

**THÈSE**

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS  
NORD**

Présentée et soutenue publiquement par

Nikolas KOULOGLOU

Le 28 février 2020 à 14h30

Titre :

**Contribution à l'analyse du concept des « zones grises » en  
Amérique latine : les cas du Mexique et de la Colombie**

**Membres du Jury**

M. Jean-René GARCIA, Professeur des universités associé en Droit public, HDR en Droit, HDR en Science Politique et HDR en Philosophie, Directeur de thèse

M. Antoine PÉCOUD, Professeur des universités en sociologie HDR, Université Sorbonne Paris Nord, Président du jury

M. Alfredo ISLAS COLÍN, Professeur en droit (SNI III–CONACYT), Université Juárez Autonome de Tabasco, Rapporteur

Mme Despina SINOÛ, Maître de conférences en droit public, Université Sorbonne Paris Nord, Membre du jury

Mme Anne KUPIEC, Professeure des universités en sociologie HDR, Université de Paris, Membre du jury

Mme Helena ALVIAR GARCÍA, Professeure des universités, Sciences Po Paris, Membre du jury



L'Université Sorbonne Paris Nord et la faculté de Droit et des Sciences Politiques et Sociales n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

## REMERCIEMENTS

Ce doctorat n'aurait sûrement pas vu le jour sans la méticulosité, la patience et l'enthousiasme de notre directeur, Monsieur Jean-René Garcia, Professeur associé (HDR), ancien Vice-Doyen de la Faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales de l'Université Sorbonne Paris Nord et ancien co-directeur du master II « Études Stratégiques ». Sa vision dès le tout début du projet de thèse, ses orientations et ses améliorations relatives à la qualité de ce travail ont constitué des apports scientifiquement considérables. Ce fut la première personne ayant cru sans hésitation à l'élaboration d'un projet aussi complexe. Le Professeur Jean-René Garcia nous a également soutenu sur plusieurs dossiers de bourses et de financement afin de réaliser notre terrain au Mexique et en Colombie et pour cela aussi nous lui sommes reconnaissant. Ses contacts sur les deux terrains ont été importantes afin d'établir un premier réseau de personnes et organiser au mieux les entretiens. Pour ces raisons et pour notre collaboration durant ces cinq années, et plus particulièrement depuis le master II où nous avons élaboré ce projet, nous tenons à le remercier infiniment.

Notre reconnaissance va également au Professeur Antoine Pécoud, directeur du Centre de Recherche sur l'Action Locale (CERAL – EA 3968) et actuellement Institut de Droit Public, Sciences Politiques et Sociales (IDPS) de l'Université Sorbonne Paris Nord, avant tout, pour son aide à travers les différentes activités scientifiques, les auditions et les journées doctorales organisées spécialement pour l'avancement des travaux des doctorants. Ses conseils, son soutien constant tout au long de ce travail, ainsi que sa détermination à assurer, via le laboratoire, le financement des projets doctoraux entre autres, nous ont permis de réaliser deux enquêtes de terrain cruciales pour ce doctorat.

Nous tenons également à remercier, Monsieur le Professeur Karl-Léo Schwering, directeur de l'École Doctorale Érasme de l'Université Sorbonne Paris Nord, pour ses orientations via les journées organisées par l'École Érasme, et pour ses conseils concernant la vie doctorale et postdoctorale. Nous tenons à remercier Monsieur le Professeur Gilles Brougère, ancien directeur de l'École Doctorale Érasme, pour ses conseils et orientations à travers les journées organisées par l'École doctorale et les diverses formations axées sur la carrière postdoctorale. Nous les remercions pour leur soutien aux projets doctoraux et notamment aux recherches de terrain à l'étranger qui n'auraient pu être effectuées sans l'aide financière et les programmes de l'École Doctorale Érasme. Sur ce point, nous souhaitons aussi remercier

Madame Viviane Birard, gestionnaire administrative de l'École Érasme, pour son aide et notre collaboration toutes ces années.

Nos vifs remerciements s'adressent aussi aux instances de l'Université Sorbonne Paris Nord et de la faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales. Dans un premier temps à Madame la Doyenne de l'UFR, Maître de conférences HDR en droit privé, Anne Fauchon, pour son intérêt, ses orientations et son encadrement à travers les activités scientifiques de l'UFR réalisées pour les doctorants. Dans un second temps, à Monsieur le Professeur Didier Guével, doyen honoraire de la faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales, pour ses conseils et ses orientations depuis notre master à l'université.

Nous tenons également à remercier Monsieur Jacques de Saint Victor, Professeur HDR en histoire du droit et des institutions, pour ces conseils et orientation lors de nos échanges dans le cadre des journées scientifiques organisées par le CERAL. Ses recherches sur les organisations criminelles en Italie nous ont beaucoup inspiré et également aidé à avancer sur notre doctorat. Pour ces raisons nous lui sommes reconnaissant.

Des remerciements spéciaux s'adressent à Monsieur Nicolas Clinchamps, Maître de conférences HDR et directeur du master II « Études stratégiques » à l'Université Sorbonne Paris Nord, pour ses conseils et son incitation à l'excellence. Son soutien sur plusieurs aspects de notre thèse fut également très significatif. Ses recommandations au cours des années de ce doctorat furent très enrichissantes. Nous avons considérablement apprécié son soutien sur plusieurs dossiers de bourse que nous avons déposé durant ce doctorat.

Notre reconnaissance toute particulière doit également s'adresser à tous les enseignants qui font partie de l'équipe du laboratoire CERAL pour leur passion et leur investissement lors des journées dédiées à la présentation des travaux des doctorants. Leur participation et leur fort engagement nous ont incité à mieux travailler chaque année. Leur intérêt scientifique pour notre travail nous a donné la force de surmonter les difficultés de la vie doctorale. Leurs conseils durant ces années furent très fructueux pour notre recherche.

Des remerciements aussi spéciaux s'adressent à mes collègues et amies Tsiory Razafindrabe, Kiné Ndiaye et Akofa Hukportie pour leur aide notamment sur des procédures administratives sur divers dossiers lorsqu'elles ont travaillé aux côtés du Professeur Jean-René Garcia. Nous leur sommes reconnaissant également pour leur soutien tout au long de ce doctorat et pour notre collaboration instructive dans des projets communs. De grands remerciements

vont également à nos collègues doctorants, docteurs et post-doctorants du CERAL pour nos échanges scientifiques et le soutien mutuel pendant ces années de travail de thèse.

Nous tenons à remercier tout le personnel de l'Université et du laboratoire CERAL, notamment Madame Sandrine Caron, ancienne assistante des laboratoires et actuellement responsable de la communication, et Madame Claudine Moutardier, coordinatrice de recherche. Nos remerciements s'adressent également à Pascaline Adonaï et Benoît Ribeiro pour leur aide sur plusieurs démarches administratives. Leur aide et leur soutien tout au long de ce doctorat sont inestimables.

Des remerciements spéciaux s'adressent également à Monsieur le Professeur Patrice Vermeren, de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis, pour nos échanges fructueux durant notre thèse et ses conseils et orientations à diverses occasions.

Une bonne partie de nos remerciements s'adresse à Gaïdz Minassian, enseignant à Sciences Po, pour son apport scientifique dans la typologie des « zones grises » et l'inspiration que nous a donné son travail académique.

Ensuite, notre reconnaissance s'adresse à Monsieur le Professeur José Manuel Piña Gutiérrez, recteur de l'Université Juárez Autonome de Tabasco (UJAT) pour son accueil chaleureux à l'université pendant notre collaboration en 2016-2017. Nos échanges et ses conseils se sont avérés inestimables pour notre travail de doctorat et la vie professionnelle après la thèse.

Notre enquête de terrain et notre séjour au Mexique doivent énormément à Monsieur le Professeur Alfredo Islas Colín, de l'Université Juárez Autonome de Tabasco, pour son accueil chaleureux, son aide scientifique et pour tous les aspects liés à notre installation au Mexique. Notre collaboration et nos réunions eurent une importance considérable pour l'avancement du doctorat. Pour son soutien, son aide et ses orientations tout au long de notre séjour et depuis nous lui sommes très reconnaissant. Son rôle en tant que responsable référent nous a permis de bénéficier d'expériences importantes pour la vie académique.

Nous tenons également à remercier Monsieur le Professeur Freddy Domínguez Nárez, pour nos échanges et nos réunions fructueuses pendant notre séjour à l'UJAT et au Mexique. Son aide fut également considérable.

Nous tenons à remercier madame Despina Sinou, maître de conférences en droit public à l'Université Sorbonne Paris Nord pour nos échanges lors des différentes activités scientifiques

organisées au sein de l'université. Nous lui adressons des remerciements particuliers pour avoir acceptée d'être membre de notre jury de thèse.

Des remerciements spéciaux s'adressent également à madame Anne Kupiec, professeure des universités en sociologie HDR à l'Université de Paris (ex Université Paris Diderot Paris 7) pour avoir acceptée d'être membre de notre jury de thèse.

Nous adressons également des remerciements particuliers à madame Helena Alviar García, professeure des universités à l'École de droit à Sciences Po Paris, pour avoir acceptée d'être membre de notre jury de thèse.

Au Mexique, nous adressons nos remerciements particuliers à Martín López Gallegos, à José Luis García, et tous les collègues de l'Université Autonome National du Mexique (UNAM) pour leurs invitations à des colloques et à des manifestations scientifiques lors de notre séjour au Mexique. Leur aide et leur amitié fut significatif pour notre travail sur le terrain.

Nos recherches doivent beaucoup à la famille Zurita Briseño qui nous ont chaleureusement accueilli et ont transformé, grâce à leur bonne humeur, notre séjour en expérience inoubliable. Notre reconnaissance et notre amitié seront perpétuelles. Nos remerciements s'adressent aussi à notre collègue et amie Alejandra Díaz, docteure en droit de l'UJAT, pour son soutien et son aide quotidienne dans le travail de recherche à l'Université à Tabasco.

Des remerciements particuliers vont à notre collègue Anahi Tosca Silva pour son aide sur le terrain. Lorena Barajas doit également être mentionnée pour son soutien et son aide sur le terrain. Nous sommes aussi reconnaissant à notre collègue et ami Carlos Gómez Camarena, enseignant-chercheur à l'Université Iberoaméricaine au Mexique, pour son aide et orientation sur le terrain.

De grands remerciements s'adressent aux étudiants de master et de licence avec lesquels nous avons collaboré pendant notre séjour au Mexique, ce qui nous a permis de progresser sur nos méthodes pédagogiques et d'enseignement.

S'agissant de notre enquête de terrain en Colombie, notre gratitude va à Monsieur Hubier Olmedo Fernandez qui nous a mis en contact avec plusieurs protagonistes et a énormément facilité des entretiens. Son aide a substantiellement contribué à notre recherche de terrain en Colombie.

Notre reconnaissance s'adresse également à Lieutenant-Colonel Jesús Eduardo Moreno Peláez pour son invitation à donner des conférences à l'École Supérieure de Guerre à Bogotá, ainsi que son accord pour être interviewé dans le cadre de notre doctorat. Son aide sur le terrain fut également importante pour ce projet.

Nous souhaitons aussi remercier la Professeure Luisa Fernanda García López, pour son invitation à intervenir dans ces cours à l'Université de Rosario à Bogotá. Son aide pour la mise en contact avec des personnes clés pour les entretiens sur le terrain fut également inestimable.

Notre gratitude va également à Monsieur le Professeur Jaime Caycedo Turriago, Secrétaire Général du Parti Communiste Colombien (PCC), pour avoir accepté d'être interviewé dans le cadre de notre recherche et son aide importante une fois sur le terrain. Des remerciements particuliers s'adressent à Monsieur Yesid Arteta Dávila, ex-commandant des FARC, chercheur à l'École de Culture de la Paix de l'Université Autonome de Barcelone, pour son acceptation d'être interviewé pour notre recherche, ainsi que ses orientations afin de mieux analyser la situation en Colombie. Le Professeur Eduardo Pizarro Leongómez fut également important pour l'avancement de notre recherche et l'élargissement de nos contacts sur le terrain en Colombie. Nous lui sommes reconnaissant d'avoir accepté d'être interviewé ainsi que pour ces conseils et orientations pour l'avancement de notre recherche.

Nous réservons une place importante dans cette partie des remerciements à Monsieur le Professeur Nikos Farantouris de l'Université de Pirée en Grèce qui nous a accompagné tout au long de ce doctorat. Il est toujours à l'écoute et ses conseils et orientations sur la vie académique, doctorale et professionnelle nous ont permis d'avancer considérablement au cours de ces années.

Notre reconnaissance s'adresse aussi à la Professeure Christy Petropoulou de l'Université de l'Égée pour ces conseils et nos échanges sur notre recherche. Ses orientations furent essentielles pour nous permettre de mieux analyser la question des guérillas en Colombie. Nous lui sommes également reconnaissant pour ses conseils sur la vie professionnelle universitaire.

Nous tenons à remercier Madame Dominique Pradet pour ses relectures attentives sur l'ensemble de la thèse. Son aide et ses remarques furent très importantes pour l'amélioration de notre style et nous lui sommes sincèrement reconnaissant.



À toutes les personnes interviewées pendant ces années de recherche nous adressons notre gratitude entière pour leur collaboration et leur volonté de nous offrir une multitude d'informations extrêmement significatives pour le progrès de ce projet. Elles nous ont ouvert des portes vers des pistes de réflexion que nous n'avions pas forcément envisagées précédemment.

À Médéric Martin-Mazé, Maître de conférences à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis nous adressons notre reconnaissance pour notre collaboration et le fait de nous avoir confié des enseignements au département de Science Politique. Ses conseils durant notre collaboration furent très importants pour notre progrès dans la préparation de la vie d'enseignant-chercheur.

À Charlotte Girard, maître de conférences HDR à l'Université Paris Nanterre va également notre gratitude pour notre collaboration ces dernières années et le fait de nous avoir confié des enseignements au département de Droit et Science Politique. Son encadrement et ses orientations nous ont considérablement aidé à avancer et à améliorer nos compétences d'enseignement.

À Sabine Rozier et Vincent Gayon, maîtres de conférences à l'Université Paris Dauphine, nous adressons notre reconnaissance pour notre collaboration et le fait de nous avoir confié des enseignements au département de Science Politique. Leur encadrement et leurs orientations nous ont particulièrement aidé à progresser dans l'enseignement de la science politique et à améliorer nos compétences d'enseignement.

Des remerciements particuliers doivent s'adresser à nos étudiants de Paris 8, de Paris Nanterre et de Paris Dauphine pour nos collaborations ces dernières années. Cette période d'enseignement nous a permis de progresser également dans le métier d'enseignant-chercheur et mieux connaître l'aspect professionnel de la vie universitaire.

Nos remerciements vont également à notre ami et collègue George N. Georgarakis, doctorant à Sciences Po Paris et à l'Université Columbia New York, pour ses conseils méthodologiques et son soutien tout au long de ce doctorat. Son aide a eu des apports considérables pour l'avancement de cette thèse.

Nous tenons remercier notre ami Dimitris Andritsos, professeur associé à HEC Paris, pour ses conseils et ses orientations tout au long de la thèse. Nos échanges furent très fructueux et nous ont permis de progresser dans notre travail de recherche ainsi que d'enseignement.

Nous adressons nos sincères remerciements à nos collègues doctorants de l'Université Paris 7-Paris Diderot pour leur amitié et le soutien mutuel tout au long de ce « voyage » -parfois long- de thésard. À Roila, Paraskevi, Daria, Serena, Mario, Mohamad, Sandra, Sacha, Wendy, Guillain, Taïna, Laetitia, Maïra, Camila, Héctor et Anna.

Des remerciements particuliers vont à nos amis de Paris pour leur amitié et leur soutien tout au long de notre doctorat. À Yannis Dimitriadis, Andonis Tsiliyannis, Eugenios Kornaropoulos, Pierros Ntelis, Christos Kolé, Angie Nikolari, Sevi Manousakidi, Maria Fesatidou, Dimitris Trifonopoulos, Yorgos Pavlou, Eleni Brokou, Iro Papandreou, Vicki Koronidou, Ramona Merhej, Rita Matar, Eduardo Andrés Gómez, Iliana Skaragkou, Thanos Stratakis, Nikos Saridakis, Sofia Theoxari, Dimitra Vaporidi et Elena Mylona.

Des remerciements particuliers s'adressent à nos amis d'enfance qui nous ont accompagné tout au long de notre carrière universitaire et nous leur en sommes reconnaissant. Leur amitié et leur soutien nous ont donné une force mentale inestimable. À Yorgos Moukanakis, Dimitris Vragkalis, Yannis Stergiotis, Yorgos Palaiokrassas, Periklis Kafkoulas, Nikos Foskolos, Mariza Kapsampeli, Christina Katsoula et Stella Kafkoula. De même, nous tenons à remercier nos amis d'Athènes pour leur amitié et leur soutien tout au long de ce doctorat. À Yannis Syggounis, Sotiris Moneos, Michalis Vafeias et Pantelis Prineas.

Enfin, les plus sincères remerciements s'adressent à notre famille pour leur amour inconditionnel, leur soutien et leur aide précieuse tout au long de nos années d'étude et de recherche. À notre oncle Démothènes Davvetas, Professeur d'histoire de l'art à Paris et à Athènes pour ses conseils et ses orientations. À nos cousins Yannis Davvetas et Iphinoi Davveta pour leur amour.

Des remerciements particuliers à notre tante Pinelopi et à notre grand-mère Stamatia qui n'ont malheureusement pas pu voir l'aboutissement de ce travail.

À notre grand-mère Ioanna et notre tante Vaso pour leur amour et leur soutien précieux.

Enfin et surtout, notre gratitude infinie à nos chers parents Yannis et Aggeliki pour leur amour et leur soutien qui nous a permis de surmonter toutes les difficultés et conduire sereinement ce travail. À mes chères sœurs, Matildi et Markella, pour leur amour et leur soutien tout au long de ce projet.

*À la mémoire de ma grand-mère Stamatia Theodosiou-Davveta,*

*À la mémoire de ma tante Pinelopi Davveta,*

*À ma grand-mère Ioanna Kouloglou,*

*À mes parents, Yannis et Aggeliki,*

*À mes sœurs, Matildi et Markella,*

*Aux victimes des trafics*

*Contribution à l'analyse du concept des « zones grises » en  
Amérique latine : les cas du Mexique et de la Colombie*

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	18
<b>PARTIE I - LES DIFFERENCES CONCEPTUELLES DES « ZONES GRISES » A TRAVERS L'ANALYSE DES ORGANISATIONS CRIMINELLES MEXICAINES ET DES FARC EN COLOMBIE.....</b>	<b>96</b>
TITRE I - LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT ET LA NOUVELLE CONFIGURATION DES « ZONES GRISES » .....	97
Chapitre I – Genèse de la construction de l'État au Mexique et en Colombie. Les défis de deux cas ambivalents .....	97
Chapitre II – Les « zones grises » au Mexique et en Colombie. Retour sur un phénomène actuel .....	140
TITRE II - ANALYSE CONCEPTUELLE ET FACTUELLE DU FONCTIONNEMENT DE GROUPES ARMES ILLEGAUX AU SEIN DES « ZONES GRISES » .....	182
Chapitre I – Considérations analytiques sur la structuration des FARC en Colombie jusqu'aux accords de paix et sur l'organisation des cartels mexicains depuis les années 2000.....	182
Chapitre II – Les pratiques des FARC rejoignent-elles l'expansion des organisations criminelles mexicaines dans les espaces contrôlés ?.....	217
<b>PARTIE II – LES « ZONES GRISES » AU MEXIQUE ET EN COLOMBIE, UNE REMISE EN CAUSE DE L'ÉTAT DE DROIT ?.....</b>	<b>252</b>
TITRE I - GENÈSE DE L'APPARITION DES « ZONES GRISES » DANS LES DEUX PAYS. ANALYSE DES RAISONS DE L'ACCROISSEMENT DE LA VIOLENCE. MILITARISATION DE L'ÉTAT.....	253
Chapitre I – Les conséquences des échecs des politiques publiques de lutte contre les groupes armés illégaux : Une certaine « tolérance » politique à l'égard des FARC et des cartels mexicains ?.....	253

Chapitre II - L'économie de la guerre et les enjeux produits par le phénomène du narcotrafic.....	288
TITRE II - LES FACTEURS DE LA MONTEE DE LA VIOLENCE AU SEIN DES ZONES DE NON-DROIT ET LA MANIPULATION DE LA POPULATION DANS LES CAS DU MEXIQUE ET DE LA COLOMBIE.....	322
Chapitre I – La situation de violence extrême dans les zones contrôlées par les FARC et les organisations criminelles mexicaines.....	322
Chapitre II – La population au cœur de la problématique dans les deux cas. Les « zones grises » au niveau régional et ses effets contre l'État de droit à l'échelle nationale.....	363
Conclusion.....	400
Index des auteurs.....	415
Index des notions.....	419
Bibliographie.....	422
Annexes.....	453
Table des matières.....	467

## TABLE DES PRINCIPAUX SIGLES

<b>ATF :</b>	Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives (Bureau de l'Alcool, du Tabac, des Armes à feu et des Explosifs aux États-Unis)
<b>AUC :</b>	Autodefensas Unidas de Colombia (Autodéfenses Unies de Colombie)
<b>BACRIM :</b>	Bandas Criminales (Bandes Criminelles)
<b>CAF :</b>	Corporación Andina de Fomento (Corporation Andine de Développement)
<b>CEPAL :</b>	Comisión Económica para América latina (Commission Économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)
<b>CIDH :</b>	Comisión Interamericana de Derechos Humanos (Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme)
<b>CJNG :</b>	Cártel Jalisco Nueva Generación (Cartel Jalisco Nouvelle Génération)
<b>CNDH :</b>	Comisión Nacional de los Derechos Humanos en México (Commission Nationale des Droits de l'Homme au Mexique)
<b>DEA :</b>	Drug Enforcement Administration (Administration pour le Contrôle des Drogues aux États-Unis)
<b>EAAF :</b>	Equipo Argentino de Antropología Forense (L'Équipe argentine d'anthropologie médico-légale)
<b>ELN :</b>	Ejército de Liberación Nacional (Armée de Libération Nationale)
<b>EPL :</b>	Ejército Popular de Liberación (Armée Populaire de Libération)
<b>FARC :</b>	Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie)
<b>GIEI :</b>	Grupo Interdisciplinario de Expertos Independientes (Groupe Interdisciplinaire des Experts Indépendants)
<b>M-19 :</b>	Movimiento 19 (Mouvement 19)
<b>OMTD :</b>	Organisations Mexicaines du Trafic de Drogue
<b>OCDE :</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

<b>PAN :</b>	Partido Acción Nacional (Parti d'Action Nationale au Mexique)
<b>PCC :</b>	Partido Comunista Colombiano (Parti Communiste Colombien)
<b>PESC :</b>	Politique Étrangère et de Sécurité Commune
<b>PGR :</b>	Procuraduría General de la República (Bureau du Procureur Général au Mexique)
<b>PRD :</b>	Partido de la Revolución Democrática (Parti de Révolution Démocratique au Mexique)
<b>PRI :</b>	Partido Revolucionario Institucional (Parti Révolutionnaire Institutionnel au Mexique)
<b>PSDC :</b>	Politique de Sécurité et de Défense Commune
<b>SEDE :</b>	Sous-commission de Sécurité et de Défense
<b>SEDENA :</b>	Secretaría de la Defensa Nacional (Ministère de la Défense au Mexique)
<b>SENA :</b>	Servicio Nacional de Aprendizaje (Service Nationale d'Apprentissage en Colombie)
<b>SEMAR :</b>	Secretaría de la Marina (Ministère de la Marine au Mexique)
<b>SSP :</b>	Secretaría de Seguridad Pública (Ministère de Sécurité publique au Mexique)



Ἐκ τούτων οὖν φανερόν ὅτι τῶν φύσει ἢ πόλις ἐστί, καὶ ὅτι ὁ ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῷον, καὶ ὁ ἄπολις διὰ φύσιν καὶ οὐ διὰ τύχην ἤτοι φαῦλός ἐστιν, ἢ κρείττων ἢ ἄνθρωπος· ὥσπερ καὶ ὁ ὑφ' Ὀμήρου λοιδορηθεὶς

*Ἀφρήτωρ ἀθέμιστος ἀνέστιος·*

*Ἄμα γὰρ φύσει τοιοῦτος καὶ πολέμου ἐπιθυμητής, ἅτε περ ἄζυξ ὢν ὥσπερ ἐν πεττοῖς<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur : *De ce qui précède, il devient donc évident que la ville (polis) est un fait de nature, et que l'homme est par nature destiné à vivre dans la ville (animal politique). Celui, donc, qui reste hors de la ville par sa nature, et non en raison de quelque malheur, est certainement, ou un être dégradé, ou un être supérieur à l'espèce humaine. C'est bien à lui qu'on pourrait adresser ce reproche d'Homère :*

*Sans famille, sans lois, sans foyer ;*

*Car cet homme par nature ne respirerait que pour la guerre, comme un pion isolé des autres dans les jeux d'échecs (pessoi), Aristotelis., Aristotelous Politika I-II, traduction par Vasilis Moskovis, Ekdoseis Nomiki Vivliothiki, Athina, 1989, [1253a2-7], p. 68.*

## INTRODUCTION

L'extrait du *Livre I* de *Politiques* d'Aristote cité précédemment nous montre que l'être humain dès sa naissance est un être « politique »<sup>1</sup> et que son existence est inhérente à l'existence de l'État. La cité (*polis*) dans l'œuvre d'Aristote représente une cité-État (*polis-kratos*) définie en tant que communauté constituée par des gouvernants et des gouvernés, des seigneurs et des vassaux, faisant écho à l'État des sociétés modernes. L'homme « *a-polis* », celui qui reste en dehors de cette organisation étatique par son propre choix, est l'homme qui, selon Homère -le poète grec<sup>2</sup>- désire la guerre<sup>3</sup>.

Dans cette phrase d'Homère, reprise par Aristote dans sa conception de l'homme « politique » et de l'État, nous pouvons déjà déceler le concept général des « zones grises », zones entières qui échappent à l'organisation étatique, à la structure de la cité-État, qui réfutent les concepts d'Aristote. Ainsi, la problématique principale des « zones grises » reste toujours intacte dans tous les cas : *l'État laissant le champ libre à l'illégalité, parce qu'incapable de maintenir l'ordre dans certaines zones de son territoire, soit par faiblesse, soit par démission volontaire ou involontaire. Lorsqu'il décide d'intervenir pour tenter de rétablir l'État de droit, l'échec est souvent au rendez-vous, car le phénomène a pris une telle ampleur qu'il est devenu inextricable. On voit donc bien la nécessité d'intervenir au plus tôt, quand les conditions sont réunies afin de prévenir le basculement d'une zone de droit en zone de non-droit*<sup>4</sup>.

En termes de science politique, les acteurs qui dominent dans les « zones grises » sont de caractère « *a-polis* », c'est-à-dire des regroupements qui désirent, pour différentes raisons, abandonner la structure étatique et la société classiques afin de remettre en cause l'État officiel. Les « zones grises » que nous allons étudier, en général et plus particulièrement en Amérique latine, constituent des espaces à l'intérieur d'un État non-couverts par les radars comme le précise Xavier Raufer<sup>5</sup>, révélant une forte ambiguïté quant à leur statut et leur raison

---

<sup>1</sup> L'usage des guillemets s'applique différemment en français, en anglais et en espagnol. Dans les citations de notre doctorat en français il y a un espace au début et à la fin de la phrase entre les guillemets. Cette règle ne s'applique aux citations ni en espagnol ni en anglais.

<sup>2</sup> Homère était un aède grec de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.C., connu pour les deux œuvres, *l'Iliade* et *l'Odyssée*.

<sup>3</sup> Homère, *L'Iliade*, Chant IX 63-64, traduction en grec moderne par Nikos Kazantzakis et Ioannis Kakridis, Éditions Fondation Triantafyllidi, Université Aristote de Thessalonique, Thessalonique, 1955.

<sup>4</sup> Christophe Bertrand., « Zone grise : l'émergence d'une zone de non-droit : de la nécessité d'agir à la source », *Les zones grises dans le monde d'aujourd'hui- le non-droit gangrène-t-il la planète?*, sous la direction de Pierre Pascallon, l'Harmattan, Paris, 2006, p. 51.

<sup>5</sup> Xavier Raufer., « La menace des « zones grises ». Sur la nouvelle carte du monde », *Le Débat*, 1992/1 (n° 68), Paris, 1992, p. 117. (*infra*, p. 140).

d'être. Dans notre recherche, il s'agit de zones contrôlées par les organisations criminelles au Mexique et les FARC en Colombie, comme nous le verrons en détail plus tard.

## **Définir l'objet de la recherche et le cadre conceptuel**

### *Le rôle de l'État en Amérique latine et le discours autour de l'État « failli »*

Que l'on soit criminel, guérillero ou terroriste, cet impératif est le même. Pour le crime organisé, le territoire est un lieu de production, de stockage, de transit, de distribution, bref de trafic, qu'il doit impérativement contrôler et « vassaliser » afin de permettre à son activité de s'épanouir, sans être gênée par les forces de l'ordre et les concurrents potentiels. Sans un ancrage territorial fort, les organisations criminelles ou insurrectionnelles ne peuvent exercer leur « commerce » en toute liberté, ou presque<sup>1</sup>.

Une première distinction générale des « zones grises » est mise en lumière par cette analyse de Christophe Bertrand. La nécessité de la domination du territoire par des groupes non-étatiques repose sur des motivations économiques. Les « zones grises » représentent des espaces propices à l'épanouissement des activités économiques illégales, comme le trafic de drogue, d'armes, d'autres ressources naturelles (les diamants, l'or) et plus récemment des êtres humains. Or, une « zone grise » n'est pas seulement une sphère géographique d'intérêt économique, mais aussi l'expression du mécontentement et de la contestation contre un ordre d'un État de droit fragile, d'un État « failli ».

Mais qu'est-ce qu'un État « failli » ?

Afin de répondre à cette question, il faut avant tout donner une définition de l'État en général. Selon le juriste français Carré de Malberg, l'État détient sa propre personnalité en dehors de ses membres et constitue le sujet de droits propres. L'auteur précise que :

D'après cette doctrine en effet, la personnalité de l'État n'est point l'expression d'une concentration personnelle de ses membres en un être juridique unique : mais elle est le produit et l'expression d'une organisation réelle, dans laquelle la nation n'intervient que comme un élément de structure, au même titre que le territoire ou la puissance gouvernementale. L'État est donc une personne en soi<sup>2</sup>.

En sociologie, Pierre Bourdieu, pour sa part, met l'accent sur la concentration des différents types de pouvoir regroupés en un seul ordre monopolisé, l'État. *L'État est le produit*

---

<sup>1</sup> Christophe Bertrand., *Op. cit.*, p. 51.

<sup>2</sup> Raymond Carré de Malberg., *Contribution à la théorie générale de l'État*, réédition par Éric Maulin, Dalloz, Paris, 2004, p. 11.

de l'accumulation progressive de différentes espèces du capital, économique, de force physique, symbolique, culturel ou informationnel<sup>1</sup>. Sous le prisme de la théorie wébérienne du « monopole légitime de la violence physique », Bourdieu met également en évidence la partie « symbolique » de la puissance étatique : *la violence physique peut être concentrée dans un corps formé à cette fin, clairement identifié au nom de la société par l'uniforme symbolique, spécialisé et discipliné, c'est-à-dire capable d'obéir comme un seul homme à un ordre central qui, en lui-même, n'est générateur d'aucun ordre*<sup>2</sup>.

Les groupes non-étatiques qui dominent dans les « zones grises » défient le rôle de l'État. Leurs motivations peuvent se différencier, mais leurs objectifs s'accordent sur le déracinement du monopole étatique dans les activités économiques, la force physique et symbolique, ainsi que dans son pouvoir politique. Cette particularité multiforme de ces groupes armés qui instaurent ces zones pour échapper à l'autorité de l'État démontre la menace significative du phénomène et ses effets sur l'État de droit et sur la vie des citoyens. L'État ne peut plus garantir la sécurité des personnes qui vivent dans ces espaces avec un éparpillement de la violence qui touche aussi des régions hors des zones de conflit.

Jacques Chevallier dissocie l'État de droit de « l'État despotique » et de « l'État théocratique », car l'État de droit en tant que *dominé par le culte du droit, apparaît comme le stade suprême de l'évolution de l'État*<sup>3</sup>. Ainsi, nous constatons que la forme que l'État a prise à travers les années afin de répondre aux besoins de différentes époques, atteint finalement son sommet en se transformant en une forme d'État dominé par le droit.

Le terme de « l'État de police » est repris, ensuite, dans l'analyse de Jacques Chevallier autour de sa conception de l'État de droit. *L'État de police est fondé sur le bon plaisir du Prince : il n'y a, ni véritable limite juridique à l'action du pouvoir, ni réelle protection des citoyens contre le pouvoir*<sup>4</sup>. La différence principale entre les deux types d'État trouve son origine dans le concept et l'emploi même du droit. Comme le dit Jacques Chevallier :

Le droit n'est plus seulement un instrument d'action pour l'État, mais aussi un vecteur de limitation de sa puissance ; à qui il permet d'agir mais tout en pesant en même temps sur elle comme contrainte. L'État de droit implique donc que l'administration soit soumise à un ensemble de règles, extérieures et supérieures, qui s'imposent à elle de manière contraignante<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Pierre Bourdieu., *Sur l'État, cours au Collège de France 1989-1992*, Raison d'agir / Seuil, Paris, 2012, p. 295.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 315.

<sup>3</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit*, 5ème édition, L'extenso, Paris, 2010, p. 17.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 18.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 18.

Ces définitions de l'État nous aident pour mieux comprendre la notion de l'État « failli », concept important dans notre recherche. Ainsi, s'agissant du concept des États « faillis » (*failed states*<sup>1</sup>), ces États ne sont plus en mesure d'assurer leurs fonctions régaliennes, c'est-à-dire d'avoir un contrôle efficace sur l'ensemble de leur territoire, imposer la souveraineté étatique interne, attribuer la justice et par conséquent protéger leurs citoyens. Un État « failli » ou « en défaillance » présente les caractéristiques suivantes : il ne détient plus le « monopole de la violence physique légitime »<sup>2</sup> du fait de l'émergence des groupes armés non-étatiques, comme les organisations terroristes, qui s'entraînent pour faire la guerre et ont contrôlé une partie du territoire, dans le cas de l'Afghanistan, de l'Irak, de la Somalie, du Soudan et de la Syrie.

Un État « failli » est aussi incapable de protéger ses frontières extérieures et sa fragilité permet l'épanouissement de divers trafics, comme celui de stupéfiants, de ressources naturelles et d'êtres humains. Dans un État « failli » on trouve également un accroissement de la corruption, des violations récurrentes des droits de l'homme, ainsi que des déplacements massifs de la population civile, en raison des affrontements armés internes<sup>3</sup>.

En effet, l'idée que la « fragilité d'un État » peut présenter une menace contre la sécurité nationale des pays de l'Occident a été notamment développée après les attentats du 11 septembre 2001, lorsqu' Al-Qaïda a attaqué le *World Trade Center* à New York et le Pentagone à Washington. Étant donné que le gouvernement afghan accueillait les membres de ce réseau terroriste, les pays dépourvus de gouvernement légitime ou institutionnalisé ont soudainement été perçus comme des sanctuaires potentiels pour les activités criminelles et le terrorisme mondial.

Qu'ils soient considérés comme des États « faillis » ou « en défaillance », dans le discours américain sur la sécurité, ou « fragiles » du point de vue de l'aide au développement, les nouvelles politiques en matière de sécurité internationale nécessiteraient de mettre l'accent

---

<sup>1</sup> Le concept des États « faillis » (*failed states*) a été initialement employé par l'ex-président des États-Unis, George W. Bush, les directives de sécurité nationale en 2002, publié sur : <https://georgewbush-whitehouse.archives.gov/nsc/nss/2002/>, consulté le 20 mars 2019.

<sup>2</sup> Max Weber., *Le Savant et le politique*, traduction par Catherine Colliot-Thélène, La Découverte, Paris, 2003, p. 22.

<sup>3</sup> Kamal Bayramzadeh., « Les États faillis et le terrorisme transnational », *Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège*, Éditions Larcier, Bruxelles, 2015/1, p. 103.

sur la capacité des gouvernements des pays du Sud à contrôler la sécurité sur leurs territoires et à fournir des services essentiels à leurs citoyens<sup>1</sup>.

Dans le cadre de cette thèse de doctorat en science politique, avant d'examiner si l'État mexicain et l'État colombien, peuvent être considérés comme des États « faillis », il faut d'abord voir s'il existe une forme homogène d'État moderne dans l'ensemble des pays de l'Amérique latine. Suite au processus d'Indépendance du début du XIXème siècle, nous devons prendre en compte deux facteurs cruciaux dans l'émergence de chaque État : la marque de l'héritage colonial et le type de rencontre ayant eu lieu sur le territoire latino-américain, entre les conquérants et la société autochtone préexistante.

Pendant la période coloniale, la domination était centrée autour de la métropole espagnole ou portugaise, coexistant avec le pouvoir local, presque absolu, de grands propriétaires. Cette domination a été démantelée au cours des longues luttes politiques et militaires de l'Indépendance. Ensuite, les processus d'indépendance comportaient des ruptures, même géographiques (fragmentation de certains vice-royaumes) et une désarticulation de l'État colonial-administratif, mais aussi la continuité qui s'exprimait, notamment par la persistance au pouvoir d'une oligarchie d'origine coloniale contrôlant les facteurs de production en les utilisant pour assurer son autorité politique<sup>2</sup>.

Selon Miguel Ángel Centeno, l'absence de guerres externes ou interétatiques contre les pays de l'Amérique latine, suite aux guerres d'Indépendance, constitue un aspect crucial de la construction d'un État particulier qui le caractérise comme « État faible » (*Weak State*)<sup>3</sup>. Depuis le début du XIXème siècle, le continent a été relativement libre des conflits internationaux majeurs, guerres civiles incluses. En dehors du Paraguay, du Mexique et de la Colombie, aucun pays n'a subi un grand nombre de morts pendant des guerres conventionnelles. En effet, la guerre du Paraguay ou, autrement dit, la guerre de la Triple-Alliance (1864-1870) -qui a opposé l'empire du Brésil, l'Argentine et l'Uruguay contre le Paraguay- a entraîné une diminution cruciale démographique pour ce dernier, perdant les deux tiers de sa population, notamment masculine.

---

<sup>1</sup> Sonja Grimm, Nicolas Lemay-Hébert et Olivier Nay., « Fragile States » : introducing a political concept, *Third World Quarterly*, 35 :2, Taylor and Francis Group, London, 2014, pp. 200-201.

<sup>2</sup> Ernesto Ottone., «The State in Latin America », United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean, Lecture in University of Pavia, Italy, 3 May 2006, pp. 1-3.

<sup>3</sup> Miguel Ángel Centeno., *Blood and Debt, War and the Nation-State in Latin America*, the Pennsylvania State University Press, University Park, Pennsylvania, 2002, pp. 8-9.

L'État en Amérique latine, ainsi, ne peut pas être considéré comme un État fort sur la base de sa performance en tant que protecteur de son territoire car il n'a pu faire pleinement preuve d'une telle capacité. La particularité de l'État en Amérique latine demeure l'inaction internationale conduisant à sa faiblesse<sup>1</sup>. Ainsi, les États de ce continent n'ont pas pu montrer à travers les guerres extérieures cette puissance militaire étatique témoignant également de la puissance institutionnelle.

La majorité des États latino-américains seraient « despotiques », selon Centeno, -et « fragiles » sur le plan des infrastructures- mais ne peuvent pas dominer leurs sociétés. Ils peuvent être caractérisés comme « despotiques » dans la capacité des élites d'État à prendre des décisions sans les négociations habituelles avec la société civile. Ils sont « faibles » en ce qui concerne la capacité institutionnelle de l'État ou sa capacité à mettre en place les décisions.

Comme le dit Miguel Ángel Centeno :

Despite its reputation for autocracy and repression, the Latin American state has been far less able to impose itself on its societies than its European counterparts. In reality, the Latin American state cannot be called a Leviathan, or the oppressive equalizer of neoliberal myth, or even the overwhelming centralizer of black legends of Iberian culturalism. What has characterized the Latin American state is not its concentration of power, but the very dilution of power<sup>2</sup>.

S'agissant de la construction de l'État au sein des pays de l'Amérique latine il apparaît aussi judicieux de mettre en perspective de sa « fragilisation », l'hypothèse de Luciano Tomassini sur le lien du concept de la « bonne gouvernance » avec le développement économique et la domination étatique. Selon lui, la responsabilité principale de l'État est le maintien de la « bonne gouvernance » qui pour y parvenir doit interagir avec le secteur privé, la société publique et les différents agents sociaux et économiques. La forme de cette interaction et ses résultats doivent dépendre entièrement de la culture politique dominante. Son exercice doit être fait efficacement, avec une légitimité et le soutien social car la « bonne gouvernance » doit être implicitement inhérente à l'existence propre de l'autorité<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Miguel Ángel Centeno., *Ibidem*, p. 9.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original : En dépit de sa réputation d'autocratie et de répression, l'État latino-américain a été bien moins capable de s'imposer à ses sociétés que les États européens. En réalité, l'État latino-américain ne peut être qualifié de Léviathan ni d'égalisateur oppressant du mythe néolibéral ni même d'énorme centralisateur des légendes noires du culturalisme ibérique. Ce qui caractérise l'État latino-américain n'est pas sa concentration du pouvoir, mais sa dilution elle-même, *Ibidem*, p. 10.

<sup>3</sup> Luciano Tomassini., «Estado, gobernabilidad y desarrollo», *Revista de Ciencia Política*, Pontificia Universidad Católica de Chile, Santiago de Chile, 1992, pp. 24-25.

Les variables de la « bonne gouvernance », selon Tomassini, sont exposées à travers trois cercles ou domaines de préoccupation :

Premièrement, nous retrouvons le débat au sein des institutions financières multinationales qui se limite notamment à la prédictibilité, à l'efficacité, à l'honnêteté, à la transparence et à la responsabilité de la machine gouvernementale. Il s'agit des exigences minimales pour qu'un gouvernement puisse gérer l'économie, formuler les politiques économiques et la politique fiscale.

Deuxièmement, un autre domaine de préoccupations se réfère à la gestion de la société dans son ensemble. Autrement dit, nous parlons de l'amélioration de l'efficacité du pouvoir exécutif, du maintien de l'État de droit, de la justice, de la sécurité et de la gestion des intérêts régionaux et locaux.

Troisièmement, nous retraçons la question la plus fondamentale qui met l'accent sur la réussite des processus de participation politique et des consensus nécessaires pour que le gouvernement puisse remplir sous une forme légitime, stable et efficace ses fonctions basiques, à travers un dialogue constant entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé<sup>1</sup>.

Dans le cas de l'État en Amérique latine cette perspective de réformes institutionnelles dans les trois cercles mentionnés ci-dessus, n'a pas été appliquée. L'État latino-américain devait être redéfini par l'intermédiaire d'un débat politique continu entre une société civile organisée et des institutions démocratiques solides. Il a été constaté que ces seules réformes ne pouvaient pas entraîner un modèle de croissance décentralisée, ni consolider un contexte institutionnel qui permettrait de donner à toutes les couches sociales accès aux services publics, à la propriété et aux ressources politiques et matérielles. Les problèmes structurels ayant empêché la réalisation de ces réformes se focalisent sur la corruption de la classe politique et les intérêts individuels des bureaucraties étatiques, l'accès au système judiciaire pour les populations défavorisées, l'émergence de l'économie parallèle et l'extrême pauvreté. La construction des principes de la citoyenneté n'était pas évidente et la montée de la criminalité dans les centres urbains a généré une spirale de violence non contenue par l'État, et puis elle a provoqué l'apparition des acteurs de répression privée, comme les milices armées<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Luciano Tomassini., *Ibidem*, pp. 29-30.

<sup>2</sup> Bruno Revesz., « Redéfinition de l'État de gouvernabilité démocratique », *Cahiers des Amériques Latines*, N° 26, IHEAL-CREDA, Paris, 1997, pp. 88-89.



L'institution de l'État dans les pays latino-américains a dû faire face également à des difficultés supplémentaires remettant en cause son appareil légal. Ces problèmes institutionnels sont nés de l'exclusion sociale et du fait que l'État de droit ne s'est pas étendu sur la totalité des territoires nationaux et surtout sur les zones périphériques qui devraient être les vecteurs des droits civils et des droits contractuels. Dans ces « zones sombres » la Constitution et les lois ne sont pas les règles qui priment et les conditions nécessaires pour une coexistence de la démocratie et de l'économie du marché ne sont plus présentes. La décentralisation des responsabilités n'a pas été suivie par une décentralisation des ressources et par conséquent l'apparition de ces « zones sombres » a démontré que l'État de droit n'a pas la même domination dans de nombreux pays latino-américains qui comptent une très grande partie de leurs populations dans ces zones périphériques<sup>1</sup>.

Dans cette optique, il existe également un élément propre aux États latino-américains qui rend leur cas particulier. Il s'agit de la place de l'armée dans le système politique de plusieurs pays tout au long de l'histoire des pays de l'Amérique latine. Cette place importante a amené Alain Rouquié à théoriser ce phénomène en tant que la « *militarisation de l'État latino-américain* »<sup>2</sup>. La colonisation espagnole et portugaise et les guerres d'Indépendance soutenues par des leaders militaires de l'époque ainsi qu'une multitude des dictatures militaires dans les années 1960 ont illustré cette spécificité latino-américaine. Dans la majorité des pays du continent les militaires ont été souvent au pouvoir et ont souvent joué le rôle de branches armées de l'État<sup>3</sup>.

En outre, cette spécificité est étroitement liée aux phénomènes des inégalités sociales fortes en Amérique latine. Lorsque des manifestations éclatent les militaires interviennent très souvent pour patrouiller dans les villes. Après la crise économique de 1929, les élites politiques et économiques ont craint que des mouvements sociaux mettent en péril les relations de domination dans les sociétés. Ainsi, les armées ont été appelées pour intervenir et maintenir le *statu quo* des autorités économiques et sociales. Une série de dictatures militaires est par

---

<sup>1</sup> Guillermo O'Donnell., « Redéfinir le rôle de l'État : quelques pistes », Bradford Jr. et Colin I. (coordinateurs), Redéfinir l'État en Amérique latine, Éditions de l'OCDE, Paris, 1994, pp. 272-273.

<sup>2</sup> Alain Rouquié., « Le rôle politique des forces armées en Amérique latine : États des travaux », *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, 19<sup>e</sup> année, N°4, Paris, 1969, p. 880.

<sup>3</sup> Alain Rouquié., entretien à Jean Joana., « Amérique latine : l'État militaire à l'épreuve des transitions », *Revue internationale de politique comparée*, De Boeck Supérieur, Louvain-la-Neuve et Paris, 2008/1 Vol. 15, Paris, p. 151.

conséquent issue de la « grande dépression » afin d'empêcher des militants de gauche d'arriver à des postes clés dans les différentes administrations de l'époque<sup>1</sup>.

Les théories sur la formation de l'État (*state formation*) et la construction de l'État (*state building*) ont longtemps insisté sur le rôle des guerres ou des menaces sur la capacité du souverain à extraire des ressources d'un territoire et d'une population donnés. L'affirmation centrale est que les dirigeants se livrent à la fabrication de guerres (pour neutraliser les rivaux extérieurs) et à l'établissement d'États (pour neutraliser les rivaux de l'intérieur et protéger les partisans), ce qui les obligent à extraire des ressources de la population qu'ils tentent de contrôler. Historiquement, les guerres ont été un facteur déterminant de l'augmentation du niveau d'imposition et de la dette (« *effet de levier* »), en partie parce que les affrontements externes exigeaient un renforcement des capacités militaires et bureaucratiques et que les contribuables préféraient une plus grande contribution à la domination externe. En d'autres termes, les guerres nécessitaient de l'organisation et de l'efficacité, soutenant le développement institutionnel de l'État. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation d'un lien de causalité<sup>2</sup>.

Même si la guerre n'est pas le seul catalyseur du développement de l'État, l'approche belliciste de la construction de l'État a une certaine pertinence en Amérique latine en particulier. Le rôle des guerres pour la formation d'un État, en complément des points de vue traditionnels qui ont mis l'accent sur l'importance des tensions distributives et de classe, a été mis en évidence. Un aspect important est le traitement des guerres externes et internes comme deux types de conflits distincts ayant des effets opposés sur le développement des capacités de l'État.

En particulier, les guerres internes ont été principalement destructives, contrairement à la prédiction centrale de l'approche belliciste. L'incidence des guerres externes est associée à des États plus forts, tandis que l'incidence des guerres internes va dans la direction opposée. Les preuves sur la fréquence et l'ampleur des guerres interétatiques (externes) et intra-étatiques (internes), disponibles dans la base de données *Correlates of War*<sup>3</sup>, montrent que les premières ont été rares, mais les dernières relativement fréquentes en Amérique latine<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Alain Rouquié., entretien à Jean Joana., *Ibidem*, pp. 151-152.

<sup>2</sup> Mauricio Cárdenas., *State Capacity in Latin America*, Global Economy and Development Program, Brookings Institution Press, Washington D.C., 2010, p. 13.

<sup>3</sup> <http://correlatesofwar.org/data-sets> et plus particulièrement : <http://correlatesofwar.org/data-sets/COW-war/intra-state-war-data-codebook?searchterm=intra>, consulté le 10 avril 2019.

<sup>4</sup> Mauricio Cárdenas., *Op. cit.*, pp. 13-14.

En ce qui concerne le Mexique, le concept de l'État « failli » (*failed State*) -tel qu'il est présenté ci-dessus- ne correspond pas intégralement à la situation actuelle et aux années plus récentes dans ce pays. Le Mexique peut être plutôt caractérisé comme un État « faible » (*weak State*)<sup>1</sup>, mais il rassemble néanmoins des caractéristiques des deux types d'État. La situation mexicaine n'est pas homogène car, dans le système politique fédéral, il existe des États fédérés qui sont plus riches et plus forts que d'autres. D'une façon générale, l'État fédéral mexicain est « faible » car la violence créée par le business lucratif du narcotrafic a atteint aussi la population civile à un tel niveau que l'État de droit ne peut plus garantir la sécurité dans l'intégralité de son territoire. Ensuite, il y a des zones entières où les infrastructures sont très limitées et la présence de l'État sur le plan de la communication est déficiente. La corruption est une des principales causes de la fragilité de l'État mexicain.

S'agissant du concept d'État « failli », le Mexique en présente également certaines caractéristiques. À ce point, il paraît pertinent de rappeler les éléments principaux qui désignent les États « défaillants », selon Robert I. Rotberg :

1) ces États sont profondément en conflit, car les troupes gouvernementales combattent des révoltes armées conduites par un ou plusieurs rivaux,

---

<sup>1</sup> Selon Robert I. Rotberg: *Weak states include a broad continuum of states that are: inherently weak because of geographical, physical, or fundamental economic constraints; basically strong, but temporarily or situationally weak because of internal antagonisms, management flaws, greed, despotism, or external attacks; and a mixture of the two. Weak states typically harbor ethnic, religious, linguistic, or other intercommunal tensions that have not yet, or not yet thoroughly, become overtly violent. Urban crime rates tend to be higher and increasing. In weak states, the ability to provide adequate measures of other political goods is diminished or diminishing. Physical infrastructural networks have deteriorated. Schools and hospitals show signs of neglect, particularly outside the main cities. GDP per capita and other critical economic indicators have fallen or are falling, sometimes dramatically; levels of venal corruption are embarrassingly high and escalating. Weak states usually honor rule of law precepts in the breach. They harass civil society. Weak states are often ruled by despots, elected or not.*

Traduction de l'auteur : Les États faibles comporte une large gamme d'États qui sont : intrinsèquement faibles en raison de contraintes géographiques, physiques ou économiques fondamentales ; fondamentalement forts, mais temporairement ou situationnellement faibles en raison d'antagonismes internes, de défauts de gestion, de cupidité, de despotisme ou d'attaques externes ; et un mélange des deux. Les États faibles entretiennent généralement des tensions ethniques, religieuses, linguistiques ou autres intercommunautaires qui ne sont pas encore, ou pas encore complètement, devenues manifestement violentes. Les taux de criminalité en milieu urbain ont tendance à être plus élevés et à augmenter. Dans les États faibles, la capacité de fournir des mesures adéquates d'autres biens politiques diminue ou elle est en régression. Les réseaux d'infrastructures physiques se sont détériorés. Les écoles et les hôpitaux montrent des signes de négligence, en particulier en dehors des grandes villes. Le PIB par habitant et d'autres indicateurs économiques critiques ont diminué ou sont en train de chuter, parfois de manière dramatique; les niveaux de corruption vénale sont gênants et augmentent.

Les États faibles respectent généralement les préceptes de la règle de l'État de droit. Ils harcèlent la société civile. Les États faibles sont souvent dirigés par des despotes, élus ou non.

Robert I. Rotberg., *State failure and State weakness in time of terror*, Brookings Institution Press / World Peace Foundation, Washington D.C., 2003, p. 4.

2) ce n'est pas l'intensité absolue de la violence qui définit un État « défaillant », mais plutôt le caractère durable de cette violence,

3) il existe des conflits ethniques et un antagonisme provenant de découvertes de nouvelles ressources contestées,

4) il n'y a pas d'État « défaillant » sans discordances entre les communautés, surtout à cause de l'échec des États-nations,

5) les États « défaillants » ne peuvent pas contrôler leurs frontières,

6) incapables de créer une atmosphère de sécurité à l'échelle nationale ils luttent souvent pour projeter le pouvoir et l'autorité officielle,

7) dans la majorité de cas, les régimes s'en prennent à leurs propres électeurs,

8) la croissance de la violence criminelle est un autre indicateur de l'échec d'un État. Lorsque l'autorité de l'État s'affaiblit et échoue, et à partir du moment où l'État devient criminel en oppressant ses citoyens, l'anarchie devient plus apparente. Des gangs criminels occupent les rues des villes. Le trafic d'armes et de drogue devient plus courant,

9) les forces de police ordinaires deviennent paralysées,

10) les États « défaillants » présentent des institutions défectueuses. L'armée est peut-être la seule institution à avoir une importance, mais les forces armées des ces types d'État sont souvent très politisées<sup>1</sup>.

Le Mexique n'est pas officiellement en conflit contre des armées rebelles, dans l'esprit d'un conflit armé comme en Colombie ou des guerres civiles dans les pays de l'Afrique subsaharienne ou des guerres asymétriques<sup>2</sup>. Le mouvement zapatiste de résistance, né en 1994 dans l'État de Chiapas, et les mouvements néo-zapatistes<sup>3</sup> n'ont pas les mêmes objectifs de renverser le pouvoir officiel que les guérillas colombiennes et les groupes rebelles africains. Ils revendiquent leur accès à une vie décente, à l'emploi, à la terre, à l'éducation, à la nourriture et à la santé. Il n'existe pas non plus de conflits ethniques, mais la violence accrue persiste comme dans les guerres civiles en Angola, au Burundi et au Soudan, où une grande partie de la violence est dirigée contre le gouvernement ou le régime en place, ainsi que des conflits pour des

---

<sup>1</sup> Robert I. Rotberg., *Ibidem*, pp. 5-7.

<sup>2</sup> Pour en savoir plus sur les guerres asymétriques voir la page 212.

<sup>3</sup> Pour en savoir plus: Raúl Romero., « A brief history of the Zapatista Army of National Liberation », *Roar Magazine*, Foundation for Autonomous Media, January 2014.

ressources contestées comme le pavot et la marihuana ou récemment les gisements de pétrole et le combustible.

Sur le plan de l'État-nation, le Mexique n'a pas fait face à des disparités entre les communautés quant à la construction d'une nation homogène, mais a plutôt connu des divergences économiques entre les États fédérés. Néanmoins, il est évident que l'État mexicain n'est pas capable de bien contrôler ses frontières, au nord comme au sud, ni de créer cette confiance sur le plan sécuritaire pour les citoyens mexicains. Sur la zone frontalière du nord avec les États-Unis les villes mexicaines de Tijuana et de Ciudad Juárez constituent des passages pour le développement du trafic de stupéfiants et d'armes. Sur la zone du sud les frontières partagées avec le Guatemala et le Belize sont aussi poreuses et les bandes criminelles profitent de cette situation afin de faire du trafic d'armes et plus récemment du trafic d'êtres humains, souvent des migrants qui viennent d'Haïti, du Venezuela, d'Afrique et d'Asie<sup>1</sup>.

Les dernières caractéristiques d'un État « failli » correspondent notamment à la croissance de la violence des bandes criminelles qui commencent à contrôler certaines parties des villes. À cela il faut ajouter la paralysie des différents corps de police, la faiblesse globale des institutions et la « politisation » de l'armée. Dans le cas mexicain, l'émergence des « zones grises » a mis en évidence tous les facteurs mentionnés ci-dessus de fragilité de l'État et la nécessité de « purification » de la police ainsi que de l'armée.

S'agissant de l'hostilité politique contre ses propres électeurs le Mexique a mis fin à l'hégémonie politique du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) lorsque le Parti de l'Action Nationale (PAN) est arrivé au pouvoir en 2000. Le peuple mexicain a rejeté l'ancien régime de ces deux partis traditionnels lors des récentes élections en votant pour le Mouvement de Régénération Nationale (MORENA) et son candidat, Andrés Manuel López Obrador, qui est devenu depuis décembre 2018, le premier président de gauche depuis la Révolution mexicaine de 1910. Le Mexique est, ainsi, un État « fragile » près de se transformer en un État « faible » si le nouveau gouvernement ne reconquiert pas les zones contrôlées par les organisations criminelles et ne réinstaura pas la présence étatique officielle dans l'ensemble de son territoire et de ses institutions politiques.

---

<sup>1</sup> Concernant le nouveau dispositif de l'ONU (Organisation des Nations Unies) pour la régulation des flux migratoires et la protection des droits des migrants voir : Antoine Pécoud., « L'ONU face aux migrants : une mission inaboutie ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 142 | Paris, 2019, mis en ligne le 01 juillet 2019, consulté le 28 octobre 2019 sur : <http://journals.openedition.org/chrhc/10732>

Le président entrant, López Obrador, a promis de renforcer les institutions publiques afin de lutter contre les phénomènes du crime organisé et de la violence accrue contre la population civile. Son homologue américain, Donald Trump, dès son élection en janvier 2017, a un projet pour la construction d'un mur séparant les États-Unis du Mexique afin de combattre les menaces générées par les trafics transfrontaliers. La situation sécuritaire critique de ce pays latino-américain et notamment les flux de migrants illégaux toujours croissants vers les États-Unis constituent une grande partie de la nouvelle stratégie sécuritaire américaine.

La Colombie, deuxième cas de cette thèse, a également connu différentes étapes s'agissant de la typologie d'État « failli » ou « fragile » au fur et à mesure du conflit armé. Dans le conflit armé colombien (1960 à nos jours)<sup>1</sup>, un des plus longs de l'histoire mondiale et surtout le plus long d'Amérique latine, trois acteurs de différente idéologie politique étaient impliqués : les gouvernements officiels successifs issus des partis traditionnels Libéral et Conservateur du pays, les guérillas de gauche et d'extrême gauche et des groupes paramilitaires d'extrême droite. Les puissants cartels de Medellín et de Cali, opérant notamment dans les années 1980, n'ont pas fait entièrement partie du conflit armé car ils n'avaient pas d'idéologie politique précise. Néanmoins, Pablo Escobar et les frères Orejuela ont partagé leur « savoir-faire » de construction des laboratoires de production de cocaïne et du fonctionnement du trafic transnational de drogue avec les guérillas et les paramilitaires et ont participé à des actions de terrorisme contre la population civile et contre l'État officiel.

S'agissant des caractéristiques d'un État « failli » la situation en Colombie doit être mise en perspective en tenant compte de quatre phases du conflit armé interne : la première s'inscrit entre 1998 et 2002 où le conflit a atteint son point culminant et les FARC, avec une puissance d'environ 20.000 combattants, contrôlaient un tiers du territoire national ; la deuxième apparaît avec l'arrivée d'Álvaro Uribe à la Présidence de la République en 2002, le renforcement des forces armées afin de lutter contre les guérillas et la démobilisation des paramilitaires ; la troisième correspond au deuxième mandat d'Uribe et à l'intensification du combat contre l'ennemi « interne » -les FARC et l'ELN- ; enfin, la quatrième met l'accent sur le

---

<sup>1</sup> En novembre 2016 sous l'impulsion du président sortant Juan Manuel Santos (2010-2018) ont été conclus des accords de paix avec les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC), la guérilla la plus puissante de l'Amérique latine. Or, les dissidents des FARC -groupes qui n'étaient pas convaincus par l'accord final avec le gouvernement- et l'Armée de Libération Nationale (ELN en espagnol), la deuxième guérilla puissante et historique du pays, continuent actuellement leur lutte armée sans qu'aucun accord soit signé avec le gouvernement d'Iván Duque.

commencement des négociations de paix en 2012 entre le gouvernement de Juan Manuel Santos et les FARC pour mettre fin au conflit.

La Colombie tout au long du conflit armé a dû faire face à des affrontements entre les troupes gouvernementales et les groupes insurgés et la violence a eu un caractère à la fois intense et durable. Dans le cas colombien, il n'y a pas eu de différends ethniques ou religieux, mais l'axe central a reposé sur une bataille politique idéologique entre la bourgeoisie traditionnelle et les populations rurales et sur deux visions différentes du monde. En effet, la discordance entre le pouvoir central officiel et les communautés paysannes, combinée avec les faiblesses de l'État-nation<sup>1</sup> colombien ont accentué ses particularités structurelles issues de son histoire politique violente<sup>2</sup>.

Sur la question du contrôle des frontières, le pays a eu des difficultés à montrer une forte présence étatique sur la zone frontalière du sud, en raison du contrôle territorial des FARC entraînant aussi une crise diplomatique avec l'Équateur en 2008. Même si dans la deuxième et la troisième phase du conflit sous l'administration Uribe le renforcement militaire étatique a eu des résultats significatifs sur le plan de la reconquête du territoire et de l'affaiblissement des forces rebelles des FARC et de l'ELN, l'État colombien n'est pas entièrement capable de restaurer le sentiment de sécurité dans l'esprit de la société civile à l'échelle nationale. De plus, la capacité armée des FARC a dépassé la puissance de la police nationale, la violence s'est accrue de manière durable dans la quasi-totalité du pays et les paramilitaires à travers leurs pratiques de terrorisme contre les civils ont intensifié le contexte criminel surtout dans les deux premières phases contemporaines du conflit comme nous l'avons déjà expliqué. Ainsi, en observant tous les critères mentionnés, nous pouvons qualifier la Colombie comme un État « fragile » qui dans les phases de grande intensité du conflit a basculé vers le type d'un État « défaillant ». Cependant, même à la première phase entre 1998 et 2002 où les FARC ont atteint leur apogée de force militaire et d'instauration des « zones grises » dans les espaces sous leur contrôle, la Colombie était un État fort et performant dans les zones où elle maintenait son

---

<sup>1</sup> *The French and American revolutions of the late-eighteenth century gave birth to the ideal of the modern nation-state-an independent state with a written constitution, ruled in the name of a nation of equal citizens.*

Traduction de l'auteur de l'original : Les Révolutions Française et Américaine à la fin du XVIIIème siècle ont donné naissance à l'idéal de l'État-nation moderne -un État indépendant avec une Constitution écrite, gouverné au nom d'une nation de citoyens égaux-. Andreas Wimmer and Yuval Feinstein., « The Rise of the Nation-State across the World, 1816 to 2001 », *American sociological review*, SAGE Publishing, Thousand Oaks, California, 75(5), 2010, p. 764.

<sup>2</sup> Léo Raymond., « La relation État-nation(s) en Colombie : le cas des rapports des forces à propos d'une zone de réserve Campesina dans le Caquetá », *Trayectorias Humanas Transcontinentales*, Números especiales, No2, Conflictos y procesos de paz : el caso de Colombia, Institut Français de Géopolitique, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, 2018, p. 50.

contrôle, en fournissant un accès à la scolarisation, aux soins médicaux et des opportunités d'emploi en demeurant légitime<sup>1</sup>.

Dans le cadre de l'introduction de notre doctorat, nous tenons à rappeler que l'État dans sa forme moderne résulte de cinq éléments « essentiels » pour Jacques Chevallier. Il s'agit de « *la nation implantée sur un territoire* », de l'État en tant que *érigé à la fois en dépositaire de l'identité sociale et source de toute autorité, de la perception de l'État comme le principe d'ordre et cohésion sociale, de l'établissement d'un monopole de la contrainte et de l'existence d'un appareil structuré et cohérent de domination chargé de mettre en œuvre sa puissance suprême*<sup>2</sup>.

Premier point : la nation. *Prenant appui sur la nation, l'État est l'expression de sa puissance collective ; c'est la forme supérieure que prend la nation, la projection institutionnelle qui lui confère durée, organisation, puissance*<sup>3</sup>. L'État constitue toujours le garant de la nation en lui attribuant une continuité viable à travers le temps. Mais, quels sont les clivages d'une nation lorsque des groupes armés se sont dirigés contre des populations de la même nation ?

Les deux cas de notre recherche répondent à cette problématique. D'une part, les organisations criminelles au Mexique ont ciblé dernièrement directement la population civile, avec l'exemple révélateur de l'enlèvement massif et de l'assassinat probable des 43 étudiants de l'École Rurale d'Ayotzinapa en 2014. D'autre part, la situation en Colombie a également démontré comment un différend politique entre la droite traditionnelle et la gauche peut se transformer en une guerre extrêmement violente entre les autorités étatiques et les guérillas avec des répercussions significatives pour la population civile.

Deuxième point : l'État en tant que gardien de l'identité sociale et source de toute autorité. *L'État constitue la suprême référence, indispensable pour garantir la permanence et la continuité des significations*<sup>4</sup>. L'élément de toute autorité de l'État constituera un point significatif pour notre analyse, puisque cette autorité se remet en cause par le phénomène des « zones grises », comme nous l'aborderons plus tard.

---

<sup>1</sup> Robert I Rotberg., *Op. cit.*, p. 15.

<sup>2</sup> Jacques Chevallier., *L'État post-moderne*, 3ème édition, Lextenso, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2008, p. 20.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>4</sup> *Idibem*, p. 20.



Troisième point : la perception de l'État comme le principe d'ordre et de cohésion sociale. *L'État est censé exprimer l'« intérêt général » soustrait aux conflits qui déchirent la société, il est conçu comme le principe d'intégration et d'unification d'une société qui, sans son intermédiaire, serait vouée au désordre, à l'éclatement, à la dissolution*<sup>1</sup>. Ainsi, avec le phénomène des « zones grises » qui affaiblit l'État, nous retrouvons un dérèglement social ainsi que la cessation de tout principe lié à l'intérêt général car on parle des « finalités individualistes » qui déclenchent l'apparition de telles zones.

Quatrième point : l'établissement du monopole de la contrainte. *L'État apparaît comme la seule source légitime de la contrainte ; Ce monopole de la contrainte se traduit par un double pouvoir : le pouvoir de contrainte juridique, qui passe par l'édition de normes que les individus sont tenus de respecter sous peine de sanctions ; le pouvoir de faire usage de la force matérielle, dans le cadre tracé par le droit*<sup>2</sup>. La notion de la souveraineté est inhérente au monopole de la contrainte. *Le concept de « souveraineté », qui légitime cette construction, implique que l'État dispose d'une puissance suprême de domination, c'est-à-dire d'une puissance irrésistible et inconditionnée qui non seulement s'impose à ses ressortissants sans qu'ils puissent s'y soustraire, mais encore ne connaît aucune puissance au-dessus d'elle, n'est liée par aucune règle préexistante*<sup>3</sup>. La privatisation de la violence, que nous étudierons en détail plus tard, ainsi que l'émergence des nouveaux acteurs qui disputent ce monopole représente une des nouvelles menaces pour l'avenir de l'État en tant que « dominateur suprême »<sup>4</sup> dans le système politique international.

Cinquième point : l'existence d'un appareil structuré et cohérent de domination chargé de mettre en œuvre sa puissance suprême. *L'État se présente sous l'aspect d'une machine, animée par des agents placés à son service et composée de rouages qui s'articulent et s'emboîtent de manière cohérente*<sup>5</sup>. Dans ce dernier point, nous observons la position importante des fonctionnaires et des agents de l'État chargés de mener au mieux les politiques publiques et de jouer le rôle de garant de la protection des droits fondamentaux de la société civile. Lorsque les organisations criminelles au Mexique infiltrent cette « machine étatique » par le biais de la corruption nous ne pouvons plus évoquer la notion d'une « domination

---

<sup>1</sup> Jacques Chevallier., *L'État post-moderne, Ibidem*, p. 20.

<sup>2</sup> *Idibem*, p. 20.

<sup>3</sup> *Idibem*, p. 20.

<sup>4</sup> *Idibem*, p. 20

<sup>5</sup> *Idibem*, p. 20.

suprême étatique cohérente ». Dans le cas des FARC, cette « cohérence de domination » n'était plus présente quand les dirigeants politiques -conservateurs et libéraux- ont décidé d'exclure du pouvoir toute représentation de gauche des années 1960 aux récentes élections de 2018, où Gustavo Petro fut le premier candidat de gauche à arriver au second tour d'une élection présidentielle.

Pour revenir au Mexique, dans le contexte de l'État « failli » et de l'État « faible », il est nécessaire de noter que le système politique contemporain du pays après la Révolution de 1910-1920 a été dominé par le Parti National Révolutionnaire (PNR), le prédécesseur du PRI. La Révolution mexicaine visait à mettre fin à la période des six présidences consécutives du Général Porfirio Díaz -connue comme le « *Porfiriato* »- et à établir le système actuel d'un État fédéral, à travers la Constitution de 1917 -qui est toujours en vigueur, même si elle a été révisée à plusieurs centaines de reprises-. Ce système postrévolutionnaire au Mexique est particulier car le PNR et puis le PRI -qui en principe devaient légitimer les acquis de la Révolution- ont dominé la scène politique jusqu'en 2000. La « monopolisation » du pouvoir par le PRI depuis les années 1930 dans presque tous les États fédérés et tous les secteurs de la vie politique mexicaine a créé un État « fragile » et une machine bureaucratique lente sans véritable pouvoir de contrôle, comme nous l'étudierons en détail plus tard.

En 2000, le Mexique est passé à une période historique car une transition « démocratique » est finalement survenue. Après 71 ans de dominance du PRI, un autre parti a remporté les élections nationales : le PAN avec son candidat Vicente Fox. La question de la lutte contre la drogue a émergé car la relation de Vicente Fox avec le président des États-Unis de l'époque, George W. Bush, était étroite. La nouvelle politique de l'administration américaine voulait la « certitude » que le Mexique et la Colombie, d'ailleurs, allaient s'allier avec elle dans la lutte contre le trafic de la drogue<sup>1</sup>. L'administration Salinas (1988-1994) avait impliqué l'armée dans le combat contre les narcotrafiquants. La complicité d'un grand nombre d'officiers supérieurs de l'armée avec des barons de la drogue, constituerait le début du tournant de la politique de Vicente Fox contre les phénomènes de corruption des forces de sécurité, en restreignant le rôle des forces armées et en faisant davantage appel aux unités spéciales et à la police mexicaine<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Brian R. Hammet., *Histoire du Mexique*, Perrin, Paris, 2009, p. 308.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 308.

Le cas mexicain, en matière sécuritaire, comporte quatre phases : premièrement, l'arrivée du Parti d'Action Nationale (PAN) au pouvoir en 2000, après une hégémonie du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) de 1929 à 2000 ;

Deuxièmement, l'arrivée de Felipe Calderón -candidat du PAN- à la présidence de la République en 2006 et sa « déclaration de guerre » ouverte contre les organisations criminelles mexicaines ;

Troisièmement, la présidence d'Enrique Peña Nieto (2012-2018) et la continuation de la crise sécuritaire et de la spirale de violence au sein du pays ;

Quatrièmement l'arrivée d'Andrés Manuel López Obrador (2018), candidat du MORENA à la présidence. Les trois premières phases sont étroitement liées à l'évolution du phénomène du narcotrafic au Mexique, ainsi qu'aux mutations des cartels mexicains. Jusqu'en 2000 le PRI contrôlait les cartels à travers son monopole au pouvoir et des accords tacites avec les narcotrafiquants. Suite à la première transition dite « démocratique » en 2000, le PAN a rompu certains accords afin de renforcer la sécurité dans le pays et restreindre l'avancement de l'expansion des cartels. Il s'est agi du moment où les cartels ont commencé à étendre leur domination dans des zones « non-traditionnelles » -comme l'État de Michoacán et l'État de Guerrero- et à s'impliquer -outre le narcotrafic- dans d'autres activités criminelles comme le trafic d'armes.

En 2006, les cartels ont été transformés en véritables organisations criminelles avec une diversité d'activités de l'économie parallèle, un contrôle territorial significatif sur l'ensemble du pays et une capacité militaire sans précédent. Nous observons qu'il s'agit du moment où le phénomène des « zones grises » émerge dans le pays. En 2012, après le départ de Calderón et l'arrivée de Peña Nieto, les différentes fragmentations des organisations criminelles suite à la lutte militarisée de Calderón et aux guerres de succession intra-cartel le phénomène des « zones grises » s'est quasiment étendu à l'ensemble du pays. Les nouvelles générations de trafiquants sont plus violentes, ont davantage besoin du territoire et plus seulement des points stratégiques afin de mener leurs activités et elles se sont engagées dans des pratiques qui ciblent aussi la population civile et son patrimoine comme le trafic des migrants, le vol de combustible et le blanchiment d'argent.

La Colombie, de son côté, a présenté également des particularités sur le plan politique. À cet effet, il faut évoquer une observation d'Ignacio Ramonet, un des spécialistes de la Colombie :

La Colombie, prétend-on encore constitué une exception notable en Amérique latine : elle n'a connu que cinq coups d'État depuis son accession à l'indépendance et est demeurée aux mains des civils depuis 1958 et la chute du général Gustavo Rojas Pinilla. Un modèle démocratique en quelque sorte. Toutefois, durant la même période, quatre candidats à l'élection présidentielle sont tombés sous des balles assassines : Jaime Pardo Leal (1987), Luis Carlos Galán (1989), Carlos Pizarro et Bernardo Jamarilo (1990)<sup>1</sup>.

Ainsi, la particularité du pays repose sur la contradiction entre un système politique démocratique solide -un régime qui n'était pas le cas de la majorité des États latino-américains qui ont connu plusieurs coups d'État de dictatures militaires- et une violence politique exprimée par les assassinats des leaders politiques. Malgré sa consolidation et sa « solidité » démocratique, la Colombie a fait face à des « faiblesses » quant aux fondements de la construction d'un État fort.

Premièrement, des échecs territoriaux : pendant la guerre civile de 1948 à 1958 -connue comme *la Violencia*- la périphérie était négligée en matière démographique et des gouvernements successifs ont essayé de changer les préférences politiques par le recours à la force, ce qui a entraîné l'émergence des mouvements de résistance armée dans ces régions et la création d'organisations comme les FARC.

Deuxièmement, la monopolisation du pouvoir étatique : l'État colombien n'a pas été en mesure de contrôler pleinement le recours à la force légitime, qu'il a perdue lors de *La Violencia*. Comme il n'a pas occupé l'ensemble de son territoire, l'extraction des loyers non étatiques -par l'extorsion, la vente de sécurité ou d'autres méthodes- et la contrebande ont prospéré. Avec le régime prohibitionniste américain (la « guerre à la drogue »), il a également perdu le contrôle de la réglementation des principaux marchés.

Troisièmement, des échecs réglementaires : la défaite du réformisme est associée à la capacité des agents privés à pénétrer les coalitions politiques et les organismes d'État en dictant leurs propres conditions. Au cours de la deuxième vague de violence, cela s'est approfondi et l'État s'est retrouvé face à d'énormes engagements illégaux soutenus par les marchés mondiaux.

---

<sup>1</sup> Ignacio Ramonet., *Colombie : Derrière le rideau de fumée / Histoire du terrorisme d'État*, Hernando Calvo Ospina (coordin.), le Temps des Cerises, Pantin, 2008, p. 11.

La prise en charge par des paramilitaires de domaines importants de l'État était la dernière étape de ce processus<sup>1</sup>.

Quatrièmement, des échecs politiques : au cours des deux vagues de violence, l'État colombien a été confronté à des tensions politiques importantes de nature très différente. Au cours de la première vague, la permanence du gouvernement dépendait de l'extirpation des préférences politiques d'une très grande partie de la population. Au cours de la deuxième vague, la voie non réformiste adoptée en Colombie impliquait qu'en pratique, l'État était soutenu dans les régions par des coalitions paramilitaires comprenant des éleveurs de bétail et d'autres élites rurales, des narcotrafiquants et des officiers de l'armée.

Cinquièmement, des échecs des politiques publiques : la capture d'agences de réglementation par des agents privés est en soi un échec politique significatif. La faible nature publique de la réglementation a créé, entre plusieurs secteurs et agents, à la fois de graves problèmes d'action collective et une alternative de « sortie » qui en a affaibli la portée et les possibilités d'amélioration de la marche à suivre donnée. Les meilleurs exemples en sont probablement les politiques de sécurité et de justice. L'État colombien n'avait qu'une présence armée dans certaines régions. Cependant, il a également été neutre en termes d'investissement dans ces domaines. Le pourcentage du Produit National Brut (PNB) consacré à la justice et à la sécurité a, à peine, évolué au cours des soixante dernières années. C'est seulement au cours des dernières années qu'il a commencé à s'accroître, ce qui explique une partie de la fortune d'Uribe. Cette complaisance dans un pays confronté à une violence aussi persistante est difficile à comprendre. L'élucidation du phénomène pourrait être assez simple. Lorsque l'État est mis au défi, les acteurs clés, tels que les élites régionales, sont confrontés à deux options : payer des impôts ou se livrer à des formes de violence privées. Parfois, ils payaient des impôts, mais dans la plupart des cas, ils estimaient que les payer était coûteux et risqué, et ils organisaient (ou soutenaient) une organisation privée<sup>2</sup>.

Dans le cadre de cette étude comparative<sup>3</sup>, il est également judicieux de mettre en évidence le concept de « l'état d'exception » -sans pour autant revenir sur toute la littérature abondante sur ce sujet- dans les deux pays, lorsqu'on aborde des phénomènes complexes comme les « zones grises ». Rappelons qu'il s'agit d'une notion qui a été théorisée, dans un premier

---

<sup>1</sup> Francisco Gutiérrez Sanín, Tatiana Acevedo y Juan Manuel Viatela., «*Violent Liberalism? State, conflict and political regime in Colombia, 1930-2006, An analytical narrative on State-making*», Working papers series, N° 2, paper N° 19, Crisis States Research Center, London, 2007, pp. 35-36.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 35-36.

<sup>3</sup> Nous analyserons la méthodologie de notre démarche scientifique en pages 56-58 et plus en détail en page 73.

temps, par Carl Schmitt<sup>1</sup> et elle a été liée à sa notion de la « souveraineté ». « L'état d'exception », d'abord, est une situation inhabituelle, opposée à l'État de droit *qui existe seulement lorsque le corpus juridique préexistant est souverain sur la législation, ce qui signifie que le titulaire du pouvoir politique se sent lié par la loi*<sup>2</sup>. Selon Schmitt, l'État de droit qui représente la « normalité » se confronte à « l'exceptionnalité » ou la « nécessité » de l'état d'exception. La « normalité » ou la « situation normale » est une situation dans laquelle l'ordre socio-politique se développe régulièrement et n'est pas sérieusement mis en cause, à l'intérieur comme à l'extérieur. Ensuite, il décrit « l'exceptionnalité » comme étant la situation dans laquelle l'ordre socio-politique est mis en cause en remettant en question l'ordre existant, en raison de facteurs internes ou externes<sup>3</sup>.

D'un point de vue pratique ou théorique, peu importe si un schéma abstrait proposé pour définir la souveraineté (à savoir que la souveraineté est le pouvoir le plus élevé, et non un pouvoir dérivé) est acceptable. En ce qui concerne un concept abstrait, il n'y a généralement pas d'argumentation, encore moins dans l'histoire de la souveraineté. Ce qui est discuté, c'est l'application concrète, c'est-à-dire qui décide dans une situation de conflit ce qui constitue l'intérêt public de l'État, la sécurité et l'ordre public.

Les mécanismes de l'État en temps normal peuvent garantir la régulation des conditions variées comme la défense du territoire national, la gestion des crises financières, sociales et des catastrophes naturelles, ainsi que le maintien de l'ordre public. Or, l'État a besoin des dispositifs afin de faire face également à des situations « extraordinaires » et pour cette raison sa marge de manœuvre doit être étendue. Un outil juridique, au sein d'un État de droit, pour ces situations inhabituelles est « l'état d'exception »<sup>4</sup>.

Quels sont les objectifs d'un « état d'exception » ?

Lorsqu'une situation « extraordinaire » se présente et elle peut porter atteinte contre l'État lui-même et les dirigeants politiques ne peuvent pas l'affronter, l'État va quitter pour un

---

<sup>1</sup> Carl Schmitt était un juriste et théoricien allemand qui a intégré le Parti nazi en 1933 jusqu'en 1936 lorsqu'il a été écarté du Parti. Malgré cette période complexe de l'histoire, les œuvres et les concepts de Schmitt sont régulièrement cités dans des travaux scientifiques -en science politique et dans d'autres disciplines- comme notre doctorat.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original : *The rule of law can be said to exist only where the preexisting body of law is sovereign over legislation, meaning that the individual holding political power feels bound by the law.* Francis Fukuyama., *The origins of political order. From prehuman times to the French Revolution*, Farrar, Straus and Giroux, New York, 2011, p. 246.

<sup>3</sup> Carl Schmitt., *Political Theology*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts and London, 1985, pp. 12-13.

<sup>4</sup> Marie-Laure Basilien-Gainche., *État de droit et états d'exception, une conception de l'État*, Presses Universitaires de France, Paris, 2013, p. 28.

certain temps les principes qui le rend un État de droit : la séparation de pouvoir et la garantie des droits et des libertés<sup>1</sup>. Suite, à l'application de « l'état d'exception », l'État de droit sera affecté car la concentration de tous les pouvoirs et la restriction des libertés et des droits transforme le souverain en une autorité quasi-absolue, mais respectée. L'État est également dans une situation de faiblesse car cette situation inhabituelle qui exige l'application de « l'état d'exception » remet aussi en question la légitimité de sa domination<sup>2</sup>, si le territoire passe aux mains des acteurs non-étatiques, comme dans les cas des « zones grises » au Mexique et en Colombie.

Ainsi, « l'exception », qui n'est pas codifiée dans l'ordre juridique en vigueur, peut tout au plus être qualifiée de cas de péril extrême, de danger pour l'existence de l'État ou assimilé. Mais elle ne peut pas être circonscrite de manière factuelle et rendue conforme à une loi préformée. C'est précisément « l'exception » qui rend pertinent le sujet de la souveraineté, c'est-à-dire toute la question de la souveraineté<sup>3</sup>. Pour Schmitt, d'ailleurs, le « Souverain » est celui qui décide de « l'état d'exception ».

De surcroît, la situation d'« exception » entraîne deux évolutions : d'un côté, des modalités dans les rapports institutionnels car les pouvoirs sont concentrés dans les mains de très peu de personnes et de l'autre côté, des mutations dans les relations entre l'État et la société civile lorsque l'État favorise les interventions de l'administration au mépris des libertés individuelles. La concentration des pouvoirs s'exprime notamment par l'augmentation des responsabilités de la fonction exécutive en dépit de la fonction législative. Le dépérissement des libertés individuelles provient de l'implication éminente de l'administration dans des domaines qui ne font pas partie de ses compétences<sup>4</sup>.

En Colombie « l'état d'exception » a pris différentes formes au fur et à mesure du conflit armé. La Constitution colombienne de 1991 a contextualisé les trois *scénarii* possibles d'un « état d'exception » et a établi des règles claires pour chacun d'entre eux : « état de guerre extérieure », « état de commotion intérieure », et « état d'urgence économique, sociale ou écologique ou une calamité publique grave ». Pour la déclaration, la prolongation et l'adoption

---

<sup>1</sup> Marie-Laure Basilien-Gainche., *État de droit et états d'exception, une conception de l'État*, *Ibidem*, pp. 23-24.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 250.

<sup>3</sup> Carl Schmitt., *Op. cit.*, p. 6.

<sup>4</sup> François Saint-Bonnet., « L'abnégation des hommes, le sacrifice de la légalité, la grande guerre et l'impossible naissance d'un droit administrative d'exception », *Jus politicum*, N°15, Le droit public et la Première Guerre mondiale, revue électronique, Paris, janvier 2016, pp. 4-5.

des mesures afin de surmonter le cas de crise des exigences formelles et matérielles ont été également établies<sup>1</sup>.

En vertu de l'article 212 de la Constitution politique de la Colombie, son acte constitutif est une agression contre un État étranger de la part de la Colombie ou inversement ; il pourrait également s'agir de l'agression de la Colombie par un État étranger. Dans ce cas, plus que la défense de la Constitution, il est question de l'existence de l'État à travers ses caractéristiques essentielles d'indépendance, de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'ordre juridique. « L'état de guerre extérieure » se réfère à une agression extérieure de la part d'une nation étrangère. Cette situation exceptionnelle en Colombie ne peut pas être déclarée par le Président de la République sans la signature de tous les ministres du gouvernement et l'autorisation du Sénat. De même, il peut adopter les mesures qu'il juge nécessaires pour repousser ladite agression, défendre la souveraineté nationale, répondre aux exigences de la guerre et rechercher le rétablissement de l'ordre public<sup>2</sup>.

En ce qui concerne la nature de « l'état de commotion intérieure », l'acte qui l'habilite est la perturbation grave de l'ordre public qui menace de manière imminente la stabilité institutionnelle, la sécurité de l'État ou la coexistence citoyenne, et cela ne peut être invoqué par le recours aux pouvoirs ordinaires des autorités de police, comme il ressort de l'article 213 de la Constitution politique<sup>3</sup>. En conséquence, la Cour constitutionnelle colombienne a désigné comme des conditions essentielles pour que le gouvernement déclare « l'état de commotion intérieure » comme suit: 1) elle a indiqué l'hypothèse de fait qui a donné lieu à la déclaration et l'a circonscrite à une perturbation de l'ordre public; 2) elle a soumis cette hypothèse à une évaluation spéciale indiquant que la perturbation de l'ordre public devrait être grave et avoir le potentiel d'entraver de manière imminente la stabilité institutionnelle, la sécurité de l'État ou la coexistence de citoyens et, enfin, 3) elle a également élaboré cette hypothèse de jugement sur la nécessité des moyens, en spécifiant que cette perturbation grave ne pouvait pas être résolue par le recours aux attributions ordinaires des autorités de police.

---

<sup>1</sup> Mary Luz Tobón-Tobón y David Mendieta-González., «Los estados de excepción en el régimen constitucional colombiano», *Revista Opinión Jurídica*, Universidad de Medellín, Medellín, Vol.16, N°31, enero-julio 2017, pp. 75-76.

<sup>2</sup> República de Colombia, «Artículo 212», Capítulo 6, *Constitución Política de Colombia de 1991*, modificada en enero de 2018. Consulté le 17 novembre 2019 sur : <http://www.corteconstitucional.gov.co/inicio/Constitucion%20politica%20de%20Colombia.pdf>

<sup>3</sup> República de Colombia, «Artículo 213», Capítulo 6, *Constitución Política de Colombia de 1991*, modificada en enero de 2018. Consulté le 17 novembre 2019 sur : <http://www.corteconstitucional.gov.co/inicio/Constitucion%20politica%20de%20Colombia.pdf>



L'Assemblée Constituante de 1991 a souligné que « l'état d'urgence » ou « d'urgence » pouvait être déclaré selon différentes modalités, en fonction de l'altération de l'ordre : i) économique, ii) social, iii) écologique et iv) en raison d'une grave calamité publique. À cet égard, la Cour constitutionnelle de Colombie a déclaré que ces modalités pouvaient coexister lorsque les faits survenus simultanément perturbent les différents ordres protégés par l'article 215 de la Constitution colombienne (Colombie, Cour constitutionnelle, arrêt C-135, 2009)<sup>1</sup>. En ce qui concerne la nature, l'acte constitutif de « l'état d'urgence » est la perturbation ou la menace grave et imminente de l'ordre économique, social et écologique du pays, ou une grave calamité publique (Colombie, *Constitution politique*, Art. 215 C)<sup>2</sup>.

Quatre périodes présidentielles en Colombie seront mises en lumière afin de mieux comprendre la situation du conflit armé et l'apparition des « zones grises » sous le prisme de « l'état d'exception ». Tout d'abord, la période d'Andrés Pastrana (1998-2002) lorsque les FARC ont atteint leur apogée militaire et territoriale a été un exemple particulier car le président de l'époque n'a jamais déclaré « l'état de commotion intérieure ». Même si l'ordre public était gravement menacé Pastrana n'a pas recouru à l'état d'exception<sup>3</sup>. Ce fut probablement parce qu'il a cru qu'il pouvait trouver une solution diplomatique à travers les négociations avec les FARC pendant son mandat.

Ensuite, lors du premier mandat d'Álvaro Uribe Vélez (2002-2006) « l'état de commotion intérieure » a été déclaré pour la première fois depuis 1995. Cette déclaration était motivée, à cette occasion, par la multiplication des activités criminelles, principalement des activités terroristes qui, selon le Président de la République, mettaient en péril les institutions de l'État. Les causes, dans la plupart des différentes interventions des citoyens citées dans le jugement, sont apparentes, puisque, même si les conflits politiques, économiques, sociaux et militaires sont réels, ils ont été présents au moins depuis les années 1980, et il n'y a rien d'anormal ni d'exceptionnel dans la crise ayant traversé le pays permettant de justifier le recours à « l'agitation intérieure ». En outre, il convient d'ajouter que, dans cette arrêt, les faits qui l'ont motivés ne sont pas inhabituels, car les groupes armés, selon la Cour constitutionnelle, ont

---

<sup>1</sup> Corte Constitucional de Colombia, Sentencia C-135/09, *Decreto declaratorio de Estado de emergencia social*. Consulté le 25 mars 2019 sur : <http://www.corteconstitucional.gov.co/RELATORIA/2009/C-135-09.htm>

<sup>2</sup> República de Colombia, «Artículo 215», Capítulo 6, *Constitución Política de Colombia de 1991*, modificada en enero de 2018. Consulté le 17 novembre 2019 sur : <http://www.corteconstitucional.gov.co/inicio/Constitucion%20politica%20de%20Colombia.pdf>

<sup>3</sup> Mauricio García Villegas y Rodrigo Uprimmy Yepes., «¿Controlando la excepcionalidad permanente en Colombia? Una defensa prudente del control judicial de los Estados de excepción», *Dejusticia*, Centro de Estudios jurídicos y sociales, Bogotá D.C., diciembre 2005, p. 22.

existé depuis longtemps et leur activité supposait un accroissement de l'activité criminelle dans le pays<sup>1</sup> (Colombie, Cour constitutionnelle, arrêt C-802, 2002)<sup>2</sup>.

Puis, lors du seconde mandat d'Uribe (2006-2010), « l'état d'exception » a été déclaré pour la gestion d'une crise sur la base des arguments suivants : que l'administration de la justice ne fonctionnait pas de manière normale et adéquate, ce qui compromettait la stabilité institutionnelle et le fonctionnement normal de la branche juridictionnelle, au détriment de l'ordre public et social ; que le Secteur de l'information stratégique de la police nationale, au sein de la Direction de la sécurité des citoyens, déclarait qu'au cours des 35 derniers jours, plus de 2.720 personnes ont été libérées, après leur arrestation pour des crimes d'homicide, des blessures corporelles, le vol et le trafic de stupéfiants, entre autres, qui portaient gravement atteinte à l'intérêt général, à l'ordre public, à la sécurité de l'État et à la coexistence des citoyens<sup>3</sup>.

En outre, « l'état d'exception » a été également déclaré car le Procureur général de la Nation avait informé que la sortie des prisons était imminente en raison de l'expiration des termes de la définition des procédures pénales engagées contre des personnes accusées d'avoir commis des crimes liés aux faits tragiques de la prise du Palais de justice, des enlèvements et d'autres crimes graves, qui ont constitué un facteur de trouble et d'altération de l'ordre public, entraînant des situations d'impunité ayant favorisé la non-protection des droits fondamentaux, avec une déstabilisation institutionnelle imminente, qui affecte l'État social de droit enchâssé dans la lettre politique<sup>4</sup>.

L'usage de « l'état d'exception » en Colombie a également varié selon les périodes en raison de la situation politique dans le pays. Dans la Constitution colombienne de 1886 la pratique de « l'état d'exception » était incluse dans le concept de « l'état de siège » qui regroupait toutes les situations possibles des cas inhabituels. À partir de 1958 -la fin de la période de la *Violencia*- et jusqu'en 1991 et la promulgation de la nouvelle Constitution, l'application des « états de siège » était constante en attestation particulièrement deux périodes

---

<sup>1</sup> Clara María Mira González., «Los estados de excepción en Colombia y aplicación del principio de proporcionalidad: un análisis de seis casos representativos», *Revista Opinión Jurídica*, Universidad de Medellín, Medellín, Vol. 15, N° 29, enero-julio 2016, p. 154.

<sup>2</sup> Corte Constitucional de Colombia, Sentencia C-802/02, *Control de constitucionalidad de decreto declaratorio de conmoción interior*. Consulté le 27 mars 2019 sur : <http://www.corteconstitucional.gov.co/relatoria/2002/C-802-02.htm>

<sup>3</sup> Presidencia de la República de Colombia, *Decreto 3929 de 2008*, Diario Oficial N° 47.137 de 9 de octubre de 2008.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

marquantes : entre le 7 octobre 1976 au 7 août 1982 (5 ans et 10 mois) et entre le 1<sup>er</sup> décembre au 1984 au 4 juillet 1991 (7 ans et 2 mois )<sup>1</sup>.

Cette « habitude du droit colombien » de recourir très fréquemment aux « états d'exception »<sup>2</sup>, donnait jusqu'en 1991 un prérogative au président élu car il se sentait déjà « hyper dominant » par l'emploi possible de « l'état de siège »<sup>3</sup>. Or, la Constitution de 1991, a procédé à une rupture avec cette dynamique et a encadré plus strictement les conditions exceptionnelles. Ainsi, « l'état de siège » a été remplacé par les trois formes que nous avons évoqué précédemment « d'état d'exception »<sup>4</sup>.

Comme le dit Jean-Michel Blanquer :

Tout d'abord, « l'état de guerre extérieure » qui donne au président les moyens de la défense nationale est normalement précédé d'une autorisation par le Sénat de la déclaration de guerre. Ensuite, « l'état de commotion intérieure » représente la véritable transformation de l'ancien système. Son déclenchement reste assez classique (de graves perturbations de l'ordre public) mais son régime devient strict : il ne dure que 90 jours, n'est renouvelable que deux fois, la première fois avec l'accord du Sénat. Plus encore, les décrets-lois pris dans ce cadre devront être signés par tous les ministres, ne porter que sur les matières concernées par les troubles et surtout ne pourront suspendre l'exercice des droits de l'homme. Enfin, le constituant a prévu le cas de faits « qui perturbent gravement l'ordre économique, social et écologique du pays ». Le président peut alors décréter l'état d'urgence qui lui permet de prendre des décrets-lois uniquement dans les domaines concernés pour une période de trente jours qui ne peut être renouvelée plus de deux fois dans l'année. L'ensemble des décrets-lois sont contrôlés par la Cour constitutionnelle<sup>5</sup>.

Ainsi, le recours aux « exceptions » a constitué une norme de l'État colombien afin de renforcer l'État de droit, mais dans ces circonstances exceptionnelles, il n'a pas réussi de « détenir le monopole de sa domination légitime »<sup>6</sup>, notamment jusqu'à la fin de l'administration Pastrana en 2002. Le conflit armé et notamment la lutte contre-insurrectionnelle contre les FARC et l'ELN ont occupé une place primordiale dans le recours à « l'exception ». Plus précisément, « l'état de commotion intérieure » n'a été déclaré que quatre fois par deux présidents : César Gaviria en 1992 et en 1994, et Álvaro Uribe en 2002 et en

---

<sup>1</sup> Marie-Laure Basilien-Gainche., *État de droit et états d'exception, Étude d'une relation dialectique à partir du constitutionnalisme colombien*, Jean-Michel Blanquer (directeur), Thèse de doctorat en droit public, Université Paris 3 - Sorbonne Nouvelle, IHEAL, 4 décembre 2001, p. 627.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 702.

<sup>3</sup> Jean-Michel Blanquer., « Les insitutions à l'épreuve de la pratique », *La Colombie à l'aube du troisième millenaire*, Jean-Michel Blanquer et Christian Cros (coordin.), CREDA, Éditions IHEAL, Paris, 1996, p. 102.

<sup>4</sup> *Supra*, pp. 39-40.

<sup>5</sup> Jean-Michel Blanquer., « Les insitutions à l'épreuve de la pratique », *Op. cit.*, p. 102.

<sup>6</sup> Marie-Laure Basilien-Gainche., *État de droit et états d'exception, Étude d'une relation dialectique à partir du constitutionnalisme colombien*, *Op. cit.*, p. 703.

2008<sup>1</sup>. D'ailleurs, le président Santos, n'a pas fait appel à cette « exception » car dans la société et le système juridique colombien, il existe actuellement suffisamment d'instruments pour faire face à des crises dans le cadre de la « normalité », comme cela a été le cas, par exemple, de l'accord de paix en vigueur entre son gouvernement et les FARC<sup>2</sup>.

Néanmoins, il a déclaré « l'état d'urgence économique, sociale et écologique pour une calamité publique grave » le 7 janvier 2011<sup>3</sup> en raison de la catastrophe naturelle et les personnes mortes par le cyclone tropical *La Niña*.

Au Mexique, la forme d'expression ainsi que l'usage de « l'état d'exception » sont un peu différents de la Colombie. Tout d'abord, dans la Constitution des États-Unis Mexicains il n'existe pas de référence explicite à « l'état d'exception » ou « d'urgence ». L'article 29, relatif à cette situation de crise, dispose que :

En los casos de invasión, perturbación grave de la paz pública, o de cualquier otro que ponga a la sociedad en grave peligro o conflicto, solamente el Presidente de los Estados Unidos Mexicanos, con la aprobación del Congreso de la Unión o de la Comisión Permanente cuando aquel no estuviere reunido, podrá restringir o suspender en todo el país o en lugar determinado el ejercicio de los derechos y las garantías que fuesen obstáculo para hacer frente, rápida y fácilmente a la situación; pero deberá hacerlo por un tiempo limitado, por medio de prevenciones generales y sin que la restricción o suspensión se contraiga a determinada persona<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Clara María Mira González., *Op. cit.*, p. 145.

<sup>2</sup> Mary Luz Tobón-Tobón y David Mendieta-González., *Op. cit.*, p. 86.

<sup>3</sup> Ministerio del Interior y de Justicia., *Decreto N° 20 de 2011 por el cual se declara el Estado de Emergencia Económica, Social y Ecológica por razón de grave calamidad pública*, Diario Oficial N° 47.945 de 7 de enero de 2011, dispuesto en : [http://www.secretariasenado.gov.co/senado/basedoc/decreto\\_0020\\_2011.html](http://www.secretariasenado.gov.co/senado/basedoc/decreto_0020_2011.html). (Consulté le 15 mai 2019).

<sup>4</sup> Secretaría de Gobernación, «Artículo 29», Título Primero, Capítulo I, *Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos de 1917*, modificada en 2018.

Traduction de l'auteur : En cas d'invasion, de trouble grave de la paix publique ou de tout autre incident mettant la société en grave danger ou en conflit, seul le Président des États-Unis du Mexique, avec l'approbation du Congrès de l'Union ou de la Commission permanente quand celui-ci n'a pas été réuni, pourra restreindre ou suspendre dans l'ensemble du pays ou dans un lieu déterminé l'exercice des droits et des garanties qui constitueraient un obstacle pour faire face, rapidement et facilement, à la situation; mais il doit le faire pendant un temps limité, au travers des précautions générales et sans que la restriction ou la suspension concerne une personne déterminée.

Les causes spécifiques pour lesquelles la situation « exceptionnelle » est appliquée figuraient déjà dans la Constitution mexicaine précédente de 1857 et sont les suivantes :

a) invasión, es decir penetración en territorio nacional de fuerzas armadas extranjeras; b) perturbación grave de la paz pública, que significa una alteración de la vida normal del Estado o de la sociedad mediante motines, revoluciones, asonadas, rebeliones y otros sucesos similares; y c) cualquier otro caso que ponga a la sociedad en grande peligro de conflicto, como el de guerra o epidemias<sup>1</sup>.

Nous pouvons comprendre à la lecture de la rédaction de cet article que les causes sont énonciatives et non limitatives. La distinction par rapport à une situation similaire en Colombie que nous retrouvons ici, repose sur la logique de « l'exception » elle-même. Dans le cas du Mexique, l'accent est mis sur la « restriction » ou la « suspension » des droits et des garanties des personnes, alors qu'en Colombie dans « l'état d'exception » les droits et les libertés fondamentales ne peuvent pas être suspendus et l'application du Droit International Humanitaire doit être respectée (Art. 214-2<sup>2</sup>). En Colombie, « l'exception » est plutôt axée sur la recherche des causes de la perturbation et l'empêchement de ses effets.

Au Mexique, il s'agit d'une disposition tendant à renforcer les pouvoirs de l'exécutif et mettre en évidence ses effets potentiels : la limitation du principe de séparation des pouvoirs, la suspension des droits - « des garanties individuelles » - et l'attribution des pouvoirs législatifs au Président de la République, comme Jean-René Garcia le décrit dans le pouvoir exécutif ambivalent en Amérique latine<sup>3</sup>. Au lieu d'utiliser le concept de « présidentielisme » pour l'Amérique latine comme le font de nombreux auteurs, Jean-René Garcia préfère la notion de

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original : a) l'invasion, c'est-à-dire la pénétration du territoire national par des forces armées étrangères, b) la perturbation grave de la paix publique entraînant une altération de la vie normale de l'État ou de la société via des émeutes, des révolutions, des raids, des rebellions et autres événements similaires, et c) toute autre situation mettant la société en grand danger de conflit, comme la guerre ou les épidémies.

Francisco Javier Dorantes Díaz., «Estado de excepción y derechos humanos. Antecedentes y nueva regulación jurídica», *Alegatos*, Universidad Autónoma Metropolitana, Núm.81, México D.F., mayo-agosto 2012, p. 404.

<sup>2</sup> República de Colombia, «Artículo 214», Capítulo 6, *Constitución Política de Colombia de 1991*, modificada en enero de 2018, Consulté le 17 novembre 2019 sur :

<http://www.corteconstitucional.gov.co/inicio/Constitucion%20politica%20de%20Colombia.pdf> : *No podrán suspenderse los derechos humanos ni las libertades fundamentales. En todo caso se respetarán las reglas del derecho internacional humanitario. Una ley estatutaria regulará las facultades del Gobierno durante los estados de excepción y establecerá los controles judiciales y las garantías para proteger los derechos, de conformidad con los tratados internacionales. Las medidas que se adopten deberán ser proporcionales a la gravedad de los hechos.*

Traduction de l'auteur en français : Les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne peuvent être suspendus. Dans tous les cas, les règles du droit international humanitaire seront respectées. Une loi statutaire réglera les pouvoirs du gouvernement dans les états d'exception et établira des contrôles et des garanties judiciaires pour protéger les droits, conformément aux traités internationaux. Les mesures adoptées doivent être proportionnelles à la gravité des événements.

<sup>3</sup> Jean-René Garcia., *La Bolivie : Histoire Constitutionnelle et ambivalence du pouvoir exécutif*, l'Harmattan, Paris, 2010, p. 145. (*infra*, p. 97.)

pouvoir exécutif ambivalent qui rend mieux compte du fonctionnement d'un système constitutionnel notamment en Amérique latine. Cette référence qui lui a été inspiré par Harvey Mansfield et qui l'utilise pour ses analyses des systèmes constitutionnels latino-américains et notamment la Bolivie, semble, selon cet auteur, la voie de comprendre l'essentialité d'un système constitutionnel. Dans ces écrits, Jean-René Garcia, développe l'idée que la seule notion de « présidentielisme » ou « *presidentialismo* » n'est pas assez précise. En revanche, la notion de pouvoir exécutif ambivalent semble correspondre davantage au système politique latino-américain<sup>1</sup>.

En effet, un pouvoir exécutif ambivalent est faible et fort à la fois. Il est fort parce qu'il peut aller là où la Constitution ou la loi ne dit rien et agir en conséquence afin d'être utile aux républiques modernes, mais il est aussi faible car il doit respecter la représentation du peuple à travers le Parlement. L'ambivalence de l'exécutif, concept *sui generis*, semble d'en permettre d'analyser les systèmes constitutionnels latino-américains dans toutes leurs complexités ce qui n'est pas le cas du Président. Cependant, notre thèse ne s'inscrit pas dans le cadre d'une thèse de droit constitutionnel. Même si nous adhérons au concept de Jean-René Garcia pour des raisons de simplicité nous préférons utiliser le terme « Président » afin de rendre compte de la force d'un pouvoir exécutif.

Pour revenir à « l'état d'exception » au Mexique, les restrictions sont possibles tant sur la propriété que sur l'exercice de tout droit et de garanties de celui-ci -comme mécanismes de protection-. Cette configuration de « l'état d'exception » au Mexique n'a jamais été réglementée. La seule période où ce type de « *suspension des droits et des garanties* » a été appliqué date de 1942 sous le motif de la « déclaration de guerre » lors de la participation du Mexique à la Seconde Guerre Mondiale<sup>2</sup>.

Dans le cadre de notre recherche nous allons nous intéresser notamment aux trois dernières périodes présidentielles, à savoir les administrations Fox (2000-2006), Calderón (2006-2012) et Peña Nieto (2012-2018) et nous évoquerons aussi les débuts du mandat du président López Obrador en 2019. L'avènement de Vicente Fox au pouvoir a marqué la tentation d'en finir avec le règne du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) et de tous les

---

<sup>1</sup> Jean-René Garcia., « Présidentielisme, parlementarisme ou pouvoir exécutif ambivalent, quelle différence pour les démocraties latino-américaines ? », *Les Amériques des Constitutions aux démocraties*, Jean-René Garcia, Denis Rolland et Patrice Vermeren (direction), Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2015, pp. 243-244.

<sup>2</sup> Pedro Salazar Ugarte., « Estado de excepción, suspensión de derechos y jurisdicción », *Derechos humanos en la Constitución. Comentarios de la jurisprudencia constitucional e interamericana*, Tomo 1, Suprema Corte de Justicia de la Nación y UNAM y Fundación Konrad Adenauer, México D.F., 2013, pp. 235-236.

accords tacites entre ses membres et les narcotrafiquants, comme nous le verrons en détail plus tard. Les deux périodes du Parti de l'Action Nationale (PAN) au pouvoir avec Fox et Calderón ont également changé l'approche sécuritaire étatique contre les groupes criminels et par conséquent la violence a atteint des taux significatifs et le phénomène des « zones grises » théorisé en science politique a fait sa réapparition. Peña Nieto est arrivé au pouvoir en 2012 après la période la plus sanglante de l'histoire contemporaine du Mexique. « La guerre ouverte » contre les cartels de 2006 n'offrait d'autre alternative que d'être poursuivie<sup>1</sup>.

Sous la présidence de Vicente Fox, la transition dite « démocratique », a changé légèrement le régime établi entre la classe politique mexicaine et les narcotrafiquants. Son administration a initié des évolutions dans le domaine sécuritaire en décrétant, d'abord, une loi pour fonder le Ministère de la Sécurité Publique (*Secretaría de Seguridad Pública, SSP*) afin de lutter contre la criminalité organisée. Néanmoins, lors de son mandat Joaquín *El Chapo* Guzmán s'est échappé d'une prison de Jalisco en 2001 et puis en 2002, a fondé la « Fédération », une organisation réunissant presque tous les cartels mexicains sous un commandement unique. Pourtant, malgré les engagements pris par Vicente Fox dans le « Plan de développement national » selon lesquels la garantie de la sécurité publique serait la responsabilité première et essentielle de son gouvernement, au cours de son mandat de six ans, aucune réforme majeure n'a été entreprise en matière de sécurité publique<sup>2</sup>. « L'état d'exception » n'a jamais été déclaré pendant son mandat malgré la montée de la criminalité organisée et de la violence<sup>3</sup> en comparaison avec la période de la présidence d'Ernesto Zedillo.

Lors du mandat présidentiel de Felipe Calderón la situation a également évolué. Le candidat du PAN élu en 2006 avait focalisé toute sa campagne sur le combat contre le crime organisé et le narcotrafic. Ainsi, une des premières mesures prises en matière sécuritaire, était de « déclarer la guerre » contre les cartels et ordonner l'implication directe des forces armées en organisant également des patrouilles et des opérations dans les villes et les villages. Les espaces appelés par Calderón « séquestrés » par les bandes criminelles l'ont obligé à opter pour

---

<sup>1</sup> Ricardo Ravelo., *Narcomex: Historia e Historias de una guerra*, Vintage español, México-Estados Unidos, 2012, p. 39.

<sup>2</sup> Héctor Chincoya Teutli., «De la seguridad pública a la política criminológica en México: 2000-2012 (los gobiernos del Partido Acción Nacional)», *Revista del Instituto de Ciencias Jurídicas de Puebla*, N°34, Puebla, julio-diciembre de 2014, p. 72.

<sup>3</sup> Le taux des délits pendant la présidence de Zedillo a été négative avec -157 pour 100.000 habitants, alors que pendant la présidence de Fox a augmenté en 43 pour 100.000 habitants., Eduardo Guerrero Gutiérrez., «Políticas de seguridad en México: análisis de cuatro sexenios», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012, p. 76.

une stratégie d'action directe sans recourir à « l'état d'exception » selon l'article 29 de la Constitution<sup>1</sup>.

Si des situations exceptionnelles, telles que l'absence d'exercice effectif de la souveraineté dans certaines parties du territoire national, obligent le Président de la République à recourir à des mesures exceptionnelles telles que la mobilisation des forces armées pour faire face au trafic de drogue, comme principale manifestation du crime organisé, dans les faits cette option a été décidée sans la suspension nécessaire de certains droits de l'homme, conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi suprême de la nation. Cela signifie que, *de jure*, dans la République mexicaine -tout au long des six années d'administration de Calderón- l'État de droit et les droits de l'homme sont en vigueur ; bien que, *de facto*, lorsque les forces armées interviennent, des mesures exceptionnelles sont imposées<sup>2</sup>.

Par la suite, lorsque la Cour suprême de justice de la nation interprète l'article 129 de la Constitution<sup>3</sup> -qui se réfère à l'usage de la force militaire en temps de paix-, la plus haute instance juridictionnelle considère comme une jurisprudence que *la participation des forces armées à l'aide des autorités civiles est constitutionnelle*<sup>4</sup>; ce qui explique en grande partie pourquoi, depuis le début de la stratégie de sécurité nationale avec participation directe militaire, « l'état d'urgence » au Mexique n'a pas été officiellement déclaré.

Lors du mandat présidentiel d'Enrique Peña Nieto (2012-2018) la situation n'a pas évolué considérablement. Cette non-déclaration de « l'état d'exception » par son prédécesseur a permis une marge de manœuvre importante, mais le caractère *de facto* de la situation a entraîné plusieurs violations des droits de l'homme et d'allégations d'attaques injustifiées contre la

---

<sup>1</sup> Secretaría de Gobernación, «Artículo 29», Título Primero, Capítulo I, *Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos de 1917*, modificada en 2018.

<sup>2</sup> Marcos Pablo Moloeznik., «Las fuerzas armadas de México bajo la administración de Enrique Peña Nieto (2012-2018): ¿Cambio o continuidad?», *Journal CESLA*, N° 20, University Of Warsaw, Warsaw, 2017, p. 268.

<sup>3</sup> Secretaría de Gobernación, «Artículo 129», Título Séptimo, *Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos de 1917*, modificada en 2018: *En tiempo de paz, ninguna autoridad militar puede ejercer más funciones que las que tengan exacta conexión con la disciplina militar. Solamente habrá Comandancias Militares fijas y permanentes en los castillos, fortalezas y almacenes que dependan inmediatamente del Gobierno de la Unión; o en los campamentos, cuarteles o depósitos que, fuera de las poblaciones, estableciere para la estación de las tropas.*

Traduction de l'auteur en français : En temps de paix, aucune autorité militaire ne peut exercer plus de fonctions que celles ayant un lien exact avec la discipline militaire. Il n'existera que des commandants militaires fixes et permanents dans les châteaux, les forts et les entrepôts qui dépendent immédiatement du gouvernement de l'Union ; ou dans les camps, casernes ou entrepôts qui, en dehors des villes, établissent le poste de commandement des troupes.

<sup>4</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol: *Ejército, armada y fuerza aérea. Su participación en auxilio de las autoridades civiles es constitucional.*, Suprema Corte de Justicia de la Nación (2000). *Tesis P. /J. 38/2000.*, *Semanario Judicial de la Federación y su Gaceta XI, abril de 2000, número de registro 192,080*, Jurisprudencia constitucional, Novena época, Instancia del pleno México.



population par des actes de torture, des arrestations arbitraires et même des exécutions par les forces armées<sup>1</sup>. L'administration Peña Nieto a continué à recourir aux forces armées afin de combattre les organisations criminelles et les différents types de trafic et elle a renforcé aussi le rôle de la Marine et du Ministère de la Marine (*Secretaría de la Marina, SEMAR*). Nous soutenons que « l'état d'exception » n'a jamais été officiellement déclaré au Mexique et cette logique fait partie de la décision politique des présidents qui ont gouverné le pays ces dernières années de ne pas donner un statut officiel aux phénomènes de la violence liée au crime organisé et à l'émergence des « zones grises ».

### *Le débat actuel sur les « zones grises »*

Dans le cadre de l'introduction de notre démarche scientifique et afin de mieux étudier la situation au Mexique et en Colombie, il est pertinent de mettre en lumière la distinction des « zones grises » faite par Gaïdz Minassian dans le cadre de la littérature récente sur la question :

Une zone grise est un espace-avec ou sans clôture- de dérégulation sociale, de nature politique (autodétermination, séparatisme ou sanctuarisation) ou socio-économique (espaces de criminalité, espaces déshumanisés, espaces désocialisés), de taille variable -de la poche à la province -, essentiellement terrestre, parfois maritime, dépendant d'un État souverain dont les institutions centrales ne parviennent pas- par impuissance ou par abandon -à y pénétrer pour affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives. Ces entités rivales et non reconnues instaurent un ordre de substitution plus ou moins violent, structuré, achevé, et accepté par les populations qui s'y trouvent, avec une volonté de privatiser le territoire sous contrôle en vue de se séparer de l'État de tutelle pour en construire un autre ou de le rançonner pour jouir de ses richesses matérielles sans pour autant le désintégrer<sup>2</sup>.

Avant tout il faut rappeler que le phénomène des « zones grises » est également apparu plusieurs fois dans l'histoire et dans la géopolitique, et il a été interprété de diverses manières. En évoquant l'expérience du Primo Levi -écrivain italien juif qui fut emprisonné dans le camp d'Auschwitz pendant la Seconde Guerre Mondiale- concernant les « zones grises » : *Primo Levi avait tenté de penser l'espace singulier, complexe et dense à la fois, qui sépare dans le camp de concentration Nazis, les bourreaux des victimes- cette « zone » d'incertitudes, chargée*

---

<sup>1</sup> Luis Eduardo Hurtado-González y Juana Lilia Delgado Valdez., «La Guerra contra la delincuencia organizada durante el sexenio 2006-2012 y el respeto a los derechos humanos en México», *Investigación Universitaria Multidisciplinaria*, N°12, Universidad Simón Bolívar, México D.F., enero-diciembre 2013, p. 62.

<sup>2</sup> Gaïdz Minassian., *Zones grises : Quand les États perdent le contrôle*, Éditions Autrement, Paris, 2011, p. 11.

*d'ambigüité et d'ombres qui met en difficulté le jugement tant ses catégories semblent y être brouillées voire inadaptées*<sup>1</sup>.

Une autre référence aux « zones grises » vient des années 1990, à travers les relations extérieures entre la Grèce et la Turquie. Ces « zones grises » constituent un terme unilatéral de la politique étrangère turque qui concerne des zones maritimes et des îles de la mer Égée dans lesquelles la Turquie remet en cause la souveraineté de la Grèce. Dans ces zones les autorités turques ont inclus plusieurs îlots en les considérant comme une extension de leur territoire. Le terme « zones grises » a été évoqué afin d'expliquer l'ambivalence que le gouvernement turc de l'époque voulait créer autour de la souveraineté de ces espaces terrestres et maritimes.

Notre recherche vise donc essentiellement à analyser une nouvelle conception du terme de « zones grises », qui tente de remettre en cause l'État de droit et son monopole de la contrainte physique légitime, au sens wébérien<sup>2</sup>. En effet, ce « monopole » ne peut plus être exercé par les forces de l'ordre et le droit est exercé par des groupes armés non-étatiques. Il s'agit d'un cas de domination du territoire par les organisations criminelles au Mexique, et par les FARC en Colombie. Ainsi, il semblerait judicieux de se demander dans quelle mesure le concept de « zones grises », présentes en Colombie, peut être appliqué aux zones maîtrisées actuellement par les organisations criminelles au Mexique.

En science politique la classification des « zones grises » faite par Minassian en « zone politique » et « socio-économique » nous permet dans un premier temps de comprendre les motivations des acteurs non-étatiques qui recourent à l'emprise territoriale des parties d'un État ordinaire. D'une part, les « zones politiques » ont un caractère qui met l'accent sur la contestation du système politique en vigueur et veut proposer des pouvoirs alternatifs à travers l'affleurement des mouvements rebelles ou la création des armées révolutionnaires. D'autre part, les « zones socio-économiques » ont pour objectif de contrôler les ressources matérielles et économiques d'une partie du territoire national. Il s'agit des zones de conflit, notamment armé, dans un contexte d'accaparement criminel des biens et des profits par l'extraction des ressources découvertes uniquement dans ces zones, comme le pavot, le cannabis, la feuille de coca, ainsi que des ressources naturelles comme le pétrole, l'argent, l'or.

---

<sup>1</sup> Philippe Mesnard et Yannis Thanassekos., *La zone grise : entre accommodement et collaboration*, Éditions Kimé, Paris, 2010, p. 27.

<sup>2</sup> Max Weber, traduit par Jacques Chavy et Éric de Dampierre., *Économie et société, Tome 1 : les catégories de la sociologie*, Collection Pocket, Éditions Agora, Paris, 2003, p. 96.

Dans ce contexte, l'État souverain n'est plus entièrement légitime. Les institutions publiques ne peuvent plus exercer leur domination sur le territoire en perdant progressivement le contrôle. Les groupes armés afin d'assurer leur résistance contre les forces de l'État ordinaire et le contrôle de ces zones recourent, dans la majorité des cas, à la violence et la population civile est toujours la victime. Les groupes qui accaparent les zones de caractère « politique » visent à renverser dans le long terme l'État ordinaire et reconstruire un autre pouvoir différent. Cependant, les groupes qui dominent les zones « socio-économiques » ont pour objectif unique le saignement de l'État au travers de la privatisation et de la monopolisation de ses ressources matérielles ou naturelles, sans vouloir s'y substituer.

Afin de savoir si les « zones grises » peuvent constituer une remise en cause de l'État de droit, il est indispensable de les reconceptualiser en termes de science politique. Dans cette première grande reconceptualisation de la typologie des « zones grises » nous rencontrons deux sous-catégories qui seront essentielles pour notre thèse sur le cas du conflit armé colombien et la situation de ces dernières années au Mexique. Dans les « zones politiques », nous retrouvons les « zones de type guérilla » comme en Colombie et dans d'autres pays, et dans les « zones socio-économiques », les « zones grises » aux mains des mafias ou des gangs violents à l'exemple de l'Italie pour le premier cas et du Mexique pour le seconde<sup>1</sup>, comme nous le verrons plus en détail.

Les « zones grises de type guérilla » peuvent mettre en évidence la contestation du régime politique en vigueur à travers la violence politique et avec l'objectif de renverser le pouvoir officiel. Dans cette sous-catégorie sont inclus le cas des FARC -que nous prenons comme cas d'analyse-, et d'autres cas de guérillas colombiennes historiques comme l'ELN, le Mouvement 19 (*Movimiento 19*, M-19) et l'Armée Populaire de Libération (*Ejército Popular de Liberación*, EPL en espagnol). Dans cette optique, nous pouvons aussi intégrer le mouvement des zapatistes au Mexique (*Ejército Zapatista de Liberación Nacional*, EZLN), mais sous réserve de deux éléments cruciaux : l'ampleur de l'emprise territoriale par la guérilla et les objectifs politiques.

Afin de mieux comprendre la logique des zones contrôlées par l'EZLN et la comparer avec les zones sous l'occupation des guérillas colombiennes et notamment des FARC, il est important d'évoquer brièvement l'émergence du mouvement armé des zapatistes et ses racines. L'insurrection de l'EZLN a éclaté en 1994 lorsqu'environ 2.000 rebelles armés ont occupé cinq

---

<sup>1</sup> Gaïdz Minassian., *Op. cit.*, p. 12.

petites villes et une grande, San Cristóbal de las Casas, dans l'État de Chiapas au sud du pays. L'EZLN a proclamé un agenda révolutionnaire et a commencé une campagne internationale médiatisée. Le gouvernement de l'époque au Mexique a voulu discréditer le mouvement en affirmant qu'il s'agissait d'une situation isolée et en réprimant l'insurrection.

À l'issue des quelques jours où l'EZLN a résisté à cette offensive, le gouvernement a commencé à perdre sa crédibilité sur ce sujet. Par le biais d'un porte-parole, le « *Subcomandante Marcos* »<sup>1</sup>, l'EZLN a convoqué une conférence de presse et publié des communiqués dans le but de désavouer les penchants idéologiques marxistes et autres. Il a insisté lors de cette conférence sur le fait que ses racines étaient autochtones et que ses revendications avaient une portée nationale. Elle a appelé à un soutien national pour son programme de respect des peuples autochtones, de création d'une véritable démocratie et de réformes socio-économiques, y compris, implicitement, l'abrogation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). En même temps, l'EZLN a nié avoir voulu prendre le pouvoir. Pendant ce temps, l'EZLN a appelé la société civile mexicaine -non pas d'autres guérillas armées, mais des militants pacifiques- à se joindre à elle dans une lutte nationale pour un changement social, économique et politique, sans nécessairement prendre les armes. L'EZLN a également appelé les organisations internationales (notamment la Croix-Rouge) et les acteurs de la société civile (notamment les groupes de défense des droits de l'homme) à se rendre au Chiapas pour surveiller le conflit<sup>2</sup>.

Ensuite, le gouvernement a mobilisé l'armée, la police et d'autres forces de sécurité. En quelques jours, le nombre de soldats de l'armée au Chiapas est passé de 2.000 à environ 12.000. Alors que l'EZLN s'est retiré dans les forêts tropicales et les montagnes avoisinantes, puis dans les plaines de la jungle de Lacandón contre la frontière entre le Mexique et le Guatemala, des unités de l'armée et de la police ont repris les villes et ont arrêté et interrogé des personnes soupçonnées de liens avec l'EZLN. Des informations faisant état de tortures, d'exécutions et de disparitions aux mains des unités de l'armée et de la police ont été diffusées dans les médias.

---

<sup>1</sup> « *Subcomandante Insurgente Marcos* », autrement connu comme Rafael Sebastián Guillén Vicente a été professeur à l'Université Autonome Métropolitaine (*Universidad Autónoma Metropolitana*) avant d'adopter l'identité du personnage plus fameux de l'Armée Zapatiste de Libération Nationale. Sous le nom de « *Subcomandante Insurgente Marcos* » a été le porte-parole et chef militaire du mouvement des zapatistes pendant 20 ans. En mai 2014, durant une embuscade entre les zapatistes et des paysans armés dans la communauté de *La Realidad* à l'État de Chiapas, José Luis Solís López, un des plus importants professeurs au sein du système d'éducation des zapatistes, est mort. Ainsi, « *Marcos* » a décidé de prendre sa place dans le système éducatif sous le nom de « *Subcomandante Galeano* ». À partir de cette période il a maintenu un profil bas avec des nouvelles responsabilités et les communiqués de l'EZLN sont faits par « *Subcomandante Moisés* ».

<sup>2</sup> David Ronfeldt, John Arquilla, Graham F. Fuller and Melissa Fuller., *The Zapatista social netwar in Mexico*, RAND Arroyo Center, Santa Monica, California, 1998, p. 50.

En même temps, des agents du gouvernement ont tenté d'empêcher, ou de retarder, certains journalistes et défenseurs des droits de l'homme d'entrer dans la zone du conflit. Certains ont été accusés d'ingérence dans les affaires intérieures du Mexique. Cette situation reflétait les pratiques traditionnelles au Mexique de cette époque, comme en témoignent la répression du mouvement de protestation dirigé par des étudiants en 1968, des opérations contre les mouvements terroristes urbains et les mouvements de guérilla dans les campagnes dans les années 1970, et le maintien de l'ordre lors de violentes manifestations électorales dans les années 1980<sup>1</sup>.

Ainsi, dans le cadre conceptuel des « zones grises » de type guérilla, l'EZLN présente deux divergences conceptuelles et factuelles avec les FARC en Colombie sur l'ampleur de l'emprise territoriale et les objectifs politiques. Le mouvement zapatiste sur le plan de l'occupation du territoire s'est restreint à la ville de San Christóbal de las Casas et globalement à l'État fédéré de Chiapas, tandis que les FARC ont réussi à occuper un tiers du territoire national. L'EZLN en émergeant visait à tirer une partie du pouvoir des « réseaux » d'influence et à renforcer la « société civile mondiale » afin de contrebalancer les acteurs étatiques et commerciaux. Par conséquent, l'occupation du territoire par les militants et les combattants du mouvement zapatiste avait un objectif plutôt « symbolique » que « physique ». Cette distinction fait écho à l'analyse de Pierre Bourdieu sur le « capital symbolique » dans sa reprise de la définition wébérienne du « monopole de la violence physique légitime » en rajoutant le concept de « violence symbolique légitime »<sup>2</sup>. De telle manière, l'emprise du territoire par l'EZLN n'avait pas l'ampleur des zones occupées par les FARC en Colombie car les zapatistes n'avaient pas comme objectif le renversement du pouvoir officiel et l'instauration d'un ordre alternatif.

L'EZLN contrairement aux guérillas colombiennes, et notamment les FARC, a procédé à la révolte armée seulement pour des revendications d'une meilleure vie et de construction d'un État social. Les FARC, pour leur part, visaient également le changement complet du système politique colombien et une participation plus active des forces politiques de gauche à la gouvernance du pays, mis à part les revendications agraires et sociales. Les zapatistes ont, d'ailleurs, fait appel au militantisme et à la communauté internationale afin de surveiller la situation au Chiapas, sans l'intention de former une armée révolutionnaire pour la prise du pouvoir comme les FARC.

---

<sup>1</sup> David Ronfeldt, John Arquilla, Graham F. Fuller and Melissa Fuller., *Ibidem*, pp. 51-52.

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu., *Sur l'État, cours au Collège de France 1989-1992*, Raison d'agir / Seuil, Paris, 2012, p. 270.

Par ailleurs, s'agissant des « zones grises socio-économiques », les espaces contrôlés par les organisations criminelles mexicaines présentent des caractéristiques similaires au fonctionnement structurel des mafias en Italie, comme la *Camorra* à Naples, la *Cosa nostra* en Sicile et la *Ndrangheta* en Calabre. Au Mexique, suite à l'offensive déclarée par le président Felipe Calderón en 2006, certains groupes criminels ont eu la tentation de contrôler le territoire par l'infiltration et la cooptation d'institutions publiques. Les ennemis que le gouvernement de son successeur, Peña Nieto (2012-2018), devrait affronter seront différents de ceux que Calderón a connu.

Dans cette perspective, ce n'est pas un hasard si dans son décret de mesures de lutte contre le crime organisé, présenté en décembre 2014 en réponse aux événements d'Iguala, le président sortant mexicain a inclus des actions à caractère économique et social (Plan Guerrero)<sup>1</sup> et politiques (dissolution et intervention dans des municipalités infiltrées par le crime organisé, afin de lutter contre la corruption), ainsi que des dispositions de caractère strictement policier (commandement unique). Tout en reconnaissant que les grands cartels de la drogue continuaient de représenter une menace réelle, c'étaient probablement les nouveaux groupes criminels locaux qui constituaient le principal défi de la stratégie de sécurité du président sortant et de ses réformes ambitieuses sur le plan économique, politique et social, compte tenu de la nature prédatrice et violente de ces nouveaux acteurs criminels et de leur capacité à infiltrer, contrôler et éventuellement remplacer les institutions locales<sup>2</sup>.

La présence et le développement de ces nouveaux groupes criminels et leur capacité à interagir avec les agents institutionnels, politiques, économiques et sociaux locaux exigent un examen des outils et des stratégies de lutte tant au niveau institutionnel qu'au niveau de la société civile. Bien qu'ils ne soient pas nécessairement comparables aux mafias italiennes, certains de ces nouveaux acteurs criminels ont des caractéristiques et des modalités de fonctionnement qui justifient l'utilisation du terme « *groupes criminels proto-mafieux* »<sup>3</sup>. D'ailleurs, il est nécessaire de noter que les politiques de répression contre ces phénomènes n'ont pas entraîné l'élimination absolue des groupes de type mafieux. Le risque de l'apparition d'un contrôle territorial mafieux au sein d'un État dépend plutôt de la vulnérabilité du contexte

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus: Gobierno del Estado de Guerrero, *Plan Estatal de Desarrollo 2016-2021*, Guerrero, 2015, [http://www.congresogro.gob.mx/files/PLAN%20ESTATAL%20DE%20DESARROLLO/PROPUESTA\\_PLAN\\_ESTATAL\\_DE\\_DESARROLLO\\_2016-2021.pdf](http://www.congresogro.gob.mx/files/PLAN%20ESTATAL%20DE%20DESARROLLO/PROPUESTA_PLAN_ESTATAL_DE_DESARROLLO_2016-2021.pdf), consulté le 20 février 2019.

<sup>2</sup> Antonio Luigi Mazzitelli., « ¿Mafias en México? », *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, pp. 35-36.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 36.

économico-social -« *société régulée ou dérégulée* »<sup>1</sup>. Ainsi, nous observons que le caractère socio-économique des « zones grises » est présent dans le type des espaces contrôlés par les mafias italiennes et les organisations criminelles mexicaines.

Pour notre démarche scientifique nous avons aussi décidé d'écarter certaines hypothèses du phénomène qui n'avaient pas de liens directs avec notre objet d'étude. Les zones contrôlées par les organisations mafieuses en Italie, si nous pouvons les caractériser en tant que « zones grises »<sup>2</sup>, sont réapparues comme phénomène après la crise bancaire de 2008. En raison de la crise de liquidités des banques, des régions entières comme le sud de l'Italie, dans lesquelles « *le secteur bancaire est peu réactif* » et elles « *souffrent d'un sous-développement financier* » sont tombées dans les mains des organisations mafieuses. Ces organisations ont profité de cette situation de crise financière afin de renforcer leur infiltration dans le secteur entrepreneurial local ainsi que dans le secteur bancaire<sup>3</sup>. Des banques, alors, « mafieuses », phénomène pas très répandu ni de la même manière au Mexique, même si le blanchiment d'argent a été renforcé en tant qu'activité criminelle ces dernières années. Nous n'avons pas choisi de comparer les organisations mafieuses en Italie et les organisations mexicaines du trafic de drogue car nous avons considéré que les facteurs de qualification d'une « zone grise » ne sont pas similaires et donc n'entraient pas dans notre champs d'étude.

S'agissant des cartels colombiens, notamment ceux de Medellín et de Cali, qui ont dominé le marché de drogue, et plus particulièrement de la cocaïne, à partir du milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, nous avons décidé de ne pas les inclure dans une comparaison avec les « zones grises » telles que nous les analyserons avec les organisations criminelles mexicaines car nous avons considéré que l'expansion territoriale et leur emprise sur le territoire n'étaient pas de la même ampleur. Le cartel de Pablo Escobar, bien qu'il ait dominé l'environnement criminel en Colombie et en Amérique latine au cours de la période de son apogée, n'avait pas exercé de contrôle territorial sur plusieurs régions de la Colombie, comme c'était le cas des organisations criminelles mexicaines. Le cartel des frères Orejuela ou cartel de Cali, outre certaines régions, n'avait pas non plus une ampleur territoriale de la même taille que celle qu'on retrouve au Mexique.

---

<sup>1</sup> Jacques De Saint-Victor., « Crise des dettes souveraines et essor des mafias », *Études*, N° 416/3, Paris, mars 2012, p. 320.

<sup>2</sup> Selon notre typologie il faut tester toutes les caractéristiques que nous évoquons dans notre développement scientifique pour qualifier une zone en tant que « zone grise ». Étant donné que notre recherche n'est pas focalisée sur la situation des mafias en Italie, nous pouvons seulement emprunter certains éléments de fonctionnement des organisations italiennes et les comparer avec les Organisations Mexicaines du Trafic de Drogue (OMTD).

<sup>3</sup> Jacques De Saint-Victor., *Op. cit.*, p. 323.

Cette contrainte des deux cartels puissants de Colombie était due à la concurrence de l'emprise territoriale entre les divers acteurs du conflit armé colombien et notamment l'expansion des guérillas. À ce titre, il faut, d'abord, rappeler la constitution du groupe *Muerte a Secuestradores* (MAS) par les *capos*, un groupe paramilitaire de « *sicarios* » qui avait comme objectif l'élimination des guérillas impliquées dans des affaires d'enlèvement des membres des familles de narcotrafiquants. En réalité, les guérillas n'ont pas menacé seulement leur liberté personnelle et leur richesse ; des menaces ont également émergé contre leurs points stratégiques, laboratoires et propriétés dans les zones d'influence de la guérilla. L'organisation MAS est, alors, apparue comme un mécanisme de défense contre les ennemis de l'État. Ainsi, sont nés des groupes paramilitaires en Colombie et l'usage de la police et des soldats comme source de violence au service des trafiquants de drogue<sup>1</sup>.

D'ailleurs, nous pouvons expliquer la situation post-cartel en Colombie, lorsque les cartels de Cali et de Medellín ont été démantelés dans les années 1990. Les nouveaux petits cartels, qui ont émergé, ont gardé un profil bas, sans implication dans la vie politique et sans violence excessive -par exemple le cartel de Norte de Valle qui a survécu jusqu'en 2008-. Néanmoins, ces petits cartels ont cédé leur place dans les zones de culture de coca et notamment dans les zones rurales aux FARC et par la suite au groupe paramilitaire des Autodéfenses Unies de la Colombie (AUC)<sup>2</sup>.

### **Les champs d'étude : une comparaison possible ?**

Dans la mesure où les espaces occupés par les FARC en Colombie -jusqu'en 2016 et leur officielle démobilisation- et ceux contrôlés par les organisations criminelles mexicaines ne trouvent pas leur origine dans la même catégorie de la typologie des « zones grises », une étude comparative est-elle possible ?

Avant tout, il convient de donner certains éléments de cette recherche comparative dont nous analyserons plus tard en détail<sup>3</sup>. La méthode de la comparaison en science politique a effectué ses premiers pas dans les théories des plusieurs penseurs et philosophes grecs comme

---

<sup>1</sup> Adolfo León Atehortúa Cruz y Diana Marcela Rojas Rivera., «El narcotráfico en Colombia. Pioneros y capos», *Historia y espacio*, N° 31, Departamento de Historia de la Universidad del Valle, Santiago de Cali, año 2008, pp. 13-14.

<sup>2</sup> Bruce Bagley., «Carteles de la droga: de Medellín a Sinaloa», *Criterios- Cuadernos de ciencias jurídicas y política internacional*, Vol. 4 N°1, Universidad de San Buenaventura, Bogotá, enero-junio 2011, p. 242.

<sup>3</sup> L'analyse de l'approche méthodologique se réalisera en détail en page 73.



Hérodote, Platon et Aristote, notamment à travers la comparaison des différents systèmes politiques ou régimes de gouvernement en Grèce Antique. Par la suite, des auteurs classiques comme Locke et Tocqueville ont aussi fait appel à la comparaison politique sous de différentes formes<sup>1</sup>.

Pour notre recherche comparative nous aborderons les approches d'Aristote et d'Alexis de Tocqueville en démontrant également l'évolution de cette méthode en science politique et son application dans nos cas d'étude. Aristote a théorisé après Hérodote et Platon sa propre typologie et classification des systèmes politiques à travers leur comparaison qui nous explique sur ce passage :

καλεῖν δ' εἰώθαμεν τῶν μὲν μοναρχιῶν τὴν πρὸς τὸ κοινὸν ἀποβλέπουσαν συμφέρον βασιλείαν, τὴν δὲ τῶν ὀλίγων μὲν πλειόνων δ' ἑνὸς ἀριστοκρατίαν (ἢ διὰ τὸ τοὺς ἀρίστους ἄρχειν ἢ διὰ τὸ πρὸς τὸ ἄριστον τῇ πόλει καὶ τοῖς κοινωνοῦσιν αὐτῆς), ὅταν δὲ τὸ πλῆθος πρὸς τὸ κοινὸν πολιτεύηται συμφέρον, καλεῖται τὸ κοινὸν ὄνομα πασῶν τῶν πολιτειῶν, πολιτεία<sup>2</sup>.

Par cet extrait du *Livre III de Politiques* d'Aristote, le philosophe grec nous montre la classification des régimes politiques et distingue le régime démocratique de la République (*Politeia*) des régimes monarchistes tels que la Royauté et l'Aristocratie. Il s'agit de la première application de la comparaison en science politique afin de voir les points communs et les différences entre les divers systèmes de gouvernance.

En outre, des siècles plus tard, Alexis de Tocqueville (1805-1859), a appliqué la méthode comparative d'une différente manière en démontrant son évolution. Dans son œuvre *De la Démocratie en Amérique*, il a effectué une comparaison plus complexe, en dissociant deux systèmes politiques -l'américain et le français-. Il a procédé à la comparaison des différentes instances et institutions politiques comme le « Président des États-Unis » et « le Roi constitutionnel en France »<sup>3</sup>. Cette méthode d'Alexis de Tocqueville a introduit des éléments innovants comme *l'identification des caractéristiques communes et des différences afin de valider les explications apportées*<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Leonardo Morlino., *Introduction à la politique comparée*, Armand Colin, Paris, 2013, pp. 13-15.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original : Dans les régimes monarchistes, on qualifie souvent de « Royauté » celui qui vise l'intérêt commun, et d' « Aristocratie » la gouvernance par un petit nombre de personnes et non par une seule personne, soit parce que les « excellents » (*aristoi*) dirigent, soit parce que leur pouvoir est destiné à rendre la ville et les citoyens « excellents ». Lorsque le peuple dirige la ville pour le bien commun, on donne à ce régime politique le nom « *Politeia* » (République), qui est commun à tous les régimes politiques., Aristotelis., *Op. cit.*, [1279a33-39], p. 239.

<sup>3</sup> Alexis De Tocqueville., *De la Démocratie en Amérique, Tome 1<sup>er</sup>, Chapitre VIII*, Institut Coppet, Paris, réédition de 2012, p. 105.

<sup>4</sup> Leonardo Morlino., *Op. cit.*, p. 15.

L'œuvre de ces deux penseurs a marqué l'évolution de la méthode comparative dans la discipline de la science politique. Dans les années plus récentes, la comparaison se fonde sur les faits et phénomènes politiques d'une manière transnationale. L'élément émergent repose sur le territoire, c'est-à-dire de *l'appropriation politique de l'espace physique*<sup>1</sup>. Dorénavant, il est essentiel que l'étude de la politique passe par le biais des recherches scientifiques sur l'État et sur les formes du gouvernement des peuples<sup>2</sup>. Le territoire géographique est lié à l'État et par conséquent à la notion de gouvernance dans les systèmes politiques. Ainsi, les phénomènes liés à ces trois notions centrales (État, territoire, systèmes politiques) de la science politique font l'objet du comparatisme moderne.

S'agissant de notre démarche scientifique, nous tentons de comparer des cas qui proviennent de deux types différents de « zones grises », comme les zones « politiques » sous les FARC et les zones « zones socio-économiques » sous les organisations mexicaines du trafic de drogue en raison de deux éléments cruciaux similaires : l'ampleur significative du phénomène de l'emprise territoriale dans les deux pays par ces acteurs armés non-étatiques et l'axe principal du concept de telles zones qui demeure l'État de droit « faible » ou inexistant.

Rappelons que déjà même Montesquieu deux siècles auparavant avait également mis l'accent sur l'importance du territoire dans une République démocratique<sup>3</sup>. Le territoire constitue une caractéristique importante et « naturelle » pour l'existence de la République. Ensuite, Montesquieu avait évoqué le fait que « le bien commun », l'intérêt général autrement dit, est toujours difficile à atteindre dans les grandes républiques. Dans sa pensée, l'ambition personnelle pouvait avoir des conséquences désastreuses pour la république et ses citoyens si elle n'était pas associée au bien collectif.

---

<sup>1</sup> Seiler Daniel-Louis., *La méthode comparative en science politique*, Armand Colin, Paris, 2004, p. 18.

<sup>2</sup> *Idibem*, p. 18.

<sup>3</sup> En effet, Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu ou autrement connu comme Montesquieu a fait la distinction entre la République démocratique et aristocratique. Selon lui, la nature de la République se fonde sur le peuple, où il réside la « puissance souveraine ». La République est une démocratie lorsque le peuple est souverain en sa totalité. En revanche, la République est aristocratique lorsqu'il y a une partie seulement du peuple qui détient cette « puissance souveraine ». Dans une République démocratique le peuple est considéré comme « monarque » par ses volontés exprimées par le suffrage et il est également « sujet », lorsqu'il obéit aux magistrats qui sont nommés par lui-même. Montesquieu., *De l'Esprit des lois*, Éditions Ligarán, Paris, 2015, p. 12.

Comme il le précise dans le VIIIème Livre *De l'Esprit des lois* :

Il est de la nature d'une république qu'elle n'ait qu'un petit territoire ; sans cela elle ne peut guère subsister. Dans une grande république, il y a de grandes fortunes, et par conséquent peu de modération dans les esprits : il y a de trop grands dépôts à mettre entre les mains d'un citoyen ; les intérêts se particularisent ; un homme sent d'abord qu'il peut être heureux, grand, glorieux, sans sa patrie ; et bientôt, qu'il peut être seul grand sur les ruines de sa patrie. Dans une grande république, le bien commun est sacrifié à mille considérations : il est subordonné à des exceptions ; il dépend des accidents. Dans une petite, le bien public est mieux senti, mieux connu, plus près de chaque citoyen ; les abus y sont moins étendus, et par conséquent moins protégés<sup>1</sup>.

À travers l'étude en science politique du système de la République démocratique de Montesquieu<sup>2</sup> nous nous rendons compte qu'un vaste territoire étatique peut difficilement être contrôlé car sa maîtrise passe par le « contrôle » de l'esprit des citoyens. Dans une société où la polyphonie n'est pas la norme et les intérêts particuliers des individus n'accroissent pas considérablement, ce contrôle étatique est plus efficace et par conséquent les ambitions des personnes sont plus limitées. Lorsqu'une personne s'aperçoit qu'elle a atteint un certain niveau de pouvoir et peut devenir « apatride », ce sera concrètement la fin de la République.

De surcroît, Montesquieu avait donné l'exemple des anciennes cités d'Athènes et de Sparte, pendant la guerre civile de Péloponnèse, afin de nous démontrer les corrélations entre l'importance du territoire, de la poursuite de la gloire et du système démocratique :

Ce qui fit subsister si longtemps Lacédémone, c'est qu'après toutes ses guerres elle resta toujours avec son territoire. Le seul but de Lacédémone était la liberté ; le seul avantage de sa liberté, c'était la gloire. Ce fut l'esprit des républiques grecques de se contenter de leurs terres comme de leurs lois. Athènes prit de l'ambition, et en donna à Lacédémone ; mais ce fut plutôt pour commander à des peuples libres que pour gouverner des esclaves ; plutôt pour être la tête de l'union que pour la rompre. Tout fut perdu lorsqu'une monarchie s'éleva : gouvernement dont l'esprit est plus tourné vers l'agrandissement<sup>3</sup>.

La survie de Sparte -Lacédémone- a été la préservation de son territoire suite à de nombreuses guerres. La garantie des lois et des terres a permis aux républiques grecques de s'épanouir. Ainsi, nous nous apercevons que dans les cas où l'État perd le contrôle du territoire, comme dans le phénomène des « zones grises », sa survie est en péril et les lois ne sont plus

---

<sup>1</sup> Montesquieu., *Ibidem*, Livre VIIIème, Chapitre XVI, pp. 192-193.

<sup>2</sup> Pour mieux comprendre l'influence des concepts de Montesquieu sur la « séparation des pouvoirs » -pierre angulaire de sa conception de sa République démocratique- ainsi que la notion de liberté ancrée dans les fondements d'un système politique démocratique, sur le constitutionnalisme et les systèmes politiques latino-américains, voir : Jean-René Garcia., « L'influence de Montesquieu sur le constitutionnalisme latino-américain », *Corpus*, N° 65, revue de philosophie, CNL et Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Paris, 2014, pp. 43-44.

<sup>3</sup> Montesquieu., *Livre VIIIème, Chapitre XVI, Op.cit.*, p. 193.

assurées. Ces deux éléments sont entièrement présents dans l'exemple des organisations mexicaines du trafic de drogue (OMTD) et des FARC, lorsque ces groupes armés hors la loi ciblent les espaces stratégiques afin de minimiser la puissance et l'interventionnisme de l'État.

D'ailleurs, il faut également rappeler qu'il existe des nuances dans le concept des « zones grises ». Un tel espace peut toujours être sous contrôle étatique, mais aussi constituer une région au sein de laquelle ni les institutions politiques, ni le droit ne sont capables d'exercer leur domination absolue. Un État « failli » ou « faible » peut être également susceptible de former une telle zone. La présence territoriale étatique peut être évidente, mais les organes de l'État ne remplissent pas leurs fonctions régaliennes prévues par la Constitution et le droit demeure considérablement inexistant dans la zone<sup>1</sup>.

En ce qui concerne le premier élément de similarité qui nous permet cette comparaison entre les zones contrôlées par les FARC en Colombie et les organisations criminelles au Mexique, il est pertinent de souligner que la situation de l'emprise territoriale dans les deux cas a eu une évolution opposée. Nous situons l'apparition des « zones grises » au Mexique en 2006. En effet, Felipe Calderón, dès son élection, a « déclaré la guerre » contre les cartels mexicains en déployant les forces armées dans les villes comme première mesure de sa politique de sécurité. Les objectifs de cette politique reposaient sur la *kingpin strategy* employée en Colombie pour démanteler les cartels de Medellín et de Cali par la *Drug Enforcement Administration* (DEA). Cette stratégie ciblait des personnes clés dans les organisations colombiennes sous l'objectif d'éliminer les leaders et par conséquent de décapiter la structure hiérarchique.

Dans ce contexte, nous tenons également à mettre en lumière la théorie de Jean-René Garcia sur la « fragmentation du concept de sécurité intérieure et de défense nationale » en Amérique du Sud<sup>2</sup>. En effet, dans certains pays, comme la Colombie, le Venezuela, le Pérou et la Bolivie, les dirigeants politiques ont recouru à l'implication directe des forces armées dans la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé. D'autres pays de l'Amérique du Sud, comme le Chili et l'Argentine, considèrent que ces tâches relèvent plutôt de la sécurité intérieure, voire de la police. Nous pouvons souligner que la défense nationale se différencie de

---

<sup>1</sup> Jean-Paul Pancraccio., « Zones grises et criminalité transnationale : essai de conceptualisation », *Les zones grises dans le monde d'aujourd'hui- le non-droit gangrène-t-il la planète ?*, sous la direction de Pierre Pascallon, l'Harmattan, Paris, 2006, p. 61.

<sup>2</sup> Jean-René Garcia., « Éléments de comparaison des politiques de défense sud-américaines et européennes : le rêve de Simon Bolivar confronté à l'actualité politique », *L'autonomie stratégique de l'Union européenne. Perspectives, responsabilité, ambitions et limites de la défense européenne*, Nicolas Clinchamps et Pierre-Yves Monjal (dir.), Éditions Larcier, Bruxelles, 2015, p. 259.

la sécurité intérieure dans ces deux cas. Il ne faut pas négliger le cas du Brésil qui a fréquemment recouru à ces deux conceptions afin de faire face aux phénomènes de la criminalité organisée et du narcotrafic dans les *favelas*, ainsi que le cas du Venezuela qui a donné un « rôle politique » à l'armée dans le cadre de la « lutte contre l'impérialisme américain »<sup>1</sup>.

Concernant le Mexique, il existe aussi une autre façon de voir la « fragmentation ». La stratégie frontale de *kingpin strategy* a eu des répercussions inattendues au pays latino-américain. Une fois que les leaders étaient abattus ou arrêtés par l'armée ou la police, les cartels s'impliquaient dans des guerres de succession. Cette évolution a entraîné la fragmentation des grands cartels en petites bandes locales qui se sont transformées en organisations criminelles. La nouvelle génération de ces bandes locales a diversifié ses activités et elle s'est impliquée davantage dans le trafic d'armes, l'extorsion, les enlèvements et plus récemment le trafic d'hydrocarbures. Outre la diversification de leurs pratiques criminelles, les gangs locaux sont devenus plus sanglants et plus violents que les cartels traditionnels. Leur objectif primordial est devenu le contrôle des « zones grises » qui ont été à la fois des points stratégiques pour la production et l'acheminement de la drogue aux États-Unis et en Europe, mais aussi des régions pour instaurer leur domination et imposer leur pouvoir face aux organisations ennemies.

Sur le cas des FARC en Colombie, l'émergence des « zones grises » a eu une évolution distincte. Les FARC ont été créées officiellement en 1964 dans un contexte de Guerre Froide et ont constitué une guérilla marxiste-léniniste. Lors de leur fondation en tant que guérilla, les FARC, ont commencé à s'impliquer dans des actions locales, suite aux offensives de l'armée colombienne et l'Opération Marquetalia. Même dès cette époque, le concept des « Républiques indépendantes » était à l'agenda politique des FARC et du gouvernement colombien. Ensuite, elles ont étendu l'idée révolutionnaire dans d'autres régions du pays en créant des *focos* (foyers) en suivant la théorie guévariste du *foquisme*<sup>2</sup>. L'idée était de fonder plusieurs *focos* avec l'esprit guérillero dans l'ensemble des régions paysannes et de construire une base sociale, élément crucial pour la survie et l'expansion d'une guérilla.

Ainsi, l'emprise territoriale a été effectuée au fur et à mesure de l'évolution du conflit armé notamment dans les années 1980 et 1990. Les FARC ont réussi à atteindre une expansion territoriale de 42.000 m<sup>2</sup> -soit la taille de la Suisse- suite à l'occupation de la « Zone de Détente » lors des négociations de paix avec l'administration d'Andrés Pastrana en 1998. Leur

---

<sup>1</sup> Jean-René Garcia., *Ibidem*, p. 259.

<sup>2</sup> Ernesto « Che » Guevara., *La guerra de guerrillas*, Editorial de ciencias sociales, La Habana, 1985, p. 16.

capacité militaire a réussi à dépasser celle de la police et de l'armée colombienne entre 1998 et 2002 en raison de leur implication dans le narcotrafic et les enlèvements de personnes contre rançon. Les motivations de création des « zones grises » au sein de l'État colombien par les FARC ont été également animées par la prise du pouvoir et la proposition d'un régime alternatif plus démocratique et plus ouvert à la participation des citoyens marginalisés. Néanmoins, l'arrivée d'Álvaro Uribe à la présidence a changé l'histoire car à travers sa politique de « Sécurité Démocratique » et l'avalanche paramilitaire contre les guérillas, les FARC ont de plus en plus perdu de combattants et de territoire. Sous le deuxième mandat d'Uribe la guérilla a été repoussée à ses bastions historiques au sud du pays et le nombre de ses combattants a été réduit considérablement. Ces évolutions ont entraîné les négociations de paix en 2012 avec l'administration de Juan Manuel Santos et la démobilisation des guérilleros en 2016.

Le second élément de similarité entre le cas des organisations criminelles mexicaines -qui sont des groupes armés non-étatiques avec des motivations purement économiques et d'accroissement de leur profits- et les FARC -une guérilla avec des inspirations politiques et des prétentions de substituer le pouvoir officiel- repose sur le concept classique des « zones grises » en science politique, celui d'un État de droit « fragile » ou même « faible » qui perd sa souveraineté. Olivier Beaud, en rethéorisant des concepts de la *République* de Jean Bodin<sup>1</sup>, présente la souveraineté *comme un rapport d'autorité entre le Souverain et les sujets, c'est-à-dire ceux qui sont soumis à l'autorité du Prince, la loi du Souverain structure l'ordre politique et prépare l'émergence de l'État des citoyens*<sup>2</sup>.

Les « sujets » que sont les individus, les citoyens formant la nation qui vivent dans le territoire déterminé afin de fonder un État, doivent se soumettre de manière égale et atténuer toutes les puissances à « la dépendance d'un seul maître ». Il s'agit d'une conception du politique, distincte de celle élaborée à l'Antiquité, lorsque la domination du maître était plutôt « domestique », tandis que le pouvoir politique était plus élargi et ouvert à la communauté de citoyens -la cité-. S'agissant du « Souverain », la subordination provient d'un pacte ou d'une conquête sociale. La souveraineté, dans sa forme moderne, élaborée par Olivier Beaud, est la « productrice » de la subordination des sujets. Cet alignement obligatoire des « sujets » est un acquis de l'État moderne et s'effectue par le « Souverain »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean Bodin., *Les six livres de la République*, Fayard, Paris, 1986.

<sup>2</sup> Olivier Beaud., *La puissance de l'État*, Presses universitaires de France, Paris, 1994, pp. 109-110.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 110-111.

Dans les deux cas de notre thèse, à travers leur comparaison, nous considérons que l'État officiel ne peut plus exercer sa souveraineté à l'intérieur des « zones grises » et que le droit est affaibli. Les groupes armés illégaux s'approprient le pouvoir soit par persuasion d'un avenir prometteur politique soit par l'extorsion et la violence en rompant les règles de l'économie légale et en instaurant une économie parallèle très lucrative. La population civile reste toujours au cœur des affrontements entre les forces armées officielles et les groupes non-étatiques qui se disputent le territoire.

Comment peut-on parler de souveraineté intérieure lorsque des zones entières d'un État ne sont plus accessibles à ses institutions ?

Si l'on remonte aux théories françaises du début du 20<sup>ème</sup> siècle, selon Carré de Malberg la souveraineté n'est pas un pouvoir illimité :

La théorie moderne de l'État est pénétrée de l'idée que la puissance de domination étatique, étant une puissance de nature juridique, est par là même une puissance soumise au droit, donc aussi et nécessairement une puissance limitée. D'ailleurs, la souveraineté [...] n'est pas une force brutale : elle est le produit d'un équilibre de forces, devenu suffisamment stable pour qu'il en résulte une organisation durable de la collectivité. L'État suppose essentiellement cette organisation, c'est-à-dire qu'il suppose une force organisée ; il faut entendre par là une force régie par des principes juridiques, appelée à s'exercer selon certaines formes et au moyen de certains organes, et dès lors limitée par du droit<sup>1</sup>.

En effet, ces limites par le droit font que la souveraineté étatique ne peut pas confronter des acteurs hors la loi. « *L'équilibre de forces* » et « *la puissance soumise au droit* » rendent l'État plus vulnérable car les acteurs qui contrôlent les « zones grises » sont prêts à utiliser tous les moyens à leur disposition et à aller plus loin que les autorités officielles lorsqu'elles sont limitées par les principes du droit. En principe, l'État dispose de plus de ressources pour mener une guerre ou riposter à des attaques criminelles, mais la perte du territoire affaiblit davantage sa position restreinte par les normes juridiques.

Dans le cas colombien, que nous prenons comme modèle d'un type de « zone grise guérilla », les FARC avaient notamment besoin du territoire afin de créer leur base sociale. Selon la théorie du *foquisme* de Che Guevara<sup>2</sup>, une guérilla ne peut pas exister sans une base sociale. Ainsi, la population civile constituait une partie très significative pour l'expansion territoriale des FARC et leur projet de renverser le pouvoir officiel et d'instaurer une puissance politique marxiste-léniniste. Jusqu'en 2016 et la démobilisation définitive des guérilleros, suite

---

<sup>1</sup> Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, p. 229.

<sup>2</sup> Ernesto « Che » Guevara., *Op. cit.*, p. 16. (*supra*, p. 61).

aux accords de paix, les FARC ont contrôlé une partie considérable du territoire national et ont construit une armée révolutionnaire -peut-être la plus grande de l'histoire des guérillas en Amérique latine-. Ces « zones grises » leur ont servi de sanctuaires pour la création des camps militaires et la formation des guérilleros, de prisons artificielles pour leurs otages « politiques » et « économiques »<sup>1</sup>, ainsi que de points stratégiques pour la régulation des activités illégales du processus du trafic de drogue.

Dans le cas mexicain, qui représente le type de « zone grise socio-économique », nous considérons que depuis 2006 et la fragmentation des cartels traditionnels la nécessité de l'emprise territoriale est devenue cruciale. Les organisations criminelles mexicaines, à partir de cette période, ont commencé à fonctionner en tant que véritables organisations criminelles car elles visaient non seulement les zones stratégiques pour l'acheminement de la drogue, mais aussi des espaces territoriaux qui leur permettraient d'instaurer une domination socio-économique contre leurs rivaux. La contestation dans le cas des OMTD n'est pas de caractère politique car ces dernières ne cherchent pas à se substituer à l'État de droit « fragile » mais à profiter de sa fragilité afin de le « saigner » économiquement. Outre le trafic de drogue ces organisations se sont impliquées dans des pratiques qui ont ciblé le patrimoine étatique (les réserves du pétrole) et le patrimoine de la population civile (blanchiment d'argent à travers l'extorsion des entreprises légales).

Toujours dans le cadre de l'introduction de notre thèse de doctorat en science politique, nous rappelons qu'afin de contrôler ces « zones grises » les cartels ont recouru à la violence qui s'étendait à l'ensemble du pays et a présenté un taux d'homicide lié aux activités criminelles sans précédent ses derniers années. Selon les chiffres officiels de l'Institut National de Statistique et Géographie (INEGI) -organisme national-, pendant la période 2010-2017, il y a eu une augmentation importante des homicides dans l'ensemble du pays<sup>2</sup>. En 2013-2014, il y a eu une baisse des homicides dans le pays, mais à partir de 2015, l'augmentation a été de nouveau significative<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur le sujet des otages « politiques » et « économiques », voir pages 173-174.

<sup>2</sup> Statistiques de l'INEGI : [https://www.inegi.org.mx/app/tabulados/pxweb/inicio.html?rxid=75ada3fe-1e52-41b3-bf27-4cda26e957a7&db=Mortalidad&px=Mortalidad\\_08](https://www.inegi.org.mx/app/tabulados/pxweb/inicio.html?rxid=75ada3fe-1e52-41b3-bf27-4cda26e957a7&db=Mortalidad&px=Mortalidad_08), consulté le 15 avril 2019.

<sup>3</sup> Pour plus de détails voir le graphique 1 page 453.



### *Les mutations des « zones grises » comparables*

Selon le contexte décrit ci-dessus nous observons que le cas des FARC est par définition différent du cas des OMTD -organisations mexicaines du trafic de drogue-. D'une part, nous parlons d'une guérilla marxiste-léniniste avec des revendications politiques considérées comme « subversives » qui pour des raisons financières s'est orientée vers le business du narcotraffic et les enlèvements des personnes fortunées contre rançon. Les plans militaire, économique et politique de la guérilla ont souvent changé et évolué au fur et à mesure de l'avancement du conflit armé et notamment suite à l'effondrement de l'Union Soviétique (URSS) et la fin de l'aide financière par les pays idéologiquement proches de la guérilla.

D'autre part, nous avons des cartels de drogue au Mexique qui se sont transformés à travers les années en organisations criminelles. Les organisations criminelles n'ont jamais eu de revendications politiques, mais elles ont souvent influencé les politiques des partis notamment au niveau local<sup>1</sup>. Leurs motivations sont purement économiques, même si nous rencontrons des organisations criminelles qui se sont présentées comme des groupes d'autodéfense au nom du peuple mexicain, comme la *Familia Michoacana* et ses successeurs, les Chevaliers Templiers (*Los Caballeros Templarios*), dans l'État fédéré de Michoacán<sup>2</sup>. Le territoire est devenu une nécessité pour leur survie et la continuation de leurs activités économiques criminelles lorsque l'État mexicain a suspendu son contrôle sur leur fonctionnement et sa collaboration avec eux.

Ainsi, en termes de science politique, cette thèse peut être comparative car son axe principal demeure les nouvelles mutations des « zones grises ». Comme nous l'avons expliqué plus haut, notre recherche se concentre sur le phénomène des « zones grises » qui ont une ampleur similaire -c'est-à-dire réparties sur l'ensemble des deux pays- dans le cadre des deux pays du même continent avec une histoire sociopolitique proche et étroitement liée aux répercussions sur la construction de l'État de droit après la décolonisation espagnole et les guerres d'Indépendance. Ainsi, nous avons choisi de comparer deux cas avec des origines sociohistoriques divergentes, mais qui dans le contexte actuel de la science politique permettront de remettre en valeur la position de l'État en tant que tel et de l'État de droit en Amérique latine, qui présente des faiblesses similaires au Mexique et en Colombie. Les

---

<sup>1</sup> Marcelo Bergman., « Narco-politique et narco-économie en Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, Éditions Choiseul, Paris, 2010/2 N° 76, p. 37.

<sup>2</sup> Raúl Zepeda Gil., «Violencia en Michoacán: de la guerra a la captura del gobierno estatal», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, p. 197.

nouvelles configurations des « zones grises » au Mexique et l'achèvement récent des « zones grises » sous les FARC en Colombie nous amèneront à reconstruire une réflexion sur ce phénomène et l'avenir de l'État de droit dans les sociétés contemporaines.

Le choix de comparer ces deux cas d'étude repose également sur plusieurs facteurs. Premièrement, nous réfléchissons sur la reconceptualisation des « zones grises » en Amérique latine, à travers une nouvelle typologie -que nous verrons plus tard- et qui se focalise sur l'ampleur territoriale significative du phénomène dans les deux pays et les méthodes de contrôle de ces zones par les FARC et les OMTD. Deuxièmement, nous étudions ces deux cas de figure car ils représentent des groupes armés illégaux ayant persisté dans le temps -qui persistent encore d'ailleurs, notamment les organisations criminelles- qui ont montré une longévité compatible avec leur puissance militaire.

Nous avons également expliqué précédemment les raisons pour lesquelles nous n'avons pas choisi de comparer l'EZLN au Mexique et les FARC en Colombie. En effet, bien que les deux groupes soient idéologiquement proches et fassent partie d'une catégorisation générale des guérillas latino-américaines, leur capacité militaire n'était pas de la même taille. Les FARC sont arrivées à construire une véritable armée révolutionnaire et à accaparer plus de territoire en raison de l'accroissement de leur poids militaire. L'EZLN n'a été concentré que localement dans l'État de Chiapas au sud du Mexique, sans avoir des ambitions tangibles de s'étendre sur l'ensemble du territoire et renverser le pouvoir.

En outre, la structure hiérarchique des FARC était également différente. Elle a été le résultat de la résonance des idées de la guérilla sur le peuple. Contrairement aux FARC, l'insurrection armée de l'EZLN en 1994 n'a pas eu le même impact sur la population mexicaine. La composition d'un mouvement ethnique autochtone doté d'une structure politico-militaire a changé lorsque la réaction de la population civile s'est orientée vers une trêve des affrontements armés entre le mouvement zapatiste et l'armée mexicaine avec demande de cessez-le-feu. Ainsi, le mouvement est passé de cette approche politico-militaire à un mouvement visant les alliances au niveau national et international avec la société civile. La base guerrière armée n'a pas été accueillie de la même manière que dans les régions rurales colombiennes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Émilie Joly et Gabriel l'Écuyer., « Le néozapatisme à l'heure du centenaire de la Révolution mexicaine : où en est l'EZLN ? », *Cahiers de la Chaire Nycole Turmel*, Institut d'études internationales de Montréal, Montréal, février 2010, p. 3.

Même si les zapatistes ont réussi à créer leurs communautés autochtones autonomes et ont établi un gouvernement parallèle au gouvernement officiel, leur expansion territoriale -étroitement liée à la puissance militaire- n'a pas abouti. Ce gouvernement parallèle a été notamment fondé sur l'instauration des institutions parallèles assurant les services de base comme l'éducation, la santé et promouvant le concept de l'autonomie axé sur les priorités civiles et les démarches militaires<sup>1</sup>. L'EZLN est, ainsi, resté un mouvement très local qui a atteint certains de ces objectifs, mais n'a pas eu la même expansion territoriale que les FARC -comme ce fut le cas dans l'ensemble de la Colombie- et il n'a jamais atteint les capacités militaires et le poids d'une guérilla, qui est arrivée, comme les FARC, à instaurer des « zones grises » dans les deux tiers de la Colombie.

Dans le cas des cartels au Mexique, qui, depuis, se sont fragmentés et transformés en organisations criminelles, nous n'avons pas choisi de les comparer avec les groupes paramilitaires colombiens pour divers facteurs. Tout d'abord, les groupes paramilitaires en Colombie (les *Autodefensas Unidas de Colombia -AUC-*) ont été créés afin de combattre les guérillas. Leur raison d'être -qui reposait sur une idéologie politique d'extrême droite- était l'extermination des militants et des combattants guérilleros ayant une idéologie politique différente et la reconquête territoriale afin d'arrêter l'expansion des idées marxistes-léninistes sur les communautés paysannes ainsi que leur progression militaire. Il faut également noter qu'au cours des trente premières années (1960-1990) du conflit armé pendant la période de la Guerre Froide les gouvernements colombiens -proches de l'idéologie américaine- ont voulu empêcher par tous les moyens l'expansion *guérillera*.

Le phénomène paramilitaire en Colombie a commencé à se développer grâce au financement des militaires, des hommes d'affaires de droite et des narcotrafiquants qui considéraient que le Front National -l'alliance entre les partis traditionnels Conservateur et Libéral dominant la gouvernance entre 1958 et 1974- avait cédé aux guérillas des avantages afin de s'étendre sur le territoire. Ainsi, leur stratégie principale était la contre-insurrection et des groupes comme les « Mort aux Ravisseurs » (*Muerte a Secuestradores*, MAS) financés par le cartel de Medellín ont acquis la plus grande notoriété<sup>2</sup>. L'emprise territoriale a fait également partie des intentions des groupes paramilitaires afin de déchirer les bases sociales de la guérilla et réaliser un « nettoyage » de leur idéologie, comme les « nettoyages » ethniques en Afrique.

---

<sup>1</sup> Émilie Joly et Gabriel l'Écuyer., *Ibidem*, p. 7.

<sup>2</sup> Edgar de Jesús Velásquez Rivera., «Historia del paramilitarismo en Colombia», *HISTÓRIA*, Scielo Brazil, SÃO PAULO, v. 26, n. 1, 2007, p. 138.

Même si le phénomène paramilitaire a joué un rôle crucial et déterminant dans le conflit armé colombien et l'empêchement de l'expansion de la guérilla à travers la « reconquête » des territoires, le niveau de l'emprise territoriale et de l'instauration d'une sorte de « zones grises », n'a jamais eu la même importance que celui des FARC. Nous employons le terme « reconquête », déjà utilisé dans d'autres analyses pour expliquer l'avancement du phénomène paramilitaire dans les zones contrôlées par la guérilla, mais il s'agissait plutôt d'une « conquête » : les AUC -qui ont rassemblé tous les paramilitaires en 1996- ont notamment instauré leur propre droit dans ces régions à travers leur implication dans le narcotrafic et d'activités criminelles comme l'extorsion.

Dans le cas des organisations criminelles, nous ne rencontrons pas cette idéologie de « nettoyage » et d'« héroïsme » déguisé sous l'appellation « autodéfenses » qui fait écho à des milices créées par des civils. La seule organisation mexicaine ayant eu ce profil était la *Familia Michoacána*, mais dans un contexte totalement différent, plus religieux et moins attaché à des idéologies politiques. L'implication dans le narcotrafic, les activités criminelles -comme l'extorsion et les enlèvements-, l'emprise territoriale et leurs motivations aussi économiques ont des points communs avec le fonctionnement des OMTD. Néanmoins, la courte longévité des AUC (1996-2005) et leur expansion sur le territoire national ont fait qu'une comparaison en science politique sur le sujet des « zones grises » ne s'avérait pas pertinente.

Les « zones grises », en tant que nouveau concept et un phénomène relativement peu connu et très actuel au Mexique, sont apparues après 2006, selon cette recherche. L'importance récente de l'extension des « zones grises » contrôlées par les cartels sur la quasi-totalité des régions du pays pourrait surtout être comparable à une organisation ayant présenté un modèle de « zones grises » de la même importance s'agissant de la durée et de l'amplitude du phénomène que nous rencontrons au Mexique. Ainsi, même si nous parlons de différents types de « zones grises » selon leur « nature », nous poserons la question de leur fonctionnement, leur structure et leurs modes d'expansion qui ont fait que ces deux types de zones ont persisté dans le temps et ont démontré une telle stabilité qu'elle a atteint dans la plupart des régions de chacun des deux pays.

### *Une reconceptualisation des « zones grises » envisageable à travers la comparaison*

Cette comparaison en science politique nous a permis de réfléchir une nouvelle fois aux concepts précédents employés pour expliquer un phénomène complexe comme l'apparition des « zones grises ». Le concept de telles zones a été officiellement introduit dans les études sécuritaires en 1992 et plus particulièrement en France lors d'un rapport sur la loi de programmation militaire du 20 décembre 1992 qui disposait :

[...] ces régions devenues inaccessibles et hostiles à toute pénétration, aucun gouvernement n'est en mesure de contrôler la situation ou de faire appliquer les règles minimales du droit ; peu à peu abandonnées à elles-mêmes, des zones entières risquent de se fermer définitivement et sombrent dans une anarchie tragique pour les populations<sup>1</sup>.

Afin de mieux comprendre et expliquer les raisons pour lesquelles des acteurs armés non-étatiques recourent à l'emprise d'une région au sein d'un État, Gaïdz Minassian a conceptualisé la différence entre les motivations politiques et les motivations économiques. Comme nous l'avons évoqué précédemment, il a fait la distinction entre les « zones grises politiques » qu'il appelle « zones de type stato-centré » et les « zones de type socio-économique ». Dans la première sous-catégorie, nous retrouvons les acteurs qui contestent politiquement -et à travers des luttes armées- la légitimité de l'État officiel, comme la guérilla des FARC, et dans la deuxième, nous parlons plutôt des acteurs purement criminels, comme les OMTD, qui visaient notamment les territoires fertiles pour la culture des produits illicites.

Les points communs entre les deux acteurs de notre recherche, la durée temporelle et l'ampleur de l'expansion territoriale des « zones grises » instaurées en Colombie et plus tard chronologiquement au Mexique, évoqués auparavant, seront mis en valeur également à travers la comparaison des points divergents. Outre les raisons qui ont motivé les FARC et les OMTD à accaparer des zones à l'intérieur de chaque pays respectif, en termes de production de connaissance nouvelle nous faisons une distinction quant à la manière employée pour contrôler le territoire. Ainsi, afin de mieux comprendre le type des « zones grises » sous les FARC en Colombie, nous appellerons ce modèle « zones grises de présence physique ». *A contrario*, nous appellerons le type de zones sous les organisations criminelles mexicaines « zones de présence non-physique ».

La première sous-catégorie, les « zones grises de présence physique », consistent dans le déploiement au sol des forces militaires. Autrement dit, les groupes armés illégaux contrôlent

---

<sup>1</sup> Xavier Raufer., « Zones grises : sur l'origine d'un concept », *Les zones grises dans le monde d'aujourd'hui- le non-droit gangrène-t-il la planète ?*, sous la direction de Pierre Pascallon, l'Harmattan, Paris, 2006, p. 19.

ces zones en imposant leur présence militaire. Leurs combattants sont placés à des points stratégiques de la zone afin d'en assurer la maîtrise absolue. Même les entrées et les sorties dans la zone sont surveillées. Il s'agit, ainsi, de l'instauration d'un État dans l'État officiel. De telle manière, les fonctions régaliennes -le contrôle sur l'ensemble du territoire, l'exercice de la souveraineté interne et la protection des citoyens entre autres<sup>1</sup>- ne sont plus exercées par l'État officiel, mais ce sont les groupes non-étatiques qui assurent ces tâches dans les zones occupées. Des missions, comme l'éducation, la santé et la justice sont également confiées aux groupes armés illégaux. Ce type de « zones grises de présence physique » repose sur la création d'un État autonome et en quelque sorte autosuffisant dans des territoires de l'État officiel qui vise à discréditer ce dernier en proposant une gouvernance alternative ayant pour but ultime d'abolir le régime en place.

S'agissant des FARC, elles ont été une guérilla qui a fait partie de ce type de fonctionnement et de contrôle territorial. Dans les zones occupées par les FARC, la guérilla a déployé ses combattants afin d'assurer la surveillance des espaces et empêcher les autorités étatiques d'y accéder. L'État colombien n'était pas en mesure d'exercer ses fonctions régaliennes dans ces zones et les FARC ont construit leurs camps d'entraînement, leurs prisons artificielles pour les personnes séquestrées, leurs propres écoles d'initiation à la vie de *guérillero* et aux études notamment pratiques, tout en se chargeant de la gouvernance et de la justice. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les FARC ont voulu établir leur base sociale avec des militants et des personnes idéologiquement proches de leurs valeurs car une guérilla sans le soutien de la population ne peut pas perdurer dans le temps. Ainsi, les « zones grises de présence physique » ont permis à la guérilla d'installer les bases au sein de la population civile pour proposer un mode alternatif de gouvernance du pays.

Ce type de « zones grises de présence physique » a servi comme centre d'opérations pour le développement de l'économie de la drogue. Les FARC ont été impliquées dans plusieurs étapes de cette économie illégale. Tout d'abord, elles ont bénéficié des taxes sur les cultivateurs en échange de leur protection notamment contre les paramilitaires et les narcotrafiquants. Ensuite, dans leur rôle d'intermédiaires elles ont négocié avec les trafiquants les prix de la coca ainsi que la surveillance des laboratoires contre des commissions importantes. Enfin, on

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus : Arnaud Leclerc., *Introduction à la science politique : Quelles sont les formes de l'État?*, cours en ligne : [https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/235/Cours/07\\_item/support07.pdf](https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/235/Cours/07_item/support07.pdf), consulté le 13 mai 2019.

pourrait également citer la construction et le fonctionnement de laboratoires propres ont permis d'augmenter considérablement leurs ressources financières<sup>1</sup>.

Contrairement aux « zones grises de présence physique », les « zones grises de présence non-physique » revêtent un caractère clandestin. Les groupes armés illégaux qui contrôlent ce type de « zones grises » ne sont pas nécessairement présents sur le terrain. Leurs méthodes de fonctionnement et de maîtrise du territoire passent par le biais de la corruption, de l'intimidation et de l'extorsion. La clandestinité des groupes armés illégaux est primordiale pour leur organisation et leur expansion sur le territoire occupé et sur des territoires non encore « conquis ». Il s'agit d'un pseudo-état parallèle illégal qui ne revendique pas son autonomie, mais qui veut bénéficier de la fragilité de l'État officiel afin de le « gangréner » sur le plan économique et structurel. Les acteurs qui maîtrisent les espaces dans une « zone grise de présence non-physique » opèrent dans les territoires contrôlés sans montrer leur présence constante car les affrontements avec les forces étatiques (l'armée et la police) sont dévastateurs pour le commerce illégal. Les autorités, pour leur part, sont conscientes de l'existence de ces acteurs criminels, mais en raison de la corruption institutionnelle ou de leur position de faiblesse quant au rapport de force sur le plan militaire n'interviennent pas pour imposer la domination étatique légale.

Dans le cas mexicain, les cartels sont des acteurs contrôlant des « zones grises de présence non-physique ». L'histoire criminelle des cartels mexicains a connu plusieurs étapes. Premièrement, le cartel de Guadalajara -dit cartel du « monopole »- a été le premier grand acteur criminel du pays apparu dans les années 1980. Il s'agissait d'une organisation qui détenait tout le contrôle de la distribution d'abord de marijuana et puis de la cocaïne aux États-Unis via le Mexique.

Deuxièmement, la dissolution de ce cartel dans les années 1990, suite à l'arrestation de son leader, Miguel Ángel Félix Gallardo, a entraîné sa fragmentation en cinq organisations plus régionales -les cartels de Sinaloa, de Tijuana, de Juárez, du Golfe et de Sonora- et le système des « plazas » (territoires) est apparu. Ensuite, l'émergence d'autres cartels comme les *Zetas*<sup>2</sup> et la *Familia Michoacana* a complété le maillage dans les années 2000.

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, Ligne de repères, Paris, 2008, pp. 83-84.

<sup>2</sup> Une des organisations plus meurtrières et sanglantes de l'histoire du narcotrafic au Mexique. Ces membres portent sur des uniformes militaires (afin de manifester leur passé militaire) la lettre « Z ». Les noms de leurs leaders sont présentés également avec la « Z » et un numéro, par exemple « Z-40 ». Pour en savoir plus : Ricardo Ravelo., *Zetas, la franquicia criminal*, Ediciones B, México D.F., 2013.

Troisièmement, suite à la « guerre déclarée » par Felipe Calderón en 2006 contre les cartels, la fragmentation plus importante dans l'environnement criminel mexicain a entraîné leur transformation en organisations criminelles locales et fait apparaître la nécessité cruciale de l'emprise territoriale pour leur survie et leur fonctionnement organisationnel.

La question du contrôle du territoire est devenue un enjeu majeur pour les organisations criminelles mexicaines. Les relations étroites notamment créées par les réseaux de corruption des agents de police, des dirigeants politiques et des militaires s'organisent autour du même vecteur : le territoire (*la plaza*). Les policiers reçoivent de l'argent des narcotrafiquants pour protéger les cargaisons de drogue. Ils tuent ou kidnappent les ennemis de l'organisation criminelle afin d'assurer la maîtrise du territoire. Une fois que la police, les militaires ou les autorités politiques ont purgé les ennemis du cartel, la nouvelle organisation criminelle accapare le territoire<sup>1</sup>. Les réseaux de corruption qui lient l'environnement criminel aux institutions étatiques officielles constituent un élément important pour assurer la clandestinité, cruciale lorsqu'on parle du type de « zones grises de présence non-physique ».

Dans cette optique, la nouvelle configuration des « zones grises » est également liée au concept plus contemporain théorisé par Gaïdz Minassian et davantage axé sur les raisons et les motivations des acteurs qui se trouvent derrière l'instauration des « zones grises ». Notre thèse présentera, ainsi, une nouvelle typologie du phénomène et rapprochera les objectifs de ces acteurs illégaux, de leurs méthodes de contrôle, de leur fonctionnement organisationnel et de leur expansion sur les territoires qui ne font pas partie de leurs zones d'influence. Le type de « zones grises de présence physique » -comme le cas des FARC- est lié aux zones de type « stato-centré » comportant comme facteur central les motivations et la violence politiques. Les FARC, en l'occurrence, devaient mettre en évidence ces motivations à travers leur présence sur le territoire occupé afin de démontrer leur poids sur la scène nationale et internationale. Le type des « zones grises de présence non-physique » -qui fait écho au cas des OMTD- est lié aux « zones socio-économiques » car les groupes armés qui contrôlent ce type de zones mettent en lumière leurs motivations économiques qui seront concrétisées par le biais de la clandestinité et de « l'absence physique » sur le territoire disputé.

---

<sup>1</sup> Howard Cambell., *Drug war zone: Frontline dispatches from the streets of El Paso and Juárez*, Austin University of Texas Press, USA, 2009, p. 200.



## Approches méthodologiques

### *Epistémologie de notre démarche*

Notre démarche s'inscrit dans l'approche comparative de la science politique à travers une méthodologie qualitative. L'approche comparative en sciences sociales est largement diffusée et utilisée dans plusieurs disciplines. Dans la propre science politique nous retrouvons plusieurs thématiques étudiées via la comparaison. Ces thématiques allant de la politique comparée -spécialisée dans la comparaison des régimes politiques en mettant l'accent sur leurs institutions, les forces politiques- jusqu'à la comparaison des politiques publiques et économiques. Dans ce contexte, elles font entrer également des thématiques comme les mouvements sociaux, les guerres et les révolutions, ainsi que les bases du système démocratique<sup>1</sup>.

Pourquoi recourir à l'approche comparative ?

Selon Giovanni Sartori la méthode comparative nous permet de « contrôler » -c'est-à-dire de vérifier ou de falsifier- si les généralisations sont valables dans les cas auxquels elle s'applique. Certes, on peut faire du travail comparatif pour plusieurs raisons, mais la principale est de contrôler. Comme les exemples de Sartori le montrent, il ne parle pas des grands thèmes, mais des généralisations simples (hypothèses de type causal) que les auteurs formuleraient normalement dans la poursuite de leur sujet. Ainsi, la raison de la comparaison est convaincante dans sa simplicité fondamentale. On peut ajouter à cela que comparer c'est apprendre de l'expérience des autres et inversement que celui qui ne connaît qu'un pays n'en sait rien<sup>2</sup>.

Arend Lijphart constate que la logique de la méthode comparative est similaire à la logique de la méthode expérimentale. La méthode comparative ressemble à la méthode statistique presque dans tous les aspects. La différence majeure est que le nombre de cas traités est trop petit pour permettre un contrôle systématique au travers de corrélations partielles. Ce problème se produit dans les statistiques aussi surtout quand on veut « contrôler » simultanément plusieurs variables. La comparaison devrait être utilisée lorsque le nombre de cas disponibles pour l'analyse est si petit que si on les croise davantage afin d'établir des

---

<sup>1</sup> Olivier Giraud., « Le comparatisme contemporain en science politique : entrée en dialogue des écoles et renouvellement des questions », dans *Stratégies de la comparaison internationale*, Lallement Michel et Spurk Jan (coordinateurs), CNRS Éditions, Paris, 2016, p. 1.

<sup>2</sup> Giovanni Sartori., « Comparing and Miscomparing », *Journal of theoretical politics*, 3(3), SAGE Publications, Los Angeles, 1991, pp. 244-245.

contrôles crédibles elle n'est pas faisable. Par conséquent, il n'y a pas de ligne de démarcation claire entre les deux méthodes ; la différence dépend entièrement du nombre de cas. Il en résulte que dans de nombreux projets de recherche, avec un nombre intermédiaire de cas, une combinaison de deux méthodes est appropriée<sup>1</sup>. D'ailleurs, notre analyse fait appel à cette combinaison car la comparaison nous permet d'examiner l'hypothèse dans le cas de la Colombie et du Mexique -deux pays avec des similarités sociohistoriques et politico-culturelles, mais avec des divergences systémiques importants- avec des statistiques que nous retrouverons en annexes avec des tableaux et cartes pour compléter et illustrer les caractéristiques qui forment une « zone grise ».

Notre thèse de doctorat repose également sur la méthode comparative des « *small-n studies* » qui porte sur un nombre limité de cas, développé par Yves Surel<sup>2</sup>. Ainsi, nous avons choisi de comparer deux pays qui constituent nos cas de recherche. Afin de dépasser le problème de plusieurs variables et du « petit nombre de cas » -*small-n studies*-, il faut notamment concentrer l'analyse comparative sur les cas « comparables ». Dans ce contexte, « comparables » signifie « similaires » dans un grand nombre de caractéristiques importantes (variables) que l'on veut traiter comme constantes, mais « différentes » lorsque ces variables se rapportent les unes aux autres<sup>3</sup>. Cette situation permet l'établissement des relations entre certaines variables alors que beaucoup d'autres variables sont « contrôlées »<sup>4</sup>.

Généralement, il est souvent plus pratique d'accorder la priorité à la concentration sur un nombre limité de cas comparables et la découverte de généralisations partielles. Cette forme de la méthode comparative est ce que John Stuart Mill a décrit comme la « méthode de différence ». Une méthode qui a été beaucoup critiquée par les comparatistes mais qu'elle reste toujours importante pour la comparaison en science politique. Elle est, d'ailleurs, importante car elle cherche à trouver la cause et les raisons qui ont entraîné un tel ou tel phénomène à travers la comparaison.

---

<sup>1</sup> Arend Lijphart., « Comparative politics and the comparative method », *American Political Science Review*, Vol. 65, No3, American Political Science Association, Washington D.C., 1971, pp. 684-685.

<sup>2</sup> Yves Surel., *La science politique et ses méthodes*, Armand Colin, Paris, 2015, p. 183.

<sup>3</sup> Arend Lijphart., *Op.cit.*, p. 687.

<sup>4</sup> Ralph Braibanti., « Comparative Political Analytics Reconsidered », *The Journal of Politics*, Vol.30, N° 1, The University of Chicago Press, Chicago, February 1968, p. 36.

« La méthode de différence » consiste à :

[...] by comparing instances in which the phenomenon does occur, with instances in other respects similar in which it does not. [...] If an instance in which the phenomenon under investigation occurs, and an instance in which it does not occur, have every circumstance in common save one, that one occurring only in the former; the circumstance in which alone the two instances differ, is the effect, or the cause, or an indispensable part of the cause, of the phenomenon<sup>1</sup>.

Dans cette optique et dans le contexte de notre recherche, le phénomène qui se produit est l'existence des « zones grises » en Colombie sous la présence des FARC et au Mexique sous la présence des cartels. Les similarités du phénomène dans les deux cas sont nombreuses, sauf les motivations (économiques ou politiques) -qui rendent le contrôle du territoire indispensable pour ces acteurs armés illégaux-, leur mode de fonctionnement et leur mode de contrôle des « zones grises ». Ainsi, la cause du phénomène repose sur leurs motivations -politiques pour les FARC, économiques pour les OMTD (organisations mexicaines du trafic de drogue)-, leur fonctionnement et leur « présence physique » ou « non-physique » sur l'espace contrôlé en constituent l'effet.

La « méthode de différence » de Mill est souvent considérée comme la première formulation systématique de la méthode de comparaison moderne. Il faut cependant souligner que Mill lui-même pensait que cette méthode ne pouvait pas être appliquée dans les sciences sociales car des cas suffisamment similaires n'ont pas pu être trouvés<sup>2</sup>. Ensuite, dans le cadre de recherche sur des zones géographiques Roy C. Macridis et Richard Cox constatent également que si ces zones sont caractérisées par des uniformités politiques et non politiques, *le concept de zone sera d'une grande valeur, puisque certains processus politiques seront comparés entre les unités au sein de la zone contre un fond commun de configuration de trait similaire*, comme le cas de l'Amérique latine qui offre la perspective d'une « *intra-zone fructueuse comparaison* »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur en français : Comparer des cas dans lesquels le phénomène se produit, avec des cas à d'autres égards similaires dans lesquels il ne se produit pas. [...] Si un cas dans lequel se produit le phénomène à étudier et un cas dans lequel il ne se produit pas, toutes les circonstances sont communes sauf une, celle-ci ne se produisant que dans le premier cas ; la circonstance dans laquelle seules les deux cas diffèrent est l'effet, ou la cause, ou une partie indispensable de la cause, du phénomène., John Stuart Mill., *A System of Logic*, Book III, Chapter 8, 8th ed., Longmans, Green, Reader, and Dyer Editions, London, 1872, pp. 478-483.

<sup>2</sup> Arend Lijphart., *Op. cit.*, p. 688.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original en anglais : *The area concept will be of great value, since certain political processes will be compared between units within the area against a common background of similar trait configuration.*, Roy C. Macridis and Richard Cox., « Research in Comparative Politics », *American Political Science Review*, Vol.47, Issue 3, American Political Science Association, Washington D.C., September, 1953, p. 654.

Malgré le fait que les deux cas de notre recherche paraissent, après une première lecture, très différents lorsque nous parlons d'une guérilla marxiste-léniniste d'une part, et des organisations criminelles d'autre part, les points communs reposent sur les caractéristiques du phénomène des « zones grises ». Autrement dit, même si la raison d'être de nos acteurs est entièrement différente et leurs motivations aussi, les racines qui génèrent les « zones grises », comme l'absence totale ou partielle de l'État et de l'État de droit, la violence et la pauvreté accrues, les politiques publiques répressives et militarisées, ainsi que l'économie criminelle, sont similaires dans les deux cas.

Giovanni Sartori a essayé d'expliquer de manière pédagogique l'enjeu de la comparaison en science politique à travers une comparaison entre des poires et des pommes. Elles paraissent différentes, mais elles peuvent être comparées en tant que fruits, choses que nous pouvons manger, entités que grandissent sur les arbres. Nous comprenons que ce qui précède établit que comparer est à la fois assimiler et différencier sur un seul point. Si deux entités sont semblables en tout, dans toutes leurs caractéristiques, alors elles sont une même entité. Si, en revanche, deux entités sont différentes à tous les égards, leur comparaison est absurde. Par conséquent, les comparaisons dans lesquelles nous nous engageons raisonnablement sont donc celles entre des entités dont les caractéristiques sont en partie partagées (similaires) et en partie non partagées (et donc incomparables)<sup>1</sup>.

Il est de nécessaire de noter qu'afin de surmonter la non-applicabilité d'une méthode d'expérimentation en science politique, dans le cadre d'une méthodologie de recherche qualitative, nous pouvons nous référer à la « méthode des conditions communes » (*Most Similar Systems Design- MSSD*) et à la « méthode indirecte des différences » (*Most Different Systems Design-MDSD*). La première méthode repose sur la recherche des caractéristiques dans plusieurs cas -notamment différents- introduisant un phénomène commun à étudier. Ces caractéristiques peuvent expliquer l'apparition du phénomène à l'étude.

Néanmoins, la causalité et les variables -que nous expliquerons plus tard en détail- ne sont pas entièrement expliquées par cette méthode car les caractéristiques employées pour analyser le phénomène peuvent être prédéterminées par d'autres éléments particuliers à chacun de nos cas. Cette méthode met l'accent également sur les cas dans lesquels le phénomène en

---

<sup>1</sup> Giovanni Sartori., *Op. cit.*, p. 246.

question s'est produit, mais elle rejette ceux dans lesquels le phénomène n'est pas survenu, même si les conditions nécessaires étaient bien présentes<sup>1</sup>.

S'agissant de la deuxième méthode, elle permet d'élargir le champ de l'investigation aux cas qui ne présentent pas forcément un phénomène commun à étudier. L'analyse se produit de la manière suivante : le chercheur essaie de comprendre si les caractéristiques communes identifiées entraînant le phénomène en question peuvent conduire à des relations de causalité explicatives et utiles à la construction d'une théorie. Dans le cadre de cette méthode, le chercheur peut procéder à des analyses intensives des cas à l'étude qui produiront des conclusions et des rapprochements dans des catégories différentes d'analyse<sup>2</sup>.

Notre recherche est inscrite dans la « méthode des conditions communes » (*Most Similar Studies*) car nous abordons un phénomène des fondements politiques comme les « zones grises » qui présente des caractéristiques similaires dans les deux pays de l'Amérique latine, à savoir le Mexique et la Colombie. En effet, les conditions communes dans notre thèse portent, d'abord, sur la fragilité de l'institution de l'État et sur le processus d'instauration de l'État de droit dans les deux pays.

Ensuite, la violence accrue combinée avec la marginalisation sociale et politique -parfois extrême- de certaines régions dans ces pays constituent également des facteurs partagés. Enfin, l'économie parallèle qui se présente comme *deus ex machina* pour combler le vide de l'économie formelle est un élément présent au Mexique et en Colombie.

Il s'agit également d'une étude qualitative qui s'inscrit dans l'approche inductive de science politique, car *elle suppose de multiplier et de confronter les observations pour pouvoir se dégager des éléments transversaux, des tendances communes qui pourront faire l'objet d'une tentative de généralisation*<sup>3</sup>. Autrement dit, nous aborderons la question des « zones grises » au Mexique et en Colombie afin de proposer une nouvelle typologie du phénomène qui émerge par l'observation de ces deux cas. Néanmoins, cette configuration nouvelle des « zones grises » pourra s'appliquer à d'autres pays et d'autres cas d'étude qui présentent les mêmes conditions pour l'avènement du phénomène.

S'agissant de la méthode qualitative, il existe des caractéristiques d'investigation qui la distingue de la méthode quantitative. Cette méthode assume une conception du monde basée

---

<sup>1</sup> Olivier Giraud., *Op. cit.*, p. 7.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 7-8.

<sup>3</sup> Yves Surel., *Op. cit.*, p. 133.

sur la construction sociale de la réalité à travers les interprétations multiples et les perceptions individuelles sur un phénomène. Elle se focalise également sur la compréhension des phénomènes sociaux du point de vue des protagonistes ou des experts des thématiques à étudier. Le rôle du chercheur dans cette méthode relève de l'immersion dans la situation du cas d'étude et du développement d'un processus de recherche axée sur une subjectivité disciplinée, à travers une stratégie flexible pour la récolte des données, avec une réflexion durant tout le processus<sup>1</sup>.

Dans cette optique, la recherche qualitative vise avant tout à comprendre le phénomène social du point de vue des participants. La compréhension est acquise en analysant les nombreux contextes des participants et en exposant leurs significations à propos de ces situations et événements. Les significations des participants incluent leurs sentiments, leurs croyances, leurs idées, leurs pensées et leurs comportements<sup>2</sup>.

Pour citer John W. Creswell :

Qualitative research begins with assumptions and the use of interpretive/ theoretical frameworks that inform the study of research problems addressing the meaning individuals or groups ascribe to a social or human problem. To study this problem, qualitative researchers use an emerging qualitative approach to inquiry, the collection of data in a natural setting sensitive to the people and places under study, and data analysis that is both inductive and deductive and establishes patterns or themes. The final written report or presentation includes the voices of participants, the reflexivity of the researcher, a complex description and interpretation of the problem, and its contribution to the literature or a call for change<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> James H. McMillan and Sally Schumacher., *Investigación educativa, una introducción conceptual*, Ediciones Pearson-Addison Wesley, 5a Edición, Madrid, 2005, pp. 19-20.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 401.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original : La recherche qualitative commence par des hypothèses et l'utilisation des cadres interprétatifs / théoriques qui informent l'étude des problèmes de recherche abordant le sens que les individus ou les groupes attribuent à un problème social ou humain. Afin d'étudier ce problème, les chercheurs qualitatifs recourent à une nouvelle approche qualitative de l'enquête, à la collecte de données dans un environnement naturel sensible aux personnes et aux lieux étudiés, ainsi qu'à une analyse inductive et déductive des données, qui établit des modèles ou des thèmes. Le rapport ou la présentation écrite finale comprend la voix des participants, la réflexivité du chercheur, une description et une interprétation complexes du problème, ainsi que sa contribution à la littérature ou un appel au changement., John W. Creswell., *Qualitative inquiry and research design, Choosing among five approaches*, SAGE, Third Edition, 2013, p. 44.

Dans le cadre de notre recherche, à travers la méthode qualitative, nous avons choisi d'appliquer également l'approche d'étude des cas, toujours selon John W. Creswell :

Case study research begins with the identification of a specific case. This case may be a concrete entity, such as an individual, a small group, an organization, or a partnership. At a less concrete level, it may be a community, a relationship, a decision process, or a specific project. The key here is to define a case that can be bounded or described within certain parameters, such as specific place and time. Typically, case study researchers study current, real-life cases that are in progress so that they can gather accurate information not lost by time. A single case can be selected or multiple cases identified so that they can be compared<sup>1</sup>.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, nous avons décidé d'étudier deux cas, les « zones grises » ceux de « type de présence physique » présenté par les FARC en Colombie et de « type de présence non-physique » des organisations criminelles au Mexique. Les deux seront ensuite analysés selon la méthode comparative élaborée plus haut afin de nous permettre de tirer des conclusions générales sur la question des « zones grises » et d'établir un cadre pour de futures recherches. Il est pertinent également de noter qu'il existe deux principales variations en termes d'intention : l'étude de cas à instrument unique et l'étude de cas intrinsèque. Dans une étude de cas instrumentale unique, le chercheur se concentre sur un problème ou une préoccupation, puis il sélectionne un cas limité pour illustrer ce problème. Le deuxième type d'étude de cas s'appelle une étude de cas intrinsèque dans laquelle l'accent est mis sur le cas lui-même car il présente une situation inhabituelle ou unique. Cela ressemble au centre de la recherche narrative, mais les procédures analytiques d'études de cas d'une description détaillée du cas, définie dans son contexte ou son environnement, sont toujours valables<sup>2</sup>.

Ensuite et plus récemment, John W. Creswell a rajouté l'étude de cas collective ou multiple. Dans une étude de cas collective (ou multiple), le problème ou la préoccupation est sélectionné de nouveau, mais l'enquêteur choisit plusieurs études de cas pour illustrer le problème. Le chercheur peut choisir d'étudier plusieurs programmes depuis plusieurs pistes de recherche ou plusieurs programmes au sein d'une même piste. L'enquêteur choisit fréquemment plusieurs cas pour montrer différentes perspectives sur la question. En règle générale, les

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original : L'approche d'étude de cas commence par l'identification d'un cas spécifique. Ce cas peut être une entité concrète, telle qu'une personne, un petit groupe, une organisation ou un partenariat. À un niveau moins concret, cela peut être une communauté, une relation, un processus de décision ou un projet spécifique. L'idée ici est de définir un cas qui peut être lié ou décrit dans certains paramètres, tels qu'un lieu et une heure spécifiques. En règle générale, les chercheurs des études de cas analysent les cas actuels et réels en cours afin de pouvoir collecter des informations précises non perdues par le temps. Un seul cas peut être sélectionné ou plusieurs cas identifiés afin qu'ils puissent être comparés., John W. Creswell., *Ibidem*, p. 98.

<sup>2</sup> Robert E Stake., *Investigación con estudio de casos*, Ediciones Morata, Segunda edición, Madrid, 1999, pp. 16-17.

chercheurs qualitatifs sont réticents à généraliser d'un cas à l'autre parce que les contextes des cas se différencient. Cependant, pour mieux généraliser, l'enquêteur doit sélectionner des cas représentatifs à inclure dans l'étude qualitative<sup>1</sup>. Ainsi, en prenant en considération les trois types méthodologiques d'étude de cas, notre recherche s'inscrit dans l'étude de cas collectifs.

### *Entretiens*

Quatre types d'interviews sont fréquemment utilisés en sciences sociales<sup>2</sup>. Selon la typologie de Berg<sup>3</sup>, la première est l'entrevue structurée (*structured or standarized interview*), dont la principale caractéristique est qu'elle s'articule principalement autour d'un ensemble de questions directes prédéterminées qui nécessitent des réponses immédiates, essentiellement de type « oui » ou « non ». Ainsi, dans une telle entrevue, l'intervieweur et les personnes interviewées auraient très peu de liberté. Par conséquent, nous pouvons signaler que ce type d'interviews est similaire au questionnaire quantitatif « auto-administré », sous sa forme et ses hypothèses sous-jacentes.

Le deuxième type d'entrevue est l'entretien ouvert (non structuré) (*unstructured or unstandarized interview*). Contrairement à l'entrevue structurée, ce type d'entretien est une situation ouverte permettant une plus grande flexibilité et une plus grande liberté aux deux parties (enquêteurs et interlocuteurs interviewés), en termes de planification, de mise en œuvre et d'organisation du contenu et des questions posées. Par conséquent, l'intervieweur ici serait plus intéressé à suivre les développements et laisser l'interviewé élaborer une théorie sur diverses questions.

Le troisième type est l'entrevue semi-structurée (*semi-structured or semistandarized*). Il s'agit d'une version plus « souple » de l'entrevue structurée car elle permet d'obtenir de la profondeur en offrant à l'intervieweur l'occasion de sonder et d'élargir les réponses de la personne interrogée. Lors de ces entretiens, les chercheurs recommandent d'utiliser une liste de contrôle de base qui permettrait de couvrir tous les domaines pertinents (c'est-à-dire les questions de recherche)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> John W. Creswell., *Op. cit.*, pp. 99-100.

<sup>2</sup> Hamza Alshenqeeti., «Interviewing as a Data Collection Method: A critical review», *English Linguistics Research*, Vol.3, N°1, Sciedu Press, Toronto, 2014, p. 40.

<sup>3</sup> Bruce L. Berg., *Qualitative Research Methods for the Social Sciences*, Allyn & Bacon, Boston, 2009, p. 105.

<sup>4</sup> *Ibidem*, pp. 105-107.



Le quatrième type repose sur l'entretien auprès des groupes de discussion et elle est une technique d'interview dans laquelle les participants sont sélectionnés parce qu'il s'agit d'un échantillon choisi à dessein, bien que pas nécessairement représentatif, d'une population spécifique, et ce groupe est « ciblé » sur un sujet donné.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons opté pour le troisième type d'interviews, l'entrevue semi-structurée, car il permettrait de couvrir diverses questions relatives à notre thèse. Les questions utilisées dans une entrevue semi-standardisée peuvent refléter une prise de conscience du fait que les individus comprennent le monde de différentes manières. Les chercheurs abordent donc le monde à partir de la perspective du « sujet ». Ils peuvent y parvenir, par la suite, en ajustant le niveau de langue de certaines questions planifiées ou par le biais de sondes non planifiées (décrites plus en détail dans l'extrait de l'entretien) découlant du processus d'entretien lui-même<sup>1</sup>.

Ainsi, les entretiens semi-structurés ou semi-standardisés ont permis à nos interlocuteurs d'exprimer leurs opinions spontanément sur des thématiques déterminées afin de recueillir des informations fiables et moins conditionnées que dans une entrevue « fermée ». Les entretiens ont été axés sur le phénomène central de notre recherche, c'est-à-dire les « zones grises », et les caractéristiques de son émergence en Colombie et au Mexique. Nous avons fourni un questionnaire de dix questions à nos interlocuteurs avec les thématiques ciblées pour la situation en Colombie et au Mexique. Un questionnaire est utilisé pour les protagonistes en Colombie et un questionnaire pour nos interlocuteurs interviewés au Mexique. Afin de réaliser ces entretiens, une enquête de terrain de longue durée a été effectuée au Mexique entre septembre 2016 et janvier 2017. Puis, s'agissant des entrevues sur la Colombie, la première partie a été réalisée en France avec des protagonistes colombiens interviewés sur le territoire français et la seconde partie a eu lieu en Colombie en avril 2018.

---

<sup>1</sup> Bruce L. Berg., *Ibidem*, pp. 105-107.

Les personnes interviewées apparaissent dans le tableau qui suit comme nous le voyons à titre d'exemple, qui fait état de leurs statuts et fonction, ainsi que la date de l'entretien<sup>1</sup> :

NOM	STATUT / FONCTION	DATE D'ENTRETIEN	PAYS ÉTUDIÉ
Général Juan Alfredo Oropeza	Armée de terre, retraité et ex-responsable de la défense ministérielle	30 octobre 2016	Mexique
Général Leonardo González García	Armée de l'air, retraité et doctorant en administration Publique à l'Université Anáhuac	6 novembre 2016	Mexique

La partie des entretiens avec des personnes clés des thématiques étant les fondements de la question des « zones grises » fut très enrichissante pour notre recherche. S'agissant des entretiens sur les problématiques du Mexique nous pouvons observer sur le tableau que plusieurs de nos interlocuteurs -notamment ceux qui sont toujours actifs dans des postes institutionnels- ont préféré rester anonymes compte tenu de la situation critique et sensible dans laquelle vit le pays. Cependant, en Colombie, suite à l'internationalisation du conflit armé, du processus des négociations à la Havane entamé en 2012 et de la conclusion de l'accord définitif en 2016, nous avons remarqué que les personnes étaient plus enclines à dialoguer. Il y a eu également certaines entrevues non concluantes et par conséquent nous avons décidé de ne pas les inclure dans cette recherche.

Dans le cas du Mexique, les protagonistes, comme nous pouvons l'observer sur le tableau, proviennent du milieu institutionnel (de l'armée et de la police) et du milieu académique. L'accès à d'autres personnes, comme des criminels emprisonnés ou des dirigeants politiques a été assez restreint pour des raisons de sécurité. Pourtant, dans le cas de la Colombie, pour les raisons que nous avons expliquées ci-dessus, la situation actuelle du pays nous a permis d'établir des contacts avec des personnes ayant vécu dans la guérilla des FARC, des

---

<sup>1</sup> L'intégralité du tableau des entretiens se trouve sur les pages 454-456 en annexe (Tableau 1).

personnalités politiques et des journalistes proches de l'idéologie révolutionnaire, ainsi que des personnes du monde académique, militaire et diplomatique.

Avec les informations collectées par les entretiens une triangulation des données obtenues a été réalisée avec d'autres sources comme des documents gouvernementaux, des documents officiels internationaux, des articles et des livres écrits par des auteurs spécialistes des questions, comme la violence politique en Colombie, l'évolution de la guérilla des FARC, le phénomène du narcotrafic, la violence liée aux différents trafics au Mexique ainsi que des questions sécuritaires dans les deux pays.

Dans le cadre de notre recherche nous avons choisi de faire appel à certains concepts et théories d'auteurs classiques notamment sur des sujets comme de la construction de l'État et de l'État de droit. Nous n'avons approfondi ni dans les théories d'Aristote, Nicolas Machiavel, Jean-Jacques Rousseau ni dans ceux de Thomas Hobbes, John Locke et Montesquieu. Néanmoins, nous avons trouvé intéressant de revenir dans certains concepts de ces penseurs que nous croyons pertinents pour nos thématiques de recherche. Suite à l'évolution de science politique nous avons également recouru à certaines théories des penseurs plus contemporains car elles semblaient également pertinentes pour notre analyse, notamment sur la théorie révolutionnaire des FARC.

Dans cette optique, il est nécessaire d'évoquer que nous avons également choisi de suivre la trame de la multidisciplinarité afin d'expliquer au mieux la situation au Mexique et en Colombie. Ainsi, outre la science politique, nous avons recouru à l'histoire politique, notamment de deux pays de notre recherche car elle représente une partie inhérente à l'analyse des phénomènes de violence et de la construction de l'État. Nous avons également fait appel à la discipline de relations internationales et à la géopolitique, au travers de penseurs comme Thucydide, Carl Von Clausewitz, Kenneth Waltz et Carl Schmitt entre autres.

La sociologie politique, notamment sur la notion de l'État, a constitué un outil scientifique important pour notre analyse. L'étude d'auteurs comme Max Weber, Charles Tilly, Norbert Elias et Pierre Bourdieu, a été choisie afin de mieux analyser la notion de l'État et les formes de « violence légitime ». Enfin, l'étude des juristes comme Raymond Carré de Malberg, Olivier Beaud et Jacques Chevallier, a enrichi notre recherche sur les concepts de l'État et de l'État de droit.

Pour revenir sur la partie des entretiens, la particularité de l'État de droit en Amérique latine et dans les deux pays de notre thèse a été également incluse dans la triangulation des

données. La question des « zones grises », constituant l'axe principal de cette recherche, a eu un espace central dans la discussion avec nos différents interlocuteurs à la fois au Mexique et en Colombie. L'objectif des entretiens a été de comprendre, de la voix même d'acteurs spécialisés sur les questions sécuritaires dans les deux pays, les éléments déclencheurs du phénomène des « zones grises ».

Ainsi, en ce qui concerne le Mexique, les questions ont été axées sur des thématiques de sécurité publique, de la lutte contre le crime organisé et ses évolutions lors du mandat de Felipe Calderón (2006-2012) et du mandat d'Enrique Peña Nieto (2012-2018), ainsi que des questions sur le contrôle territorial des organisations criminelles dans plusieurs zones du pays comme les frontières du nord, le « Triagle d'Or » et la *Sierra de Guerrero*. S'agissant de la Colombie notre questionnaire a été centré sur les raisons et les modes de fonctionnement du contrôle territorial des FARC, leurs activités hors la loi, de même que sur des thématiques comme le plan sécuritaire d'Álvaro Uribe et de Juan Manuel Santos, les négociations de la Havane et les plans gouvernementaux pour la phase du post-accord<sup>1</sup>.

À la lumière des éléments et des méthodes élaborées jusqu'à présent, notre hypothèse centrale, qui guidera notre travail par la suite, se focalise sur les conditions préalables dans lesquelles s'effectue l'émergence des « zones grises ». En effet, la sphère géographique de l'Amérique latine a toujours présenté un cas particulier d'étude notamment sur la construction des États postcoloniaux, ainsi qu'ensuite l'État de droit dans son concept moderne. Comme nous l'avons vu brièvement -et comme nous le verrons en détail plus tard-, le Mexique et la Colombie ont présenté deux cas particuliers dans ce processus du *state-building* après les guerres d'Indépendance, l'échec de l'unification du continent selon l'idée de Simon Bolivar<sup>2</sup> et la fragmentation des vice-royautés en petites régions -comme la Grande Colombie et les Provinces unies du Rio de la Plata- et puis en États.

Le Mexique, depuis son indépendance officielle de la couronne espagnole en 1821, a connu plusieurs troubles dans son histoire. La séparation des territoires comme l'actuel Guatemala et le Honduras, puis une grande partie du nord du pays a été perdue au profit des États-Unis, suite aux guerres américano-mexicaines. Ensuite, une période d'une sorte de dictature militaire a été instaurée entre 1876 et 1910 sous la présidence de Porfirio Díaz -connue

---

<sup>1</sup> Les tableaux (Tableau 2 et 3) expliquant les thématiques de nos questionnaires figurent dans les pages 457 et 458 en annexes.

<sup>2</sup> Jean-René Garcia., *La Bolivie : Histoire Constitutionnelle et ambivalence du pouvoir exécutif*, Op. cit., pp. 48-49.

comme *el Porfiriato*- a empêché la construction d'un État et d'un système politique selon les valeurs démocratiques. La Révolution mexicaine qui visait à renverser ce régime donnera naissance quelques années plus tard au Parti National Révolutionnaire (PNR) -le prédécesseur du PRI- qui sera le principal acteur responsable de la situation politique actuelle dans le pays et de la spirale de violence et la criminalité accrue.

La Colombie, depuis son indépendance en 1819, a connu plusieurs systèmes politiques et séparations des territoires. En 1821, la Grande Colombie est née, une région qui comportait les Républiques du Venezuela et de la Nouvelle-Grenade. Les désaccords entre Simon Bolivar et le Général Francisco de Paula Santander donneront lieu à de nouvelles séparations avec la sécession du Venezuela en 1829 et de l'Équateur en 1830. La Grande Colombie, dorénavant, est devenue la République de la Nouvelle-Grenade et elle a pris ensuite des tournants vers le fédéralisme avec l'expérience de la Confédération grenadine en 1858 et puis des États-Unis de la Colombie en 1863. Entre 1903 et 1930, le pays a connu une stabilité politique et économique sous l'hégémonie du parti conservateur.

Ensuite, le parti libéral a pris le relais et a gouverné le pays jusqu'en 1946. L'assassinat de Jorge Eliécer Gaitán -leader politique libéral- a entraîné de nouveaux troubles sociaux et la guerre civile appelée la *Violencia* (1948-1958)<sup>1</sup>. Entre 1953 et 1957 le Général Gustavo Rojas Pinilla, à travers une dictature militaire, a essayé de mettre fin à cette période de crise, mais il a été renversé par les conservateurs et les libéraux. Le « Front National », l'accord entre les deux partis traditionnels colombiens afin d'alterner au pouvoir a donné, ensuite, lieu à la naissance des différentes guérillas et du conflit armé dans le pays.

Toujours dans le cadre de notre introduction de notre recherche, comme nous pouvons le comprendre le *state-building* dans les deux pays a rencontré des difficultés. Les diverses phases et aménagements des territoires n'ont permis à aucun des deux pays d'avoir un territoire relativement stable, condition préalable pour la construction d'un État « fort ». Cette instabilité territoriale a également généré une instabilité institutionnelle. Les différents systèmes politiques établis au Mexique et en Colombie ont eu des conséquences sur la stabilité des institutions de chaque pays.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur la guerre civile et les mutations du système politique en Colombie voir: Lukas Rehm., «La construcción de las subculturas políticas en Colombia: los partidos tradicionales como antípodas políticas durante la Violencia, 1946-1964», *Historia y sociedad*, N° 27, julio-diciembre de 2014, Medellín, pp. 17-48.

D'une part, le Mexique dans son histoire politique plus contemporaine, depuis la Révolution, a connu un système quasi-autoritaire<sup>1</sup> car, même si les élections se sont déroulées démocratiquement en suivant les normes, le PRI a dominé toutes les franges de la société à travers un système de clientélisme et de corruption. Ainsi, aucune possibilité pour une victoire au niveau fédéral n'a été envisageable pour les autres partis politiques.

Juan José Linz dans sa théorie sur « l'autoritarisme » explique que dans un tel régime la distinction entre l'État et la société ne se renverse pas comme dans un système totalitaire<sup>2</sup>. C'est l'élément clé qui permet l'existence d'un « pluralisme limité » mais relativement autonome. Ce « pluralisme limité » concerne particulièrement les leaders politiques (l'élite) et non pas forcément la société. L'Église catholique, les forces armées, la bureaucratie et les groupes d'intérêt constituent les composantes réelles du « pluralisme limité »<sup>3</sup>. L'auteur définit le « pluralisme » en tant que « limité » afin de le distinguer du « pluralisme quasi illimité » et « pluralisme politique institutionnalisé » qu'on retrouve dans les systèmes démocratiques<sup>4</sup>.

Freddy E. Domínguez Nárez en s'inspirant de ces concepts de Linz, il applique ce modèle dans le système politique mexicain qui le définit d'« autoritaire libéral » de 1985 à 1990 et d'« autoritaire pluraliste » de 1990 à 1995<sup>5</sup>. Selon lui, ce type de « pluralisme » est dû à l'apparition des facteurs comme l'existence des technocrates dans la classe politique, un système de partis compétitif ou semi-compétitif, une désarticulation du pouvoir politique entre le pouvoir fédéral et local, la présence de mobilisations sociales avec des revendications

---

<sup>1</sup> La théorie de Juan J. Linz, à partir de l'analyse de cas de l'Espagne de Franco, situe le régime autoritaire entre la démocratie et le totalitarisme. Il précise qu'il s'agit d'un système *sui generis* et non pas simplement d'un système mixte des régimes totalitaires et des démocraties. Selon lui les critères qui définissent un régime autoritaire sont : a) la forme d'exercer le pouvoir, b) les formes d'organisation, c) les systèmes des croyances et des valeurs, d) les liens étroits entre le pouvoir étatique et la sphère sociale et e) l'attribution de rôles à la population dans le processus politique. Outre ces limitations, la caractéristique distinctive de tels régimes consiste au « pluralisme limité ». Ce « pluralisme limité », selon Linz, ne se fonde pas seulement sur le pluralisme de l'organisation d'un seul parti ou de l'*apparatus* étatique mais aussi sur les structures économiques, sociales, politiques et institutionnelles dont se sont développées en dehors du régime en se distinguant du pluralisme d'intérêts dans les systèmes communistes en cet aspect., Juan José Linz., «El régimen autoritario», *Antologías para el estudio y la enseñanza de la ciencia política, Régimen político, sociedad civil y política internacional, Volumen II*, Herminio Sánchez de la Barquera y Arroyo (editor), UNAM, Instituto de investigaciones jurídicas, México D.F., 2017, pp. 83-84.

<sup>2</sup> Juan José Linz., «Una interpretación de los regímenes autoritarios», *Papers*, revista de sociología, N° 8, Ediciones de la Universitat Autònoma de Barcelona, Barcelona, 1978, p. 15.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 21.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 15.

<sup>5</sup> Freddy E. Domínguez Nárez., *Gouvernabilité et légitimation dans le régime autoritaire mexicain (1985-1995)*, Georges Couffignal (directeur), Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne, École doctorale de science politique de la Sorbonne, 5 juillet 1999, pp. 10-12.

électorales et de justice sociale, ainsi qu'un système électoral avec un certain degré de légitimité devant les citoyens mexicains<sup>1</sup>.

D'autre part, la Colombie, a connu une démocratie relativement stable, mais les partis traditionnels -Conservateur et Libéral- ont exclu les autres partis politiques du pouvoir et notamment les partis de gauche qui sont censés représenter une grande partie de la société colombienne vivant dans la campagne. En conséquence, nous nous retrouvons face à l'idée de Jean-Jacques Rousseau sur la « représentation du peuple ». Rousseau n'était pas d'accord avec le fonctionnement et le concept, en général, de la représentation du peuple car il croyait que « *la souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée* »<sup>2</sup>.

Selon lui, la « volonté générale » ne pouvait non plus se représenter sachant que l'idée des représentants était un vestige du système féodal, dans lequel l'être humain était « dégradé »<sup>3</sup>. Le peuple n'est pas souverain s'il est représenté, selon Rousseau. En revanche, dans les sociétés modernes, comme celle-ci en Colombie, si le peuple n'est pas entièrement représenté, est-il souverain ?

En effet, dans le cas de la Colombie nous observons qu'une grande partie du peuple n'était ni souveraine ni représentée et par conséquent des « pouvoirs alternatifs » ont émergé -comme celui du mouvement révolutionnaire des FARC- ainsi que la violence politique a pu apparaître, liée à ce manque de représentation. Dans ce cadre de manque de représentation William Restrepo Riaza nous explique que ce problème a été aussi lié à une complexe dynamique sociopolitique et historique de la Colombie caractérisée par la violence et la guerre mais aussi aux problématiques de la démocratie et de la gouvernabilité<sup>4</sup>. Certains secteurs de la société colombienne n'ont pas réussi à être représentés par les partis politiques en se sentant marginalisés par le cadre institutionnel du pays.

---

<sup>1</sup> Freddy E. Domínguez Nárez., *Ibidem*, pp. 263-264.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Rousseau., *Du contrat social, Livre III, Chapitre XV*, Nathan, Paris, 2009, p. 117.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 117.

<sup>4</sup> William Restrepo Riaza., «Problemas de la representación política en Colombia», *Actes de conférence*, organisée par la Convention Andrés Bello et l'Institut d'études politiques de l'Université d'Antioquia, Medellín, novembre 1999, p. 54.

Comme le dit William Restrepo Riaza :

Aunque estos procesos en su configuración no han amenazado la estabilidad institucional del país, sí han dado lugar a las aquí denominadas sociedades paralelas, espacios autónomos de origen y dinámica contestataria, defensiva, donde, por lo demás, se cuestiona el orden institucional. En el entorno, de una guerra que define la Colombia de hoy, territorios y movimientos se integran por la vía de poderes alternos que han demostrado su capacidad para poner en entredicho el orden institucional y la gobernabilidad en el país<sup>1</sup>.

Dans cette optique, pour ce manque de représentation politique d'une certaine partie du peuple colombien a aussi parlé Daniel Pécaut. Selon lui, en Colombie l'institutionnalisation des relations sociales, au milieu des années 1940 déjà, et la capacité de l'État d'assurer la représentation de la nation au-dessus des intérêts privés ont été très limitées ainsi que l'existence des deux partis traditionnels -ou comme lui les appelle, des deux *sous-cultures politiques*- n'ont fait que renforcer ce manque de représentation pour l'ensemble du peuple colombien<sup>2</sup>.

La séparation de la scène politique colombienne entre ces deux *sous-cultures politiques* a eu également des effets. Selon Pécaut, l'adhésion à une certaine vision de la démocratie à travers cette dichotomie, a amené le peuple colombien à comprendre que la démocratie se fonde sur la concurrence et la compétition des deux partis pour l'appropriation du pouvoir. De telle manière, la conception de la démocratie au pays fut très peu institutionnelle car les institutions ont seulement apparu comme l'expression d'une corrélation de forces conflictuelles et par conséquent, le processus de l'institutionnalisation démocratique est resté incomplet<sup>3</sup>. Ces phénomènes ont eu également des conséquences sur la création de la culture militante en Colombie, car les militants des deux *sous-cultures politiques* furent très isolés de la vie politique dans les zones paysannes du pays en donnant naissance à la notion d' « ennemi politique »<sup>4</sup>.

Les problèmes de stabilité institutionnelle, que nous venons de décrire, ont eu également des répercussions sur la construction d'un État de droit « fort » ainsi que l'attribution d'une justice équitable. L'édifice de l'État de droit repose aussi sur les droits de l'homme, des

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original : Bien que ces processus dans leur configuration n'aient pas menacé la stabilité institutionnelle du pays, ils ont, en revanche, donné naissance aux sociétés dites parallèles, espaces d'origine et de dynamique autonomes qui contestent, sont défensives où, pour le reste, l'ordre institutionnel est remis en cause. Dans le contexte d'une guerre qui marque la Colombie d'aujourd'hui, des territoires et des mouvements s'intègrent par la voie de pouvoirs alternatifs qu'ils ont démontré leur capacité de remettre en question l'ordre institutionnel et la gouvernabilité du pays., William Restrepo Riaza., *Ibidem*, p. 54.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., «Acerca de la Violencia de los años cincuenta», *Boletín socioeconómico*, No 17, Centro de Investigaciones y Documentación Socioeconómica (CIDSE), Ediciones de la Universidad del Valle, Cali, marzo 1987, p. 39.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 39.

<sup>4</sup> Lukas Rehm., *Op. cit.*, p. 20.



individus qui le composent et la protection de leurs droits constitue un de ses objectifs. De même, cet objectif se considère comme une « autolimitation » de la puissance étatique et du pouvoir qui réside dans l'État. Pour Jacques Chevallier, *l'État de droit implique en une certaine conception des rapports, entre l'individu et l'État, qui sous-tend tout l'édifice juridique : non seulement la puissance de l'État trouve ses limites dans les droits fondamentaux reconnus aux individus, ce qui crée ainsi la possibilité d'une « opposition au pouvoir fondée sur le droit », mais encore elle a pour finalité même, pour justification ultime, la garantie de ces droits*<sup>1</sup>.

En raison de la colonisation et de la décolonisation, l'originalité de l'Amérique latine a eu également comme effet la mutation de la structure de l'État de droit. Ainsi, comme le précise Jean-René Garcia, *à partir de la transition démocratique des années 1980, les pays latino-américains ont connu de nombreuses révisions constitutionnelles qui ont modifié la structure elle-même de l'État de droit au bénéfice d'une « Société de Droits ». En effet, cette créativité constitutionnelle a entraîné, au-delà du simple renforcement de l'État de droit, l'émergence de ce qui devrait être défini comme une « Société de Droits »*<sup>2</sup>. Par « Société de Droits », Jean-Michel Blanquer décrit le concept d'un système dans lequel l'ordre normatif donne aux personnes physiques et morales la possibilité de recourir à d'autres instruments juridiques basés sur leurs intérêts<sup>3</sup>. Ce concept a été également théorisé par Jean-René Garcia afin d'analyser la culture juridique propre en Bolivie et les mécanismes juridiques fondés par le Libérateur, Simon Bolivar<sup>4</sup>.

L'État de droit doit se présenter comme l'instance suprême qui garantit la protection des droits de l'homme et le respect du droit globalement. La puissance de l'État comprend deux volets sur le plan intérieur : D'une part, le volet « passif » de défense des droits des individus et de la société en général par le biais de normes juridiques, et d'autre part, le volet « actif » de différentes mesures de domination et de contrainte légitime (police, forces armées, taxes). Les deux volets sont totalement inhérents à l'édifice étatique et étroitement liés entre eux. Ils sont également régis par le droit et les normes juridiques en vigueur.

---

<sup>1</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit, Op. cit.*, p. 52.

<sup>2</sup> Jean-René Garcia., «Las mutaciones de la noción de Estado de derecho en América Latina», *Op. cit.*, p. 366.

<sup>3</sup> Jean-Michel Blanquer., « Bon, vrai et beau droit : réflexions sur le rapport entre droit et esthétique », *Raisons politiques*, N°3, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2000, p. 41.

<sup>4</sup> Jean-René Garcia., *La Bolivie : Histoire Constitutionnelle et ambivalence du pouvoir exécutif, Op. cit.*, pp. 225-226.

L'État de droit met plutôt l'accent sur la primauté de l'ordre juridique que sur le gouvernement des « individus »<sup>1</sup>. C'est-à-dire qu'il représente plus le règne des normes juridiques que le gouvernement du peuple. Cet ordre juridique encadre le principe de son pouvoir et définit ses limites. *L'État de droit porte en lui une symbolique du pouvoir qui constitue un puissant vecteur de légitimation de son exercice*<sup>2</sup>.

S'agissant du Mexique, comme cela a déjà été évoqué, la domination politique du PRI n'a pas véritablement laissé un espace propice à l'émergence d'un État de droit selon les principes abordés par Jacques Chevallier. Le clientélisme et la corruption accrue des membres du PRI ont permis la « capture » des institutions par l'économie lucrative de la drogue. De telle manière, l'histoire du narcotraffic, comme nous l'expliquerons ultérieurement plus en détail, au Mexique est devenue parallèle à l'histoire politique contemporaine du pays. Certains « espaces d'impunités »<sup>3</sup>, concédés, comme Alain Labrousse l'a dit, par les élites politiques aux cartels ont été les précurseurs du phénomène des « zones grises » au Mexique.

En Colombie, la création du Front National combinée avec les vestiges de la *Violencia* (la guerre civile) est considérée comme la principale raison de l'empêchement de l'instauration d'un véritable État de droit au sein du pays. Le contexte de la Guerre Froide pour un pays proche du libéralisme des États-Unis, comme la Colombie, a joué aussi un rôle crucial dans la création des mouvements rebelles de gauche dans le pays. La violence politique intrinsèque depuis la période de la *Violencia* a donné lieu à la transformation de ces mouvements rebelles en guérillas qui ont visé l'emprise territoriale comme un moyen significatif de renverser le pouvoir officiel établi et instaurer un État selon les principes socialistes. L'avènement des « zones grises » a trouvé son origine dans ce contexte.

Il est nécessaire de noter que les racines des « zones grises » peuvent être à la fois économiques, comme au Mexique, et politiques comme en Colombie. Les OMTD (organisations mexicaines du trafic de drogue) ont des motivations purement économiques et ont ciblé, au départ, soit les zones rurales-productrices de drogue soit les zones de passage des marchandises illégales (drogue, armes, migrants). Ensuite, comme nous le verrons, les organisations criminelles ont récemment ciblé d'autres zones dans le simple intérêt d'instaurer leurs bastions et prétendre dominer l'environnement criminel. Dernièrement, le contrôle du

---

<sup>1</sup> La notion « individus » est employée par Jacques Chevallier afin de se référer aux « sujets » de droit, aux citoyens dans un État de droit.

<sup>2</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit, Op. cit.*, p. 62.

<sup>3</sup> Alain Labrousse., *Géopolitique des drogues*, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, Paris, 2011, p. 45.

territoire est également devenu un enjeu crucial de survie pour les organisations criminelles au Mexique, même si officiellement il n'y a pas de terme scientifique ou politique pour expliquer le phénomène.

Les motivations des FARC ont été, d'abord, politiques car elles visaient à accaparer le pouvoir et renverser le régime établi. Ensuite, nous observerons qu'elles se sont impliquées directement ou indirectement -selon les sources de notre recherche- dans des activités illégales comme le narcotrafic et notamment dans l'enlèvement des personnes ainsi que dans des pratiques terroristes comme les explosions de voitures piégées. L'évolution du conflit armé colombien a entraîné des changements dans les stratégies des FARC qui ont basculé entre le plan politique et le plan militaire afin de trouver la voie de pression la plus convenable et renverser le pouvoir. Les « zones grises », ainsi, ont servi à plusieurs fins, comme les tentatives de reconnaissance du statut de « force belligérante » sur la scène internationale, via la création du Front International<sup>1</sup>, la création des bastions d'entraînement militaire et d'endoctrinement politique, des sanctuaires pour les pratiques illégales ainsi que, dernièrement, des espaces de réorganisation militaire.

Ainsi, les développements de notre thèse de doctorat devraient permettre de répondre aux questions suivantes :

- a) La faiblesse du *state-building* et des institutions au sein des deux pays sous le prisme du cas particulier latino-américain
- b) Les limites de l'État de droit dans un contexte qui n'a pas permis son instauration sur des bases solides
- c) Les raisons pour lesquelles des acteurs armés non-étatiques remettent en cause l'édifice étatique à travers l'imposition de leur système de fonctionnement (que ce soit économique ou politique).

Nous considérons que les réponses à ces questions vont nous permettre d'étudier les causes de l'apparition des « zones grises » en général et en particulier au Mexique et en Colombie. Une fois que nous avons identifié les raisons pour lesquelles les « zones grises » se développent au sein d'un pays ayant les caractéristiques des deux pays latino-américains, nous allons procéder à l'identification des conséquences du phénomène.

---

<sup>1</sup> Sandra Borda Guzmán., *La internacionalización de la paz y de la guerra en Colombia durante los gobiernos de Andrés Pastrana y Álvaro Uribe: búsqueda de legitimidad política y capacidad militar*, Universidad de los Andes, Ediciones Uniandes, Bogotá, 2012, p. 128. (*infra*, p. 208).

Les conséquences directes du phénomène sont l'augmentation d'une violence qui n'est pas « contrôlée » par l'État et le développement des activités illicites. S'agissant de la violence, cette augmentation peut être concrètement évaluée par l'augmentation du taux d'homicides, le déplacement forcé des populations à l'intérieur du pays ou même dans d'autres pays et la transformation des « zones grises » en « zones de guerre ». De telle manière, tous ces éléments entraînent la création d'une zone de conflit à l'intérieur du pays entre les différents acteurs armés qui veulent dominer la zone.

Dans le cas colombien, les guérillas ont toujours été situées dans des zones qui ne permettaient pas un accès facile aux forces de l'ordre public, afin d'avoir l'avantage militaire. Les frontières constituaient un enjeu majeur pour les FARC<sup>1</sup>, car à part le développement de leur financement, elles ont utilisé ces zones limitrophes afin de s'étendre sur le territoire national et établir des zones de refuge. Plus précisément, elles ont choisi les frontières avec le Venezuela parce que les routes de la zone facilitaient le déplacement des troupes, d'armes et des provisions. De même, elles ont choisi les frontières avec le Brésil et l'Équateur, car elles permettaient le trafic de drogue et d'armes légères, et parce qu'il s'agissait d'espaces utiles pour l'entraînement militaire de leurs combattants<sup>2</sup>.

Dans les zones occupées par les FARC, lorsque le conflit armé a atteint son apogée, l'armée, la police et les paramilitaires ont intensifié leurs interventions en entraînant des déplacements forcés très importants de populations -entre six et sept millions de personnes<sup>3</sup>-. Les affrontements, au travers des tactiques de guerre indirectes, entre la guérilla et les paramilitaires pour la domination sur les zones de conflit a eu pour conséquence l'augmentation de la violence à des niveaux extrêmes et la victimisation des populations civiles. Il est évident que le plan de reconquête du territoire occupé par les FARC, initié par l'administration Uribe, a également généré l'accroissement de la violence et du taux d'homicides liés aux affrontements entre les guérilleros et les forces étatiques et paraétatiques.

Dans le cas mexicain, l'augmentation de la violence trouve son origine dans les conflits intra-cartels. Une fois que la polyphonie d'acteurs criminels et leur diversité sur les marchandises illicites ont augmenté, les OMTD se sont impliquées dans des guerres de

---

<sup>1</sup> Irene Cabrera Nossa., «Conflictos armados en zonas de frontera: análisis a partir del caso colombiano», Eduardo Bechara Gómez (dir.), *¿Prolongación sin solución?: perspectivas sobre la Guerra y la paz en Colombia*, Universidad Externado de Colombia, Bogotá, 2012, pp. 83-84.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 84.

<sup>3</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica., *Una nación desplazada: informe nacional del desplazamiento forzado en Colombia*, CNMH – UARIV, Bogotá, 2015, p. 25.

concurrence. Dans le cadre de cette thèse, nous mettrons également l'accent sur l'apparition des *Zetas* dans le monde du narcotrafic au Mexique et le fait qu'ils ont introduit des pratiques violentes d'annihilation de l'ennemi dues à leur passé militaire. De plus, comme dans le cas des FARC en Colombie, la question des frontières constitue un critère primordial pour l'accaparement d'une zone. Plus précisément pour Ed Vulliamy, *le front centroaméricain est crucial pour les Zetas pour des raisons multiples : il assure le contrôle d'une route terrestre pour la cocaïne des pays producteurs, fournit une sortie stratégique pour la contrebande vers l'Europe et l'Afrique et c'est la source d'un autre Rio de Hierro, un armement de calibre différent, plus puissant*<sup>1</sup>.

Les guerres intra-cartels se sont divisées en deux clans : le cartel de Sinaloa et ses alliés. Le cartel du Golfe a été, au début, l'ennemi principal du cartel de Sinaloa, qui, par la suite, a été remplacé par les *Zetas* et dernièrement, le Cartel de Jalisco Nouvelle Génération. Suite à plusieurs fragmentations dues à ces guerres, de nouvelles organisations criminelles ont récemment vu le jour introduisant des acteurs plus violents et changeant la carte de l'environnement criminel dans le pays. L'augmentation de la violence au Mexique a peut-être été plus significative qu'en Colombie, mais ce phénomène n'a pas eu le même impact sur la population civile provoquant des déplacements forcés du même calibre.

Dans ce contexte, en s'appuyant sur la littérature et les enquêtes empiriques réalisées, nous allons également démontrer que ces conséquences de l'émergence des « zones grises », dans les deux pays de notre recherche, ont été accentuées par les décisions politiques de militarisation de l'État par deux présidents : Álvaro Uribe en Colombie (2002-2010) et Felipe Calderón au Mexique (2006-2012). L'implication de l'armée, comme nous le verrons en détail plus tard, dans « la lutte contre le narcotrafic » ne constitue pas un phénomène nouveau en Amérique latine. Le Brésil aussi a recouru à l'utilisation de l'armée afin de démanteler les réseaux criminels dans les *favelas* de Rio de Janeiro et de Sao Paulo<sup>2</sup>.

Cependant, étant donné que l'armée n'est pas formée à patrouiller dans les villes et à s'impliquer dans des tâches de sécurité publique, les répercussions ont été multiples. En Colombie, outre les phénomènes de violence et de déplacements forcés -qui ont été accentués

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : *El frente centroamericano es crucial para los Zetas por múltiples razones: proporciona el control de una ruta terrestre para la cocaína de los países productores, proporciona una salida estratégica para el contrabando a Europa y África y es la fuente de otro Río de Hierro, un armamento de diferente calibre, más poderoso.*, Ed Vulliamy., *América: guerra en la frontera*, Tusquets Editores, Barcelone, 2012. p. 328.

<sup>2</sup> Jean-René Garcia., « Éléments de comparaison des politiques de défense sud-américaines et européennes : le rêve de Simon Bolivar confronté à l'actualité politique », *Op. cit.*, p. 244.

par la présence militaire- des phénomènes de violation des droits de l'homme ont eu lieu. D'ailleurs, il s'agit d'une conséquence logique dans des conditions de transformation de certaines zones en véritables zones de guerre. Le conflit de caractère politique, à la base, aurait peut-être un aboutissement différent si les interventions militaires étaient restreintes à un niveau adéquat. Quant à la situation au Mexique, les répercussions ont été similaires sur la violation des droits de l'homme ainsi que sur la multiplication des actes de violence. La *kingpin strategy* de Calderón visait à éliminer les narcotrafiquants importants, mais elle a eu pour conséquence les diverses fragmentations des cartels générant des guerres de succession intra-cartel.

Afin de démontrer tous les éléments évoqués ci-dessus, il fallait, avant tout, déterminer les relations de causalité entre les variables dépendantes et les variables explicatives. Selon Gary King :

The «dependent variable» is sometimes called the «outcome variable». «Explanatory variables» are often referred to as «independent variables». We divide the explanatory variables into the «key causal variable» (also called the «cause» or the «treatment group») and the «control variables». Finally, the key causal variable always takes on two or more values, which are often denoted by «treatment group» and «control group»<sup>1</sup>.

Dans le cadre de cette étude qualitative, nous avons choisi l'apparition du phénomène des « zones grises » en Amérique latine en tant que « variable dépendante », en tant que résultat de l'inférence causale. Les « variables explicatives indépendantes » sont les éléments qui nous ont amenés à qualifier une zone de statut « gris ». Ainsi, il convient de se demander, quels sont les facteurs de l'émergence des « zones grises » au Mexique et en Colombie.

Pour répondre à cette problématique, nous considérons que l'hypothèse principale de notre travail -l'existence des « zones grises » (« variable dépendante »)- dépend de la fragilité de l'État (a), de la puissance de l'État de droit (b), de l'extrémité de la violence (c), de « l'économie de la guerre » et du polytrafic (d), et, enfin, de la « militarisation » de l'État (e), qui sont les « variables explicatives indépendantes ». L'exploration de ces éléments a été élaborée par la récolte des données empiriques des deux *most similar case studies*, de la Colombie (un pays typique de l'existence du phénomène des « zones grises ») et du Mexique

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur en français : La « variable dépendante » est parfois appelée la « variable résultante ». Les « variables explicatives » sont souvent appelées « variables indépendantes ». On divise les variables explicatives en « variables causales clés » (également appelée « cause » ou « variables de traitement ») et en « variables de contrôle ». Enfin, la variable causale clé prend toujours deux valeurs ou plus, qui sont souvent désignés par « groupe de traitement » et « groupe de contrôle », Gary King, Robert O. Keohane and Sidney Verba., *Designing social inquiry, scientific inference in qualitative research*, Princeton University Press, New Jersey, 1994, p. 77.

(un pays avec des caractéristiques similaires, mais dans lequel, l'existence des « zones grises » reste officiellement, de nos jours, un débat).

Ce travail sera divisé en deux parties :

La première qui traitera « les différences conceptuelles des « zones grises » à travers l'analyse des organisations criminelles mexicaines et les FARC en Colombie », s'intéressera d'une part, à explorer le processus du « *state-building* » dans les deux pays et les différentes mutations des « zones grises » (titre I) et, d'autre part, à déterminer le fonctionnement des groupes armés illégaux au sein des « zones grises » et leur expansion territoriale (titre II). Ces paramètres constituent une partie indispensable de notre thèse car ils visent une réflexion sur les nouvelles configurations du phénomène surtout en Amérique latine. Ils nous permettront par ailleurs d'explorer les divergences rencontrées dans le développement du phénomène au Mexique et en Colombie, mais aussi de fonder certaines bases sur lesquelles d'autres recherches pourront être envisagées.

La deuxième partie dans laquelle nous allons nous interroger si « les « zones grises » au Mexique et en Colombie peuvent être un problème pour l'État de droit ». Cette réflexion sera menée à travers « la genèse de l'apparition des « zones grises » dans les deux pays et l'analyse des raisons de l'accroissement de la violence et de la « militarisation de l'État » » (titre I) dans un premier temps, et également à travers « les facteurs de la montée de la violence au sein des zones de non-droit et la manipulation de la population dans les deux cas », dans un deuxième temps (titre II). Cette partie nous permettra d'étudier les effets des « zones grises » au sein des États en général, et au Mexique et en Colombie, en particulier.

Cette démarche devra favoriser un approfondissement politique, institutionnel et social dans le fonctionnement des États en Amérique latine, et plus spécifiquement du Mexique et de la Colombie, mais avec une tentative de généralisation dans des pays avec les mêmes caractéristiques que les deux cas de notre thèse. Avec cette recherche nous espérons être en mesure de répondre aux problématiques liées à l'émergence des « zones grises », démontrer l'importance scientifique du phénomène dans la discipline des sciences politiques de nos jours et d'en tirer un nouveau concept en tant que production de connaissance nouvelle.

## **PARTIE I**

# **LES DIFFERENCES CONCEPTUELLES DES « ZONES GRISES » À TRAVERS L'ANALYSE DES ORGANISATIONS CRIMINELLES MEXICAINES ET DES FARC EN COLOMBIE**



## TITRE I

### LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT<sup>1</sup> ET LA NOUVELLE CONFIGURATION DES « ZONES GRISES »

Dans ce premier titre de la première partie de notre thèse nous étudierons les raisons pour lesquelles la particularité de la construction de l'État au Mexique et en Colombie a eu pour conséquence l'apparition des « zones grises » au sein des deux pays. L'État postcolonial et l'État moderne dans les deux pays ont présenté certaines faiblesses sur la construction de leurs fondements provoquant un manque d'autorité centrale sur certains espaces de chaque pays. Dans un premier temps, nous verrons comment l'État moderne a été construit au Mexique en Colombie à partir des années 1930 jusqu'à 2000 (I) et dans un deuxième temps, son évolution jusqu'à la fin des années 2010 (II).

#### CHAPITRE I

##### **GENÈSE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT AU MEXIQUE ET EN COLOMBIE. LES DÉFIS DE DEUX CAS AMBIVALENTS**

###### **Section 1. La construction de l'État moderne au Mexique en Colombie de 1930 à 2000**

La question du « *state-building* », c'est-à-dire de la construction de l'État, présente des différences dans les deux pays étudiés. D'une part, le « *state-building* » au Mexique constitue un cas particulier, puisque le narco-business a grandi de manière parallèle à l'État mexicain notamment dans sa version contemporaine. En effet, il semblerait que plusieurs organes étatiques ne montraient aucune volonté de remettre en cause une entreprise aussi lucrative que le narcotrafic. La corruption a infiltré toutes les institutions étatiques à presque tous les niveaux. Ainsi, des policiers, des militaires et des dirigeants politiques ont souvent collaboré avec les cartels<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La définition de la construction de l'État (*State-building*) par Francis Fukuyama: *State-building is the creation of new government institutions and the strengthening of existing ones.*

Traduction de l'auteur en français : La construction de l'État est la création de nouvelles institutions gouvernementales et le renforcement des institutions existantes., Francis Fukuyama., *State-building and nation building, governance and world order in the 21st century*, Cornell University Press, Ithaca, New York, 2004, préface.

<sup>2</sup> Ricardo Ravelo., *Narcomex: Historia e Historias de una guerra*, *Op. cit.*, p. 64.

Gerardo Rodríguez Sánchez et Judith A. Nieto, précisent qu'il existe *une chaîne de contrôle économique basée sur les réseaux de corruption et d'impunité que leur donne le vide de pouvoir généré par certains gouvernements locaux. En ce sens, les grands « barons de la drogue » et ses lieutenants régionaux ont des niveaux de dominance (politique, économique, armée et des réseaux sociaux) qui affaiblissent l'autorité des représentants politiques démocratiquement élus dans les urnes*<sup>1</sup>.

La « nouvelle »<sup>2</sup> démocratie mexicaine, depuis la transition dans les années 2000<sup>3</sup>, n'a eu ni la puissance ni l'expérience institutionnelle afin de faire face de manière efficace à des phénomènes de corruption bien établis, tout au long de son histoire politique, depuis la Révolution zapatiste en 1910.

La notion de transition démocratique dans les pays de l'Amérique latine constitue une question particulière qui ne peut s'appliquer telle qu'elle pour le Mexique. Selon Juan J. Linz, la transition démocratique comporte deux cas : dans un premier temps, les sociétés ayant connu un régime démocratique durant une période importante qui fut déplacé par un régime non-démocratique et dans un second temps, les sociétés dans lesquelles, les régimes démocratiques ont succédé des gouvernements coloniaux ou traditionnels sans avoir précédemment connu la démocratie<sup>4</sup>. Le premier cas implique un processus de « redémocratisation », tandis que dans le second cas il n'y a pas l'expérience du fonctionnement des institutions démocratiques et par conséquent, la démocratie se crée pour la première fois<sup>5</sup>.

Il est, par ailleurs, nécessaire de rappeler que la démocratie ne peut être considérée comme consolidée tant que la transition démocratique n'aura pas été achevée. Une condition nécessaire mais nullement suffisante à l'achèvement d'une transition démocratique est la tenue d'élections libres et contestées (sur la base d'une éligibilité électorale largement inclusive) qui

---

<sup>1</sup> Gerardo Rodríguez Sánchez et Judith A. Nieto., «El terrorismo como método del crimen organizado en México», *Crimen organizado e Iniciativa Mérida en las relaciones México-Estados Unidos*, Raúl Benítez Manaut (éditeur), Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México D.F., 2010, p. 89.

<sup>2</sup> Les démocraties « jeunes » en Amérique latine et la fragilité de ses institutions sont le résultat de la perte de leur culture démocratique, suite à de longues périodes de dictature quasi généralisée dans le continent, Miguel Anacoreta Correia., « L'État en Amérique latine et ses contraintes internes et externes », dans *L'évolution de l'État en Amérique latine et le rôle du partenariat européen*, Centre d'Etude et de Promotion des Relations entre les Pays de la C.E. et de l'Amérique Latine, CERCAL, Bruxelles, 1998, p. 26.

<sup>3</sup> *L'élection du président Fox en 2000 marquerait le passage réussi du Mexique vers une nouvelle étape de la démocratie, après près d'un siècle d'un ordre politique issu de la Révolution mexicaine, qui elle-même représentait un progrès par rapport à l'ordre antérieur*, Jean-Michel Blanquer., « Consolidation démocratique ? Pour une approche constitutionnelle », *Pouvoirs*, vol. 98, N° 3, 2001, p. 37.

<sup>4</sup> Juan José Linz., «Transiciones a la democracia», *Revista española de investigaciones sociológicas*, N° 51/90, Madrid, 1991, p. 9.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 9.

répondent aux exigences institutionnelles pour les élections. De telles élections ne suffisent toutefois pas pour mener à bien une transition démocratique<sup>1</sup>.

Dans de nombreux cas (comme au Chili, à partir de 1996) dans lesquels des élections libres et contestées ont eu lieu, le gouvernement issu d'élections telles que celle-ci est dépourvu du pouvoir *de jure* et *de facto* de déterminer la politique dans de nombreux domaines importants parce que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont toujours limités de manière décisive par un ensemble imbriqué de « domaines de réserve », de « prérogatives militaires » ou de « enclaves autoritaires »<sup>2</sup>. D'ailleurs, la notion de transition démocratique est également apparue dans le cas de la Bolivie dans la période allant de 1977 à 1982, selon Jean-René Garcia, durant laquelle des élections et des coups d'État répétitifs ont amené à des *impasses constitutionnelles* et ont montré *les faiblesses du consensus sur le pouvoir exécutif ambivalent républicain*<sup>3</sup>.

D'une part, la particularité de la transition démocratique mexicaine avec l'arrivée du Vicente Fox et de son Parti d'Action Nationale (PAN), après 71 ans sous un régime du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI), était d'une autre « nature ». Elle a changé la donne dans un système tacite « clientéliste » avec les cartels et elle a constitué une première rupture- que nous examinerons plus tard- entre le système politique précédent et les « ententes » avec les narcotrafiquants.

D'autre part, la question du « *state-building* » en Colombie a été distincte. Tandis que la Colombie avait un système démocratique solide depuis son indépendance, excepté durant la période 1953-1958 et la junte militaire de Rojas Pinilla<sup>4</sup>, le pays a présenté une construction inachevée d'un État-nation<sup>5</sup>. On peut estimer que cette complexité a émergé en raison d'une hyperpolarisation des centres contre la périphérie et du retardement de la redistribution de terres, revendication principale des paysans colombiens.

---

<sup>1</sup> Juan José Linz and Alfred Stepan., «Toward consolidated democracies», *Journal of Democracy* 7.2, National Endowment for Democracy and the Johns Hopkins University Press, Baltimore, Maryland, 1996, p. 13.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 13-14.

<sup>3</sup> Jean-René Garcia., *La Bolivie : Histoire Constitutionnelle et ambivalence du pouvoir exécutif*, *Op. cit.*, p. 145. (*supra*, p. 45).

<sup>4</sup> Ignacio Ramonet., *Colombie : Derrière le rideau de fumée / Histoire du terrorisme d'État*, *Op. cit.*, p. 11.

<sup>5</sup> Gaïdz Minassian., *Op. cit.*, p. 126.

Rappelons que la Colombie, un pays notamment rural, a été très affecté par ce retardement qui a constitué la cause principale de la création de mouvements rebelles. De plus, le système politique bipolaire avec le Parti conservateur proche de l'Église, d'un côté, et le Parti libéral de l'autre, *a empêché tout réel contrat social, d'autant plus que les deux formations se sont à maintes reprises affrontées les armes à la main, accréditant l'idée que la rébellion est naturellement tolérée dans ce pays*<sup>1</sup>.

Ainsi, l'État que Hobbes visionnait lors de sa réflexion sur le « Léviathan » est complètement inversé dans le cas du « *state-building* » colombien. L'État-monstre qui protégerait les habitants à travers la force et le droit n'était pas présent. Rappelons à cet effet la pensée de Thomas Hobbes sur ce sujet :

[...] la multitude ainsi unie en une personne est appelée une RÉPUBLIQUE (COMMONWEALTH), en latin, CIVITAS. C'est là la génération de ce grand LÉVIATHAN, ou plutôt, pour parler avec plus de déférence, de ce *dieu mortel* à qui nous devons, sous le *Dieu immortel*, notre paix et notre protection. Car, par cette autorité, que lui est donnée par chaque particulier de la République, il a l'usage d'un si grand pouvoir et d'une si grande force rassemblés en lui que, par la terreur qu'ils inspirent, il est à même de façonner les volontés de tous, pour la paix à l'intérieur, et l'aide mutuelle contre les ennemis à l'extérieur<sup>2</sup>.

De même, dans la situation mexicaine, comment peut-on parler de l'État garant envisagé théoriquement par Hobbes, lorsque le phénomène des « zones grises » a émergé ces dernières années ?

Sur le cas du Mexique, un facteur important définissant la construction de l'État mexicain contemporain repose sur le règne du PRI, qui est resté au pouvoir pendant 71 ans jusqu'en 2000 et a fait son retour avec le président Peña Nieto. Le parti révolutionnaire (le PRI actuel) fut créé, en principe, afin de légitimer la Révolution mexicaine de 1910-1920 et de faire respecter ses acquis.

Néanmoins, comme nous l'étudierons plus tard, ce régime particulier a empêché le développement d'une politique diversifiée notamment en raison de la création d'un système « clientéliste » en complicité avec les cartels.

---

<sup>1</sup> Gaïdz Minassian., *Ibidem*, p. 128.

<sup>2</sup> Thomas Hobbes., *Léviathan, Deuxième partie : De la République, Chapitre XVII*, Gallimard, Paris, 2000, p. 10.

Quant à la Constitution mexicaine de 1917, révisée plusieurs centaines de fois, qui a établi l'État fédéral et le fédéralisme, son article 83<sup>1</sup> dispose que « le Président des États Unis Mexicains ne peut être réélu pour un second mandat ». Néanmoins, rappelons que Brian R. Hammet précise que *le groupe formé par Obregón (Alvaro Obregón Salido) et Calles (Plutarco Elias Calles) qui contrôlait l'État, légiféra dès 1927 pour autoriser une réélection à la présidence, à une date indéterminée. Comme le mandat de Calles arrivait à son terme, la question de la réélection, sous l'éteignoir depuis 1910, se reposa lors des élections fédérales prévues le 1er juillet 1928*<sup>2</sup>.

Il est nécessaire de rappeler que l'une des institutions politiques informelles centrales du régime autoritaire sous le PRI au Mexique était le « *dedazo* » ou l'imposition du prochain président par l'exécutif sortant<sup>3</sup>. Dès 1929, la méthode des élections pour les candidats à la présidentielle, qui a été employée de manière traditionnelle, a été le « *dedazo* »<sup>4</sup>, selon laquelle le Président de la République en exercice désignait son successeur. Dans le dernier procès électoral, le PRI a changé la coutume de « *dedazo* » et a réalisé des élections internes afin de légitimer en quelque sorte ses pratiques internes jusqu'en 2001, lorsque les protocoles du parti ont été modifiés incorporant la réalisation des élections internes<sup>5</sup>.

Selon Joy Langston, dans la majorité des régimes autoritaires modernes, le renouvellement du pouvoir exécutif a été un moment politique hautement déstabilisant<sup>6</sup>. Pourtant, le régime de parti hégémonique du Mexique, instauré de 1929 à 2000, était en partie subordonné à un ensemble de règles stables et informelles permettant de transférer le pouvoir présidentiel tous les six ans. Ces règles institutionnalisées et non démocratiques de la succession de l'exécutif ont limité au maximum les conflits internes tout en permettant un remaniement

---

<sup>1</sup> Art. 83 de la Constitución de Estados Unidos Mexicanos: El Presidente entrará a ejercer su encargo el 1º de octubre y durará en él seis años. El ciudadano que haya desempeñado el cargo de Presidente de la República, electo popularmente, o con el carácter de interino o sustituto, o asuma provisionalmente la titularidad del Ejecutivo Federal, en ningún caso y por ningún motivo podrá volver a desempeñar ese puesto.

Traduction de l'auteur : Art. 83 de la Constitution des États-Unis du Mexique « Le Président entrera pour exercer ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre et durera six ans. Le citoyen qui a exercé les fonctions de Président de la République, élu au suffrage populaire, ou doté du statut d'intérim, ou de suppléant, ou a assumé la fonction de l'exécutif fédéral de manière provisoire ne peut en aucun cas et sans motif réapparaître à ce poste ».

<sup>2</sup> Brian R Hammet., *Histoire du Mexique*, Perrin, Paris, 2009, p. 228.

<sup>3</sup> Joy Langston., «The birth and transformation of the Dedazo in Mexico», *Informal Institutions and democracy: Lessons from Latin America*, Gretchen Helmke and Steven Levitsky (editors), Johns Hopkins University Press, Baltimore, Maryland, 2006, p. 143.

<sup>4</sup> Élection au doigt du candidat.

<sup>5</sup> Freidenberg Flavia y Sánchez López Francisco., «¿Cómo se elige un candidato a presidente? Reglas y prácticas en los partidos políticos de América Latina», *Revista de Estudios Políticos (Nueva Época)*, Núm. 118, octubre-diciembre 2002, Madrid, p. 346.

<sup>6</sup> Joy Langston., *Op. cit.*, p. 143.

énergique de différents groupes et de différentes factions au sein de la coalition gouvernementale<sup>1</sup>.

En effet, le « *dedazo* » a autorisé le président en exercice à choisir seul -ou en consultation avec ses plus proches alliés politiques- celui qui le succéderait en tant que candidat à la présidence du PRI et à imposer ce choix à l'élite politique du parti. Le candidat du PRI irait ensuite remporter une élection générale non compétitive. Pour soutenir cette prérogative, des règles ont ensuite été élaborées comprenant une restriction du nombre de successeurs éventuels du cabinet du président et une interdiction de demander ouvertement la candidature ou de critiquer d'autres candidats potentiels. Ces règles du jeu ont été institutionnalisées pendant les années 1940 et 1950 et sont restées intactes jusqu'au milieu des années 1990<sup>2</sup>. À partir de ce moment, l'histoire politique du Mexique changea et le règne du PRI de 71 ans au pouvoir, est entamé.

Dans la pratique, le président -leader *de facto* du PRI- imposait son choix. Il communiquait, ensuite, sa décision au ministre de l'intérieur (*Secretario de gobernación*) et le leader du secteur qui annonçait le résultat à la réunion officielle du parti. Une fois le nom du successeur annoncé, une réunion de nomination s'organisait, dont les délégués ne pouvaient voter que pour une seule option. Il était important pour le président de maintenir la fiction selon laquelle il n'était pas impliqué dans le procès de succession et de garder l'identité de son successeur choisi un mystère le plus longtemps possible. Ce jeu d'ombre informel comprenait des « attaques souterraines » parmi les candidats à la présidentielle, la dénégation totale des ambitions présidentielles de chacun et enfin, un effet de musique humoristique après l'annonce du candidat officiel où tous les membres présents applaudissaient lors de la réunion du parti<sup>3</sup>.

Les premiers dirigeants du Mexique révolutionnaire sont tous issus des États du Nord. À partir de 1924 et jusqu'à l'arrivée de Général Cárdenas au pouvoir, Plutarco Ellías représentait la personnalité dominante de la scène politique au Mexique. Son mandat a duré de 1924 à 1928, mais Calles a fondé en 1929 le Parti National Révolutionnaire (PNR), le parti prédécesseur du PRI. De telle manière, il a contrôlé l'appareil étatique jusqu'en 1934, sans occuper véritablement de charge officielle<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Joy Langston., *Ibidem*, pp. 143-144.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 144.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 145-146.

<sup>4</sup> Alain Musset., *Le Mexique, Que sais-je?*, PUF, Paris, 2010, p. 25.

La contrainte du pouvoir exercé par les États fédérés constituait une des mesures que Calles avait pris afin de garantir sa place perpétuelle au pouvoir. Le parti en question a recruté les appareils politiques étatiques sous l'objectif de contrôler le gouvernement fédéral. En même temps la question de la succession à la fonction présidentielle s'était aussi réglée, comme on a évoqué ci-dessus, car Calles avait également appliqué le principe de Madero à toutes les niveaux de conseils municipaux à la présidence de la République<sup>1</sup>.

En conséquence de ces évolutions, la Révolution mexicaine n'apportera pas le « fruit » que la plus grande partie de la population attendait, celui du passage à la démocratie. Avec cette idée de réélection permanente du parti, *la démocratie constitutionnelle espérée par Madero*, a cédé la place au *règne du parti unique*<sup>2</sup>. La construction du PRI (PNR à l'époque) reposait également sur la création d'un appareil bureaucratique. L'accès au pouvoir était de plus en plus difficile à tous les acteurs politiques qui ne faisaient pas partie du réseau d'influence du PRI. Les alliances entre l'État et les syndicats constituaient un facteur supplémentaire pour la prospérité de cet appareil. Entre 1920 et 1934 *la « dynastie de Sonora »*, qui faisait référence à une hégémonie des dirigeants politiques originaires de l'État de Sonora, a considérablement été associée aux organisations ouvrières et syndicales<sup>3</sup>.

La vie politique au Mexique prend un nouveau chemin avec l'élection de Cárdenas (1934-1940). Les nouveaux dirigeants sont plutôt originaires du centre et du sud du pays et cette origine a joué un rôle très significatif notamment dans les réformes qui concernent le monde agraire et les communautés indigènes. Lors de son mandat, il a « nationalisé » les chemins de fer et le pétrole, deux secteurs clés pour l'économie mexicaine<sup>4</sup>. En 1938, le Parti National Révolutionnaire se transforme en Parti de la Révolution Mexicaine, et c'est en 1946 qu'il prend son nom actuel de Parti Révolutionnaire Institutionnel.

Dès lors, on pourrait observer que la construction de l'État postrévolutionnaire au Mexique a reposé sur une sorte d'autoritarisme du PRI. Il faut également souligner qu'au cours des années d'Obregón et Calles, que signalent le début de cet État postrévolutionnaire, la question de la prohibition de la drogue était à l'ordre du jour. En 1923, le Président Obregón a prohibé l'importation de toute sorte de drogue sous décret présidentiel et il a renforcé les patrouilles sur la zone frontalière, notamment à la Ciudad Juárez. En 1925, pour sa part, le

---

<sup>1</sup> Brian R. Hammet., *Op. cit.*, p. 229.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 229.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 230.

<sup>4</sup> Alain Musset., *Le Mexique, Op. cit.*, 2010, p. 27.

Président Calles a négocié un traité bilatéral avec les États-Unis afin de combattre les différents trafics, comme le trafic d'opium, d'héroïne et de cocaïne, ainsi que les trafics d'armes et d'alcool<sup>1</sup>. Ainsi, est apparue pour la première fois la question des relations entre État et narcotrafic, à l'ère postrévolutionnaire mexicaine.

Pour comprendre les enjeux actuels, il est nécessaire de faire un rappel historique combiné pour les deux pays. La Colombie, de son côté, a rencontré d'autres enjeux dans la construction de l'État moderne<sup>2</sup>. Le système politique contemporain du pays a pris forme autour des années 1930 et s'est notamment basé sur l'alternance entre les deux partis les plus populaires du pays- le parti conservateur (PCC) et le parti libéral (PLC)- tous les quatre ans à la gouvernance, sans laisser aucune possibilité aux autres partis d'opposition de remporter les élections.

Au milieu des années 1930, les deux partis ont constitué l'Action Patronale Économique Nationale (APEN) qui était le premier groupe paramilitaire, selon Hernando Calvo Ospina. Le rôle de l'APEN consistait à pourchasser les organisations syndicales et populaires qui échappaient au bipartisme *en utilisant de manière camouflée des membres des forces armées et de la police*<sup>3</sup>. Au début de cette période de violence politique, l'armée colombienne était plus ou moins dans la neutralité. Néanmoins, avec l'arrivée du conservateur Mariano Ospina Perez au pouvoir, la situation a changé : le président retira les membres du parti Libéral du gouvernement et confia aux militaires des fonctions ministérielles importantes au sein des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Guerre, afin d'assurer l'ordre public et la répression<sup>4</sup>.

Avec l'implication directe de l'armée et des forces de sécurité, la Colombie a dû faire face à plusieurs mouvements de résistance de la part des masses populaires. Il s'agissait du début de la période connue comme la « *Violencia* », une sorte de guerre civile, entre 1946 et

---

<sup>1</sup> Froylán Enciso., «Los fracasos del chantaje. Régimen de prohibición de drogas y narcotráfico», *Los grandes problemas de México, Seguridad nacional y seguridad interior*, sous la coordination de Arturo Alvarado et Mónica Serrano, El Colegio de México, México, 2010, p. 69.

<sup>2</sup> Selon Jacques Chevallier la version moderne de l'État se présente comme un État garant. Cet État garant peut assurer, à travers de sa puissance et la notion de la souveraineté, la sécurité des populations. La construction de l'État moderne a été faite autour de la concentration d'attributions qui *sont considérées comme indissociables de l'idée de souveraineté [...]. Ces activités dites « régaliennes » étaient censées constituer le noyau irréductible et la finalité ultime de son institution : seul investi du droit de recourir à la force, l'État disposait aussi du privilège de battre monnaie et du pouvoir de lever l'impôt.*, *L'État post-moderne*, 3ème édition, Lextenso, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2008, p. 52.

<sup>3</sup> Hernando Calvo Ospina., *Colombie : Derrière le rideau de fumée / Histoire du terrorisme d'État*, le Temps des Cerises, Pantin, 2008, p. 46.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 69.



1960, qui opposait différents courants politiques du pays<sup>1</sup>. Cette résistance a commencé notamment en 1950 dans les campagnes. Les habitants *des llanos*, des plaines, des endroits qui s'étendent sur les frontières immenses avec le Venezuela étaient les premiers à prendre les armes et à affronter les groupes organisés de la police politique<sup>2</sup>. En 1951, la police est repassée sous le commandement des forces armées et la lutte contre-insurrectionnelle s'est durcie.

Outre les combats sur le terrain il y avait également des avancements sur le front politique. En 1952, la « *Conférence de Boyacá* » est organisée par des groupes libéraux de résistance armée revendiquant des réformes agraires et le développement des programmes sociaux. Ensuite, « *la Première Loi des Llaneros* » est produite afin de lutter pour des réformes économiques et sociales, ainsi que la « *Deuxième loi de Llanos* » de 1953, qui déclarait la constitution d'un État indépendant<sup>3</sup>, a été considérée comme une menace par les élites. Ainsi, les libéraux arrêtaient de soutenir les insurgés et décidèrent de comploter avec les conservateurs contre les groupes insurrectionnels.

En ce moment historique pour la Colombie, le phénomène du paramilitarisme a également émergé. Il s'agissait d'une tactique antiguérilla novatrice, selon Hernando Calvo Ospina : des bandes para-policières et paramilitaires se sont formées sous l'égide des Forces Armées ou des anciens guérilleros repentis, avec l'aide financière des « latifundistes ». Ces bandes armées ont notamment commencé leurs attentats contre les guérilleros de *llanos* et par la suite, elles ont élargi leurs activités criminelles sur l'ensemble du territoire du pays. Le terme « *oiseaux* » leur a été attribué affirmant leur efficacité de tueurs sans traces et leur capacité de s'évader d'un endroit à un autre, très rapidement<sup>4</sup>.

Entre 1950 et 1953, tandis que la guérilla née aux *llanos* s'est transformée en mouvement politique et révolutionnaire, le Général Gustavo Rojas Pinilla a préparé et a réussi son coup d'État. En 1953, il a ouvert un débat de pacification avec les guérilleros et a finalement réussi la démobilisation d'une grande partie de leurs organisations. Néanmoins, les guérillas proches à des communistes et des libéraux ont finalement accepté la proposition de Rojas Pinilla

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., « Les FARC : longévité, puissance militaire, carences politiques », *Hérodote*, n° 123, 4<sup>e</sup> trimestre, La Découverte, Paris, 2006. p. 10.

<sup>2</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op. cit.*, pp. 72-73.

<sup>3</sup> Andrés López Bermúdez., « Las leyes del Llano, 1952-1953: conceptos fundamentales », *Dialéctica libertadora*, Fundación Universitaria Los Libertadores, Colombia, septembre 2015, pp. 169-172.

<sup>4</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op. cit.*, p. 77.

de rendre les armes. Leurs revendications ont été centrées sur des réformes sociales et économiques suite à une distribution plus équitable de la terre<sup>1</sup>.

Le débat sur la table de négociations n'a pas eu le résultat attendu par les deux côtés et les guérillas ont poursuivi leur lutte armée. En 1955, le Général Rojas Pinilla a lancé des opérations militaires contre les guérillas qui se sont étendues sur plusieurs zones du territoire colombien. Cette situation controversée a préparé l'avènement du bipartisme. Les élites colombiennes du Parti Conservateur Colombien (PCC) et du Parti Liberal Colombien (PLC) ont formé une junte militaire afin d'organiser un coup d'État et la transition politique après « la démission » forcée de Rojas Pinilla.

Les deux partis en préparant le complot, ont fondé des actions communes qui ont suivi la nouvelle scène politique du pays. Comme le dit Hernando Calvo Ospina, *les deux partis s'engageaient, par ces accords, à alterner au gouvernement tous les quatre ans. Les fonctions publiques, les sièges au Congrès, les assemblées départementales et les conseils municipaux seraient répartis par moitié entre les deux partis jusqu'en 1970. Ils décidèrent également d'exclure les autres groupes politiques existants et à venir... On l'appela le « Front National »*<sup>2</sup>. Le libéral Alberto Lleras Camargo est arrivé au pouvoir en tant que le premier président de cet accord bipartite de 1958 à 1962.

Au Mexique, dans la même période entre 1930 et 1970, après la Révolution, un point également significatif que nous tenons à souligner, repose sur le rôle de l'armée dans la scène politique du pays. L'armée fédérale a cessé d'appartenir à l'État central suite à son effondrement en 1914, et s'en est suivie une fragmentation du pouvoir militaire entre les chefs révolutionnaires. Par conséquent, la « dynastie de Sonora » était dépendante d'une armée qui rassemblait des bandes qui lui restaient fidèles, et servait de bras de répression contre les petites révoltes paysannes.

À la fin des années 1930 et au début des années 1940, le Parti National Révolutionnaire (PNR) fut reconstruit, notamment par le Président de l'époque Lázaro Cárdenas. En 1938, Cárdenas a décidé d'élargir le parti et lui donnera par la suite le nom de *Partido de la Revolución Mexicana (PRM)*. Cette entité comptait, à partir de ce moment, quatre secteurs-clés : les syndicats des ouvriers, le syndicat des paysans, le secteur populaire et les forces armées<sup>3</sup>. Ces

---

<sup>1</sup> Hernando Calvo Ospina., *Ibidem*, pp. 82-83.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 85.

<sup>3</sup> Hammet Brian R., *Op. cit.*, p. 239.

quatre secteurs constituaient, à l'époque, la base de tout le mécanisme de « l'empire politique » du PRM. Le candidat à la présidentielle était dorénavant choisi par ces quatre secteurs-clés et le président sortant indiquait à ces secteurs son successeur<sup>1</sup>, selon la pratique de « *dedazo* », que nous avons déjà vu.

Les élections présidentielles de 1940 ont établi le règne politique du PRI pour les années à venir, car tous les appareils politiques locaux indépendants ont été remplacés par des agents organisés et contrôlés par le parti. Outre la création des fondements du règne politique du PRI, ces élections présidentielles ont révélé la relation étroite entre l'État et le PRI, facteur crucial pour sa domination politique dans les années qui suivent. Cette relation étroite reposait notamment sur trois moments historiques que Brian R. Hammet nous évoque : *Trois grands tournants jalonnèrent l'élaboration de l'État-Parti du monopole. La défaite de la rébellion de De la Huerta en 1924 permit à la clique dirigeant la révolution de décider de la succession à la présidence. Grâce à la campagne présidentielle de 1929 et à la défaite écrasante de Vasconcelos, il n'y eut plus ensuite de remise en cause efficace du parti officiel de la part d'une opposition organisée. L'élection d'Ávila Camacho en 1940 démontra qu'aucun défi lancé de l'intérieur du parti au candidat officiel n'avait pas de chance de succès*<sup>2</sup>.

On peut faire ici un parallèle avec les Temps Historiques Constitutionnels ou THC que développe Jean-René Garcia dans ces écrits et notamment dans le Volume I, Numéro I de *Políticas y Constitucionalismo*, dans lequel il précise que l'histoire constitutionnelle se constitue aussi lors des THC ; c'est-à-dire lorsque le peuple ou le Parlement peu à peu se trouve en symbiose avec la Constitution et notamment l'ambivalence du pouvoir donné à l'exécutif par cette Constitution<sup>3</sup>. Il en est de même pour les trois moments fondateurs du pouvoir du PRI évoqués ci-dessus.

Le rôle de l'armée constituait également un élément important dans les élections de 1940 au Mexique. Les Forces Armées, comme on l'a déjà vu, constituaient un autre engrenage de la machine d'État et la domination politique du PRI. Le parti avait comme objectif d'accaparer la gouvernance des États-clés, du système fédéral mexicain, par ces propres candidats et de bénéficier, en conséquence, de leur contrôle politique. D'ailleurs, comme

---

<sup>1</sup> Hammet Brian R., *Ibidem*, pp. 239-240.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 242.

<sup>3</sup> Jean-René Garcia., «El surgimiento de la noción de Tiempo Histórico Constitucional (TCH) en la doctrina Jurídica latino-americana: el caso de la Constitución Boliviana de Santa Cruz de 1831» *Políticas y constitucionalismo*, revista de filosofía del derecho, junio-diciembre 2013, Volumen I, Número I, Jurídica & Law Press, Tabasco, pp. 45-65.

l'explique Jean-René Garcia, en 1940, les officiers de l'armée détenaient aussi des postes de gouverneurs d'États<sup>1</sup>.

L'économie est devenue plus stable à partir de 1940. Le pays se développait sans qu'aucune opposition politique n'émerge. En 1942, après l'attaque de Pearl Harbor, les États-Unis ont décidé de s'impliquer dans la Seconde Guerre mondiale. Or, la production de drogue sur le sol mexicain était déjà un atout. Les États-Unis avaient besoin de grandes quantités de morphine pour leurs soldats blessés au combat et étant donné que les pays producteurs de la gomme d'opium (la Turquie, l'Afghanistan, la Chine et l'Inde) participaient aussi à la guerre, les routes d'exportation n'étaient pas sécurisées<sup>2</sup>. Ainsi, ils se sont adressés au plus proche voisin et allié, le Mexique.

Selon l'enquête de terrain du journaliste américain Ioan Grillo, il y avait un pacte tacite entre les gouvernements américain et mexicain afin de transformer des régions mexicaines, comme le Sinaloa, en laboratoires de production de pavot et de gomme d'opium<sup>3</sup>. Ce pacte fut tacite parce ces substances étaient prohibées dans les deux pays. Cette initiative qui avait provoqué un *boom* des plantations notamment au nord du pays, en raison de la proximité avec le voisin américain, a eu comme résultat l'apparition du fameux « Triangle d'or » ; déjà en 1942, formé par les États de Chihuahua, Sinaloa, Durango de même que Sonora à l'époque<sup>4</sup>.

Cette explosion de culture de pavot et d'opium a alarmé les autorités mexicaines qui avaient décidé d'entamer une série d'opérations d'éradication. Outre l'aspect de la production massive de drogue, les mexicains ont commencé à connaître les étapes de l'acheminement de ces substances vers les États-Unis. Il faut également prendre en considération qu'il y avait une augmentation du nombre de consommateurs sur le territoire du pays. Le Mexique devint, alors, pays producteur et consommateur de drogue.

Une fois que la demande de stupéfiants augmentait aux États-Unis, la production et l'offre avançait également au Mexique. Ce *boom* de production qu'on a évoqué ci-dessus, est venu résorber l'écart d'une forte demande américaine. Dans les années 1970, les premières organisations dédiées au narcotrafic ont fait leur apparition. L'un des facteurs les plus cruciaux du fonctionnement et la prospérité d'une telle organisation à l'époque consistait à sa relation

---

<sup>1</sup> Jean-René Garcia., *Ibidem*, p. 43.

<sup>2</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Historia del narcotráfico en México*, Santillana, México, D.F., 2013, pp. 91-92.

<sup>3</sup> Ioan Grillo., *El Narco: en el corazón de la insurgencia criminal mexicana*, Ediciones Urano México, D.F. 2012, pp. 64-65.

<sup>4</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit*, p. 94.

avec la classe politique. Afin d'avoir « *una plaza* » -un quartier spécifique- pour opérer et distribuer la drogue, il fallait être en bons termes avec les autorités. Comme le dit Guillermo Valdés Castellanos, *il ne s'agit pas seulement de narcotrafiquants qui corrompent les policiers et les soldats, mais un schéma de coexistence d'un système politique avec le crime organisé, conçu, approuvé et géré par des autorités fédérales de haut niveau*<sup>1</sup>.

La monopolisation de la vie politique mexicaine a continué de façon stable jusqu'aux années 1970. De même, l'économie mexicaine a durablement continué sa croissance et le PRI a présenté ces trente années de croissance économique comme le « fruit » de ses politiques, puisqu'il contrôlait la majorité des mécanismes politiques. Néanmoins, l'appareil bureaucratique et le manque d'alternance politique ont finalement entravé le développement du pays à moyen terme. Comme le dit Brian R. Hammet, *en réalité, on pourrait soutenir que le règne du Parti du monopole, par la corruption qu'il a occasionnée, la lourdeur de l'intervention de l'État national dans l'économie et les relations difficiles qui ont prévalu entre le monde des affaires et le gouvernement, a été un obstacle au développement*<sup>2</sup>.

À l'inverse, dans le cas de la Colombie la transition politique était suffisamment marquée par la période de la « *Violencia* » (1948-1958). Ce cycle de violence accrue a eu un grand impact sur la société colombienne ainsi que sur la construction de l'État moderne colombien. Les différents conflits armés qui ont éclaté dans cette période, ont créé une forme d'État de violence. L'émergence des groupes d'autodéfenses armées fut le produit de cette situation conflictuelle entre les élites et les groupes paysans. Daniel Pécaut nous rappelle que *le traumatisme suscité par cette expérience et le sentiment d'humiliation éprouvé par des secteurs qui s'étaient laissé entraîner par les élites dans des affrontements fratricides, constituent le véritable arrière-fond de la poursuite de groupes d'autodéfense, qui constatent, une fois la *Violencia* terminée, que les structures rurales continuent à être régies par les rapports de force*<sup>3</sup>.

Les FARC au moment de leur naissance se sont inscrites dans la lutte pour les revendications agraires et le règlement de la question de la redistribution de terres, qui se faisait au détriment des paysans. Au début de cette création révolutionnaire, le projet d'une prise de

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : No se trata sólo de narcotraficantes corrompiendo a policías y soldados, sino de un esquema de convivencia de un sistema político con el crimen organizado, ideado, avalado, y operado por autoridades federales de alto nivel., Guillermo Valdés Castellanos., *Ibidem*, p. 131.

<sup>2</sup> Brian R. Hammet., *Op. cit.*, p. 245.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., « Les FARC : longévité, puissance militaire, carences politiques », *Op cit.*, p. 12.

pouvoir par les armes n'a pas été évoqué, même si cela constituait l'objectif à long-terme<sup>1</sup>. Outre les autodéfenses armées de cette période, des mouvements d'étudiants, reposant sur un radicalisme idéologique qui voulait susciter le Parti Communiste Colombien firent leur apparition.

Dans un contexte géopolitique extrêmement tendu sur l'ensemble du continent américain, en 1961, John Fitzgerald Kennedy est élu Président des États-Unis et avec son arrivée la doctrine contre-insurrectionnelle émergea. À cette époque l'École des Amériques, placée sous le commandement du « *Commando Sud* » -l'agence militaire chargée du maintien de la sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes- constituait le centre de formation des militaires latino-américains dans la lutte contre la guérilla. La révolution cubaine présentait encore une inquiétude et la Guerre Froide rendait l'endoctrinement des militaires latino-américains plus urgent. Les militaires colombiens ont été théoriquement informés de la doctrine de « *l'ennemi intérieur* » et le combat anti-insurrectionnel contre les guérilleros des *llanos* (plaines) leur a permis de l'appliquer<sup>2</sup>.

Durant cette période, ce que l'on nomma un type des « zones grises » fit son apparition en Colombie, autour de la région située à côté de la Cordillère Centrale des Andes. Le dirigeant du parti conservateur, Álvaro Gomez Hurtado, *les qualifiait de « républiques indépendantes », car il affirmait que ceux qui y vivaient ne permettaient pas que l'État exerce son contrôle et qu'ils constituaient un attentat permanent à sa souveraineté et un défi aux Forces armées*<sup>3</sup>.

Des opérations militaires et des actions civilo-militaires ont été lancées dans l'objectif d'éliminer les groupes qui détenaient ces zones. L'une des opérations de « libération » des régions occupées par un groupe des personnes, parmi lesquelles Manuel Marulanda Velez- le leader historique jusqu'en 2008 des FARC-, fut nommée « *Opération Marquetalia* », homonyme de la région de Marquetalia. Elle constituait l'étape culminante de la création historique des FARC en 1964.

Les mouvements d'étudiants ont canalisé la majorité de leurs partisans dans les autres guérillas créées dans les années 1960 et 1970, c'est-à-dire l'ELN, l'EPL et le M-19. En 1964, la première organisation qui commençait la lutte armée pour accaparer le pouvoir était l'Armée de Libération Nationale (ELN). Dans ces rangs, on rencontrait des jeunes catholiques, des

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Ibidem*, p. 13.

<sup>2</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op. cit.*, p. 97.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 105.

prêtres proches de la guérilla, formant un mélange entre le christianisme et le marxisme. En 1967, une autre organisation d'orientation maoïste connue sous le nom de l'Armée Populaire de Libération (EPL) fit son apparition. *L'EPL se proposa de créer des « embryons de pouvoir alternatif » par un travail politique dans le nord du pays et avec une base sociale paysanne dans les régions de bananeraies*<sup>1</sup>.

Concernant le « *state-building* » en Colombie nous devons aussi évoquer la question cruciale de la militarisation de la campagne apparue dans les années 1970. Les paysans, sans avoir d'autre alternative se tournent dans la lutte armée afin de revendiquer des réformes sociales et économiques pour leur avenir. Au même moment, la fin de l'accord du « Front National » aurait normalement dû avoir lieu et le conservateur Misael Pastrana Borrero devrait accéder au pouvoir. Son adversaire à la présidence était l'ancien Général et président, Gustavo Rojas Pinilla, réintroduisit en tant que nouveau candidat.

Ces élections de 19 avril 1970 ont marqué l'histoire politique du pays pour deux raisons :

Premièrement, plusieurs accusations de fraude ont été portées devant le Tribunal Électoral par les partisans de Rojas Pinilla en raison du dysfonctionnement national des systèmes d'information. Rojas Pinilla avant ce dysfonctionnement semblait remporter les élections, mais une fois que les systèmes ont été restaurés, Pastrana Borrero a gagné. Malgré les contestations auprès du Tribunal Électoral, le candidat conservatif est nommé le nouveau Président de la Colombie.

Deuxièmement, cette situation de fraude électorale a été également révélée par la confession du Ministre de l'Intérieur de l'époque, près de trente ans après, lors de son entretien avec le journaliste Herando Calvo Ospina<sup>2</sup>, et a constitué le déclencheur de la formation du Mouvement du 19 avril (M-19), qui nous analyserons par la suite.

Parallèlement, la victoire électorale de Salvador Allende au Chili en 1970 -le premier président socialiste en Amérique latine dans ces années-là, a bouleversé la donne. Dans les années 1970, c'est ce qu'Olivier Dabène appelle « coup d'État préventif »<sup>3</sup> a fait son apparition dans l'ensemble de l'Amérique latine, pour éviter toute « contagion révolutionnaire »<sup>4</sup>. Des

---

<sup>1</sup> Hernando Calvo Ospina., *Ibidem*, p. 112.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 125.

<sup>3</sup> Tableau de coups d'États préventifs en annexe, page 459 (Tableau 4). Olivier Dabène., *L'Amérique latine à l'époque contemporaine*, 8<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, Paris, 2016, pp. 131-132.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 131.

juntas militaires notamment soutenues par les États-Unis sont installées presque dans tous les pays d'Amérique latine, afin d'éviter qu'une nouvelle révolution cubaine se reproduise. En 1973, le Président chilien est assassiné et renversé par le général Augusto Pinochet avec l'aide de la CIA. Au cours de la même année, les militaires ont pris le pouvoir en Uruguay. En 1976, les forces armées argentines ont renversé la présidente Isabel Perón<sup>1</sup>.

En réaction à l'inspiration de cette avalanche des dictatures latino-américaines, en 1974, la guérilla urbaine a également fait son apparition en Colombie. Le M-19, évoqué ci-dessus, constituait la guérilla la plus significative qui revendiquait des réformes politiques dans les villes du pays. *Le M-19, qui s'était défini comme étant nationaliste et pour le socialisme, inaugura une série d'actions urbaines spectaculaires et acquit un prestige politique important. Ses dirigeants avaient milité dans les FARC, l'ELN et surtout dans l'ANAPO*<sup>2</sup>.

En ce qui concerne le cas du Mexique, comme on l'a évoqué ci-dessus, dans les années 1970, la monopolisation de la vie politique demeurait entre les mains du PRI. Pendant cette période et dans un contexte globalisé, la croissante addiction des soldats américains à l'héroïne pendant la guerre du Vietnam a déclenché la politique de « *War on drugs* » par le Président américain de l'époque, Richard Nixon<sup>3</sup>, même si on découvrait plus tard que le trafic de drogue aurait financé la guerre des États-Unis au Vietnam. Cette « déclaration de guerre » contre l'ennemi numéro un de l'administration américaine a également eu des conséquences à l'intérieur du Mexique.

Le Mexique, l'un des principaux producteurs d'héroïne et de marijuana de l'armée américaine, constituait l'une des cibles-clés de cette politique de guerre contre la drogue et le narcotraffic. Puisque la fermeture des frontières présentait de sévères conséquences économiques pour les deux pays, Nixon réussit à convaincre le gouvernement mexicain de Luis Echeverría Álvarez de lancer des opérations de destruction de plantations de pavot et d'opium, ainsi que de permettre aux agents américains d'opérer sur le territoire mexicain. Il s'agissait de

---

<sup>1</sup> De 1955 à 1973, les forces armées en Argentine s'opposaient aux péronistes et plusieurs coups d'États ont vu le jour. Des forces des guérillas comme les *Forces Armées Péronistes (FAR)* et les *Forces Armées Révolutionnaires (FAR)*, ont planifié des opérations de sabotages. Cette lutte armée a terminé par des nouvelles élections et Juan Perón a retourné au pays après 10 ans en exil. Il nommera sa troisième femme, Isabel Martínez de Perón, comme vice-présidente qui assumera la présidence après sa mort. L'armée ne va pas tarder à défier son pouvoir., Olivier Dabène., *Ibidem*, pp. 147-148.

<sup>2</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op. cit.*, p. 128.

<sup>3</sup> Anna Wyrwisz., «America's longest war – the war on drugs», *Nauki Społeczne*, N° 10, Zeszyty Naukowe Towarzystwa Doktorantów UJ, Institute of American Studies and Polish Diaspora, Krakow, 2015, pp. 54-55.



« l'Opération Coopération » dont le *modus operandi* consistait à obliger les pays impliqués à détruire les produits illégaux dans le lieu de leur origine<sup>1</sup>.

Par la suite, « l'Opération Cóndor »<sup>2</sup> qui a succédé à « l'Opération Coopération », constituait la première opération militaire de grande ampleur -avec la participation des forces armées de certains pays de l'Amérique centrale et des États-Unis- contre la destruction de plantations de marijuana et de pavot dans l'État de Sinaloa<sup>3</sup>, l'un des États fédérés avec une forte culture dans le narco-business et très infiltré à la vie politique mexicaine, par le biais de la corruption<sup>4</sup>.

Le phénomène de la corruption, étroitement lié à la force émergente du narcotrafic et la monopolisation de la vie politique par le PRI, ont été brillamment analysés par Jorge Chabat : *lorsqu'un État n'a pas la capacité d'appliquer ses propres lois, il y a essentiellement deux options à court terme : ou tolérer les crimes ou les confronter de manière inefficace. Evidemment, toutes les deux options paraissent très mauvaises : toutes les deux ont des coûts élevés ; corruption ou violence*<sup>5</sup>.

Concernant le « *state-building* » au Mexique, les années 1970 ont été également marquées par les phénomènes de l'autoritarisme du système politique et de la succession présidentielle. S'agissant de la succession au poste présidentiel, nous l'avons déjà vu, malgré l'influence que les anciens présidents essayaient d'avoir sur la nomination du nouveau candidat, le président sortant nommait toujours son successeur, via la procédure informelle de « *dedazo* ».

---

<sup>1</sup> Ioan Grillo., *Op. cit.*, p. 78.

<sup>2</sup> L' « Opération Cóndor » au Mexique est distincte du « Plan Cóndor » ou « Opération Cóndor » employé sur plusieurs pays de l'Amérique du Sud au milieu et à la fin des années 1970. L' « Opération Cóndor » au Mexique fut une intervention armée entre 1975 et 1978 qui visait à éradiquer les plantations illicites notamment dans la région du nord de l'État de Sinaloa. Le « Plan Cóndor » ou « Opération Cóndor » en Amérique du Sud consistait en la persécution transnationale des terroristes présumés, communistes et en général des dissidents des gouvernements latino-américains qui ont été remplacés par les juntas militaires. Il s'agissait d'une série de stratégies conjointes des États-Unis, sous l'impulsion d'Henry Kissinger -ministre américain des Affaires étrangères de l'époque-, avec les juntas militaires de pays de l'Amérique du Sud afin d'éliminer « l'ennemi intérieur », l'idéologie communiste-socialiste, à travers la persécution, les détentions illégales, les tortures et les disparitions forcées des partisans ou militants de telles idéologies. Pour en savoir plus sur Le « Plan Cóndor » ou « Opération Cóndor » en Amérique du Sud voir : Henry Torres-Vásquez., «La operación Cóndor y el terrorismo de Estado», *Revista Eleuthera*, 20, enero-junio 2019, Universidad La Gran Colombia, Bogotá, pp. 114-134.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec le Général Juan Alfredo Oropeza, armée de terre, retraité et ex-responsable de la défense ministérielle, le 30 octobre 2016.

<sup>4</sup> Enrique Osorno Diego., *El cartel de Sinaloa, una historia del uso político del narco*, Random House Mondadori, México, D.F., 2009, pp. 31-32.

<sup>5</sup> Traduction de l'auteur de l'original : Cuando un Estado no tien la capacidad de aplicar sus propias leyes, existen básicamente dos opciones a corto plazo: o se toleran los delitos o se les confronta de manera ineficiente. Evidentemente, ambas opciones parecen ser muy malas: Las dos tienen altos costos: corrupción o violencia., Jorge Chabat., «La respuesta del gobierno de Felipe Calderón al desafío del narcotráfico: entre lo malo y lo peor», *Los grandes problemas de México, Seguridad nacional y seguridad interior*, sous la coordination de Arturo Alvarado et Mónica Serrano, El Colegio de México, México, 2010, p. 35.

Pendant cette période de domination du PRI, le Président de la République concentrait tout le pouvoir. Concrètement, le président avait un rôle plus dominant sur les processus politiques que le parti. Comme le dit Brian R. Hammet, *le règne du Parti du monopole recouvrait un absolutisme de plus en plus affirmé de l'exécutif. L'absence de concurrence politique - sauf au sein de l'administration et de la structure du parti- autorisait cette extension du pouvoir présidentiel*<sup>1</sup>.

Le processus est quelque peu différent en Colombie. En effet, l'émergence des guérillas paysannes et urbaines dans les années 1970 et l'apparition des groupes paramilitaires notamment d'extrême droite, a remis en cause l'État de droit<sup>2</sup>. Le pays est entré dans une période très conflictuelle, avec une multitude d'acteurs armés qui se disputaient entre eux et « *l'ordre juridique hiérarchisé* » de Jacques Chevallier était tout à fait perdu. La guerre appelée « *sale* » est née dans le milieu des années 1970. Il s'agissait d'une guerre contre les guérillas et les groupes des insurgés par des militaires et des agents de l'État qui étaient impliqués dans le phénomène du paramilitarisme. Ils menaient des opérations d'assassinats contre les guérilleros et une chasse aux sorcières contre tout insurgé.

Dans les années 1980, le paramilitarisme est devenu de plus en plus un phénomène inhérent à la guérilla. La victime de cette croisade -comme dans la majorité de cas- était la population et notamment les paysans présumés guérilleros dans les zones rurales. Comme l'explique Hernando Calvo Ospina, *c'est ainsi que dans les années quatre-vingt, derrière la traînée de morts laissée par la croisade anticomuniste, les chefs militaires, les dirigeants politiques du bipartisme, les leaders paramilitaires, et les grandes entreprises nationales et étrangères se sont emparés des terres riches et fertiles du moyen Magdalena. Les campagnes ont été vidées de leurs habitants par la stratégie de la terre brûlée*<sup>3</sup>.

Les paramilitaires ont créé une relation étroite avec l'État colombien de l'époque- qu'on analysera plus tard avec le « scandale de la para-politique » de 2008 -, puisque les guérillas et les cartels de Medellin et de Cali constituaient les ennemis les plus significatifs. Un exemple

---

<sup>1</sup> Brian R Hammet., *Op. cit.*, pp. 260-261.

<sup>2</sup> De même, pour qu'un État puisse se caractériser comme « État de droit », il y a deux conditions préalables qui doivent forcément apparaître. En premier lieu, un ordre juridique hiérarchisé ; « *La théorie de l'État de droit exige davantage qu'un État régi par le droit, à travers la construction d'un ordre juridique hiérarchisé* ». Sans cet ordre qui présente une hiérarchie, l'État de droit ne constitue pas un édifice consolidé. En deuxième lieu, l'idée de la soumission de l'édifice étatique au droit ; « *elle (la théorie de l'État de droit) suppose aussi que l'État, en tant que tel, et non pas seulement à travers ses organes, soit assujéti au droit* ». La subordination de l'État au droit constitue également un prérequis significatif pour l'existence d'un véritable État de droit., Jacques Chevallier., *L'État de droit*, 5ème édition, L'extenso, Paris, 2010, p. 15.

<sup>3</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op.cit.*, pp. 167-168.

caractéristique de l'activité des paramilitaires en Colombie relève du cas de 19 commerçants en 1987. Ces commerçants ont été massacrés par un groupe paramilitaire et les acteurs de ce massacre ne furent jamais sanctionnés par l'État colombien.

Néanmoins, en 2004, *la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme de l'OEA condamna l'État colombien à payer 6.500.000 dollars aux familles des dix-neuf commerçants massacrés. La sentence établissait un précédent historique car pour la première fois, un tribunal international déclarait responsables les autorités d'un pays pour les délits de leurs groupes paramilitaires*<sup>1</sup>.

La Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme de l'Organisation des États Américains (OEA) a finalement condamné l'État colombien de l'époque concernant la question du paramilitarisme sur deux motifs ; tout d'abord, pour avoir donné son accord pour la création des groupes paramilitaires et ensuite, pour avoir renforcé leur organisation. La question du paramilitarisme a constitué également un des facteurs de la particularité du « *state-building* » en Colombie et des relations conflictuelles entre la population. En termes de science politique, comment peut-on se référer à « l'État garant » conçu originellement par Hobbes dans le « Léviathan »<sup>2</sup>, lorsque l'État colombien lui-même a encouragé l'armement des bandes paramilitaires qui ont finalement terminé par massacrer la population ?

Rappelons que dans la théorie de Hobbes, les citoyens laissent une partie de leur souveraineté afin de trouver la sécurité garantie par l'État. Ainsi, il faut signaler que la question agraire et la marginalisation de certaines zones, notamment rurales, par les autorités étatiques se sont rajoutées à la base de la pyramide de la construction de l'État moderne colombien. D'un côté, la question agraire représentait la raison pour laquelle les FARC et la majorité des guérillas colombiennes revendiquaient la restructuration du système politique au pays. Dans ces régions rurales, la redistribution de terre constituait également un enjeu majeur, car les paysans exploitaient les terres durant de nombreuses années sans avoir des titres de propriété. En raison de déplacements forcés au fur et à mesure du conflit armé, les populations rurales ont perdu leurs biens et leurs terres furent finalement accaparées par les grands « latifundistes ».

---

<sup>1</sup> Hernando Calvo Ospina., *Ibidem*, p. 211.

<sup>2</sup> *Et en lui (le Léviathan) réside l'essence de la République (Commonwealth) ; qui, pour la définir, est une personne unique, en tant que ses actes sont les actes dont les individus d'une grande multitude, par des conventions mutuelles passées l'un avec l'autre, se sont faits chacun l'auteur, afin qu'elle puisse user de la force et des moyens de tous comme elle le jugera utile pour leur paix et leur commune protection*, Thomas Hobbes., *Op.cit.*, Deuxième partie: *De la République*, Chapitre XVII, p. 10.

De l'autre côté, la marginalisation s'était exprimée par l'absence de l'État, le manque d'infrastructures et de services publics. Les routes de communication avec les services étatiques étaient pratiquement coupées. La population agraire qui vivait dans la pauvreté, parfois extrême, fut la principale victime d'une guerre qui touchait toutes les couches de la société. Dans ces zones marginalisées, les phénomènes de violence étaient aussi omniprésents, car il était question d'un conflit armé avec plusieurs fronts et divers acteurs opposés. D'ailleurs, il s'agissait de zones qui présentaient des crises périodiques en raison de la superproduction de la cocaïne<sup>1</sup>. Dans ce contexte, est née la stratégie politique des FARC afin de renverser le gouvernement et de proposer un pouvoir alternatif.

Avant de revenir au « *state-building* » du Mexique dans les années 1980, il faut prendre en considération certains facteurs qui dévoilent le lien entre l'économie illégale du narcotrafic, la politique et par conséquent la construction de l'État moderne au Mexique. Le premier facteur à signaler repose sur le « *boom* » de demande de stupéfiants, principalement d'opium et de marijuana, qui avait commencé lors de la Première Guerre Mondiale et avait explosé à partir des années 1940 et depuis. Ce « *boom* » a constitué la raison qui *a transformé qualitativement la structure criminelle*<sup>2</sup> dans le pays.

Le deuxième facteur que nous devons prendre en considération est la création du processus politique du pays. La situation politique qu'on observe dans les quinze premiers ans de la vie de l'État mexicain après la Révolution reste totalement différente de l'image qui apparaît dans les quarante années suivantes. Aux débuts les narcotrafiquants, dont certains faisaient partie du gouvernement, ont rencontré un État en pleine formation et par conséquent, un pouvoir politique dispersé et un gouvernement fédéral fragmenté, et sans la moindre capacité à sa disposition afin de les affronter. Ainsi, durant les quarante années qui suivent la Révolution le rapport de force entre le crime organisé et l'État mexicain change radicalement<sup>3</sup>.

À partir de l'arrivée au pouvoir de Miguel Alemán Valdés, les traits caractéristiques qui ont défini le système politique mexicain de la deuxième moitié du XXème siècle étaient déjà présents : en premier lieu, le pouvoir politique était totalement concentré à la Présidence de la République, au détriment des autres niveaux du gouvernement de l'État fédéral. En deuxième lieu, la monopolisation du système politique avec un parti dominant, qui grâce à sa structure

---

<sup>1</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*. Tercera edición. Bogotá: CNMH, 2014, p. 156.

<sup>2</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 148.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 148-149.

corporative (paysans, ouvriers, classes populaires et à cette époque les militaires), étendait son contrôle et son pouvoir aux acteurs les plus importants de la société mexicaine<sup>1</sup>.

Jusqu'aux années 1980, et à la présidence de José López Portillo, la vie politique mexicaine a été marquée par « l'ère dorée » du « présidentielisme », même si comme le dit Jean-René Garcia, il faut être prudent lorsqu'on parle du « présidentielisme » latino-américain<sup>2</sup>. Au Mexique, il s'agissait presque d'un contrôle absolu du gouvernement de la République -l'exécutif, le judiciaire, le législatif et les gouvernements locaux- ainsi que du parti politique dominant. Ce phénomène d'accumulation des pouvoirs à un agent étatique s'éloignait totalement de « L'État de nature » que le philosophe anglais John Locke<sup>3</sup> envisageait afin d'empêcher l'absolutisme et le risque du despotisme, en s'opposant aux théories de Hobbes.

Hobbes dans sa conception de « l'état de nature » envisageait un « état de guerre » où l'homme est un loup contre les autres hommes. Dans cet « état de nature » il y a trois principales causes de « querelle » : la rivalité, la défiance et la fierté<sup>4</sup>. S'agissant de « état de guerre » le philosophe anglais précise que :

Par là, il est manifeste que pendant le temps où les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les maintienne tous dans la peur, ils sont dans cette condition qu'on appelle guerre, et cette guerre, est telle qu'elle est celle de tout homme contre homme. Car la guerre ne consiste pas seulement dans la bataille, ou dans l'acte de se battre, mais dans un espace de temps où la volonté de combattre est suffisamment connue ; et c'est pourquoi, pour la nature de la guerre, il faut prendre en considération la notion de temps, comme on le fait pour le temps qu'il fait. Car, tout comme la nature du mauvais temps ne réside pas dans une ou deux averses, mais dans une tendance au mauvais temps. Durant de nombreux jours, la nature de la guerre ne consiste pas en un combat effectif, mais en une disposition connue au combat, pendant tout le temps où il n'y a pas aucune assurance du contraire. Tout autre temps est paix<sup>5</sup>.

Rappelons que dans « l'État de nature » de John Locke, les hommes disposent d'une « liberté incontestable », mais ni pour leur autodestruction ni pour la destruction de l'autrui. L'usage de cette liberté est crucial et sa conservation repose exclusivement sur les hommes. La « raison » qui est « la loi de la nature » doit apprendre aux hommes que personne ne doit faire tort aux autres. Cette « communauté de nature » présuppose que tous les individus

---

<sup>1</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Ibidem*, p. 149.

<sup>2</sup> *Supra*, pp. 45-46.

<sup>3</sup> John Locke., *Traité du gouvernement civil*, Collection GF, Flammarion, Paris, 1999, p. 31.

<sup>4</sup> Thomas Hobbes., *Première partie : De l'Homme, Chapitre XII*, Gallimard, Paris, 2000, p. 108.

<sup>5</sup> *Ibidem*., p. 108.

qui se trouvent au sein de son entourage acceptent qu'il n'y ait pas de « subordination » entre eux relative à la destruction des autres<sup>1</sup>.

Si on transpose cette théorie dans le cas mexicain, à travers cette situation particulière, un système clientéliste a été mis en place ; une bonne partie de la société civile était soumise au contrôle du président et via la domination sur l'élection de postes politiques (gouvernants étatiques, maires, sénateurs et députés), il contrôlait également la classe politique. Cependant, cette hégémonie présidentielle au cours de la monopolisation du pouvoir par le PRI était parfois régularisée par des intérêts des pouvoirs qui influençaient fortement la prospérité du parti<sup>2</sup>.

Dans les années 1980, le déclin du PRI commença. En 1982, la crise économique eut comme effet la montée brutale du chômage, la croissance de l'inflation, l'affaiblissement de la production industrielle et de la consommation intérieure, ainsi que la chute des importations-exportations<sup>3</sup>. L'abstention aux scrutins électoraux augmenta et certaines zones rurales entrèrent en confrontation directe avec l'État. Les élections présidentielles de 1988 furent ainsi les plus disputées depuis le début du règne du PRI. *D'après les résultats officiels-discutés-, le PRI remporta 50,7% des suffrages, le FDN 31,06% et le PAN 16,81%*<sup>4</sup>. Le Front National Démocratique (*Frente Democrático Nacional*) augmenta sa force électorale, en dépassant le PAN et fit signaler le phénomène des fraudes électorales de la façon la plus éloquente. Comme Brian R. Hammet l'explique, *de nombreuses voix hostiles au régime s'élevèrent aussitôt pour affirmer que c'était en réalité le FDN qui avait gagné les élections et pour évoquer des fraudes, d'autant que l'informatique électorale contrôlée par le PRI était tombée en panne au moment de calculer les résultats*<sup>5</sup>.

Dans la même période en Colombie, le contexte politique a été marqué par la prolifération des guérillas. Les élections de 1978 atteignirent un taux d'abstention très élevé (80% à Bogota) et la montée des guérillas parue alors extrêmement intéressante pour la population<sup>6</sup>. Outre le facteur politique, à cette époque les guérillas disposaient de ressources significatives. Les enlèvements et les extorsions ont toujours été des pratiques communes pour toutes les organisations rebelles. Chaque groupe détenait également d'autres activités afin d'extraire des bénéfices financiers : les FARC étaient impliquées dans toute la chaîne de

---

<sup>1</sup> John Locke., *Op. cit.*, pp. 34-36.

<sup>2</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 149.

<sup>3</sup> Alain Musset., *Le Mexique, Op. cit.*, 2010, p. 33.

<sup>4</sup> Brian R Hammet., *Op. cit.*, p. 281.

<sup>5</sup> *Ibidem*, pp. 281-282.

<sup>6</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, pp. 38-39.

l'économie de la drogue, l'ELN dans l'extraction aurifère et l'économie pétrolière, l'EPL dans l'économie bananière, et le M-19 quant à lui, s'est finalement retrouvé plus ou moins dans toutes ces activités<sup>1</sup>.

Dans ce cadre politico-économique, les FARC ont commencé à prendre de l'ampleur. Entre 1975 et 1982, elles ont doublé leurs fronts et sont passées de 24 à 48<sup>2</sup>. À ce moment, on pouvait observer leur premier tournant politique important qui était tout à fait lié à l'augmentation de leur force militaire : les FARC ont commencé avec l'ambition de construire une armée révolutionnaire puissante afin d'accaparer le pouvoir politique. Pour symboliser cette nouvelle orientation elles ont ajouté les signes E.P. (qui signifie « *Ejército Popular* », « Armée Populaire ») à leur nom et elles ont multiplié leurs fronts<sup>3</sup>. D'ailleurs, c'est en 1985, avec le soutien du Parti Communiste, qu'elles créent l'Union Patriotique, un parti politique légitime.

Un tournant important a marqué l'histoire politique de la Colombie lorsque les autorités du pays ont, au cours des années 1990, réussi à démanteler les cartels de Medellin et de Cali. Le gouvernement colombien est également arrivé à un point significatif dans sa politique contre les guérillas à ce moment-là. Le M-19 et le secteur le plus considérable de l'EPL ont été démobilisés. Le rôle des paramilitaires a été crucial dans cette affaire, car ils étaient chargés de démobiliser les guérillas et d'assurer leur reddition. Les autorités ont promis qu'une fois que l'accord serait signé, ils ouvriraient le dialogue à propos des réformes agraires et sociales. Cette promesse n'est finalement pas retenue, et par conséquent la violence augmente entre les parties belligérantes notamment en 1995.

Le point de démobilisation des deux guérillas étant en cours, les gouvernements de Virgilio Barco Vargas et par la suite celui de César Gaviria, sont entrés en négociations avec les groupes paramilitaires, pour procéder également à leur démobilisation :

Les négociations ne se faisaient pas avec n'importe lesquels d'entre eux : il fallait être de ceux qui s'étaient fait le plus remarquer par leur participation au trafic de drogue et par leur cruauté envers la population, comme ce fut le cas des paramilitaires des régions d'Uraba, du moyen Magdalena et du département de Cordoba. Comme, par hasard, les groupes les plus actifs dans la stratégie contre-insurrectionnelle des Forces armées de l'État colombien<sup>4</sup>.

Simultanément, avec la démobilisation des deux guérillas (M-19 et l'EPL) et les négociations avec les bandes paramilitaires, le gouvernement colombien entre en négociations

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Ibidem*, p. 39.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 39.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 40.

<sup>4</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op. cit.*, p. 235.

avec les autres groupes insurgés. Ces négociations commencent en 1991, sous la pression des FARC, l'ELN et le secteur de l'EPL non démobilisé. Il y avait une rupture du dialogue, car les attaques contre des groupes des guérillas ont continué de la part des autorités de l'État et les discussions ont repris en 1992, cette fois-ci au Mexique. Le gouvernement colombien a décrété l'état de siège sous prétexte des assassinats des policiers par les FARC<sup>1</sup>.

Après l'échec des négociations de la guérilla avec le gouvernement de César Gaviria, les FARC ont montré concrètement grâce à des actions de sabotage que *par leur nombre, la diversité de leur localisation et leur durée -plus de six mois-* la phase d'auto-défense est révolue et que désormais elles pouvaient intervenir dans toutes les parties du territoire<sup>2</sup>. Il s'agit du deuxième virage stratégique des FARC, plus orienté vers l'amélioration de la capacité militaire, et dans le même temps vers l'éloignement progressif de la connexion avec le parti de l'Union Patriotique, par ailleurs très affaibli par les attentats des paramilitaires et les tueries de ses membres.

Malgré ces évolutions les FARC sont toujours restées fidèles à leur plan politique de renverser le pouvoir en se focalisant sur les autorités locales. Une fois que la nouvelle Constitution a été votée en 1991, l'importance des municipalités a été renforcée. *L'élection populaire des maires et de nouveaux instruments constitutionnels l'ont donné (au pouvoir local) plus d'importance aux formes démocratiques locales et une utilisation décentralisée des ressources publiques*<sup>3</sup>.

De même, dans leur esprit de proposition du pouvoir alternatif, qu'on a évoqué ci-dessus, et afin d'institutionnaliser leur présence dans les zones de coca, les FARC ont initié une phase de mobilisations des paysans au milieu des années 1990. Ces mobilisations se sont déroulées principalement au centre et au sud du pays, dans les départements de Guaviare, de Putumayo et de Caquetá, dans l'intention de bloquer les plans du gouvernement concernant la fumigation et l'éradication des cultures de coca<sup>4</sup>.

Au Mexique, l'année 1989 fut significative pour le développement parallèle du narcotrafic en liaison avec l'État, pour deux raisons : en premier lieu, pour la capture de Miguel

---

<sup>1</sup> Hernando Calvo Ospina., *Ibidem*, p. 253.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 47.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : La elección popular de alcaldes y los nuevos instrumentos constitucionales le dieron mayor importancia a las formas democráticas locales y a la aplicación descentralizada de los recursos públicos., Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 246.

<sup>4</sup> *Ibidem*, pp. 247-249.



Ángel Félix Gallardo -l'un des plus célèbres narcotrafiquants et fondateur du cartel de Guadalajara- et en deuxième lieu, l'émergence des trois nouveaux cartels, comme de Juárez, Tijuana et Sinaloa, suite à son arrestation. Cette année 1989 a marqué la première fragmentation d'une organisation criminelle<sup>1</sup>. Les membres du cartel de Guadalajara ont décidé de nommer les nouveaux leaders qui obtenaient le contrôle de divers territoires du pays et par conséquent des trois grands cartels cités ci-dessus, sont apparus.

Certains événements de la fin des années 1980 paraissent cruciaux pour la configuration de l'État mexicain actuel et ses relations avec le phénomène du narcotrafic, de même que pour la structuration du crime organisé au pays.

Premièrement, il s'agissait de l'inauguration de la connexion entre la Colombie et le Mexique, particulièrement dans le marché illégal de la cocaïne. Le marché de marijuana concernant les exportations mexicaines vers les États-Unis a diminué -tandis que celui de la Colombie a augmenté à cette période- en raison de l'élaboration du *Plan Cóndor* et la baisse de la demande. Ainsi, le marché de cocaïne, devenu plus lucratif, a pris sa place.

Deuxièmement, il s'agissait pour le Mexique d'une décennie marquée par la domination du cartel de Sinaloa en termes de contrôle territorial, qui à l'aide d'accords tacites avec des pouvoirs politiques régionaux a consolidé sa puissance, notamment à l'ouest du pays. Ses connections avec les cartels colombiens l'ont transformé en une entreprise transnationale de structuration complexe, avec des opérations internationales et pouvoir d'influence important à travers la corruption.

Troisièmement, on observe la construction d'un modèle de l'intervention de l'État mexicain sur le phénomène du narcotrafic. Il y avait des pactes et des bénéfices mutuels ; le gouvernement laissait les cartels opérer librement en échange de leur subordination et d'un pourcentage de leurs gains. Les membres des cartels se contentaient de ne pas utiliser la violence et de ne pas demander de postes politiques. Cette situation a marqué le début de la question de « capture de l'État », qui sera étudiée dans la prochaine section.

Dernièrement, à la fin des années 1980, deux grands protagonistes du phénomène du narcotrafic ont disparu ; comme le cartel de Sinaloa dans sa formation originale et la DFS (Direction Fédéral de Sécurité, le service de renseignements mexicain), suite à l'assassinat de l'agent de la DEA, Enrique Camarena, par Félix Gallardo. Suite à l'absence de ces deux acteurs,

---

<sup>1</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 364.

la relation entre l'État mexicain et les cartels a changé car a émergé une multitude d'acteurs criminels, et du côté étatique, la PGR (instance du Procureur Général de la République) a été aussi créée afin de faire entrer l'armée dans ces questions<sup>1</sup>.

Au milieu des années 1990, en Colombie le conflit armé se durcit. Suite à élimination des puissants cartels de Medellin et de Cali des phénomènes de corruption impliquent le gouvernement d'Ernesto Samper. Selon les révélations au fur et à mesure des investigations de la DEA (*Drug Enforcement Administration*) et de la police colombienne, le président Samper et une partie de ses partenaires avaient reçu des financements du cartel de Cali.

La question qui se pose suite à ces révélations, est si l'État, en tant que personne juridique peut protéger les intérêts des individus qui vivent sur son territoire. Cette question déclenche le débat sur l'enjeu de la puissance de l'État concernant la protection d'un intérêt commun. Il ne faut pas négliger qu'en terme de science politique les facteurs qui déterminent les « zones grises » sont la fragilité de l'État, l'absence de l'État de droit, la violence extrême, les diverses formes de trafic, ainsi que la « militarisation » de l'État.

Carré de Malberg constatait déjà au début du 19<sup>ème</sup> siècle, comme d'autres théoriciens de droit, que *l'État est un sujet de droit, parce qu'il est le sujet des droits correspondant à l'intérêt collectif national et s'il existe réellement un intérêt collectif national, distinct des membres individuels, l'État est bien une personne, en tant qu'il est le centre et le sujet des intérêts de la nation*<sup>2</sup>. Cependant, lorsque la corruption infiltre les hautes couches de la machine étatique, cet « *intérêt collectif national* » analysé par Carré de Malberg n'est plus envisageable et on ne peut plus parler d'un État de droit. Il s'agit d'une question que nous étudierons également dans les prochains chapitres, dans le cadre du phénomène de la corruption des organisations criminelles mexicaines.

Une fois que des acteurs puissants comme les cartels colombiens se sont retrouvés « hors-jeu » du monde de l'économie criminelle, d'autres acteurs comme les paramilitaires et les guérillas se sont renforcés. Les guérillas se sont rendues autosuffisantes par leur implication dans l'économie illégale. Plus précisément, dans le cas des FARC, leur expansion et

---

<sup>1</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Ibidem*, pp. 217-219.

<sup>2</sup> Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, pp. 22-23.

l'accroissement de leurs fronts dans ces années étaient tout à fait liés à leur insertion accrue dans l'économie illégale de la drogue<sup>1</sup>.

Les paramilitaires se sont de plus en plus infiltrés dans l'économie de la drogue et du narcotrafic. Les massacres contre la population se sont aussi durcis dans le cadre de la lutte antirévolutionnaire. En 1997, a eu lieu l'affaire du massacre au petit village de Mapiripán, du département de la Meta. Comme Hernando Calvo Ospina le précise, *pour la première fois, des militaires de haut grade utilisent des paramilitaires pour étendre au sud du pays la terreur antisubversive, comme projet d'expansion paramilitaire et de contrôle de territoires*<sup>2</sup>.

Le bilan de ce massacre a été révélé au cours de l'investigation, et les Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) ont été reconnues coupables de sa planification et de son exécution. Après quelques années d'investigation juridique, en 2005, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme a finalement condamné l'État colombien pour la collaboration des membres des Forces Armées Colombiennes avec le groupe paramilitaire.

Les années 1990 ont été aussi considérables dans l'histoire politique du Mexique. La récession de l'économie mexicaine s'est poursuivie à des rythmes rapides. La privatisation des agences publiques et notamment des banques constituait la première mesure adoptée par l'administration mexicaine de l'époque sous le président Carlos Salinas de Gortari (1988-1994 au pouvoir). Il faut prendre également en considération qu'en 1989, le PAN a remporté lors des élections le poste du gouverneur de l'État de la *Baja California Norte*, résultat qui a constitué la première victoire dans un tel poste, d'un autre parti que le PRI. Au milieu des années 1990, outre la *Baja California Norte*, il y avait aussi trois autres États gouvernés par des représentants du PAN ; il s'agissait de Chihuahua, Jalisco et Guanajuato. Les premiers signes d'effondrement politique du PRI sont également apparus en 1994, lorsque Luis Donaldo Colosio, candidat officiel du PRI à la présidence a été assassiné, ainsi que Jose Francisco Ruiz Massieu, secrétaire du PRI, quelques mois après.

La deuxième crise de 1994 a permis de renforcer les liens économiques et politiques du Mexique avec l'Amérique du Nord, car les États-Unis et le FMI sont intervenus afin d'éviter l'effondrement du système financier mexicain<sup>3</sup>. Salinas a mis l'accent sur la création d'un espace de libre-échange entre les nord-américains (États-Unis d'Amérique, Canada et États-

---

<sup>1</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Las FARC-EP (1950-2015): Luchas de ira y esperanza*, Ediciones Desde abajo, Universidad Nacional de Colombia, Bogotá, 2015, p. 79.

<sup>2</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op. cit.*, p. 289.

<sup>3</sup> Alain Musset., *Le Mexique*, *Op. cit.*, 2010, p. 33.

Unis du Mexique) selon le fonctionnement de la Communauté Économique Européenne. Il s'agissait de l'ALENA qui « a ouvert les portes » pour les divers trafics que nous étudierons plus tard. Et comme l'évoque Brian R. Hammet, *l'objectif était de relier plus étroitement l'économie mexicaine, une fois réformée, aux États-Unis, afin de les impliquer dans le processus élaboré pour maintenir au pouvoir le Parti du monopole*<sup>1</sup>.

En théorie, selon Pierre Bourdieu, *de façon plus rigoureuse, la construction de l'État comme champ relativement autonome exerçant un pouvoir de centralisation de la force physique et de la force symbolique, et constitué ainsi en enjeu de luttes, est inséparablement accompagnée par la construction de l'espace social unifié qui est de son ressort*<sup>2</sup>. Si on applique cette théorie au cas mexicain, dans la politique menée par le PRI, même dans les années 1990 qui marquent une perte de puissance, cet espace de Bourdieu qui unit la société qui permettrait un pouvoir centralisé reste toujours absent. Ainsi, l'État de droit tombe à l'impasse.

Deux événements qui ont changé peut-être la donne politique au Mexique, car d'une part, l'administration Salinas a commencé à perdre sa crédibilité -étant donné notamment que les réformes économiques qu'a essayé de passer n'ont pas été accompagnées par des réformes politiques-, et d'autre part, il s'agissait de la première fois que le Président en poste n'allait pas nommer son successeur, quant à la pratique habituelle du PRI. Comme Brian R. Hammet nous rappelle, *la désignation de l'administration Salinas provoqua une crise profonde dans le Parti du monopole, qui sembla devoir lui être fatal...Le démantèlement d'une large part du secteur public de l'économie et la menace pesant sur les intérêts qui lui étaient liés affaiblirent la position du PRI sans ouvrir pour autant le système politique à une véritable concurrence électorale*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Brian R. Hammet., *Op. cit.*, pp. 283-284.

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 197.

<sup>3</sup> Brian R. Hammet., *Op. cit.*, p. 288.

## Section 2. L'évolution de l'État mexicain et colombien à partir des années 2000 jusqu'à la fin des années 2010

Pour revenir sur la situation en Colombie, sur le front de la démobilisation de la guérilla, le gouvernement d'Andrés Pastrana Arango a, en 1999, officiellement ouvert le dialogue avec les FARC -ce qui a constitué la guérilla plus significative du pays, jusqu'à présent- en espérant récupérer les 42.000 kilomètres carrés du territoire colombien, contrôlés à l'époque par la guérilla- un aspect qui sera analysé dans la section de l'apparition des « zones grises ». La fameuse « *Zone de détente* » est établie pendant la durée des négociations. Bien que cette « *zone* » a constitué le théâtre des rencontres et des discussions sur tous les fronts ouverts de la vie politique et sociale du pays, le gouvernement visait toujours à *perfectionner l'appareil militaire, à impliquer dans le conflit la population civile et à subordonner toutes les structures de l'État à la politique de guerre*<sup>1</sup>.

Puisque la période du gouvernement de Pastrana (1988-2002) consistait probablement en l'étape la plus significative de la confrontation entre l'État et les FARC, il faut, à ce moment, revenir au concept de « *dual power* » évoqué par Jeff Goodwin. Il s'agissait du pouvoir alternatif proposé par les FARC dans l'intention de renverser le gouvernement à long terme. Le « *dual power* » constitue le levier de chaque révolution.

Jeff Goodwin de sa part, suivant la définition de Weber concernant le monopole de la violence légitime, croit qu'un État n'arrête pas d'exister si une autre organisation -étatique ou non-étatique- dispose des moyens nécessaires de coercition sur le territoire de cet État. Ainsi, une situation révolutionnaire peut se caractériser par une « *double puissance* » ou une « *souveraineté multiple* » de plusieurs acteurs, qui revendiquent la légitimité d'être un État, en disposant tous des moyens significatifs de coercition<sup>2</sup>.

Cette théorie peut s'appliquer aussi dans le cas des FARC. L'objectif de la guérilla reposait également sur le même principe. La fin des années 1990 a marqué le point culminant de leur lutte pour trois raisons : la croissance économique grâce au *boom* de l'économie de coca, déjà expliquée auparavant, la restructuration -qu'on analysera plus tard- et enfin, l'aspect politique, avec une tentative de négociation importante. Les FARC en tant qu'armée révolutionnaire ont visé à « reconstruire » l'État en Colombie, car elles étaient en désaccord

---

<sup>1</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op. cit.*, p. 302.

<sup>2</sup> Jeff Goodwin., *No Other Way Out: States and revolutionary movements, 1945-1991*, Cambridge, UK: Cambridge University Press., 2001, p. 10.

avec les pratiques politiques de l'État colombien et la marginalisation d'une partie de la population, notamment rurale.

La fin des années 1990 a signalé également une période importante dans l'histoire politique du Mexique. La montée des partis de l'opposition a été considérable. Le PAN (*Partido de Acción Nacional*) avait remporté plusieurs places dans les gouvernements des différents états fédérés, comme ceux de Querétaro et de Nuevo León en 1997, et d'Aguascalientes en 1998. Ainsi, avec les triomphes politiques de l'opposition et par conséquent, le contrôle des gouvernements des États importants (plus de cent mairies que l'opposition a gagné lors de la décennie de 1990), la domination du PRI a été brisée. De plus, en 1997, le PRI n'a pas obtenu la majorité des votes dans la Chambre des Députés, et il s'agissait de la première fois qu'un président du PRI -Ernesto Zedillo en l'occurrence- devait négocier avec les partis de l'opposition afin d'adopter un projet de loi<sup>1</sup>.

La dégradation politique du PRI a continué et a pris une forme quasi définitive. Cuauhtémoc Cárdenas, fils du Lázaro Cárdenas, s'est présenté comme candidat du PRD (*Partido de Revolución Democrática*) pour le poste de maire du District Fédéral. Sa victoire constituait un coup fort contre la politique et la crédibilité du PRI. D'ailleurs, *cette position du pouvoir était généralement considérée comme la deuxième dans le pays*<sup>2</sup>. En même temps, il s'agissait de la période à laquelle la crédibilité du PRI a été affectée sur la scène internationale en raison de l'accroissement du trafic de drogue, de violence, de la corruption et des violations de droits de l'homme.

Lors de la décennie de 1980, la fermeture de la fameuse « voie des Caraïbes » qui constituait la principale route des marchandises de drogue vers les États-Unis, fut le point de départ de l'expansion de la délinquance organisée sur le territoire mexicain. Cette évolution a également été cruciale, car le business traditionnel du trafic de marijuana et du pavot a été diversifié avec l'arrivée de la cocaïne de l'Amérique du Sud. Tout cet avancement a contribué à l'accroissement de la capacité économique des cartels mexicains et par conséquent, à l'accroissement de la capacité militaire et d'armement.

Ainsi, à la fin des années 1990, la bande armée des *Zetas* a fait son apparition. Au début, il s'agissait du bras armé du cartel du Golfe, mais suite à des disputes internes, il y a eu séparation entre les deux entités. Cette organisation criminelle a changé les règles du jeu du

---

<sup>1</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 315.

<sup>2</sup> Brian R. Hammet., *Op. cit.*, p. 291.

narcotrafic au Mexique, car ses membres étaient très doués dans la gestion d'armes en raison de leur parcours militaire en tant qu'ex-membres des forces spéciales guatémaltèques, et ils ont recouru à l'extrême violence afin d'atteindre leurs objectifs.

En Colombie, la période 1998-2001 a marqué la dernière tentative de négociation entre un gouvernement élu et les FARC jusqu'en 2012, avec le processus de paix à la Havane. Dans la zone démilitarisée, les pourparlers de paix avaient été entamés conformément à un agenda de douze points. Il s'agissait principalement des discussions concernant des réformes agraires, de la restructuration économique et sociale, des réformes militaires, de même que la diminution du chômage<sup>1</sup>. Bien que le conflit armé s'est poursuivi sur le reste du pays, dans cette zone les phénomènes de violence ont quasiment disparu.

En 2000, lorsque les FARC ont atteint leur apogée, la question de « *double puissance* » précédemment abordée, a de nouveau émergé. L'échec de cette négociation est en grande partie dû au gouvernement de Pastrana<sup>2</sup>, car la guérilla s'est renforcée militairement par la prise du territoire de la « Zone de Détente » tout en développant cette « *double puissance* » sur le front politique. L'absence de Manuel Marulanda lors de l'initiation de ces négociations a été aussi considérée comme une faute stratégique par le monde médiatique.

Dans cette optique les FARC ont tenté de fonder un système de double pouvoir, c'est-à-dire la création d'une autre République au sein de l'État. Elles ont commencé à adopter leurs propres lois. *En effet, au cours de la première moitié de 2000 la guérilla a décrété la loi 002 « d'imposition » qui menaçait toutes les personnes physiques ou morales ayant plus d'un million de dollars, de se présenter dans le Caguán, sous peine d'être « retenu », voire enlevé<sup>3</sup>.*

Dès lors, les FARC ont adopté la loi 003 « *d'anti-corruption* » et la loi 001 de « *réforme agraire* ». La première se référait à des sanctions financières à l'encontre de ceux qui se sont appropriés des biens de l'État ou de personnes qui se livraient à des pratiques « clientélistes » (pots de vin, cadeaux) pour faire en sorte que les fonctionnaires de l'État bénéficient de l'attribution des marchés. Quant à la deuxième, *cette loi, dont peu de gens connaissaient*

---

<sup>1</sup> Garry Leech., *The FARC, the longest insurgency*, Zed Books, New York, 2011, p. 76.

<sup>2</sup> David Garibay., « Le conflit armé interne en Colombie : échec des solutions négociées, succès apparent de la solution militaire, poursuite des violences », *Résistances, insurrections, guérillas*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2010, p. 133.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : En efecto, durante el primer semestre del 2000 la guerrilla decretó la Ley 002 de «tributación», que conminaba a todas las personas naturales o jurídicas que tuvieran un patrimonio superior a un millón de dólares, a que presentaran en el Caguán, so pena de ser «retenidos», es decir secuestrados., Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 253.

*l'existence, étant promue en même temps que les deux autres, a pu devenir l'argument formel pour poursuivre et déplacer les propriétaires fonciers de la zone démilitarisée qui ont été considérés comme des ennemis de la guérilla ou des alliés du paramilitarisme [...]¹.*

S'agissant de la Loi 001 ou « Loi de Réforme Agraire révolutionnaire » a été promulguée par la Septième Conférence des FARC en 1982. Selon les articles de cette loi, les paysans avaient le droit de réclamer leurs terres perdues. S'il y avait des paysans qui ne disposaient pas de terre pour les travaux agricoles ils pouvaient bénéficier de tous les droits qui émanaient de cette loi. Selon l'article 2 de la Loi 001 toutes les propriétés des compagnies étrangères minières, pétrolières ou autres ont été abolies et elles sont passées sous le contrôle des FARC. Selon le « Programme Agraire des Guérilleros », les FARC allait, par la suite, les distribuer paysans sans terre².

Le contexte international au niveau géopolitique a radicalement changé dans les années 2000 et particulièrement après les attentats du 11 septembre. Par ailleurs, l'année 2000 a été d'une importance capitale pour le Mexique, car après soixante-et-onze ans de dominance politique du PRI, un autre parti a remporté les élections. Il s'agissait du PAN et de son candidat Vicente Fox. La question de la drogue a évidemment émergé, en raison des relations étroites entre Vicente Fox et le président Bush. La nouvelle politique de l'administration américaine voulait avoir la garantie que le Mexique et la Colombie s'allieraient à elle dans la lutte contre le trafic de drogue³.

Ainsi, il serait intéressant de voir les effets de l'alternance démocratique au Mexique, à partir de 2000, et de la mise en scène de nouveaux représentants. Il s'agirait de voir si de tels changements politiques pouvaient engendrer un mode différent d'exercice du pouvoir, qui remettrait en question les relations corruptrices et clientélistes traditionnelles, et la récupération de celles-ci par les trafiquants. La démocratisation du pays a-t-elle apporté une telle force politique afin de renouveler les mécanismes qui sont restés en sommeil- intentionnellement ou pas- ou cela n'a-t-il pas été faisable ?

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : Esta Ley, de la que pocos sabían de su existencia, al ser promovida junto con las otras dos, pudo convertirse en el argumento formal para perseguir y desplazar a los hacendados de la zona de despeje que se consideraban enemigos de la guerrilla o aliados del paramilitarismo., Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013, Ibidem*, p. 254.

<sup>2</sup> *Ibidem.*, pp. 354-355.

<sup>3</sup> Brian R. Hammet., *Op. cit.*, p. 308.



Une autre question soulevée ici, se rapportait à la manière dont la division des responsabilités a été faite entre le niveau fédéral et les États fédérés, et s'intéressait à savoir si le modèle politique fédéral arriverait à relever les défis et faire face à des enjeux, comme le trafic d'armes, qui atteignent un niveau national et même transnational. Pourrait-on estimer que la « *décentralisation du pouvoir* » au fédéralisme<sup>1</sup> mexicain a facilité le développement des organisations criminelles, à un point tel que le système politique ne peut pas les affronter efficacement ?

Par ailleurs, il faut signaler que cette alternance politique de 2000 au Mexique, a rompu les pactes établis de longue date entre les dirigeants politiques et les organisations criminelles, notamment au niveau des gouvernements locaux et ensuite étatiques. Cette relation a été fragilisée même un peu avant l'arrivée du PAN au pouvoir, et comme l'évoque Luis Astorga, avec le monopole du pouvoir politique par le PRI, commencent à apparaître des signes d'incapacité à contrôler ses propres institutions de médiation, lesquelles, comme les organisations des trafiquants, acquittent plus d'autonomie par rapport au pouvoir politique<sup>2</sup>.

Outre les évolutions internationales qui ont eu un impact sur la doctrine sécuritaire américaine et en conséquence sur les doctrines de pays alliés, le conflit armé colombien a également été influencé par cette situation. L'administration de Georges W. Bush a trouvé la justification nécessaire afin d'intensifier l'intervention militaire en Colombie. Ainsi, le terme « narco-guérilla » a été remplacé par le terme « narco-terroristes » et les FARC représentaient le plus grand groupe terroriste sur le continent américain (outre les groupes terroristes basés en Afghanistan et en Irak)<sup>3</sup>.

Suite à ces évolutions géopolitiques, les négociations des FARC avec le gouvernement de Pastrana ont été mises en péril. Il était évident que le gouvernement pouvait à tout moment rompre les négociations. L'« *Opération Thanatos* » avait déjà commencé. Les Forces Armées, avec le soutien des États-Unis ont bombardé la « *Zone de détente* ». Le « *Plan Colombie* » étant en cours. Des fonctionnaires d'État colombien ont été chargés d'exposer à la direction des FARC que le « *Plan Colombie* » instaurerait un programme de développement et de règlement du conflit intérieur. *Selon la version avancée jusque-là par le gouvernement, le Plan devait*

---

<sup>1</sup> Henry Tulkens., « Pourquoi le fédéralisme ? », *Revue économique*, 2003/3 (Vol. 54), Presses de Sciences Po, Paris, 2003, pp. 469-476.

<sup>2</sup> Luis Astorga., « México, Colombia y las drogas ilegales. Variaciones sobre un mismo tema », *Análisis histórico del narcotráfico en Colombia*, Bogotá, octobre 2003.

<sup>3</sup> Garry Leech., *Op. cit.*, p. 86.

*notamment envisager de résoudre la problématique des cultures illicites grâce à des investissements dans les zones concernées et à une relance de l'économie nationale*<sup>1</sup>.

Le Congrès américain a approuvé en juillet 2002 un projet de loi antiterroriste d'un montant de vingt-huit milliards de dollars qui comprenait trente-cinq millions de dollars d'aide supplémentaire à la Colombie. Cependant, le nouveau projet de loi a éliminé les conditions limitant l'aide militaire américaine à la Colombie aux programmes de lutte contre la drogue. Ce changement a permis à l'aide militaire qui représentait plus de soixante-dix pourcents des deux milliards de dollars du financement du programme de lutte contre les stupéfiants du « *Plan Colombie* » depuis 2000 -ainsi qu'au financement futur de la guerre contre la drogue- d'être utilisée pour les opérations anti-insurrectionnelles<sup>2</sup>.

Dans les divers aspects du « *Plan Colombie* », l'éradication de la culture illicite et le trafic de drogue ont détenu une place primordiale. Ainsi, l'administration Bush visait à convaincre l'opinion publique et le Congrès américain que la drogue est étroitement liée au terrorisme. L'idée consistait à faire croire que les mauvaises habitudes des consommateurs de drogue avaient indirectement financé les groupes terroristes. Par cette propagande, les États-Unis ont réussi à renforcer leur présence militaire et politique en Colombie, et la Colombie pour sa part, a profité de cette évolution afin de recevoir davantage d'aide financière et militaire de l'allié américain.

Ensuite, concernant le cas mexicain, l'alternance démocratique de 2000, a changé la structure politique au sein du pays d'une manière profonde. La première évolution consistait à l'effondrement du plein pouvoir présidentiel, à la fin de l'empire présidentielle, comme il était conçu dans les années précédentes, afin de céder sa place à un système politique caractérisé par la décentralisation du pouvoir. Dorénavant, le Président de la République devait partager ses pouvoirs avec le Congrès, notamment concernant l'adoption et la réforme des lois. De plus, le pouvoir judiciaire est devenu plus indépendant<sup>3</sup>.

En outre, la deuxième évolution consistait au pouvoir croissant que les gouvernements étatiques ont obtenu. D'une part, les nouveaux gouverneurs du PAN ou du PRD ont été plus indépendants que leurs prédécesseurs du PRI, car ils n'étaient pas entièrement attachés à la structure centrale du parti ; d'autre part, le président ne contrôlait plus la Chambre des Sénateurs

---

<sup>1</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op. cit.*, p. 308.

<sup>2</sup> Garry Leech., *Op. cit.*, p. 87.

<sup>3</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 316.

qui, en général, avait tendance à supplanter les pouvoirs de l'État. Ainsi, suite à l'effondrement de l'autoritarisme de l'exécutif, le pays a entamé la construction d'un régime démocratique, avec une réelle séparation des pouvoirs -exécutif, législatif et judiciaire-et un système fédéral qui offrait plus d'autonomie aux trois niveaux de gouvernement<sup>1</sup>.

Malgré ces évolutions, la démocratisation du Mexique a rendu plus complexe le fonctionnement de l'État. La présence des divers partis à l'échelle de la structure étatique, ainsi que le renforcement de l'indépendance des gouvernements étatiques et municipaux ont constitué un facteur d'affaiblissement des institutions. Le PAN, encore « jeune » à l'administration ne pouvait pas gérer cette évolution et les phénomènes de corruption déjà établis au sein des structures étatiques. L'évasion de *Chapo* Guzmán d'une prison de haute sécurité en 2001, a remis en question l'administration de Fox. Comme nous rappelle Ioan Grillo, *ni Fox ni Calderón ne pourraient contrôler tout l'État. Avec la disparition du PRI a également disparu le système basique du pouvoir. Et cela a été la clé de l'effondrement du Mexique*<sup>2</sup>.

L'État étant en voie de changement radical, de diminution des pouvoirs du Président de la République et de renouvellement des instances de sécurité et de justice, les organisations criminelles ont profité de cette situation afin de « capturer » l'État, mais cette fois-ci en se focalisant sur le niveau local<sup>3</sup>. Les phénomènes de corruption des corps de police -que l'on étudiera en détail dans des prochains chapitres-, de même que d'autres autorités étatiques, n'ont plus cessé avec les évolutions au niveau politique du pays.

Revenant sur le cas colombien et suite à l'échec des négociations de la guérilla avec le gouvernement de Pastrana, la politique de confrontation du conflit armé par l'État colombien a entièrement changé avec l'élection d'Álvaro Uribe à la présidence du pays. Contrairement à ses prédécesseurs, même lors de sa campagne, Uribe avait mis l'accent sur une solution militaire du conflit et non diplomatique. Selon l'analyse de David Garibay, *le nouveau président intègre cette volonté dans une vision plus large qui suppose également une réforme des institutions, et à terme une reconfiguration du champ partisan, articulé désormais autour d'un appui ou d'une opposition à sa politique*<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Ibidem*, p. 316.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : Ni Fox ni Calderón podrían controlar todo el Estado. Con la desaparición del PRI había desaparecido también el sistema básico de poder. Y ésta ha sido la clave del desmoronamiento de México., Ioan Grillo., *Op. cit.*, p. 153.

<sup>3</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 317.

<sup>4</sup> David Garibay., « Le conflit armé interne en Colombie : échec des solutions négociées, succès apparent de la solution militaire, poursuite des violences », *Op. cit.*, p. 133.

Il a adopté un plan stratégique appelé « Sécurité Démocratique », visant à mener une guerre ouverte contre les FARC et les autres guérillas actives, en les considérant comme acteurs criminels. Il a bénéficié de l'aide financière américaine, à hauteur de 600 millions de dollars par an, afin de moderniser et de restructurer l'armée. Les effectifs ont été professionnalisés, des bataillons de lutte anti-insurrectionnelle ont été formés, et des hélicoptères et des avions légers ont été acquis. La coordination et la collaboration entre les trois corps de l'armée (terre, armée de l'air, marine) ont été renforcées et les États-Unis ont fourni des formations militaires et d'intelligence stratégique<sup>1</sup>.

Dans le cadre du plan de « Sécurité Démocratique », le président Uribe a également voulu impliquer la population en menant des projets de combat contre les guérilleros. L'un de ces projets a été nommé « *les soldats paysans* »<sup>2</sup>. Des jeunes, provenant notamment des régions rurales marginalisées et n'ayant aucune perspective de vie, allaient recevoir des formations militaires allant d'un à trois ans. L'objectif consistait à les préparer afin de soutenir l'armée dans ces opérations contre les guérillas. Cependant, de cette manière, la population a été totalement privée de sa neutralité concernant le conflit armé.

Les résultats directs de la « Sécurité Démocratique » étaient déjà présents dans la vie quotidienne des colombiens. Selon Daniel Pécaut, *outre la diminution des homicides, la sécurisation des principaux axes routiers, la baisse très forte du nombre des enlèvements, la réduction du racket, la rupture de l'étau que les FARC avaient établi autour des grandes villes*<sup>3</sup>. En même temps, la récupération des parties du territoire a été principalement effectuée par les opérations des paramilitaires et des sociétés de sécurité privée.

Comme il a été évoqué plus tôt, les attentats du 11 septembre 2001 ont constitué un point de repère à signaler concernant la théorie de l'État de droit. Après les attentats terroristes aux États-Unis, la politique étrangère nord-américaine a changé, ainsi que son regard sur le monde entier. Il s'agissait de la guerre contre le terrorisme et « l'imposition » du modèle démocratique aux États considérés comme États « faillis » dans lesquels les organisations terroristes opéraient (Afghanistan, Irak à l'époque, Libye et Syrie plus récemment)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> David Garibay., « Colombie : Vers une sortie militaire du conflit ? », *Ramses 2009*, Dunod IFRI, Paris, 2008, p. 128.

<sup>2</sup> Hernando Calvo Ospina., *Op. cit.*, p. 327.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 54.

<sup>4</sup> Pour en savoir plus : *L'autonomie stratégique de l'Union européenne. Perspectives, responsabilité, ambitions et limites de la défense européenne*, Nicolas Clinchamps et Pierre-Yves Monjal (dir.), Éditions Larcier, Bruxelles, 2015.

Ce phénomène semblerait se caractériser comme « *le recours à la force pour imposer l'État de droit* », selon Jacques Chevallier :

L'État de droit devient, par un curieux retournement, un instrument de légitimation du recours à la force : la paix n'est plus censée résulter de l'acceptation par les États de règles communes librement consenties, mais de l'imposition par la contrainte d'un modèle posé comme le seul concevable ; l'État de droit se transforme ainsi en vecteur de domination, d'autant que son invocation ne suffit nullement à mettre la puissance hors-jeu<sup>1</sup>.

Outre la restructuration de l'État au Mexique après la transition de 2000, l'administration Fox a été inscrite dans cette optique de « *recours à la force afin d'imposer l'État de droit* » contre les organisations criminelles. Au début, il a eu certaines victoires ; En 2002, les gouvernements américains et mexicains menaient des opérations parallèles sur les deux côtés des frontières afin d'éliminer les activités du cartel de Tijuana. Au cours de cette année, Ramon Arellano Félix est mort lors d'une fusillade et son frère, Benjamin a été arrêté par l'armée. Ensuite, en 2003 le leader du cartel de Milenio, Armando Valencia, a été capturé à Michoacán, de même que celui du cartel du Golfe, Osiel Cárdenas, dans l'État de Tamaulipas.

Néanmoins, en 2004, une situation conflictuelle entre les organisations criminelles dans la ville frontalière avec les États-Unis de Nuevo Laredo, qui a bouleversé la donne du combat anti-drogue. Ce conflit de disputes internes a introduit des nouvelles tactiques, comme l'utilisation des groupes paramilitaires, des attentats généralisés contre la police et des enlèvements en masse<sup>2</sup>. Ces méthodes, notamment appliquées par l'organisation plus sanguinaire de *Zetas*, se sont étendues sur tout l'ensemble du pays et c'est ainsi qu'a débuté la militarisation du conflit.

En Colombie, la militarisation du conflit a également pris une grande ampleur entre 2002-2006. Dans cette période, on peut observer l'utilisation de l'État de droit au service de guerre ouverte contre les guérillas. Jacques Chevallier nous rappelle que *la norme juridique ne se présente plus comme une contrainte, mais comme une arme, un instrument d'action au service de la puissance*<sup>3</sup>. Le recours à la force visait à éliminer les guérillas qui occupaient à cette époque, de plus en plus de territoire national.

Dans ce contexte, le gouvernement colombien, outre la police, a engagé les Forces Armées dans le combat contre les guérillas et il a créé des unités spéciales -dans l'esprit de la

---

<sup>1</sup> Jacques Chevallier., « État de droit et relations internationales », *Annuaire Français de Relations Internationales, Volume VII*, Paris, Janvier 2007, pp. 14-15.

<sup>2</sup> Ioan Grillo., *Op. cit.*, p. 155.

<sup>3</sup> Jacques Chevallier., « État de droit et relations internationales », *Op.cit.*, p. 15.

politique menée par le président Calderón au Mexique-. N'oublions pas que Jacques Chevallier a également évoqué cette transformation de l'usage de la force par l'État de droit :

Mais cette transformation passe elle-même par un processus d'imposition, qui révèle l'existence de rapports de domination, prenant parfois la forme d'une contrainte plus directe et plus brutale. L'État de droit tend alors à devenir moins la garantie du bon usage de la force, que le principe servant à légitimer son exercice<sup>1</sup>.

La pratique de la création et de l'usage des groupes paramilitaires<sup>2</sup> contre les guérillas, notamment les FARC et l'ELN -les deux plus importants dans le pays- a constitué également un recours à la force qui entre dans la problématique de l'utilisation de l'État de droit en tant que bras armé de l'administration Uribe au service de la projection de sa puissance. Pourrait-on considérer qu'à cette époque, l'État colombien ne constituait plus un État de droit ? Est-ce que le droit régi par un État de droit n'a pas atteint ses limites ? Cette thèse tente d'amorcer certaines réponses.

Cependant, cette stratégie gouvernementale, malgré les conséquences qu'elle a eues au niveau sécuritaire contre la population, a apporté des résultats à long terme. Un certain ordre public a été restauré et les capacités des différents acteurs du conflit ont été largement réduites<sup>3</sup>. Ainsi, le volet militaire du « Plan Colombie » commençait à s'installer. Il s'agissait du « Plan Patriote ». En 2003, les opérations militaires ont eu lieu dans les départements de Meta, Caquetá et de Putumayo au sud du pays, par des Forces Armées formées dans le combat contre-insurrectionnel.

Au Mexique, en 2006, le PAN a remporté de nouveau les élections présidentielles, avec son candidat Felipe Calderón, en s'illustrant par un résultat tout à fait historique, pour deux raisons : d'une part, sur la totalité des circonscriptions électorales du pays (trente-et-un États et le District Fédéral) seize États sont revenus au PAN, notamment ceux du nord et les seize autres

---

<sup>1</sup> Jacques Chevallier., *Ibidem*, p. 17.

<sup>2</sup> *Les organisations paramilitaires ont largement profité du trafic de drogues pour s'accroître en nombre dans la décennie 1990. Alors qu'elles étaient très localisées, liées soit aux propriétaires terriens, soit dans certains cas à l'armée, elles deviennent des acteurs autonomes, et une partie d'entre elles se structurent au sein de l'organisation Autodefensas Unidas de Colombia (AUC), constituée à la fin des années 1990 par les frères Castaño. Leur stratégie consiste à contrôler les territoires stratégiques pour la production et l'exportation de la drogue, en s'affrontant victorieusement dans bien des cas aux FARC, et en ayant recours à la terreur (massacres et déplacements de population civile, élimination systématique de toute contestation politique ou sociale). La participation directe au trafic de drogue entraîne plusieurs poursuites judiciaires aux États-Unis contre les principaux dirigeants paramilitaires, ainsi que le classement des AUC au sein de liste des organisations terroristes en 2001. Le gouvernement Uribe propose un schéma de négociation qui consiste en une démobilisation et des aides à la réinsertion contre une réduction des peines encourues.*, David Garibay., « Le conflit armé interne en Colombie : échec des solutions négociées, succès apparent de la solution militaire, poursuite des violences », *Op. cit.*, pp. 136-137.

<sup>3</sup> David Garibay., « Colombie : Vers une sortie militaire du conflit ? », *Op. cit.*, p. 129.

au PRD. Le PRI n'a obtenu aucun État. D'autre part, le candidat du PRD López Obrador a accusé Calderón et le PAN de fraude, étant donné que le résultat du scrutin était si proche. L'ère Calderón a commencé par cet événement de suspicion de fraude en laissant un avenir ambigu pour le pays.

Dans cette situation complexe, extrême violence était déjà apparue à la suite des disputes entre les organisations criminelles et la séparation des *Zetas* par le cartel du Golfe. Le mode d'action de la violence accrue utilisée par les *Zetas* remonte à l'influence des *kaibiles* guatémaltèques -unité d'élite antisubversive des forces spéciales de l'armée guatémaltèque- qui ont infiltré l'organisation des *Zetas*. Pendant, la guerre civile au Guatemala (1960-1996) les soldats décapitaient les rebelles devant les portes de leurs voisins afin de dissuader ces derniers d'intégrer l'insurrection marxiste. Lorsqu'ils ont été embauchés en tant que mercenaires, les *Zetas* ont appliqué cette pratique afin de terroriser les ennemis du cartel. Cette pratique de dissuasion par la terreur a également été employée par Al-Qaida, ainsi que pendant l'ère précolombienne par les Mayas, afin de démontrer leur domination absolue sur leurs ennemis<sup>1</sup>.

La riposte au développement des organisations criminelles et ses signes de violence sans précédent, ont incité le nouveau président mexicain à déclarer une guerre ouverte contre les cartels. Felipe Calderón, comme un autre « *Prince* » dépeint par Machiavel, a suivi le conseil du penseur florentin : *mépriser l'art de la guerre, c'est à faire le premier pas vers sa ruine ; le posséder parfaitement, c'est le moyen de s'élever au pouvoir*<sup>2</sup>. Ainsi, il a impliqué directement les Forces Armées Mexicaines dans la lutte militarisée contre l'ennemi numéro un pour la sécurité nationale.

Néanmoins, la condition que Machiavel imposait au « *Prince* » pour l'utilisation de « *l'art de guerre* » -que nous évoquons ci-dessus, relevait de la possession parfaite de cet art. Le Président mexicain n'était pas en telle possession, car sa stratégie était nouvelle, même aux yeux des Forces Armées Mexicaines. L'armée n'était pas formée à patrouiller dans les villes et il y eut deux conséquences principales ; l'extrême violence et l'émergence des « zones grises » de type de présence non-physique -deux phénomènes que nous étudierons en détail dans les prochains chapitres-.

Lors du premier mandat d'Álvaro Uribe en Colombie, sa politique sécuritaire a eu deux résultats importants. D'un côté, les seules guérillas actives (les FARC et l'ELN) ont été

---

<sup>1</sup> Ioan Grillo., *Op. cit.*, p. 173.

<sup>2</sup> Nicolas Machiavel., *Le Prince, Chapitre XIV*, Nathan, Paris, 2009, p. 29.

largement affaiblies et de l'autre côté, il a réussi à signer un accord officiel de démobilisation avec les organisations paramilitaires en 2006. Grâce à ces premiers pas de restauration de l'ordre dans le pays, il a de nouveau été élu en 2006 avec un score assez triomphal (62%)<sup>1</sup>.

Bien que sa réélection a constitué une confirmation de l'avancement dans la guerre contre les guérillas et le désarmement des paramilitaires, le scandale de la « *parapolitique* » a éclaté. Dans le cadre du processus d'amnistie, des chefs paramilitaires ont révélé un accord tacite signé en 2001 avec plusieurs dirigeants politiques (maires, députés, sénateurs) qui prévoyait le soutien financier et la protection mutuelle entre eux. En 2007, les investigations ont touché notamment des parlementaires qui appartenaient au parti d'Uribe, ainsi que le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre des Finances<sup>2</sup>.

Les contradictions au cours du second mandat d'Uribe ont continué. Les deux résultats tangibles, abordés ci-dessus, de la politique sécuritaire du président colombien, n'ont pas totalement réduit la violence sur l'ensemble du pays. Les villes sont devenues plus sécurisées, mais la violence a continué de s'accroître dans la campagne et les zones rurales, car des bandes criminelles ont profité de la démobilisation des groupes paramilitaires pour contrôler les zones de production de coca.

L'opinion publique et la société colombienne étaient polarisées ; tandis que la stratégie gouvernementale de « Sécurité démocratique » a permis l'isolement des FARC et l'augmentation de la sécurité, les homicides et les assassinats ont continué jusqu'en 2010. En 2008, deux événements significatifs dans l'évolution du conflit se sont produits : d'une part, l'attaque d'un campement des FARC en territoire équatorien et la mort de Raul Reyes-premier membre du Secrétariat- et d'autre part, la libération d'Ingrid Betancourt et de Clara Rojas, ont constitué des succès médiatiques aussi à l'international pour le gouvernement d'Uribe. Au cours de la même année, les FARC ont annoncé la mort de leur leader historique, Manuel Marulanda, due à des causes naturelles. Ainsi, la guérilla est devenue plus vulnérable et elle a commencé à s'affaiblir<sup>3</sup>.

Respectivement au Mexique, l'opinion publique a mis la pression sur Felipe Calderón, suite à sa « déclaration de guerre » contre le phénomène de la criminalité organisée, afin de

---

<sup>1</sup> David Garibay., « Le conflit armé interne en Colombie : échec des solutions négociées, succès apparent de la solution militaire, poursuite des violences », *Op. cit.*, p. 135.

<sup>2</sup> David Garibay., « Colombie : Vers une sortie militaire du conflit ? », *Op. cit.*, p. 130.

<sup>3</sup> David Garibay., « Le conflit armé interne en Colombie : échec des solutions négociées, succès apparent de la solution militaire, poursuite des violences », *Op. cit.*, pp. 138-139.



confronter les cartels définitivement. Néanmoins, avant de déclarer la guerre contre ces phénomènes, il fallait réformer les institutions étatiques et éradiquer la « tolérance » politique du passé. Ainsi, outre les phénomènes de corruption, de la violence extrême et des « zones grises », évoqués ci-dessus, la fragmentation des cartels a constitué une autre évolution lors de la période de gouvernance de Calderón. La logique consistait en une fragmentation à double provenance ; d'une part, en raison de disputes entre les organisations criminelles elles-mêmes et d'autre part, du fait des affrontements directs entre les forces de l'État (armée, police) et les cartels. Cette fragmentation a multiplié les cellules des cartels qui opèrent actuellement sur le territoire mexicain, car les six puissants cartels qui existaient jusqu'en 2007, ont augmenté au nombre de seize en 2011 et désormais, on parle de plus de quatre-vingt-neuf cartels et sous-cartels qui opèrent aussi comme des mafias locales<sup>1</sup>.

Ce phénomène a affaibli davantage l'État de droit au Mexique, car une meilleure coordination de tous les niveaux du système fédéral est dorénavant exigée. Par conséquent, « *la souveraineté interne* »<sup>2</sup> chez Carré de Malberg qui exprime la puissance étatique en tant que la plus haute instance à l'intérieure de l'État, ne trouve pas son application dans le cas mexicain, car le crime organisé a paru plus puissant dans le rapport des forces avec l'État de droit.

L'arrivée de représentant du PRI au pouvoir après six années, en 2012, d'Enrique Peña Nieto, n'a pas drastiquement changé la situation. Le rapport des forces reste toujours du côté du crime organisé, malgré les diverses opérations de l'armée contre les cartels et les captures ou morts des narcotrafiquants. Cette guerre contre ces phénomènes semblerait nécessiter une reconfiguration de l'État de droit du pays<sup>3</sup>, de même qu'une reconstruction d'une politique de sécurité intérieure unique, indépendante des élections fédérales qui auraient lieu en juillet 2018.

---

<sup>1</sup> Nancy Flores., «Los 89 cárteles que arrasan México», *Contralínea*, México, 2 de junio de 2013.

<sup>2</sup> *La souveraineté interne implique en effet que l'État possède, soit dans ses rapports avec les individus qui sont ses membres ou qui se trouvent sur son territoire, soit dans ses rapports avec les autres groupements publics ou privés formés au-dedans de lui, une autorité suprême, en ce sens que sa volonté prédomine sur toutes les volontés de ces individus ou groupes, celles-ci ne possédant qu'une puissance inférieure à la sienne. Le mot de souveraineté sert donc ici à exprimer que la puissance étatique est la plus haute puissance existant à l'intérieure de l'État, qu'elle est une summa potestas.*, Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, p. 71.

<sup>3</sup> Au Mexique, avec la « mort » de l'ancien régime du PRI a également disparu l'habilité de gouverner. Les coûts de ce régime ont été très significatifs en marquant une situation où l'État de droit était « faible » et les risques très élevés. Les narcotrafiquants l'ont compris et ils ont profité de la décomposition de l'État à la fin de l'ère du PRI et de la transition du pouvoir. Un État « fort » ne serait pas « obligé » d'être en guerre, mais au Mexique, l'État en raison de sa débilité intrinsèque, n'avait pas beaucoup d'options. Néanmoins, l'État autoritaire du passé imposait des règles. Un État « fort », qui n'est pas autoritaire, doit les imposer à travers les institutions. Le défi est de transformer l'État afin qu'il ait la capacité de gouverner, d'institutionnaliser les différends et de rendre les comptes., Luis Rubio., *Una utopía mexicana, el Estado de derecho es posible*, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington DC, 2015, pp. 44-45.

En 2010, le deuxième mandat d'Álvaro Uribe est arrivé à son terme. Malgré les résultats vus ci-dessus, ce mandat a été délégitimé par les révélations du scandale de la « parapolitique » et par la violence incessante. Les FARC ont été poussées vers le sud du pays, mais les déplacements forcés de la population victime des affrontements ont également continué. La force de la guérilla a été affaiblie -par rapport à celle du passé- en raison des politiques sécuritaires d'Uribe, mais elle était loin d'être totalement éliminée.

Lors de la première année de gouvernance de Juan Manuel Santos, après les élections de 2010, les opérations militaires contre les guérillas ont persisté avec un faible changement du rapport de forces pour l'État colombien. Cette évolution a modifié l'approche de l'ex-ministre de la défense, quant au conflit armé colombien. Désormais, Santos n'envisageait plus une solution militaire entre les parties belligérantes -les FARC et l'ELN ont été les seuls acteurs qui sont restés actifs-, mais une approche plus diplomatique<sup>1</sup>. Afin que les Forces Armées Colombiennes ne s'opposent pas à un processus de paix, comme elles l'ont fait en 1984 (et le processus de paix avec le M-19 pendant le gouvernement de Belisario Betancur), Santos leur a ouvert la voie internationale afin qu'elles participent à des opérations de résolution de conflit ou à fournir de l'aide après des catastrophes naturelles.

Dans ce contexte, suite aux morts de *Mono Jojoy* en 2010 et d'Alfonso Cano en 2011, les FARC ont décidé d'engager les premières négociations, en septembre 2012, avec le gouvernement Santos à La Havane sous la tutelle du Cuba et de la Norvège, et par la suite, du Venezuela et du Chili<sup>2</sup>. Elles durent quatre ans, avec un accord définitif en novembre 2016, malgré les disputes qui n'ont pas totalement cessé pendant cette période. L'objectif de Santos, à travers la résolution politique du conflit vise à une reconstruction de l'État de droit en Colombie.

Comme le dit Raymond Carré de Malberg :

C'est ainsi que l'État apparaît comme une institution nécessaire, en tant que lui seul dispose d'une puissance suffisante à l'effet de garantir les individus contre les attaques de l'étranger : ainsi encore, les hommes ont dû instinctivement se plier à la domination de l'État, parce qu'il était la seule puissance capable d'assurer à l'intérieur l'ordre et la justice dans les rapports des individus les uns avec les autres<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec Jaime Caycedo Turriago, Secrétaire Général du Parti Communiste Colombien (PCC) et professeur d'anthropologie à l'Université Nationale de Colombie, le 18 septembre 2017.

<sup>2</sup> Jean-Michel Blanquer., *La Colombie*, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris, 2017, p. 91-92.

<sup>3</sup> Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, p. 54.

Néanmoins, comment peut-on aborder la notion de la domination de l'État, lorsqu'en Colombie des territoires entiers ont été sous contrôle des FARC et qu'actuellement ce phénomène est également apparu au Mexique, avec des « zones grises » maîtrisées par les organisations criminelles ?

Dans le prochain chapitre, nous étudierons la nouvelle configuration des « zones grises » qui ont émergé au Mexique ces dernières années, reposant sur le même phénomène apparu en Colombie, lorsque les FARC étaient actives.

## CHAPITRE II

### LES « ZONES GRISES » AU MEXIQUE ET EN COLOMBIE, RETOUR SUR UN PHÉNOMÈNE ACTUEL

#### Section 1. Les concepts des « zones grises » applicables dans les cas mexicain et colombien

Les « zones grises » sont une préoccupation des sociétés modernes. Il s'agit d'un phénomène ayant connu divers concepts dans les différentes sphères géographiques dans lesquelles il est apparu. Ces concepts s'accordent sur un axe commun ; il s'agit, comme le dit Xavier Raufer, de :

Secteurs non couverts par le balayage des radars, dans le vocabulaire du contrôle aéronautique. Dans le cas présent, elle désigne (une zone grise) des territoires échappant à tout contrôle étatique, où sévissent une ou plusieurs formes de criminalité organisée, aux confins du « politique » (guérillas) et du « droit commun » (trafiquants). Dans ces zones, les nouvelles puissances mi-criminelles-mi-guerrières ont acquis progressivement des comportements de type étatique : création et de forces armées, politique de communication sophistiquée, négociation d'égal à égal avec des gouvernements<sup>1</sup>.

Jean-Christophe Rufin dans son livre « *L'Empire et les nouveaux barbares* » en 1991, déjà faisait la distinction entre les « *taches blanches* », zones sur la carte géographique mondiale de 1932 qui échappent totalement au contrôle étatique et les « *taches grises* », zones à l'intérieur desquelles il existe une forte ambiguïté concernant ce qui s'y déroule<sup>2</sup>. En effet, en prenant notamment comme cas d'étude l'Afrique, Rufin a démontré l'évolution de ces régions de 1930 à 1990. Ainsi, avec les « taches blanches » dans la carte géographique de 1930 nous avons pu observer des « régions inexplorées », comme il a dit, et en 1990 ces « taches blanches » se sont transformées en « nouvelles *terrae incognitae* ». Les « taches grises », « régions imparfaitement connues » en 1930 sont devenues des « zones d'insécurité » en 1990<sup>3</sup>.

Dans cette logique, une distinction est faite entre les « États faibles » et les « États fermés ». Dans la première situation, nous retrouvons les « régions en rébellion armée », dans lesquelles la terreur et la contre-terreur s'y succèdent dans un contexte qui montre leur

---

<sup>1</sup> Xavier Raufer., « La menace des « zones grises ». Sur la nouvelle carte du monde », *Le Débat*, 1992/1 (n° 68), Paris, 1992, p. 117.

<sup>2</sup> Jean-Christophe Rufin., *L'Empire et les nouveaux barbares*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1991, p. 28.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 29.

éloignement de l'autorité centrale et l'impuissance de l'État<sup>1</sup>. Dans la deuxième situation, les « États fermés » sont inclus dans la catégorie des « taches blanches » maintenant cette obscurité, cette caractéristique « inexplorée », comme l'Iran islamiste, la Birmanie et la Chine<sup>2</sup>.

Dans la même optique, comme le précise Jean-Paul Pancraccio, *nous dirons ainsi que le concept de zone grise caractérise des territoires qui échappent, plus ou moins, à l'emprise des États qui sont censés en avoir le contrôle et que, de cette situation, naissent et se développent des espaces a-juridiques dans le sens où ils s'excluent, non seulement de l'ordre juridique interne de l'État auquel appartient le territoire, mais aussi de l'ordre juridique international*<sup>3</sup>.

Rappelons qu'en science politique les facteurs qui vont déterminer si une zone est « grise » sont la fragilité de l'État, la puissance de l'État de droit, l'extrémité de la violence, « l'économie de la guerre » et le polytrafic, ainsi que la « militarisation » de l'État. La nouvelle configuration des « zones grises » a été exprimée par Gaïdz Minassian -comme nous l'avons déjà évoqué-, qui fait la distinction entre ce phénomène au Mexique et en Colombie. Les deux sous-catégories des « zones grises » consistent en la stato-centrée et en la socio-économique<sup>4</sup>.

La première se fonde sur la guerre, la violence politique et la contestation. Soit il s'agit de désintégrer l'État, dont les groupes armés illégaux ne reconnaissent plus l'autorité, soit il s'agit de renverser le régime sans rompre totalement le tissu étatique. Cette catégorie se divise en quatre cas, dans lesquels, est inclus « *la zone grise de type guérilla* » en Colombie<sup>5</sup>.

La deuxième sous-catégorie met l'accent sur la criminalité organisée et ses considérations socio-économiques ou le leurre du gain prédomine sans que soit remise en question l'intégrité de l'État.

Les exemples de cette sous-catégorie sont les suivants : *la zone grise aux mains de mafia (Italie, Albanie, Triangle d'Or), la zone grise aux mains de gangs violents issus de pays riches (États-Unis, Mexique), la zone grise propre à ces poches violentes dans certaines banlieues à risqué en France et enfin la zone grise au milieu des bidonvilles ou « jungles de béton » des mégalopolis du tiers-monde (Rio de Janeiro, Karachi)*<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean-Christophe Rufin., *Ibidem*, pp. 31-32.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 38-39.

<sup>3</sup> Jean-Paul Pancraccio., *Op. cit.*, p. 62.

<sup>4</sup> Gaïdz Minassian., *Op. cit.*, p. 12.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 12.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 12.

En termes de science politique, cette première distinction nous permet de tenter d'établir une nouvelle conception des « zones grises ». Le cas du Mexique relève de la catégorie de « zones grises » que nous appellerons « zone de type de présence non-physique », tandis que la Colombie est classée en « zone de type de présence physique ».

Dans le type de « zones de présence non-physique », les groupes armés illégaux n'ont pas besoin d'être aussi présents physiquement dans l'espace contrôlé. Il n'y a pas de rattachement organique à la zone. Il s'agit d'un contrôle de la zone fondé sur la violence ou la menace de violence, sur la corruption et l'intimidation, sans avoir véritablement le contrôle de la terre ; c'est-à-dire, une espèce de pseudo-contrôle territorial.

Dans le type de « zones de présence physique », il s'agit d'un espace contrôlé par des groupes armés illégaux qui déploient leurs partisans ou leurs combattants sur le territoire concerné. Il existe une connexion organique avec le territoire qui présente -parfois- une puissance ou une faiblesse à leur égard. C'est l'exemple de la guérilla des FARC qui tentaient d'instaurer un contrôle proto-État de la zone occupée pour arriver finalement à une révolution de type marxiste dans l'ensemble du pays.

Dans le cas colombien, comme on observe, les FARC ont occupé ces zones afin de défier l'État et les politiques menées par les partis conservateur et libéral, notamment dans le secteur agraire et la redistribution de terre. Il s'agit, ainsi, de violence politique. Cependant, dans le cas mexicain, qui relève de la seconde sous-catégorie de la définition des « zones grises », les organisations criminelles ne cherchent pas tout à fait à remettre en cause l'État, parce qu'elles ont en plutôt besoin afin de développer leur économie criminelle parallèle.

À travers cette recherche, nous proposons de mettre l'accent sur la période à laquelle les FARC ont atteint leur apogée, entre 1998 et 2002, avec le contrôle de la « Zone de Détente » qui s'étendait à 42.000 km<sup>2</sup> en Colombie, et l'évolution du conflit jusqu'aux accords de paix en 2016. En ce qui concerne le Mexique, nous allons nous concentrer sur la période plus récente et notamment après 2006, et la « guerre déclarée » par Felipe Calderón, lorsque le phénomène de « zones grises » sera utilisé afin d'interpréter la maîtrise de certaines régions par les organisations criminelles mexicaines.

Avant d'analyser la situation en Colombie et au Mexique, il fallait ponctuer certains éléments communs présents dans les deux types de « zones grises » de « présence physique » et « non-physique », que nous étudierons en détail dans la deuxième partie de cette recherche.

En premier lieu, l'aspect géographique constitue un élément crucial dans les deux axes de notre recherche. Les zones choisies par les FARC et les organisations criminelles mexicaines respectivement, sont constituées de régions difficilement accessibles, de régions montagneuses et de zones de jungles dans la majorité de cas<sup>1</sup>. En second lieu, ce facteur géographique joue également un rôle important par rapport au climat favorable à l'épanouissement de cultures illicites comme le pavot d'opium, la feuille de coca et le cannabis. Il s'agit, ainsi, des zones de production de drogue qui ont servi à financer une partie importante de la lutte armée des FARC, de même qu'elles représentent la raison d'être des organisations criminelles mexicaines. Enfin, ces zones sont marginalisées et isolées du reste de l'État, parfois sans moyen de communication avec les grandes villes. Tous ces facteurs significatifs, s'accordent sur une conséquence : l'absence totale ou partielle de l'État de droit, ainsi qu'une violence accrue.

Il semblerait aussi nécessaire, afin d'expliquer au mieux, les phénomènes des « zones grises » au Mexique et en Colombie de prendre en considération les cas particuliers du « *state-building* » des deux pays, vus dans la section précédente, leur système politique, mais aussi la fragilité de l'État de droit, pour différentes raisons, en faisant appel à l'analyse de certains théoriciens de la notion de l'État.

Ainsi, ne devrait-on pas se demander à quelles conditions un État constitue un État de droit ?

Jacques Chevallier nous explique que :

[...] L'expression est utilisée pour désigner un type particulier d'État, qui répond aux postulats de la démocratie et de la sécurité juridique : la juridiction et l'administration y sont liées par des lois ; les membres du gouvernement y sont responsables de leurs actes ; les tribunaux y sont indépendants ; et les citoyens s'y voient garantir certains droits de liberté<sup>2</sup>.

Dans l'ensemble des « zones grises », les aspects de « démocratie » et de « sécurité juridique » ne sont pas présents. Les acteurs armés illégaux qui maîtrisent ces régions exercent leur propre droit, et dans certains cas -comme les FARC en Colombie- veulent substituer totalement l'État. Ces acteurs repèrent l'écart existant entre l'État et de l'État de droit dans ces

---

<sup>1</sup> Quant à l'interaction entre la guerre et les facteurs géographiques, il convient de noter que la jungle joue un rôle fondamental dans le déroulement des conflits car elle constitue un important obstacle naturel qui offre un avantage stratégique pour la protection, le camouflage, le repos et l'approvisionnement en obligeant ceux qui ne la contrôlent pas à se disperser et à recourir à des armes légères. Les zones montagneuses d'accès difficile sont traditionnellement les lieux de retrait des groupes armés qui cherchent à échapper aux forces étatiques. Camilo Echandía Castilla., «La guerra por el control estratégico en el suroccidente colombiano», *Revista Sociedad y Economía*, Número 7, Ediciones de la Universidad del Valle, Cali, octobre de 2004, p. 71.)

<sup>2</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit*, *Op. cit.*, p. 50.

espaces, et ambitionnent de le combler par un pouvoir alternatif avec des motifs politiques en Colombie, ou économiques au Mexique.

Ce phénomène de zones de non-droit est éminemment lié, selon nous, à la définition de la « domination » et la « puissance » de l'État. Le concept de la domination de l'État est associé à la notion de la souveraineté moderne de l'État chez Olivier Beaud, très utilisée aussi par les politistes. La souveraineté moderne représente un pouvoir suprême de l'État sur les personnes qui entrent dans sa sphère de domination<sup>1</sup>. Ainsi, lorsque la domination de l'État n'est pas garantie par ces institutions, sa souveraineté peut également être remise en cause.

De cette manière, l'État de droit, dans les deux cas, ne paraît pas suffisamment fort afin de garantir la sécurité de la population, et par conséquent l'intégralité de son territoire. Les institutions dans les deux pays présentent des faiblesses et ne peuvent pas assurer la tâche d'un État protecteur comme le « Léviathan » de Thomas Hobbes<sup>2</sup>, qui représente l'autorité commune, unique et absolue, le « dieu mortel », comme nous l'avons déjà évoqué dans la section précédente. Les FARC ont commencé à accaparer le territoire, en se fondant sur la théorie de *foquisme* de Che Guevara et en recherchant leur base sociale afin de mener une guerre révolutionnaire<sup>3</sup>. Les organisations criminelles mexicaines, pour leur part, avaient besoin de routes stratégiques pour le narcotrafic, mais après la « guerre déclarée » par Felipe Calderón et leur fragmentation, des régions entières sont tombées sous leur contrôle afin de continuer leurs opérations criminelles<sup>4</sup>.

Quant à la « puissance » de l'État<sup>5</sup>, elle est également remise en question, lorsqu'un phénomène comme les « zones grises » renforce la fragilité de l'État de droit. Les groupes armés illégaux dans les deux pays sur lesquels porte notre recherche, -pour des raisons notamment politiques (les FARC), et économiques (les cartels mexicains) - n'ont pas obéi à cette « puissance », ainsi qu'à l'ordre juridique établi par l'État de droit. Chez Carré de Malberg

---

<sup>1</sup> Olivier Beaud., *Op. cit.*, p. 42.

<sup>2</sup> *Une République (COMMONWEALTH) est dite être instituée quand une multitude d'hommes s'accordent et conviennent par convention ; chacun avec chacun, que, quels que soient l'homme, ou l'assemblée d'hommes auxquels la majorité donnera le droit de présenter la personne de tous, c'est-à-dire d'être leur représentant, chacun, aussi bien celui qui a voté pour que celui qui a voté contre, autorisera toutes les actions et tous les jugements de cet homme, ou assemblée d'hommes, de la même manière que si c'étaient ces propres actions et jugements, afin que les hommes vivent entre eux dans la paix, et qu'ils soient protégés contre les autres.* Thomas Hobbes., *Op. cit.*, Deuxième partie : *De la République, Chapitre XVIII*, p. 12.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec Yesid Arteta Dávila, ex-commandant des FARC, chercheur à l'École de Culture de la Paix de l'Université Autonome de Barcelone, le 10 octobre 2017.

<sup>4</sup> Entretien de l'auteur avec un Général de l'armée de terre mexicaine, actif, anonyme, le 25 novembre 2016.

<sup>5</sup> *D'une part, la puissance de l'État, parce qu'elle s'exprime à travers la norme juridique, est une force régie par le droit et s'exerçant dans les formes et selon les conditions fixées par l'ordre juridique. D'autre part, cet ordre juridique ne lie pas seulement les sujets mais aussi l'État.* Jacques Chevallier., *L'État de droit, Op. cit.*, p. 34.



cette « obéissance », cette « sujétion » des personnes, qui habitent sur le territoire, à la « puissance » étatique, constitue un principe essentiel pour l'édifice de l'État de droit<sup>1</sup>.

En Colombie, les FARC, ont entamé dès le début de leur formation en 1964 de s'installer sur des territoires précis -les raisons de ce choix seront étudiées en détail dans le prochain chapitre. Cette installation avait comme objectif la propagation des différents foyers révolutionnaires à moyen terme, et le renversement du pouvoir à long terme. La guérilla avait un rattachement organique -comme il est mentionné dans l'introduction de cette section, ce rattachement constitue l'une des caractéristiques des « zones grises de type de présence physique » -avec ces territoires, car la majorité de ses combattants étaient des paysans provenant de ces régions.

Outre les zones rurales, les FARC ont peu à peu pu étendre leur influence sur d'autres territoires qui couvraient la quasi-totalité du pays. Ces territoires consistaient à :

- i) otras zonas de colonización, a partir de sus nichos de origen (Amazonia, Orinoquia, Magdalena medio);
- ii) partes altas de las cordilleras (sobre todo la Oriental) que forman corredores desde su retaguradia hacia los centros hurbans, agrícolas o mineros que van cobrando importancia;
- iii) zonas de bonanza agrícola o minera (en especial banano, coca, amapola y petróleo);
- iv) zonas de campesinado en crisis (Cauca, Boyacá, viejo Caldas...);
- y v) centros urbanos, mediante milicianos y acciones de comandos<sup>2</sup>.

La stratégie des FARC concernant l'accaparement du territoire consistait à renforcer et diversifier leur présence dans les zones rurales, et ensuite à encercler les grandes villes afin d'avoir accès aux points des décisions politiques. La priorité consistait au contrôle de la cordillère orientale des Andes, car elle permettait de maîtriser le passage par le département de Meta -espace d'ancienne présence de la guérilla- et les alentours de Bogotá<sup>3</sup>. Les zones de colonisation notamment dans le sud du pays et le département de Caquetá, ont également constitué des bastions historiques pour les FARC.

---

<sup>1</sup> *C'est pourquoi les nationaux prennent le nom habituel de sujets de l'État : ce mot de sujétion signifie que chacun d'eux est soumis à la puissance de l'État. Puissance qui s'appelle aussi la puissance publique, par opposition aux diverses puissances privées qui peuvent régir les hommes dans leur vie privée.*, Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, p. 70.

<sup>2</sup> Traduction de l'original de l'auteur : i) d'autres zones de colonisation, par leurs niches d'origine (Amazonie, Orinoquia, Magdalena Medio) ; ii) hautes parties de cordillères (surtout l'Orientale) que forment des couloirs de leur arrière-garde vers des centres urbains, agricoles, ou miniers qui gagnent en importance ; iii) zones agricoles ou minières (spécialement bananières, de coca, de pavot et de pétrole) ; iv) zones paysannes en crise (Cauca, Boyacá, vieux Caldas); et v) centres urbains, entre des militants et des actions de commandement., Hernando Gómez Buendía., *El conflicto, callejón con salida. Informe nacional de desarrollo humano para Colombia*, Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, Bogotá, 2003, p. 56.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., « Les FARC : longévité, puissance militaire, carences politiques », *Op. cit.*, p. 17.

Au Mexique, les organisations criminelles ont choisi les zones de leur influence, en mettant l'accent sur le facteur géographique stratégique (ports, aéroports et frontières) et le facteur climatique propice à l'épanouissement de cultures illicites comme le pavot, le cannabis et la feuille de coca. Ces deux facteurs qui étaient primordiaux pour l'acheminement de la drogue, notamment aux États-Unis, ont constitué le point de départ du développement économique des cartels et par conséquent, de leur désir croissant d'acquisition de pouvoir.

Suite au démantèlement du cartel de Guadalajara, en 1989, l'émergence de plusieurs cartels, comme le cartel de Juárez, le cartel du Golfe, le cartel de Sinaloa et celui de Sonora, a fût le premier pas de la répartition des régions de contrôle entre les leaders des organisations criminelles. Le premier objectif se concentrait sur la redistribution des différents passages de la zone frontalière avec les États-Unis, car elle formait la seule voie terrestre vers le principal pays-consommateur de drogue au monde<sup>1</sup>. En 1985, l'assassinat de l'agent de la DEA Enrique Camarena, qui travaillait sous couverture dans le cartel, signala la riposte de l'État mexicain qui, sous pression des États-Unis, fit arrêter deux des leaders historiques de l'organisation, Rafael Caro Quintero et Ernesto Fonseca. Par la suite, l'arrestation du grand leader, Miguel Ángel Félix Gallardo, révéla la rupture d'un modèle de relations entre l'État et le crime organisé : d'une part, le Mexique devrait continuer de lutter contre les narcotrafiquants et d'autre part, maintenir la volonté de l'appareil policier du gouvernement fédéral de reconstruire des relations entre les autorités et les criminels<sup>2</sup>.

Comment peut-on riposter, alors, la puissance de l'État à la puissance des acteurs non-étatiques, si ces acteurs ont hérité un pouvoir difficile à démanteler ? Raymond Carré de Malberg envisageait une « *puissance partielle de domination* » qui « *n'a point la puissance d'État* » et en conséquence « *elle ne serait point un État* »<sup>3</sup>. Néanmoins, de nos jours, lorsqu'on parle des groupes armés illégaux, cette fragmentation de domination étatique représente un véritable risque pour l'existence de l'État de droit.

Outre le contrôle des zones qui représentaient des espaces historiques pour les FARC pour des raisons d'origine paysanne, la guérilla avait besoin d'autres régions qui offraient les conditions pour la prospérité de l'économie illégale (production de la drogue, enlèvements contre rançon), qui sera analysé dans la deuxième partie. De plus, l'élément majeur du choix de

---

<sup>1</sup> Gabriel Kessler., « Crime organisé et violences en Amérique latine et dans les Caraïbes », *Problèmes d'Amérique latine*, Choiseuil, Paris, 2010/2 N° 76, p. 12.

<sup>2</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, pp. 208-209.

<sup>3</sup> Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, p. 142.

zones d'influence résidait dans les régions qui liaient les sièges des FARC avec les routes d'acheminement de la drogue et l'importation des armes. Il s'agissait, par exemple, du corridor qui passe par les départements de Caquetá et d'Huila en direction du Pacifique, de celui de l'Urabá vers l'Atlantique, celui du Chocó, de même que la vallée de Moyen-Magdalena<sup>1</sup>.

Au Mexique, suite à la répartition des « *plazas* »<sup>2</sup> -qui a signifié la fragmentation officielle de l'organisation de Guadalajara- et la dissolution de l'agence des services secrets de l'époque (Direction Fédérale de Sécurité), qui constituait l'intermédiaire entre le cartel et l'État, les nouveaux acteurs criminels ont commencé à recomposer le marché illégal de stupéfiants, ainsi que leurs relations avec l'État mexicain. Il s'agirait d'une triple lutte dans le but de maîtriser les organisations, d'étendre les activités délinquantes sur plusieurs territoires, ainsi que de développer d'autres activités illégales outre le narcotrafic (comme la protection des bandes locales, le trafic de migrants et les extorsions). Afin de dominer ces territoires -maîtriser le leur et accaparer celui des rivaux- les criminels ont recouru à une violence parfois extrême. Ainsi, les premières disputes étaient territoriales<sup>3</sup>.

En revenant sur la notion de domination qui a été remise en question lorsque des grandes parties du territoire national de la Colombie et du Mexique sont tombées entre les mains des acteurs non-étatiques, la différenciation entre la puissance étatique et la puissance non-étatique constitue un élément crucial. Les groupes unifiés ne possèdent pas le même niveau de puissance d'un État et par conséquent n'exercent pas le même niveau de domination. Ainsi, toute unité paraétatique, comme le rappelle Carré de Malberg, *ne possède pas sur eux (membres) un vrai pouvoir de domination, car elle ne peut, de sa seule autorité, et par ses propres forces, les contraindre à exécuter ses ordres : il lui faut, pour obtenir cette contrainte, se retourner vers une puissance supérieure à elle-même et disposant de force coercitive, vers l'État*<sup>4</sup>.

Mais, pourrait-on parler de changement du rapport de force, lorsque des acteurs non-étatiques exercent une domination parfois supérieure à celle de l'État ?

En ce qui concerne le détournement du rapport de force en Colombie, les FARC se sont aussi dirigées vers trois types des zones, afin de s'emparer de leur territoire : les régions qui constituent des frontières terrestres, les régions autour de grands centres urbains et les régions

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., « Les FARC : longévité, puissance militaire, carences politiques », *Op. cit.*, p. 17.

<sup>2</sup> Les territoires contrôlés par les narcotrafiquants

<sup>3</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 298.

<sup>4</sup> Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, p. 157.

en crise économique et sociale<sup>1</sup>. Les premières se trouvaient principalement dans les zones limitrophes avec le Venezuela et l'Équateur, qui servaient de sanctuaires et de régions de secours en cas d'opérations militaires et policières. Les deuxièmes avaient pour atout l'encerclement des centres de décisions politiques comme la capitale, ou les villes de Medellín et de Cali. Les dernières zones étaient marginalisées et isolées par l'influence étatique, et servaient en tant que régions favorables à la construction d'une base sociale à l'esprit révolutionnaire, ainsi qu'à l'introduction du pouvoir alternatif.

Au Mexique, le premier détournement à cet effet, a eu lieu après la fragmentation du cartel de Guadalajara, abordé plus haut. Suite à la disparition de deux acteurs principaux du phénomène du narcotrafic, -du cartel du monopole (le cartel de Guadalajara) et de la DFS qui constituait son interlocuteur avec l'État et le parti du monopole (le PRI) -, des nouveaux acteurs ont émergé, et ils ont rendu complexe la donne. La multiplication des organisations criminelles a changé de manière significative la corrélation en leur faveur, car l'État ne pouvait plus s'accorder avec toutes les organisations. Parallèlement, le PRI, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, a commencé à perdre beaucoup de sa puissance, comme il a été dit dans la section précédente. Ces deux facteurs ont eu comme conséquence la montée de puissance des cartels, ainsi que la perte du contrôle étatique sur les organisations criminelles<sup>2</sup>.

Dans les « zones grises » de « présence physique » ou « non-physique », lorsqu'on parle des acteurs armés, un élément remarquable consiste à la perte du « *monopole de la violence physique légitime* », comme nous l'avons vu. À l'intérieur de ces zones, outre la « *violence physique légitime* », s'accumule également le manque de « *violence symbolique légitime* », comme elle est conçue par Pierre Bourdieu. Selon Bourdieu, l'État *se définit par la possession du monopole de la violence physique et symbolique légitime. On pourrait même dire : « monopole de la violence symbolique légitime », dans la mesure où le monopole de la violence symbolique est la condition de la possession de l'exercice du monopole de la violence physique elle-même*<sup>3</sup>.

Quant aux cas mexicain et colombien, on observe même un détournement absolu de « *violence symbolique* » dans les zones maîtrisées par les groupes armés non-étatiques. Les FARC, dans les zones de leur influence, contrôlaient tout, au niveau politique-les pouvoirs locaux, les élections- et au niveau militaire, le rapport de force était largement en leur faveur,

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., « Les FARC : longévité, puissance militaire, carences politiques », *Op. cit.*, p. 17.

<sup>2</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, pp. 313-315.

<sup>3</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 14.

car la police locale n'avait pas les effectifs afin de les contrecarrer. L'armée et la police ne pouvaient pas y entrer sans avoir des altercations directes avec les guérilleros. Dans l'ensemble de ces zones, les institutions étatiques n'avaient pas non plus marqué leur présence. Il s'agissait de la situation idéale pour les FARC afin d'accaparer le territoire et d'offrir un pouvoir alternatif plus solide à la population régionale.

Dans leurs zones de contrôle, les FARC pénétraient les pouvoirs locaux en passant également des accords avec les candidats à la mairie. L'accord était le suivant : les candidats bénéficieraient du soutien de la guérilla et une fois qui seraient élus, ils devraient favoriser, dans leur municipalité, des sympathisants ou des collaborateurs de la guérilla<sup>1</sup> en les engageant pour des travaux d'intérêt général. L'objectif à long terme consistait en une prise du pouvoir locale et au contrôle politique de la zone.

Dans ce contexte, la guérilla engendrait un climat de contrôle de la zone par un groupe armé illégal, auquel devaient s'habituer le petit nombre de policiers basé dans la région. Ainsi, s'est imposée « *l'instauration d'un ordre local* » qui « *devient la base du contrôle territorial* »<sup>2</sup>. Leur premier objectif, notamment après le vote de la Constitution de 1991, qui renforçait le pouvoir des pouvoirs locaux et des maires, était d'augmenter le contrôle des autorités et des collectivités locales.

Suite à l'intensification de leurs activités locales et régionales dans la vie politique, les FARC ont également pénétré le domaine de l'investissement. D'ailleurs, *ces exercices ont également eu des fins militaires, parce qu'elles devraient accroître la présence territoriale, en assurant l'arrière-garde de Front de la guérilla, l'interconnexion de régions, les progrès sur les villes et le contrôle des territoires stratégiques*<sup>3</sup>. Elles ont continué à gouverner ou à co-gouverner dans de petites villes, en exerçant la force contre leurs ennemis politiques, en garantissant la sécurité et en offrant leur soutien à la population rurale.

En ce qui concerne la situation au Mexique, lorsque le phénomène du contrôle territorial par les organisations criminelles est apparu la « *violence symbolique* », était absente. De nos jours, la même problématique continue, et il existe une dimension plus importante du

---

<sup>1</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, Op. cit., pp. 257-258.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, Op. cit., p. 59.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : *Estos ejercicios también tuvieron fines militares, por cuanto debían ampliar la presencia territorial, asegurando retaguardias de Frente guerrillero, la interconexión de regiones, el avance sobre las ciudades y el control sobre territorios estratégicos.*, Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, Op. cit., p. 246.

phénomène. Bien que la violence est un facteur significatif, qui sera étudié en détail dans la deuxième partie, il semblerait important de mettre l'accent sur la pénétration du phénomène du narcotrafic dans le tissu étatique.

La logique du contrôle territorial au Mexique, lors du début du phénomène, fut différente de celle des FARC, en Colombie, qui cherchaient à légitimer leur lutte révolutionnaire à travers la maîtrise des régions précises. Dans les années 1970, le panorama d'expansion des narcotrafiquants mexicains changea en raison de l'exportation massive de cocaïne provenant de Colombie. Il s'agissait d'un tournant durant lequel le Mexique se transforma en plaque tournante de la drogue vers les États-Unis, en renforçant et en augmentant le pouvoir des bandes criminelles qui opéraient sur le sol mexicain ; le profit du narco-business de la cocaïne étant bien plus élevé que celui du trafic de marijuana.

Le gain du narco-business a corrompu, d'une manière sans précédent, les autorités mexicaines au milieu des années 1980, et bien qu'il y eues certaines tentatives de la part des gouvernements de Miguel de Madrid et de Carlos Salinas de Gortari, afin de combattre le phénomène, celles-ci furent insuffisantes. Ainsi, l'expansion territoriale des narcotrafiquants déstabilisa fortement le pays dans les années 1990<sup>1</sup> par l'ampleur qu'elle prit.

Ensuite, les partis politiques en vertu de leur concurrence, ne mirent pas en avant la constitution des institutions de sécurité et d'application de la loi, qui s'accordaient à la nouvelle ère. Leur rivalité et l'alternance au pouvoir ont empêché la création d'une politique de sécurité homogène de l'État. Le résultat a été une fragmentation et un affaiblissement de l'État lui-même pour faire face aux défis des groupes criminels, qui sont passés de la subordination politique à la confrontation directe et au différend sur le contrôle des institutions de sécurité. Certaines organisations ont ajouté à la stratégie l'expansion territoriale de leurs activités, la tentative de contrôle territorial et la diversification des revenus criminels en incorporant, par exemple, l'extorsion aux entreprises légales et illégales, l'enlèvement, la traite des êtres humains et le piratage<sup>2</sup>.

Ainsi, on pourrait noter qu'il n'est pas nouveau que les organisations criminelles confrontent, battent et remplacent l'État en s'appropriant son territoire. Dans le cas du Mexique,

---

<sup>1</sup> Jorge Chabat., «La respuesta del gobierno de Calderón al desafío del narcotráfico: entre lo malo y lo peor», *Op. cit.*, p. 22.

<sup>2</sup> Luis Astorga., «Transición democrática, organizaciones de traficantes y lucha por la hegemonía», *Atlas de la seguridad et de la defensa de México*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2009, p. 105.

il s'agissait de la façon avec laquelle le phénomène a historiquement existé dans le pays. Les trafiquants n'ont jamais cherché à concurrencer ou supplanter l'État, car ils ont toujours fait partie de l'appareil politique (grande machine d'intégration), mais par des positions de subordination, marginalisées du pouvoir politique, suivant les règles de jeu imposées. Alors qu'ils ont contribué à la perte de la force institutionnelle mexicaine, restent toujours des organisations locales ou régionales dont l'objectif par rapport au pouvoir public n'est pas l'usurpation mais l'achat de protection, ou le contrat des corporations policières à utiliser contre les disputes territoriales avec les organisations concurrentes<sup>1</sup>.

Pour revenir sur le propos de Bourdieu, ce dernier insiste sur le fait que l'ordre public-ordre physique constitue l'inverse de l'anarchie et que l'État constitue un des principes de cet ordre. *L'ordre public n'est pas simplement la police et l'armée, comme le suggère la définition wébérienne-monopole de la violence physique. L'ordre public repose aussi sur le consentement : le fait qu'on se lève à l'heure, cela suppose qu'on accepte l'heure*<sup>2</sup>. Il introduit, ainsi, le terme du « *consentement* ».

Ce « *consentement* » de Bourdieu est aussi absent dans le cas du contrôle des espaces par les FARC. Les « zones grises » de type « *stato-centrée* » de Gaïdz Minassian, comme on l'a déjà évoqué, s'articulent sur la contestation politique et envisagent le renversement du pouvoir. À cet effet, la notion du « *consentement* » reste contestée par les mouvements rebelles qui s'opposaient à toute politique adoptée par l'État colombien. La cible des FARC restaient toujours le bouleversement de cet « *ordre public* », vu ci-dessus.

Le contrôle du territoire représentait l'un des aspects cruciaux du conflit armé colombien. Dans ce cadre, les FARC voulaient étendre leur domination dans plusieurs départements du pays. Lors de ce procès, elles ont donné la priorité à la cordillère orientale et aux villes alentours, à l'instar de la Bucaramanga, Cúcuta, Villavicencio et de la ville de Bogotá. La conviction que la guerre serait gagnée dans les villes et les régions centrales a transformé cet aspect en un axe primordial du conflit<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> César Oyarvide Morales., «La guerra contra el narcotráfico en México. Debilidad del Estado, orden local y fracaso de una estrategia», *Revista de ciencias sociales*, Fundación Friedrich Ebert, Buenos Aires, 2011, pp. 11-12.

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 22.

<sup>3</sup> Camilo Echandía Castilla., «Cambios en la conducta de las FARC en medio de la ofensiva militar en su contra. Elementos para un balance», Eduardo Bechara Gómez (dir.), *¿Prolongación sin solución?: perspectivas sobre la Guerra y la paz en Colombia*, Universidad Externado de Colombia, Bogotá, 2012, p. 48.

La présence des FARC dans le département d'Urabá était aussi importante. Cette présence avait commencé dans les années 1970 lorsqu'elles ont fondé le Front V. À cette époque, une autre guérilla se déroulait également sur ce territoire ; celle de l'EPL. L'EPL contrôlait la partie montagneuse de la municipalité de *Tierra Alta* (Córdoba), dans laquelle se situent aujourd'hui les municipalités de Carepa, Chigorodó et Mutatá et à partir des années 1980, a commencé à s'étendre également dans la zone bananière<sup>1</sup>.

Dans les années 1990, suite aux offensives organisées et à la restructuration militaire des FARC, les gouvernements colombiens voulaient commencer les négociations avec elles dont l'objectif était de mettre fin au développement et à l'expansion de la guérilla. L'administration de Samper voulait démilitariser la municipalité d'Uribe, afin d'établir une zone de négociations. Successivement, l'administration de Pastrana a décidé de créer une zone démilitarisée qui contenait quatre autres municipalités dans le département de Caquetá au sud du pays. Il s'agissait de la fameuse « Zone de détente »<sup>2</sup>.

Les FARC ont progressivement intensifié leur contrôle dans cette zone et durant la période des négociations ont pu la contrôler militairement ; c'est-à-dire sans laisser d'autre force militaire y entrer. Néanmoins, à part le contrôle militaire de la zone, les FARC ne pouvaient pas assurer le contrôle de l'ordre public. Ainsi, par la guérilla, la communauté, le maire et le gouvernement, ont décidé de la création et la formation d'une police civique qui serait en charge de cette tâche.

Les FARC, pour leurs part, devaient reconnaître et respecter les maires comme les seules autorités légitimes des municipalités du département de Caguán. Puis, les maires devaient nommer le personnel de la police civique -qui serait en charge de l'ordre public dans la « Zone de Détente » durant 90 jours-, parmi les personnes reconnues par la communauté. Les membres de la police civique auraient droit au salaire de base et ils se doteraient d'armes courtes et d'uniformes spéciaux<sup>3</sup>.

Dans cette optique, les FARC ont trouvé le terrain fertile afin d'étendre leur force militaire et de procéder au contrôle du territoire. La démilitarisation de la région dépassait l'engagement pris par le gouvernement concernant le départ des militaires et des policiers de la zone. Les FARC ont également expulsé d'autres représentants de l'État, comme les

---

<sup>1</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Op. cit.*, p. 323.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 48.

<sup>3</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Op. cit.*, p. 353.



fonctionnaires et les juges. Elles ont conservé leurs combattants dans la zone, et ont construit leurs premiers campements d'entraînement<sup>1</sup>. Il s'agissait du « type de zones grises de présence physique », de même que de l'apogée du phénomène en Colombie.

Quant au Mexique, la notion du « *consentement* » prend un sens différent de celui qu'elle a dans les zones contrôlées par les FARC et par rapport à la situation en Colombie. La maîtrise des régions par le crime organisé relève du type de « zones grises socio-économiques », comme évoqué plus tôt dans cette thèse. Ainsi, les organisations criminelles mexicaines ne cherchent pas la confrontation avec les autorités, mais des formes de collaboration ou sinon de bonne entente. La guerre ne bénéficie pas à leur narco-business et en conséquence, elles ont la tendance à être plus « *consentantes* » à un « *ordre public* » qui permet le maintien de leur activités criminelles, contrairement aux FARC.

Deux évolutions de l'histoire du pays ont créé les racines de l'apparition éventuelle du phénomène des « zones grises » ; d'un côté, la fragmentation du cartel du monopole de Guadalajara et de l'autre côté, l'abandon progressif du système du « présidentialisme autoritaire » et l'arrivée d'un système plus démocratique, avec une décentralisation du pouvoir dans les années 2000. Une fois que les deux monopoles (le monopole du narco-business et le monopole de la vie politique mexicaine) ont été rompus, l'émergence d'une multitude d'acteurs des deux côtés, a bouleversé la donne.

Le contrôle de cinq nouveaux cartels (ceux de Tijuana, de Juárez, de Sonora, de Sinaloa et ensuite du Golfe), par un pouvoir aussi fragmenté et décentralisé après l'arrivée des partis d'opposition à plusieurs postes clés, n'était pas faisable. Cette période a marqué le début de la perte d'influence de l'État mexicain sur les acteurs criminels. Dans les dernières années, cette perte d'accords tacites avec les narcotrafiquants, étant donné que le système fédéral n'était plus monopolisé par le PRI, a eu pour conséquence l'accroissement de l'autonomie des organisations criminelles, ainsi que des corps de police. Nonobstant, la logique de la relation entre l'État et le narcotrafic n'a pas changé, car le narcotrafic ne cherchait pas à supplanter l'État, mais voulait continuer ses activités souterraines et parasitiques.

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 49.

En faisant appel à la typologie d'États proposée par Mickaël R. Roudaut<sup>1</sup> on pourrait penser que l'État mexicain ressemblerait/pourrait être assimilé à un type d'État parasite, car les organisations criminelles présentaient un « *solide ancrage* » sur le territoire du pays à l'instar des Maras 13 et 18 du Salvador jusqu'en 2006, et ensuite, à un type de guerre contre l'État, car le crime organisé était en opposition déclarée et frontale avec l'État suite à la politique militarisée de Felipe Calderón, comme nous le verrons plus tard.

Ce « *solide ancrage* » dans des régions contrôlées par les cartels a changé avec l'élection de Vicente Fox et l'arrivée du PAN au pouvoir après les années gouvernées par le PRI. Les pactes entre les leaders des cartels et les administrations précédentes ont été quasiment rompu et, à partir de ce moment, les narcotrafiquants ont commencé à cibler les pouvoirs locaux afin de les capturer et d'étendre leur emprise sur les régions.

Cette division du monopole des acteurs étatiques et non-étatiques au Mexique fait aussi écho à un manque de « *domination centrale* » de l'État, -qui d'ailleurs reste ici fragile, car il passe des pactes avec les criminels au lieu de protéger les intérêts de sa population- conçue par Pierre Bourdieu dans sa théorie pour l'État :

L'État est une réalité à double face. On peut dire que le développement de l'État moderne peut être décrit comme un progrès vers un degré d'universalisation supérieure (délocalisation, de-particularisation, etc.) et, dans le même mouvement, comme un progrès vers la monopolisation, la concentration du pouvoir, donc vers la constitution des conditions d'une domination centrale<sup>2</sup>.

Cette « *domination centrale* » et ce « *progrès vers la monopolisation et la concentration du pouvoir* » constituaient les cibles les plus importantes de la stratégie de l'expansion des « zones grises de présence physique » pour les FARC. Dans certains cas, elles exerçaient les fonctions de la police, de la justice et même de l'adoption des lois dans des territoires qui se trouvaient sous la domination de la guérilla. Dans la « Zone de Détente », lors de la période des négociations des FARC avec le gouvernement d'Andrés Pastran, certaines fonctions -en principe régaliennes<sup>3</sup> de l'État officiel- ont été aux mains des membres des FARC.

---

<sup>1</sup> Michaël R. Roudaut., « Sécurité intérieure et crime organisé au XXIe siècle », *Sécurité intérieure, les nouveaux défis*, Magnard-Vuibert, Paris, 2013., pp. 48-49. (Tableau 5 en annexes pp. 460-461).

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 351.

<sup>3</sup> Pour le concept de fonctions régaliennes de l'État voir la page 217.

Dans plusieurs villages de la « Zone de Détente », des mesures d'ordre ont été imposées par la guérilla, comme :

Instalación de retenes sobre carreteras y sobre el río Caguán; la imposición de horarios para el transporte terrestre y fluvial; el impedimento para la libre movilización nocturna; el control a vendedores ambulantes que debían portar un carnet expedido por las FARC; la asignación de guardias para vigilar la salida y la llegada de aviones en el aeropuerto de San Vicente del Caguán; la solicitud a varias personas de abandonar el área; los interrogatorios a visitantes desconocidos, que debían explicar el motivo de su visita; la orden de realizar un examen masivo de sangre para detectar el SIDA en Vistahermosa (Meta); la imposición de horarios a establecimientos comerciales y su cierre para realizar actividades culturales promovidas por la guerrilla; la detención por el no porte de documentos, por embriaguez o por irrespeto a la policía cívica; la imposición de multas a los chismosos y a los que no cancelaran deudas, y la implantación de castigos por « infracciones de policía » como la obligación de barrer calles y parques<sup>1</sup>.

Cette situation particulière renforçait l'idée que la région appartenait aux territoires faisant partie du « *revers de la nation* » ou aux territoires frontaliers et aux régions périphériques qui refusaient d'être insérées dans l'ordre politique et économique de l'État central et de la société nationale<sup>2</sup>. Les actions menées par les FARC à l'intérieur de la « Zone de Détente », ainsi qu'à l'extérieur, en utilisant la zone comme le centre des opérations tactiques, visaient à un « plan stratégique » de la guérilla en trois phases :

Premièrement, les FARC ciblaient la dégradation du gouvernement colombien à travers ces actions.

Deuxièmement, elles voulaient utiliser la « Zone de Détente » comme une base d'expansion de leur contrôle territorial.

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : L'installation des barrages routiers sur les routes et sur la rivière Caguán; l'imposition d'horaires pour le transport terrestre et fluvial; l'entrave à la libre circulation la nuit; le contrôle aux vendeurs de rue qui devaient porter une carte délivrée par les FARC; l'attribution des gardes pour surveiller le départ et l'arrivée des avions à l'aéroport de San Vicente del Caguán; la demande à plusieurs personnes de quitter la région; l'interrogation des visiteurs inconnus, qui devaient expliquer la raison de leur visite; l'ordre de réaliser un test massif de sang pour détecter le SIDA à Vistahermosa (Meta); l'imposition des horaires à des établissements commerciaux et leur fermeture afin d'effectuer des activités culturelles promues par la guérilla; la détention pour la non-possession de documents, l'ivresse ou un manque de respect à la police civique; l'imposition d'amendes sur les commérages et ceux qui ne résiliaient pas les dettes, et l'introduction de sanctions pour les « infractions de police » comme une obligation de bloquer des rues et des parcs., Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, Op. cit., p. 255.

<sup>2</sup> Teófilo Vásquez., *Caquetá Análisis de conflictividades y construcción de paz*, Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD), Suède, 2014, p. 5.

Troisièmement, la guérilla essayait de contrecarrer l'avancement territorial des paramilitaires, et de rompre leur siège dans la zone *San Martín-Granada-San Juan* d'Arama et *Fuente de Oro* dans le département de Meta<sup>1</sup>.

D'ailleurs, cette expansion de la guérilla avec le poids militaire du contrôle territorial d'une telle grande zone, fut une période pendant laquelle les FARC avaient la possibilité de passer de la guerre des guérillas à la généralisation de la guerre des mouvements, et éventuellement à la guerre des positions ; c'est-à-dire à la transformation de la guérilla en une armée régulière<sup>2</sup>. À cette époque, les FARC -et l'ELN aussi-, constituaient des groupes armés disposant de capacités de se procurer des ressources économiques afin de contrôler certains territoires, en déployant leurs combattants au sol et en maintenant une présence superficielle sur d'autres territoires.

Dès les années 2000 au Mexique, l'alternance politique et l'arrivée de Vicente Fox au poste de Président de la République, ainsi que le changement parallèle de la politique étrangère américaine après les attentats de 2001, ont mis en avant l'ampleur du phénomène du narcotrafic au pays. Jusqu'à ce moment-là, les cartels opéraient de manière très clandestine dans le pays, bénéficiant de la tolérance du PRI. Une fois qu'ils se consolidaient, la guerre entre eux avait pour objectif de s'accaparer plus de territoire au détriment des organisations rivales.

Le contrôle des villes frontalières était l'enjeu primordial de l'époque de Fox. Les villes de Tijuana, Juárez, Matamoros, Reynosa et Nuevo Laredo ont été occupées par les organisations criminelles et se sont transformées en théâtres de leurs opérations, défiant l'État de droit, qui restait toujours fragile dans ces régions. Les polices locales de leur part, ont joué un rôle de bras armé des organisations criminelles, car elles travaillaient à leur service<sup>3</sup>. Outre l'appropriation complète ou partielle des polices municipales, les cartels ont étendu leur influence au niveau étatique et fédéral en dominant les commandants principaux des polices étatiques et judiciaires, les juges, les fonctionnaires de haut rang, ainsi que les gouverneurs<sup>4</sup>.

Le nouvel aspect dans cette pratique d'infiltration des institutions de l'État consistait au contrôle des ressources de la mairie, particulièrement celles destinées aux travaux publics et

---

<sup>1</sup> Boris Salazar Trujillo., « Conflit et contre-révolution en Colombie : une hypothèse », *Problèmes d'Amérique latine* 2012/1 (N° 83), Éditions ESKA, p. 46.

<sup>2</sup> Alfredo Rangel Suárez., «La guerra irregular en el fin de siglo», *América Latina Hoy*, N°23, Ediciones de la Universidad de Salamanca, Salamanca, diciembre 1999, p. 29.

<sup>3</sup> Raúl Benítez Manaut., *Crimen organizado e Iniciativa Mérida en las relaciones México-Estados Unidos*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2010, p. 11.

<sup>4</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 318.

aux programmes sociaux. Par la suite, leur objectif était aussi d'étendre une domination absolue sur les maires de telle manière que toute la municipalité tombait dans leurs mains. D'ailleurs, les organisations criminelles développent leur puissance dans le pouvoir local, dans le contrôle des municipalités, des régions et parfois des États, plutôt que dans des grandes structures nationales. Ces structures coûtent plus cher en termes opérationnels et par conséquent, le crime organisé a besoin du pouvoir local dans sa stratégie de contrôle. Ainsi, le contrôle de la production et du transit de la drogue devient faisable. À travers cette pratique, plusieurs municipalités de Sinaloa, Michoacán et de Tamaulipas sont contrôlées par le narcotrafic<sup>1</sup>.

La conséquence directe de ce type de contrôle territorial revient à la notion de la « *capture d'État* », abordée par Luis Jorge Garay Salamanca et Eduardo Salcedo Albarrán. Selon cette hypothèse, ce terme est défini par l'intervention des individus, des groupes ou des sociétés légales, à la formulation des lois, décrets, des politiques publiques afin d'obtenir des profits de nature économique dans la majorité des cas, au détriment de l'intérêt public, à travers la corruption. Dans le cas des acteurs illégaux, comme les organisations criminelles, les paramilitaires, les mafias ou les guérillas, le facteur de violence peut remplacer la corruption. Ainsi, on pourrait parler de la « *capture avancée d'État* », en fonction de la capacité d'exercer la violence illégitime en tant que mécanisme qui remplace ou complète le facteur de la corruption<sup>2</sup>.

Contrairement à cette logique de « *capturer l'État* », dans le cas colombien, l'émergence des zones grises a été faite en vertu de deux facteurs clés : la complexité géographique du pays et la construction inachevée d'un État-nation, comme il a été évoqué dans la première section. Dans le premier cas, la Colombie avec ses vallées, ses montagnes et la forêt amazonienne offre *un ensemble d'espaces propices à l'isolement identitaire, à l'autonomisation des comportements et à la difficile pénétration par les institutions centrales de l'État*<sup>3</sup>. La spécificité géographique a parfois rendu difficiles les communications en exposant les frontières aux axes du narcotrafic provenant des pays de l'Amérique du Sud (Pérou, Brésil, Équateur et Venezuela).

---

<sup>1</sup> Jorge Fernández Menéndez et Victor Ronquillo., *De los maras a los Zetas, los secretos del narcotráfico de Colombia a Chicago*, Debolsillo, México D.F., 2007, p. 89-90.

<sup>2</sup> Luis Jorge Garay Salamanca et Eduardo Salcedo Albarrán., *Narcotráfico, corrupción y Estados cómo las redes ilícitas han reconfigurado las instituciones en Colombia, Guatemala y México*, Debate, Bogotá y México D.F., 2012, p. 35.

<sup>3</sup> Gaïdz Minassian., *Op. cit.*, Éditions Autrement, Paris, 2011, p. 128.

Dans le deuxième cas, celui de la construction inachevée de l'État-nation, qui est tout à fait lié à la géographie du pays et ses problématiques, la Colombie a tardé à régler la redistribution de terres. Comme nous l'avons démontré, dans le cas de « zones grises de type de présence physique », il existe une relation organique entre les acteurs armés illégaux et la terre, liée à l'idéologie politique. La relation des FARC avec le territoire qu'ils contrôlent constitue une relation qui incarne leur ligne stratégique et qui trouve son origine dans l'idéologie politique dès leur formation contre le régime colombien en 1964. Ces espaces occupés par les FARC représentent des zones militaires et politiques, des camps d'autodéfense.

La problématique du retardement de la question agraire en Colombie, trouve également son origine dans deux aspects : le déplacement forcé des paysans suite à des phénomènes de violence extrême et la colonisation de leurs terres par des latifundistes, durant la guerre civile, connue comme la *Violencia* (1948-1958)<sup>1</sup>. Certaines zones ont été gouvernées par un système particulier de colonisation qui constituait la conséquence du déplacement forcé des familles exploitées par des associations des colonisateurs (« *juntas de colonizadoras* »)<sup>2</sup> lorsqu'elles sont arrivées dans les nouvelles régions d'installation.

Le procès de colonisation et l'ouverture des frontières agricoles qui ont été initiés dans le cadre de négociations de paix du gouvernement Betancourt (1982-1986) et par la suite dans le contexte de la réhabilitation sous le gouvernement de Virgilio Barco (1986-1990), ont permis des éclaircissements sur l'insertion des FARC dans le monde rural, ainsi que la construction d'une base sociale des colons. Ces colons avaient des profils économiques, sociaux et culturels d'une certaine catégorie qui a aussi justifié l'importance que prenaient les revendications agraires pour les FARC, dans un pays où la question agraire provoquait des phénomènes de violence de la part de l'État et des latifundistes<sup>3</sup>.

Dans cette optique, il semblerait pertinent de signaler que les zones contrôlées par les FARC présentaient des caractéristiques spécifiques : une forte sympathie envers le parti communiste, une dynamique de décolonisation tardive, un manque d'institutions étatiques stables et un mode de vie plutôt rural, voire traditionnel. La tradition solide du parti communiste au sein de ces régions trouvait son origine dans les années 1930. Les mouvements de guérilla étaient toujours très proches du parti communiste. Dans d'autres zones, le parti communiste a

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec Jaime Caycedo Turriago, Secrétaire Général du Parti Communiste Colombien (PCC) et professeur d'anthropologie à l'Université Nationale de Colombie, le 18 septembre 2017.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 58.

<sup>3</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Op. cit.*, p. 88.

participé à la mise en valeur de nouvelles terres comme le Caquetá, le Putumayo ou le Guaviare<sup>1</sup>.

Au Mexique, la situation de l'emprise territoriale, comme il a été vu ci-dessus, passait par la domination au niveau local jusqu'en 2000, et atteignait dans les années plus récentes le niveau étatique et fédéral. Outre les bénéfices économiques que les organisations criminelles cherchaient en s'appropriant des mairies, leur objectif consistait à obtenir des profits au niveau politique et social, en formant des alliances politiques et en recherchant le soutien social afin de légitimer leurs activités. Ainsi, leurs actions portent une atteinte non seulement à la démocratie en l'éliminant, mais aussi à l'État de droit qui disparaît, lorsque les intérêts des criminels se transforment en lois et que l'usage de la violence devient légitime<sup>2</sup>.

Il paraît important d'aborder le manque d'un véritable contrat social dans le cas du Mexique, qui a été perturbé par la transition démocratique. Cette transition présentait une double facette ; d'une part, politique et d'autre part, économique. Le pays est passé d'un régime autoritaire, comme on l'a déjà évoqué, avec un système économique fermé, à la démocratie et à une plus grande ouverture au commerce extérieur et aux investissements. Les élites mexicaines du passé n'ont pas pu établir de pacte néolibéral afin de remplacer l'ancien contrat populiste, et par conséquent, l'absence d'un nouveau contrat a limité la confiance publique accordée aux institutions, de même qu'au respect de la loi. Ainsi, une faible crédibilité et une faible conformité se traduisent par des incitations à « l'alégalité » (indifférence à la loi) et par l'illégalité (violation intentionnelle de la loi)<sup>3</sup>.

Dans cette optique, il fallait également mettre l'accent sur les évolutions institutionnelles que cette transition démocratique avait apporté, notamment en matière de sécurité et de gouvernabilité du pays. La « jeune » démocratie a produit des changements institutionnels contradictoires au niveau de politiques et réformes relatives à la justice, à la défense et à la sécurité, qui n'ont pas eu une durée temporelle significative. Comme l'évoque Raúl Benítez Manaut, *pour obtenir une gouvernabilité et une sécurité renouvelables à long terme, il faut réformer nombre de structures économiques, sociales et politiques. La réforme de*

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, Op. cit., p. 58.

<sup>2</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 323.

<sup>3</sup> John Bailey., *Crimen e impunidad, las trampas de la seguridad en México*, Penguin Random house, Mexico, 2014, p. 33.

*l'État et du pacte social reste donc encore à accomplir. Et un tel gel est à l'origine de l'essentiel des problèmes d'(in) gouvernabilité et d'insécurité<sup>1</sup>.*

Le gouvernement de Vicente Fox -ainsi que les précédents, respectivement de Carlos Salinas et d'Ernesto Zedillo- a continué des réformes partielles et incomplètes des institutions, principalement de la PGR (l'instance du Procureur Général de la République), mais sans les protéger par la puissance accrue de la corruption du narco-business, de même que des actions dispersées contre les leaders narcotrafiquants, sous la pression croissante des États-Unis.

De manière parallèle, on peut observer des évolutions quantitatives et qualitatives des organisations criminelles à cette période. D'une part, les changements quantitatifs se referaient à la dimension et à la présence d'organisations criminelles, ainsi qu'à une violence majeure, produite par la guerre. D'autre part, les changements qualitatifs, (qui d'ailleurs, n'étaient pas tout à fait perçues par les autorités étatiques) se focalisaient sur trois aspects :

L'escalade des capacités militaires des organisations, l'expansion du modèle criminel dans de nouvelles formes qui ont commencé à être appliquées et étendues, et à un nouveau type de réalité établie par le crime organisé dans ses deux variantes (trafic de drogue et extracteurs de rentes sociales) avec les institutions de sécurité et de justice. C'est-à-dire, la capture et reconfiguration des autorités locales (domination quasi absolue des autorités locales et achat de la complicité de certaines autorités fédérales)<sup>2</sup>.

En ce qui concerne le cas des FARC en Colombie, le contrôle du territoire a constitué un moyen très significatif et même plus important que dans d'autres mouvements révolutionnaires. Les « zones grises » contrôlées par les FARC ont dû leur transformation à la fois à l'évolution des combats sur le terrain mais aussi aux déplacements fréquents des populations sur les zones périphériques du pays. Ce lien de la guérilla avec la mobilité sociale a constitué une force et une faiblesse des FARC. La force reposait notamment sur la construction d'une base populaire, une force non négligeable pour rapprocher des grandes villes. La faiblesse était toujours l'ambiguïté des limites sur les territoires des « zones grises » contestés par plusieurs acteurs tant que l'État officiel, les paramilitaires et les narcotrafiquants<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Raúl Benítez Manaut., « Sécurité et gouvernabilité au Mexique : criminalité et frontières », *Problèmes d'Amérique latine*, Choiseuil, Paris, 2008/4 N° 70, p. 105.

<sup>2</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 324.

<sup>3</sup> Gaïdz Minassian., *Op. cit.*, pp. 129-130.



Cette analyse entre complètement au cœur de la problématique des « zones grises » en Colombie, car elle se focalise également sur deux traits caractéristiques du phénomène apparu dans le cas de ce pays : premièrement, la « *ligne de frontière invisible* » et deuxièmement le terme de la « *guérilla mobile* »<sup>1</sup>. La première notion se réfère à une période à laquelle tous les acteurs du conflit armé colombien étaient présents, et durant laquelle le contrôle territorial par des acteurs armés, illégaux et non-étatiques avait atteint son point culminant. Il s'agissait des régions d'une telle ampleur stratégique qu'on ne pouvait être certain quant à qui revenait la souveraineté du territoire (différentes guérillas, paramilitaires, narcotrafiquants). Les FARC se déplaçaient sur cette « ligne imaginaire » des frontières à l'intérieur des départements géographiques, au sein du pays, afin de construire les bases d'un État parallèle. La deuxième notion converge aussi à la guerre des guérillas envisagée par Ernesto « Che » Guevara qui envisageait le trait caractéristique de la « mobilité », en tant que fondamental pour une tactique de guérilla. Afin d'éviter l'encerclement par l'ennemi et un combat décisif qui pourrait lui être défavorable, la guérilla devait être capable de se déplacer très rapidement d'une région à une autre<sup>2</sup>.

Dans la logique de la domination territoriale de la guérilla dans des zones d'importance stratégique rentrait également la « Zone de Détente ». Les FARC avaient signalé qu'elles allaient négocier dans un espace qui était tout à fait neutre en 1998, et pour cette raison, elles ont exigé la retraite quasi de toute présence étatique -militaire et de justice- dans la zone concernée. Dans ce contexte, les forces d'ordre -y compris les membres du Bataillon Chasseurs de San Vicente del Caguán- ont été retirées de la zone. Une sorte de « droit de veto » a été exercé par les menaces de la guérilla en supprimant les autorités judiciaires de la zone et en laissant les magistrats sans aucune protection<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec Jorge Enrique Botero, journaliste et spécialiste de la question des FARC, le 14 septembre 2017.

<sup>2</sup> Ernesto « Che » Guevara., *Op. cit.*, pp. 21-22.

<sup>3</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 251.

## Section 2. La naissance des « zones grises » au Mexique et l'évolution du contrôle territorial en Colombie dans les années 2000

Comme évoqué plus haut, la domination territoriale des organisations criminelles mexicaines était différente de celle des FARC en Colombie. Au cours des années du gouvernement de Vicente Fox (2000-2006), la puissance qualitative et quantitative, aussi bien que la consolidation territoriale des organisations criminelles a été incontestable. Il s'agissait de la période que le phénomène du crime organisé ne constituerait plus une question clandestine, mais un enjeu contre la sécurité publique et la sécurité nationale du pays. Il paraissait, alors, pertinent de souligner le fait qu'en cette période, les réformes de Fox n'ont pas été totalement concrétisées. Comme l'évoque Raúl Benítez Manaut, *le seul domaine institutionnel dont la population exige une réforme urgente est celui de la sécurité publique. Ni les institutions de la justice ni celles de la défense ne sont profondément remises en cause*<sup>1</sup>.

Le système démocratique qui venait de naître au Mexique, a entraîné également des modifications du système fédéral établi jusqu'en 2000, comme on l'a déjà souligné. Les États « jeunes » ne pouvaient pas faire face à deux questions centrales du gouvernement : collecter les impôts et appliquer la loi<sup>2</sup>. Cette situation fait écho à la théorie génétique de l'État conçu par le sociologue allemand, Norbert Elias, et développée par Pierre Bourdieu. Elias retient essentiellement la constitution d'un double monopole : celui de la violence physique et celui de l'impôt<sup>3</sup>. Dans cette théorie génétique, l'État passe du monopole privé (*l'État dynastique*) au monopole public de l'État. Bourdieu met l'accent sur des points importants de la théorie d'Elias : *la concentration progressive des instruments de violence et la concentration de la levée de l'impôt aux mains d'un dirigeant ou d'une administration unique dans chaque pays. [...] Les deux monopoles sont liés, celui de l'impôt et de l'armée et celui du territoire. C'est le monopole des ressources issues de l'impôt qui permet d'assurer le monopole de la force militaire permettant de maintenir le monopole de l'impôt*<sup>4</sup>. Pour Elias les deux monopoles sont les deux faces de la même chose.

Lorsque les États doivent faire face à de telles faiblesses structurelles, les gouvernements, notamment locaux, deviennent des proies faciles pour le crime organisé. Au Mexique, les faiblesses structurelles de l'État ont été camouflées par la centralisation du pouvoir

---

<sup>1</sup> Raúl Benítez Manaut, « Sécurité et gouvernabilité au Mexique : criminalité et frontières », *Op. cit.*, p. 108.

<sup>2</sup> Héctor Aguilar Camín., «La captura criminal del Estado», *Nexos*, México D.F., enero 2015.

<sup>3</sup> Norbert Elias., *The Civilizing Process Sociogenetic and Psychogenetic Investigations*, Blackwell publishing, USA-UK-Australia, 2000, p. 193.

<sup>4</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 205.

sous un régime autoritaire. Ce système politique a permis au parti au pouvoir de contrôler tous les acteurs sociaux, y compris les organisations criminelles, dans la mesure où elles pouvaient difficilement opérer. Au milieu des années 1990, suite à l'ouverture politique et l'implication d'autres acteurs dans la vie politique du pays, les corrélations des forces ont évolué et les liens entre eux sont devenus moins uniformes. Il n'était plus possible de parler d'une prédominance des dirigeants étatiques sur les criminels<sup>1</sup>. Ces évolutions au rapport des forces entre l'État et les narcotrafiquants seront tangibles lors de l'arrivée de Felipe Calderón au pouvoir.

Sur le cas colombien et les « zones grises de présence physique », les FARC ont réussi à s'appropriier militairement, économiquement et, dans la majorité des cas, politiquement une partie significative du territoire colombien. L'apogée de leur expansion s'est située entre 1995 et 2000, lorsqu'elles ont assuré le contrôle des régions au sud du pays. Avec la démilitarisation de la zone de 42.000 km<sup>2</sup> au Caquetá, la ville importante de Neiva et les régions occidentales de Guaviare. C'est à ce moment qu'a été évoqué le projet des « zones libérées » selon Daniel Pécaut ; les FARC ont boycotté les élections et elles ont menacé les élus locaux. *En 2002, 172 municipalités se retrouvent dépourvues de toute présence militaire et policière à la suite des attaques répétées contre leurs installations* et elles ont préparé des transformations pour une « évolution socialiste » dans ces zones qui se sont retrouvées sous leur contrôle<sup>2</sup>.

Suite à la récupération du contrôle étatique sur la « Zone de Détente », qui regroupait les municipalités de la Uribe, de Mesetas, de la Macarena et de Vista Hermosa dans le département de Meta, et de San Vicente del Caguán dans le département de Caquetá, les FARC ont continué leurs actions militaires, mais avec une moindre intensité. Leurs actions en 2004-2005 se sont concentrées notamment sur la périphérie, les frontières avec le Venezuela d'une part, et avec l'Équateur d'autre part, la côte pacifique et plus globalement sur les zones de production de drogue et les routes d'acheminement de trafic. Jusqu'en 2006, elles ont réussi à avoir une présence militaire assez considérable, avec la plupart de membres du Secrétariat général vivants. Cependant, à partir de 2007, leur activité a connu une forte baisse -700 actions en 2002 et moins de 200 en 2007- et en même temps plusieurs commandants en chef ont été tués lors de cette année<sup>3</sup>, en raison notamment du « Plan de Sécurité Démocratique » d'Álvaro

---

<sup>1</sup> Carlos Flores Pérez., «Narcotráfico y política», *Atlas de la seguridad et de la defensa de México*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2009, p. 111.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 95.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 108-109.

Uribe et de l'expansion des groupes paramilitaires, qui seront étudiés en détail dans la deuxième partie.

La majorité de ces « zones grises » des FARC se situaient dans la jungle amazonienne et la plupart de ses combattants étaient des paysans. Au sein de ces zones, les guérilleros s'occupaient de l'éducation de la population. Cette population entourée, a été protégée par les ennemis (gouvernement, paramilitaires) de la guérilla. Ensuite, ces zones sont devenues, au fur et à mesure des années de la lutte révolutionnaire des FARC, de zones de production et de passage du trafic de drogue. Outre le narcotrafic, l'épanouissement d'autres activités souterraines, avec la participation de la population (comme le vol d'armes, les enlèvements contre rançon de personnalités politiques et de personnes d'influence et l'extorsion), ont fait l'objet de l'économie de la guerre, comme il sera vu en détail dans la deuxième partie.

Il n'en est pas de même au Mexique. En 2006, le nouveau représentant du PAN est élu en tant que Président de la République. Felipe Calderón, dès sa campagne présidentielle, avait mis en évidence sa perception militarisée afin de traiter les organisations criminelles. Il avait décidé de laisser de côté la réticence des gouvernements précédents et de passer directement à l'affrontement avec les narcotrafiquants. Néanmoins, il n'avait pas bien appréhendé le rapport de forces entre l'appareil étatique et le crime organisé.

En matière de sécurité nationale, plusieurs éléments firent leur apparition avec l'arrivée au pouvoir de Felipe Calderón : des conflits avec les États-Unis en raison de la violence liée au narcotrafic à la frontière ; un flux stable de drogue vers les États-Unis, qui n'a pas été affecté par les politiques antidrogues de Fox ; une augmentation considérable de la consommation de drogues illicites au Mexique, surtout depuis les années 1990 ; une guerre entre les cartels de la drogue causant des niveaux élevés de violence, ainsi qu'un contrôle du crime organisé dans les différents territoires du pays<sup>1</sup>.

Par ailleurs, au niveau des évolutions des organisations criminelles mexicaines concernant le contrôle territorial, il serait significatif d'évoquer deux aspects spécifiques de la période 1990-2006 : d'une part, la fragmentation des cartels a eu pour conséquence l'expansion de leur terrain d'action, leur renforcement militaire et la diversification de leurs actions afin d'accaparer le patrimoine de la population, à travers l'extorsion et les enlèvements ; d'autre part, la soumission des forces de police municipales et étatiques à travers la corruption accrue

---

<sup>1</sup> Jorge Chabat., «La respuesta del gobierno de Calderón al desafío del narcotráfico: entre lo malo y lo peor», *Op. cit.*, p. 29.

et l'aggravation de leur faiblesse. De plus, les organisations criminelles recherchaient de plus en plus de mobilité et de présence ouverte<sup>1</sup>.

Selon la typologie des Nations Unies dans un rapport publié en 2002<sup>2</sup>, les organisations criminelles mexicaines appartenaient à la catégorie des organisations ayant une hiérarchie standard<sup>3</sup>. Leur particularité était d'avoir un leader unique, de solides systèmes de discipline internes, d'être reconnues par un nom spécifique, une identité sociale ou ethnique souvent forte, et d'utiliser une violence essentielle à leurs activités. Elles avaient souvent une influence claire ou un contrôle sur un territoire défini. Cependant, à partir de l'expansion territoriale, notamment du cartel de Sinaloa et du cartel du Golfe-*Zetas*, dans la première décennie des années 2000, les organisations criminelles se sont transformées en organisations de hiérarchie régionale. Au niveau du commandement, la structure est restée unique et centrale, mais ces types d'organisations présentaient également des caractéristiques comme la répartition géographique-régionale, une certaine autonomie et des activités multiples<sup>4</sup>.

Bien que les FARC en Colombie étaient également présentes au niveau régional, leur objectif consistait toujours à l'expansion territoriale à grande échelle, afin de s'étendre sur l'ensemble du pays. La domination territoriale constituait un facteur crucial du conflit armé et un outil nécessaire pour le financement de la lutte armée de la guérilla. Néanmoins, le contrôle des zones servait un but supplémentaire : celui de la stratégie militaire. Le choix des zones n'était pas fait au hasard : *la zone d'arrière-garde nationale, pour ses ressources importantes de culture de coca ; la cordillère orientale, afin de trouver une forte concentration de troupes vers la direction de Bogotá, et la dispersion des fronts de guérilla sous l'orientation d'un encerclement territorial au niveau national qui impliquait l'idée de décentraliser les activités des forces de sécurité*<sup>5</sup>.

L'expansion territoriale des FARC était également tout à fait liée aux points stratégiques-économiques, comme les zones de production de coca. Lorsque les FARC ont décidé de transformer leur plan politique en un plan militaire, l'expansion territoriale s'est

---

<sup>1</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 397.

<sup>2</sup> Rapport des Nations Unis, *Results of a Pilot Survey of Forty Selected Organized Criminal Groups in Sixteen Countries*, September 2002.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec un Général de l'armée de terre mexicaine, actif, anonyme, 25 novembre 2016.

<sup>4</sup> Rapport des Nations Unis, *Op. cit.*

<sup>5</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : La zona de retaguradia nacional, por sus importantes recursos provenientes de los cultivos de coca; la cordillera oriental, para buscar una alta concentración de tropas en dirección a Bogotá, y la dispersión de frentes guerrilleros siguiendo la orientación de un copamiento territorial a nivel nacional, que llevaba implícita la idea de desconcentrar la actividad de la Fuerza Pública., Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 257.

focalisée principalement sur des zones d'intérêt économique. Cette propagation sur le sol, également motivée par des raisons économiques, trouvait son origine dans l'effondrement de l'URSS en 1991, et dans la fin de l'aide financière par le Parti Communiste. Les années qui ont suivi le facteur économique du contrôle territorial en Colombie, même si on parle plutôt d'un type de « zones grises » stato-centrée et pas socio-économique, présentaient l'un des principes les plus remarquables du conflit.

D'ailleurs, comme il a été déjà évoqué, il faut assurer le monopole des ressources financières afin d'assurer le monopole de la violence légitime. Il s'agit de la même analyse du sociologue Charles Tilly<sup>1</sup>, présentant les moyens de répression de l'État et ses institutions, ayant pour objectifs la maîtrise de la population. D'un côté la police, à travers la répression et l'imposition de la loi essaye de contrôler les masses et de l'autre côté, la bureaucratie ainsi que la taxation, constituent les outils de contrôle de la machine étatique. Les FARC, visaient ainsi à s'accaparer des zones avec des sources financières importantes afin d'obtenir le monopole économique, et par la suite de renverser le rapport de forces au niveau militaire.

Tel n'est pas le cas au Mexique. Afin de revenir sur les évolutions de la domination territoriale des organisations criminelles dans le pays, il semblerait pertinent d'évoquer deux types de crime organisé ayant un impact sur la gouvernance démocratique : le crime d'affaires et les groupes ou bandes territoriales. Dans le premier cas, des affaires illicites sont regroupées, à l'instar de l'enlèvement, de la distribution de drogue, du vol de voitures, des jeux d'argent et de la prostitution. La finalité de ce type de délit est très lucrative et au Mexique, des nombreuses affaires impliquent les cols blancs du monde professionnel dans le développement d'activités comme la fraude, le blanchiment d'argent, la falsification, la fixation des prix et l'évasion fiscale et réglementaire<sup>2</sup>.

Dans le deuxième cas, le facteur régional constitue le vecteur principal, car ce type de crime organisé est plus efficace pour intimider et extorquer dans des régions déterminées. En Amérique centrale ces groupes sont plutôt définis en tant que « criminalité organisée liée à un territoire », et au Mexique comme groupes ou bandes territoriales ayant une forte présence dans le pays et des réseaux de contrebande transnationale à disposition. Ces groupes territoriaux peuvent générer des revenus grâce à des activités commerciales, mais leur attribut fondamental consiste en leur capacité de contrôler un territoire déterminé à travers la coercition et

---

<sup>1</sup> Charles Tilly., « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, Vol. 13, N°49, De Boeck Supérieur, Paris, Premier trimestre 2000, p. 113.

<sup>2</sup> John Bailey., *Op. cit.*, p. 125.

l'intimidation, la collecte d'impôts (« *derecho de piso* ») sur des activités légales et illégales. Dans la première décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle, on observe que les groupes territoriaux mexicains sont très fluides et même excessivement compétitifs<sup>1</sup>. D'ailleurs, cette fluidité est l'une des caractéristiques du type de « zones grises de présence non-physique ».

La période de Felipe Calderón au pouvoir, constituait l'étape à laquelle l'État mexicain devrait répondre à l'emprise galopante du crime organisé sur plusieurs régions. La nouveauté dans le cas des « zones grises » au Mexique, se référait à la capture par le narcotrafic des polices municipales, ministérielles et étatiques et des autorités élues dans plus de deux mille cinq cents municipalités du pays. Par la suite, les criminels visaient le contrôle des lieux et des voies d'entrée et de sortie des stupéfiants ou des fournitures pour les fabriquer, aux douanes et aux ports, et ils facturaient aux particuliers et aux entreprises, dans plusieurs villes le « *derechos de piso* »- les personnes physiques ou morales devaient payer des impôts aux criminels afin de pouvoir travailler dans la région<sup>2</sup>.

Cette espèce de pseudo-contrôle territorial du type de « zones grises de présence non-physique » constitue une menace pour l'État. À travers cette maîtrise du territoire, le crime organisé conteste les espaces de pouvoir de l'État et l'exercice de la violence légitime, en construisant un pouvoir parallèle basé sur la terreur et les assassinats<sup>3</sup>. La dangerosité de ce type de « zones grises » consiste au fait que les acteurs armés illégaux opèrent de manière clandestine. À cet effet, ils peuvent acquérir suffisamment de pouvoir afin d'intimider les gouvernements étatiques et fédéraux, ce qui leur permettrait de contester l'aspiration de l'État au monopole de la coercition<sup>4</sup>.

L'arrivée d'Álvaro Uribe au pouvoir en 2002 en Colombie, est rentrée dans la même problématique que la campagne de Felipe Calderón, comme nous le verrons dans la deuxième partie. La grande différence entre les deux déclarations de guerre des deux Présidents, résidait dans la typologie des acteurs armés illégaux qui devaient combattre. Uribe était obligé de lutter contre les groupes paramilitaires -même si les paramilitaires avait des liens importants avec son gouvernement, comme on l'étudiera plus tard-, mais son objectif principal reposait sur l'élimination des guérillas. Cette politique de « Sécurité Démocratique » constituait la réponse de l'État contre les territoires contrôlés par les FARC qui, selon Gary Leech, fonctionnaient

---

<sup>1</sup> John Bailey., *Ibidem*, pp. 125-126.

<sup>2</sup> Rubén Aguilar V. y Jorge G. Castañeda., *El narco: La guerra fallida*, Punto de Lectura, México, 2009, p. 26.

<sup>3</sup> Raúl Benítez Manaut., «La crisis de seguridad en México», *Nueva Sociedad*, No 220, marzo-abril, México, 2009, p. 181.

<sup>4</sup> John Bailey., *Op. cit.*, p. 126.

comme gouvernement *de facto* dans les espaces où il n'y avait pas de présence significative de l'État<sup>1</sup>.

Le contrôle territorial constituait l'enjeu le plus considérable du conflit armé en Colombie. Les disputes entre les guérillas, les paramilitaires et l'État lui-même se retrouvaient au cœur de la question. Les FARC même après la perte de régions appartenant à la « Zone de Détente » continuaient d'exercer une influence importante sur d'autres territoires, et elles visaient à s'opposer à l'État. C'est-à-dire qu'il était évident qu'à partir de 2005, alors que les forces militaires avaient pour objectif d'accaparer les zones du sud-est du pays, les FARC avaient l'intention de contrôler les zones de sud-ouest -zones d'importance stratégique pour la survie de la guérilla- ou le Catatumbo, dans lequel la présence des forces publiques était relativement faible<sup>2</sup>.

Le plan politico-militaire des FARC était inhérent à leur objectif principal de la création d'un État dans l'État. Comme il a été expliqué par le Centre National de Mémoire Historique en Colombie, *ce ne fut pas simplement une lutte pour le pouvoir local pour arracher les politiciens traditionnels, mais une stratégie systématique et calculée pour étendre les territoires sans la présence de l'État et donc en créant un double pouvoir politique*<sup>3</sup>. Cet objectif était également présent dans le Plan de Guerre des FARC et présentait deux volets : d'une part, en renforçant l'arrière-garde nationale qui se situait dans plusieurs régions du pays, comme les départements de Meta, de Caquetá, de Putumayo et de Guaviare, afin de s'approcher éventuellement de la capitale et d'autre part, en recherchant le statut de belligérance au niveau international, en se présentant comme le véritable pouvoir contrôlant une grande partie du sud du pays. D'autre part, il s'agissait de l'approfondissement de l'expulsion des institutions notamment dans le Caquetá et le Putumayo et la mise en place des « gouvernements provisoires »<sup>4</sup>.

Plus récemment, les FARC se sont pourvues de territoires d'importance primordiale pour leur fonctionnement. Quant aux zones urbaines, elles ont perdu progressivement les villes

---

<sup>1</sup> Leech Garry., *Op. cit.*, p. 63.

<sup>2</sup> Camilo Echandía Castilla., «Cambios en la conducta de las FARC en medio de la ofensiva militar en su contra. Elementos para un balance», *Op. cit.*, p. 64.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : No se trataba simplemente de una pugna por el poder local para arrebatárselo a los políticos tradicionales, sino de una sistemática y calculada estrategia de ampliar los territorios sin presencia de Estado y con ello *dualizar* el poder político.

Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 266.

<sup>4</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica., *Ibidem*, p. 266.



de Bogotá, Medellín et Cali. Elles ont dû partir des zones où elles avaient une forte présence, comme à la côte de Caribe, au nord de Boyacá et au sud de Santander. Une fois que la guérilla se retirait du territoire qu'elle contrôlait, le déplacement avait lieu dans des zones sauvages et éloignées ainsi que vers les frontières et les zones de culture de drogue. Il s'agissait des régions du sud-ouest du pays, du Catatumbo et d'extrême orient en Vaupés, Vichada et Guainía, dans lesquelles la présence des FARC a suivi une augmentation parallèle à la croissance des cultures de coca dans ces régions<sup>1</sup>.

Contrairement au Mexique, la situation d'emprise des zones, est devenue plus complexe ces dernières années. Durant la période de Calderón, lorsqu'il s'agissait de restreindre les gangs de narcotrafiquants dans leur expansion territoriale, les gouvernements locaux -leur police, leurs services de sécurité et les forces de l'ordre- étaient des proies faciles pour la terreur et l'argent. À cette époque, le gouvernement mexicain devait également faire face à deux enjeux supplémentaires : le soulèvement de l'embargo américain sur les armes d'assaut en 2004, et l'augmentation des saisies de cocaïne à un taux de 65% par le gouvernement colombien, qui a doublé son prix, en 2006<sup>2</sup>.

Ainsi, à partir de 2004, on peut acheter des armes de haute puissance à des prix bas dans les huit mille armureries de la frontière. La puissance de feu des gangs de trafiquants de drogue s'accroît exponentiellement avec cette mesure. Les membres de la patrouille frontalière et de l'armée mexicaine sont surpris à plus d'une occasion par la supériorité inattendue de l'armement des gangs criminels. En 2006, après les saisies par le gouvernement colombien, en raison de la pénurie, au cours des deux années qui précèdent, le prix de la cocaïne, la drogue la plus rentable du marché, devient plus attrayant et plus problématique que jamais pour les concurrents.

En raison d'une importante fragmentation subie en 2006 après la guerre frontale que leur a menée Calderón, les organisations criminelles ont réussi à affaiblir la capacité de dissuasion policière et à favoriser l'émergence de nouvelles bandes. Le rapport de force au niveau de la puissance de feu a également été affecté par cette fragmentation et l'apparition des groupes armés-paramilitaires (« *sicarios* ») au service des narcotrafiquants, ainsi que leur « innovation » dans de nouveaux délits graves comme l'enlèvement et les attaques à la sortie des banques. Le « succès » du narcotrafic et le développement croissant de la criminalité

---

<sup>1</sup> Camilo Echandía Castilla., «Cambios en la conducta de las FARC en medio de la ofensiva militar en su contra. Elementos para un balance», *Op. cit.*, pp. 65-66.

<sup>2</sup> Héctor Aguilar Camín., «La captura criminal del Estado», *Op. cit.*

organisée est également dû à une faiblesse intrinsèque des autorités mexicaines de dissuader ces phénomènes en poussant, enfin, les acteurs des délits de droit commun vers des délits organisés<sup>1</sup>.

Dans cette optique de l'évolution du rapport de forces, Joaquín Villalobos, -ancien membre du Front Farabundo Martí pour la Libération Nationale au Salvador, ancien consultant pour le gouvernement fédéral mexicain dans la résolution de conflits internationaux- a illustré de manière schématique l'élément de clandestinité dans les « zones grises de présence non-physique » dans le cas mexicain :

En el tipo de conflicto que enfrenta el Estado mexicano los cárteles son fuertes cuando controlan sin combatir y pueden pasar desapercibidos para la mayoría de la población. Por el contrario, cuando reaccionan y se vuelven visibles, su posibilidad de controlar y operar libremente se debilita y los enfrentamientos internos aumentan; esto no es una muestra de fortaleza sino de debilidad, a pesar de que la violencia salga o flote y genere incertidumbre social<sup>2</sup>.

Quant au rapport de forces entre les FARC et le gouvernement colombien dans les deux mandats d'Álvaro Uribe (2002-2010), le Plan de « Sécurité Démocratique » a changé la donne. Lors du premier mandat et de la mise en œuvre du programme sécuritaire, les guérillas ont commencé à perdre du territoire et des combattants. Elles ont dû réadapter leur plan politique et militaire. Les offensives de l'armée et de la police nationale, outre l'objectif pratique d'éliminer les guérilleros, avaient aussi un objectif « symbolique » -si on reprend le propos de Bourdieu sur la « violence légitime » -à montrer la puissance de l'État de droit, ainsi que sa capacité de riposte en matière de sécurité intérieure.

En ce qui concerne la relation du territoire avec la notion de la sécurité intérieure deux approches différentes peuvent être évoquées : Tout d'abord, une approche politique qui délimite le territoire en fonction des « frontières administratives ». Dans ce territoire une stratégie spécifique de sécurité est mise en place par les autorités. Ensuite, une approche sociologique qui rassemble des éléments humains et économiques en délimitant le territoire en fonction de la criminalité étant présente, dans un « *espace continu avec des limites non figées* »<sup>3</sup>. Les FARC

---

<sup>1</sup> Marcelo Bergman., *Op. cit.*, p. 40.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : Dans le type de conflit que l'État mexicain confronte, les cartels sont forts lorsqu'ils contrôlent sans combattre et peuvent passer inaperçus par la majorité de la population. Au contraire, quand ils réagissent et deviennent visibles, leur capacité de contrôler et d'agir librement s'affaiblit et les confrontations internes augmentent ; Ce n'est pas un signe de force mais de faiblesse, malgré la violence qui se manifeste et génère une incertitude sociale., Villalobos Joaquín., «Doce mitos de la guerra contra el narco», *Nexos*, México D.F., enero 2010.

<sup>3</sup> Grégoire Doré., « La territorialisation de la sécurité intérieure : mythe ou réalité ? », *Sécurité intérieure, les nouveaux défis*, Magnard-Vuibert, Paris, 2013, p. 95.

sous le développement des « zones grises de présence physique » envisageaient de reverser la « *stratégie spécifique de sécurité* » de l'approche « *politique* », aussi bien que d'instaurer cet « *espace continu avec des limites non figées* » de l'approche « *sociologique* ».

Suite aux offensives militaires et à leurs coups sévères, notamment lors des deux mandats d'Álvaro Uribe, les FARC appliquèrent « *le principe de l'économie de la guerre* ». Ainsi, la guérilla a cherché à réduire au maximum les baisses dans leurs rangs et les coûts d'opération, alors que les forces armées de l'État devaient redoubler leurs efforts afin de contrecarrer les attaques dans différentes régions du pays. Cette tactique a permis aux FARC de multiplier les opérations en mettant en difficulté leur identification par les autorités, sans être toujours un front statique<sup>1</sup>.

Dans l'optique de la réorganisation de la guérilla pendant ces coups sévères, les FARC ont commencé à abandonner les grandes villes et à revenir aux grands points stratégiques, afin de maintenir un rapport de forces avec les groupes paramilitaires et les forces armées étatiques. L'évolution qui sera étudiée en détail dans le prochain chapitre, consistait à la propagation de plusieurs fronts sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, elles ont investi certaines zones difficiles d'accès<sup>2</sup>, dans le sud du pays.

Il paraît également judicieux d'aborder la question de la géopolitique interne, différente dans les cas des deux pays. En raison de la manière dont la Colombie est géographiquement formée -avec trois grandes vallées et trois grandes rivières, divisées par trois grandes cordillères-, l'État n'avait quasiment jamais établi de contrôle sur la totalité de son territoire, tandis que l'État mexicain présentait une stabilité complète à ce propos depuis la Révolution mexicaine. L'État colombien n'a jamais réussi à établir une domination complète de son territoire. Nous estimons que sur les vallées, l'Amazone, les côtes des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que sur la frontière avec le Venezuela, le Panama, l'Équateur, le Pérou et le Brésil, la présence de l'État colombien n'était pas assez forte. Malgré toutes ses lacunes et ses insuffisances<sup>3</sup>, l'État mexicain a réussi à dominer son territoire. La situation de l'État mexicain a pourtant changé depuis l'émergence des « zones grises de présence non-physique » et le renforcement économique et militaire des organisations criminelles dans les années plus récentes et nomment après 2006.

---

<sup>1</sup> Camilo Echandía Castilla., «Cambios en la conducta de las FARC en medio de la ofensiva militar en su contra. Elementos para un balance», *Op. cit.*, p. 70.

<sup>2</sup> Pascal Drouhaud., *FARC, Confessions d'un guérillero*, Choiseul Editions, Paris, 2008, p. 66.

<sup>3</sup> Rubén Aguilar V. y Jorge G. Castañeda., *Op. cit.*, p. 59.

De plus, une divergence qui doit être évoquée repose sur les acteurs des « zones grises » en Colombie et au Mexique. Dans le cas colombien, il y avait une forte présence et une emprise territoriale des guérillas, de même que des groupes paramilitaires, et dans les années 1980-1990, c'est le tour des cartels de Medellín et de Cali. Dans le cas du Mexique, la question paramilitaire n'est pas présente, même si le phénomène de *Zetas* révèle des traits paramilitaires, ainsi que les atrocités commises au Chiapas<sup>1</sup>. Les zapatistes et leurs nouvelles formes, ainsi que l'Armée Populaire Révolutionnaire (EPR), n'ont jamais eu le poids des FARC.

Ainsi, il faut distinguer les acteurs armés illégaux des « zones grises » de cette thèse, car les FARC constituaient une guérilla avec des motifs politiques, impliquée à l'économie parallèle et aux activités criminelles afin d'atteindre leurs buts. Cependant, les organisations criminelles mexicaines qui contrôlent les « zones grises » comprenaient des acteurs armés illégaux purement criminels ayant pour unique objectif le profit. Malgré ces divergences, n'oublions pas qu'en terme de science politique les facteurs qui déterminent une « zone grise » sont la fragilité de l'État, l'absence de l'État de droit, la violence extrême, les diverses formes de trafic, ainsi que la « militarisation » de l'État.

Concernant les protagonistes mexicains, on pourrait les diviser en trois grandes catégories, selon leur évolution ces dernières années : premièrement, « les cartels transnationales -groupes Alpha de premier niveau- », deuxièmement, « les organisations régionales du trafic de drogue -groupes Beta deuxième niveau- » et dernièrement, « les organisations locales -Gamma du troisième niveau- »<sup>2</sup>. Dans la première catégorie, on pourrait classer les cartels de Sinaloa, de *Zetas* et du Golf. Le cartel de Sinaloa qui reste toujours actif malgré la recapture de Joaquín el Chapo Guzmán en 2016, constitue peut-être l'organisation la plus puissante du pays, enracinée dans plusieurs États du « Triangle d'Or » -Chihuahua, Durango et Sinaloa-, de même que dans des pays d'Amérique centrale et du Sud, aux États-Unis et en Europe. Les *Zetas* opèrent dans divers États du pays comme aux États-Unis et en Amérique centrale et du Sud. Enfin, le cartel du Golf qui se situe principalement dans l'État de Tamaulipas, continue ses opérations dans différents États du pays et jouit d'une présence transnationale en Amérique centrale et du Sud. Toutes ces organisations sont constituées par

---

<sup>1</sup> La question paramilitaire dans l'État de Chiapas trouve son origine en 1997, lorsque le gouvernement d'Ernesto Zedillo avait lancé une série d'opérations de contre-insurrection. Lors d'une incursion paramilitaire 45 membres de la communauté indigène « *tzotzil* » ont été massacrés. Comme l'État de Chiapas constitue la base de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), des phénomènes paramilitaires ont souvent eu lieu.

<sup>2</sup> John Bailey., *Op. cit.*, pp. 163-165.

les acteurs principaux des « zones grises de présence non-physiques » au Mexique, avec un poids économique et une capacité militaire qui dépassent les frontières du pays.

Dans la deuxième catégorie, sont classés les cartels de Juárez, de Tijuana, la *Familia* et du Pacifique du sud. Les restes de l'organisation de Juárez disputent le contrôle territorial du passage entre la Ciudad Juárez et la ville d'El Paso, dédié à plusieurs activités de contrebande. Les différentes factions rivales issues du cartel de Tijuana, se disputent le contrôle du corridor de trafics entre la Basse-Californie et le sud de la Californie. Ensuite, la *Familia Michoacana* et l'organisation des Chevaliers Templiers -qui a émergé après la répression de forces gouvernementales et sa fragmentation en 2010- ont reçu des coups sévères des Forces Armées Mexicaines qui les ont fortement affaiblis. Enfin, consiste à l'organisation principale apparue après la rupture des frères Beltrán Leyva en 2010, et se dispute le territoire avec d'autres factions dans les villes de Cuernavaca, d'Acapulco et dans certaines municipalités de l'État du Mexique<sup>1</sup>.

Dans la dernière catégorie, sont regroupés les cartels de la Resistencia et de Jalisco Nouvelle Génération. Il s'agit des organisations qui constituent des groupes armés illégaux opérant au niveau local comme les bras armés des organisations du deuxième niveau. L'État de Guerrero présente peut-être la plus grande diversité des organisations de telle ampleur opérant sur son territoire. Ces bandes locales sont, dans la majorité des cas, les plus violentes, car elles essaient de montrer leur pouvoir et leur contrôle sur la zone, afin d'étendre leur possibilité de collaborer avec les organisations de la deuxième catégorie<sup>2</sup>.

À l'inverse, les FARC représentaient une guérilla, qui à travers le temps et à travers ses mutations (puisque'il s'agit de la plus longue guérilla de l'histoire mondiale, avec plus de cinquante ans de vie active), s'est engagée dans des activités criminelles, et plus particulièrement dans le narcotrafic et les enlèvements. Cette évolution a surtout fait son apparition à partir des années 1980 et 1990, lorsque le Parti Communiste ne détenait plus les moyens suffisants pour financer sa lutte. D'ailleurs, leurs pratiques d'enlèvement se déclinent en deux catégories : les otages « économiques » et les prisonniers « politiques ». La première catégorie se référait à des personnes enlevées contre rançon et dans la deuxième, on parlait de

---

<sup>1</sup> John Bailey., *Ibidem*, pp. 163-165.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 163-165.

personnes appartenant à la catégorie d' « échangeables », c'est-à-dire des personnes issues du milieu politique et militaire, contre la libération de prisonniers guérilleros<sup>1</sup>.

Le caractère politique des FARC relève également de deux aspects clés du conflit armé colombien : en premier lieu, de l'internationalisation du conflit, à partir du moment où il a pris une ampleur importante, et en deuxième lieu, de la solution diplomatique et politique qui a réussi à convaincre, à travers la négociation à la Havane, le président Juan Manuel Santos d'arriver à la conclusion d'un accord pacifique. Sur le premier aspect, les gouvernements colombiens se sont dirigés vers l'international et principalement vers le partenaire diplomatique le plus proche, les États-Unis, afin de faire face à la question des guérillas. Sur le deuxième aspect, cette résolution diplomatique du conflit a renforcé son caractère politique, certifiant aux FARC leur continuation dans une politique sans armes.

De surcroît, un point qui semblerait important à évoquer sur le caractère politique des FARC, trouve son origine dans son organisation structurelle, qui sera analysée en détail dans le deuxième chapitre. Les FARC présentaient une organisation complexe, articulée autour d'organismes politiques, d'organismes de direction (politico-militaires) et d'organismes militaires. Au sein des organismes politiques : *chaque escadron ou unité de base est en même temps une cellule politique*<sup>2</sup>.

Quant aux évolutions plus récentes -à partir de 2006 et jusqu'en 2016- de ces acteurs armés illégaux dans les deux cas, on pourrait signaler qu'ils avaient une présence proportionnellement inversée sur le territoire. Du côté mexicain, le gouvernement de Calderón -et ensuite, l'administration d'Enrique Peña Nieto en certains termes- a adopté une stratégie militarisée *afin de récupérer les espaces qui ont été séquestrés par les bandes des narcotrafiquants et d'autres organisations criminelles*<sup>3</sup>. Les questions qui devraient être affrontées, reposaient sur la violence générée par la concurrence entre les organisations criminelles et les changements de rapport des forces. Concernant le premier aspect, les organisations du trafic de drogue se disputaient entre elles pour les marchés ou les territoires. Quant au deuxième aspect, les évolutions au rapport des forces ont été produits par la

---

<sup>1</sup> Pascal Drouhaud., *Op. cit.*, pp. 83-86.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : Cada escuadra o unidad básica, es al mismo tiempo célula política., Juan Guillermo Ferro Medina y Graciela Uribe Ramón., *El orden de la guerra, las FARC-EP: Entre la organización y la política*, Centro Editorial Javeriano, Bogotá, 2002, p. 42.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : [...] Para recuperar los espacios que han sido secuestrados por la bandas de narcotraficantes y otras organizaciones delictivas., Presidencia de la República, *Sexto Informe del Gobierno*, 1 de septiembre de 2012, p. 41.

réorganisation des institutions de sécurité publique et l’alternance politique qui a bouleversé les pactes au niveau régional.

Du côté colombien, les offensives des forces armées et la reconquête territoriale lors des deux mandats d’Alvaro Uribe, ont provoqué le déplacement des FARC vers les frontières, notamment au sud. Dans le passé, ces groupes armés illégaux ont utilisé l’emplacement géographique stratégique des frontières afin d’organiser leurs premiers fronts, et d’établir des corridors de mobilité. Ensuite, la perte progressive du territoire à partir de 2002 et notamment après 2006, a eu comme conséquence le recours dans ces zones sous une logique différente dont nous précise Irene Cabrera Nossa : *les guérillas ont recouru à ces positions afin de garantir leur survie et obtenir des avantages militaires qui diffusent la proximité d’une défaite. Sous cette considération, les frontières se sont converties en territoires stratégiques pour les groupes guérilleros dans la mesure où ils utilisent ces espaces afin de continuer la lutte armée et même dépasser la capacité de confinement de la force publique*<sup>1</sup>.

Au Mexique, la fragmentation des organisations criminelles à partir de 2006 qui persiste de nos jours comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous<sup>2</sup>, a rendu leur confrontation par les forces de sécurité étatiques plus complexe :

**CUADRO 1**  
**Bandas asociadas a las organizaciones del narcotráfico, 2016**

Organización	Número de bandas	Número de estados en que operan
Beltrán Leyva	47	16
Cártel de Juárez	2	1
Cártel de Sinaloa	34	22
Cártel de Tijuana	16	2
Cártel del Golfo	36	9
La Familia Michoacana	10	9
Los Caballeros Templarios	15	10
Los Zetas	33	23
Sin filiación	15	3
Total	208	

Fuente: Lantia Consultores.

<sup>1</sup> Traduction de l’auteur de l’original en espagnol : Las guerrillas recurren a estas posiciones para garantizar su supervivencia y obtener ventajas militares que hacen difusa la proximidad de una derrota. Bajo esta consideración, las fronteras se han convertido en territorios estratégicos para los grupos guerrilleros en la medida en que utilizan estos espacios para continuar la lucha armada e, incluso, desbordar la capacidad de contención de la fuerza pública., Irene Cabrera Nossa., *Op. cit.*, p. 77.

<sup>2</sup> Tableau paru dans l’article de Guillermo Valdés Castellanos., «La senda del crimen», *Nexos*, México D.F., 1 enero, 2017.

Actuellement, en dépit de leur contrôle apparent de certains territoires, et de leur exercice de certaines fonctions appartenant au gouvernement, on ne pourrait pas affirmer qu'elles remplacent l'État. La stratégie criminelle ne cherche ni à remplacer ni à éliminer complètement l'État, mais seulement à le manipuler et à l'exploiter, en profitant des lacunes de l'État de droit afin d'exercer son influence<sup>1</sup>.

L'autonomie des municipalités et des États par rapport à l'État fédéral continue à représenter une opportunité pour l'infiltration et la cooptation des gouvernements locaux, et notamment des polices locales, par les organisations criminelles. Ensuite, des éléments territoriaux contingents, tels qu'une croissance économique faible, une présence institutionnelle également faible et les effets de crises économiques exogènes, peuvent considérablement accroître le niveau de risque d'infiltration du crime organisé dans les institutions locales. Le cartel de Sinaloa, par exemple, qui présente un caractère d'entreprise -réduction de risques et maximisation des profits-, a toujours pour objectif de dominer et de réglementer les activités liées à la drogue et de ne pas exercer de contrôle répandu sur le territoire et ses autres activités<sup>2</sup>.

En termes généraux, il faut souligner le fait que les organisations criminelles mexicaines ne se sont pas toujours focalisées sur la recherche d'un soutien politique ou l'influence directe de la politique du pays -comme les FARC en Colombie-. Si elles exercent une influence dans la vie politique du pays, elles se développent à travers la corruption et les menaces et non grâce au soutien direct d'une quelconque force politique. Bien qu'elles bénéficient d'une certaine sympathie dans certains secteurs, elles manquent de représentation et de soutien au sein de la société<sup>3</sup>, à l'exception de la Familia Michoacana et par la suite des Chevaliers Templiers qui constituaient des organisations de caractère religieux et ethnique, très attachées à la culture régionale de Michoacán.

La stratégie du contrôle territorial pour les FARC, comme on a déjà vu, était inversée. Les FARC avaient besoin du soutien social et de la création de bases sociales politiquement adjacentes. D'ailleurs, la guérilla a remplacé la réglementation des relations sociales que l'État colombien devait effectuer dans plusieurs zones. Un rôle qui a été également renforcé par le sentiment d'injustice des colons face à un État élitiste et ensuite, par le fait que les troupes de

---

<sup>1</sup> Octavio Rodríguez Ferreira., «De casus belli: Violencia y delincuencia organizada en México», *Mercados ilegales y violencia armada: los vínculos entre la criminalidad organizada y la conflictividad internacional*, Josep Ibáñez Muñoz y Constanza Sánchez Avillés (dir.), Tecnos, Madrid, 2015, pp. 101-102.

<sup>2</sup> Antonio Luigi Mazzitelli., *Op. cit.*, pp. 39-40.

<sup>3</sup> Octavio Rodríguez Ferreira., *Op. cit.*, p. 102.



la guérilla comprenaient souvent des personnes originaires de la zone contrôlée<sup>1</sup>. Ces racines historiques consistent, par ailleurs, l'un de traits du type de « zones grises de présence physique », lorsqu'il existe un rattachement organique à la région maîtrisée.

Le facteur humain a également joué un rôle prépondérant dans la question de la domination territoriale, notamment dans les régions de Guaviare, Meta, Caquetá et Putumayo. Les relations entre les FARC et la population locale ont servi de soutien supplémentaire dans la production de la cocaïne. La guérilla a ainsi utilisé comme prétexte cette activité illicite afin d'imposer son ordre dans ces zones, à l'encontre des narcotrafiquants et des paramilitaires<sup>2</sup>. Ces accords locaux présentaient souvent une norme dans les zones qualifiées de « colonisation tardive ».

Les tendances à la confrontation, dans la période de 2002 à 2010, ont fait le contrôle de zones stratégiques prioritaires pour les FARC, une évidence par rapport à une certaine impossibilité de dominer de vastes domaines territoriaux. Elles ont cherché à changer leurs tactiques d'opération en évitant à tout prix des affrontements directs avec les Forces Armées Colombiennes. La guérilla a également recouru à des pratiques d'assassinats ciblés de policiers et de soldats. Il s'agissait du « plan pistolet »<sup>3</sup>.

La logique militaire des groupes armés illégaux se concentre sur l'expansion territoriale vitale dans leur lutte armée. Les aspects géographiques peuvent certainement jouer un rôle prépondérant dans un conflit armé, au niveau de la fonctionnalité d'un espace accaparé par ces groupes armés. Cette logique tactique qui était tout à fait présente sur le plan militaire des FARC, se retrouve aussi dans des cas de guerres civiles en Afrique, comme au Sierra Leone où la guérilla *Revolutionary United Front*, afin d'entrer dans la capitale Freetown, a financé sa lutte via le trafic de diamants dans la périphérie avec l'intention de déstabiliser le gouvernement économiquement et militairement, et par la suite, en essayant de s'accaparer le pouvoir<sup>4</sup>.

En ce qui concerne l'évolution des acteurs armés illégaux au Mexique, les règles du jeu ont changé après l'émergence des organisations de petite et moyenne taille pour deux raisons : D'une part, si le grand cartel peut contrôler économiquement ces types d'organisation, il aura

---

<sup>1</sup> Erika M Rodríguez Pinzón., «Narcotráfico y conflicto armado en Colombia», *Mercados ilegales y violencia armada: los vínculos entre la criminalidad organizada y la conflictividad internacional*, Josep Ibáñez Muñoz y Constanza Sánchez Avillés (dir.), Tecnos, Madrid, 2015, p. 110.

<sup>2</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 156.

<sup>3</sup> Camilo Echandía Castilla., « Colombie : évolution du conflit armé à partir de l'analyse de la territorialité et des stratégies des FARC (1990-2011) », *Problèmes d'Amérique latine*, 2012/1 (N° 83), ESKA, Paris, p. 110.

<sup>4</sup> Irene Cabrera Nossa., *Op. cit.*, p. 117.

le bénéfice de dominer leurs zones d'influence. D'autre part, ces petites bandes constituent les acteurs « gris » et « invisibles » qui sont considérés comme les plus dangereux en matière de criminalité organisée, puisqu'ils ont une capacité d'infiltration plus profonde sur l'espace contrôlé<sup>1</sup>.

En outre, la diversification des actes criminels constitue une évolution additionnelle des organisations mexicaines ces dernières années. Le trafic de drogue est la plaque tournante de leur économie parallèle, mais cependant, elles se sont impliquées dans des activités comme les enlèvements, l'extorsion, le vol d'hydrocarbures -très récemment-, ainsi que dans le trafic d'armes. Ce dernier représente une nécessité importante afin de maîtriser le territoire dans les « zones grises de présence non-physique ». Comme l'explique Ricardo Ravelo, *l'augmentation de la capacité logistique des organisations criminelles et la nécessité d'exercer le contrôle territorial les ont obligés à augmenter leur puissance de feu pour faire face à leurs concurrents*<sup>2</sup>.

Cette diversification a eu des conséquences au niveau de l'emprise territoriale. Les *Zetas* ont présenté un exemple d'une nouvelle méthode concernant le contrôle de l'espace. Comme il a été mentionné, ce groupe armé illégal a introduit dans le phénomène mexicain du narcotrafic une version très militarisée et excessivement violente. Ainsi, même si les *Zetas* n'aspirent pas à remplacer l'État et ses institutions, la mentalité du groupe et son modèle opérationnel ne laissent aucune place à une quelconque interférence avec son objectif de contrôle territorial. En ce sens, l'usage ostentatoire et flagrant de la violence vise également à discréditer publiquement les capacités des institutions de police et de sécurité, en les affaiblissant. Cependant, une fois la phase de « conquête » du territoire terminée, cette relation antagoniste semble évoluer vers un lien basé sur la cooptation et la subordination<sup>3</sup>.

Ce nouveau modèle de l'emprise territoriale des *Zetas* a inspiré deux autres organisations criminelles qui sont apparues dans l'État de Michoacán, après 2006, afin de récupérer le contrôle du territoire par les *Zetas*. Il s'agissait de la Familia Michoacana et son organisation jumelle, les Chevaliers Templiers. Le premier facteur important de leur expansion repose sur la faible présence étatique dans l'État de Michoacán, et sur la crédibilité insignifiante

---

<sup>1</sup> José Arturo Yáñez Romero., «Drug-Trafficking-Related Violence in Mexico: Organization and Expansion», *Voices of Mexico*, núm. 84, UNAM, Ciudad de México, enero-abril de 2009, p. 17.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : El aumento de la capacidad logística de las organizaciones criminales y la necesidad de ejercer el control territorial les ha obligado a aumentar su poder de fuego para hacer frente a sus competidores., Ricardo Ravelo., *Narcomex: Historia e Historias de una guerra*, *Op. cit.*, p. 44.

<sup>3</sup> Antonio Luigi Mazzitelli., *Op. cit.*, p. 45.

des institutions pour les communautés rurales -un élément qui renforçait la base sociale des FARC, comme on l'a déjà expliqué-. Dans cette dynamique, les deux organisations criminelles ont réussi à établir une relation symbiotique avec les institutions, dont la présence et les ressources ont bénéficié. La Familia Michoacana et les Chevaliers Templiers se sont déclarés être du côté de la justice et des forces fédérales dans la lutte contre les groupes criminels qui ont envahi Michoacán, envoyant un message de soutien aux actions des organismes d'État<sup>1</sup>.

En Colombie, lors de la période 2007-2010, suite à l'avancement militaire des forces armées, les FARC ont voulu réadapter leur plan stratégique à la nouvelle situation du pays. Dans cette optique les FARC devaient abandonner des zones non-peuplées et de subsistance simple afin de se reconnecter à des organisations sociales illégales, et d'augmenter les ressources par la production de coca et « d'absorber » les offensives de l'armée. Elles envisageaient un retour à leur ancien plan de guerre dans le but de récupérer leur force et de trouver de nouvelles conditions favorables<sup>2</sup>.

Dans cette optique, les zones du sud qui constituent des points de connexion avec le Pérou et l'Équateur, ont joué un rôle crucial au cours de cette période en tant que sanctuaires. Il s'est agi d'une zone où les FARC ont souvent reculé. La densité des forêts mettait en difficulté la surveillance de ces frontières. Dans cette zone se sont situées les départements de Putumayo, de Caquetá et d'Huila, régions où la production de drogue a été en constante croissance depuis les années 1990. Les FARC ont concentré autour de 60% de leurs forces militaires dans cette zone frontalière<sup>3</sup>. D'ailleurs, le Bloc sud installé dans ces départements constituait l'un de blocs les plus puissants et importants de la force militaire et économique de la guérilla.

Outre la pression du Bloc Oriental -le front qui se situait à la cordillère Orientale- la priorité des FARC reposait sur leur renforcement dans les régions du sud-ouest en raison de plusieurs facteurs : premièrement, la domination d'un important réseau de corridors vers l'océan Pacifique -voie principale de trafic de drogue- et l'ensemble des départements du sud-ouest du pays, en approchant Bogotá par Tolima. Elles visaient également à réorienter la concentration des forces de sécurité de cette partie du pays afin de recomposer leurs structures militaires dans leur ancienne arrière-garde. Deuxièmement, les FARC visaient à rapprocher les

---

<sup>1</sup> Antonio Luigi Mazzitelli., *Ibidem*, p. 49.

<sup>2</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, pp. 275-276.

<sup>3</sup> Pascal Drouhaud., *Op. cit.*, p. 63.

villes de Cali et de Buenaventura et à maintenir leur proximité avec les régions indigènes afin d'inciter les peuples autochtones à intégrer leur fronts<sup>1</sup>.

Lors du premier mandat de Juan Manuel Santos (2010-2014), et jusqu'au moment du lancement des négociations de paix à La Havane, les évolutions dans la logique d'une emprise territoriale par les FARC étaient absolument évidentes. Une nouvelle restructuration de la guérilla est également apparue dans la perception du territoire. Les FARC sont passées de l'espace physique de jungle à l'espace social organisationnel, à la prolifération de leur force en petites unités civiles, et elles sont retournées à la guerre de guérilla et aux anciens moyens de communication. Enfin, elles se sont focalisées sur une logique des alliances régionales avec des groupes criminels et de narcotrafiquants et les nouveaux groupes paramilitaires. Le retour aux zones de leur domination traditionnelle, à travers l'exercice de différents niveaux de présence politique, militaire et socio-économique, a constitué pour les FARC -et par ailleurs pour l'ELN- un processus de convergence de pratiques militaires et politiques, ces dernières années<sup>2</sup>.

Afin de revenir sur la différenciation déjà exposée, de différents phénomènes apparaissent au sein d'une « zone grise » de type socio-économique -organisations criminelles aux Mexique-, qu'au sein du type stato-centré -FARC en Colombie-. Dans le premier cas, des acteurs privés exercent la pratique courante de la violence sans aucune régularisation par l'État. Les personnes qui vivent à l'intérieur de ces zones cessent d'être de sujets de droit. Dans le second cas, les acteurs contrôlant la zone prétendent contrôler aussi la « demande sociale de violence », parce que la violence privée ne fait pas partie de ces intérêts<sup>3</sup>.

Selon Gaïdz Minassian, trois principes sont indissociables et nécessaires afin de définir une « zone grise » : le principe de concurrence d'autorité, le principe de dérégulation sociale, le principe de privatisation du territoire<sup>4</sup>. Le troisième principe d'une « zone grise » comporte la notion de la privatisation du territoire soit par les autorités de l'État, soit par des groupes qui proposent des pouvoirs alternatifs. La fragmentation du territoire ne suit pas le même processus dans le cas d'une « zone grise » de type stato-centré et de type socio-économique.

---

<sup>1</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 278.

<sup>2</sup> Carlos Medina Gallego., «Guerra y paz durante el gobierno de Santos», *Solución política y proceso de paz en Colombia: a propósito de los diálogos entre el gobierno y las FARC-EP*, Jairo Estrada Álvarez (coordin.), Ocean Sur, México D.F., 2013, p. 91.

<sup>3</sup> Gaïdz Minassian., *Op. cit.*, pp. 35-36.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 27.

Dans le cas de type stato-centré, *les pouvoirs contestataires s'attaquent aux fondements du territoire national, à la superstructure d'un système étatique pour s'en approprier une partie qui lui reviendrait de droit au nom de considérations subjectives*<sup>1</sup>. Ainsi, nous observons que ce cas de fragmentation du territoire s'adresse plus à la contestation de l'architecture *westphalienne* au lieu du principe de territorialité. Cet aspect de l'appropriation de la terre entre également dans la logique des FARC à déployer leurs combattants sur le territoire contrôlé dans le cadre des « zones grises de présence physique ».

Dans le cas de type socio-économique, les contre-pouvoirs ne contestent pas le territoire en tant que forme institutionnelle, mais c'est le secteur du business et le marché disputé qui les intéresse le plus. Il s'agit d'une question de domination du marché et du développement des activités illicites dans la zone<sup>2</sup>. Dans cet esprit, les organisations criminelles mexicaines opèrent dans la clandestinité sans solliciter la présence physique de leur groupes armés selon le type des « zones grises de présence non-physique ».

Ainsi, cette étude comparative se focalise sur des acteurs armés illégaux qui présentent des motifs différents dans la problématique de l'emprise territoriale. Ils coïncident dans la même finalité de fragiliser l'État de droit à travers les « zones grises » -comme il sera vu dans la deuxième partie-, mais avec une occupation divergente sur le sol, de « présence physique » de la part des FARC, et de « présence non-physique » de la part des organisations criminelles mexicaines. Pierre Bourdieu nous rappelle que :

L'État au sens restreint (administration, forme de gouvernement, ensemble des institutions bureaucratiques) se fait en faisant l'État au sens large (territoire national, ensemble des citoyens unis par des relations de reconnaissance, qui parlent la même langue, ce qu'on met sous la notion de la nation)<sup>3</sup>.

Comment peut-on parler d'un édifice étatique solide au Mexique actuellement, et en Colombie avant les accords de paix qui ont été conclus en novembre 2016, lorsque l'aspect du territoire national appartient aussi à des acteurs armés illégaux, dans les deux cas, et que les forces physique et symbolique ne sont plus centralisées par l'État, en raison d'une privatisation de la violence par ces groupes ?

---

<sup>1</sup> Gaïdz Minassian., *Ibidem*, p. 46.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 47.

<sup>3</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 197.

Dans le deuxième chapitre de cette première partie, nous étudierons le fonctionnement de ces groupes armés illégaux au sein des « zones grises de présence physique » et « non-physique ».

## TITRE II

### ANALYSE CONCEPTUELLE ET FACTUELLE DU FONCTIONNEMENT DE GROUPES ARMES ILLEGAUX AU SEIN DES « ZONES GRISES »

Dans ce deuxième titre de la première partie nous aborderons la question du fonctionnement des groupes armés illégaux, voire les FARC en Colombie et les organisations criminelles au Mexique, au sein des « zones grises » dans les deux pays. En effet, les FARC en Colombie ont notamment vécu « à la frontière » du plan politique et du plan militaire en les alternant en fonction du « comportement » de l'État. Les organisations criminelles mexicaines, pour leur part, ont subi plusieurs fragmentations et ont dû s'adapter sur de nouvelles formes d'organisation. Ainsi, nous examinerons la structuration des FARC jusqu'aux accords de paix en 2016 et des organisations criminelles au Mexique depuis les années 2000 dans un premier temps, et dans un deuxième, les modes d'expansion de ces deux acteurs non-étatiques dans les espaces de leur domination.

#### CHAPITRE I

##### *CONSIDÉRATIONS ANALYTIQUES SUR LA STRUCTURATION DES FARC EN COLOMBIE JUSQU'AUX ACCORDS DE PAIX ET SUR L'ORGANISATION DES CARTELS MEXICAINS DEPUIS LES ANNÉES 2000*

###### **Section 1. Les raisons divergentes de l'accaparement du territoire dans les deux cas**

Comme le dit Christophe Bertrand, *le basculement en zone de non-droit cède la place, de façon plus au moins systématique, au délitement des autorités légales, à l'isolement administratif, économique et juridique de la zone, à l'accroissement de la violence et des activités illégales, à l'apparition de la loi du silence et à la vassalité de la population, à des groupes mafieux, criminels ou rebelles*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Christophe Bertrand., « Zone grise : l'émergence d'une zone de non-droit : de la nécessité d'agir à la source », *Les zones grises dans le monde d'aujourd'hui- le non-droit gangrène-t-il la planète?*, sous la direction de Pierre Pascallon, l'Harmattan, Paris, 2006, p. 53.

Le phénomène des « zones grises de présence physique » et « non-physique » regroupe toutes les caractéristiques abordées ci-dessus. Outre les divergences que les cas du Mexique et de la Colombie présentent dans le « *state-building* » depuis leurs indépendances, et ses mutations actuelles, de même que les nouvelles notions des « zones grises » étudiées dans le chapitre précédent, il semblerait pertinent, en termes de science politique et de géopolitique, d'évoquer également la structuration des acteurs armés illégaux qui dominent ces zones. Il s'agirait, plutôt, de mettre en évidence leur caractère illégal distinct.

La divergence principale entre les groupes armés illégaux d'une « zone grise » de type de « présence physique » et de « présence non-physique », à l'instar de types « stato-centré » et « socio-économique » respectivement, repose sur la nature des acteurs non-étatiques qui contrôlent ces zones. Dans le cas colombien, comme on l'observe, les FARC ont occupé ces zones afin de défier l'État et les politiques menées par les partis conservateur et libéral, notamment dans le secteur agraire et la redistribution de terres. Il s'agit, ainsi, de la violence politique. Cependant, dans le cas mexicain, qui relève de la seconde sous-catégorie de la définition des « zones grises », les organisations criminelles ne cherchent pas vraiment à remettre en cause l'État, parce qu'elles en ont plutôt besoin pour développer leur économie criminelle parallèle<sup>1</sup>.

Ainsi, les cartels mexicains constituent des organisations criminelles. Les éléments d'une organisation criminelle ont été définis par la Décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil de l'Union Européenne du 11 novembre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée : *une association structurée, établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté ou d'une mesure de sûreté privative de liberté d'un maximum d'au moins quatre ans ou d'une peine plus grave, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel*<sup>2</sup>. Il s'agit d'une reprise de la définition de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, voire la Convention de Palerme de 2000<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Nikolas Kouloglou., « L'apparition des « zones grises » comme conséquence de la violence accrue. Étude des cas : L'État de Sinaloa au Mexique et le Département de Caquetá en Colombie », dans *Perfiles de las Ciencias Sociales*, Año 5, No. 9, Julio-Diciembre 2017, pp. 78-113 México, UJAT.  
<http://revistas.ujat.mx/index.php/perfiles>.

<sup>2</sup> Décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil de l'Union Européenne du 11 novembre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée, JO L 300, 11.11.2008, Article 1§1.

<sup>3</sup> *Un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert en vue de commettre une ou plusieurs infractions graves, ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en retirer un avantage financier ou un autre avantage matériel*, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Article 2§a, Terminologie.



Le narco-business - « *negocio* » - constitue la priorité et l'objectif primordial des organisations criminelles mexicaines, car il s'agit de leur raison d'être. Les nouvelles générations de narcotrafiquants mexicains sont devenues plus violentes, pour des raisons déjà abordées dans le chapitre précédent. La dispute du territoire, la lutte militarisée menée notamment par l'ex-président Felipe Calderón en 2006 et les affrontements directs entre les forces de sécurité et les narcotrafiquants, ont fait émerger le caractère criminel des organisations illégales mexicaines et la diversification de leurs actes illicites en plus du trafic de drogue. Ces nouveaux modèles de cartels se dédient également au trafic d'armes, à l'extorsion et aux enlèvements, et plus récemment, au vol d'hydrocarbures.

Par ailleurs, les FARC constituent une guérilla avec des motifs purement politiques, comme on l'a déjà vu précédemment, mais avec une certaine implication dans des activités criminelles, comme le narcotrafic et les enlèvements. Une évolution qui a progressivement affaibli leurs revendications politiques. Au mépris des activités criminelles, le caractère de la guérilla s'est situé toujours sur la limite entre la politique avec les armes et sans armes, en considérant, pour citer la théorie de Karl Von Clausewitz, que la guerre est la continuité de la politique par d'autres moyens<sup>1</sup>.

Pour rappeler les principes de cette théorie du général prussien, la guerre, selon lui, n'est pas simplement un acte politique mais un véritable instrument politique, c'est-à-dire une continuation des relations politiques, menées avec d'autres moyens<sup>2</sup>. Ce qui reste propre à la guerre, c'est simplement la nature particulière de ses moyens. La guerre et le commandant, dans un cas particulier, sont en droit d'exiger que la tendance et les conceptions de la politique ne soient pas incompatibles avec ces moyens. En effet, cette exigence est tout à fait importante car même si elle peut affecter les objectifs politiques dans un cas donné, elle ne fera jamais que les modifier. L'objet politique est le but, la guerre est le moyen de l'atteindre et les moyens ne peuvent jamais être isolés de leur but<sup>3</sup>.

Enfin, il ne faudrait pas négliger le fait que les FARC ont été fondées par Manuel Marulanda Vélez, une figure importante de l'activisme politique et la lutte des guérillas. Ce dernier a notamment formé avec l'ancien dirigeant syndical Jacobo Arenas une organisation *guerillera* suite aux bombardements à Marquetalia en 1964. De plus, la deuxième génération

---

<sup>1</sup> Carl Von Clausewitz., *On War*, edited and translated by Michael Howard and Peter Paret, Princeton University Press, New Jersey, 1989, p. 87.

<sup>2</sup> *Ibidem.*, p. 87.

<sup>3</sup> *Ibidem.*, p. 87.

des dirigeants des FARC, dont fait partie Timoleon Jiménez, est issue de mouvements étudiants des années 1970 et postérieurement, de la violence subie contre l'Union Patriotique, le parti politique fondé par les FARC<sup>1</sup>.

S'agissant du Mexique, les organisations criminelles développent une économie prédatrice basée, outre le narcotrafic, sur des activités comme les enlèvements contre rançon, le blanchiment d'argent, les attaques de convois et le trafic d'armes. En effet, la plaque tournante de cette économie qui profite des faiblesses institutionnelles de l'État mexicain ou de son absence totale, repose sur narcotrafic, car ce phénomène représente l'activité illégale la plus lucrative et le pays offre le seul accès terrestre à la forte demande américaine de stupéfiants.

En effet, dans le dictionnaire Larousse, le terme « cartel » en sciences économiques constitue *l'entente réalisée entre les entreprises en vue de limiter ou de supprimer la concurrence*. Par ailleurs, la justice américaine a introduit la notion du « cartel » dans les années 1980 en Colombie afin d'expliquer les alliances entre les narcotrafiquants de Medellín et de Cali et ensuite, réunir en un seul procès les différents dossiers judiciaires. Néanmoins, à cette période les « cartels » colombiens n'avaient pas encore la structure organisationnelle concrète que le terme exige aux diverses étapes du commerce. Il s'agissait plutôt d'une concentration du pouvoir par de puissants narcotrafiquants, ce qui n'était pas tout à fait le cas dans le reste du pays et la zone du Norte del Valle<sup>2</sup>.

Quoique le concept de « cartel » a été employé afin d'expliquer le phénomène organisationnel de Pablo Escobar et des frères Rodríguez Orejuela, en Colombie, et puis, la structure hiérarchique des trafiquants mexicains, il sera remplacé par le terme « organisations criminelles » à partir de 2000 et surtout après 2006, au Mexique. On parle dorénavant de « crime organisé et non plus simplement de « cartel », puisque la diversification des activités des narcotrafiquants s'était développée. Comme on l'a déjà expliqué, la « lutte » de la part des autorités mexicaines s'est transformée en « guerre ouverte » et globalement, le phénomène est devenu plus militarisé. Il ne s'agit plus d'une simple économie parallèle provenant du trafic de stupéfiants, mais d'une économie prédatrice ayant ciblé récemment le patrimoine de la population civile.

---

<sup>1</sup> Marc Chernick., «Repensando la guerra y la paz en Colombia», *Timochenko, el último guerrillero*, Rojas Rodríguez Jorge, Ediciones B, Bogotá, 2017, p. 14.

<sup>2</sup> Adolfo León Atehortua Cruz., « Les organisations du trafic de drogues en Colombie », *Cultures & Conflits*, Articles inédits, Paris, 2008, p. 2.

Actuellement, les activités illicites ne se sont plus assujetties à « l'illégalité légitime » de chaque État, mais elles visent plutôt les mécanismes des marchés financiers afin de rassurer leur protection. Ces évolutions changent le rapport de force entre la société et l'environnement criminel. Lorsque l'État était le seul détenteur de « l'illégalité légitime » pouvait « déléguer certains bénéfices » mais l'impunité était tributaire de son utilité et également limitée « aux besoins exprimés par l'État<sup>1</sup>.

Dans le cas des FARC, la situation a été toujours différente. L'appellation de la guérilla a évolué en fonction de l'évolution du conflit armé colombien et des changements sur l'échiquier géopolitique mondial. Dans les années 1980 et 1990, la Grande Stratégie des États-Unis -qui inclut la politique étrangère et la politique de défense et a été conçue comme un moyen unique avec des objectifs politiques, militaires et économiques<sup>2</sup>- était axée sur la « guerre contre la drogue ». Ensuite, après les attentats terroristes en 2001, elle s'est réorientée vers « la guerre contre le terrorisme ». Bien que le terme « narco-guérilla » dans les années 1980 et 1990 ait été employé lorsque les FARC étaient très impliquées dans le narcotrafic, puis ait cédé la place au terme « narco-terroristes », les FARC sont toujours restées une guérilla à fins politiques.

Le caractère politique des FARC, en dépit de leur implication dans des activités criminelles, relève également de deux aspects clés du conflit armé colombien : en premier lieu, de l'internationalisation du conflit, à partir du moment où il a pris une ampleur importante, et en second lieu, de la solution diplomatique et politique qui a réussi à atteindre à travers la négociation à la Havane, le président Juan Manuel Santos et la conclusion d'un accord pacifique. Quant au premier aspect, les gouvernements colombiens se sont dirigés vers l'international et principalement vers le partenaire diplomatique le plus proche, les États-Unis, afin de faire face à la question des guérillas. Concernant le second aspect, cette solution diplomatique du conflit a mis en évidence son caractère politique. Aucun gouvernement mexicain, par exemple, ne va négocier en termes de solution diplomatique avec les organisations criminelles.

L'internationalisation du conflit a pris de l'intensité sous la présidence d'Andres Pastrana et s'est poursuivie avec les deux mandats d'Álvaro Uribe et de Juan Manuel Santos. La décision politique de Pastrana s'inscrivait dans une double stratégie, militaire et politique,

---

<sup>1</sup> Jean De Maillard., « De la visibilité du crime et du privilège de l'illégalité légitime », *Raisons politiques*, Presse Science Po, Paris, 2005/1 (no 17), pp. 43-44.

<sup>2</sup> Konstantinos Koliopoulos., *Strategic thought from antiquity to the present*, Poiotita, Athens, 2008, p. 87.

qu'on étudiera en détail dans la deuxième partie. Néanmoins, il paraît important de souligner que l'aspect politique de ce virage vers l'international, est plus complexe, car plusieurs objectifs devaient être atteints en même temps<sup>1</sup> :

En premier lieu, le gouvernement avait besoin d'obtenir une légitimité internationale afin d'équilibrer le scepticisme interne qui s'était créé lors du lancement du processus de paix.

En deuxième lieu, la présence des acteurs internationaux à la table des négociations pourrait permettre la continuité de la stratégie malgré un changement éventuel du gouvernement. Le processus de paix pourrait, ainsi, continuer même si Pastrana ne faisait plus partie du gouvernement<sup>2</sup>.

En troisième lieu, cette ouverture politique permettait au gouvernement d'élaborer une stratégie générale d'internationalisation légitime et équilibrée.

Durant les deux mandats d'Álvaro Uribe, le caractère politique du conflit a été nié. L'existence d'une guérilla révolutionnaire comme manifestation d'un conflit avec des aspects sociaux -la question agraire- et politiques -la représentation de la population sur la scène politique- a été masquée par l'émergence du phénomène du terrorisme international, suite aux attentats de 11 septembre, et projetée comme une anomalie du fonctionnement social<sup>3</sup>. Le caractère politique du conflit armé a été de nouveau mis en avant après l'accession au pouvoir de Juan Manuel Santos en 2010, dans le cadre de son Plan de Sécurité pour la Prospérité (*Seguridad para la prosperidad*).

Contrairement au Mexique, le terme « cartel », comme on l'a déjà évoqué, a mis l'accent sur le caractère économique des acteurs armés illégaux qui défient l'État de droit à travers leur domination dans les « zones grises de présence non-physique ». Il paraît également pertinent d'aborder les liens des organisations criminelles mexicaines avec la structure organisationnelle d'entreprise qu'on avait comparé au phénomène de la mafia italienne ou à d'autres phénomènes de groupes mafieux. L'évolution de certains groupes criminels mexicains, l'émergence d'une

---

<sup>1</sup> Sandra Borda Guzmán., *Op. cit.*, p. 60.

<sup>2</sup> L'internationalisation du conflit armé colombien avec l'objectif d'une politique dépassant les quatre ans du gouvernement Pastrana a constitué une des raisons permettant qu'enfin, en 2016, le conflit avec les FARC trouve une solution diplomatique. Il ne s'agit pas du cas du Mexique, pour l'instant, car il n'existe pas de ligne politique sécuritaire homogène parmi les présidents alternant au pouvoir, ce qui permettrait au moins au président élu de ne pas changer totalement les politiques adoptées par les gouvernements précédents pour lutter contre le crime organisé.

<sup>3</sup> Víctor Manuel Moncayo., «Las conversaciones de la Habana: una compleja oportunidad para la paz en Colombia», dans *Solución política y proceso de paz en Colombia: a propósito de los diálogos entre el gobierno y las FARC-EP*, Jairo Estrada Álvarez (coordin.), Ocean Sur, Mexico, 2013, p. 14.

série de crimes étroitement liés au contrôle territorial, le mélange croissant d'intérêts entre criminels et agents de l'État, l'existence et le développement d'expressions culturelles de ces phénomènes et, enfin, l'utilisation de la violence extrême par les opérateurs criminels, constituent tous des facteurs qui pourraient expliquer l'utilisation du terme « mafia » afin de décrire la situation des groupes criminels mexicains notamment au niveau local<sup>1</sup>.

On pourrait citer également cinq éléments ayant permis à la mafia italienne de durer dans le temps et dans l'espace, ainsi que de conquérir de nouveaux territoires : la qualité sociale, la qualité institutionnelle, la qualité économique, la qualité idéologique-culturelle et la qualité réglementaire. La qualité sociale consiste en la capacité d'une organisation criminelle à faire accepter ses actes dans la société. La qualité institutionnelle se rapporte à la relation que l'organisation maintient avec la classe politique et les agents de l'État. Par qualité économique, se définit le poids économique de l'organisation dans les marchés licites et illicites. La qualité idéologique représente l'identité historique de l'organisation et enfin, la qualité réglementaire constitue son règlement intérieur organisationnel<sup>2</sup>.

En effet, même si la dénomination du terme de « mafia » a suivi un parcours identique à celui du terme « cartel », il convient de mettre en évidence certains traits caractéristiques révélateurs existant entre la mafia italienne, les cartels colombiens et la nouvelle évolution des cartels mexicains plus récemment. La mafia italienne avait une expertise en matière de protection, de vol et d'extorsion. Les narcotrafiquants colombiens se consacraient totalement à la production de drogue et au trafic de services illégaux. Quant au contrôle territorial, la mafia poursuivait de manière entièrement parasitaire l'acquisition illégale des ressources qui circulaient au sein des zones placées sous sa domination. Pour leur part, les narcotrafiquants en Colombie ne présentaient pas forcément une domination monopolistique du territoire, mais visaient notamment à garantir la sécurité et le développement du commerce illégal. Au niveau organisationnel, la mafia consistait en une organisation avec une participation familiale très forte et hermétique, tandis que les cartels colombiens permettaient une plus large flexibilité, car le narco-business constituait la raison d'être principale<sup>3</sup>.

En ce qui concerne les organisations criminelles mexicaines, elles présentent un assemblage de deux formes. Jusqu'aux années 2000, le terme « cartel » a été principalement employé afin de décrire le phénomène du narcotrafic au Mexique, mais à partir de 2006, on

---

<sup>1</sup> Antonio Luigi Mazzitelli., *Op. cit.*, p. 30.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 36-37.

<sup>3</sup> Adolfo León Atehortua Cruz., *Op. cit.*, p. 2.

évoque plus le terme du « crime organisé »<sup>1</sup>. Le dévouement à la production et la commercialisation de biens illicites des cartels colombiens rejoint l'expertise mafieuse d'extorsion et de vol. Les disputes entre les diverses organisations criminelles mexicaines se focalisent notamment sur la domination complète d'un territoire stratégique, en mélangeant l'expansion parasitaire de la mafia avec la garantie du développement de différents trafics. De plus, la structure des organisations mexicaines présente à la fois la flexibilité des cartels colombiens, mais avec des liens familiaux très forts (cartel de Sinaloa, cartel de Beltran Leyva, cartel de Tijuana des frères Arellano Félix).

La situation organisationnelle dans le cas des FARC en Colombie était distincte. La structure hiérarchique d'une armée révolutionnaire, comme la guérilla, a permis également sa durée temporelle en constituant la guérilla la plus longue d'histoire des conflits armés. Dans le cadre de ce fonctionnement plusieurs facteurs ont joué un rôle : le recrutement et la formation de leurs militants, l'organisation militaire elle-même avec l'État-Major central, les liens entre les motivations politiques à travers cette organisation militaire, les mécanismes de contrôle, ainsi que la composition sociale de la guérilla<sup>2</sup>.

La relation des FARC avec la population, notamment rurale, a fondé la posture révolutionnaire de cette guérilla ainsi que sa connexion étroite avec cette partie des Colombiens. Ces facteurs ont été aussi liés au processus de colonisation de zones dites « Républiques indépendantes » qui sont apparues dans les années 1960 et ont constitué le point de départ des FARC. Il s'agissait, dès leur création, de créer un État dans l'État ou de s'y substituer totalement. D'ailleurs, une certaine partie du monde agraire en Colombie a partagé les mêmes valeurs politiques que la guérilla. Il s'agissait de générations ayant en mémoire les luttes rurales de l'époque de *la Violencia* et ayant sympathisé avec les pratiques de la guérilla. *Dans cette situation, monde paysan et organisation guérillera partagent les mêmes convictions*<sup>3</sup> et dans certains cas ils ont présentés des liens très étroits.

Les aspects politique et militaire ont alterné au sein de l'organisation des FARC et parfois, le plan politique a été mis en avance ou dans d'autres cas le plan militaire. Il s'agissait d'un mélange évoluant en fonction de diverses mutations du conflit. Comme on l'a évoqué auparavant, la guérilla était structurée par des organismes politiques, politico-militaires et

---

<sup>1</sup> Décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil de l'Union Européenne du 11 novembre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée, JO L 300, 11.11.2008, Article 2§a, Terminologie.

<sup>2</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Op. cit.*, p. 85.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 59.

purement militaires. Les organismes politiques ont été constitués, du bas vers le haut sur une structure pyramidale, par des cellules politiques, les Assemblées Générales des fronts et les Conférences nationales de guérilleros. Les cellules politiques représentaient la base d'unité de l'organisation et étaient composées par un secrétariat politique et un de propagande. Les Assemblées Générales des fronts se réunissaient tous les ans et leur principale fonction consistait à élire des délégués à la Conférence nationale de guérilleros. Cette dernière constituait l'instance la plus élevée de la guérilla chargée de la définition des plans politiques et militaires et de la nomination de l'État-major central<sup>1</sup>.

Les organismes de direction qui constituaient les organismes politico-militaires de la guérilla, se composaient de l'État-Major Central et le Secrétariat. La structure hiérarchique des FARC était la suivante : Commandant d'Escouade, Commandant de Guérilla, Commandant de Compagnie, Commandant de Colonne, Commandant de Front, Commandant de Bloc et enfin, Commandant d'État-Major Central. La structure militaire des FARC était composée par l'Unité Tactique de Combat (6 hommes), l'Escouade (12 hommes), la Guérilla (2 escouades et leurs commandants, 26 hommes), Compagnie (2 guérillas et leurs commandants, 54 hommes), la Colonne (110 hommes), le Front (plus d'une colonne), le Commandement conjoint, les Blocs de Fronts et finalement le Commandement Général<sup>2</sup>.

Quant à la structure des organisations mexicaines, leur mutation fut distincte, suite à la dissolution du cartel de Guadalajara en 1989. Comme déjà évoqué, le cartel de Guadalajara, composé notamment par des narcotrafiquants de Sinaloa, constituait le seul acteur illégal contre lequel le gouvernement de Salinas de Gortari devait lutter. Une fois que Miguel Ángel Félix Gallardo ait été arrêté, la première fragmentation du cartel a généré la naissance de trois nouveaux acteurs (cartels de Tijuana, de Juárez, et de Sinaloa), ainsi que l'émergence de trois autres (cartels du Golfe, de Milenio et de Colima). Ensuite, en 2007, on peut observer l'émergence de deux nouveaux acteurs, le cartel de *Zetas* et de la *Familia Michoacana* et enfin, suite à la stratégie de « décapitation des leaders » de Felipe Calderón, une multiplication d'acteurs qui actuellement a franchi le seuil de plus de 80 organisations locales, comme on l'a déjà expliqué.

Revenant sur le propos de John Bailey, analysé dans la section précédente, sur la distinction des organisations criminelles mexicaines en groupes *Alpha*, *Beta* et *Gamma*, il

---

<sup>1</sup> Juan Guillermo Ferro Medina y Graciela Uribe Ramón., *Op. cit.*, pp. 42-43.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 50-51.

convient également d'insister sur leur organisation fonctionnelle<sup>1</sup>: Les groupes *Alpha* ont le savoir-faire, le réseau de contacts et le poids économique permettant d'acheter des « produits » et financer leur transit par la mer ou via l'Amérique Centrale ou le Mexique. Le poids d'un tel groupe criminel lui permet de former d'autres collectifs criminels flexibles afin de mener des opérations. Les groupes *Alpha* peuvent également négocier leur coopération avec les autorités fédérales et locales et les corps de sécurité au niveau étatique afin de sécuriser l'acheminement de la drogue par les routes du trafic. Ils recrutent des personnes qui forment leur bras armé afin de protéger les « cargos » illicites.

Les groupes *Beta* prennent généralement en charge la distribution du « produit » aux États-Unis. Ils ont soit l'option de recruter une cellule des groupes *Gamma* soit de déposer les « cargos » auprès de leurs propres cellules afin que la drogue arrive aux frontières. Sur les zones frontalières le prix de la drogue flue plus radicalement qu'à l'intérieur du Mexique. On pourrait évoquer l'exemple de l'État de Guerrero et l'État de Sinaloa où le prix de la drogue augmente une fois qu'on s'approche des États-Unis. La drogue dans l'État de Guerrero est considérablement moins chère que dans l'État de Sinaloa et par conséquent, qu'aux États-Unis<sup>2</sup>. Les groupes *Beta* conservent une partie des gains et remettent l'autre partie, probablement supérieure, au groupe *Alpha*. Le nombre de groupes *Gamma* nécessaire pour acheminer la drogue dépend de l'emplacement géographique où les groupes *Alpha* ont acheté le « produit ».

À la typologie des organisations criminelles mexicaines de John Bailey, un autre politologue, Eduardo Guerrero Gutiérrez, rajoute une dernière catégorie ; celle de « organisations locales »<sup>3</sup> en 2011 ou « cellules de trafic de drogue »<sup>4</sup> en 2015. La majorité de ces groupes correspond à de cellules dissoutes de grandes organisations. Ils ont une base locale, mais leur gamme d'opérations peut s'étendre de certaines localités à plusieurs états. Leurs activités de commerce illégal sont principalement axées sur la distribution de stupéfiants à petite échelle. Dans certains cas, ils ont étendu leurs activités illégales à l'extorsion, aux enlèvements et au vol de véhicule.

En ce qui concerne les FARC, leur structure a évolué à partir des années 1990. L'extermination des membres de l'Union Patriotique et l'échec de la formation d'un parti

---

<sup>1</sup> John Bailey., *Op. cit.*, pp. 170-173.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec un Brigadier-Général actif, anonyme, travaillant actuellement chez PEMEX, le 10 novembre 2016.

<sup>3</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., *Security, Drugs and Violence in Mexico: A survey*, North American Forum, Washington DC / Latia Consultores, México, 2011, p. 28.

<sup>4</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., *Mexico: Organized Crime and Drug Trafficking Organizations*, June S.Beittel (coord.), Congressional Research Service, Washington DC, 2015, p. 31. (Tableau 6 en annexes pp. 460-461).



politique, a coïncidé avec la fin de la Guerre Froide et l'éloignement du Parti Communiste Colombien du soutien économique de la guérilla. Par conséquent, les FARC ont décidé de prendre la direction stratégique entre leurs mains. Il s'est agi du premier virage vers une stratégie plus militaire. A cette époque, leur expansion territoriale fut galopante. Elle ciblait les zones de production de matières primaires, comme le pétrole dans l'Arauca, le nickel et le charbon dans la Guajira, ainsi que les zones bananières dans l'Uraba. Ensuite, les FARC visaient également les zones limitrophes avec le Venezuela et l'Equateur, zones de production de la feuille de coca. Comme Daniel Pécaut nous précise, *la prépondérance des calculs stratégiques conduit du reste les FARC à délaissier encore davantage le travail politique d'endoctrinement au profit de la seule emprise par la force. En fait, elles s'orientent vers un dessein proprement militaire*<sup>1</sup>, en abandonnant les tactiques habituelles de guérillas en faveur d'opérations militaires de grande échelle.

Dans ces zones où la guérilla a étendu son contrôle, elle a essayé de créer une base sociale, et de contrôler les gouvernements locaux. Dans les années 1990, le phénomène d'enlèvement de plusieurs candidats et les assassinats éventuels des maires élus, par la guérilla et également par les paramilitaires est apparu. *Sans aucun doute, la guérilla a cherché à devenir une sorte d'État émergent dans certaines régions, en générant l'instabilité politique et les conditions pour lancer une offensive militaire conformément au budget prévu par le soi-disant Plan Stratégique et des réajustements décrits à la Plénière de 1997*<sup>2</sup>.

À cet effet, le ciblage des gouvernements locaux, ainsi que l'accaparement de la terre par les FARC au sein des « zones de présence physique », nous renvoie également à une différente version du phénomène du *caudillismo* qui a émergé sur tout le continent latino-américain après les guerres d'Indépendance. À cette époque où l'État ne disposait pas encore du « monopole de la violence légitime » en Amérique latine, les grands latifundistes organisaient la défense de leurs terres à travers l'embauche d'armées privées et ils s'approprièrent le pouvoir sur ces territoires. *Le pouvoir du caudillo a été exercé dans le cadre*

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., « La « guerre prolongée » des FARC », *EchoGéo*, Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique, Paris, décembre 2008, p. 5.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : Sin duda, la guerrilla buscaba convertirse en una especie de *Estado emergente* en algunas regiones, generando inestabilidad política y las condiciones para lanzar una ofensiva militar de acuerdo con lo presupuestado en el llamado *Plan Estratégico* y a reajustes como los delineados en el Pleno de 1997., Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, Op. cit., p. 264.

*des autonomías locales. Generalmente il s'agissait d'une personne avec un certain charisme qui disposait d'une force armée personnelle et de moyens afin de la financer*<sup>1</sup>.

Si nous voulions appliquer cette problématique à la structuration des FARC, nous mettrions en avant l'élément commun des deux phénomènes ; il s'agissait du ciblage du pouvoir politique, mais à travers la domination territoriale et la privatisation de la violence. Ainsi, la guérilla visait les gouvernements locaux, car le rapport de force au niveau militaire contre les polices locales restait en sa faveur et en conséquence la domination politique paraissait la plus simple.

Ce rattachement organique des FARC à la terre, on ne le retrouve pas dans le cas des organisations criminelles mexicaines, à l'exception de la *Familia Michoacana* et son organisation « successeur », les Chevaliers Templiers, qui visaient à repousser les *Zetas* hors de l'État de Michoacán. Même si la majorité des organisations criminelles mexicaines provenaient d'une ville ou d'un État fédéral et portaient son nom, elles ne voulaient pas vraiment se substituer aux autorités étatiques, mais, néanmoins, elles désiraient travailler avec elles afin d'augmenter leur profit. Le fait que ces groupes criminels sont originaires de zones dominées, leur a permis de mieux maîtriser le territoire tout au long de l'expansion du phénomène des « zones grises de présence non-physique » sur l'ensemble du pays.

Suite à la première fragmentation importante et la première restructuration des cartels mexicains, deux acteurs cruciaux du narcotrafic dans le pays ont émergé après la capture de Miguel Angel Félix Gallardo : le cartel de Sinaloa et le Cartel du Golfe. La première organisation criminelle « représentait » une société historique de familles dédiées au trafic illicite de drogue<sup>2</sup>, depuis les années 1960, tandis que la deuxième, est apparue d'une manière atypique car la population de l'État de Tamaulipas n'avait pas de tradition de culture de la drogue. La violence qui s'est développée ces dernières années au Mexique a été générée principalement par ces deux grandes coalitions de trafiquants qui se sont étendues sur plusieurs États fédérés. Les deux ont explosé et se sont développées lorsque le système des partis de chaque État dépendait du domaine politique. La première constitue la plus ancienne organisation qui a régné sans concurrence jusqu'à la fin des années 1980. La deuxième est plus

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : El poder del caudillo se ejercía dentro del marco de autonomías locales. Generalmente se trataba de una persona con cierto carisma, que disponía de una fuerza armada personal y de los medios para financiarla., Jean-René Garcia., «Las mutaciones de la noción de Estado de derecho en América Latina», *Políticas y Constitucionalismo*, Vol. I número 3, julio-diciembre 2014, Jurídica & Law Press, Tabasco, p. 370.

<sup>2</sup> Diego Enrique Osorno., *El cartel de Sinaloa, una historia del uso político del narco*, Random House Mondadori, México, D.F., 2009, p. 50.

récente et a réussi à se placer au-dessus de ses concurrents du Nord-Ouest en seulement six ans, pendant l'administration Salinas (1988-1994)<sup>1</sup>.

Comme on l'a déjà vu, l'alternance politique et le « passage » du Mexique à la démocratie en 2000, ont modifié de manière éloquentes les pactes tacites entre les narcotrafiquants et certaines autorités étatiques. Nonobstant les captures des grands leaders des cartels sous l'administration de Vicente Fox, les forces de sécurité n'ont réussi ni à désarticuler les organisations criminelles ni à mettre en péril le marché illicite. De plus, cette première petite vague de « décapitation » de ces organisations a eu pour conséquence une rupture d'équilibre dans le monde du crime organisé qui a entraîné une de premières guerres significatives entre le cartel de Sinaloa et celui du Golfe pour la zone de Nuevo Laredo<sup>2</sup>.

Cette évolution a représenté la première menace significative contre la sécurité nationale du Mexique, depuis le début du XXIème siècle. Dans cette optique, il paraît utile de présenter la distinction entre les notions de la sécurité et de la sûreté. Comme l'évoque Pascal Brouillet, *la sûreté désigne la situation d'une personne ou d'un bien à l'abri de tout danger ; la sécurité est d'abord définie comme le sentiment de celui qui se croit, s' imagine ou se pense à l'abri du danger. La première est donc objective et relève de l'action, la seconde, subjective, et concerne le discours rassurant. Parler de sécurité intérieure c'est donc volontairement confondre les actes et les discours*<sup>3</sup>. Dorénavant, ce sentiment d'insécurité a pris une ampleur intense dans les débats et les problématiques politiques mexicaines.

D'ailleurs, la question de l'État moderne est liée à cette distinction de notions présentée ci-dessus. Comme Pascal Brouillet le précise, *elles ont été établies lors de la naissance de l'État moderne, liée au besoin de canaliser la violence tant à l'intérieur des États qu'entre États*<sup>4</sup>. Le concept de l'État et celui de la sécurité sont simultanément employés par les penseurs et philosophes dès Machiavel jusqu'à Locke. Ensuite, la gestion de la violence, privée ou étatique a été au cœur de la réflexion ayant conduit à l'État de droit<sup>5</sup>. Ainsi, on voit que l'État de droit, la violence et la sécurité correspondent à des notions interdépendantes.

---

<sup>1</sup> Luis Astorga., «Transición democrática, organizaciones de traficantes y lucha por la hegemonía», *Op. cit.*, p. 106.

<sup>2</sup> Jorge Chabat., «La respuesta del gobierno de Felipe Calderón al desafío del narcotráfico: entre lo malo y lo peor», *Op. cit.*, p. 29.

<sup>3</sup> Pascal Brouillet., « Sécurité intérieure et gestion de violence », *Sécurité intérieure, les nouveaux défis*, Magnard-Vuibert, Paris, 2013, pp. 3-4.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 4-5.

En Colombie, au cours des années 1990, les FARC ont restructuré leur organisation militaire avec des opérations à grande échelle. De plus, le contexte économique du pays à cette époque s'est caractérisé par un changement crucial : la Colombie a cessé d'être le passage du trafic de cocaïne et est devenue la région principale des cultures de coca. De même, l'offensive organisée par les FARC entre 1995-1998 a montré pour la première fois qu'elles étaient passées de *la guerre de guérilla à la guerre de mouvement*<sup>1</sup>.

Les FARC ont enregistré leur plus grande croissance entre 1998 et 2002. Pendant cette période ont beaucoup avancé au niveau du contrôle du territoire, à leur consolidation, principalement, au sud du pays, ainsi qu'au contrôle politique des principaux centres administratifs. À partir de 2005, leur force à tous les niveaux a commencé à s'affaiblir, en raison des réformes initiées sous le gouvernement de Pastrana et puis renforcées sous les deux mandats d'Uribe, comme on le verra en détail dans la deuxième partie.

Le renforcement du plan militaire étatique a été initié à partir de la période de Pastrana. Les réformes militaires, qu'on examinera dans la deuxième partie, ont bloqué les objectifs des FARC d'équilibrer le rapport de force avec l'État colombien, ainsi que leur tentative d'utiliser sur le plan tactique la « Zone de Détente ». Pendant cette période, Neiva, la capitale du département voisin d'Huila, a constitué l'axe de déplacement des FARC vers le sud-ouest du pays, où elles ont intensifié leurs opérations armées et les enlèvements. Ce changement stratégique résultait de plusieurs facteurs comme l'extermination de l'Union Patriotique, l'offensive militaire contre le Secrétariat et la transformation de la force publique au début, sous l'administration Pastrana et son renforcement durant les deux mandats d'Uribe<sup>2</sup>.

De leur côté, les FARC, se sont tournées vers l'international afin de soutenir leur lutte contre l'État colombien. Elles ont mis l'accent sur l'internationalisation de leur combat militairement et politiquement à partir du lancement du Plan Colombie en 2000 et du processus de paix engagée avec l'administration Pastrana. Leur objectif consistait à être reconnues comme une force belligérante. Ensuite, sous l'administration Uribe, elles se sont rapprochées des gouvernements de gauche du Venezuela et du Nicaragua. Malgré le fait que les FARC comme groupe étaient d'origine paysanne, l'internationalisation a marqué à cette époque un tournant significatif pour deux raisons : *une modification importante à l'équilibre de la puissance militaire entre l'État et l'organisation insurrectionnelle ; et l'exposition aux acteurs*

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 48.

<sup>2</sup> Camilo Echandía Castilla., «Cambios en la conducta de las FARC en medio de la ofensiva militar en su contra. Elementos para un balance», *Op. cit.*, pp. 50-52.

*internationaux et les bénéfiques qu'a apporté la formation des premières alliances avec eux durant le processus de paix avec l'administration Pastrana*<sup>1</sup>.

La situation au Mexique a été différente. Malgré les divergences dans les deux de notre recherché, il est nécessaire de rappeler qu'en terme de science politique les facteurs qui caractérisent les « zones grises » sont l'absence de l'État de droit, la fragilité de l'État, la violence extrême, les diverses formes de trafic, ainsi que la « militarisation » de l'État. Les acteurs criminels au Mexique n'ont cherché aucune légitimation sur la scène internationale, car, comme on l'a déjà souligné, les organisations mexicaines opèrent dans la clandestinité au sein des « zones grises de présence non-physique ». Si on divisait les crimes entre communs et fédéraux, on pourrait élaborer la problématique que les délits communs constituent la menace principale contre la population et par conséquent, le phénomène du narcotrafic représente la première menace contre l'État<sup>2</sup>. Il s'agit d'une évolution cruciale pour la restructuration des acteurs criminels mexicains, depuis la transition démocratique au pays.

Cette évolution a également été étroitement liée à trois phénomènes qui ont articulé la transformation des cartels en véritables organisations criminelles à partir des années 2000. Cette menace contre la stabilité de l'État mexicain correspondait à la nécessité pour les cartels de contrôler plus de territoires et d'avoir plus de poids économique notamment dans les régions de production de drogue et les zones frontalières au nord du Mexique. Ces trois phénomènes correspondait à « la guerre contre la drogue » menée par le gouvernement mexicain, à la première guerre importante entre les cartels de Sinaloa et du Golfe-Zetas, ainsi qu'une troisième guerre qui a été menée en 2009-2010, par les organisations criminelles contre la population à travers les enlèvements, la taxation, l'extorsion, de même que le ciblage des budgets des diverses municipalités principalement ceux d'infrastructure et des travaux publics<sup>3</sup>.

La « militarisation » du phénomène du narcotrafic au Mexique a débuté suite au recrutement des *Zetas* par le cartel du Golfe comme bras armé de l'organisation depuis les années 2000. Si leur cartel-ennemi d'*El Chapo* Guzmán s'est caractérisé par son pouvoir à travers les alliances politiques et la protection policière, les *Zetas* constituent le cartel le plus

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : [...] una modificación importante en el balance de poder militar entre el Estado y la organización insurgente; y la exposición a los actores internacionales y los beneficios que aportó la formación de las primeras alianzas con ellos durante el proceso de paz con la Administración Pastrana., Sandra Borda Guzmán., *Op. cit.*, p. 127.

<sup>2</sup> Raúl Benítez Manaut., «La crisis de seguridad en México», *Op. cit.*, pp. 180-181.

<sup>3</sup> Raúl Benítez Manaut., «Violencia y narcotráfico en México», *Revista de Administración Pública*, Volumen L, No. 1, UNAM, México D.F., 2015, pp. 19-20.

sanguinaire avec des pratiques cruelles propres au phénomène du crime organisé au Mexique<sup>1</sup>. D'ailleurs, on a déjà évoqué, les raisons pour lesquelles les *Zetas* ont recouru à ces pratiques extrêmement violentes afin d'exterminer littéralement leur ennemi, qui constituaient un héritage de leur parcours auprès des services spéciaux entraînés par des Américaines, des Guatémaltèques et des Israéliens.

L'apparition des *Zetas* a changé le rapport des forces dans le monde du narcotrafic. Les autres organisations criminelles afin de contrecarrer la violence accrue des *Zetas* ont recouru au recrutement des gangs afin qu'ils leur servent d'armée privée pour protéger leurs intérêts économiques contre les *Zetas*. De même, les cartels ont cherché la collaboration avec les gangs pour plusieurs raisons, par exemple la réduction du risque par des agents de l'État, des avantages logistiques, opérationnels et informationnels -car les gangs locaux maîtrisent le territoire de leurs opérations-, l'exercice efficace de la violence, la réduction des dépenses (les gangs coûtent moins cher qu'une armée privée), ainsi que l'ouverture à des clients potentiels, puisque les *pandilleros* sont consommateurs de drogue<sup>2</sup>.

Pour revenir à la structuration des FARC en Colombie, ces dernières ont également développé leur plan politique à l'intérieur du pays. Elles affirmaient que la démocratie n'existait pas en Colombie lorsque le monde rural était marginalisé sur le plan de la participation politique au niveau tant local que national et une partie importante de la population n'avait pas la possibilité d'être représentée auprès des principales instances politiques. Cette position s'est concrétisée par deux aspects : d'une part, par le « boycottage » -contrôle des FARC des élections municipales et départementales qui se sont déroulées en 1997, dans les régions de leur influence. D'autre part, par le processus électoral et politique que les FARC ont cherché à mettre en œuvre dans la municipalité de Cartagena del Chairá à partir de 1998, et qui consistait à réunir les acteurs sociaux du monde urbain et du monde rural afin d'élaborer un programme de gouvernement et proposer des candidats pour la mairie<sup>3</sup>.

Le facteur militaire, évoqué à plusieurs reprises, a joué un rôle prépondérant dans leur stratégie d'adaptation et de fonctionnement dans les zones sous leur contrôle. En 2003, l'administration Uribe a élaboré, avec le soutien des États-Unis, le « Plan Patriote », une continuation du Plan Colombie visant à exterminer les guérillas. La réadaptation des FARC à travers leur restructuration sur plusieurs niveaux s'est avérée, alors, nécessaire. Afin de faire

---

<sup>1</sup> Ricardo Ravelo., *Zetas, la franquicia criminal*, *Op. cit.*, p. 63.

<sup>2</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., *Security, Drugs and Violence in Mexico: A survey*, *Op. cit.*, pp. 37-38.

<sup>3</sup> Juan Guillermo Ferro Medina y Graciela Uribe Ramón., *Op. cit.*, pp. 138-140.

face au « Plan Patriote », Manuel Marulanda Vélez, leader historique des FARC, a mis en place un certain nombre de mesures visant à consolider le *statu quo* de la guérilla.

La première mesure adoptée a concerné le renforcement de l'appareil militaire. Ainsi, la création de nouveaux fronts ou la restructuration des anciens était indispensable afin d'arriver au même niveau numérique dont les FARC disposaient avant l'application du « Plan Patriote ». La deuxième mesure prévoyait le changement des tactiques de guerre en revenant aux méthodes de guérilla. Dans ce cadre, les FARC opéraient en corps mobiles afin d'attaquer les bases militaires et les autoroutes et la défense de leur territoire a été mis en avant avec la pose de mines et l'utilisation de *snipers*. Ensuite, il était prévu de renforcer l'entraînement des combattants et l'organisation d'un réseau d'intelligence de haut niveau.

L'amélioration de la situation financière et logistique de la guérilla était la troisième mesure prévue. Il s'agissait de la partie relative à son réarmement. Afin de renforcer les différents fronts, les FARC avaient besoin d'armes et de munitions, ainsi que des missiles sol-air pour contrer les attaques de la Force Aérienne. Les FARC ont aussi procédé à *l'augmentation de l'artillerie à grande échelle, l'exploitation des stations mobiles et des écoles pour la formation pour chaque front, et l'installation d'hôpitaux et d'ateliers*<sup>1</sup>. La quatrième mesure concernait la reconstruction du travail politique et social dans tous les Blocs. La cinquième mesure avait trait à la nécessité de reconstituer le travail international pour la reconnaissance de la lutte, d'autres sources de financement et des contrats pour l'achat d'armes et le traitement des malades<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : [...] el incremento de la artillería en gran escala, el funcionamiento de emisoras móviles y escuelas de adiestramiento por cada frente, y la instalación de hospitales y talleres., Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 274.

<sup>2</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Ibidem*, pp. 274-275.

## **Section 2. La réadaptation des organisations criminelles mexicaines et des FARC en Colombie à partir de 2000 jusqu'à la fin des années 2010**

Au Mexique, les évolutions de restructuration des organisations criminelles à partir de 2000, étudiées ci-dessus, ont eu pour conséquence l'émergence d'un phénomène clandestin jusqu'à cette époque : celui du trafic d'armes en provenance notamment des États-Unis, mais aussi d'Amérique centrale. En effet, l'augmentation de la capacité logistique des organisations criminelles et la nécessité d'exercer le contrôle territorial les ont obligés à augmenter leur puissance de feu pour faire face à leurs concurrents<sup>1</sup>.

Par conséquent, on peut observer un phénomène dans les deux sens ; d'un côté, les États fédérés mexicains constituent la base de production et du trafic de la drogue vers les États nord-américains et de l'autre côté, les États-Unis, à travers leur grande industrie de production d'armes, alimentent la violence accrue au Mexique, étroitement liée à la guerre entre et contre les narcotrafiquants. D'ailleurs, les tunnels souterrains localisés sur la zone frontalière entre le Mexique et les États-Unis ont servi à ce double trafic ; les armes suivent le trajet inverse de la drogue, passant des États-Unis au Mexique.

Dans cette optique, la zone frontalière joue un rôle déterminant pour le trafic d'armes, car les États nord-américains du Sud ont une législation qui favorise l'accès facile aux armes à feu. Il s'agit d'un avantage non-négligeable pour les cartels mexicains que les quatre États qui bordent le Mexique -Texas, Nouveau-Mexique, Arizona et Californie- ont comme tradition identitaire les armes à feu. Il s'agit également des États dans lesquels la facilité de se procurer des armes est trop élevée<sup>2</sup>.

Du point de vue juridique, la Loi Fédérale Mexicaine sur les Armes à Feu et les Explosives (*Ley Federal de Armas de Fuego y Explosivos*) de 1972, sous la responsabilité du Secrétariat de la Défense Nationale (Ministère de la Défense), a également eu des effets contradictoires sur le phénomène du trafic d'armes qui s'est renforcé les années plus récentes.

D'après Georgina Sanchez : *Cette loi a conduit à l'interdiction de la production et de la commercialisation libre des armes au Mexique et en même temps a impulsé le trafic illégal dès*

---

<sup>1</sup> Ricardo Ravelo., *Narcomex: Historia e Historias de una guerra*, Op. cit., p. 44.

<sup>2</sup> Ed Vulliamy., *Op. cit.*, p. 318.



*les États-Unis, d'où provient le 90% des armes qui circulent dans le pays et se développera un manque de contrôle sur l'acquisition, le trafic, la possession et leur port*<sup>1</sup>.

Un des effets des affrontements entre les organisations criminelles et la guerre que l'État mène contre elles, constitue la confiscation des armes. L'arsenal des cartels comprend traditionnellement des armes à feu légères et de gros calibre, comme les fusils R-15 et AK-47, mais, à partir de 2000 et notamment, à partir de 2006, et leur reconfiguration, leur armement est devenu très sophistiqué avec des explosifs B-4, des lance-roquettes RPG-7, des lance-grenades MGL et des fusils Barrett M82<sup>2</sup>. Cet armement sophistiqué des organisations criminelles a représenté une nouvelle menace dans le domaine de la sécurité nationale du pays, étroitement associée à la restructuration des acteurs armés non-étatiques des « zones grises de présence non-physique ».

En Colombie, outre la réadaptation de leur plan politico-militaire contre le lancement du « Plan Patriote », au cours du premier mandat d'Álvaro Uribe, les FARC ont dû faire face à l'émergence du phénomène des paramilitaires. Il paraît utile de souligner à ce propos, comme le fait Jean-Michel Blanquer, dans le cas colombien, que depuis l'indépendance le pouvoir central n'a pas été fortement légitimé en raison de sa faiblesse d'une construction d'un État-Nation. Suite à l'échec de la Grande Colombie de Simon Bolívar en 1830, les clans du pays ont été polarisés entre deux forces : les conservateurs et les libéraux. À partir de cette période la construction politique a été dominée par la définition d'un ennemi et une unité réelle n'a jamais été envisageable. Cet ennemi a été personnifié au début au fondement fragile du système institutionnel<sup>3</sup>.

Les FARC ont représenté cet « ennemi » intérieur au cours des deux mandats d'Uribe et en conséquence sa construction politique s'est articulée autour de leur élimination. Le renforcement des groupes paramilitaires afin de combattre l'insurrection marxiste-léniniste des guérillas semblait une mesure drastique et inévitable pour son administration. Le phénomène paramilitaire a suivi la logique inverse des mouvements de guérillas. Il s'est agi plutôt d'une

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : Esta ley provocó la prohibición para la producción y libre comercialización de armas en México, al mismo tiempo impulsó el tráfico ilegal desde los Estados Unidos, de donde provienen 90% de las armas que circulan en el país y que se desarrollara una falta de control sobre la adquisición, tráfico, posesión y portación de ellas., Georgina Sánchez., «Las armas: alcances y límites?», *Atlas de la seguridad et de la defensa de México*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2009, pp. 117-118.

<sup>2</sup> Martín Gabriel Barrón Gruz., *Violencia y seguridad en México en el umbral del siglo XXI*, Instituto Nacional de Ciencias Penales, México D.F., 2012, pp. 108-109.

<sup>3</sup> Jean-Michel Blanquer., « Les insitutions à l'épreuve de la pratique », *Op. cit.*, p. 88.

descente du nord vers le sud du pays. Ils ont essayé de contrôler au début les zones bananières et d'élevage, et par la suite, d'infiltrer les bastions des FARC au sud. Sur le plan militaire, ces groupes ne disposaient, à cette période, ni d'un armement adéquate ni une organisation de haut niveau pour combattre les FARC.

Néanmoins, certaines caractéristiques de ce manque d'organisation ont pu rééquilibrer le rapport de force. En premier lieu, leur fragmentation leur a permis de s'adapter facilement aux conditions locales. En deuxième lieu, l'absence d'unification et leur présence dispersée sur l'ensemble du territoire colombien leur a permis de passer un véritable message antisubversif à la population, en rompant le monopole des mouvements politiques de la guérilla. En troisième lieu, leurs contacts avec les militaires, les policiers et la classe politique, et une sorte de « laisser passer-laisser faire » a permis une certaine liberté de mouvement entre la légalité et l'inégalité. C'est dans ce cadre que s'est inscrite la création d'associations telles que « *Convivir* ». En dernier lieu, l'expansion de la terreur et des massacres contre la population n'ont fait qu'accroître leur influence assez vite<sup>1</sup>.

Les FARC, comme on l'a évoqué précédemment, suite à la reconquête territoriale des groupes paramilitaires, se sont retirées dans leurs fiefs au sud du pays. Les frontières ont constitué un enjeu de dispute entre les guérillas et les paramilitaires pour le contrôle de ces points stratégiques. Le Département de Putumayo et la région d'Urabá ont constitué un des théâtres des combats entre les paramilitaires et les guérillas pour le contrôle des routes lucratives du narcotrafic. Les AUC (Autodéfenses Unies de la Colombie) ont même réussi à déplacer les FARC de leurs bastions aux frontières avec le Venezuela et l'Équateur au niveau de Puerto Asís dans le Putumayo<sup>2</sup>. D'ailleurs, le combat des FARC contre les paramilitaires représentait aussi une lutte de caractère politique, car les paramilitaires ont été considérés par la guérilla comme *une politique d'État, un mécanisme des autorités et du régime pour punir le peuple*<sup>3</sup>.

Revenant sur les évolutions de la structuration des organisations criminelles au Mexique, le trafic d'armes, comme on l'a indiqué précédemment, est un phénomène clandestin par rapport au trafic de drogue, car il n'y a pas de statistiques solides mettant en évidence la quantité d'armes introduite dans le pays ces dernières années. Le cartel de Sinaloa a reçu la

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, pp. 105-107.

<sup>2</sup> Irene Cabrera Nossa., *Op. cit.*, p. 85.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original : [...] es una política de Estado, un mecanismo de las autoridades y del régimen para castigar al pueblo., Ingrid Johanna Bolívar R., *Discursos emocionales y experiencias de la política, las FARC y las AUC en los procesos de negociación del conflicto (1998-2005)*, Ediciones de la Universidad de los Andes, Bogotá, 2006, p. 101.

majorité de ces armes par les États-Unis<sup>1</sup>. Dans ce marché noir provenant des États-Unis on peut trouver des grenades et des lance-roquettes. Il existe des AK-47 fabriqués en Chine et il est possible que les munitions proviennent de l'Allemagne, de la Belgique et de la France<sup>2</sup>. Ce caractère clandestin de la contrebande d'armes trouve aussi son origine dans la nature obscure des « zones grises de présence non-physique ».

La « militarisation » du phénomène du narcotrafic, apportée notamment par les pratiques des *Zetas* et la guerre ouverte de Felipe Calderón, a eu pour conséquence l'augmentation de la violence et des évolutions sur le phénomène des homicides dans le pays. Concernant la violence, la nouveauté apparue relevait du terme « effet cafard », lorsqu'on évoquait le déplacement de la violence d'un État à l'autre<sup>3</sup>. C'est-à-dire que la violence n'avait pas diminué comme le gouvernement calderoniste souhaitait le présenter dans les statistiques, mais qu'il existait une « immigration » interne des phénomènes de violence liée au narcotrafic dans des zones plus affectées par l'économie de la drogue.

Dans cette optique, les taux d'homicides ont également évolué. Durant la période précédant Calderón, et plus particulièrement entre 1992 et 2007, ont diminuée systématiquement, année après année, à la fois le taux national et le nombre d'homicides. Le taux est passé d'un maximum de 19,72 en 1992 à un minimum de 8,04 en 2007<sup>4</sup>. Néanmoins, la situation fut distincte dans certaines régions qui ont maintenu des taux assez élevés au cours de cette période, comme *la Tierra Caliente* de Guerrero et Michoacán, de même que la partie supérieure de la Sierra Madre Occidentale qui fait partie du « Triangle d'Or » entre les États de Sinaloa, Durango et Chihuahua. Dans ces cas, le facteur le plus significatif ayant contribué à la violence accrue repose sur la faible présence de l'État.

Sous l'administration Calderón, entre 2007 et 2012, les taux d'homicides ont augmenté et se sont étendus géographiquement. Le nombre de municipalités dans lesquelles au moins une exécution mensuelle a été enregistrée a presque quadruplé : il est passé de 51 en 2007 à 194 en 2012. Bien que ce dernier chiffre représente moins de 10% des municipalités du pays, dans ces 194 municipalités habite quasiment la moitié des Mexicains<sup>5</sup>. Ainsi, « l'effet cafard » du

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec Martín Gabriel Barrón Cruz, enseignant-chercheur à l'INACIPE, spécialiste de la politique criminelle, le 10 décembre 2016.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur, *Ibidem*.

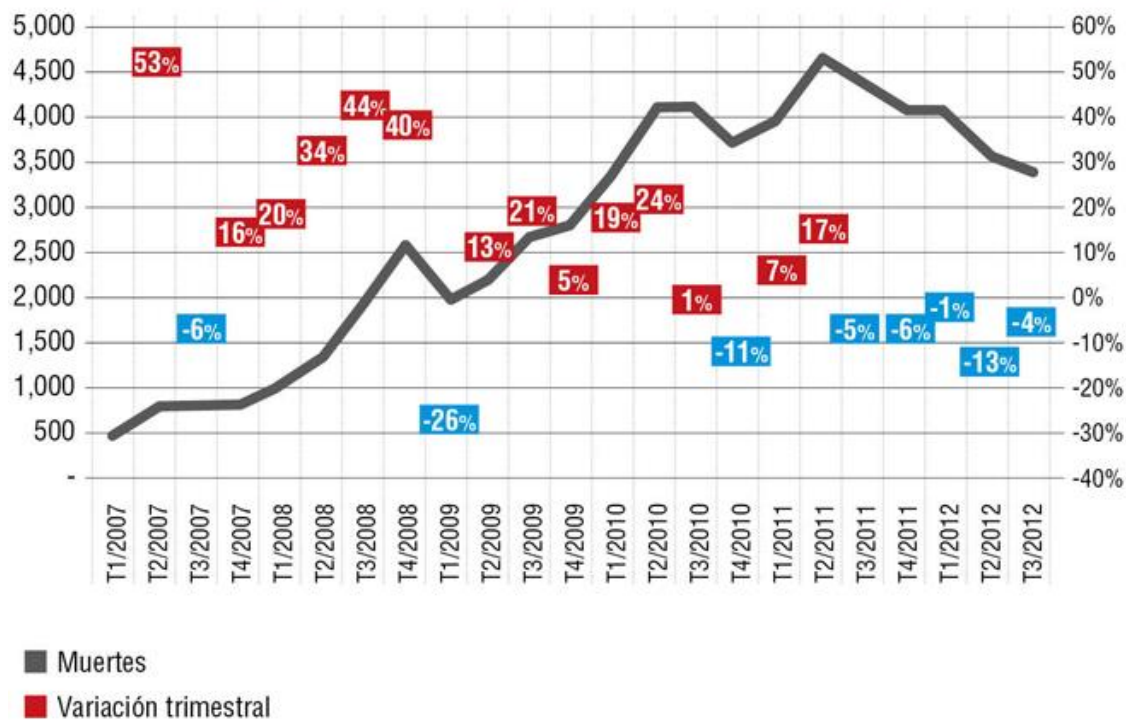
<sup>3</sup> Jorge Chabat., «La respuesta del gobierno de Felipe Calderón al desafío del narcotráfico: entre lo malo y lo peor», *Op. cit.*, p. 30.

<sup>4</sup> Fernando Escalante., «Homicidios 1990-2007», *Nexos* 381, México D.F., septembre 2009.

<sup>5</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «La estrategia fallida», *Nexos*, México D.F, 1 diciembre 2012.

déplacement de la violence de la période précédente s'est accompagné d'une augmentation de morts liées au crime organisé, comme nous pouvons l'observer sur le graphique qui suit :

**Gráfica 4. Muertes vinculadas con el crimen organizado a nivel nacional por trimestre y variación trimestral (2007-2012)**



1

Il s'agit d'une variation trimestrielle durant la période de l'administration Calderón qui précise les pourcentages des morts liées à la criminalité organisée sur le plan national.

Dans le cas colombien, il faudrait revenir sur le phénomène des paramilitaires, car l'avancement de ces groupes a énormément influencé la restructuration des FARC. D'ailleurs, en 2005, la loi « Justice et paix » votée par le Parlement, qui visait la démobilisation des paramilitaires contre des peines allégées a intensifié les soupçons entre le régime uribiste et le paramilitarisme<sup>2</sup>. Une grande partie de l'entourage familial et politique du Président a été remise en question par les révélations des confessions des leaders paramilitaires suite à cette procédure de démobilisation.

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur : « Morts liées au crime organisé au niveau national par trimestre et variation trimestrielle (2007-2012) », *Ibidem*.

<sup>2</sup> Jean-Michel Blanquer., *La Colombie, Op. cit.*, pp. 88-89.

À ce stade on peut évoquer un extrait du *Prince* de Machiavel. Le penseur florentin raconte le mythe d'Achille et du centaure Chiron, afin d'illustrer la problématique de la contrainte physique légitime. Selon la mythologie grecque, le centaure est une espèce un être fabuleux moitié homme et moitié cheval. Comme il l'explique : *On peut combattre de deux manières : ou avec les lois, ou avec la force. La première est propre à l'homme, la seconde est celle des bêtes; mais comme souvent celle-là ne suffit point, on est obligé de recourir à l'autre: il faut donc qu'un prince sache agir à propos, et en bête et en homme*<sup>1</sup>. Dans le cas de l'État colombien cette double nature « homme et bête » peut nous faire penser au développement par Uribe des paramilitaires afin d'éliminer les FARC et les autres guérillas. Peut-on considérer que l'État de droit et son emploi de force légitime n'a pas de limites ?

En effet, le droit constitue la limitation de la puissance de l'État. Pour que l'État n'exerce pas sa puissance de domination de manière extrême contre la population qui vit sur son territoire, il faut que le droit prime. Le droit représente une contrainte, une « autolimitation » de la puissance étatique. Selon Jacques Chevallier, *l'État disposerait du pouvoir de domination (Herrschaft), véritable droit subjectif qui serait son apanage et son signe distinctif: il détiendrait seul la puissance de contrainte, c'est-à-dire le pouvoir de formuler des ordres qui s'imposent, pour eux-mêmes, de manière irrésistible. [...] La conséquence logique de cette construction, c'est que l'État apparaît comme « l'unique source du droit » : seul l'État peut donner au droit sa force obligatoire*<sup>2</sup>. Néanmoins, comme on le verra plus en détail dans la deuxième partie, l'État colombien, à cette époque, a excédé cette « autolimitation » régie par le droit, dans le cadre de la poursuite des guérillas.

En 2007, les FARC suite à l'avalanche paramilitaire et au renforcement des forces armées, effectués lors de la présidence de Pastrana et intensifiés lors des deux mandats d'Uribe, se sont trouvées affaiblies militairement et politiquement. Plusieurs fronts de la guérilla se sont décomposés et une grande partie des commandants ont été tués ou capturés. Ainsi, elles ont décidé d'effectuer un virage vers le seul moyen de pression restant, l'échange d'otages, notamment « politiques »<sup>3</sup>. Pour ce tournant sur leur stratégie, les FARC visaient aussi à revendiquer de nouveau une reconnaissance à l'international -quelques années plus tard après leur tentative à l'époque du gouvernement Pastrana- en tant que force belligérante et légitimer leur lutte armée, comme on l'a déjà vu.

---

<sup>1</sup> Nicolas Machiavel., *Op. cit.*, *Chapitre XVIII*, p. 110.

<sup>2</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit*, *Op. cit.*, p. 21.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., « La « guerre prolongée » des FARC », *Op. cit.*, p. 8.

En ce qui concerne, la restructuration des organisations criminelles mexicaines, comme déjà évoqué auparavant, le phénomène du trafic d'armes a constitué, et continue de nos jours à présenter, une évolution importante. La clandestinité du phénomène ne permet pas d'établir clairement leur provenance<sup>1</sup>. Les deux *scénarii* du trafic reposent sur les passages des frontières du Nord et du Sud. D'un côté, on pourrait constater la législation « souple » américaine qui permet la vente libre des armes -qu'on a déjà évoqué-, ainsi que l'existence d'un marché noir en provenance des États-Unis qui complique le contrôle inefficace du Ministère de la Défense Nationale<sup>2</sup>. D'un autre côté, la question des armes à feu en Amérique centrale est un héritage des guerres civiles, notamment au Guatemala, au Salvador et au Nicaragua. Malgré les accords de paix pour le désarmement, une quantité importante d'armes n'a pas été récupérée et elle est restée aux mains de civils<sup>3</sup>.

Selon un rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de 2012, on sait qu'au Salvador, par exemple, environ 360.000 armes de type militaire n'ont pas été déposées à la fin de la guerre civile et qu'un grand nombre de dépôts d'armes ont été transférés aux pays voisins après la fin du processus de désarmement. La même chose s'est produite au Guatemala, où seulement 1.824 armes à feu ont été remises à la fin du conflit. Au Nicaragua, le nombre était de seulement 17.000, alors qu'environ 91.000 personnes étaient démobilisées, ce qui signifie que seulement une personne sur cinq a déposé l'arme pendant le processus de démobilisation<sup>4</sup>.

Une des pratiques souvent utilisées par les organisations criminelles mexicaines afin d'introduire les armes au territoire mexicain correspond au phénomène dit « fourmi ». Les cartels recrutent des citoyens américains, souvent d'origine mexicaine, qui agissent comme « acheteurs-fourmis » et acquièrent légalement des armes d'assaut. Ensuite, « l'acheteur-fourmi » ou une autre personne embauchée par les organisations criminelles passe les armes au Mexique à travers la frontière, où il n'y a pas d'obstacle majeur, car la technologie de contrôle

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec un policier retraité, de la police étatique de la Ville du Mexique, anonyme, est chef d'entreprise de sécurité privée, le 17 novembre 2016.

<sup>2</sup> Raúl Benítez Manaut., « Sécurité et gouvernabilité au Mexique : criminalité et frontières », *Op. cit.*, p. 110.

<sup>3</sup> Simone Lucatello., «El desafío del tráfico de armas en México y Centroamérica», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, p. 49.

<sup>4</sup> UNODC, *Transnational Organized Crime in Central America and the Caribbean: A Threat Assessment*, Vienne, 2012.

est obsolète et le nombre d'agents du Bureau de Douane et de Protection des Frontières est limité<sup>1</sup>.

De plus, dans le cadre de la « militarisation » de ces dernières années du crime organisé au Mexique, il paraît pertinent de mettre en évidence la question des *sicarios*, des assassins qui se professionnalisent afin de protéger les intérêts économiques du cartel. Les personnes recrutées en tant que *sicarios* sont majoritairement des jeunes de quartiers marginalisés, dans lesquels la pauvreté s'accroît tous les jours, qui font face à des problèmes familiaux et sont souvent victimes de violences domestiques. Ils considèrent généralement le cartel comme la véritable famille qu'ils n'ont jamais eue de toute leur vie<sup>2</sup>. Une fois qu'ils sont recrutés, ils reçoivent une formation militaire et ils sont endoctrinés par les membres du cartel en vue d'être préparés physiquement et moralement à affronter les ennemis de l'organisation.

Dans le cas des FARC en Colombie, l'année de 2008 a constitué un point de repère lors de leur restructuration en raison de plusieurs incidents majeurs au sein de la guérilla. Tout d'abord, pour la première fois de l'histoire des FARC, deux membres du Secrétariat ont été tués ; Raúl Reyes et Iván Ríos. Ensuite, au cours de la même année, la mort subite de Marulanda, père fondateur des FARC, a encore plus bouleversé la situation dans la structure de la guérilla, car il représentait *l'incarnation de la dignité et de la résistance de la population colombienne*, selon la révélation de Rodrigo Londoño Echeverri alias « Timochenko »<sup>3</sup>.

Suite à ces évolutions du leadership de l'armée révolutionnaire, les FARC ont mis l'accent sur l'internationalisation de leur lutte armée. Le Front International qui avait remplacé la Commission Internationale, créée en 1996, était de nouveau d'actualité et a constitué une des priorités de la réorganisation des FARC à cette époque. En effet, le Front International était subdivisé en trois zones : l'Amérique centrale et du sud ; l'Amérique du nord ; et l'Europe. Le premier objectif du Front était d'obtenir la reconnaissance internationale sous la forme du statut de « belligérance ». Le deuxième objectif consistait à obtenir le soutien logistique, principalement, des États voisins, comme le Panama, l'Équateur, le Venezuela et le Pérou. Le Front de l'Amérique du nord avait comme mission d'obtenir des ressources économiques de

---

<sup>1</sup> Georgina Olson Jiménez., «El tráfico de armas de Estados Unidos hacia México», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, p. 55.

<sup>2</sup> Juan Carlos Reyna., *Confesión de un sicario, el testimonio de Drago, lugarteniente de un cartel mexicano*, Random House Mondadori, México D.F., 2011, pp. 78-80.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original : [...] encarnó la dignidad y la resistencia del pueblo colombiano., Jorge Rojas Rodríguez., *Timochenko, el último guerrillero*, Ediciones B Colombia, Bogotá, 2017, p. 134.

diverses agences non gouvernementales, principalement au Canada. En Europe, pour sa part, la présence des FARC datait depuis 4 ans<sup>1</sup>.

Dans cet esprit d'internationalisation, les FARC ont profité de la rupture des relations diplomatiques entre la Colombie et les pays voisins, l'Équateur et le Venezuela, après le bombardement du campement de la guérilla sur le territoire équatorien qui a provoqué la mort de Raúl Reyes. En raison de leur affaiblissement militaire progressif, les FARC ont effectué un nouveau tournant sur le plan politique. La guérilla s'est dirigée notamment vers le Venezuela d'Hugo Chávez afin de trouver des alliés dans le processus de la légitimation de leur lutte sur la scène internationale et ainsi, Chávez a pris le rôle du « médiateur-facilitateur » dans cette tentative des FARC<sup>2</sup>.

Néanmoins, les FARC ont perdu « *la guerre médiatique* »<sup>3</sup>, du fait de la libération d'Ingrid Betancourt et de 14 autres otages, suite à « l'Opération Jaque » des Forces Armées Colombiennes. Les révélations des violences infligées aux otages ont aggravé la faible position des FARC dans les débats avec la Communauté Internationale. Nonobstant qu'Uribe n'a pas atteint son objectif en 8 ans de gouvernance d'exterminer militairement la guérilla, puisque les FARC ont réussi à s'adapter peu à peu et à résister aux coups sévères<sup>4</sup>, l'opinion publique est restée très méfiante en raison des enlèvements dits « politiques » ou « économiques ». Il s'agissait d'une « guerre » perdue contre les médias.

Dans le cas du Mexique, la « militarisation » du combat contre les organisations criminelles, ainsi que la violence accrue entre les organisations elles-mêmes, a eu pour conséquence l'apparition des « zones grises de présence non-physique ». Les criminels, comme on l'a déjà expliqué, se disputent le contrôle de ces zones lucratives pour le narco-business. L'introduction du trafic d'armes dans la question de la sécurité nationale mexicaine, a rendu possible la participation d'autres acteurs illégaux n'ayant pas la « culture » classique des narcotrafiquants, comme le cartel de la *Familia Michoacana* qui a été créé en 2006, et plusieurs cartels dans l'État de Guerrero.

Le déplacement de la violence, connu sous l'appellation d' « effet cafard », a rendu également des États comme le Michoacán et le Guerrero, où les organisations criminelles

---

<sup>1</sup> Sandra Borda Guzmán., *Op. cit.*, p. 128. (*supra*, p. 91).

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., « La « guerre prolongée » des FARC », *Op. cit.*, p. 9.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec Yesid Arteta Dávila, ex-commandant des FARC, chercheur à l'École de Culture de la Paix de l'Université Autonome de Barcelone, le 10 octobre 2017.

<sup>4</sup> Entretien de l'auteur avec Jorge Enrique Botero, journaliste et spécialiste de la question des FARC, le 14 septembre 2017.



n'étaient pas vraiment implantées auparavant, plus violents et meurtriers sous la gouvernance de Felipe Calderón. Dès sa création et jusqu'à la rébellion des groupes d'autodéfense de la Terre Caliente en 2013, la *Familia Michoacana* appliquera le modèle des *Zetas* de contrôle et de spoliation territoriale dans l'État, mais avec une toute nouvelle dimension dans la guerre de la drogue, celle du contrôle politique et de la solidarité sociale du territoire, avec un endoctrinement religieux inventé par son leader Nazario Moreno<sup>1</sup>.

En 2011, la *Familia Michoacana* a annoncé sa dissolution, suite à la mort présumée de Nazario Moreno. Néanmoins, il s'agissait d'une stratégie de l'organisation criminelle afin de transférer ses réseaux à une nouvelle organisation, les Chevaliers Templiers. Ces derniers ont conservé et étendu la domination que la *Familia* avait précédemment dans l'État de Michoacán. Un exemple éloquent est donné par les élections de l'État de 2011, dans lesquelles ils se sont impliqués en faisant du prosélytisme via de manœuvres d'intimidation, afin de faire remporter la victoire électorale au candidat du PRI. Parallèlement, une nouvelle escalade de violence à Nuevo León, en raison de la guerre entre les *Zetas* et le cartel du Golfe, a permis de détourner l'attention fédérale de l'État de Michoacán et de consolider la domination des Chevaliers Templiers. Une baisse de la violence dans l'État s'est produite car le groupe criminel avait le contrôle complet du territoire. Il s'agissait du phénomène de la « *pax narca* », qui ne signifie pas l'absence de domination criminelle, mais au contraire ; le contrôle total de la zone<sup>2</sup>.

Dans le cadre de leur restructuration ces dernières années, les organisations criminelles ont réduit leur présence visible dans les zones métropolitaines et ont concentré leurs opérations dans des villes plus petites, ainsi que dans les zones rurales. Ainsi, dans le cas de Guerrero, ce phénomène suppose un risque potentiel sur le long terme pour la gouvernabilité dans plusieurs zones du pays, car les institutions ne sont pas assez fortes en dehors des grands centres urbains, la couverture médiatique est plus faible et la population dispose de ressources insuffisantes afin de faire face aux menaces sécuritaires<sup>3</sup>.

Quant aux FARC en Colombie, leur restructuration au cours des dernières années du gouvernement Uribe a également été mise en évidence par la géographie du conflit armé. La guérilla est demeurée installée dans les zones de jungle, de même que dans les zones frontalières avec l'Équateur et le Venezuela. Il s'agissait des régions se situant le département de Nariño et Putumayo au sud, et d'Arauca, de Norte de Santander et de La Guajira au nord, dans lesquelles

---

<sup>1</sup> Héctor Aguilar Camín., «La captura criminal del Estado», *Op. cit.*

<sup>2</sup> *Ibidem.*

<sup>3</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «El estallido de Iguala», *Nexos*, México D.F., 1 novembre 2014.

les FARC maintenaient toujours une puissance de feu qui, dans certains cas, dépassaient la riposte potentielle des forces armées<sup>1</sup>.

Suite à huit ans d'intensité du conflit armé et de la « Sécurité Démocratique » axée sur l'élimination totale des FARC, la guérilla a été sévèrement affaiblie, mais pas tout à fait éliminée. Les FARC voyant la déliquescence de la majorité de leurs fronts, l'abattement de leur puissance militaire qui comptait alors 7.000 combattants, dont un tiers de femmes, ont été obligées de revenir dans les tactiques d'utilisation des mines et des voitures piégées<sup>2</sup>. Elles ont décidé également de prendre un nouveau virage sur leur plan politique, car le Président récemment élu, Juan Manuel Santos, semblait avoir une vision plus diplomatique que son prédécesseur sur la question de confrontation avec les armées révolutionnaires.

Les opérations militaires ont persisté de la part des deux parties belligérantes, même avec l'arrivée au pouvoir de Santos en 2010. Les FARC ont poursuivi leur résistance, malgré leur progressif affaiblissement, et elles ont décidé d'effectuer le dernier tournant important de restructuration de leur longue histoire. Il s'est agi du moment où la guérilla s'est aperçue que son plan pour accaparer le pouvoir via la voie militaire n'était plus viable<sup>3</sup>. Ainsi, les FARC se sont réorientées une nouvelle fois vers leur stratégie politique.

Compte tenu de l'affaiblissement du plan d'attaque des FARC-EP et de l'impossibilité du triomphe final de l'État, la solution militaire au conflit armé s'est estompé à court et moyen terme et un scénario de sortie politique du conflit a émergé comme stratégie complémentaire à la guerre. Il s'agissait d'une stratégie de la part de l'État colombien impliquant la reconnaissance du conflit armé interne et par conséquent, la reconnaissance de l'adversaire, permettant éventuellement d'atteindre les négociations avec un désavantage militaire. De sa part, le groupe insurrectionnel dans ce scénario avait l'opportunité de « *repolitiser* » l'action de ces combattants sur la scène internationale et d'une manière plus particulièrement sur le continent, et ainsi entrer dans une période de lutte politique qui envisageait l'abandon des armes. De cette manière, une conjoncture nouvelle a vu le jour, un moment de changement dans lequel

---

<sup>1</sup> Camilo Echandía Castilla., « Colombie : évolution du conflit armé à partir de l'analyse de la territorialité et des stratégies des FARC (1990-2011) », *Op. cit.*, p. 114.

<sup>2</sup> Guillaume Lasconjarias., « Colombie : la longue marche vers la paix ? », *Politique étrangère*, Institut français des relations internationales (IFRI), Paris, 2016/3 (Automne), p. 45.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec Jorge Enrique Botero, journaliste et spécialiste de la question des FARC, le 14 septembre 2017.

les acteurs politiques du pays avaient la possibilité d'établir des réformes et des restructurations institutionnelles<sup>1</sup>.

Dans les limites de réorganisation des groupes criminels au Mexique, au cours de la même période, on avait évoqué leur repliement sur des régions plus petites, notamment rurales, où la présence étatique restait toujours très faible. L'émergence des États de Michoacán et de Guerrero comme nouveau point de discordance pour les opérations des acteurs criminels, avec l'apparition de plusieurs « zones grises de type de présence non-physiques », présentent également des divergences en raison de l'accroissement de la violence dans les deux cas.

Une différence significative entre les deux États réside dans le fait que dans le Guerrero, il n'existait pas de groupe ayant une dominance claire sur les activités criminelles, comme la *Familia* et ensuite les Chevaliers Templiers au Michoacán. La violence accrue dans cet État était la conséquence des conflits armés constants entre le grand nombre de petites cellules criminelles opérant sur ce territoire, ayant émergé à la suite de l'effondrement du cartel des frères Beltrán Leyva, après la capture de ses leaders principaux en 2009 et 2010. En 2014, environ vingt-deux bandes dédiées à la criminalité organisée maintenaient des opérations dans l'État de Guerrero<sup>2</sup>.

Cette escalade de violence dans le Guerrero qui a pris une dimension récemment politique, suite aux 6 morts d'Iguala et à l'enlèvement massif des 43 étudiants d'Ayotzinapa en 2014, a mis un coup de projecteur sur la question pluridimensionnelle de la violence dans l'État entre la présidence de Calderón et celle de Peña Nieto. En effet, comme Hélène Combes le constate, *en 2013, le Guerrero est l'État qui comptabilise le plus d'homicides volontaires (2.087 en 2013, soit une augmentation de 158 % en une décennie)*<sup>3</sup>. Actuellement, les États de Guerrero et de Michoacán, sont considérés par plusieurs de nos interlocuteurs interviewés comme les États peut-être les plus infiltrés par le crime organisé depuis la restructuration des groupes armés illégaux<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Carlos Andrés González Muñoz., *Diálogos de paz Gobierno-FARC-EP y las oportunidades para la paz en Colombia. Estudios Políticos*, N° 46, Instituto de Estudios Políticos, Universidad de Antioquia, Medellín, 2015, p. 249.

<sup>2</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «El estallido de Iguala», *Op. cit.*

<sup>3</sup> Hélène Combes., « Cent ans de violence politique dans le Guerrero », *Etudes du CERI Amérique latine- L'année politique 2015*, N° 217-218, Paris, 2015, p. 39.

<sup>4</sup> Entretien de l'auteur avec le Général Juan Alfredo Oropeza, armée de terre, retraité et ex-responsable de la défense ministérielle, le 30 octobre 2016 et le Général Leonardo González García, armée de l'air, retraité et doctorant en Administration Publique à l'Université Anáhuac, le 6 novembre 2016.

La reconfiguration des organisations criminelles mexicaines a eu pour conséquence l'émergence de nouveaux acteurs dans le monde du narcotrafic. Un de ces acteurs armés illégaux est le Cartel Jalisco Nouvelle Génération qui opère toujours notamment dans l'État de Jalisco, et constituait lors de sa formation un des bras armés du Cartel de Sinaloa, les *Anti-Zetas* ou *Mata-Zetas*. Cette organisation criminelle opère de façon autonome depuis 2011 et a apporté des évolutions sur le plan tactique et stratégique s'agissant de la question du contrôle territorial.

Le type d'armement, la réponse organisée et massive, destinée à « capturer » les villes avec des tactiques de combat urbain pour éviter la capture de leurs leaders ou pour venger leur mort ou leur détention, la capacité d'articuler efficacement une hégémonie territoriale basée sur leur capacité de violence, l'utilisation d'éléments ayant une identité et une organisation militaires asymétriques et non-conventionnelles, y compris des opérations de guerre psychologique, de formation des milices locales alliées (paramilitaires) entre autres, sont autant de facteurs permettant d'affirmer que ce groupe a des structures armées bien entraînées dans les tactiques militaires<sup>1</sup>.

Pour revenir aux concepts des conflits symétriques et asymétriques et bien comprendre les pratiques utilisées par l'organisation du Cartel Jalisco Nouvelle Génération il faut rappeler la définition de Jacques Baud :

Les conflits symétriques sont généralement compris sous les désignations de conflits « classiques » ou « conventionnels ». Ils opposent des adversaires disposant de structures, moyens et instruction analogues, et combattant selon des principes semblables et, surtout, des objectifs de même nature. [...] Les conflits asymétriques opposent des adversaires dont les logiques de guerre sont différentes. Outre les équipements, les structures et des méthodes différentes, la nature des objectifs diffère fondamentalement. Alors que dans le conflit « classique » la victoire militaire doit conduire à la victoire politique, c'est l'inverse qui est le plus souvent vrai dans le conflit asymétrique. L'affrontement a lieu sur le terrain politique ou social, davantage que sur le terrain militaire<sup>2</sup>.

En ce qui concerne les dernières évolutions de la restructuration des FARC jusqu'en 2012 et le lancement des accords de paix à la Havane, on a déjà vu que le basculement entre l'aspect politique de la lutte révolutionnaire et l'aspect militaire constituait toujours une ligne très délicate.

---

<sup>1</sup> Carlos Flores Pérez., «Cártel Jalisco Nueva Generación: elementos a considerar sobre la reconfiguración de las organizaciones del tráfico de drogas en México», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, p. 227.

<sup>2</sup> Jacques Baud., *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Éditions du Rocher, Monaco, 2003, pp. 83-84.

À la fin de 2010, les FARC ont maintenu une présence significative dans trois régions du pays : le sud-est (Meta, Guaviare, Caquetá et Putumayo) ; les hauts plateaux du centre-sud (Huila et Tolima sud) ; et le sud-ouest (Nariño, Valle de Cauca et sud Chocó). Même dans ces bastions traditionnels où les FARC restaient organiquement liées à la population paysanne, les guérilleros ont été obligés de se retirer dans les régions les plus reculées. Néanmoins, la force militaire des FARC et le soutien populaire semblaient relativement intacts dans ces régions<sup>1</sup>.

Outre la réadaptation du plan militaire à l'époque des premières années du gouvernement Santos et la réorientation progressive vers la stratégie politique, les FARC ont présenté également un élément d'évolution sur le plan tactique qui relève des traits des « zones grises de présence non-physique », qu'on trouve au Mexique ; celui de l'invisibilité. Il s'agissait de la disparition de l'attirail militaire et de l'uniforme dans les zones plus affectées par le conflit armé. Les FARC sont revenues aux tactiques partisans de guerre de guérilla et ont transformé leur arrière-garde en une arrière-garde sociale en démontrant que la jungle ne constituait plus un espace sécurisé pour mener leurs actions et par conséquent que la guérilla visait à construire une nouvelle relation avec le territoire et la population<sup>2</sup>.

Entre janvier et octobre 2012, les actes de guerre du groupe insurgé avaient dépassé les statistiques de l'année précédente. Les opérations militaires des FARC, même à leur version de tactique de guérilla, ont commencé à diminuer lorsque les discussions avec le gouvernement ont été rendues publiques et que les FARC ont décidé d'appliquer un cessez-le-feu unilatéral en 2013. Pendant cette période en 2012, avant le lancement officiel des négociations de paix, le Ministère de la Défense a rapporté par une augmentation des actes de la guérilla de 53% par rapport à l'année 2011. C'est-à-dire qu'en 2011, 472 actes de guerre ont été enregistrés, tandis qu'en 2012, 716 d'actes de même nature ont été commis par les FARC<sup>3</sup>.

Lors des tentatives précédentes de négociation dans la longue histoire du conflit armé colombien, chacune des parties visait à tirer des profits politiques et militaires qui lui permettrait de rééquilibrer le rapport de forces sur la table des négociations.

---

<sup>1</sup> Garry Leech., *Op. cit.*, p. 139.

<sup>2</sup> Gallego Medina Carlos., *Op. cit.*, p. 91.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 94.

Au mépris de ces antécédents, dans le processus de paix initié en 2012, il existait une convergence des intérêts des deux parties belligérantes :

D'une part, le gouvernement avait la conviction que la dynamique du conflit permettait la désarticulation progressive de la capacité militaire des FARC et en conséquence leur défaite stratégique.

D'autre part, la guérilla était convaincue que lors de cette période le changement révolutionnaire de l'État n'était plus viable via la voie militaire, mais à travers une lutte politique sans armes<sup>1</sup>.

Un des éléments de la reconfiguration des organisations criminelles mexicaines, ces dernières années, qu'il convient d'évoquer, réside dans l'émergence des *pandillas*, à savoir des petites bandes criminelles. On a déjà vu l'importance des *sicarios* (assassins professionnalisés) dans l'évolution du fonctionnement des cartels mexicains, mais la question de petites bandes criminelles est tridimensionnelle, car les *pandillas* se situent au centre d'un triangle au sein du fonctionnement du crime organisé : Au sommet de la pyramide on trouve les organisations criminelles de puissance transnationale, comme les cartels du Golfe, de Sinaloa ou du Pacifique et des *Zetas*. À la base de cette pyramide on trouve d'un côté, les forces armées qui combattent contre le crime organisé et de l'autre côté, les « villageois », la réserve humaine, la victime potentielle des conflits qui se produisent à l'intérieur de cette pyramide<sup>2</sup>.

Il s'agit d'un nouveau modèle d'ordre-désordre de la zone urbaine-suburbaine, apparu notamment en raison de l'émergence du phénomène du *pandillerismo* et de ses effets dans le fonctionnement de la criminalité organisée transnationale. La tridimensionnalité de l'effet du *pandillerismo*, due aux différences entre les acteurs convergents, multiplie la violence dans des zones de friction changeantes selon les circonscriptions locales qui interagissent les unes avec les autres<sup>3</sup>. Il existe certainement des gangs criminels plus puissants que les autres, comme « les Aztèques » de Ciudad Juárez, selon les critères utilisés pour la comparaison des organisations criminelles. D'ailleurs, ces dernières années, c'est à travers la coalition avec ces bandes armées illégales qu'un cartel exerce sa domination dans les « zones grises de présence non-physique ».

---

<sup>1</sup> González Posso Camilo., «En la Habana: El laberinto con salida», *Conversaciones en La Habana: claves para construir la paz, Parte 1*, Oveja Negra, Bogotá, 2013, pp. 17-20.

<sup>2</sup> González Rodríguez Sergio., *Campo de guerra*, Anagrama, Barcelone, 2014, p. 51 (Image 1 en annexe p. 464.).

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 51.

Dans le cadre des dernières évolutions de restructuration des cartels mexicains, il paraît pertinent d'évoquer l'exemple d'un des plus puissants cartels qui est en train de perdre son hégémonie ; celui de Sinaloa. Joaquín Guzmán «*El Chapo*» Loera, Ismael «*El Mayo*» Zambada et Juan José «*El Azul*» Esparragoza ont été les leaders de ce grand cartel, au cours des plus récentes années de son histoire criminelle. La troisième capture de «*El Chapo*» Guzmán en janvier 2016 et son extradition aux États-Unis un an après, ainsi que la dégradation de l'état de santé d'Esparragoza, sont les principaux facteurs de l'apparition de la nouvelle spirale de violence existant actuellement dans les États de Sinaloa, de Sonora et de Baja California, en raison notamment de l'instabilité de l'héritage dans l'organisation.

Cette évolution a eu de multiples conséquences, comme en premier lieu, la déstabilisation de la direction de la coalition du cartel et en second lieu, le déclenchement des ambitions des différents acteurs au sein du cartel pour hériter des affaires de Guzmán, illustrés par la guerre fratricide entre le groupe de la famille Dámaso et les fils de Guzmán. En troisième lieu, on pourrait signaler le fait que d'autres organisations du crime organisé, comme le Cartel de Jalisco Nouvelle Génération, vont profiter de cette situation d'instabilité afin de consolider leur présence dans les « zones grises » occupées par le cartel de Sinaloa et d'usurper son hégémonie<sup>1</sup>.

Avant de conclure cette section sur la restructuration de deux acteurs armés illégaux de notre analyse, il paraît utile d'évoquer deux aspects significatifs opposant la structuration des FARC en Colombie et les organisations criminelles mexicaines qui affectent leur fonctionnement dans les deux différents types des « zones grises ». Les diverses étapes de structuration des FARC reposaient notamment sur le facteur idéologique de cette armée révolutionnaire. C'est-à-dire que tout basculement de la politique à travers les armes à la politique sans armes -qui constitue le cas de post-accord<sup>2</sup>- découlait de la plaque tournante de l'idéologie marxiste-léniniste que la guérilla voulait imposer éventuellement dans l'ensemble du pays afin de renverser les gouvernements conservateurs et libéraux qui alternaient au pouvoir.

Au contraire, la structuration et puis, les fragmentations et la reconfiguration des organisations criminelles mexicaines, ces dernières années, mettait l'accent sur le caractère

---

<sup>1</sup> Carlos Rodríguez Ulloa., «Sinaloa: fin de la hegemonía y epicentro de la guerra que comienza», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, p. 180.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec Jorge Enrique Botero, journaliste et spécialiste de la question des FARC, le 14 septembre 2017.

familial, de même que sur les conséquences du changement générationnel à l'intérieur de chaque organisation. L'élément familial était tout à fait évident dans la structure organisationnelle du premier puissant cartel, de Guadalajara. Ensuite, cet aspect familial s'est situé au cœur de la structure, ainsi que de la reconfiguration du cartel de Sinaloa. La question de l'héritage du leadership de l'organisation a été également présente dans les cartels du Golfe, de Ciudad Juárez et des frères Beltrán Leyva. Il n'existe pas véritablement d'idéologie dominante à l'intérieur des cartels, en dehors du capitalisme et de la maximisation de leur profits économiques.

Pour conclure, on pourrait mentionner que les motivations, à la fois politiques-idéologiques des FARC et économiques-capitalistes des cartels mexicains ont totalement influencé leur structure organisationnelle et leur *modus operandi* à travers les diverses phases de leur reconfiguration étalée dans le temps. Les FARC ont fondé leur organisation sur les principes d'une armée révolutionnaire qui avait besoin du territoire afin de développer ses pratiques dans les « zones grises de présence physique ». Au contraire, les organisations criminelles mexicaines présentent une structure de type mafieux où le facteur familial est déterminant et suivent, dans leur phase de réadaptation, des pratiques qui trouvent leur origine dans le phénomène paramilitaire, la guerre asymétrique et une militarisation de leur règlement de comptes s'appartenant à des actes de terrorisme<sup>1</sup>, à partir du moment où la population civile constitue la victime des actes comme le trafic de migrants, les vols de combustibles et la privation de leur patrimoine.

Dans le prochain chapitre, on étudiera de façon plus approfondie le fonctionnement de ces acteurs armés illégaux dans l'intérieur des différents types de « zones grises ».

---

<sup>1</sup> La Résolution 1566 (2004) du Conseil de Sécurité de l'ONU se réfère au terrorisme comme « les actes criminels, notamment ceux dirigés contre des civils dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves ou la prise d'otages dans le but de semer la terreur parmi la population, un groupe de personnes ou chez des particuliers, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire ».



## **CHAPITRE II**

### **LES PRATIQUES DES FARC REJOIGNENT-ELLES L'EXPANSION DES ORGANISATIONS CRIMINELLES MEXICAINES DANS LES ESPACES CONTRÔLÉS ?**

#### **Section 1. Le déploiement des guérilleros des FARC dans les « zones grises » et l'expansion territoriale des groupes criminels mexicains avant 2000**

La particularité de la construction de l'État moderne sur l'ensemble de la région dite Amérique latine a également créé des difficultés pour l'exercice réel de l'autorité par les gouvernements ibéro-américains. Cette autorité a été contestée de l'extérieur dans le passé, tandis que dans les années 2000, elle a été notamment contestée de l'intérieur. Ainsi, la souveraineté de l'État latino-américain a été progressivement affaiblie. L'autorité, pour sa part, n'a pas non plus été garantie car elle a été souvent remise en cause par les mouvements révolutionnaires ou paramilitaires qui contrôlaient des zones entières du territoire national en mettant en une situation de faiblesse considérable la souveraineté étatique<sup>1</sup>.

Cette caractéristique forme un élément essentiel de l'apparition des « zones grises » dans l'histoire contemporaine colombienne et mexicaine, malgré les divergences des deux pays sur la question du « state-building », qu'on a déjà décrites. Le manque d'une autorité étatique puissante qui préserve ses fonctions régaliennes<sup>2</sup> a offert un terrain fertile pour que des acteurs illégaux non-étatiques apparaissent défier la souveraineté du territoire national. La physiologie des acteurs étudiés dans cette recherche varie en fonction de la typologie des « zones grises ».

Le pilier fondamental de cette physiologie et de son expansion sur les espaces contrôlés trouve son origine dans la classification en « zones grises de présence physique » ou en « zones de présence non-physique ». Les FARC, relevant du type de « zones grises de présence physique », déployaient leurs combattants dans les zones placées sous leur contrôle, à l'exception du département d'Urabá où elles n'étaient présentes que clandestinement au début

---

<sup>1</sup> Pierre Bon, « L'État en Amérique latine », *Pouvoirs*, Seuil, Paris, 2001/3 n° 98, pp. 25-27.

<sup>2</sup> *Les fonctions ou prérogatives régaliennes incombant traditionnellement à l'État sont regroupées autour de quatre pôles : assurer la sécurité extérieure du territoire par la diplomatie et les forces armées ; maintenir la sécurité intérieure par l'utilisation de la police ; définir les principes du droit et organiser le système judiciaire ; détenir des leviers d'action économique, notamment par le monopole de l'émission de monnaie*, Jacqueline Doneddu., *Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?*, Journal officiel de la République française, Mandature 2010-2015 - Séance du 22 novembre 2011, pp. 12-13.

pour des raisons stratégiques, car des membres d'EPL opéraient également dans la zone dans les années 1970 et il y avait une forte présence paramilitaire à partir des années 1990.

Les guérilleros habillés comme des civils essayaient d'explorer le territoire et construire bases sociales, afin de déployer, par la suite, leur force militaire. Au moment où ils sont apparus armés, la population étant confondue les prenait pour des policiers ou des militaires. L'implication de la guérilla dans des activités de la société civile était un autre élément attirant l'attention. Les FARC ont aidé les paysans pour la construction des chemins et la récolte des cultures et, en général, elles ont essayé de participer activement à la vie de la société<sup>1</sup>.

Outre la tactique distincte au niveau du déploiement des combattants et de l'occupation du sol par les FARC, les organisations criminelles mexicaines utilisent différemment le territoire lucratif pour les activités illicites. Comme déjà évoqué, il s'agit d'une maîtrise de la zone de manière clandestine se focalisant sur l'intimidation, la violence même « *symbolique* » -comme Pierre Bourdieu la définit- et une espèce de pseudo-contrôle territorial, dans le cadre des « zones de présence non-physique », comme nous le soutenons. Les organisations criminelles mexicaines, et notamment celles à vocation transnationale, exercent ce pseudo-contrôle par l'intermédiaire des gangs criminels de petit calibre qui opèrent localement. Les leaders importants planifient le fonctionnement des cartels comme des grands entrepreneurs qui contrôlent leurs entreprises et ces gangs criminels opèrent comme des départements locaux d'une grande entreprise transnationale.

Le contrôle « physique » des zones par les FARC représentait également la relation organique que la guérilla avait avec le territoire en tant que formation paysanne au moment de sa création en 1964. Comme on l'a déjà signalé, on pourrait se référer au concept des *caudillos*, très connu dans l'histoire de l'Amérique latine, ou également à des groupes d'autodéfense civile, phénomène aussi connu sur le continent, ainsi que récemment dans l'État de Michoacán au Mexique. Dans les trois cas, le tronc commun repose sur la question de la privatisation de la violence et du recours à la force par les armes, par des acteurs non-étatiques et souvent illégaux.

Dès la création de la guérilla aux « Républiques Indépendantes », cette relation organique avec le territoire a été évidente, car le choix des territoires occupés n'était pas le fait du hasard. À la suite de l'offensive militaire de l'État colombien contre ces « Républiques », les leaders de la guérilla se sont dispersés dans diverses régions afin d'étendre le mouvement

---

<sup>1</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Op. cit.*, p. 324.

armé. Une des zones choisies a été le département de Quindío. La guérilla était située dans une zone limitrophe de la *Valle del Cauca*, près des municipalités de Quimbaya et d'Alcalá pour éviter les infiltrations et le manque de discipline<sup>1</sup>.

Rappelons que les facteurs qui caractérisent les une zone en tant que « grise » sont l'absence de l'État de droit, la fragilité de l'État, la violence extrême, les diverses formes de trafic, ainsi que la « militarisation » de l'État. Néanmoins, dans le cas des organisations criminelles mexicaines, la typologie des « zones de présence non-physique » présente des caractéristiques distinctes de cas des FARC. Il s'agit d'espaces qui représentent la physiologie des « zones grises » classiques, mais le facteur qui prédomine repose sur la clandestinité des acteurs armés illégaux qui maîtrisent ces espaces. Cet élément de clandestinité découle d'aspects courants dans ces zones, comme les phénomènes de corruption et de « *plata o plomo* » -de l'argent ou du plomb. Ces deux phénomènes correspondaient aux moteurs primordiaux ayant déclenché l'apparition des « zones de présence non-physique » au Mexique.

La corruption a été un aspect inhérent à l'histoire politique du Mexique, comme on l'a déjà étudié au premier chapitre. Le soixante-et-onze ans d'hégémonie du PRI, sans aucune alternance au pouvoir, ont bloqué la machine étatique avec l'émergence d'un système clientéliste qui fonctionnait par le biais de la corruption et des pactes tacites avec les cartels des narcotrafiquants. L'expression « *plata o plomo* » utilisée par les narcotrafiquants met également l'accent sur cette situation corruptive du pays<sup>2</sup> qui introduit le phénomène d'intimidation par la violence « physique » et « symbolique ». Ainsi, le pouvoir des cartels a grandi parallèlement à l'État mexicain et a eu comme conséquence la perte de certaines zones par un pseudo-contrôle territorial.

En ce qui concerne l'occupation des zones de leur fondation les FARC visaient les territoires dans lesquels elles pouvaient construire une base sociale et développer des relations étroites avec la population civile. À cet effet, la présence physique de leurs partisans et de leurs combattants visait deux objectifs ; d'une part, l'aspect politique à travers l'expansion de l'esprit révolutionnaire, marxiste-léniniste, paysan et d'autre part, l'aspect militaire, d'une guérilla qui cherchait à renverser le pouvoir par la voie de la lutte armée. S'agissant des « Républiques Indépendantes », on pourrait signaler que l'État était incapable d'intégrer ces zones notamment

---

<sup>1</sup> Jorge Rojas Rodríguez., *Op. cit.*, p. 86.

<sup>2</sup> Plusieurs de nos interlocuteurs militaires et fonctionnaires publics lors des entretiens effectués ont mis l'accent sur le facteur de la corruption et le facteur de la pauvreté en tant que les moteurs de la violence au Mexique, lié au narcotrafic et au crime organisé.

en raison de l'exclusion sociale à laquelle faisait face la population. Le Front National (la coalition du Parti Libéral et du Parti Conservateur) n'a jamais résolu les questions agraires dans ces territoires et cela a été le déclencheur de l'insurrection des FARC. Leur expansion territoriale a coïncidé avec le processus de colonisation des zones de production de coca et de marihuana<sup>1</sup>.

Le mouvement révolutionnaire des FARC présentait ce rattachement organique, déjà évoqué, avec la terre, car ses pères fondateurs étaient des paysans. Comme la question agraire et la redistribution des terres n'étaient pas réglées par les libéraux et les conservateurs, notamment dans les zones de colonisation tardive, la guérilla tentait également d'accaparer ces territoires afin de soutenir les paysans qui vivaient dans la pauvreté, parfois extrême, ainsi qu'étendre ses ambitions de type marxisant à l'ensemble du territoire. À la suite du bombardement de la région de Marquetalia par l'armée colombienne -une région clé pour l'autodéfense paysanne qui était déjà contrôlée par le Parti Communiste Colombien (PCC)- a émergé la guérilla des FARC. Avant les années 1970, il existait en Colombie des groupes d'autodéfense paysanne et de résistance indigène formés pour faire face à la violence et aux abus officiels des propriétaires<sup>2</sup>.

Dans cette optique, l'implantation des FARC correspond aux anciennes régions où les luttes agraires remontent aux années 1920. Dans le sud de Tolima -un département qui se situe entre Bogotá et Cali-, de nombreux débats ont été déclenchés dans les années 1930 pour le droit à la terre, la liberté des récoltes, et il y avait des confrontations agraires tout aussi fortes. Cette question est à l'origine du mouvement armé des FARC. Ensuite, ce groupe d'autodéfense s'est transformé en une guérilla mobile, qui après le bombardement de Marquetalia, a commencé à former de petits foyers guérilleros dans cette zone et aux alentours, dès 1966, officiellement constitués sous le nom de FARC, en tant que bras officiel du Parti Communiste Colombien. Son drapeau offrait la possibilité de combiner toutes les formes de lutte, c'est-à-dire l'action politique légale et la lutte armée<sup>3</sup>.

Quant aux organisations criminelles mexicaines la nécessité du contrôle territorial qui a amené à leur expansion sur quasi l'ensemble de la République mexicaine fut distincte. Les cartels traditionnels, comme le cartel de Guadalajara et de Sonora -les premières organisations

---

<sup>1</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Op. cit.*, p. 89.

<sup>2</sup> Michelle Mojica Noreña., «Las FARC-EP, ¿Degradación de la lucha?», *El Ágora*, V. 11 N°2, Universidad San Buenaventura, Medellín-Colombia, Julio - diciembre 2011., p. 299.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 301.

de narcotrafiquants-, recherchaient le contrôle des routes lucratives pour l'acheminement de la drogue, comme les aéroports, les ports et les points frontaliers. Néanmoins, ces dernières années, les cartels transformés en organisations criminelles visaient le contrôle des villes, des villages entiers<sup>1</sup>.

Dans les années 1980 où le cartel de Guadalajara constituait le seul acteur important dans le monde du trafic de drogue, son fonctionnement et son expansion fut différente qu'après avoir subi sa première fragmentation. À la suite du démantèlement des cartels de Medellín et de Cali, Miguel Ángel Félix Gallardo s'est emparé du contrôle du trafic massif et lucratif avec les États-Unis<sup>2</sup>. Il s'agissait du monopole complet du narcotrafic qui liait la production colombienne de cocaïne au « savoir-faire » mexicain au niveau organisationnel relatif à l'acheminement de la drogue aux États-Unis et éventuellement au marché nord-américain rentable.

Cette époque de la domination du cartel de Guadalajara nous renvoie au concept du système unipolaire conforme aux normes du réalisme structurel analysé par Kenneth Waltz, à la suite de l'effondrement de l'Union Soviétique. Selon la théorie du réalisme structurel dans les relations internationales, au lendemain de la fin de la Guerre Froide où les États-Unis sont restés le seul acteur important, le système politique international est devenu unipolaire<sup>3</sup>. Ainsi, ce système unipolaire a permis la domination planétaire des États-Unis au sein du système international, jusqu'aux années plus récentes avec l'émergence d'autres puissances internationales comme la Chine.

Dans la même optique, le cartel de Guadalajara étant l'acteur unipolaire fournissant le marché états-unien de la drogue a profité de cette hégémonie pour étendre son contrôle sur la majorité des routes à l'intérieur de la République mexicaine et la zone frontalière, y compris tous les points de passages du trafic comme les villes de Tijuana et de Juárez. L'expansion du cartel relevait d'une problématique particulière, puisque la Direction Fédérale de la Sécurité (DFS) -le Service de renseignement de l'époque-, ainsi que d'autres dirigeants politiques, visaient à contrôler les narcotrafiquants en leur offrant la ville de Guadalajara comme base

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec un Général de l'armée de terre mexicaine, actif, anonyme, 25 novembre 2016.

<sup>2</sup> Stephen L Mallory., *Understanding organized crime*, Jones & Bartlett Learning, Sudbury, Massachusetts, 2012, p. 69.

<sup>3</sup> Kenneth N. Waltz., « Structural Realism after the Cold War », *International Security*, Vol. 25, No. 1, The MIT Press Journals, Massachusetts, 2000, p. 27.

d'opérations, en leur cédant certains privilèges et une autonomie en échange de l'absence de violence<sup>1</sup>.

Les FARC étant un acteur en soi, malgré la création d'autres guérillas, dans les années 1970, d'origine paysanne et urbaine en Colombie comme l'ELN, l'EPL et le M-19, ont projeté leur expansion différemment. Plus particulièrement, en 1973, avec la création du Secrétariat de l'État-major et la mise en place des cinq premiers fronts, les FARC se sont étendus principalement à Meta, Caquetá et Magdalena Medio avec environ neuf cents personnes. À cette époque les FARC et les guérillas en général n'étaient pas vraiment reconnues, et leur extinction était possible. Cette situation a changé dans les années 1980, lorsque les FARC ont commencé à étendre leurs fronts et se sont progressivement transformées en un phénomène politique de nature nationale. C'est à ce moment-là que les enlèvements et les extorsions ainsi que les financements découlant de la culture de la coca sont devenus plus réguliers<sup>2</sup>.

Dans les années 1980, nous observons les premières initiatives des FARC pour contrôler les zones de coca afin d'assurer le bon fonctionnement de leur appareil militaire. Parallèlement, outre ce contrôle, les FARC réalisaient leur extension stratégique à travers la création de nouveaux fronts dans des zones axées vers Bogotá<sup>3</sup>. Leur objectif sera toujours d'occuper les zones périphériques, puis de s'approcher progressivement des grandes villes et des centres de décisions politiques.

Comme on l'a déjà vu la structure de la guérilla reposait sur le Secrétariat et le Commandement Général pour les décisions politiques et militaires, ainsi que pour le contrôle des finances, la coordination avec les autres groupes et les stratégies militaires. Sur le terrain les troupes des FARC se sont divisées en seize fronts, chacun avec un commandant senior et un commandant en second. En 1993, le Secrétariat fut décentralisé et placé dans sept blocs couvrant l'ensemble du pays. Ce mouvement tactique a été décidé pour des raisons de sécurité après une attaque en 1990 contre le siège du Secrétariat et Manuel Marulanda Vélez, ainsi que pour donner au Secrétariat une plus grande maîtrise des opérations régionales. En effet, au milieu des années 1990, les troupes des FARC étaient réparties dans presque toutes les zones rurales de la Colombie. De plus petites cellules de guérilleros se faisant passer pour des civils

---

<sup>1</sup> Héctor Aguilar Camín., «Narco historias extraordinarias», *Nexos*, México D.F., 1 mayo 2007.

<sup>2</sup> Michelle Mojica Noreña., *Op. cit.*, p. 301.

<sup>3</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 156.

se sont déployées à Bogotá, Medellín et Cali -les principaux centres de population situés entre les trois cordillères andines qui divisent en trois le pays du nord au sud<sup>1</sup>.

Entre 1980 et 1990, au Mexique, le « cartel du monopole », étant alors l'organisation la plus puissante du pays, s'est propagé différemment de l'armée révolutionnaire des FARC. La majorité des zones productrices de marijuana et de pavot était placée sous son entier contrôle, c'est-à-dire d'Oaxaca à Sonora, en passant par Guerrero et Michoacán y compris deux fiefs producteurs à Durango et Chihuahua<sup>2</sup>. À la suite de sa première fragmentation en 1989, la répartition des « zones de contrôle » - « *plazas* » -, dans l'esprit de la non-violence, définirait l'émergence de nouveaux acteurs.

Les « zones de contrôle » ont été attribuées de la manière suivante ; la ville de Tecate pour *El Chapo* Guzmán, la Ciudad Juárez et Nuevo Laredo sous le contrôle de Rafael Aguilar Guajardo -ex-agent de la DFS-, la ville de San Luis Río Colorado pour Luis Héctor « *El Guero* » Palma Salazar, les villes de Nogales et d'Hemosillo pour Emilio Quintero Payán, la ville de Tijuana pour Jesús « *Don Chuy* » Labra, l'État de Sinaloa pour Ismael « *El Mayo* » Zambada et Baltazar Díaz Vera « *El Bala* » et finalement la ville de Mexicali pour Rafael Chao, autre ex-agent de la DFS<sup>3</sup>. Cette expansion, comme on peut l'observer, concernait les zones frontalières du nord entre le Mexique et les États-Unis qui constituaient les zones de passages du trafic, ainsi que l'État de Sinaloa, centre de production de drogue.

Suite à cette première répartition et fragmentation du « cartel de monopole », l'expansion territoriale des acteurs impliqués dans le narcotrafic est devenue plus évidente. Nonobstant, l'émergence des nouveaux protagonistes des trafics illicites nous renvoie de nouveau à la théorie des relations internationales et aux concepts de systèmes multipolaires. Selon Karl W. Deutsch et J. David Singer, à mesure que le système politique international s'éloigne de la bipolarité (ou l'unipolarité) vers la multipolarité, la fréquence et l'intensité de la guerre devraient s'atténuer. Dans le cadre du système bipolaire de la Guerre Froide qui a mené leurs recherches, ils considéraient que le système multipolaire pourrait produire la stabilité, car l'attention des États qui existaient dans le système serait attirée par la présence d'autres acteurs et par conséquent la probabilité des conflits serait diminuée ou au moins insignifiante<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Victoria Bruce, Karin Hayes, Jorge Enrique Botero., *Hostage Nation, Colombia's guerrilla army and the failed war on drugs*, Knopf, Borzoi Books, New York, 2010, p. 24.

<sup>2</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 176.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 211.

<sup>4</sup> Karl W. Deutsch et David Singer J., «Multipolar power systems and international stability», *World Politics*, 16(3), Princeton University, New Jersey, 1964, pp. 396-397.

Si on prétendait appliquer cette hypothèse au cas du Mexique des années 1990, on pourrait souligner que la multitude des acteurs dans l'environnement criminel a eu deux principales conséquences aux antipodes de cette théorie ; d'une part, les autorités mexicaines ont progressivement perdu le contrôle des activités des trafiquants, et d'autre part, des conflits entre les cartels émergents ont vu le jour du fait de la nécessité de la maîtrise territoriale entraînant, à leur tour, une spirale de violence sans précédent sur l'ensemble du pays. Ainsi, la stabilité théoriquement espérée n'était plus réalisable.

S'agissant de l'expansion territoriale des FARC et de la diffusion de l'esprit révolutionnaire qui en résulte, la contribution du PCC fut indispensable. Les FARC se sont montrées capables de conquérir le pouvoir dans divers secteurs de la Colombie, car les gens de la campagne ont joué un rôle très réel dans l'organisation, le soutien et la direction de toute la période de l'activité révolutionnaire. La plupart des partis communistes en Amérique centrale et du sud à cette époque, constituait des organisations politiques dirigées par des étrangers, fondées sur des théories socio-économiques exogènes de la problématique latino-américaine et disposées d'une manière qui excluait la majorité de ceux qui vivent à la campagne<sup>1</sup>.

Il apparaît judicieux de constater que les FARC en tant qu'organisation avaient, outre que le PCC, des liens historiques avec le Parti Communiste de l'Union Soviétique (PCUS). Pour sa part, le PCC a illustré une approche exceptionnelle par rapport à d'autres Partis Communistes dans la région. Son originalité reposait sur sa méthode d'organisation non seulement de la classe ouvrière urbaine marginalisée, mais également de la masse croissante de semi-prolétariens ouvriers de la campagne. Ainsi, le PCC est devenu l'instrument primaire d'organisation de la population en collectifs à motivation politique en créant une base de masse avec un mouvement significatif des paysans qui suivait<sup>2</sup>.

Les FARC se sont implantées dans les espaces périphériques, et au début, elles cherchaient avant tout à survivre. Leurs leaders de l'époque, espéraient s'accrocher, par la suite, aux villes et intensifier leurs contacts avec le mouvement urbain ouvrier émergent, imaginant une éventuelle union des deux mouvements afin de renverser le pouvoir. L'ampleur prise par le mouvement des FARC, a été l'aboutissement de deux dynamiques convergentes : l'aggravation graduelle du conflit idéologique entre l'Est et l'Ouest au moment de la Guerre Froide avec pour

---

<sup>1</sup> James J. Brittain., *Revolutionary social change in Colombia, the Origin and Direction of the FARC-EP*, Pluto Press, London & New York, 2010, p. 15.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 18.



conséquence le renforcement des mouvements rebelles dans l'ensemble de l'Amérique latine et l'explosion de l'économie de la guerre, via la production de la cocaïne<sup>1</sup>.

Au début des années 1990, les FARC ont consolidé leur présence dans les zones productrices de la feuille de coca, suite au démantèlement de deux principaux cartels du pays, ceux de Medellín et de Cali. Ainsi, leur stratégie d'expansion territoriale a été articulée autour de l'économie de la drogue. Ce pouvoir financier leur a permis d'étendre leurs opérations à l'ensemble du pays et abandonner les zones montagneuses et isolées afin d'infiltrer les villes et d'autres espaces propices à leurs visées politiques. La constitution d'un réseau des corridors stratégiques liant les diverses activités de la guérilla sur le front politique, économique et militaire, visait à l'éventuelle prise de Bogotá et à l'expansion d'une insurrection marxiste nationale<sup>2</sup>.

Les organisations criminelles issues du démantèlement du cartel de Guadalajara au Mexique, ne visaient pas comme les FARC l'emprise des villes ou d'autres espaces cruciaux pour des raisons d'expansion politique, mais à des fins purement économiques. Les deux principaux points étaient les zones frontalières qui constituaient des passages pour le trafic avec les États-Unis et aux zones de production de marijuana et de pavot. Ensuite, les aéroports, les ports, de même que d'autres points de communication assurant la sécurité de leurs cargos ont été ciblés comme des points stratégiques secondaires.

Dans les années 1990, les acteurs importants émergents ont ouvert la porte à la « multipolarité ». Cette multitude d'acteurs a eu comme effet le contrôle de certaines régions par les cartels et par conséquent, le développement de leurs opérations au niveau régional. Les principaux acteurs criminels de cette époque, que nous allons étudier comme cas d'expansion territoriale, étaient les cartels de Tijuana, Juárez, de Sinaloa, et du Golfe. Le cartel de Tijuana, avait l'avantage de bénéficier d'une position géostratégique sur la ligne frontalière avec la Californie et contrôlait le trafic de la cocaïne, d'héroïne, de méthamphétamines et de marijuana. Cette organisation n'avait pas le privilège d'opérer sur un territoire où la drogue était produite en grandes quantités et afin de se maintenir dans le narco-business devrait trouver des fournisseurs de cocaïne (importée de Colombie), d'héroïne et de méthamphétamines (en provenance de l'Asie et de l'Europe)<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> D. Davis., D. Kilcullen., G. Mills. et D. Spencer., *A Great Perhaps? Colombia : Conflict and Convergence*, London, Hurst & Co, 2015, p. 5.

<sup>2</sup> Guillaume Lasconjarias., « Colombie : la longue marche vers la paix ? », *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 2016/3 (Automne), p. 40.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec un Général de l'armée de terre mexicaine, actif, anonyme, 25 novembre 2016.

Le cartel de Juárez, grâce à sa position frontalière contrôlait une de meilleures routes permettant de distribuer de la drogue au centre des États-Unis et de la région de Chicago. Entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, son narco-business s'étendait jusqu'à Yucatán et Quintana Roo. L'expansion du cartel de Sinaloa a peut-être atteint son apogée en 2001, lorsqu' *El Chapo* Guzmán s'est échappé de la prison. Cette organisation a présenté un modèle expansionniste d'entreprise verticale dans plusieurs États du pays et dans des pays étrangers et a réussi de se transformer en la plus puissante organisation du narcotrafic au Mexique et une de plus puissantes dans le monde au cours de la dernière décennie. Cette prédominance découlait surtout du contrôle de la majorité des communautés du « Triangle d'Or » incluant les États de Chihuahua, Sinaloa et Durango<sup>1</sup>.

La dernière organisation étudiée dans cette analyse de cas, le cartel du Golfe, a été un pionnier du trafic de cocaïne au Mexique opérant dans tout l'État de Tamaulipas et utilisant quatre passages frontaliers -Reynosa, Nuevo Laredo, Matamoros et Miguel Alemán-. La cocaïne était transportée du Guatemala, par voie terrestre, grâce aux relations entretenues par les leaders du cartel avec des agents des institutions de sécurité guatémaltèque. Grâce à cela, le cartel du Golfe pouvait exporter de la drogue à Houston, Dallas et New York et consolider une énorme fédération criminelle avec une forte présence en Amérique centrale<sup>2</sup>.

En ce qui concerne le cas des FARC en Colombie, leur expansion sur les espaces territoriaux a toujours été fondée sur la limite entre la stratégie politique et militaire d'un groupe rebelle. À partir des années 1990, le plan militaire a pris le pas sur le plan politique. La lutte armée a été considérée comme la voie la plus certaine pour atteindre les objectifs politiques. Ainsi, les FARC ont surtout concentré leurs efforts sur le rapprochement des métropoles. Dans le cadre du plan militaire, les FARC à partir de 1968, ont constitué des fronts. En 1980, elles ont été articulées en dix fronts, puis trente en 1989, et soixante en 2002<sup>3</sup>.

Depuis 1993, elles ont regroupé les fronts en blocs qui ont été placés sous le commandement du Secrétariat Général. On a constaté l'existence de cinq blocs : le Bloc Oriental, du Sud, Occidental, du Moyen Magdalena, du Nord-Ouest et du Caraïbe. Théoriquement, les blocs comprenaient cinq fronts et des « colonnes mobiles ». L'État-Major central coordonnait les états-majors de chaque front et de chaque bloc<sup>4</sup>. À cette époque, la

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur, *Ibidem*.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur, *Ibidem*.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 90.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 90-91.

guérilla a également adapté son plan expansionniste en fonction du boom de la coca et de l'augmentation consécutive de l'économie parallèle. Ainsi, comme le précise Alain Labrousse, *le Bloc Sud des FARC, qui opère dans les deux plus importants départements de production de coca, le Caquetá et le Putumayo (où sont produites 15 tonnes de pâte de coca chaque mois), est celui qui a obtenu les plus importants succès contre l'armée colombienne de 1996 à 1998. Les détachements des FARC de cette région peuvent même se permettre d'apporter une aide économique aux fronts qui opèrent dans d'autres zones*<sup>1</sup>.

De plus, au cours des années précédant la présidence de Pastrana (1998-2002), la présence territoriale des FARC s'est étalée sur l'ensemble des départements du pays à travers l'expansion de leurs blocs. À cette époque on a pu remarquer une certaine « régionalisation » à l'intérieur de l'organisation et une autonomie des divers fronts, expliquant une diversification de la gestion des relations avec l'économie de la drogue selon la problématique de chaque région<sup>2</sup>. Cet ancrage territorial ne pouvait se comparer ni avec les foyers guérilleros créés par les FARC au cours des premières années de leur expansion ni avec l'implantation des colons au sud du pays. Dans la moitié des communes de Colombie la présence a dès lors été remarquable<sup>3</sup>.

Outre l'émergence de la menace paramilitaire au cours de cette période, les FARC ont réussi à consolider leur présence et leur contrôle sur de nombreuses régions productrices de coca en Colombie. La croissance des revenus de la guérilla lui ont permis mieux équiper ses combattants. Parallèlement, la détérioration économique des régions hors zones de culture de la coca et la « guerre sale » menée par les paramilitaires ont assuré un flux régulier de recrues dans ses rangs. La modernisation des capacités militaires des FARC lui ont également permis d'élargir considérablement sa présence dans toute la Colombie rurale. En 1998, on a estimé que ses rangs comptaient 18.000 combattants et que le groupe de guérilla contrôlait 622 des 1.071 municipalités du pays, contre 173 en 1985. Alors que les municipalités contrôlées par les rebelles étaient principalement situées dans des régions rurales sous-peuplées, elles constituaient environ 40% du territoire national<sup>4</sup>.

En ce qui concerne le cas mexicain, dans les années 2000, le changement de gouvernance du pays et la transition vers la démocratie n'ont pas pu résoudre les questions de

---

<sup>1</sup> Alain Labrousse., « Colombie : le rôle de la drogue dans l'extension territoriale des FARC-EP (1978-2002) », *Hérodote* 2004/1 (N°112), Paris, 2004, p. 38.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 38.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., « La « guerre prolongée » des FARC », *Op. cit.*, p. 4.

<sup>4</sup> Garry Leech., *Op. cit.*, pp. 62-63.

gouvernabilité. Une grande partie de ces questions étaient principalement liées à des questions de sécurité à tous les niveaux -national, régional et international. Ainsi, le triangle États-Unis-Mexique-Amérique centrale va-t-il conserver une place prépondérante sur les défis sécuritaires de l'époque<sup>1</sup>. Au niveau de l'expansion criminelle sur le territoire, les cartels ont commencé à étendre leurs opérations sur la majorité des États fédérés mexicains avec une tendance à diversifier leur contrôle, car les pactes avec la classe politique n'étaient plus garantis après l'arrivée du PAN au pouvoir à la présidence de la République et dans plusieurs États fédérés.

Il s'agit de la période où « *El Chapo* » Guzmán a proposé lors d'une réunion des grands leaders des cartels la constitution d'une « Fédération », une coalition entre tous les narcotrafiquants dont il prendrait la tête, selon le modèle du cartel de Guadalajara qui aurait contrôlé toute l'échelle de narco-business au niveau national. Cela a été la source des conflits qui ont émergé par la suite entre les narcotrafiquants, car une partie d'entre eux ne voulait pas accepter Guzmán soit le leader de cette coalition et que toutes les décisions soient prises sous son commandement unique.

Ainsi, ce projet de « Fédération » a pris fin et la situation conflictuelle qui a émergé, nous permet d'observer que la loi du marché illégale favorise toujours la loi de l'acteur le plus puissant, étant donné que les accords entre les organisations criminelles restent très fragiles et les incitations à la trahison et à la déloyauté très importantes<sup>2</sup>.

En conséquence, la loi du marché illégale est présentée comme un modèle instauré sur les principes du courant réaliste conçu par Thucydide « *au dialogue entre Athéniens et Méliens* »<sup>3</sup>. À cette époque, Athènes représentait un empire considérable et l'île de Mélos un peuple sans une résistance exceptionnelle. Ainsi, l'équilibre de puissance était explicitement en faveur des Athéniens qui cherchaient simplement à affirmer leur force, en tant que maîtres de la mer, dans le système politique établi et empêcher toute faiblesse potentielle dans l'empire<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Raúl Benítez Manaut., « Sécurité et gouvernabilité au Mexique : criminalité et frontières », *Op. cit.*, p. 104.

<sup>2</sup> Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 312.

<sup>3</sup> *Un rapide rappel historique s'impose en effet afin de présenter les conditions du dialogue des Athéniens et des Méliens. L'expédition de Mélos a lieu pendant la paix de Nicias qui, pour Thucydide, constitue néanmoins une période de la guerre à part entière. En 416 av. J.-C., les Athéniens décident d'envahir l'île de Milos, colonie de Sparte, mais restée indépendante et neutre depuis le début de la guerre, en 431. Déjà, en 426, les Athéniens avaient envoyé des troupes pour tenter de soumettre l'île ; mais faute de temps, l'expédition s'était réduite à un pillage.*, Agathe Roman., « Le choix de la forme du dialogue : le dialogue des Athéniens et des Méliens (Thucydide, V, 85-113) », *Dialogues d'histoire ancienne* 2007/1 (33/1), Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, p. 11.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 11.

D'ailleurs, selon Thucydide, *le fort impose ce que son pouvoir lui permet, et le faible concède ce que sa faiblesse implique*<sup>1</sup>.

Si on appliquait cette approche réaliste à la situation conflictuelle des cartels mexicains au début les années 2000, sous l'angle de l'expansion de leur contrôle territorial, on pourrait estimer qu'un puissant acteur -même dans un système illégal où les normes ne sont pas toujours rationnelles et évidentes- est toujours assujéti à sa force et son ambition. Les acteurs puissants vont ainsi tendre à accaparer plus de puissance et en l'occurrence, les grands cartels ont désiré dominer la plus grande partie du marché illégal. À partir du moment où l'État mexicain a perdu le contrôle sur les groupes criminels et le marché illicite de la drogue, depuis la transition démocratique, le scénario le plus habituel a été l'expansion du crime organisé à l'échelle nationale.

Au cours de ladite période, les FARC, au lieu d'être affaiblies comme les cartels pendant cette phase des conflits, ont atteint l'apogée de leur emprise territoriale et en conséquence, de leur avancement sur le plan militaire, politique et économique. Leur implantation sur le territoire colombien a suivi la même progression que l'intensité du conflit. Le point culminant de leur présence territoriale à travers les différents fronts a été atteint en 2002, lorsque leur puissance militaire a été très renforcée. Même si l'intensité n'était pas partout la même, cette présence a couvert plus de la moitié de toutes les municipalités du pays<sup>2</sup>. L'expansion sur le territoire, entre 1990-2005, a répondu à des objectifs stratégiques sur le plan économique et militaire dans les zones suivantes :

- La cordillère orientale des Andes qui permet le passage des plaines orientales vers Bogotá et les départements de Huila et du Tolima.
- Les nouveaux pôles de production de biens primaires, au premier rang desquels ceux liés à la drogue.
- Les couloirs de communication qui relient les bastions des FARC aux routes de sortie de la drogue et d'importation d'armes. Trois d'entre eux ont une particulière importance. A) Celui qui donne accès au Pacifique à travers du Chocó (il remplace celui, désormais aux mains des paramilitaires, qui allait vers la région limitrophe de l'Urabá et donnait accès à l'Atlantique). B) Celui qui relie le Caquetá et le Huila au Pacifique au Pacifique près de la frontière avec l'Équateur en passant par le Cauca et le Nariño, C) Celui va vers le Venezuela.
- Les environs des métropoles, Bogotá, Medellín et Cali : jusqu'à 2003, leur encerclement et celui de certaines villes secondaires s'inscrit dans le projet de conquête du pouvoir.

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en grec moderne : Ο ισχυρός επιβάλλει ό, τι του επιτρέπει η ισχύς του κι ο αδύναμος υποχωρεί όσο του το επιβάλλει η αδυναμία του. Thucydide., *Histoire*, Editions Mikros apoplous, Athènes, réédition de 1946, p. 271.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 92.

- Les zones de frontière terrestre, surtout avec le Venezuela et l'Équateur. Les deux pays, surtout le Venezuela, accueillant de nombreuses routes de trafic de drogue et servent à l'occasion de refuge aux guérilleros. De plus, ils permettent des contacts entre les FARC et le monde extérieur<sup>1</sup>.

Quand la guérilla s'est retrouvée bien implantée dans la société du département de Urabá, les combattants de Front V se sont divisés dans deux zones d'influence : la première dans la partie Basse du département (Turbo, Apartadó, Arboletes, Necoclí) et la seconde dans la partie Haute (Chigorodó, Mutatá, Dabeiba)<sup>2</sup>. Il s'agissait d'une stratégie organisationnelle visant à assurer un meilleur contrôle territorial dans l'ensemble de la région. Une autre zone est tombée ensuite aux mains des FARC : la région de Caguan. C'était la « Zone de Détente » créée sous l'administration Pastrana afin de faciliter en quelque sorte les négociations de paix entre les deux acteurs belligérants.

La guérilla a commencé à gouverner la « Zone de Détente », lorsque les autorités et les forces publiques en ont été absentes. Les instances du pouvoir local et la police civique -qui était instaurée avec l'objectif de contrôler l'ordre dans les cinq municipalités de la zone- présentaient une passivité qui a permis aux FARC d'imposer leur loi<sup>3</sup>. De même, la guérilla essayait de discréditer l'autorité des maires de la région et présenter un pouvoir alternatif qui soutiendrait les parties les plus marginalisées de la population. L'expansion de son pouvoir sur une telle zone qui s'étendait sur 42.000 km<sup>2</sup> a instauré une domination territoriale qui a permis à la guérilla de changer le rapport de force en sa faveur pendant cette période<sup>4</sup>.

Sous l'administration de Vicente Fox (2000-2006) au Mexique, selon Héctor Aguilar Camín, *l'hégémonie du PRI se termine là et la réalité institutionnelle que recèle cette hégémonie apparaît, à savoir celle d'un gouvernement faible si elle n'a pas les facultés extra-légales qui la rendent forte dans les faits. Une grande partie de son efficacité était sa manière arbitraire, et la capture criminelle partielle de l'État a commencé*<sup>5</sup>. La guerre la plus remarquable, qu'on

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Ibidem*, p. 94.

<sup>2</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Op. cit.*, p. 325.

<sup>3</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*, *Op. cit.*, p. 252.

<sup>4</sup> Entretien de l'auteur avec Jaime Caycedo Turriago, Secrétaire Général du Parti Communiste Colombien (PCC) et professeur d'anthropologie à l'Université Nationale de Colombie, le 18 septembre 2017.

<sup>5</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : Termina ahí la hegemonía del PRI y aparece la realidad institucional que esa hegemonía encubre, a saber: la de un gobierno débil si no cuenta con las facultades extralegales que lo hacían fuerte en los hechos. Buena parte de su eficacia era su arbitrariedad., Héctor Aguilar Camín., «La captura criminal del Estado», *Op. cit.*

pourrait qualifier d'expansionniste, de l'époque, a été la dispute territoriale entre le cartel de Sinaloa et le cartel du Golfe pour la domination sur l'État de Tamaulipas.

D'ailleurs, l'objectif des leaders du cartel de Sinaloa reposait sur la maîtrise globale du narco-business sur l'ensemble du pays et l'État de Tamaulipas était un point stratégique significatif pour l'épanouissement des divers trafics illicites. Actuellement, Tamaulipas demeure un État très infiltré par le crime organisé, principalement par l'organisation des *Zetas*<sup>1</sup>. Parallèlement, le gouvernement de Fox par une politique sécuritaire qui visait à déstabiliser les cartels a produit des résultats avec la capture de plusieurs leaders criminels, comme Osiel Cárdenas du cartel du Golfe, Benjamín Arellano Félix du cartel de Tijuana, Adán Amezcua du cartel de Colima, ainsi que d'autres, comme Gilberto García Mena du cartel du Golfe<sup>2</sup>.

Cette stratégie de « décapitation » des organisations criminelles, précédemment évoqué, a désarticulé la structure hiérarchique des cartels en rendant la tâche de confrontation du phénomène de la criminalité organisée plus complexe. À cette époque, la question de l'expansion territoriale par les acteurs non-étatiques illégaux a suivi la logique de répartition géographique convenue par les narcotrafiquants au début des années 1990. Suite à la démocratisation du pays et la rupture des pactes tacites entre différents dirigeants politiques et les narcotrafiquants, la violence générée par les organisations criminelles et dirigée contre le gouvernement semblait être une tentative de rétablir l'impunité, alors que la violence entre cartels représentait une tentative de rétablir la domination sur des lieux spécifiques de trafic de drogue. La violence intra-cartels (ou la violence à l'intérieur des organisations) reflétait la réaction aux trahisons présumées et la concurrence pour la succession des leaders tués ou arrêtés<sup>3</sup>. Ainsi, la maîtrise du territoire devint une nécessité pour les organisations criminelles.

Sous l'administration Pastrana en Colombie (1998-2002), l'approche des autorités colombiennes sur la question de l'expansion territoriale des FARC fut différente de l'approche de Vicente Fox contre les cartels mexicains. Pastrana a créé la « zone démilitarisée » afin de faciliter les négociations pour une résolution politique du conflit armé, mais les FARC ont profité de cette évolution pour étendre leur emprise territoriale et utiliser tactiquement cette zone. Alors, selon Daniel Pécaut, les FARC n'étaient pas prêtes à négocier<sup>4</sup>. Nonobstant, le

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec le Général Juan Alfredo Oropeza, armée de terre, retraité et ex-responsable de la défense ministérielle, le 30 octobre 2016.

<sup>2</sup> Jorge Chabat., «La respuesta del gobierno de Felipe Calderón al desafío del narcotráfico: entre lo malo y lo peor», *Op. cit.*, p. 28.

<sup>3</sup> June S Beittel., *Mexico: Organized Crime and Drug Trafficking Organizations*, Congressional Research Service, Washington DC, 2015, p. 8.

<sup>4</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, pp. 49-50.

leader actuel des FARC et dernier membre vivant du Secrétariat Général, Timoléon *Timochenko* Jimenez, a révélé la bonne volonté de la guérilla de négocier avec le gouvernement de Pastrana<sup>1</sup>.

Il s'agissait de l'étape déjà évoquée où l'aspect militaire comptait plus que la politique. Les FARC croyaient qu'à travers les négociations elles pouvaient accaparer plus de territoire et plus de pouvoir. Il s'agissait aussi de l'époque où la guérilla a commencé à être véritablement impliquée dans les enlèvements des dirigeants politiques. C'est d'ailleurs, en 2001, que s'est produit l'enlèvement d'Ingrid Betancourt. Après le fiasco politique des négociations, la popularité de Pastrana a chuté et Álvaro Uribe avait déjà pris le relais dès le premier tour. Trois facteurs cruciaux, ont marqué le changement des rapports de force sur le champ militaire en défaveur des FARC : la modernisation des forces armées, la mise en place du Plan Colombie et l'avancement territorial des groupes paramilitaires<sup>2</sup>. Ainsi, elles ont dû abandonner les grandes opérations militaires et elles sont revenues à la guerre de guérilla.

Sous l'administration Pastrana, cette emprise territoriale n'a pas seulement été limitée à l'expansion des FARC. L'émergence du paramilitarisme sur le sol a été considérable. La guérilla a commis plusieurs attentats contre des installations policières avec l'intention d'affaiblir l'État dans ces zones afin d'agrandir son influence d'une part, et créer un corridor stratégique d'autre part, entre les départements du sud-est et de la côte pacifique, via les municipalités d'Huila, Tolima, Cauca et Nariño. Les FARC à travers cette pratique expansionniste visaient à consolider leur hégémonie dans ces zones de même que la reconnaissance de leur influence dans la gestion locale du pays, disputant le territoire avec l'ELN et les groupes paramilitaires<sup>3</sup>.

La question de dispute du territoire par des acteurs armés illégaux a également émergé dans l'histoire contemporaine du Mexique, mais dans des conditions différentes qu'en Colombie. L'emprise territoriale devint une nécessité pour les organisations criminelles à partir de 2000. En effet, le développement du pluralisme politique au Mexique et les effets déstabilisateurs des efforts de lutte antidrogue sur les réseaux de trafiquants, de même que la réorganisation des services de police mexicains à la fin des années 1980 ont intensifié le degré de concurrence et de conflit entre les principaux groupes des narcotrafiquants.

---

<sup>1</sup> Jorge Rojas Rodríguez., *Op. cit.*, p. 175.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 50.

<sup>3</sup> Michelle Mojica Noreña., *Op. cit.*, p. 302.



Au cours des années 1990, une tendance progressive vers le pluralisme au niveau local et étatique a créé un paysage politique plus diversifié et plus complexe. Avec la défaite du PRI en 1997 aux élections législatives fédérales et l'élection, trois ans plus tard, du président Vicente Fox, candidat du Parti d'action national (PAN), cette tendance a progressé au niveau national. Dans certains cas, les changements politiques ont accru l'impulsion politique pour promouvoir la transparence, la bonne gouvernance et une approche plus ferme à l'égard du crime organisé ; dans d'autres, ils ont simplement perturbé les relations politiques pour favoriser un groupe criminel organisé plutôt qu'un autre<sup>1</sup>.

L'administration Fox s'était fixé deux objectifs prioritaires pour empêcher l'expansion territoriale des organisations de trafic de drogue : le renforcement de la stratégie de lutte contre le cartel du Golfe et les *Zetas* à la région de Nuevo Laredo afin d'arrêter l'emprise de la zone, et le déploiement des forces fédérales sur la zone frontalière avec les États-Unis afin d'imposer le contrôle étatique<sup>2</sup>. Dans cet esprit, « l'effet cafard », c'est-à-dire le déplacement de la violence d'un État régional à l'autre, a émergé avec l'apparition de nouveaux foyers de violence dans des régions relativement pacifiques comparativement à d'autres.

En effet, depuis le début de l'administration Fox, les organisations criminelles ont contribué à un nombre considérable de tueries, ou « *narcoejecuciones* ». Entre 2001 et 2004, le nombre de meurtres attribués à l'expansion du contrôle du crime organisé est progressivement passé de 1.080 à 1.304. En 2006, les États du centre du Mexique comme Michoacán et Guerrero ont connu le plus grand nombre de meurtres. Cependant, la plus grande partie des massacres s'est déplacée vers les États nordiques et frontaliers, avec une partie importante des 2.300 meurtres liés au crime organisé, en 2007, concentrée en Basse-Californie (154 homicides, soit 5,14 pour 100.000 habitants), à Sonora (125, soit 5,07 pour 100.000) et à Chihuahua (148, ou 4,45 pour 100.000)<sup>3</sup>.

Au cours de la même période, entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, l'extension des FARC sur des régions contrôlées a beaucoup été influencée par l'apparition du phénomène du paramilitarisme et la reconquête de certaines zones. Les paramilitaires, d'idéologie d'extrême-droite, ont visé, avant tout, à récupérer par l'intermédiaire des FARC et

---

<sup>1</sup> Luis Astorga et David A. Shirk., « Drug Trafficking Organizations and Counter-Drug Strategies in the U.S.-Mexican Context », *Working Paper Series on U.S.-Mexico Security Cooperation*, Woodrow Wilson Center for International Scholars; Trans-Border Institute, University of San Diego, San Diego California, 2010, p. 11.

<sup>2</sup> Nicole McGee., « Mexico, Drug Trafficking Organizations, Realism, and Human Security », Volume 7 Issue 1, *Exploring Transformation: An Analysis of Culture, Identity & Borderlands*, PSU McNair Scholars Online Journal, Portland Oregon, 2013, p. 4.

<sup>3</sup> Luis Astorga et David A. Shirk., *Op. cit.*, p. 13.

des autres guérillas les régions ayant une valeur stratégique, comme les zones de production de coca. Ensuite, l'affaiblissement progressif de la puissance militaire des FARC a résulté de la modernisation des forces armées et de l'augmentation du budget consacré à la défense avec les avantages y afférents. En revanche, la reconquête territoriale a plutôt été une conséquence du phénomène de paramilitarisme en Colombie. Les groupes paramilitaires, à la fin des années 1990, ont réussi à pénétrer plusieurs zones contrôlées par les FARC, dans le Meta et l'Arauca et le sud amazonien. L'accaparement des zones de production de coca constituait leur principal objectif, notamment dans les départements du Santander du Nord, le Caquetá, le Putumayo et le Nariño<sup>1</sup>.

Les routes de sortie de la drogue ont également présenté un intérêt crucial pour les FARC et les groupes paramilitaires. Les trois points stratégiques s'agissant des régions frontalières se positionnent à Arauca et au Nord de Santander pour le passage au Venezuela, dans le Vaupés afin d'accéder au Brésil et enfin, dans le département de Putumayo pour l'entrée en l'Équateur<sup>2</sup>. D'ailleurs, le narcotraffic a été la ressource principale pour le financement de la lutte armée des FARC et l'élargissement de leur réseau d'alliés dans les pays voisins.

Le monopole d'influence locale des FARC a commencé à changer radicalement à partir du moment où les groupes paramilitaires se sont impliqués dans le conflit armé colombien. Leur progression en 1993-1994 et l'accaparement systématique du territoire depuis 1998-1999<sup>3</sup>, ont changé la donne autour du contrôle territorial et l'influence sur la population locale. Cette implication a révélé une sorte de « guerre sale » et de terrorisme des habitants qui sont devenus la norme des deux côtés, la guérilla et les paramilitaires et ont caractérisé le conflit à partir de ce moment. Les groupes paramilitaires ont vu le jour dans les années 1980 lorsque de riches éleveurs et agriculteurs, y compris des trafiquants, ont recrutés des groupes armés pour se protéger des enlèvements et des tentatives d'extorsion, notamment, par les FARC et l'ELN. En 1997, les groupes paramilitaires locaux et régionaux ont ressenti le besoin d'une organisation faïtière et ils ont formé les AUC (*Autodefensas Unidas de Colombia*), qui sont devenus le plus grand groupe paramilitaire<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 105.

<sup>2</sup> Irene Cabrera Nossa., *Op. cit.*, p. 104.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 63.

<sup>4</sup> June S Beittel., *Colombia: Background, U.S. Relations, and Congressional Interest*, Congressional Research Service, Washington D.C., 2012, p. 19.

## Section 2. La domination territoriale des groupes criminels au Mexique et des FARC en Colombie dans les années plus récentes

Pour revenir au cas mexicain, la période du gouvernement de Vicente Fox constitue un des piliers importants de notre recherche, car elle a marqué, comme nous l'avons déjà constaté, le premier grand changement entre l'État mexicain et le phénomène du narcotrafic permettant également l'évolution du mode d'expansion des organisations criminelles. Le phénomène du narcotrafic, qui a évolué dans les années plus récentes et notamment après 2000, s'est transformé en une question plus complexe, le crime organisé, aboutissant à l'émergence des « zones grises de type de présence non-physique » et la capture partielle de l'État. Il s'est agi d'une bombe à retardement qui a explosé au moment où la situation politique du pays a changé.

Jorge Chabat a délimité à trois les *scénarii* de relation plausible entre le narcotrafic -qui représente un des divers aspects du crime organisé- et l'État<sup>1</sup>. En premier lieu, il existe la « *narcocorrupción* » qui s'exprime par la protection des autorités de l'État sur les narcotrafiquants. En deuxième lieu, il évoque la coexistence pacifique qui repose sur l'incapacité de l'État à combattre ces phénomènes, lorsque l'État n'est plus le *Léviathan* que Thomas Hobbes a conçu, en tant qu'État garant de protection des citoyens<sup>2</sup>. En dernier lieu, le troisième scénario met l'accent sur la confrontation.

D'après lui, les deux premiers *scénarii* -de corruption et de coexistence pacifique- représentaient la situation avant les années 2000, sous la dominance du PRI. La transition démocratique a rompu cette relation spéciale entre l'État et le narcotrafic et a fait apparaître le troisième scénario de la confrontation. Il s'agit d'une relation intermittente qui se produit lorsque le narcotrafic se développe trop et cherche un nouvel équilibre dans sa relation avec l'État. La confrontation apparaît lorsque le narcotrafic commence à grandir dans un pays et défie l'État. Cependant, la confrontation n'est pas la forme de relation la plus fonctionnelle pour le trafic de drogue. Elle est plutôt le symptôme d'un changement de la relation avec l'État<sup>3</sup>.

Ainsi, on pourrait constater que la période de Vicente Fox a été significative pour l'expansion territoriale des organisations de trafic de drogue pour plusieurs raisons.

---

<sup>1</sup> Jorge Chabat., «Narcotráfico y estado: El discreto encanto de la corrupción», *Letras Libres*, Editorial Vuelta, México D.F., septembre 2005, pp. 15-16.

<sup>2</sup> *De cette institution de la République (Commonwealth) sont dérivés tous les droits et libertés de celui ou de ceux à qui le pouvoir souverain a été conféré par le consentement du peuple assemblé*, Thomas Hobbes., *Op. cit.*, Deuxième partie : *De la République*, Chapitre XVIII, p. 12.

<sup>3</sup> Jorge Chabat., «Narcotráfico y estado: El discreto encanto de la corrupción», *Op. cit.*, pp. 15-16.

Premièrement, la rupture de la relation en vigueur entre les autorités étatiques et les narcotrafiquants dans plusieurs États fédérés a entraîné la nécessité pour les organisations criminelles de contrôler le territoire pour assurer leur existence.

Deuxièmement, le modèle de « corruption-coexistence pacifique » a pris fin. Il a été remplacé par le modèle de « confrontation », qui à travers l'expansion territoriale des cartels et des « zones grises de présence non-physique » défie la souveraineté de l'État, et a pris une ampleur de guerre ouverte de survie.

Troisièmement, il s'agit de la période au cours de laquelle a été également introduite la diversification des différentes activités criminelles des cartels, comme le trafic d'armes, la traite des êtres humains et la professionnalisation de blanchiment d'argent sale.

Quant au cas colombien, la période de gouvernance de Pastrana a été également essentielle pour l'expansion des FARC sur le sol, suite à la concession de 42.000 km<sup>2</sup> de la « zone démilitarisée », mais elle a été également marquée par l'émergence du paramilitarisme, introduisant d'autres acteurs dans la problématique du conflit armé qui se disputaient la souveraineté de l'État colombien sur le territoire national. À cet égard, nous pourrions rappeler la conception de la « souveraineté » exprimée par Jean-Jacques Rousseau dans le « *Contrat Social* ». Rousseau a attribué quatre caractéristiques à la notion de « souveraineté » : elle est « *inaliénable* », « *indivisible* », « *infaillible* », et « *absolue* »<sup>1</sup>.

S'agissant du cas colombien à l'époque de Pastrana pendant laquelle la question des « zones grises de présence physique » a atteint son apogée avec la présence de plusieurs acteurs armés non-étatiques, nous allons mettre l'accent sur la caractérisation « absolue » de la « souveraineté ». Selon Jean-Jacques Rousseau, *il faut (à l'État) une force universelle et compulsive pour mouvoir et disposer chaque partie de la manière la plus convenable au tout. Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens*<sup>2</sup>. Mais, comment peut-on parler de « *souveraineté absolue* » lorsque plusieurs acteurs illégaux non-étatiques se disputaient l'intégralité du territoire du pays ?

L'élément particulier du contrôle territorial par les acteurs non-étatiques reposait sur le fait que tout au long de leur domination territoriale, il y a eu des moments où même les frontières « imaginaires » tracées par ces acteurs n'étaient pas claires. Il s'agit plutôt de l'accentuation du

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Rousseau., *Op. cit., Livre II, Chapitre I*, p. 31.

<sup>2</sup> *Ibidem, Livre II, Chapitre IV*, p. 38.

phénomène à partir de l'avancée et de la reconquête territoriale par les paramilitaires. Bien que les frontières, dans la plupart des cas, aient été mouvantes et aient dépendu du groupe contrôlant la zone, certaines régions ont connu une stabilité. Par exemple, on pourrait évoquer le cas de Caquetá, d'une grande partie de Guaviare et du Vaupés qui se sont placés sous le contrôle des FARC pendant plusieurs années. Ce fut également le cas d'une partie de Cordoba et de l'Urabá, depuis des années sous le contrôle des paramilitaires, malgré quelques tentatives de reconquête par les FARC<sup>1</sup>.

Suite au renforcement des forces armées colombiennes, vers la fin des années 1990, les FARC ont dû revenir à des tactiques de guérilla et abandonner les opérations militaires de grande ampleur. Elles ont commencé à perdre une partie importante des territoires sous leur contrôle ayant une importance stratégique comme l'Urabá et le Magdalena. Elles ont perdu par la suite, jusqu'au moindre accès à Bogotá et à Medellín. De surcroît, dans le cadre du programme de « Sécurité démocratique » d'Álvaro Uribe, des postes de police et des effectifs militaires se sont installés de manière systématique dans les 172 municipalités en sous-effectif, et la sécurisation des axes routiers clés est devenue une priorité importante<sup>2</sup>.

Comment on l'a déjà évoqué la question de l'emprise territoriale au Mexique a pris une ampleur au cours de la présidence de Vicente Fox, période où l'État mexicain a commencé à perdre le contrôle sur les narcotrafiquants. Les reproches exprimés contre son gouvernement portaient sur l'inclinaison marquée de ne concentrer les combats que contre l'expansion territoriale des cartels de Tijuana et du Golfe, et non contre celui de Sinaloa qui depuis est devenue l'organisation la plus puissante opérant sur le territoire mexicain<sup>3</sup>. Ensuite, comme l'explique Jorge Chabat, *il y avait une forte pression de l'opinion publique mexicaine pour que le gouvernement affronte d'une manière plus décisive le problème, compte tenu de la réticence du gouvernement de Fox d'utiliser la force publique*<sup>4</sup>.

Dans ce contexte de sécurité publique, un autre candidat du PAN, Felipe Calderón est arrivé à la Présidence de la République mexicaine en 2006. La guerre ouverte entre les organisations de trafic de drogue déjà à un niveau très élevé en raison de disputes territoriales, s'est accentuée avec la politique de la guerre du gouvernement élu qui visait à décapiter ces

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 116.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 102-103.

<sup>3</sup> Ricardo Ravelo., *Narcomex: Historia e Historias de una guerra*, *Op. cit.*, p. 29.

<sup>4</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : [...] existía una fuerte presión de la opinión pública mexicana para que el gobierno enfrentara de una manera más decidida el problema, dada la renuncia del gobierno de Fox para utilizar la fuerza pública., Jorge Chabat., «La respuesta del gobierno de Felipe Calderón al desafío del narcotráfico: entre lo malo y lo peor», *Op. cit.*, p. 34.

organisations. Ces deux facteurs combinés ont eu pour conséquence la perte complète du contrôle de l'État sur les narcotrafiquants, la fragmentation des cartels ainsi que l'apparition des « zones grises de présence non-physique » sur l'ensemble du pays. En 2007, les six puissantes organisations de trafic de drogue se sont transformées en huit en 2009, en onze en 2010, et en seize en 2011, comme nous l'observons au tableau qui suit<sup>1</sup> :

Cuadro 2. Cáteles en México (2006-2012)					
2007	2008-2009	2010 (1 <sup>er</sup> Semestre)	2010 (2 <sup>o</sup> Semestre)	2011	2012
Cártel de Sinaloa	Cártel de los Beltrán Leyva	Cártel de Sinaloa	Cártel de Sinaloa	Cártel de Sinaloa	Cártel de Sinaloa
		Cártel del Pacífico Sur	Cártel del Pacífico Sur	Cártel del Pacífico Sur	Cártel del Pacífico Sur
		Cártel de La Barbie	La Mano con Ojos	La Mano con Ojos	Extinto
			La Nueva Administración	La Nueva Administración	Extinto
			Cártel Independiente de Acapulco	Cártel Independiente de Acapulco	Extinto
Cártel del Charro	Cártel del Charro	Extinto			
Cártel de Juárez	Cártel de Juárez	Cártel de Juárez	Cártel de Juárez	Cártel de Juárez	Nuevo Cártel de Juárez
Cártel de Tijuana	Cártel de Tijuana	Cártel de Tijuana	Cártel de Tijuana	Cártel de Tijuana	Cártel de Tijuana
	Facción de El Teo	Facción de El Teo	Extinto	Extinto	Extinto
Cártel del Golfo	Cártel del Golfo- Los Zetas	Cártel del Golfo	Cártel del Golfo	Cártel del Golfo	Cártel del Golfo
		Los Zetas	Los Zetas	Los Zetas	Los Zetas
La Familia Michoacana	La Familia Michoacana	La Familia Michoacana	La Familia Michoacana	La Familia Michoacana	La Familia Michoacana
				Los Caballeros Templarios	Los Caballeros Templarios
				Los Incorregibles	Extinto
				La Empresa	Extinto
Cártel del Milenio	Cártel del Milenio	Cártel del Milenio	La Resistencia	La Resistencia	La Resistencia
			Cártel de Jalisco-Nueva Generación	Cártel de Jalisco-Nueva Generación	Cártel de Jalisco-Nueva Generación
-	-	-	-	La Nueva Federación para Vivir Mejor	Extinto
6	8	10	11	16	10

Pendant la période de la gouvernance de Fox, la guerre entre les principales organisations-ennemies, le cartel de Sinaloa et du Golfe, pour le contrôle de Nuevo Laredo et, en général, l'État de Tamaulipas, a donné naissance à deux organisations qui marqueront plus tard, leur propre histoire dans le monde du narcotrafic ; les *Zetas* et la *Familia Michoacana*. Les *Zetas*, en tant que bras armé du cartel du Golfe ont développé des pratiques très meurtrières,

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur : « Cartels au Mexique (2006-2012), Eduardo Guerrero Gutiérrez., «La estrategia fallida», *Nexos*, 1 diciembre 2012.

afin d'exercer leur contrôle sur le territoire et étendre leur présence sur tous les États du Golfe du Mexique, comme Veracruz, Tabasco, Campeche, Yucatán et Quintana Roo<sup>1</sup>. Dans le même temps, la *Familia*, en tant que bande créée par le cartel de Sinaloa afin de repousser les *Zetas* de l'État de Michoacán, s'est reposée sur des aspects religieux et culturels propres aux habitants de l'État, de même que sur des pratiques similaires à celles des *Zetas*, comme par exemple, la spoliation de la zone contrôlée.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, la « militarisation » introduite par les *Zetas* dans leurs pratiques opérationnelles, l'emprise territoriale via l'intimidation et la torture, et leur expansion à travers la violence ont conduit à l'émergence d'un autre phénomène -clandestin jusqu'aux années 2000-, celui du trafic d'armes. En effet, la guerre entre le cartel de Sinaloa et les *Zetas* pour l'accaparement de Tamaulipas visait également au contrôle d'une zone où le trafic d'armes s'épanouissait. D'ailleurs, le Mexique est le territoire le plus riche et compliqué des frontières par l'histoire et l'identité; Tamaulipas du côté mexicain et la vallée du *Río Grande* au Texas, entre lesquels la drogue coule vers le Nord et les armes vers le Sud, en traversant les frontières<sup>2</sup>. Les cartels voulaient profiter de la largeur de la vallée du *Río Grande* et de la spécificité géographique de la région. Le fleuve traverse des montagnes escarpées qui ne sont pas facilement accessibles et la vallée offre une possibilité de contrebande par voie terrestre et fluviale. Cette région autour de *Río Grande* qui lie l'État de Tamaulipas à l'État de Texas a constitué, et constitue de nos jours, un centre de distribution d'armes vers l'ensemble du pays.

Revenant sur le cas de l'expansion des FARC en Colombie, il fallait noter que l'arrivée d'Uribe au pouvoir en 2002 changea progressivement la donne. La guérilla avait énormément progressé sur le territoire national en plaçant des zones entières sous son contrôle absolu et en appliquant son propre droit à l'intérieur de ces zones. Avec le lancement du Programme de « Sécurité Démocratique » et les activités criminelles des paramilitaires, a débuté la période de l'affaiblissement des FARC, principalement dans le domaine militaire et en matière d'accaparement territoriale. Elles ont commencé à perdre plusieurs régions antérieurement sous leur contrôle et leur influence. Ce phénomène s'est produit également du fait des désertions consécutives qui se sont présentées ; les 17.000 combattants de 2000 ont été réduits à 10.000 en 2007<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Nubia Nieto., «Political Corruption and Narcotrafficking in Mexico», *Transcience*, Vol. 3, Issue 2, Humboldt-Universität zu Berlin editions, Berlin, 2012, p. 32.

<sup>2</sup> Ed Vulliamy., *Op. cit.*, p. 37.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 55.

Dans le cadre du Programme de « Sécurité Démocratique », Álvaro Uribe a poursuivi le Plan Colombie, initié par son prédécesseur, et il a adopté le « Plan Patriote », toujours avec l'objectif de reconquérir les régions contrôlées par les FARC et éliminer la menace de guérilla. En 2004, la première opération du « Plan Patriote » visait à récupérer le contrôle d'un territoire vaste dans les départements de Meta, Caquetá et Guaviare, puisque ces zones étaient considérées comme l'arrière-garde stratégique des FARC. D'ailleurs, dans ces régions la guérilla obtenait la partie la plus importante de son financement et dirigeait la plupart de ses actions, la plus grande partie du Secrétariat y était établie. Suite aux deux premières années de l'initiative, les résultats opérationnels ont compris la destruction de 906 camps et de 1.500 armes à courte et à longue portée. Cependant, le coup le plus dur porté aux FARC a touché sa logistique et, dans une certaine mesure, sa principale économie de guerre du Bloc Sud<sup>1</sup>.

En 2005, le théâtre des disputes territoriales entre les FARC, les paramilitaires et la Force Publique s'est déroulé dans les départements de Nariño et de Cauca. Il s'agissait de l'épicentre des affrontements entre ces trois acteurs, pour le contrôle stratégique de ces deux départements et des départements de Huila et de Tolima, qui constituaient le « carrefour » de convergence des corridors entre l'Amazonie et l'océan Pacifique, la Vallée de Cauca et l'Equateur. Le département de Huila était important pour la guérilla en termes de mobilité, de logistique et d'approvisionnement. Dans le cas de Tolima, malgré le fait que les Forces Armées Colombiennes ait un avantage clair contre la guérilla, la situation complexe en matière d'ordre public dans ce département avait attiré l'attention des FARC qui souhaiterait conserver un corridor stratégique vers la Vallée de Cauca. La raison fondamentale de l'expansion des FARC sur la région était liée à sa diversité géographique, avec des vallées inter-andines et des jungles s'étendant de la cordillère Centrale au Pacifique<sup>2</sup>.

À partir de 2006, les cartels mexicains ont présenté une nouvelle structuration. Le pouvoir public, à travers ses opérations dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue -élément essentiel des déclarations de la campagne politique de Felipe Calderón- a réussi à rompre certains liens dans la structure interne et les contacts externes des cartels. Néanmoins, les cartels au lieu de disparaître, se sont subdivisés en petits cartels en continuant leurs activités criminelles. Ce type d'organisation des cartels nous renvoie au monstre Hydre de Lerne de la mythologie grecque avec ses plusieurs têtes qui se régénéraient doublement lorsqu'elles étaient

---

<sup>1</sup> Camilo Echandía Castilla y Eduardo Bechara Gómez., «Conducta de la guerrilla durante el gobierno Uribe Vélez: de las lógicas de control territorial a las lógicas de control estratégico», *Análisis Político*, N° 57, mayo-agosto, Bogotá 2006, pp. 39-40.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 47-48.



tranchées<sup>1</sup>. La subdivision des cartels a également conduit à leur expansion sur des régions couvrant la quasi-totalité du pays. Comme on l'a déjà évoqué, des régions, comme l'État de Michoacán et l'État de Guerrero qui n'étaient pas traditionnellement affecté par les conséquences du phénomène du narcotrafic, ont également connu une forte présence des organisations criminelles sur leur territoire. D'ailleurs, l'État de Guerrero, a été infiltré par vingt-six cartels et sous-cartels<sup>2</sup>.

Lors de la présidence de Felipe Calderón une logique de guerre ouverte et universelle entre les bandes criminelles a été renforcé du fait de plusieurs fragmentations des cartels. Les affrontements produits par le cartel de Sinaloa ont probablement été les plus meurtriers, mais comme on l'a évoqué auparavant, les *Zetas*, avec leurs pratiques criminelles militarisées changèrent la donne au niveau de l'emprise et de l'expansion territoriales. Leurs méthodes de capture criminelle des gouvernements locaux et, par conséquent de capture de la société locale, à travers diverses formes d'intimidation, de contrôle social, de dépossession, d'enlèvement et d'un système de paiement des droits<sup>3</sup> que pourrait envier le système fiscal de n'importe quel État, ont représenté une innovation au niveau de l'expansion criminelle territoriale.

Cette pratique nous renvoie aussi aux tactiques de la mafia sicilienne, non comme un État parallèle, mais comme une sorte de propriétaire suppléant de l'État, en particulier de ses formes municipales. Les *Zetas* représentent l'organisation criminelle qui a initié cette façon de prendre de l'emprise sur les gouvernements locaux, en raison de son pouvoir de coercition directe sur l'espace public et ses institutions. Ce processus a progressivement atteint son but ultime à Michoacán et dans l'État voisin de Guerrero<sup>4</sup>.

S'agissant du cas colombien, ces méthodes de coercition directe notamment sur la société civile et de capture des institutions locales ont pu être observées sur les pratiques des bandes paramilitaires. Ces bandes criminelles, qui ont aidé le gouvernement Uribe à reconquérir une grande partie de zones urbaines contrôlées par les FARC et l'ELN, cherchaient également à s'approprier les zones de production de drogue et en particulier, le Santander du Nord, le Putumayo et le département de Nariño. La reprise territoriale par des diverses bandes paramilitaires locales, organisées sous le chapeau des AUC, a été initiée dans l'Urabá, a

---

<sup>1</sup> L'Hydre de Lerne était, selon la mythologie grecque, un énorme dragon au corps de reptile surmonté de neuf têtes. Lorsqu'on lui coupait une tête, deux autres repoussait à sa place. Elle terrorisait les habitants de la région et selon le mythe, son élimination constituait le deuxième de douze travaux d'Hercule.

<sup>2</sup> Nancy Flores., «*En Guerrero, 26 cárteles del narcotráfico*», *Contra línea*, 13 de octubre de 2014.

<sup>3</sup> Ricardo Ravelo., *Zetas, la franquicia criminal*, *Op. cit.*, pp. 65-67.

<sup>4</sup> Héctor Aguilar Camín., «*La captura criminal del Estado*», *Op. cit.*

continué dans le Moyen-Magdalena et a également progressé au sud du pays<sup>1</sup>.

Ainsi, la décision politique du gouvernement Uribe de « déclarer la guerre ouverte » aux guérilleros, à travers la modernisation et le renforcement des forces armées, et notamment sa passivité envers l'émergence du phénomène paramilitaire ou même sa collaboration avec des bandes criminelles a produit une sorte de terrorisme d'État<sup>2</sup>. Néanmoins, via ces pratiques, l'expansion des FARC sur le territoire colombien a été arrêtée et la guérilla a opté pour le retrait tactique de ses zones de refuge, ce qui s'est traduit par une diminution opérationnelle au niveau national. Les guérilleros ont dû limiter leur objectif de prendre des corridors stratégiques, principalement en exploitant leurs routes d'accès. L'initiative armée de l'insurrection, plutôt que de s'exprimer dans des actions de proportions majeures, visait à exaspérer la Force Publique. Le *modus operandi* de la guérilla est de plus en plus caractérisé par la réalisation d'actions interminables à travers de petites unités utilisant la tactique classique de guérilla<sup>3</sup>.

La stratégie paramilitaire en coordination avec la stratégie militaire cherchait à « retirer l'eau du poisson » -« *quitar el agua del pez* »-, une pratique déjà utilisée par les Américains dans les guerres d'Indochine et du Vietnam. La relation avec la population locale correspondait allégoriquement à la relation entre les poisons et l'eau ; si les paramilitaires rompaient ces liens étroits de la guérilla avec la population et le territoire, la guérilla mourrait<sup>4</sup>. Le président Álvaro Uribe Vélez (2002-2006 et 2006-2010) a adopté la loi « Justice et Paix » ou la légalisation du paramilitarisme, en 2005, permettant de leur assurer l'impunité pour leurs actions, de légaliser leurs biens illicites et de leur fournir des facilités pour l'exercice politique. Les paramilitaires ont envahi les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, le *DAS* (police secrète colombienne), les institutions financières, les mairies, les administrations locales et même certaines universités<sup>5</sup>.

À ce stade, il paraît important de bien distinguer les concepts d'autodéfense et de groupe paramilitaire. Les paramilitaires sont des groupes armés organisés qui réalisent des opérations de nettoyage politique et de consolidation militaire, avant la domination territoriale d'une zone ; alors que les autodéfenses constituent des groupements organisés qui maintiennent le contrôle

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., « Les FARC : longévité, puissance militaire, carences politiques », *Op. cit.*, p. 30.

<sup>2</sup> Edgar de Jesús Velásquez Rivera., *Op. cit.*, p. 137.

<sup>3</sup> Camilo Echandía Castilla y Eduardo Bechara Gómez., *Op. cit.*, p. 37.

<sup>4</sup> Entretien de l'auteur avec Yesid Arteta Dávila, ex-commandant des FARC, chercheur à l'École de Culture de la Paix de l'Université Autonome de Barcelone, le 10 octobre 2017.

<sup>5</sup> Edgar de Jesús Velásquez Rivera., *Op. cit.*, p. 140.

d'un territoire en le défendant contre un agresseur, sans avoir des intentions d'expansion<sup>1</sup>. Ainsi, on pourrait observer une divergence quant à la nature de leurs actions, car les autodéfenses ont des intentions défensives, tandis que celles des paramilitaires sont offensives. Les paramilitaires cherchaient à restaurer ou refonder l'État, mais, finalement, ils l'ont remplacé en tant qu'autorité, en contrôlant les territoires, en mettant fin à la justice et aux institutions *qu'a priori* ils avaient l'intention de protéger<sup>2</sup>.

Au cours de la même période au Mexique, l'arrivée de Calderón et sa « déclaration de guerre » contre les organisations criminelles, ont constitué un des facteurs de l'expansion territoriale des cartels sur la quasi-totalité des États fédérés mexicains. Outre l'augmentation de la présence criminelle dans le Michoacán et dans le Guerrero, comme on l'a vu précédemment, à partir de 2006, la zone limitrophe avec les États-Unis, la Ciudad Juárez, est devenue un point de discordance entre les organisations de Sinaloa, des *Zetas* et du cartel de Juárez, qui reste toujours actif dans la région, malgré son affaiblissement au cours des dernières années.

La ville de Juárez a toujours constitué un cas particulier, puisque la violence y a été présente dès les années 1990. Cette violence a pris, depuis 2006, l'ampleur d'une guerre entre les organisations criminelles pour le contrôle des routes de transit de drogue et d'armes. En effet, la ville de Juárez occupe une position géostratégique, à près d'un kilomètre de la ville d'El Paso au Texas et le marché américain, comme on l'a déjà signalé, reste toujours le plus lucratif pour la distribution de la drogue. Des facteurs comme la pauvreté et la marginalisation extrêmes, qui ont atteint le 40% de la population vivant dans la région à l'époque de Calderón<sup>3</sup>, ont permis l'émergence du phénomène du crime organisé et de l'expansion des cartels sur l'ensemble de la ville.

Entre 2007 et 2011, le nombre d'exécutions a augmenté de 49.5% pour 100.000 habitants à Ciudad Juárez et on a observé une diminution de 29.1%<sup>4</sup> au titre de la seule dernière année du gouvernement Calderón. Selon ces chiffres, le taux d'assassinats a atteint son pic en 2009, avec 192 personnes assassinées pour 100.000 habitants, transformant Juárez en la ville la

---

<sup>1</sup> Mauricio Romero., *Paramilitares y autodefensas, 1982-2003*, Editorial Planeta, Instituto de Estudios Políticos y Relaciones Internacionales, Universidad Nacional de Colombia, Bogotá, 2003, p. 38.

<sup>2</sup> Alfonso Insuasty Rodríguez, José Fernando Valencia Grajales, Janeth Restrepo Marín., *Elementos para una genealogía del paramilitarismo en Colombia*, Grupo de Investigación y Editorial Kavilando, Medellín, 2016, p. 165.

<sup>3</sup> Alfredo Limas Hernández., «Ciudad Juárez, la urbe maquiladora: tecnología de segregación urbana, exclusión cultural y fragmentación social», *Entre las duras aristas de las armas: violencia y victimización en Ciudad Juárez*, Patricia Ravelo Blancas et Héctor Domínguez Ruvalcaba (coord.), CIESAS, México, 2007, p. 57.

<sup>4</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «La estrategia fallida», *Op. cit.*

plus violente au monde au titre de ladite période (2007-2011)<sup>1</sup>. En raison de la violence accrue produite par l'expansion des cartels et de l'abandon de la ville par les autorités, le gouvernement de Calderón a lancé, en 2010, le Programme *Todos somos Juárez, Reconstruyamos la Ciudad*, une stratégie d'action intégrale du gouvernement fédéral avec la participation du gouvernement de l'État de Chihuahua, le gouvernement municipal de Ciudad Juárez et la population locale afin de reconstruire la ville et ses systèmes d'éducation, de santé, d'insertion professionnelle et tout en renforçant la sécurité et la lutte contre les phénomènes liés à la violence.

Divers facteurs ont été déterminants pour la prise en compte du cas particulier de Juárez, comme la négligence des institutions et l'opportunisme de divers groupes de la société civile, l'oppression de la police contre la population au nom de la lutte contre le crime et la politique de limitation d'accès aux médias d'information ont eu pour conséquence une forme de néo-esclavage<sup>2</sup>. Ainsi, l'expansion territoriale des organisations criminelles avait également infiltré le commandement de la police locale qui a été remplacé en 2011, par Julián Leyzaola Pérez -ex-chef de la police de Tijuana sous le mandat duquel la violence avait considérablement diminué-, et avec l'entrée de l'armée dans la ville sous la présidence de Calderón, Juárez a été transformée en véritable zone de guerre<sup>3</sup>. Il s'agit d'un autre cas de « zone grise de présence non-physique ».

Dans le cas des FARC la consolidation de l'avalanche paramilitaire a retenu leur expansion, notamment au nord du pays, et dans le département d'Antioquia, ainsi que dans les grandes villes et les zones urbaines, et a fait reculer la guérilla au sud du pays. À cet égard, on pourrait faire appel de nouveau à la typologie des États selon M. R. Roudaut, afin de tenter d'expliquer l'usage des paramilitaires par le gouvernement Uribe afin d'arrêter l'emprise territoriale par les FARC. À propos le type de « *Deep State - Bras armé* », il se réfère au cas où le crime organisé devient le bras armé de l'État afin d'exécuter des « missions spéciales ».

L'exemple qui rassemble tous les caractéristiques de ce type de relation entre État et criminalité organisée repose sur l'affaire Susurluk, en Turquie. Cette affaire remonte au 3 novembre 1996 lorsqu'un accident de voiture dévoile l'activité criminelle des *Loups Gris*, organisation politico-criminelle d'extrême droite. Dans la voiture on a trouvé les corps d'un

---

<sup>1</sup> Ed Vulliamy., *Op. cit.*, p. 30.

<sup>2</sup> Héctor Domínguez Ruvalcaba., *Entre las duras aristas de las armas: violencia y victimización en Ciudad Juárez*, CIESAS, México, 2007, p. 10.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec un fonctionnaire de haut rang du Secrétariat Exécutif du Système National de Sécurité Publique, anonyme, le 23 novembre 2016.

haut fonctionnaire de police et du Chef des *Loups Gris*, Abdullah Çatli, recherché par l'Interpol pour trafic de drogue et par la justice turque pour l'homicide de sept militants de gauche. Puis on a également trouvé des armes à feu, des permis illégaux de port d'armes et un passeport diplomatique signés par le ministre de l'Intérieur turc de l'époque.

Comme le dit Michaël R. Roudaut, *initialement utilisé dans le but de neutraliser les milieux communistes puis kurdes, la mouvance politico-criminelle des Loups gris bénéficiera de protections au sein de l'appareil d'État turc qu'il utilisera pour mener un trafic d'héroïne tout en drapant son action criminelle d'un voile nationaliste. D'abord, instrument politique, les Loups gris se mueront en symbiote. Ce type des relations, révélé à travers l'affaire Susurluk, donnera naissance à l'expression Deep State*<sup>1</sup>.

Si on voulait faire référence à ce type d'État dans le cas colombien, on trouverait des similitudes avec le scandale parapolitique qui a éclaté en 2006 et a pris une grande ampleur en 2008 avec les révélations de l'ex-chef paramilitaire Salvatore Mancuso. Ce scandale concernait l'implication des sénateurs, des députés et du chef des services de renseignement de l'époque dans le phénomène du paramilitarisme dans le pays et des activités criminelles des Autodéfenses Unies de Colombie (AUC). Le président colombien de l'époque, Álvaro Uribe, a fait partie des accusés, à cause du financement de sa dernière campagne électorale par des groupes paramilitaires et de la création d'une telle bande criminelle.

L'État turc et l'État colombien de l'époque ont respectivement utilisé les Loups Gris et les bandes paramilitaires colombiennes comme bras armé pour des raisons très similaires. D'un côté, il s'agissait de la contrainte des militants de gauche et des mouvements pro-kurdes par la suite, et de l'autre côté, de l'élimination du phénomène des guérillas colombiennes. Dans les deux cas les accusés ont été jugés en tant que criminels, infiltrés dans le trafic de différentes drogues, sous une idéologie d'extrême droite, bénéficiant du soutien de la classe politique au pouvoir.

Au cours de la présidence de Calderón, l'expansion du phénomène du crime organisé, et l'apparition de « zones grises de présence non-physique » ont également fait apparaître l'émergence d'un autre phénomène ; celui du trafic d'armes. Une fois que la nécessité de l'emprise territoriale par les organisations criminelles a surgi, une diversification de leurs activités illicites est aussi devenue évidente. Les armes les plus utilisées par les cartels

---

<sup>1</sup> Michaël R. Roudaut., *Op. cit.*, p. 50.

mexicains sont de type AR-15 -des fusils semi-automatiques- et de type AK-47 -connues comme Kalachnikov. La vente des versions automatiques de ces types d'armes est illégale aux États-Unis. Néanmoins, il y a des manuels qui expliquent la façon de modifier les AR-15 et les AK-47 en armes totalement automatiques<sup>1</sup>. Les narcotrafiquants préfèrent ces armes, car leur possibilité de détachement facile les rend idéales pour la contrebande.

Outre le trafic d'armes, les cartels ont été impliqués dans le trafic de migrants, l'extorsion, les enlèvements et le blanchiment d'argent sale engageant des entreprises légales. Le contrôle du territoire par les organisations criminelles passe aussi par le facteur économique. L'expression « *derechos de piso* » (droits du sol) constitue la règle qui prédomine dans ce domaine. Ces organisations construisent des facteurs de pouvoir à travers des alliances avec les chefs d'entreprises et les propriétaires et elles exercent leur pouvoir par la terreur<sup>2</sup>. Ainsi, l'expansion criminelle ne passe pas seulement par la conquête de nouveaux territoires, mais également par la domination des pouvoirs économiques légaux dans le territoire déjà contrôlé.

La guerre contre les trafiquants de drogue de l'administration Calderón, a été une stratégie afin de contrôler le trafic, mais sans l'éradiquer. La guerre du président mexicain n'a été qu'un étendard politique, une bataille contre l'impunité des narcotrafiquants. Elle a abaissé le statut qu'ils ont acquis dans la société, mais elle n'a rien fait pour intervenir dans l'économie générée par le narcotrafic, les réseaux de transport et la distribution qui passe par le pays -une structure qui reste intacte-, ni dans la structure mise en place afin de blanchir de l'argent<sup>3</sup>.

Rappelons qu'en Amérique latine les critères indispensables pour que nous puissions caractériser une zone en tant que « grise » sont la fragilité de l'État, la puissance de l'État de droit, l'extrémité de la violence, « l'économie de la guerre » et les différentes formes de trafic, et enfin, la « militarisation » de l'État. Lorsque ces éléments sont présents la zone est susceptible d'être accaparée par des acteurs armés non-étatiques.

Ensuite, « l'affaire Iguala » en 2014, n'avait fait qu'apparaître en surface le cas particulier de l'État de Guerrero qui s'est avéré une bombe à retardement, suite aux conséquences de la capture criminelle de la machine étatique mexicaine. Ainsi, récemment la Sierra de Guerrero est devenue une nouvelle zone de dispute dans le cadre de l'expansion territoriale des phénomènes criminels produits par le narcotrafic. La Sierra de Guerrero présente

---

<sup>1</sup> Ed Vulliamy., *Op. cit.*, p. 316.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec le Général Juan Alfredo Oropeza, armée de terre, retraité et ex-responsable de la défense ministérielle, le 30 octobre 2016.

<sup>3</sup> Ed Vulliamy., *Op. cit.*, p. 291.

les mêmes caractéristiques du « Triangle d'Or ». L'accès est également difficile et il s'agit d'une zone de culture de la marijuana et du pavot. De plus, cette région est très difficile d'accès à pied et seuls les hélicoptères permettraient d'y accéder et déplacer plus de troupes. Cependant, il y a d'autres régions dans l'État de Guerrero significatives pour le trafic de la drogue. La mer bordant cet État constitue un point très important, car elle sert de principal convoyeur pour la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud. Par ailleurs, Acapulco constitue une des régions de dispute entre les organisations criminelles pour les routes de distribution de drogue<sup>1</sup>.

Pendant les deux mandats d'Álvaro Uribe, les FARC ont subi les coups les plus sévères portés à l'encontre de leur expansion territoriale, leurs forces et bases militaires, de même que leurs ressources économiques. Le Bloc Oriental avec près de 3.800 guérilleros armés, est resté toujours actif dans les zones de culture illicites au sud-ouest, malgré la diminution importante de sa présence dans le Boyacá et le Cundinamarca, deux régions qui sont situées au centre du pays, autour de Bogotá. Concernant le bloc Occidental, avec près de 1.800 combattants, il n'a cessé d'être la deuxième structure la plus active et la seule à avoir élargi son emprise territoriale, en raison du déplacement de divers fronts du sud-est vers le Pacifique, région dans laquelle, aussi, ont été transféré les cultures et les laboratoires de production de coca<sup>2</sup>.

Ensuite, le Bloc Sud a été sévèrement battu, et ses combattants ont été réduits à 1.400, mais il a conservé une relation étroite avec les cultures de coca, près des frontières du sud du pays. Le bloc du Nord-ouest a expérimenté aussi une forte baisse du nombre de ses forces de l'ordre de 1.000, même s'il s'agissait de la structure responsable du plus grand nombre d'enlèvements des FARC à cette époque. Parmi les structures à moindre niveau d'activité, on peut mentionner le Bloc du Moyen Magdalena qui, malgré la perte du plus grand nombre de ses fronts, en totalité quatre qui opéraient dans le Boyocá et le Santander, s'est maintenu actif au Nord de Santander avec 580 membres; le Bloc Central qui s'est beaucoup affaibli et comptait en 2008 environ 400 membres; et, le Bloc de Caribe, qui a subi des pertes parmi les cadres intermédiaires et, du fait de son isolement, est resté l'un des plus petits avec 370 membres<sup>3</sup>.

Avec l'arrivée au pouvoir de Juan Manuel Santos, la politique de sécurité colombienne est restée concentrée sur la lutte contre les guérillas, mais la voie de résolution diplomatique est apparue progressivement évidente. Pendant les premiers mois de sa gouvernance, les opérations

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec un Général de l'armée de terre mexicaine, actif, anonyme, 25 novembre 2016.

<sup>2</sup> Camilo Echandía Castilla., «Cambios en la conducta de las FARC en medio de la ofensiva militar en su contra. Elementos para un balance», *Op. cit.*, pp. 66-67.

<sup>3</sup> Camilo Echandía Castilla., *Ibidem*, p. 67.

militaires ont été axées sur les coups contre les cadres intermédiaires, ainsi que sur une stratégie visant à favoriser les démobilisations plutôt que les captures<sup>1</sup>. Le rétablissement de l'initiative militaire de la force publique - initié à l'époque de Pastrana et consolidé lors des deux mandats d'Uribe - a conduit, en près d'une décennie, à l'affaiblissement et à l'isolement de l'insurrection et à la restauration de la présence militaire de l'État dans de nombreuses municipalités du pays. Ainsi, le gouvernement de Juan Manuel Santos (2010-2014) allait consolider la présence de l'État dans le territoire et veiller à ne pas donner des avantages à son adversaire pour atteindre, de cette manière, la fin de la guerre souhaitée.

Entre 2010 et 2012, les opérations militaires n'ont pas cessé. Elles ont commencé à diminuer lorsque Santos a annoncé publiquement le lancement des négociations de paix. L'expansion de la guérilla, comme on l'a dit, n'était plus évidente, à partir, déjà, de la première gouvernance Uribe, les FARC sont passées de la logique du contrôle territorial à une logique de contrôle stratégique impliquant une plus grande mobilité, la reconfiguration de sa présence territoriale et une décentralisation accrue<sup>2</sup>. Autrement, compte tenu du fait que l'expansion sur d'autres régions -notamment urbaines- n'était plus possible, la guérilla a décidé de consolider sa présence sur des zones de production de la drogue, ou des zones riches en produits de l'économie de la guerre, ainsi que sur des points stratégiques, comme par exemple les routes de distribution de la drogue.

Dans le cas mexicain, on s'en souviendra, en raison d'une multitude de facteurs, sous la présidence de Felipe Calderón, le phénomène de la criminalité organisée a pris une ampleur qui s'est étendue sur l'ensemble du pays, avec l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux modèles d'emprise et d'expansion territoriales. Il convient également de noter le rôle prépondérant des petites bandes criminelles - « *pandillas* » - sur le nouveau modèle expansionniste des grandes organisations du trafic de drogue. Il s'agit d'un phénomène qui est apparu en 2000 sur le territoire mexicain et qui entre dans la logique opérationnelle des *maras* de l'Amérique centrale. Ces bandes criminelles ont commencé à migrer vers le Mexique, et notamment vers l'État limitrophe de Chiapas, lorsque la mise en œuvre des mesures de sécurité dans les pays de l'Amérique centrale, [telles que les politiques *Mano dura* (« Main de fer ») et *Supermano Dura* (« Super-main de fer ») au Salvador, *Escoba* (« Balai ») au Guatemala et

---

<sup>1</sup> Carlos Medina Gallego., *Op. cit.*, p. 87.

<sup>2</sup> Carlos Andrés González Muñoz., *Op. cit.*, p. 248.



*Libertad Azul* (« Liberté bleue ») au Honduras, a repoussé les organisations criminelles vers l'Amérique du nord<sup>1</sup>.

Ce phénomène a évolué, dans les années les plus récentes, et constitue une des pratiques employées par les grandes organisations criminelles afin de consolider leur « présence non-physique » dans les zones de leur influence et d'étendre leur emprise territoriale. L'emplacement de ces foyers criminels, aussi circonscrits qu'ils puissent paraître, implique des actions d'élasticité et d'expansionnisme de la part des gangs en raison de leur lien avec les cartels de la drogue. Leur force vient des pratiques de pillage contre les habitants, qui leur permettent de collecter d'importantes ressources monétaires, matérielles et humaines par l'extorsion, l'enlèvement, le vol, les usurpations, l'emploi coercitif. Le sens de la propriété privée et ses périmètres habituels sont inversés par rapport à l'ordre constitué et alternent avec le désordre criminel<sup>2</sup>.

Lors de l'arrivée d'Enrique Peña Nieto, en 2012, à la présidence, l'expansion des organisations du trafic de drogue était indéniable sur la quasi-totalité des États fédérés mexicains. La stratégie de sécurité du nouveau président issu du PRI était centrée, à la base, sur la confrontation des phénomènes comme la corruption et la fragilité des institutions et pas seulement sur la capture et les éliminations des grands leaders narcotrafiquants, contrairement à la stratégie de son prédécesseur. Bien que la diffusion aux médias ait été restreinte s'agissant des opérations militaires qui ont continué dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, afin de restaurer l'image du pays, les exécutions et les homicides liées au narcotrafic n'ont cessé d'augmenter de 2015 à nos jours. La légère diminution constatée entre 2012 et 2014 n'a pas modifié les règles du jeu<sup>3</sup>.

On pourrait évoquer les facteurs qui maintiennent actuellement la violence liée au crime organisé à des niveaux élevés. Le premier facteur trouve son origine dans l'activité criminelle et la violence produites par les petits gangs -de l'ordre de 240 sur l'ensemble du pays- qui se sont dédiés notamment à l'extorsion. Le deuxième facteur repose sur l'escalade du conflit -qui dure, depuis trois ans- entre le cartel de Sinaloa et le cartel de Jalisco Nouvelle Génération, deux organisations criminelles capables de mener une « longue » guerre. Le troisième facteur traduisant également le niveau élevé de la violence est lié à l'alternance partisane de l'exécutif.

---

<sup>1</sup> Raúl Benítez Manaut., « Sécurité et gouvernabilité au Mexique : criminalité et frontières », *Op. cit.*, p. 106.

<sup>2</sup> Sergio González Rodríguez., *Op. cit.*, p. 52.

<sup>3</sup> Jonathan D. Rosen y Roberto Zepeda., «Una década de narcoviencia en México: 2006-2016», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, p. 59.

Cette évolution a perturbé les réseaux de protection et les bandes criminelles ainsi que des nouveaux acteurs en ont profité pour déplacer leurs rivaux. Le dernier facteur, relève du *boom* des vols de carburants, initiés ces dernières années, qui ont créé un nouveau marché criminel avec un réseau de distribution et de vente clandestines plus vaste au Mexique<sup>1</sup>.

Considérant tous les aspects de l'expansion de deux cas -les FARC en Colombie et les organisations du trafic de drogue au Mexique- sur le territoire, nous pouvons relever que la vision expansionniste des deux acteurs armés illégaux de cette thèse, fut distincte. Les FARC ont commencé leur expansion, par la création de plusieurs fronts révolutionnaires selon la théorie du *foquisme*, passant par le niveau local au début, avec des projections nationales par la suite. Autrement dit, elles se sont dédiées à l'emprise territoriale des zones d'une idéologie proche de leur propre idéologie marxiste-léniniste, d'une absence relative de l'État, en s'appuyant sur une base paysanne, afin d'encercler par la suite, les villes et les grands centres de décision et éventuellement étaler leur présence au niveau national, afin de renverser le gouvernement par la voie révolutionnaire.

*A contrario*, les organisations du trafic de drogue au Mexique ont commencé à s'implanter au niveau régional, voire étatique. On pourrait citer l'exemple du premier acteur de taille, du cartel de Guadalajara, ainsi que par la suite du cartel de Sinaloa, à travers son contrôle sur la région du « Triangle d'Or » -région répartie sur les États de Sinaloa, Durango et Chihuahua-. Autrement dit, les cartels contrôlaient, au début, certaines régions importantes pour le narcotrafic sans prétentions à défier l'autorité de l'État, mais par la suite, à partir de 2000 et plus particulièrement à partir de 2006, alors que la nécessité du contrôle territorial devient cruciale, elles s'étendent au niveau national, couvrant la quasi-totalité du pays, avec des ambitions transnationales. De plus, dans les années les plus récentes, leur expansion a également visé le niveau local, dans des zones qui n'étaient pas tout à fait lucratives pour le narcotrafic. Ainsi, on pourrait schématiser l'expansion des organisations criminelles comme un cercle couvrant le niveau régional puis passant par le niveau national pour aboutir *in fine* au niveau local.

Un aspect supplémentaire dont on devrait tenir en compte pour comparer les pratiques et les logiques expansionnistes de ces deux acteurs, repose sur le caractère des zones grises dans les deux cas. D'un côté, les FARC avec une expansion de « zones grises de présence physique »,

---

<sup>1</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «Seguridad, ¿hasta cuándo?», *Nexos*, México D.F., 1 enero, 2018.

ont déployé leurs combattants sur l'ensemble de la zone en question, tandis que de l'autre côté, les organisations criminelles à travers une extension de « zones grises de présence non-physique », se limitent à créer leurs bases d'opérations dans la région contrôlée, sous forme de « maisons de sécurité » - « *casas de seguridad* » -, et étendre leurs activités dans la clandestinité.

Quant à l'expansion de la guérilla des FARC, leur poids économique n'était pas tout à fait similaire à celui des organisations criminelles mexicaines. Même si l'économie de la guerre et l'implication de la guérilla dans le narcotrafic ont engendré des ressources importantes afin de financer une armée révolutionnaire et soutenir son expansion, son niveau n'a jamais atteint le niveau des gains des cartels mexicains. De plus, il est toujours difficile de calculer combien de personnes sont impliquées dans ces organisations. On ne peut pas généraliser, car il y a également des « petits » délinquants qui se sont camouflés et se présentent comme criminels ordinaires<sup>1</sup>. Ainsi, nous citerons l'exemple des délinquants qui portaient le logo des *Zetas* et dont on ne pouvait vérifier s'ils étaient véritablement membres du cartel.

Enfin, en matière de politiques publiques, le gouvernement colombien avait la volonté de combattre les guérillas, une volonté politique tout à fait unifiée. Dans le cas du Mexique, le ex-président Felipe Calderón, n'avait pas le soutien d'autres partis politiques. On pourrait constater qu'il y avait alors une lutte politique entre les différents partis. Ainsi, la reconnaissance internationale du conflit armé par le gouvernement colombien a constitué une différence significative au cours de la grande expansion des guérillas sur le territoire<sup>2</sup>. C'est-à-dire que dans ce cas, il existait le Droit de la guerre<sup>3</sup>.

Dans la deuxième partie, on étudiera en détail, comment les échecs de politiques publiques dans les deux cas ont fait apparaître un phénomène comme celui des « zones grises », et si cette question constitue, au Mexique et en Colombie, une menace pour l'État de droit.

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec un Brigadier-Général actif, anonyme, travaillant actuellement chez PEMEX, le 10 novembre 2016.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur, *Ibidem*.

<sup>3</sup> Étant donné que la guerre constitue « l'effondrement des systèmes juridiques », l'action humanitaire vise à protéger les victimes par un cadre juridique. Il s'agit d' « ordre juridique d'exception », le droit de la guerre ou le droit humanitaire. Cet ordre juridique est élaboré spécialement pour les situations des guerres afin d'assurer la survie des populations et il est accepté par les belligérants., Frédéric Maurice., « L'ambition humanitaire », *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, 74(796), Genève, 1992, p. 386.

**PARTIE II**

**LES « ZONES GRISES » AU MEXIQUE ET EN COLOMBIE,  
UNE REMISE EN CAUSE DE L'ÉTAT DE DROIT ?**

## TITRE I

### **GENÈSE DE L'APPARITION DES « ZONES GRISES » DANS LES DEUX PAYS. ANALYSE DES RAISONS DE L'ACCROISSEMENT DE LA VIOLENCE. MILITARISATION DE L'ÉTAT.**

Dans ce titre de la deuxième partie, nous focaliserons notre recherche sur les raisons pour lesquelles la violence a extrêmement accru dans les deux pays ainsi que sur le rôle que la « militarisation » de l'État a joué dans la prolifération des « zones grises ». Tout d'abord, nous mettrons l'accent sur les effets des politiques publiques adoptées par les dirigeants au Mexique et en Colombie dans le cadre de la lutte contre les groupes armés illégaux. Ensuite, nous verrons comment l'économie de la guerre et le narcotrafic, en général, ont influencé les populations vivant dans ces « zones grises ».

#### *CHAPITRE I*

#### ***LES CONSÉQUENCES DES ÉCHECS DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LUTTE CONTRE LES GROUPES ARMÉS ILLÉGAUX : UNE CERTAINE « TOLÉRANCE » POLITIQUE À L'ÉGARD DES FARC ET DES CARTELS MEXICAINS ?***

##### **Section 1. La fragilité particulière de l'État mexicain et de l'État colombien face à l'émergence des « zones grises »**

Afin de mieux comprendre et nous concentrer sur la genèse des « zones grises » dans les deux cas de cette recherche, il paraît pertinent de revenir sur six principales caractéristiques qui définissent une « zone grise », en termes de science politique, ainsi que sur les particularités propres au Mexique et à la Colombie.

Selon Dimitry Baluev, en tant que premier critère, à l'intérieur d'une telle zone, on pourrait évoquer la convergence des menaces traditionnelles de basse intensité et leur évolution en menaces de haute intensité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Dmitry Baluev., The Concept of « Gray Zones » of World Politics, Theoretical Introduction and Possible Use in Applied Policy Analysis and Foreign and Security Policy Formulation and Implementation, *Advances in Intelligent Systems Research Vol 47*, Atlantis press, Hong Kong, 2013, p. 267.

En tant que deuxième critère, éminemment lié au premier, nous mettrons l'accent sur la forte intensité d'interaction des différents types d'acteurs sur la scène politique mondiale, qui ne sont plus contraints par les régimes internationaux traditionnels et les lois internationales<sup>1</sup>. C'est-à-dire que la multitude d'acteurs –notamment d'acteurs non-étatiques illégaux dans nos cas d'étude- dans le système international, a conduit l'État à trouver les moyens de s'adapter à ces nouveaux phénomènes pour continuer à jouer son rôle d'État-garant-protecteur, comme l'envisageait Thomas Hobbes dans le *Léviathan*.

Le troisième critère met l'accent sur l'absence du monopole d'État pour l'usage de la force (au sein des « zones grises », d'autres acteurs, tels que les groupes rebelles et les groupes criminels organisés, les troupes paramilitaires privées, utilisent souvent des outils de force encore plus efficacement que l'État)<sup>2</sup> ; comme groupes rebelles nous pourrions nous référer à la guérilla des FARC et comme groupes criminels organisés, aux cartels mexicains.

Le quatrième critère trouve son origine dans l'approche non traditionnelle et illégale des normes formelles bien établies dans les transactions économiques (trafic de drogue, trafic d'armes)<sup>3</sup>.

Ensuite, en tant que cinquième critère, nous pourrions penser à l'émergence d'un nouveau domaine (en dehors des dimensions fonctionnelles et géographiques traditionnelles de la politique mondiale) de cyberspace où les réseaux sociaux deviennent une force politique en soi<sup>4</sup>. Il s'agit de l'instrumentalisation des réseaux sociaux à des fins politiques, qui représente un axe de l'action terroriste d'Al-Qaïda et de l'État Islamique plutôt que des guérillas colombiennes et des organisations du trafic de drogue mexicaines.

Enfin, en tant que dernier critère, nous pourrions nous référer à la non-applicabilité et à l'incapacité d'implanter dans les « zones grises » des modèles traditionnels de structures étatiques et de systèmes politiques<sup>5</sup>.

Au sein de tous les types de « zones grises », soit de « présence physique » -le cas de la guérilla des FARC- soit de « présence non-physique » -le cas des organisations criminelles mexicaines-, les acteurs non-étatiques représentant des menaces traditionnelles de second degré se transformeront en menaces de premier degré, constituant le premier élément évoqué par

---

<sup>1</sup> Dmitry Baluev., *Ibidem*, p. 267.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 267.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 267.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 267.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 267.

Dmitry Baluev. Cet argument revient sur la nécessité pour ces acteurs armés non-étatiques et illégaux de contrôler un territoire déterminé. C'est ce contrôle du territoire qui va leur permettre de renforcer leur puissance afin d'atteindre leurs objectifs soit politiques, comme les FARC, soit économiques, comme les organisations criminelles mexicaines.

Les autres points restants à évoquer font aussi partie des aspects intégralement associés au concept d'une « zone grise ». C'est-à-dire qu'il y a plusieurs acteurs qui ne sont plus limités par les régimes traditionnels internationaux défiant le « monopole de la violence légitime » et l'État. À l'intérieur de ces zones, l'épanouissement des trafics illicites constitue la norme, la cybercriminalité peut également représenter une nouvelle menace et l'implantation de structures étatiques et des systèmes politiques traditionnels n'est plus faisable.

Le phénomène des « zones grises » émerge dans des conditions de violence accrue et lorsque les groupes armés illégaux ont un poids tel qu'il leur permet de contester la fiabilité du système politique et la gouvernance de l'État. On peut caractériser ainsi des zones où les autorités étatiques n'ont plus le droit d'accéder, comme les zones de non-droit<sup>1</sup>. Autrement dit, les « zones grises », comme le précise Marc Nouschi, *sombrant dans l'anarchie, expriment la faillite des États incapables de faire respecter leur souveraineté. Dans certaines de ces régions, pouvoirs officieux et officiels cohabitent pour donner naissance à des formes hybrides, comme le narco-État*<sup>2</sup>.

En appliquant la définition des « zones grises » de Marc Nouschi aux deux cas de notre recherche, nous constaterons que ces formes hybrides d'État y sont aussi présentes. D'une part, les organisations criminelles mexicaines dans les « zones grises de présence non-physique » exercent un pseudo-contrôle territorial basé sur la violence et l'extorsion qui crée une forme d'autorité clandestine. D'autre part, les FARC dans les « zones grises de présence physique » visaient à instaurer un État dans l'État, dans les zones occupées, afin d'étendre une révolution marxiste-léniniste sur l'ensemble du pays.

Quant au cas des organisations du trafic de drogue au Mexique, la nécessité de l'emprise territoriale est apparue notamment à partir des années 2000 et de la première répartition des

---

<sup>1</sup> Ces espaces se caractériseraient par une absence relative d'autorité formelle, rendant impossible tout système de sanction cohérent donc susceptible d'enrayer la spirale de la violence. Là où l'autorité ne peut s'imposer par faute de reconnaissance, personne ne peut empêcher celui qui souhaite régler ses désaccords par la violence d'exercer cette violence, qui à son tour génère une violence censée résoudre le désaccord dans un sens favorable aux intérêts de l'autre partie – cette défense violente d'un intérêt constituant l'essence du conflit, Louis-Philippe Carrier., « Zone de non-droit, zone de conflit ? Réflexions sur les finalités et les outils de la démarche juridique », *Juridictoria, revue doctorale de droit public comparé et de théorie juridique*, N°2 avril 2009, pp. 129-130.

<sup>2</sup> Marc Nouschi., *Lexique de géopolitique*, Armand Colin, Paris, 1998, p. 87.

territoires par les diverses organisations criminelles, comme nous l'avons étudié dans le premier chapitre. Cette nécessité exprimait le besoin de la survie économique et de la raison d'être des cartels qui se sont progressivement transformés en véritables organisations criminelles dévastant les circuits économiques légaux de la société.

Dans le cas des FARC en Colombie, le contrôle territorial représentait, dès le début de la création de la guérilla dans les années 1960, un aspect fondamental. Les guérilleros revendiquaient des réformes sociales, mais également des réformes agraires. La question agraire et le retard pris pour la redistribution de la terre ont constitué deux facteurs essentiels de l'émergence des groupes rebelles en Colombie. Comme les FARC constituaient une guérilla paysanne, ses militants et ses combattants étaient organiquement rattachés à la zone, une particularité des acteurs qui contrôlent les « zones de présence physique ».

Avant d'étudier en détail les politiques publiques ayant causé l'émergence des « zones grises » dans les deux pays de notre recherche, il convient de mettre en lumière leur axe commun. Concernant le cas colombien, nous pourrions rappeler que les FARC ont visé à une occupation des territoires spécifiques -fluctuant au fur et à mesure de l'évolution du conflit armé- atteignant leur apogée militaire, économique et politique dans les années 2000 avec la concession de la « Zone de détente » par l'administration de Pastrana. Bien que le cas des organisations criminelles mexicaines soit distinct, le phénomène des « zones grises » est apparu sous une forme différente, notamment à partir des années 2000, et a pris une ampleur significative à partir des années 2006 jusqu'à la fin des années 2010. Ainsi, on pourrait observer que les types des « zones grises » dans les deux cas sont différents et que les raisons de leur émergence sont également divergentes, mais que l'axe commun demeure toujours la nécessité de l'emprise territoriale.

Nous avons déjà étudié la typologie des « zones grises » dans les deux cas, ainsi que les différences existant sur la question du *state-building* et le fonctionnement des groupes armés illégaux dans les deux pays. Au Mexique et en Colombie, pour des raisons distinctes analysées dans les chapitres précédents, le processus de la construction de l'État, et par conséquent de l'État de droit, n'a pas produit un État de droit fort à même de relever des défis complexes de sécurité nationale, comme la question des organisations criminelles mexicaines et les guérillas colombiennes respectivement.

L'histoire de la conception de l'État de droit, en Europe continentale et particulièrement, en France et en Allemagne, trouve son origine au début du 20<sup>ème</sup> siècle. L'État de droit a



constitué une évolution de l'État-nation et du concept des États souverains suite aux Traités de Westphalie en 1648. Le système produit de ces traités a remis en cause les fondements de l'absolutisme et a eu comme résultat la reconnaissance mutuelle de légitimité des États sur leurs propres territoires. L'État de droit a été conçu comme un type particulier d'État soumis à un « régime de droit ». Comme le dit Jacques Chevallier, *dans un tel État, le pouvoir ne peut user que des moyens autorisés par l'ordre juridique en vigueur, tandis que les individus disposent des voies de recours juridictionnelles contre les abus qu'il est susceptible de commettre*<sup>1</sup>.

En considérant que le Mexique et la Colombie font partie de la sphère géographique qu'on appelle Amérique latine -pour des raisons politiques et culturelles après la décolonisation espagnole-<sup>2</sup>, on pourrait assimiler la construction de l'État latino-américain à une double casquette comprenant les deux cas particuliers, à la fois similaires et différents, de ces deux pays. Le défi que l'État latino-américain devait relever, en principe, après l'émancipation de l'Amérique latine, fut son institutionnalisation au carrefour de « *l'ordre sociopolitique national* » qui était également en construction et des relations transnationales au sein desquelles il devait imposer son existence et autorité face aux autres États. Comme le précise Bruno Revesz, *sa capacité d'influence dans un ordre international dominé par les grands États de l'hémisphère nord était réduite et sa pénétration au cœur de sa propre interne faible*<sup>3</sup>.

Cette particularité de la construction de l'État en Amérique latine s'est exprimée par plusieurs caractéristiques inhérentes à l'histoire sociopolitique de la région. Ce type d'État original n'a pas présenté les éléments de l'État occidental. Les régimes quasi-autoritaires existant dans la région ont eu comme résultat l'apparition d'un État qui voulait graduellement occuper une place dominatrice dans la société civile. Un des exemples les plus éloquentes de cet interventionnisme reposé sur le rôle prééminent de l'État dans le domaine économique et la composition du PIB, ainsi que sur la poussée à l'extrême de la logique de l'État providence<sup>4</sup>.

Pierre Bon lors de son analyse de l'État « ibéro-américain » a évoqué trois éléments qui ont rendu complexe le *state-building* dans la région : les problèmes des frontières, les problèmes des nationalités et les problèmes d'autorité<sup>5</sup>. Les problèmes des frontières étaient liés à la complexité du système de vice-royautés et à la cartographie des frontières depuis les

---

<sup>1</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit*, *Op. cit.*, p. 14.

<sup>2</sup> Alain Rouquié., *Le Mexique, un État nord-américain*, Fayard, Paris, 2013, pp. 24-25.

<sup>3</sup> Bruno Revesz., *Op. cit.*, p. 85.

<sup>4</sup> Georges Couffignal., « La question de l'État en Amérique latine », *Cahiers des Amériques latines N°16*, Université Paris 3, IHEAL Éditions, Paris, 1993, p. 65.

<sup>5</sup> Pierre Bon., « L'État en Amérique latine », *Pouvoirs*, Seuil, Paris, 2001/3 n° 98, p. 21.

guerres d'Indépendance. Les problèmes des nationalités ont reposé sur la diversité des nationalités habitant sur les territoires des différents pays qui ont émergé par la suite, de même que sur le fait que l'État a précédé la nation contrairement au paradigme européen. Il s'agissait du regroupement des différentes nations en différents États.

Le troisième élément, le problème d'autorité, est le plus significatif pour cette thèse des « zones grises » au Mexique et en Colombie. Cet élément se fonde sur le manque d'existence, comme l'évoque Pierre Bon, *d'un gouvernement effectif (le terme de gouvernement étant pris dans le sens large qu'il a, par exemple, en droit anglo-saxon), c'est-à-dire de pouvoirs publics qui soient en mesure d'exercer réellement leur autorité*<sup>1</sup>.

Dans le passé, cette autorité a été contestée par les menaces extérieures, soit militaires, soit économiques, lorsqu'on parle des petits pays émergents de la colonisation, ayant une économie fort-dépendante des exportations. La remise en question de l'autorité étatique, au cours de l'histoire contemporaine de la région latino-américaine, s'est manifestée à l'intérieur des pays, soit par des mouvements rebelles ou guérilleros, soit par l'émergence des organisations criminelles.

Dans le cas des FARC elle trouve son origine dans cet aspect de contestation intérieure de l'autorité étatique, à travers une lutte armée révolutionnaire visant à transformer les zones sous leur contrôle en une sorte d'État alternatif qui se substituerait à la présence réduite ou l'absence de l'État colombien. Le cas des organisations criminelles mexicaines fait partie de la deuxième sous-catégorie des groupes armés illégaux qui remettent en cause la souveraineté de l'État au niveau interne, afin d'utiliser le dysfonctionnement de son autorité et tirer des profits significatifs via des activités illicites.

La question complexe du *state-building* et de la constitution de l'État de droit en Amérique latine a été également étudiée par Jean-René Garcia. Son analyse revient aussi sur l'époque de la colonisation puis, sur la période de l'Indépendance. Bien que la Couronne espagnole ait eu le « *monopole de la violence légitime* », elle ne pouvait pas assurer la domination du territoire immense de l'empire, et sur le plan juridique, les vice-rois devaient accepter la répartition institutionnelle des compétences de l'État. Ainsi, l'administration des territoires -auparavant aux mains des indigènes- conquis par l'empire espagnol a été confiée à des pouvoirs locaux dirigés par les soldats ou les missionnaires religieux. Les États nés après

---

<sup>1</sup> Pierre Bon., *Ibidem*, p. 25.

les guerres d'Indépendance devaient, alors, se fonder sur cet héritage colonial caractérisé par la fragilité du pouvoir central étatique<sup>1</sup>.

Selon Jacques Chevallier, toutes les normes juridiques découlent de l'ordre juridique étatique de manière directe ou indirecte. *Elles ne sont valides que si elles s'insèrent dans son ordre juridique* (de l'État) *en respectant strictement ses déterminations*<sup>2</sup>. D'ailleurs, la suprématie juridique de l'État et notamment sur son territoire géographiquement déterminé constitue un fait incontestable. L'État représente l'ordre juridique suprême qu'aucune autre instance n'a le pouvoir de contester.

Cette structure hiérarchique des normes juridiques évoquée ci-dessus présente aussi un lien indéniable avec la notion de contrainte exercée par l'autorité de l'État. L'ordre de la contrainte de sa part, sous condition de sa centralisation, nous permet de constater que nous sommes en présence d'un État et, ensuite, d'un État de droit. La condition préalable de cette structure repose sur l'existence d'un « ordre de contrainte efficace »<sup>3</sup>. Ainsi, on pourrait observer que l'État de droit, l'ordre juridique et la contrainte de l'autorité étatique sont tous étroitement liés.

Comme expliqué plus haut, en raison de la décolonisation, cet « ordre de contrainte efficace » ne fut finalement pas tout à fait présent dans le cas de la construction de l'État dans la totalité des pays de l'Amérique latine, même si, par la suite, l'évolution du système politique de chaque pays fut distincte. Nous avons déjà évoqué le concept de « Société de Droits » théorisé par Jean-Michel Blanquer et par Jean-René Garcia<sup>4</sup>, afin de montrer également les particularités de l'État de droit et des mécanismes juridiques en Amérique latine.

Nonobstant les particularités du Mexique et de la Colombie, comme on l'a vu dans la première partie de cette thèse, s'agissant de la question du *state-building* en raison notamment de leur histoire politique différente, ces deux pays ont été tous les deux influencés par la colonisation espagnole, de même que par l'héritage politique de cette période. Le Mexique a obtenu son indépendance en 1821, suite à l'effondrement de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. En Colombie, plusieurs régions ont connu leur indépendance en 1819 et d'autres en 1824, après la dissolution de la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade. L'héritage colonial a

---

<sup>1</sup> Jean-René Garcia., «Las mutaciones de la noción de Estado de derecho en América Latina», *Op. cit.*, p. 367.

<sup>2</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit*, *Op. cit.*, p. 43.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 45-46.

<sup>4</sup> *Supra*, p. 88.

également influencé la construction d'un État de droit fort qui pourrait éventuellement faire face à des questions complexes comme les « zones grises » qui remettent en question sa légitimité.

Dans ce contexte, nous pourrions faire appel à la théorie du *state-building* du sociologue américain Charles Tilly, basé sur le modèle européen, mais qui peut s'appliquer aux cas de notre recherche :

The singling out of the organization of armed forces, taxation, policing, the control of food supply, and the formation of technical personnel stresses activities which were difficult, costly, and often unwanted by large parts of the population. All were essential to the creation of strong states; all are therefore likely to tell us something important about the conditions under which strong or weak, centralized or decentralized, stable or unstable, states come into being. Of course, other activities might have found their way onto the same list: control of manufacturing, enforcement of public morality, propaganda, colonization and imperialism, and so on<sup>1</sup>.

Il est évident que les éléments les plus significatifs du *state-building* évoqués par Charles Tilly reposent sur la distinction des différents types de contrôle et d'exercice de l'autorité, à travers la contrainte par les forces de l'ordre et l'armée, les impôts et l'alimentation des populations. Néanmoins, on voit qu'il aborde également la question de la colonisation, comme aspect secondaire qui influence considérablement la construction des États. Le Mexique en raison de la corruption accrue, a dû procéder, par exemple, à la réorganisation de la police afin de lutter contre le phénomène du narcotrafic et les « zones grises », en transformant la Police Fédérale Préventive en Police Fédérale, sous décret présidentiel de Felipe Calderón, renforcée par la suite par un nouveau corps de police spécialisée, la Gendarmerie Nationale Mexicaine (GNM). La Colombie pour sa part, a renforcé et modernisé les forces armées lors de la période de Pastrana, au cours des deux mandats d'Uribe et des deux mandats de Santos, afin de combattre les différents acteurs du conflit armé.

D'ailleurs, ce phénomène de corruption de la police a également été présent au Brésil comme l'évoque Alain Rouquié. Dans les deux cas du Mexique et du Brésil, cette question est étroitement liée à l'héritage de la dictature laissant des polices mal formées et mal payées dans

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en anglais : Le fait de distinguer l'organisation des forces armées, la fiscalité, la police, le contrôle de l'approvisionnement alimentaire et la formation du personnel technique met l'accent sur des activités difficiles, coûteuses et souvent indésirables pour une grande partie de la population. Tous étaient essentiels à la création d'États forts ; tous sont donc susceptibles de nous dire quelque chose d'important sur les conditions dans lesquelles des États forts ou faibles, centralisés ou décentralisés, stables ou instables, ont vu le jour. Bien sûr, d'autres activités pourraient avoir trouvé leur chemin sur la même liste : contrôle de la fabrication, application de la moralité publique, propagande, colonisation, impérialisme, etc., Charles Tilly., *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1975, p. 6.

lesquelles finalement ni la population ni les dirigeants politiques n'avaient confiance<sup>1</sup>. À cet égard, comme on l'étudiera en détail plus tard, les gouvernements mexicains et colombiens aussi impliqueront les forces armées dans le combat contre les « zones grises ».

De plus, un élément important que nous devrions prendre en considération concernant le *state-building* en Amérique latine repose sur le système clientéliste qui est aussi un effet de l'héritage colonial et a pris différentes formes selon le pays.

Comme le dit bien John D. Martz :

[...] the Mediterranean and Latin American regions became notable laboratories for the nurturing of clientelism under conditions of patrimonialism. The Spanish and Portuguese colonizers of the New World recognized the utility of the system in terms of an indentured and subservient labor force. On large plantations and landed properties, the costs of production were minimized. Catholicism, in preaching the helplessness of mankind and the need for benefactors, provided otherworldly justification for the acceptance of traditional values and practices. This also seemingly excused, or at least explained, the practice of repression when employed by the patron. The coercive nature of the patron-client linkage was omnipresent, with the latter entrapped in a vicious circle of obedience, subservience, and impoverishment<sup>2</sup>.

Quant au cas mexicain, cet héritage clientéliste a constitué une des racines du régime autoritaire établi en 1929 sous le PRI. Comme nous l'avons déjà souligné dans les chapitres précédents, la machine du PRI a fonctionné à travers la corruption, de même qu'un système électoral tout à fait clientéliste, ayant eu pour résultat la domination du PRI pendant 71 ans. Cette situation particulière a également fait partie des raisons pour lesquelles l'État mexicain est fragilisé s'agissant de la construction d'un véritable État de droit, et a compliqué la transition démocratique en 2000. De la même manière, ce système clientéliste a nourri les années précédant cette transition le phénomène du narcotrafic qui constituait une bombe à retardement et puis a eu comme effet l'apparition des « zones grises de présence non-physique ».

---

<sup>1</sup> Alain Rouquié., entretien à Jean Joana., *Op. cit.*, p. 159.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original en anglais: Les régions de la Méditerranée et de l'Amérique latine devinrent des laboratoires remarquables pour nourrir le clientélisme dans des conditions de patrimonialisme. Les colonisateurs espagnols et portugais du Nouveau Monde ont reconnu l'utilité du système en termes de main-d'œuvre sous contrat et servile. Sur les grandes plantations et les propriétés foncières, les coûts de production ont été minimisés. Le catholicisme, en prêchant l'impuissance de l'humanité et les besoins des bienfaiteurs, fournit une justification d'un autre monde pour l'acceptation des valeurs et des pratiques traditionnelles. Cela paraissait aussi excuser, ou du moins expliquer, la pratique de la répression lorsqu'elle était employée par le patron. La nature coercitive du lien patron-client était omniprésente, ce dernier étant pris au piège dans un cercle vicieux d'obéissance, de soumission et d'appauvrissement., Martz John D., *The Politics of Clientelism: Democracy and the State in Colombia.*, New Brunswick: Transaction Publishers, New Jersey, 1997, p. 15.

Le cas colombien n'est pas distinct s'agissant de l'influence de l'héritage colonial sur le système clientéliste. Comme on l'a décrit plus haut, le système politique en Colombie a pris un chemin différent du système au Mexique. Malgré sa solidité, pendant la période du Front National et de l'alternance entre les partis Conservateur et Libéral, ce système a également fortement bénéficié d'une structure clientéliste qui a affecté les gouvernements précédents et a instauré la polarisation bipartite. La différence de la Colombie consiste dans le fait que ce système polarisé, résultat du clientélisme, qui ne laissait pas la possibilité à d'autres partis de partager le pouvoir, a eu comme conséquence l'émergence des mouvements rebelles armés qui, par la suite, ont profité de la faiblesse de l'État de droit afin d'accaparer des zones et les transformer en « zones grises de présence physique ». Une situation que nous retrouvons au Mexique dans le cas du mouvement zapatiste et de ses dissidents.

Dans les deux cas de notre thèse, l'État de droit apparaît fragile pour des raisons liées à la complexité de l'histoire politique propre à chaque pays, mais aussi pour des motifs identiques inhérents à la particularité de la colonisation et de l'héritage colonial dans la région de l'Amérique latine. Cette vulnérabilité du *state-building* et de l'État de droit dans les cas du Mexique et de la Colombie a été aggravée par une série de politiques ayant échoué adoptées respectivement par les gouvernements mexicains et colombiens pour lutter contre le phénomène du crime organisé au Mexique et les guérillas en Colombie.

Dans cette optique, cette fragilité de l'État et de l'État de droit a été également observée au Mexique et en Colombie du fait de l'absence étatique dans les zones tombées sous l'occupation des organisations criminelles mexicaines et des FARC -et d'ailleurs, d'autres guérillas, comme l'ELN- en Colombie. Lorsque nous évoquons le terme d'« absence étatique », nous ne nous référons pas seulement aux espaces sans présence militaire ou policière de l'État, mais aussi aux régions dans lesquelles la présence affaiblie ou l'absence totale de l'autorité étatique ne protège ni ne promeut les intérêts des citoyens.

À titre d'exemple, nous pourrions citer Guillermo Valdés Castellanos qui nous dit que *les paysans qui n'ont pas d'options productives ; les jeunes sans opportunités d'améliorer leur situation sociale et économique ; des hommes d'affaires qui voient dans leur implication avec le narcotrafic une manière d'accroître leurs profits ; la tolérance, la complicité ou la collaboration de ces groupes sociaux renforcent le crime organisé. Ce renforcement ou*

*pouvoir des criminels leur permet d'étendre leur domination et leurs règles face à l'ordre légale « défendue » par l'État<sup>1</sup>.*

Ces exemples s'appliquent également aux zones d'influence des FARC, même si elles ont constitué une guérilla qui, à partir d'une certaine période, a été impliquée dans des activités criminelles sans motivations économiques lors de sa création.

Ensuite, nous nous focaliserons sur l'évolution des politiques publiques adoptées par l'État mexicain et l'État colombien afin de combattre les groupes armés illégaux et l'émergence des « zones grises ». D'ailleurs comme Hal Brands l'explique, *le conflit de la zone grise démontre certaines faiblesses troublantes de l'ordre existant. Il montre comment des États révisionnistes<sup>2</sup> clés peuvent grignoter à leurs bords, en utilisant des approches qui sont incrémentales et subtilement coercitives. Il montre les limites des structures de sécurité internationales existantes pour empêcher ou inverser ce comportement coercitif<sup>3</sup>.*

Les politiques publiques dans les deux pays ont évolué au fur et à mesure de la transformation du système international et du contexte national. En Colombie, le combat contre les guérillas a évolué à travers le temps et le contexte de la Guerre Froide. La Colombie, un des pays alliés des États-Unis, a souvent adapté ses politiques nationales sécuritaires à la politique étrangère américaine. Au cours de la période historique de la Guerre Froide, l'idée de sécurité nationale a acquis un biais particulier et a fait l'objet d'une lecture particulière parmi la grande majorité des décideurs, des spécialistes et des observateurs. En termes de relations internationales, elle a été alimentée par le réalisme et le néo-réalisme, plaçant la sécurité de l'État dans un lieu privilégié. En termes idéologiques des représentations et les pratiques des pays capitalistes les plus industrialisés, elle a été orientée vers la garantie de l'identité d'État à

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : [...] los campesinos que no tienen opciones productivas; de jóvenes sin oportunidades de mejora social y económica; de empresarios que ven en su asociación con el narcotráfico una manera de hacer crecer sus negocios; la tolerancia, complicidad o colaboración de esos grupos sociales fortalecen al crimen organizado. Esa fortaleza o poderío de los criminales le facilita extender su dominio y sus reglas frente al orden legal «defendido» por el Estado., Guillermo Valdés Castellanos., *Op. cit.*, p. 354.

<sup>2</sup> Ici Hal Brands fait appel au terme des États révisionnistes. Pour expliquer, dans le contexte de la théorie de la transition des pouvoirs (*Power transition theory*) qui fait partie du caractère cyclique des guerres au sein de la discipline des relations internationales, un État révisionniste a comme objectif de changer ou de mettre fin au système actuel. Ces États s'opposent aux États de *statu quo* qui considèrent que le système international des États, le droit international ainsi que le libéralisme économique constituent des aspects du spectre international qui devraient être respectés.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original en anglais : [...] gray zone conflict demonstrates some troubling weaknesses of the existing order. It shows how key revisionist states can nibble away at its edges, by using approaches that are incremental and subtly coercive in nature. It shows the limits of existing international security structures to prevent or reverse this coercive behavior., Hal Brands., « Paradoxes of the Gray Zone », *E-notes*, Foreign Policy Research Institute, Philadelphia, Pennsylvania, 5 February 2016, p. 4.

travers l'identification des menaces externes, dont l'épitomé principal, bien que pas unique, était le communisme. En termes d'organisation et de stratégie, bien qu'une série de fronts et de moyens de répondre aux défis extérieurs aient été envisagés -à travers des politiques diplomatiques, militaires et économiques- la tendance observée était de renforcer la dimension ou le secteur militaire afin de protéger l'(in)sécurité étatique<sup>1</sup>.

Quant à la sécurité nationale colombienne, ses grandes lignes inscrites dans le combat contre les guérillas reposaient sur cinq points depuis les années 1960 et la formation des mouvements rebelles armés : les attaques contre les « Républiques Indépendantes », la première tentative de négociations dans les années 1980 sous la présidence de Belisario Betancur qui a eu pour résultat la démobilisation du M-19 et de l'EPL dans les années 1990, la tentative de négociations de l'administration Pastrana avec les FARC en 1999 et l'initiation du Plan Colombie, la Politique de la Sécurité Démocratique en 2002 sous l'impulsion d'Uribe qui se transformera en Politique de la Sécurité Démocratique pour la Consolidation en 2006 puis enfin, la Politique de la Sécurité Démocratique pour la Prospérité et les négociations de paix avec les FARC et l'ELN du gouvernement Santos qui deviendra, en 2014, la Politique de la Sécurité Démocratique pour un Nouveau Pays.

Les politiques publiques adoptées par les administrations mexicaines depuis les années 1980 ont également évolué de manière progressive en fonction du développement des cartels et on pourrait les résumer en cinq points : a) le cartel du monopole de Guadalajara a bénéficié d'une sorte d'immunité durant les gouvernements de José López Portillo (1976-1982) et de ses prédécesseurs, b) sa fragmentation, dans les années 1990, qui a entraîné une tentative de contrôle des acteurs émergents par le gouvernement de Carlos Salinas de Gortari (1988-1994), c) l'alternance démocratique avec l'arrivée du PAN au pouvoir, en 2000, qui favorisa la rupture des pactes avec les narcotrafiquants, d) la militarisation du combat et la stratégie de « décapitation », en 2006, sous la présidence de Calderón, et finalement, e) la continuation de cette stratégie avec une fermeture hermétique sur le plan médiatique, à partir de 2012, et l'arrivée de Peña Nieto à *Los Pinos*, la Résidence présidentielle au Mexique.

Pendant les années 1960, en Colombie, le rôle des forces militaires est devenu plus pertinent en raison de la croissance et de la qualification des mouvements et des organisations sociales, des partis politiques d'opposition, des mouvements d'autodéfense et des guérillas ; les

---

<sup>1</sup> Juan Gabriel Tokadian., «Seguridad nacional y drogas ilícitas: ¿un vínculo real o un problema abierto?, Una reflexión a partir del caso de Colombia», *América Latina Hoy*, N°23, Ediciones Universidad de Salamanca, Salamanca, diciembre 1999, p. 71.



forces armées et les forces de sécurité combattaient sous l'idéologie de l'ennemi interne et de la doctrine contre-insurrectionnelle. Avec des ressources et des conseils militaires nord-américains (la dictature formée par Rojas Pinilla de même que le Front National) les attaques sont devenues de plus en plus récurrentes contre les autodéfenses dans les régions de Rio Chiquito et de Marquetalia, appelées par le gouvernement conservateur « Républiques Indépendantes », qui devaient être éliminées, car « le germe communiste » était en leur sein. Les autodéfenses influencées ou articulées par le Parti Communiste recherchaient les éléments communs de leur identité ; depuis les régions de Marquetalia, Villarica, Riochiquito, El Pato, Guayabero, les paysans armés se sont rencontrés dans le sud de Tolima et ont proposé une plateforme et une stratégie pour combattre la domination des libéraux et des conservateurs, formant ainsi le Bloc des Guérillas du Sud, prototype des FARC<sup>1</sup>.

L'histoire du narcotrafic, au Mexique, a débuté officiellement dans les années 1970, comme on l'a vu dans les chapitres précédents. Il s'est agi de la première période d'apparition des narcotrafiquants organisés qui progressivement allaient former les premiers cartels. Le cartel de Miguel Ángel Félix Gallardo, *El Padrino*, et de Rafael Caro Quintero, fondé à Guadalajara, a constitué la seule organisation illégale de taille de l'époque. La question la plus complexe de cette période évoquée par les agents de la DEA (*Drug Enforcement Agency*) détachés au Mexique a porté sur le niveau élevé de corruption de la Police Judiciaire Fédérale.

Comme l'évoque Jesús J. Esquivel, *la Police Judiciaire Fédérale (PJF) de l'époque était un obstacle important afin de combattre le narcotrafic, mais aussi la plateforme pour la formation de premiers grands cartels et leurs leaders*<sup>2</sup>. Néanmoins, tout a changé après l'assassinat de l'agent de la DEA Enrique Kiki Camarena en 1985, les États-Unis et la DEA ont exercé une forte pression sur le gouvernement de Miguel de la Madrid (1982-1988) afin d'arrêter Félix Gallardo et Caro Quintero et démanteler le cartel de Guadalajara.

Au cours de la même période, en Colombie, les guérillas ont progressivement accru leur puissance et sont devenues des acteurs importants du conflit armé colombien. En 1984, les premiers rapprochements officiels entre le gouvernement de Betancur et le M-19 ont débuté et ont pris la forme d'un accord politique de paix sous la présidence de Virgilio Barco (1986-

---

<sup>1</sup> Sergio Quintero Londoño., «Guerra y paz en Colombia: introducción al caso de las Farc», *EM PAUTA*, n. 39, v. 15, Edições da Faculdade de Serviço Social da Universidade do Estado do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro, 1o Semestre de 2017, p. 45.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : la Policía Judicial Federal (PJF) de ese entonces fue un obstáculo importante para combatir al narcotráfico, pero también la plataforma para las formas de los primeros grandes cárteles y de sus líderes., Jesús J. Esquivel., *La DEA en México, una historia oculta del narcotráfico contada por los agentes*, Grijalbo, México D.F., 2013, p. 61.

1990). Le M-19 s'est transformé en Alliance Démocratique M-19 qui a été le déclencheur de la formation de l'Assemblée Constituante qui produira la Constitution de 1991. De plus, l'EPL, en 1990, a initié les dialogues du processus de paix avec le gouvernement de Barco, qui ont finalement débouché sur un accord avec son successeur César Gaviria (1990-1994), et la démobilisation de la guérilla<sup>1</sup>. Ainsi, la paix qui n'était pas une possibilité auparavant est devenue envisageable, au moins pour certains acteurs du conflit.

Au cours des années 1990, au Mexique, la situation politique a été marquée par plusieurs facteurs particuliers qui ont conduit à un premier échec de politiques publiques visant à contrôler le phénomène du narcotrafic. Sous les présidences simultanées de Carlos Salinas de Gortari au Mexique, et de George Bush aux États-Unis, le narcotrafic s'est transformé en une question financière internationale, et a notamment influencé l'économie mexicaine à travers le blanchiment « d'argent sale » et son infiltration dans le fonctionnement des entreprises légales. L'initiation de l'économie mexicaine au néolibéralisme introduit par Salinas de Gortari avec la signature de l'ALENA a été financée par la drogue et les liens entre les narcotrafiquants et les élites politiques sont devenus à ce point solides que les gouvernements suivants n'ont pas pu changer cette situation particulière<sup>2</sup>.

Le pacte entre les dirigeants politiques de cette période et les narcotrafiquants prévoyait que dans une économie en pleine réorganisation, sans de véritables capitaux, les *narcos* étaient incités à investir. La police et l'armée de leur part ont été prêts à « fermer les yeux » en s'engageant de ne pas recourir à la violence. Il fallait également rendre publiques certaines arrestations -prédéterminées par les deux parties de cet accord- à la DEA et les autorités américaines. Enfin, l'État mexicain s'est engagé d'empêcher des éventuelles interventions américaines sur le territoire national<sup>3</sup>.

D'ailleurs, ce triangle formé par l'ouverture au néolibéralisme, les gains produits par le trafic de drogue et la classe politique a eu pour conséquence l'effondrement financier du Mexique en 1994-1995. Le « miracle » de l'économie mexicaine fondé sur le néolibéralisme a échoué. « L'effet tequila », expression se référant à la fausse prospérité mexicaine, était

---

<sup>1</sup> Álvaro Villarraga Sarmiento., *Biblioteca de la Paz 1982-2014, Los procesos de paz en Colombia, 1982-2014*, Fundación Cultura Democrática, Bogotá DC, 2015, p. 84.

<sup>2</sup> Alain Labrousse., « La géopolitique des drogues en 2003 », *Futuribles*, N° 289, Paris, - septembre 2003, pp. 14-15.

<sup>3</sup> Jean-François Boyer., *La guerre perdue contre la drogue*, La Découverte, Paris, 2001, p. 148.

étroitement lié à « l'effet cocaïne », expliquant que ce *boom* économique reposait principalement sur les ressources fournies par le blanchiment d'argent et le trafic de drogue<sup>1</sup>.

Durant la même période en Colombie, la question des cartels du trafic de drogue à grande échelle a été quasiment résolue suite à la mort de Pablo Escobar et à l'emprisonnement des frères Orejuela. Cependant, les guérillas actives (les FARC, l'ELN, les dissidents de l'EPL) représentaient toujours une menace importante. Les FARC, au milieu des années 1990, ont atteint leur apogée de force militaire. De même, l'accaparement de Mitú -la capitale du département de Vaupés- en 1998, n'a fait qu'accroître le sentiment de la croissance de la puissance militaire de la guérilla.

Nonobstant, cette action militaire, appelée « Opération Marquetalia » par les FARC a marqué paradoxalement le commencement de leur déclin. À travers cette grande opération militaire qui prévoyait le déplacement de 1.500 guérilleros par la voie fluviale dans l'intention de s'approprier la capitale d'un département géographique, les FARC croyaient qu'elles démontreraient à l'international l'apparition d'un « double pouvoir » dans le pays et par conséquent, auraient la possibilité de se faire reconnaître en tant que force belligérante<sup>2</sup>. De plus, cette opération devait également permettre aux FARC d'accroître leur pouvoir de négociation, dans le cadre du rapprochement diplomatique proposé par le président nouvellement élu, Andrés Pastrana.

Néanmoins, l'action militaire lancée par les Forces Armées Colombiennes, appelée « Opération Vol d'Ange », avec la contribution de la Force Aérienne a constitué un tournant significatif indiquant progressivement le changement de rapport des forces militaires en faveur de l'armée colombienne. Il s'est agi d'un moment historique dans le bras de fer entre les FARC et l'État colombien, car tous les deux ont pris conscience de la nécessité de gagner du temps afin de se reconstituer militairement. La création de la « Zone de Détente » fut la réponse à cette nécessité<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Nubia Nieto., «Political Corruption and Narcotrafficking in Mexico», *Transcience*, Vol. 3, Issue 2, Humboldt-Universität zu Berlin editions, Berlin, 2012, p. 28.

<sup>2</sup> Eduardo Pizarro Leongómez., *Cambiar el futuro, Historia de los procesos de paz en Colombia (1981-2016)*, Debate, Bogotá DC, 2017, p. 283.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 283.

## **Section 2. Le changement radical des politiques publiques face aux « zones grises » à partir des années 2000 dans les deux pays**

Dans les années 2000, le tournant le plus significatif de l'histoire politique moderne du Mexique a eu lieu suite à la victoire du PAN aux élections et la rupture d'une hégémonie du PRI après soixante et onze ans. De même, cette évolution sur la scène politique du pays a engendré le changement des pactes précédemment établis entre les cartels et le PRI. Ainsi, l'émergence des nouveaux acteurs, suite à la fragmentation du cartel de Guadalajara en 1990, et le rêve de « Fédération » des cartels ont dû faire face au changement du *statu quo*. Il s'agit du moment où les cartels ont plus que jamais eu besoin du contrôle territorial, afin de consolider leur présence dans les régions stratégiques pour le narcotrafic.

Les dirigeants politiques mexicains n'ont pas établi de relations démocratiques médiatrices entre les autorités et les groupes sociaux après le remplacement de l'ancien régime et la création d'institutions démocratiques. Dans un nouveau système démocratique, de nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs politiques ont été incorporés, ce qui a entravé la relation entre le crime organisé et le gouvernement. Le résultat a été la mise en place d'un gouvernement fortement affaibli et délégitimé qui a offert de plus grandes opportunités pour l'émergence d'organisations criminelles ayant une grande capacité de corruption.

Il convient également de noter que le Mexique, au cours de cette période, était engagé dans un double processus politique. Au niveau fédéral, le gouvernement avait connu un changement positif vers la démocratie et un meilleur système de freins et de contrepoids. Au niveau local, ce processus de démocratisation avait permis aux gouvernements autoritaires d'éclore et de s'épanouir en tant que *caciquats*. Ainsi, les gouvernements locaux ne devaient plus leur allégeance au pouvoir fédéral et dans le cadre d'une plus grande démocratisation, jouissaient désormais d'une plus grande liberté pour exercer leur pouvoir en toute impunité. Dans ce contexte, et avec une « guerre déclarée » contre le trafic de drogue par le gouvernement fédéral, le crime organisé a transformé ces gouvernements en « sujets dociles » permettant aux narcotrafiquants d'exercer leur *business*<sup>1</sup>.

Durant la même période en Colombie, le gouvernement d'Andrés Pastrana mettait l'accent sur le processus de négociations avec les FARC. Les deux politiques publiques mises en place par son administration visaient à moderniser et renforcer les forces armées et mener

---

<sup>1</sup> Oscar Contreras Velasco., «La evolución del Narcotráfico en México», *ILASSA Conference proceedings*, Latin American Network Information Center, University of Texas, Austin, Texas, 2010, pp. 40-41.

simultanément les négociations avec les FARC dans la « Zone de détente ». Dans ce contexte, il convient de rappeler une réflexion d'Eduardo Pizarro, selon laquelle, *l'un des défis les plus complexes auquel est confronté un système démocratique comme le colombien, touché par un conflit armé prolongé est la question du timing, de la gestion du temps. Alors que les groupes armés sont régis par la logique de la guerre populaire prolongée et peuvent donc réaliser des plans stratégiques à long terme, les gouvernements démocratiques sont soumis à des élections régulières et donc au changement des équipes de direction et de leurs plans gouvernementaux*<sup>1</sup>. D'ailleurs, la planification d'une politique de sécurité nationale uniforme au Mexique fait face à la même difficulté, lorsque les présidents de la République changent tous les six ans<sup>2</sup>.

Alors que les élites colombiennes ont oscillé entre la guerre et la paix, sans aucune continuité, les FARC et l'ELN ont élaboré des plans stratégiques à long terme, en tirant partie de cette situation au profit de leur objectif stratégique, la conquête du pouvoir politique. Cette situation a changé à partir de 1998. Par conséquent, après l'échec du processus de paix avec les FARC à San Vicente del Caguán, les attaques des FARC ont pu non seulement être contrôlées, mais même inversées au détriment de la guérilla. Ainsi, contrairement à ce qui a été soulevé à un moment donné dans le pays quant à la nécessité de transformer la politique de paix en une politique d'État, ce qui était indispensable, reposait sur la conversion de la politique de sécurité démocratique en une politique étatique. Autrement dit, il était essentiel de garantir une supériorité militaire claire et forte de l'État colombien à moyen terme, condition préalable à une négociation réussie avec les groupes armés illégaux<sup>3</sup>, facteur important lors du processus de paix entre le gouvernement Santos avec les FARC en 2012.

Dans un tel contexte, il paraît nécessaire de rappeler le concept des politiques publiques afin de pouvoir l'intégrer à la situation colombienne et mexicaine. L'apparition de la notion des politiques publiques a résulté de deux évolutions significatives de l'émergence de l'État même.

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : Uno de los desafíos más complejos que afronta un sistema democrático como el colombiano, afectado por un conflicto armado prolongado, es la cuestión del *timing*, del manejo del tiempo. Mientras que los grupos armados se rigen por la lógica de la guerra popular prolongada y, por tanto, pueden llevar a cabo planes estratégicos a largo plazo, los gobiernos democráticos están expuestos a elecciones regulares, y por tanto, al cambio de los equipos dirigentes y de sus planes., Eduardo Pizarro Leongómez., « Colombia : ¿Una Guerra de perdedores? », *Revista de Estudios Sociales*, N° 16, Editorial el Malpensante, Universidad de los Andes, Bogotá DC, octubre del 2003, p. 90.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec Martín Gabriel Barrón Cruz, enseignant-chercheur à l'INACIPE, spécialiste de la politique criminelle, le 10 décembre 2016.

<sup>3</sup> Eduardo Pizarro Leongómez., « Colombia : ¿Una Guerra de perdedores? », *Op. cit.*, p. 91.

En premier lieu, le processus de l'accumulation par le roi de certains pouvoirs comme la police, la guerre, la fiscalité et la monnaie. Il s'agit de la création de fonctions qu'on appelle « régaliennes » qui ont formé l'État moderne, en imposant le pouvoir du roi auprès des féodaux.

En second lieu, le pouvoir de gouverner a placé l'État en position de reconnaissance de sa légitimation via son habilitation à imposer son ordre par la production de savoirs significatifs et de mécanismes efficaces<sup>1</sup>.

Les politiques publiques adoptées par le gouvernement colombien et le gouvernement mexicain pour combattre le phénomène des « zones grises » sur leur territoire ont façonné une certaine stratégie de sécurité intérieure, également liée au territoire. S'agissant de la relation du territoire avec la notion de sécurité intérieure, Grégoire Doré nous propose deux approches différentes : *La première, politique, détermine le territoire en fonction des frontières administratives au sein desquelles une stratégie spécifique de sécurité est mise en œuvre sous l'égide d'une autorité ou de son représentant. La deuxième, sociologique, regroupe des facteurs humains et économiques en circonscrivant le territoire en fonction des problématiques similaires de délinquance et de criminalité sur un espace continu mais dont les limites demeurent relativement floues car non figées*<sup>2</sup>.

Les forces de l'ordre s'appuient sur ces deux approches afin de mettre en œuvre leur stratégie d'organisation sur le territoire. Comme Grégoire Doré l'évoque, *cette organisation s'est réalisée par deux voies différentes : l'une centralisatrice, détermine la politique de sécurité depuis l'échelon suprême en contrôlant les différents territoires par des émissaires missionnés pour transmettre les directives de l'autorité centrale ; l'autre, décentralisée, oblige les autorités locales à conduire une stratégie propre mais adaptée aux attentes de la population et aux contraintes territoriales*<sup>3</sup>.

Ainsi, on pourrait constater que dans la situation mexicaine, la coordination entre le pouvoir central fédéral et les équipes locales, en l'occurrence la police, n'a pas permis d'apporter une réponse efficace à la menace des « zones grises de présence non-physique ». S'agit-il là de la limite du fédéralisme ?

La politique sécuritaire d'un pays est totalement liée aux évolutions et aux mutations qui a subies à travers les moments historiques qu'il a connus. S'il fallait faire une référence à la

---

<sup>1</sup> Pierre Muller., *Les politiques publiques*, Que je sais ?, Presses Universitaires de France, Paris, 2013, pp. 3-4.

<sup>2</sup> Grégoire Doré., *Op. cit*, p. 95.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 96.

sécurité publique de la France, elle s'est aussi construite par les caractéristiques et les diversités de ses territoires qui trouvent leur origine dans le pouvoir centralisateur royal<sup>1</sup>. La sécurité publique en France est tout à fait liée à la notion de souveraineté. Comme Grégoire Doré le dit concernant ce sujet : *outil et symbole de la souveraineté, émanation du pouvoir central et garantie de la pérennité de l'État, la force publique s'exerce uniformément sur tout le territoire national. Une bonne gouvernance territoriale de la sécurité recherche l'équilibre constant entre légitimité locale et pouvoir central. Il s'agit de garantir l'État de droit tout en favorisant l'action locale adaptée au territoire*<sup>2</sup>.

S'agissant de l'approche européenne de la sécurité intérieure, il convient de rappeler que l'Union Européenne est devenue un espace de coopération en matière sécuritaire en 1992 et avec l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht à travers l'instauration de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)<sup>3</sup>. Selon les dernières évolutions en matière des dispositions relatives au fonctionnement de la PESC, le Traité de Lisbonne -signé en 2007- conserve le modèle intergouvernemental de la PESC. Les décisions sont prises par le Conseil européen à l'unanimité en s'appuyant sur l'esprit de la coopération<sup>4</sup>.

Comme le dit Guillaume Renaudineau :

Malgré une progressive « communautarisation », cette coopération reste encore largement fondée sur le modèle intergouvernemental, qui accorde une place prépondérante aux États-membres, compte tenu du caractère régalien des questions de sécurité, qu'il s'agisse de la coopération policière, de la coopération judiciaire en matière pénale, de la politique européenne d'immigration ou encore de la protection des frontières<sup>5</sup>.

Sur le plan normatif, afin de dépasser ces limites, le Parlement européen exerce dorénavant une stratégie bicéphale ; elle en même temps interne et externe. Interne, lorsque nous parlons de la création d'une sous-commission de sécurité et de défense, et externe lorsque nous nous référons aux parlements nationaux<sup>6</sup>. S'agissant du volet interne, les progrès effectués dans le domaine de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC), ont eu pour

---

<sup>1</sup> Doré Grégoire., *Ibidem*, p. 96.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 108.

<sup>3</sup> Nicolas Clinchamps., « Introduction, la défense : symbole du paradoxe européen », *L'autonomie stratégique de l'Union européenne. Perspectives, responsabilité, ambitions et limites de la défense européenne*, Nicolas Clinchamps et Pierre-Yves Monjal (dir.), Éditions Larcier, Bruxelles, 2015, p. 17.

<sup>4</sup> Nicolas Clinchamps., « La PSDC et le parlement européen à la lumière du traité de Lisbonne », *L'autonomie stratégique de l'Union européenne. Perspectives, responsabilité, ambitions et limites de la défense européenne*, Nicolas Clinchamps et Pierre-Yves Monjal (dir.), Éditions Larcier, Bruxelles, 2015, p. 50.

<sup>5</sup> Guillaume Renaudineau., « L'Union Européenne, acteur de la sécurité intérieure », *Sécurité intérieure, les nouveaux défis*, Magnard-Vuibert, Paris, 2013, p. 209.

<sup>6</sup> Nicolas Clinchamps., « La PSDC et le parlement européen à la lumière du traité de Lisbonne », *Op. cit.*, p. 59.

résultat la création de la sous-commission de sécurité et de défense (SEDE). Les discussions menées dans le cadre de la SEDE font partie de l'examen parlementaire sur le processus de la mise en œuvre de la PSDC<sup>1</sup>.

Dans le cadre de l'Union Européenne la politique de sécurité intérieure regroupe plusieurs acteurs. Outre les États nationaux, qui définissent les grandes lignes de cette politique au sein de leur territoire, il existe des organismes européens dédiés au renforcement de la sécurité aux frontières comme l'agence FRONTEX, ainsi qu'à l'intérieur des pays, comme EUROPOL en matière policière et EUROJUST en matière judiciaire<sup>2</sup>.

D'ailleurs le rôle de FRONTEX a été redéfini par les institutions européennes, à partir de 2011 et les flux migratoires importants générés par les « printemps arabes » en Afrique du Nord et la guerre en Syrie. En 2015, notamment, les flux migratoires de ces pays arrivés aux côtes de Grèce et d'Italie, ont fait émerger la nécessité de renforcer le rôle de FRONTEX et d'améliorer la coopération avec les autorités des États européens du sud.

Pour revenir aux politiques de sécurité adoptées par le gouvernement mexicain dans les années 2000, suite à la « transition démocratique », il est nécessaire de souligner leur évolution à partir de la présidence de Vicente Fox et la gouvernance du PAN. Rappelons que suite à l'assassinat de l'agent de la DEA Enrique *Kiki* Camarena, les États-Unis ont mis la pression sur l'administration de Carlos Salinas de Gortari pour qu'il intensifie son combat contre les cartels et développe une politique de sécurité publique plus active.

D'une part, la lutte contre le trafic de drogue est devenue une question centrale dans l'agenda bilatéral avec les États-Unis, qui ont même mis en place une procédure pour certifier la coopération des pays où existent la production et le trafic de drogue.

D'autre part, depuis les années 1980, les mesures prises pour réduire la capacité opérationnelle des organisations criminelles et l'incidence criminelle constituent l'une des principales responsabilités du gouvernement fédéral<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Nicolas Clinchamps., *Ibidem*, p. 59.

<sup>2</sup> Guillaume Renaudineau., *Op. cit.*, p. 211.

<sup>3</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «Políticas de seguridad en México: análisis de cuatro sexenios», *Op. cit.*, p. 74.



Comme nous pouvons l'observer sur le tableau ci-dessous, l'objectif des politiques adoptées en matière de sécurité publique dans la lutte contre le narcotrafic reposait plutôt sur l'éradication des cultures illicites que la confiscation des véhicules et des armes et la détention des personnes impliquées au narcotrafic, durant l'administration de Fox :

**Tabla 1<sup>1</sup>**

**Esfuerzo nacional en la lucha contra el narcotráfico  
(promedio anual)**

Presidente	Erradicación de cultivos (hs)	Decomisos Marihuana (tons)	Cocaína (tons)	Heroína (kg)	Psicotrópicos (kg)	Vehículos	Armas	Detenidos
Salinas	26,549	456	42	163	189,590	2,559	4,026	15,872
Zedillo	46,501	1,237	27	227	1,364,786	3,351	9,556	10,744
Fox	76,223	1,938	24	326	9,744,188	2,389	6,231	14,289
Calderón	32,756	1,970	22	351	12'245,736	13,272	26,948	20,529

Fuente: Elaboración propia con datos de Procuraduría General de la República (PGR). Para el gobierno de Calderón la información llega hasta mayo de 2012.

D'ailleurs la politique des États-Unis, dans les années 1990, connue sous l'appellation *War on Drugs*, mettait plutôt l'accent sur les hectares éradiqués que la confrontation directe avec les narcotrafiquants. Ainsi, on pourrait constater que les politiques de sécurité de Fox visaient à faire face à la menace du trafic de drogue par la diminution de cultures illicites au lieu d'aller à l'encontre des organisations criminelles comme cela était planifié par l'administration de Calderón. D'ailleurs, Fox faisait partie de la « caste » des présidents latino-américains qui se sont déclarés favorable à la légalisation sous contrôle de vente de certaines catégories de drogue<sup>2</sup>.

L'évolution des politiques de sécurité publique et leurs objectifs apparaissent également plus évidents à travers l'étude des dépenses y afférentes. Selon les budgets destinés aux quatre principales instances de la sécurité publique -le ministère de la Défense nationale (SEDENA), le Secrétariat à la Marine (SEMAR), le Bureau du Procureur Général de la République (PGR) et le Ministère de la Sécurité Publique (SSP, créé en 2000) - ont augmenté sous l'administration

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur : « Effort nationale dans la lutte contre le narcotrafic, (moyenne annuelle) », Eduardo Guerrero Gutiérrez., *Ibidem*, p. 74.

<sup>2</sup> Alain Rouquié., *Le Mexique, un État nord-américain*, *Op. cit.*, p. 426.

Fox, puis ont accru de nouveau sous l'administration Calderón. En effet, pour donner des exemples, durant la période de Fox, le budget de SEDENA a atteint entre 30.000-35.000 millions de pesos et durant la période de Calderón a augmenté jusqu'en 55.000 millions de pesos en 2010 pour baisser de nouveau en 2011, en 50.000 millions de pesos. Le SEMAR a bénéficié d'un budget de 10.000 millions de pesos durant la période de Fox, tandis qu'elle a atteint un budget de 15.000 millions de pesos entre 2007 et 2012, sous l'administration de Calderón<sup>1</sup>. S'agissant des administrations précédentes, on relève seulement une augmentation du budget du Ministère de la Défense, en 1994, en raison de l'insurrection zapatiste dans l'État de Chiapas. De la même manière, on peut noter qu'à partir de la « transition démocratique » en 2000, la politique de sécurité publique a été entièrement axée sur la lutte contre le narcotrafic, d'abord par l'éradication des cultures illicites puis par la « guerre déclarée » de Calderón.

Quant à la situation colombienne, les politiques publiques de sécurité changèrent radicalement avec l'arrivée d'Álvaro Uribe à la Présidence de la République en 2002. Cette évolution fut due à deux facteurs principaux : la croissance militaire et l'expansion territoriale des FARC dans les années précédentes, de même que l'échec des négociations tentées avec la guérilla par les administrations antérieures. Lorsque le narcotrafic arrive du Pérou, la guérilla accroît sa puissance et par conséquent, sa structure se transforme de Fronts en Blocs. En 2002, sa force militaire atteint le chiffre de 22.000 combattants<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, nous devons souligner qu'avant le Plan Colombie -un programme anti-drogue signé par les gouvernements colombien et américain en 2000, qui a coûté près de 10.000 millions de dollars- il n'y avait pas de politique de sécurité<sup>3</sup>. Álvaro Uribe a planifié la Politique de Sécurité Démocratique à partir des plans centraméricains de lutte contre les guérillas. L'objectif du Programme de Sécurité Démocratique était que les Forces Armées Colombiennes et l'État atteignent toutes les parties du pays y compris les territoires qui appartenaient historiquement aux FARC -comme le San Vicente del Caguán<sup>4</sup>.

La Politique de la Sécurité Démocratique a constitué également une évolution quant à la conception de la sécurité intérieure en Colombie, car il s'agissait de la politique ayant conduit

---

<sup>1</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., *Op. cit.*, pp. 80-81.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec le Colonel de l'Armée Nationale, Manuel José Santos, retraité, le 25 avril 2018.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur, *Ibidem*.

<sup>4</sup> Entretien de l'auteur avec le lieutenant-colonel de la Réserve active de l'Armée Nationale, Jesús Eduardo Moreno Peláez, enseignant-chercheur à l'École Supérieure de Guerre, directeur du programme de Master en stratégie et géopolitique, le 19 avril 2018.

à l'affaiblissement militaire des FARC. Les prédécesseurs d'Uribe n'avaient pas la volonté de vaincre la guérilla, car ils n'ont pas donné aux FARC l'importance adéquate, en les considérant comme une menace mineure<sup>1</sup>. Une fois les prémisses de la Sécurité Démocratique acquises au cours de la période 2002-2006, il a été décidé que l'État devrait être l'observateur de l'équité sociale, en veillant à ce que les bénéfices de la croissance irriguent toute la population.

De plus, l'État doit être un promoteur, c'est-à-dire qu'il doit initier le développement d'activités ou de projets prometteurs dans lesquels, initialement, le secteur privé ne veut pas s'impliquer. Cela ne signifie pas que l'État devient un entrepreneur ; il s'agit de jeter les bases du développement de l'activité. En résumé, l'État est perçu comme un promoteur de la croissance économique, défenseur de l'environnement et garant de la cohésion sociale et de l'équité. Ce Plan de Développement promeut la participation citoyenne, qui est innée à l'État communautaire, garantie par la Sécurité Démocratique. De ce fait, le modèle implicite dans l'État communautaire se compose de cinq principes fondamentaux : la Sécurité Démocratique, le respect des libertés publiques, la construction de la cohésion sociale, la transparence et le respect de l'indépendance des institutions de l'État<sup>2</sup>.

Au cours de la même période, le Mexique traversa une phase d'alternance politique qui influença la conception et les perspectives de la politique de sécurité nationale. Une politique centrée sur les personnes, et non plus sur la défense d'un régime, sont les éléments qui marquent les efforts pour opérationnaliser une nouvelle conception de la sécurité nationale. Sur le plan international, la transnationalisation du crime organisé est un élément essentiel. Le PAN voulait soutenir l'unité des acteurs sociaux composant l'État mexicain pour lui donner, au plan national, la force de lutter contre le crime organisé, à travers le renforcement du pouvoir institutionnel démocratique et efficace<sup>3</sup>.

Les politiques de Sécurité Nationale sont introduites dans le Plan National de Développement au Mexique. Le PAN de Vicente Fox avait comme perspective une projection du pays à horizon 2025. Concernant la Sécurité Nationale, contrairement à la politique menée par son prédécesseur, Ernesto Zedillo, on peut trouver une définition mettant l'accent sur *la*

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec le Colonel de l'Armée Nationale, Manuel José Santos, retraité, le 25 avril 2018.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec le lieutenant-colonel de la Réserve active de l'Armée Nationale, Jesús Eduardo Moreno Peláez, enseignant-chercheur à l'École Supérieure de Guerre, directeur du programme de Master en stratégie et géopolitique, le 19 avril 2018.

<sup>3</sup> Rodrigo Iván Cortés., «La seguridad de los mexicanos. Visión del PAN», *Atlas de la seguridad et de la defensa de México*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2009, p. 66.

*protection et la préservation de l'intérêt collectif, en évitant autant que possible ou en minimisant tout risque ou menace contre l'intégralité physique de la population et des institutions*<sup>1</sup>.

Le programme de Fox avait également une vision plus large des questions comme la pauvreté, l'inégalité, le crime et la délinquance organisée, le trafic de drogue et la corruption ainsi que des menaces significatives contre les institutions et la sécurité nationale. Dans ce contexte, diverses stratégies ont été mises en place. Cette vision large a permis principalement : En premier lieu, la prévention des situations menaçantes à l'égard de la paix, de l'ordre juridique et du bien-être de la population, ou à l'égard des institutions et de l'intégralité du territoire. En deuxième lieu, le développement d'une doctrine qui guide l'identification et la valorisation des facteurs qui peuvent mettre en risque la sécurité nationale. En dernier lieu, l'élaboration d'un agenda afin de promouvoir les pratiques de prévention sur les actions gouvernementales, via l'analyse de tels risques. Finalement, la conception d'un cadre légal et institutionnel qui respecte les garanties constitutionnelles des citoyens, assurant la coordination entre le pouvoir exécutif fédéral et les trois ordres du gouvernement. En définition, la prévention des risques et des menaces contre la sécurité nationale, la gouvernabilité démocratique et l'État de droit<sup>2</sup>.

Pour revenir à la situation colombienne, le premier mandat présidentiel d'Uribe (2002-2006) a été marqué par deux points-clés, ayant un impact considérable contre la puissance militaire des FARC : le renforcement et la modernisation des Forces Armées Colombiennes adaptés à la guerre contre-insurrectionnelle, ainsi que l'avancement des paramilitaires sur la reconquête territoriale.

À ce stade de notre recherche, il serait nécessaire de faire appel à la théorie de l'État de droit reprise par Jacques Chevallier, dans laquelle *le principe selon lequel les divers organes de l'État ne peuvent agir qu'en vertu d'une habilitation juridique* détient une place primordiale. C'est-à-dire que *tout usage de la force matérielle doit être fondé sur une norme juridique ; l'exercice de la puissance se transforme en une compétence, institué et encadré par le droit. Dans la mesure où les organes de l'État sont ainsi tenus au respect de normes juridiques*

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : [...] la protección y preservación del interés colectivo, evitando en lo posible o minimizando cualquier riesgo o amenaza a la población y a las instituciones., Presidencia de la República, *Plan Nacional de Desarrollo 2001-2006*, Gobierno de los Estados Unidos Mexicanos, p. 128.

<sup>2</sup> José Luis Piñeyro et Gabriela Barajas., «La seguridad nacional con Fox: avances analíticos, retrocesos reales», *Foro Internacional*, Vol. XLVIII, 1-2 (191-192) enero-junio, 2008, COLMEX, México D.F., p. 212.

*supérieures, l'État de droit tend à se présenter sous l'aspect formel de la hiérarchie des normes*<sup>1</sup>.

En ce qui concerne « *l'usage de la force matérielle encadrée par le droit* » nous constaterons qu'il a pris des formes différentes au Mexique et en Colombie. Dans le cas mexicain, un exemple de cet usage est l'implication directe des forces armées en 2006 sous la présidence de Felipe Calderón -que nous étudierons en détail ultérieurement-, dans le cadre de sa politique de lutte contre les cartels et les organisations criminelles. Effectivement, le président mexicain de l'époque a mis en évidence le phénomène de la criminalité organisée en tant que menace principale pour la sécurité nationale du pays et par conséquent, selon la Constitution mexicaine, il avait cette « *habilitation juridique* » d'intervenir militairement dans les villes.

Le cas colombien présente des différences sur cette question de la « *puissance de l'État encadrée par le droit* ». Tout d'abord, entre 2000 et 2005, période de très forte intensité du conflit colombien, l'État outre l'implication des forces armées et de la police -qui s'inscrit dans la ligne que la politique menée par le président mexicain-, a soutenu des groupes paramilitaires afin de combattre notamment les guérillas des FARC et de l'ELN (les deux plus importantes dans le pays). Les confessions des chefs paramilitaires, à partir de 2008 devant des tribunaux spéciaux prévus à cet effet, ont révélé ce phénomène dit « *parapolitique* » qui implique une grande partie de la classe politique du pays dans le « *paramilitarisme* ». Ainsi, nous constatons que cette méthode de combat contre les guérillas sort du cadre de la puissance étatique « *d'habilitation juridique* ».

D'ailleurs, le droit international humanitaire (DIH) s'applique aux conflits armés afin de contraindre l'usage de la violence. Ses objectifs mettent l'accent sur le sauvetage des civils, les blessés et les malades, ainsi que la limitation de l'usage de la force jusqu'au moment de l'affaiblissement du potentiel militaire de l'ennemi. En effet, dans le cadre de la « *légitime défense* » un État qui participe à un conflit armé doit sauvegarder sa souveraineté en affaiblissant l'adversaire. L'adversaire, pour sa part, doit affaiblir le poids militaire de l'État afin d'imposer sa volonté. Les forces étatiques impliquées dans un conflit armé national doivent se limiter à réprimer les forces révolutionnaires et les rebelles doivent se limiter à accaparer les

---

<sup>1</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit*, *Op. cit.*, p. 14.

zones susceptibles d'être occupées<sup>1</sup>. N'oublions pas que les facteurs déterminant si une zone est devenue « grise » relèvent de l'impuissance de l'État de droit, de la fragilité de l'État, de l'extrémité de la violence, des polytrafics et de « l'économie de la guerre » et enfin, de la « militarisation » de l'État.

Pour la spécificité du cas de la Colombie, nous pouvons nous reporter de nouveau à l'analyse de Jacques Chevallier. Selon lui, *la théorie de l'État de droit postule d'abord la soumission de l'administration au droit : l'administration doit obéir aux normes qui constituent à la fois le fondement, le cadre et les limites de son action ; et cette soumission doit être garantie par l'existence d'un contrôle juridictionnel exercé, soit par le juge ordinaire (Justizstaat), soit par des tribunaux spéciaux (Sondergerichte)*<sup>2</sup>.

L'État colombien à travers les décisions prises dans le cadre de la lutte contre les guérillas n'a pas obéi aux normes juridiques limitant ses actions. Par conséquent, est-ce que l'État colombien ne peut plus être considéré comme un État de droit, à cette époque ?

En reprenant la situation au Mexique, nous arrivons au moment de la deuxième victoire électorale du PAN en 2006 avec son candidat à la présidentielle, Felipe Calderón. Pour des raisons étudiées plus haut, Calderón a décidé de changer radicalement la politique sécuritaire du pays en engageant directement les Forces Armées Mexicaines dans le combat contre le crime organisé. Cette pratique n'était pas complètement nouvelle dans l'agenda politique mexicain, car les militaires se sont impliqués de manière active dans la guerre contre les narcotrafiquants dans les années 1970, lors de l'Opération Cóndor effectuée dans les États de Chihuahua, Sinaloa et Durango. Cette opération fut la première qui marqua l'intervention régulière de l'armée et fut inscrite dans les plans nationaux de développement de 1988 et 1994<sup>3</sup>.

La raison principale du recours aux Forces Armées Mexicaines dans le cadre des politiques de lutte contre le trafic de drogue, adoptées à cette époque, a trouvé son origine en 1987 et l'influence de la stratégie de Ronald Reagan de « *War on drugs* ». Le gouvernement mexicain de l'époque a qualifié ce phénomène comme la menace essentielle contre la sécurité du pays. Par conséquent, comme l'armée constitue la force chargée de la défense du pays, elle

---

<sup>1</sup> Marco Sassòli, Antoine A. Bouvier, Anne Quintin avec la collaboration de Juliane Garcia., « Un droit dans la guerre ? », Volume 93 Numéro 884, *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, Éditions CICR, Genève, décembre 2012, p. 1.

<sup>2</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit*, *Op. cit.*, p. 14.

<sup>3</sup> Jean Rivelois., *Drogue et pouvoirs : du Mexique au paradis*, l'Harmattan, Paris, 1999, p. 108.

a été jugée comme légitime de le faire, malgré le fait que c'est la police qui se charge de ces types d'opérations<sup>1</sup>.

Au cours de 2006, la coopération en matière sécuritaire entre le Mexique et les États-Unis s'est également intensifiée. Le gouvernement mexicain a autorisé l'augmentation des agents américains de la DEA opérant sur le territoire du pays, de même que l'ouverture de trois bureaux régionaux sur les frontières, sous l'égide du Ministère des Relations Extérieures<sup>2</sup>. Les agents de la DEA ont également participé à l'arrestation des narcotrafiquants lors des opérations organisées par la marine, l'armée et la police fédérale<sup>3</sup>.

La militarisation de la lutte contre les cartels mexicains, menée par Calderón avait comme objectif « la décapitation » des organisations en capturant ou en tuant leurs leaders. En se basant sur cette *kingpin strategy* appliquée également en Colombie contre les grands cartels du trafic de drogue, sous l'impulsion des États-Unis, l'ex-président mexicain visait à démanteler la hiérarchie des organisations criminelles qui, à son avis, n'allait pas fonctionner après l'élimination de leurs leaders<sup>4</sup>. Or, cette politique a eu des résultats inverses ; la fragmentation plus profonde des organisations criminelles et l'apparition des « zones grises de type non-physique », comme produit de la nécessité des cartels du contrôle territorial afin de garantir leur survie.

Si on voulait se concentrer de nouveau sur la situation colombienne, l'implication des Forces Armées Colombiennes, dans le cadre de la Politique de Sécurité Démocratique d'Uribe, ciblait l'élimination des guérillas à tout prix. Néanmoins, comme nous l'avons vu précédemment, cette politique n'avait pas seulement des objectifs militaires. Il s'agissait tout d'abord d'occuper tout le territoire avec la force publique, puis de libérer toutes les routes principales de la menace des postes de contrôle et d'extorsion de la guérilla. Enfin, cette politique visait au renforcement du budget, des armes et du nombre de troupes des forces armées et de la police.

Uribe a personnellement commandé les opérations militaires de persécution de la guérilla, exigé des résultats quant au nombre de victimes ennemies et créé des incitations pour l'armée à produire ces résultats. Cela a conduit à la fabrication artificielle de résultats de combat,

---

<sup>1</sup> Jean Rivelois., *Ibidem*, p. 108.

<sup>2</sup> Jesús J. Esquivel., *Op. cit.*, p. 108.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 109.

<sup>4</sup> Jonathan D. Rosen y Roberto Zepeda., «Una década de narcoviolenca en México: 2006-2016», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, p. 57.

en trompant de jeunes chômeurs, qui se sont vus promettre un emploi dans des régions éloignées, ont été assassinés et déguisés en guérilleros, pour les présenter comme des guérilleros tués au combat. Quand il a été découvert le scandale, appelé « faux positifs », a discrédité la Politique de Sécurité Démocratique<sup>1</sup>.

En 2006, année de la réélection d'Álvaro Uribe, la Politique de Sécurité Démocratique s'est transformée en « Politique de Sécurité Démocratique pour la Consolidation » et a inclus « l'impôt sur la fortune » - « l'impôt de guerre ». Les personnes qui avaient de l'argent ont apporté un soutien financier aux forces armées pour lutter contre les FARC. De plus, cette politique a divisé le pays en trois zones de couleur ; en premier lieu, les zones vertes dites « consolidées » qui avaient besoin de l'intervention du secteur public. En deuxième lieu, les zones jaunes dites « presque consolidées » qui avaient besoin également de l'intervention de la police. En dernier lieu, les zones rouges, caractérisées comme « non consolidées » et qui nécessitaient également l'intervention des forces armées. Les résultats des politiques d'Uribe ont été la reconquête de la gouvernance d'État. Les FARC ont perdu le contrôle du territoire et ont ainsi perdu la gouvernance de certaines régions. Le nombre de leurs combattants a graduellement diminué et leurs forces sont passées de 22.000 hommes à 7.000 hommes<sup>2</sup>.

La pratique d'intervention des forces armées aux côtés de la police, employée par Felipe Calderón au Mexique et Álvaro Uribe en Colombie, a également fait partie de la stratégie de Sécurité Nationale du gouvernement fédéral brésilien afin de couper les circuits du narcotrafic dans les *favelas* de Rio de Janeiro et de Sao Paulo. Effectivement, au milieu des années 1990, le gouverneur de l'État de Rio de Janeiro a été contraint d'accepter l'intervention des forces armées dans la ville, interrompant momentanément la violence, mais ne pouvant ni dissoudre les organisations criminelles ni empêcher le retour des conflits au cours des années suivantes. La division des *favelas* et des territoires contrôlés par les deux organisations les plus importantes -le Commandement Rouge (*Comando Vermelho*) et le Troisième Commandement Pur (*Terceiro Comando Puro*) de Rio de Janeiro en 2009, a atteint 40% de l'espace de l'État<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec Alejandro Reyes Posada, consultant au cycle des négociations à La Havane pour la question agraire, et conseiller du ministre de l'Agriculture de la Colombie sous l'administration Santos, le 23 avril 2018.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec le lieutenant-colonel de la Réserve active de l'Armée Nationale, Jesús Eduardo Moreno Peláez, enseignant-chercheur à l'École Supérieure de Guerre, directeur du programme de Master en stratégie et géopolitique, le 19 avril 2018.

<sup>3</sup> Michel Misse., «Crime organizado e crime común no Rio de Janeiro: Diferenças e afinidades », *Revista de Sociologia e Política*, V. 19, N. 40, Universidade Federal do Paraná, Curitiba, 2011, p. 19.



Les principales organisations criminelles du trafic de drogue à Rio de Janeiro ont émergé dans le système pénitentiaire pendant la dictature militaire. Depuis 1968, les organisations de gauche, qui ont résisté à la dictature, ont lancé la lutte armée et l'assaut contre les banques est devenu l'un des moyens de lever des fonds pour la révolution. Le régime militaire a ensuite adopté la Loi sur la Sécurité Nationale en 1969, considérant les crimes commis par les militants de gauche comme relevant du droit commun. Ainsi, les militants politiques et les voleurs de banque vivaient sous la même loi jusqu'à son abrogation plus de dix ans plus tard.

Pendant cette période, les prisonniers politiques se sont organisés dans les pénitenciers de Rio de Janeiro pour revendiquer certains droits qui leur ont été refusés. La victoire relative de leurs revendications, dans la première moitié des années 1970, a eu valeur de démonstration pour les voleurs de banque ordinaires, qualifiés de « criminels » dans « la loi de sécurité ». Ils ont également décidé de s'organiser pour revendiquer des droits et imposer leur domination au sein du système pénitentiaire.

L'attente de *Comando Vermelho* était « d'oligopoliser » le marché de la drogue au détail dans tout l'État de Rio de Janeiro, mais au milieu des années 1980, une autre organisation, le *Terceiro Comando*, a contesté violemment les territoires du *Comando Vermelho*. Cela a conduit à une course entre les deux organisations pour la possession des armes les plus efficaces et les plus meurtrières, capables de garantir soit le maintien du contrôle des points de vente, soit son expansion à d'autres *favelas*. Ainsi, s'est structuré parallèlement, le trafic d'armes militaires (AK-47s, AR-15, avec des mitrailleuses réservées aux Forces armées, des grenades, des canons anti-aériens et des bazookas). Par ailleurs, les trafiquants qui contrôlaient les zones se considéraient comme « indépendantes » des deux groupes criminels<sup>1</sup>.

Le déploiement des forces armées dans le cadre de « l'Opération Rio » au milieu des années 1990 a constitué un précédent pour de telles opérations futures dans la ville. Néanmoins, l'implication des militaires dans les affaires publiques reste toujours une question contradictoire au Brésil. La nouvelle Constitution démocratique de 1988 dispose dans son article 144 que les Forces Armées pourraient être appelées par le gouvernement légitime à défendre les institutions ou agir à l'intérieur du pays dans des cas d'extrême urgence. Cependant, le climat politique dans lequel cet article a été rédigé était tendu. Les forces politiques qui s'étaient opposées à la dictature voulaient séparer la police militaire de niveau national du commandement central de

---

<sup>1</sup> Michel Misse., *Ibidem*, pp. 19-20.

l'armée au niveau fédéral. Le lien entre les deux était un héritage du régime autoritaire antérieur qui avait combattu toute opposition politique à son régime<sup>1</sup>.

Pendant les années de la dictature, le commandant des forces armées à Brasilia détenait le contrôle direct de la police militaire des États. Les forces politiques conservatrices, comptant parmi elles des éléments à la fois civils et militaires, ont voulu conserver ce *statu quo* dans la nouvelle Constitution. Ainsi, la solution trouvée était une formule de troisième voie : la police militaire (MP) resterait militarisée en termes de hiérarchie et de doctrine, et resterait la « force d'appui » de l'armée en cas de guerre ou de bouleversement social, mais le commandement ordinaire serait laissé entre les mains des gouverneurs d'État démocratiquement élus.

L'article 144<sup>2</sup> n'a pas détaillé comment ce « pouvoir de garantir la loi et l'ordre » de la Police Militaire serait appliqué. En novembre 2010, sur la base de cette loi, signée par l'administration de Lula da Silva, le gouverneur de l'État de Rio de Janeiro a redemandé l'intervention du gouvernement fédéral pour soutenir l'occupation de la *favela Vila Cruzeiro* par la Police Militaire de Rio. Le gouvernement fédéral a accepté et a offert de transporter des soldats de la branche des forces spéciales de la police militaire BOPE (Bataillon des Opérations Spéciales) dans la *favela*.

Le ministère de la Défense a préparé la « Force de Pacification » composée par les troupes de l'armée. Le plan était de combattre les gangs de la drogue en prenant leurs positions et leurs armes. Ensuite, la zone serait progressivement occupée par la Police Militaire. Ce plan sécuritaire était connecté un programme plus large de sécurité publique créé et appliqué par le gouvernement de l'État, appelé *Unidade de Polícia Pacificadora* (UPP). L'UPP est une tentative pour occuper les *favelas* contrôlées par des groupes illégaux pendant des décennies. Le projet comporte trois phases. La première est l'invasion, quand la force spéciale BOPE envahit une *favela*, combattant les gangs locaux. Puis, dans la deuxième phase, vient l'occupation, lorsque les troupes de la Police Militaire prennent en charge la situation dans les sites stratégiques de la *favela* envahie. Lors de la troisième phase, à partir du moment où les activités des gangs sont supposées avoir cessé, la *favela* est considérée comme « pacifiée ». Il s'agit de la phase dans laquelle pour pallier l'inexistence des services publics traditionnels de l'État au sein de la *favela*

---

<sup>1</sup> Thiago Rodrigues., «Drug trafficking and security in contemporary Brazil», World Politics of Security, International Security: A European – South American Dialogue, Konrad-Adenauer-Stiftung, Rio de Janeiro, 2015, p. 242.

<sup>2</sup> Senado Federal, «Art. 144», Título V, Capítulo III, *Constituição da República Federativa do Brasil de 1988*, modificada en 2017.

des structures (telles que les soins médicaux publics, les écoles, les services postaux) devraient être mises en place<sup>1</sup>, situation comparable à celle de « zones vertes » de la Politique de Sécurité Démocratique pour la Consolidation d'Uribe en Colombie.

Dans les cas du Brésil, du Mexique et de la Colombie, l'implication directe des forces armées dans le combat contre des groupes armés illégaux remonte également à l'histoire politique du continent latino-américain depuis le processus de l'Indépendance de la colonisation espagnole et portugaise. Les forces armées sont inhérentes à cette histoire politique depuis l'époque des grandes personnalités historiques de l'Indépendance comme Simon Bolívar, José de San Martín et Bernardo O'Higgins aux dictatures de la période 1960-1980<sup>2</sup>.

Cette « particularité » fait écho à la conceptualisation de la « *militarisation de l'État en Amérique latine* » par Alain Rouquié, qui nous parle aussi de la *politisation des régimes militaires depuis l'Indépendance des pays latino-américains par le colonialisme, les caudillos et les fréquentes dictatures militaires*<sup>3</sup>.

Cette « militarisation » de l'État afin répondre aux questions de la criminalité organisée au Mexique, des guérillas en Colombie et des narcotrafiquants au Brésil, a fait monter la violence dans ces trois pays et n'a pas tout à fait diminué la menace des « zones grises ». Au Mexique, comme nous l'avons déjà étudié, elle a entraîné la fragmentation des cartels en petits gangs locaux, plus violents, qui voulaient riposter contre les attaques de l'armée.

En Colombie, cette politique a réduit d'une certaine manière la force militaire des guérillas, mais sans les éliminer définitivement. Les dommages collatéraux furent nombreux, et les déplacements forcés de la population civile en raison de l'extrême violence ont également accru. Au Brésil, l'intervention de l'armée dans les *favelas* n'a pas non plus pacifié entièrement les zones, car les narcotrafiquants ont trouvé les moyens de survivre et continuer les activités illégales.

Selon Olivier Dabène, ces politiques de lutte militarisée contre la violence risquent de perdre la partie de leur *authenticité démocratique* : *D'une part, les forces de l'ordre et/ ou paramilitaires, en combattant la violence par la violence, portent non seulement préjudice à la*

---

<sup>1</sup> Thiago Rodrigues., *Op. cit.*, pp. 242-243.

<sup>2</sup> Michael Löwy et Eder Sader., « La militarisation de l'État en Amérique latine », *Tiers-Monde*, tome 17 n°68, Unité thématique : L'Amérique latine après cinquante ans d'industrialisation (sous la direction de Pedro Calilpadis), Paris, 1976, p. 857.

<sup>3</sup> Alain Rouquié., entretien à Jean Joana., « Amérique latine : l'État militaire à l'épreuve des transitions », *Op. cit.*, pp. 151-152.

*démocratie mais accroissent aussi le phénomène lui-même et le sentiment d'insécurité. D'autre part, ces politiques de lutte se caractérisent par des restrictions des libertés fondamentales, des violations des droits de l'homme ou encore par une militarisation de la société. Les appareils répressifs se durcissent<sup>1</sup>.*

S'agissant du Mexique, avec l'arrivée du président Enrique Peña Nieto (2012-2018), la politique sécuritaire n'a pas radicalement changé par rapport à la politique adoptée par son prédécesseur. La lutte contre le crime organisé est certainement devenue moins médiatisée, mais les forces armées font toujours largement partie des politiques sécuritaires mexicaines. La création de la Gendarmerie Nationale Mexicaine (*Gendarmería Nacional* -GNM) en 2014, basée sur le modèle de la Gendarmerie française et de la Gendarmerie chilienne visait à préparer une unité hybride de police, sous commandement et formation militaires, spécialisée dans l'élimination de la menace des « zones grises de présence non-physique » et la puissance accrue des narcotrafiquants.

Cependant, le projet de Gendarmerie Nationale Mexicaine n'a pas produit les résultats attendus par le gouvernement mexicain. Il n'existe pas de statistiques permettant de mesurer l'apport de ce corps hybride dans le combat contre le crime organisé et les « zones grises de présence non-physique », mais ce projet n'a pas entraîné de changements radicaux. Le Président Nieto a envisagé une gendarmerie avec une formation militaire, mais elle ne fonctionne pas comme en France qui n'a pas ce rôle. Le débat tourne toujours autour de l'utilisation des militaires dans des tâches de sécurité publique, car les militaires sont entraînés à ne pas partager le mandat. En effet, au début, les militaires ne voulaient pas former la gendarmerie. Néanmoins, en France, les militaires ont cédé leur place aux civils afin de développer le projet d'une telle unité<sup>2</sup>.

Il convient de souligner que l'idée de créer une gendarmerie fut une bonne idée. Nonobstant, le projet a été très mal planifié. Au début, la Gendarmerie devait être placée sous commandement militaire<sup>3</sup>. Puis, les autorités mexicaines ont décidé de la placer sous l'autorité de la Police Fédérale, bien qu'il s'agisse d'une division de la police très corrompue. Un point

---

<sup>1</sup> Olivier Dabène., *l'Amérique latine*, le Cavalier Bleu, Paris, 2009, p. 82.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec un fonctionnaire de haut rang du Secrétariat Exécutif du Système National de Sécurité Publique, anonyme, le 23 novembre 2016.

<sup>3</sup> Pour aller plus loin sur la question de l'armée en Amérique latine voir : Jean-René Garcia., « Éléments de comparaison des politiques de défense sud-américaines et européennes : le rêve de Simon Bolivar confronté à l'actualité politique », *L'autonomie stratégique de l'Union européenne. Perspectives, responsabilité, ambitions et limites de la défense européenne*, Clinchamps Nicolas et Monjal Pierre-Yves (dir.), Éditions Larcier, Bruxelles, 2015, p. 262.

négalif supplémentaire repose sur le fait que l'esprit de la création de la Gendarmerie devrait être comme au Chili. Or, les *Carabinieri* chiliens sont des militaires et ne dépendent pas de la Police<sup>1</sup>.

Afin de mieux comprendre l'apport limité et ambigu de la GNM, il est nécessaire de revenir sur les diverses transformations que les gouvernements successifs ont instaurées dans le cadre du domaine de la sécurité nationale, depuis vingt ans. Au cours de l'administration de Zedillo (1994-2000) le Système National de Sécurité Publique a été créé et la Police Fédérale Préventive (PFP) a été fondée. Sous l'administration de Vicente Fox (2000-2006) le Ministère de la Sécurité Publique a été créé. Ensuite, lors de la période de Calderón (2006-2012) à travers le nouveau modèle policier, la PFP a été transformée en Police Fédérale. Enfin, avec le Président Nieto (2012-2018), le Ministère de la Sécurité Publique s'est converti en Commission Nationale de Sécurité et la GNM a été rattachée au commandement de la Police Fédérale. Effectivement, ces changements successifs mettent en évidence l'absence de cohérence des politiques relatives à la sécurité nationale au Mexique qui expliquent l'ambivalence de la gestion de la question du crime organisé<sup>2</sup>.

Quant à la question des guérillas colombiennes et l'émergence des « zones grises de présence physiques », suite à la stratégie offensive d'Álvaro Uribe, son successeur, Juan Manuel Santos, a fait un virage politique vers la voie diplomatique. L'ex-ministre de la Défense, qui avait planifié la majorité des attaques contre les guérilleros, avait compris que la résolution du conflit armé n'était plus envisageable par la voie militaire. Santos est arrivé au pouvoir après une série d'échecs des processus de négociations -principalement avec les FARC (dans la municipalité de La Uribe en 1984 et dans la municipalité de San Vicente del Caguán en 2002) et avec l'ELN-, pendant laquelle la capacité guerrière des guérillas fut très significative sur le plan économique-destruction des aqueducs de pétrole et des installations d'énergie électrique-, et sur le plan sociétal<sup>3</sup>.

À ce stade, il convient de noter que les guerres n'ont plus la forme conventionnelle qui opposait deux parties belligérantes avec à la fin un vainqueur et un battu. Eduardo Pizarro Leongómez nous parle d'une « Perestroïka militaire », dans laquelle il n'y a plus de Waterloo

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec un Brigadier-Général actif, anonyme, travaillant actuellement chez PEMEX, le 10 novembre 2016.

<sup>2</sup> Martín Gabriel Barrón Cruz., *Alternativa a la seguridad: Gendarmería o Guardia Nacional*, Ediciones del Instituto Nacional de Ciencias Penales, México D.F., 2015, pp. 126-128.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec María Helena Botero Ospina, Professeur en Science Politique à l'Université de Rosario, le 23 avril 2018.

et où les guerres ne se terminent pas mais se transforment. Au cours des dernières années, le concept de victoire militaire a été remplacé par le concept de paix négociée -en Somalie, Syrie, Afghanistan et Irak- et le concept du *peace-building*, de la reconstruction de l'État<sup>1</sup>.

Du côté des FARC, au moment du lancement des négociations à la Havane, en 2012, elles ont été poussées jusqu'à leur arrière-garde. La guérilla avait comme objectif de prendre le pouvoir via la voie militaire, mais cette ambition n'était plus réalisable et par conséquent, le Secrétariat a décidé de négocier afin d'arriver à un accord de paix. Les Forces Armées Colombiennes n'ont pas pu neutraliser les FARC et *vice versa*<sup>2</sup>. De la même manière, les négociations de paix dépendent toujours de la corrélation des forces. D'un côté, les FARC ont senti que leur puissance de négociation allait progressivement baisser, et de l'autre côté, Santos voulait négocier, car le conflit armé empêchait le développement économique.

Si nous devons faire appel aux processus de négociations et aux phases post-conflit en Amérique centrale, afin de tirer des conclusions par rapport à la phase actuelle du conflit armé colombien, il faudrait se concentrer sur les processus au Guatemala, au Nicaragua et au Salvador. Au Guatemala, la négociation entre les autorités et la guérilla fut un échec, même si la guérilla au moment du processus était quasi éliminée. Le dépôt des armes n'a pas été tout à fait respecté, car des armes ont été retrouvées après aux mains des FARC, ainsi que des organisations criminelles mexicaines. Au Salvador, la situation fut similaire. Au Nicaragua, le processus fut respecté et actuellement, on pourrait parler d'un chiffre de sept homicides pour cent mille habitants, un taux inférieure à celui de Costa Rica (onze homicides)<sup>3</sup>. La question qui se posera à la phase de post-accord en Colombie portera notamment sur le contrôle des « zones de présence physique » que les FARC ont quitté et la menace d'émergence de nouvelles zones de conflit et d'économie illégale.

Cette « militarisation » de l'État, et la mutation y afférente de l'État de droit, dans le cadre d'une sécurité publique « agressive » dans les deux cas de cette thèse, a entraîné également la « militarisation » de la société. Ces politiques sécuritaires adoptées par les gouvernements successifs mexicains et également, par les gouvernements antérieurs à Juan

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec Eduardo Pizarro Leongómez, Professeur en Science Politique à l'Université Nationale de Colombie, ambassadeur de Colombie aux Pays-Bas et auprès de l'Organisation Internationale pour la Prohibition des Armes Chimiques, le 16 avril 2018.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec Yesid Arteta Dávila, ex-commandant des FARC, chercheur à l'École de Culture de la Paix de l'Université Autonome de Barcelone, le 10 octobre 2017.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec Eduardo Pizarro Leongómez, Professeur en Science Politique à l'Université Nationale de Colombie, ambassadeur de Colombie aux Pays-Bas et auprès de l'Organisation Internationale pour la Prohibition des Armes Chimiques, le 16 avril 2018.

Manuel Santos en Colombie, ont relativement changé le *statu quo* au niveau du combat militaire asymétrique, mais elles n'ont pas réglé la question de l'économie de la guerre, racine de la création des « zones grises de présence non-physique » au Mexique et « de présence physique » en Colombie.

## CHAPITRE II

### L'ÉCONOMIE DE LA GUERRE ET LES ENJEUX PRODUITS PAR LE PHÉNOMÈNE DU NARCOTRAFIC

#### Section 1. Les enjeux politiques au sein des « zones grises » au Mexique et en Colombie

Le concept des « zones grises » présente des similitudes dans les pays où le phénomène est apparu, même si nous étudions des cas avec des spécificités différentes. Les « zones grises » au Mexique font partie de la catégorie que nous appelons « de présence non-physique » afin de conceptualiser le *modus operandi* des organisations criminelles sur le territoire mexicain. Contrairement, les « zones grises » contrôlées par les FARC, jusqu'aux accords de paix à la Havane et leur démobilisation en 2016, entrent dans la catégorie « de présence physique », car nous voulons montrer le déploiement de leurs combattants sur le sol, ainsi que la distinction de leur fonctionnement sur les espaces contrôlés en comparaison avec ceux des cartels au Mexique.

La notion des « zones grises », même si nous parlons « de présence physique » ou « de présence non-physique » comprend l'idée d' « espaces de marginalisation » développée par Veena Das et Deborah Poole<sup>1</sup>, et l'idée de « micro-autorités alternatives ». Ces idées font appel à un microcosme dans lequel la forme de l'organisation de la société se différencie de celle du centre de la ville. Ainsi, bien que ces territoires appartiennent à la ville au sens habituel, ils sont en même temps à la « limite » de celle-ci. Ces espaces se réfèrent notamment à des régions d'intersection constante entre le formel et l'informel, le légal et l'illégal, favorisant en retour la consolidation de ces « zones grises », zones opaques à la fois intérieures et extérieures, désintéressées et corrompues ou justes et coercitives<sup>2</sup>.

Dans le contexte de la guerre contre le narcotrafic et puis contre le terrorisme depuis le 11 septembre 2001, les politiques nationales de sécurité ont subi des évolutions significatives au sein des pays de l'Amérique latine. Dans la majorité de ces pays, ces changements ont été interprétée par un renforcement du discours sur la sécurité et par la mise en œuvre de mesures gouvernementales conduisant à l'autonomie de répression par les autorités. Ce nouveau contexte transnational a entraîné des reconfigurations au niveau local, et plus précisément dans

---

<sup>1</sup> Veena Das et Deborah Poole., *Anthropology in the Margins of the State*, Santa Fe: School of American Research Press, Harvard University, Cambridge Massachusetts, 2004. p. 15.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 17.



ces « territoires sur le bord ». En effet, à l'intérieur de ces zones, certaines fonctions relevant de la compétence de l'État ont été privatisées: la sécurité, la justice et le contrôle des infrastructures sont devenus la responsabilité des acteurs para-institutionnels<sup>1</sup>.

Au sein des « zones grises » l'État a peu ou pas de légitimité sur le territoire, et cette légitimité doit être interprétée sous deux aspects : d'une part, il est compris comme « légitime », c'est-à-dire conforme à la loi, essentiellement au droit positif, et d'autre part, comme « la justification de l'exercice de l'autorité publique » laquelle est absente lorsque les dirigeants ne sont pas acceptés ni leurs décisions respectées. Les conséquences de l'incapacité de l'État à exercer son pouvoir a entraîné la transformation de plusieurs zones dans des zones dangereuses et chaotiques<sup>2</sup>.

Dans les deux types de « zones grises » de notre recherche, de « présence physique » s'agissant de l'occupation des FARC en Colombie, et de « présence non-physique » des organisations mexicaines de trafic de drogue, l'État officiel doit faire face à des difficultés similaires. Une de ces menaces repose sur le concept de sa puissance remise en cause lorsque le phénomène des « zones grises » fait son apparition au sein d'un pays. N'oublions pas qu'Olivier Beaud a précisé que le territoire de l'État constitue « *la projection spatiale de la puissance publique* » et par conséquent un élément étroitement lié à sa souveraineté. D'ailleurs, le concept du territoire étatique fait partie du concept général de l'État, car il *emprunte sa nature et son régime juridiques à la puissance publique souveraine*<sup>3</sup>.

Afin de mieux étudier l'enjeu de la remise en question de la puissance de l'État, il serait nécessaire de s'intéresser à l'analyse de Raymond de Carré de Malberg sur la notion de l'État. Selon son analyse, la notion de la puissance de l'État est éminemment liée à la définition attribuée, par lui, à l'État. D'après lui, *l'État est une formation résultante de ce que, au sein d'un groupe national fixé sur un territoire déterminé, il existe une puissance supérieure exercée par certains personnages ou assemblées sur tous les individus qui se trouvent dans les limites de ce territoire*<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Luciana Araújo de Paula., «The «Grey Zones» of Democracy in Brazil: The «Militia» Phenomenon and Contemporary Security Issues in Rio de Janeiro», *justice spatiale | spatial justice*, n° 8, Éditions Comue Paris Lumières, Paris, July 2015, p. 3.

<sup>2</sup> Omar Huertas Díaz, Henry Torres Vásquez, Antal Berkes., « «Grey zones» in international law: areas controlled by the Colombian FARC-EP», *Justicia, Revista de la División de Ciencias Jurídicas y Políticas*, Ediciones del Universidad Santo Tomás, Bucaramanga, enero-diciembre 2016, p. 69-70.

<sup>3</sup> Olivier Beaud., *Op. cit.*, p. 129.

<sup>4</sup> Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, p. 67.

Cette puissance de l'État s'exerce à l'égard des personnes qui vivent au sein de son territoire d'une « *façon stable et régulière* » et l'État constitue l'instance supérieure imposant son pouvoir, de manière perpétuelle.

Dans cet esprit, concernant la notion de la puissance de l'État, Carré de Malberg différencie la puissance « *publique* » de la puissance « *privée* ». Dans les sociétés de toute forme (province, commune, colonie, société moderne), il existe des instances qui exercent leur pouvoir. Néanmoins, *dans les sociétés étatiques, le pouvoir social de la nation appartient en propre à l'État, c'est-à-dire l'être collectif qui personnifie la nation*<sup>1</sup>.

La question de la privatisation de la violence se situe au centre de notre recherche, dans le cas des « zones grises de présence non-physique » au Mexique et « de présence physique » en Colombie. Les organisations mexicaines du trafic de drogue forment leurs propres armées avec le pouvoir financier qu'elles détiennent. La privatisation de la violence « légitime » au Mexique a augmenté suite à l'apparition de l'organisation criminelle des *Zetas* et à une certaine militarisation apportée aux disputes territoriales entre les cartels. Quant à la question des FARC, la privatisation de la violence « légitime » de l'État faisait partie de la posture idéologique et de la raison d'être de la guérilla recherchant toujours le renversement du pouvoir officiel. D'ailleurs, l'armée révolutionnaire des FARC constituait l'élément essentiel du type des « zones grises de présence physique » déployant leurs combattants sur le territoire occupé.

Pour revenir aux premières théories de la conception de l'État, comme Carré de Malberg le précise, *l'État qui au cours des études faites ci-dessus, était déjà apparu comme le titulaire de la personnalité de la nation, se présente maintenant comme étant aussi le titulaire propre de la puissance nationale*<sup>2</sup>.

Selon la terminologie française, la différenciation entre la puissance appartenant à l'État et les autres puissances de groupements privés se situe à l'attribut essentiel et caractéristique de l'État, utile pour la création de l'État au Mexique et en Colombie, le terme de la « *souveraineté* ». La souveraineté, chez Carré de Malberg, se divise en externe et interne. Nous avons déjà développé la notion de la « *souveraineté interne* », qui nous a permis de comprendre comment les acteurs armés non-étatiques, dans nos cas d'étude, ont pu changer le rapport de force au sein des « zones grises », fragiliser cette « *souveraineté interne* » ou la détruire définitivement.

---

<sup>1</sup> Raymond Carré de Malberg., *Ibidem*, p. 69.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 70.

La « *souveraineté externe* », elle implique pour l'État souverain l'exclusion de toute subordination, de toute dépendance vis-à-vis des États étrangers. Grâce à la *souveraineté externe*, l'État a donc une *puissance suprême*, en ce sens que sa puissance est dégagée de toute sujétion ou limitation envers une puissance extérieure<sup>1</sup>. Si nous appliquions ce concept à la notion de la « *souveraineté interne* », nous verrions que cette « *puissance suprême étatique* » qui débarrasse toute soumission ou restriction envers des acteurs qui la défient, n'a pu contrecarrer l'émergence des « zones grises » ni au Mexique, ni en Colombie.

Nous avons expliqué les raisons de l'émergence des « zones grises » dans les deux pays, qui malgré leurs divergences importantes, présentent également des points similaires méritant une analyse scientifique. Un aspect central du changement au rapport de force entre les acteurs non-étatiques et « *la souveraineté interne* » trouve son origine dans la notion de « l'économie de la guerre ».

Selon la définition du Dictionnaire Historique de la Suisse, *sous le terme d'économie de guerre, on décrit non pas l'ensemble des rapports économiques en temps de guerre, mais leur adaptation aux exigences d'une guerre : un très large interventionnisme (Étatisme) régule alors l'économie de marché, sans toutefois la faire disparaître, sans éliminer la propriété privée de moyens de production ni la libre circulation de la main-d'œuvre. L'approvisionnement de la population, de l'économie et de l'armée s'effectue par l'intermédiaire d'un système administratif d'attribution et de distribution (Approvisionnement économique du pays)*<sup>2</sup>.

Cette définition de l'économie de la guerre se fonde sur la situation d'une guerre conventionnelle. Lorsque l'État est en guerre contre un autre « État-ennemi », il a besoin de transformer son « économie de paix » en « économie de guerre » et par conséquent, utiliser une partie significative de ces ressources économiques pour des raisons militaires. Dans cette optique, le renforcement des forces militaires et des forces d'intelligence constituera la priorité du transfert des moyens économiques afin de créer une supériorité militaire contre l'adversaire.

En ce qui concerne les conflits armés asymétriques ou bien les nouvelles formes de guerre, la notion de « l'économie de la guerre » se transforme aussi. Lorsque les considérations économiques entrent en jeu, elles permettent d'expliquer les façons dont la pauvreté et l'inégalité ont contribué à des griefs sous-jacents qui ont alimenté des rébellions avec des

---

<sup>1</sup> Raymond Carré de Malberg., *Ibidem*, pp. 70-71.

<sup>2</sup> Bernard Degen., « Économie de guerre », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, Berne, Version du 09/11/2006, p. 1.

objectifs essentiellement politiques. Ces rébellions politiques ont besoin de ressources économiques, et les mouvements rebelles ont manifesté une grande diversité de comportements prédateurs pour les obtenir -des enlèvements contre rançon, extorsion, vol, pillage, détournement d'aide internationale (parfois facilitée par des représentants corrompus du gouvernement) et des formes primitives d'imposition- qui ont souvent affecté la population civile. Cependant, la recherche de ressources a permis d'atteindre un but défini en termes politiques : remplacer un régime existant ou le substituer par une nouvelle forme d'ordre politique dans une partie du territoire national ou dans son intégralité<sup>1</sup>.

Si nous voulions appliquer cette problématique au cas de la guérilla des FARC, nous constaterions que ce mouvement rebelle fait entièrement partie des questions soulevées. Les FARC, sous prétexte de financer leur lutte révolutionnaire et la prise du pouvoir à long terme en Colombie, se sont dirigées vers l'économie illégale, avec une intensification principalement lorsque le Parti Communiste Colombien et les pays socialistes-communistes ne pouvaient plus les financer à partir de 1990. La guérilla, comme nous l'avons déjà abordé, avait deux ressources principales illégales pour former son armée révolutionnaire ; les enlèvements contre rançon et le trafic de stupéfiants.

Au début des années 1980, les trafiquants de drogue sont arrivés en distribuant des graines de coca parmi les colons et en offrant des avances afin qu'ils puissent « utiliser » les paysans pour cultiver avec une garantie d'achat. Les FARC ont discuté de ce que devrait être leur réaction, et ont décidé d'autoriser les récoltes en échange de la collecte du « grammage », imposé par les grammes de pâte de coca échangés. Cela leur a procuré une grande richesse de ressources qui leur a permis de passer d'environ de 1.000 combattants à environ 16.000 en 2002, lorsque la « Zone de distension » de Caguán a pris fin<sup>2</sup>.

Depuis, les FARC ont pris le contrôle de presque tous les grands domaines de la culture de la coca et ont participé à la collecte, au transport et à la vente aux cartels internationaux, tant vénézuéliens et mexicains que brésiliens. Leur implication dans le trafic de drogue était une décision consciente et calculée par le Secrétariat afin de se développer en tant que guérilla<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Cynthia J. Arnson et William Zartman I., «Economías de guerra: la intersección de necesidad, credo y codicia», Manuela Mesa y Mabel Gonzalez (coords.), *Poder y democracia. Los retos del multilateralismo: Anuario CIP 2006*, Barcelona: Icaria; Centro de Investigación para la Paz, 2006, p. 123.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec Alejandro Reyes Posada, consultant au cycle des négociations à La Havane pour la question agraire, et conseiller du ministre de l'Agriculture de la Colombie sous l'administration Santos, le 23 avril 2018.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur, *Ibidem*.

D'ailleurs, les FARC avaient d'autres raisons pour « justifier » leur implication dans le trafic de drogue. D'un côté, la présence de l'État officiel ne fut pas importante dans les régions productrices de coca tandis que la présence des FARC a graduellement été renforcée. De l'autre, les enlèvements sont progressivement devenus une source de financement plus difficile que dans le passé. De surcroît, dans les zones de cultures de coca, la guérilla détenait une capacité d'attaque supérieure aux forces étatiques<sup>1</sup>.

Il faut noter également que la pratique des enlèvements est devenue de plus en plus difficile, car elle nécessitait des ressources supplémentaires comme des « prisons artificielles » pour garder les otages, de nourriture et de logistique afin de les garder en vie et d'une grande mobilisation des combattants.

Quant aux organisations criminelles mexicaines, cette économie prédatrice illégale constituait leur principale raison d'être. La fragmentation importante des cartels en 2006 a aussi continué, de nos jours, avec l'émergence de nouveaux acteurs illégaux comme l'organisation de la Nouvelle Génération de Jalisco et les Guerriers Unis. Cette apparition de nouveaux acteurs impliqués dans le phénomène du trafic de drogue au Mexique a également entraîné des évolutions sur la diversification de cette économie prédatrice.

Dans les années plus récentes, les organisations criminelles mexicaines se sont impliquées davantage dans blanchiment d'argent, par exemple. Le Président Peña Nieto a introduit un nouveau programme pour lutter contre ce phénomène devenu récurrent. Le point plus significatif de ce programme est la création de l'Unité d'Intelligence Financière. Cette unité dépendait normalement du Ministère du Trésor et sa principale mission reposait sur l'investigation de ressources et les destinations de l'argent.

Cependant, le Mexique n'a pas respecté ses accords pour poursuivre les ressources provenant du blanchiment d'argent. Les objectifs de ce programme restent tout à fait à être redéfinis, car aucun État de la République Mexicaine n'a consacré les ressources réellement utiles à l'aboutissement de ce programme<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec María Helena Botero Ospina, Professeur en Science Politique à l'Université de Rosario, le 23 avril 2018.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec un fonctionnaire de haut rang du Secrétariat Exécutif du Système National de Sécurité Publique, anonyme, le 23 novembre 2016.

Comme Michaël R Roudaut le dit :

L'économie criminelle a pris, à la faveur de la mondialisation, une nouvelle dimension mettant l'État en échec. Pour autant, si sa légitimité est entamée par des puissances criminelles pourvoyant sécurité, emploi et perspective d'ascension sociale, la demande d'État n'a sans doute jamais été aussi forte, les entités criminelles se nourrissant de sa faiblesse pour occuper l'espace laissé vacant. C'est là que des entités criminelles acquièrent puissance et pouvoir. Des relations ambiguës avec l'État se nouent alors. De fait, les relations crime organisé-sécurité intérieure se caractérisent par un double phénomène de criminalisation de l'État et de politisation du crime<sup>1</sup>.

Ainsi, nous observons que l'économie prédatrice-criminelle renverse le *statu quo* par rapport à l'omniprésence de l'État officiel. Les faiblesses de l'État l'empêchent à rester l'entité unique à garantir la sécurité et la prospérité de ses citoyens. Cette économie illégale est une des formes que peut adopter un groupe armé pour remplacer en quelque sorte l'État et à travers le contrôle d'une zone spécifique géographique donner vie au phénomène que nous appelons « zones grises de présence physique » ou de « présence non-physique ». Au sein de telles zones, cette « économie de guerre conventionnelle » -accumulation des ressources étatiques afin de renforcer le budget de la défense et acheter des armes et des équipements militaires- s'est transformée en une « nouvelle économie de guerre » susceptible à prendre la forme du financement d'une rébellion politique et la constitution d'une armée révolutionnaire, comme les FARC, ou de l'alimentation des « entreprises » parallèles illégales, comme les organisations mexicaines du trafic de drogue.

Dès lors, la plaque tournante du phénomène de la criminalité organisée reste toujours l'économie parallèle illégale. Des régions comme la Ciudad Juárez, la ville de Tijuana et les États de Guerrero et de Sinaloa au Mexique reposent sur cette économie criminelle qui constitue, dans la majorité des cas, l'axe principal de l'économie locale. L'économie criminelle est éminemment liée à l'émergence des zones de non-droit et la faiblesse de l'État de droit à exercer son autorité absolue.

En outre, sur le plan stratégique, nous serions en mesure également de repérer une adaptation des différents pays à la politique sécuritaire face au crime organisé et au terrorisme. *Les États-Unis ont refondu leur architecture de sécurité en un Homeland Security, le Royaume-Uni, après avoir créé la Serious and organised Crime Agency en 2004, a entamé une nouvelle réforme de son échiquier. Le Mexique, au centre d'une grave crise de sécurité, a revu sa*

---

<sup>1</sup> Michaël R Roudaut., *Op. cit.*, p. 46.

*procédure pénale et réorganisé sa police fédérale, jugée trop corrompue. Elle est désormais dotée d'un personnel renouvelé, mieux formé et mieux rémunéré*<sup>1</sup>.

Cette situation de fragilité de l'État de droit et, en conséquence, son impuissance à lutter contre la menace des « zones grises » fait écho à la structure étatique conçue par Nicolo Machiavel dans son œuvre « *le Prince* ». Machiavel insistait sur le fait que pour tout État de n'importe quelle structure et époque, *les principales bases sont de bonnes lois et de bonnes armes*<sup>2</sup>. L'élément de la contrainte par la loi était tout aussi important à l'époque de Machiavel que le recours à des moyens militaires, représentés par les armes. Cette bonne entente d'armes juridiques et militaires constitue un des fondements de l'État, même dans sa forme moderne.

Les « *bonnes armes* » selon Machiavel ne sont certes pas les mercenaires, car ils sont généralement motivés par leur désir d'argent et ils exploitent le prince en temps de paix, en désertant pendant la guerre. Ainsi, les « *bonnes armes* » représentent plutôt des « *bonnes troupes* », formées par les carences du prince, parmi ses citoyens, ses sujets fidèles. Cette connotation du penseur italien fait référence directement à la nécessité de la composition d'une armée nationale, incorruptible, qui défendra les intérêts nationaux.

De même, les « *bonnes lois* » ne peuvent pas exister s'il n'existe pas les « *bonnes armes* » et *vice versa*. Les lois sont établies dans une structure étatique garantie par les armes, selon Machiavel. Le droit à la principauté, éminemment lié à la question de la bonne gouvernance par les « *bonnes lois et le bonnes armes* », est acquis notamment par la « *vertu* » ou la « *fortune* ». La première représente, ainsi, les « *propres armes* » du prince et la deuxième, « *les armes d'autrui* ». Les princes qui le deviennent par leurs « *propres armes et par leur propre vertu* » rencontreront plus de difficultés, au départ, afin d'enraciner et d'établir des nouvelles institutions. Toutefois, la difficulté réside dans la fondation de ces nouvelles institutions, mais par la suite, la situation est facilitée pour conserver les acquis.

Quant aux systèmes des principautés fondées par « *les armes d'autrui* », c'est-à-dire par « *la fortune* », la situation est totalement différente ; il est plus facile d'acquérir la principauté, mais plus difficile de la conserver. Toutes les menaces qui se présentent, pourront être fatales, et les princes finiront par perdre l'État. La question qui se pose relève du fait que les princes dépendent excessivement de leur « *fortune* » et que leur capacité de commandement reste

---

<sup>1</sup> Roudaut Michaël R., *Ibidem*, p. 45.

<sup>2</sup> Nicolas Machiavel., *Op. cit*, *Chapitre XII*, p. 73.

limitée et douteuse. Ainsi, les États formés par « *les armes d'autrui* » manquent de fondements solides permettant de faire face à des menaces structurelles.

Même si la pensée et la conception de la bonne gouvernance de Machiavel se réfèrent à une époque bien éloignée de l'actuelle situation colombienne et mexicaine, nous pouvons trouver des points de convergence. Les deux cas de notre recherche tombent notamment dans la deuxième catégorie conçue par le penseur italien, celle de l'acquisition de la principauté par la « *fortune* », c'est-à-dire « *les armes d'autrui* », car la « *vertu* » resterait toujours un élément d'utopie dans le système international actuel qui suit la pensée réaliste des relations internationales.

La situation mexicaine ne soulève pas la question du mercenariat évoquée par Machiavel, mais, le phénomène émergent de la corruption tout au long de la construction de l'État mexicain, après la Révolution Mexicaine de 1910, déguisé autour d'un système clientéliste<sup>1</sup> avec un pouvoir économique parallèle produit par « l'économie de la guerre » et le narcotrafic contreviennent au concept des « *bonnes armes et des bonnes lois* ». Il serait nécessaire d'évoquer la situation actuelle mexicaine et, plus particulièrement, à partir de 2000 et la « nécessité existentielle » des organisations criminelles mexicaines pour la maîtrise des territoires qui a davantage affaibli un État de droit déjà fragilisé.

S'agissant de l'acquisition de la principauté par la « *fortune* », nous pourrions aborder la question d'un système politique établi au Mexique de 1929 à 2000 sous la domination du PRI. Un parti politique exerçant son monopole sur la scène politique mexicaine, à travers un système clientéliste et de corruption accrue, souvent soutenu par les narcotrafiquants, est resté au pouvoir, mais il a fini par perdre l'État. Nous pourrions citer l'exemple récent de 43 étudiants d'Ayotzinapa, une situation compliquée que l'État n'a pas été capable à ce jour de gérer en se reposant sur des institutions solides qui mettraient en évidence un État de droit fort qui protégerait les citoyens mexicains.

Quant à la situation en Colombie, nous pourrions revenir à l'histoire politique du pays, en revenant sur le « *state-building* » que nous avons étudié précédemment. La question agraire, de même que l'exclusion d'une quelconque représentation d'idéologie gauchiste dans les centres de décision, ont renforcé la fragilité d'un État de droit déjà « sélectif ». Ces phénomènes

---

<sup>1</sup> Alain Musset., *Le Mexique, Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, Paris, 2017, p. 109.



ont intensifié la création des mouvements rebelles dans le pays qui, en conséquence, visaient le renversement du pouvoir officiel par des forces alternatives d'idéologie marxiste-léniniste.

« L'économie de la guerre » produite principalement par le narcotrafic et le besoin des guérillas d'accaparer des territoires stratégiques - « zones grises de présence physique » - nous renvoie également au concept de Machiavel de l'acquisition de la principauté par la « *fortune* ». Les deux partis traditionnels -conservateur et libéral- ont dominé le pouvoir politique en contrôlant également les richesses naturelles du pays. Les FARC, comme la majorité des autres guérillas, recherchaient à briser ce dipôle, en proposant un État alternatif dans l'État officiel. Ainsi, l'acquisition de la gouvernance du pays « *par les armes d'autrui* », notion qui correspond à des États désignés par un manque des fondements solides, pourrait aussi s'appliquer au cas colombien.

Les organisations criminelles mexicaines et les FARC, même si on parle de groupes armés illégaux créés pour des raisons différentes, présentent un point important de convergence qui se fonde sur l'économie qui fait tourner la machine guerrière et constitue une des raisons de l'émergence des « zones grises de présence non-physique » au Mexique ou « de présence physique » en Colombie. Concernant les FARC, nous allons nous intéresser notamment à leur implication dans le narcotrafic et les enlèvements et quant aux organisations du trafic de drogue mexicaines à toutes leurs activités criminelles produites par le phénomène du trafic de stupéfiants.

Les FARC ont effectué un virage vers l'économie illicite produite par le narcotrafic notamment dans les années 1990, lorsque l'aide financière des pays socialistes et du Parti Communiste Colombien s'est arrêté, suite à l'effondrement de l'URSS et la fin de la Guerre Froide. Il s'agissait peut-être d'un « accident », car la cocaïne est arrivée en Colombie par le Pérou pendant la période des grands barons du narcotrafic des cartels de Medellin et de Cali et son établissement a été facilité par la nature du pays<sup>1</sup>. Le facteur géographique et le climat de la Colombie ont permis l'épanouissement de la feuille de coca et par la suite, le savoir-faire de Pablo Escobar et des frères Orejuela ont établi les fondements d'une machine d'économie parallèle reposant sur des laboratoires de production de grandes quantités de cocaïne.

Un regard différent sur l'implication des FARC dans le trafic de drogue repose sur la préparation de la contre-attaque de la guérilla contre le Plan Colombie initié par le

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec le Colonel de l'Armée Nationale, Manuel José Santos, retraité, le 25 avril 2018.

gouvernement de Pastrana en concertation avec les États-Unis, à la fin des années 1990. Suite à l'aide américaine, la force militaire de la Colombie a atteint un demi-million de soldats, et le pays est devenue la seconde force militaire de l'Amérique latine après le Brésil -qui fait quatre fois le territoire de la Colombie-. Ainsi, la guérilla, a diversifié son « économie de la guerre » en diminuant les enlèvements contre rançon ce qui a eu un impact significatif sur la crédibilité politique des FARC, et s'est impliqué dans trafic de la cocaïne afin contrecarrer le pouvoir militaire du gouvernement colombien<sup>1</sup>.

En effet, cette guérilla a atteint l'autonomie pour trois raisons décisives qui ont permis de mettre en place une chaîne logistique libre de dépendances. Tout d'abord, les FARC ont réussi à atteindre une capacité complète d'autofinancement. L'origine de ce soutien économique réside sûrement dans le lien des FARC avec le trafic de drogue. D'une façon générale, les insurgés n'ont pas conclu la vente de stupéfiants, entendue comme le transfert de stupéfiants vers les marchés en Europe et aux États-Unis. Ce segment du commerce de la drogue a continué entre les mains de groupes spécialisés de criminels de droit commun. En revanche, les rebelles ont assumé le rôle d'une puissance paraétatique s'agissant de la production de stupéfiants. Ils ont fourni aux paysans et aux trafiquants impliqués, des services de base tels que l'exercice de la justice, le maintien de l'ordre et la défense contre les opérations de l'armée et de la police. En retour, les FARC ont perçu des taxes sous la forme d'un pourcentage sur la valeur de la drogue produite et exportée. Certains commandants de guérilla régionaux se sont davantage impliqués dans le trafic de drogue avec la création de leurs propres laboratoires pour synthétiser les médicaments de manière autonome. Mais globalement, la rentabilité du trafic de drogue pour les insurgés a découlé beaucoup plus des paiements de protection que de la production de stupéfiants elle-même<sup>2</sup>.

Quant aux organisations criminelles mexicaines, leur forme d'économie de la guerre a toujours été fondée sur le narcotrafic. Au fil des ans, les cartels ont diversifié leurs « produits » illégaux, avec leur implication dans le trafic de la cocaïne suite à l'effondrement des cartels colombiens dans les années 1990, mais jusqu'aux années 2000, le trafic de stupéfiants est resté leur activité illicite principale. Avec l'arrivée XXIème siècle, la nécessité pour la maîtrise

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec Yesid Arteta Dávila, ex-commandant des FARC, chercheur à l'École de Culture de la Paix de l'Université Autonome de Barcelone, le 10 octobre 2017.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec le lieutenant-colonel de la Réserve active de l'Armée Nationale, Jesús Eduardo Moreno Peláez, enseignant-chercheur à l'École Supérieure de Guerre, directeur du programme de Master en stratégie et géopolitique, le 19 avril 2018.

territoriale est devenue importante et a eu pour effet l'affleurement du phénomène des « zones grises de présence non-physique ».

Plus récemment, au niveau du *modus operandi* des organisations impliquées au narcotraffic, il y a eu un changement qualitatif mondial. Leur « comportement » opérationnel est devenu entièrement un « comportement » d'entreprise. D'un côté, il y a des centres mondiaux de production de coquelicot, ainsi que de gomme d'opium, ingrédients pour la production de l'héroïne. De l'autre côté, le contrôle mondial de l'ONU essaye de régler tout ce processus de production, mais les organisations criminelles trouvent toujours les moyens de diversifier leurs activités et des innovations.

Des lors, les principales activités de ces organisations, outre le narcotraffic, consistent dans la prostitution et la traite des blanches, dans l'immigration forcée vers les États-Unis, qui se focalise sur le trafic d'êtres humains, notamment pour exploiter la main-d'œuvre pas chère - une question internationale également présente en Syrie, en Irak, et au Libye-, dans le blanchiment d'argent, puisque les organisations cherchent les paradis fiscaux afin d'y investir leur richesse, dans la séquestration des enfants et éventuellement dans le trafic d'organes, le trafic d'armes -un phénomène qui a coûté beaucoup au Mexique- et également dans le trafic de matières radioactives<sup>1</sup>.

Au nord du Mexique, les villes restent toujours les principaux points de passage des différents trafics. Par ailleurs, l'achat de stupéfiants constitue un business rentable pour les entreprises nord-américaines. À partir de 2000 et de la transition présidentielle au Mexique, une sorte de trafic transfrontalier s'effectua pour la première fois. Des membres de la famille de l'épouse du Président Vicente Fox ont commencé à trafiquer des vêtements et ont trouvé les moyens de passer les douanes fiscales. D'ailleurs, le crime organisé constitue un phénomène flexible et adaptable aux modalités des autorités étatiques. La question des frontières reste toujours un cas particulier au nord du pays, alors qu'il y a 20.000 éléments de sécurité déployés, la garde-frontière et les douanes. À Tijuana, par exemple, qui est la ville de transit plus utilisée pour la circulation de personnes, des drones patrouillent aussi les frontières. Les frontières du sud constituent également des frontières poreuses. Le passage illégal notamment de personnes (chinois, africains, haïtiens, indiens) est une question qui mérite une attention particulière<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec le Général Juan Alfredo Oropeza, armée de terre, retraité et ex-responsable de la défense ministérielle, le 30 octobre 2016.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur, *Ibidem*.

L'économie de la guerre est étroitement liée au contrôle territorial dans les deux cas de notre thèse. En termes de science politique, le contrôle territorial est l'une des fonctions de l'État. La catégorie fondamentale est l'organisation du territoire. Le gouvernement central définit l'organisation du territoire et établit les outils, les ressources et les processus à travers lesquels il exerce son contrôle. Il s'agit de l'organisation territoriale du pouvoir. En effet, l'État établit des territoires stratégiques et exerce un contrôle sur le territoire pour renforcer l'État lui-même. Ainsi, l'État développe spécifiquement les outils juridiques, institutionnels et de force qui lui permettent d'exercer sa souveraineté sur son territoire. En d'autres termes, un ensemble de normes, une structure institutionnelle et une capacité militaire sont les ingrédients fondamentaux qui permettront à l'État d'agir en tant qu'entité souveraine. De même, l'État doit pouvoir préserver son territoire de tout type de menace externe ou interne, et par conséquent, la question du monopole des armes est fondamentale<sup>1</sup>.

À cet égard, il n'y a qu'une seule force légitime sur le territoire et elle opère pour le compte de l'État et les limites en fonction de la portée de son action, qui sont définies dans la réglementation en vigueur. L'idée d'un État fort, capable d'assurer une présence institutionnelle sur le territoire et devant d'autres entités étatiques, est primordiale. Outre la faible présence de l'État colombien dans plusieurs régions du pays, au milieu des années 1990, le contexte économique du pays a été caractérisé par un changement crucial. La Colombie cessa d'être le passage du trafic de cocaïne et devint la région principale pour les cultures de coca. De même, une restructuration organisée par les FARC entre 1995-1998 a démontré pour la première fois qu'elles passèrent de « *la guerre de guérilla à la guerre de mouvement* »<sup>2</sup>.

Ce grand tournant des FARC a été également marqué par deux phénomènes d'une forte croissance à partir de cette décennie. Le premier phénomène a été l'économie de la cocaïne. La montée sans précédent de culture de coca a eu pour conséquence la dépendance de plusieurs régions à cette économie illégale pour des raisons de survie. Dans ces zones de coca, les FARC ont commencé à jouer un rôle prépondérant, souvent de réglementateur. Ce rôle s'est articulé en plusieurs paramètres : la guérilla a été chargée de l'ordre à l'intérieur de ces zones, du bon fonctionnement de l'économie parallèle, des accords avec les narcotrafiquants et de l'interdiction d'intervention des forces étatiques<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Teniente Coronel Luis Antonio Martín Moreno (coordin.), *El Control Territorial en el siglo XXI: Fundamentos Teóricos*, Ediciones de Escuela Superior De Guerra «General Rafael Reyes Prieto», Departamento Ejército, Bogotá DC., 2017, p. 64.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 48.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 60.

Le deuxième phénomène tout à fait lié au développement de l'économie de coca, consistait en la « protection » de la population assurée par les FARC. Cette logique de « protection » relevait plutôt de la logique de soumission de cette partie de la population, lorsque la guérilla assurait leur survie. À partir de 1990, dans une logique de consolidation d'une base sociale stratégique, les FARC ont offert leur protection à la population, mais dans un contexte basé sur des rapports d'intimidation, souvent coercitifs<sup>1</sup>.

Dans l'optique des « zones grises de présence physique » sous occupation des FARC, et des « zones grises de présence non-physique » sous la maîtrise des organisations de trafic de drogue mexicaines, l'emplacement géostratégique, de même que la situation sociopolitique, de ces zones jouent toujours un rôle prépondérant. Dans ces différentes régions, toute une série d'événements convergents, où les aspects géographiques et politiques facilitent le développement des conflits armés. Cette situation permet la prolifération d'acteurs non étatiques, compte tenu de l'existence de facteurs de déstabilisation critiques. Cela est dû à des variables telles que la localisation géostratégique des espaces territoriaux, l'infrastructure, la population et les acteurs non étatiques qui occupent la place dominante<sup>2</sup>.

En plus de ce qui précède, les conflits se produisent à travers l'histoire avec des indices qui facilitent la compréhension et le chemin vers la solution. C'est la raison pour laquelle, la science politique et en conséquence, la géopolitique, doivent non seulement évaluer les facteurs qui leur sont intrinsèques, mais aussi analyser les relations avec l'histoire, la technologie et les idéologies dominantes<sup>3</sup>.

Dès lors, il serait nécessaire de démontrer que l'expérience d'une grande partie des conflits, parmi lesquels les nouvelles guerres ou guerres hybrides, à partir de la Guerre Froide, entravent le travail libre et démocratique des États d'exercer leur souveraineté dans leur territoire. Ils favorisent l'émergence de groupes de terroristes et d'insurgés, d'acteurs irréguliers qui remplissent des espaces vides, exercent le contrôle de certaines zones géostratégiques et deviennent à leur tour des facilitateurs de menaces émergentes. Ainsi, les conflits prolifèrent plus facilement dans les régions moins développées économiquement<sup>4</sup>.

Si le Mexique et la Colombie ne prennent pas en compte la surface de leur propre territoire, il serait illusoire de penser à réduire facilement les menaces couvrant depuis des

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Ibidem*, p. 60.

<sup>2</sup> Teniente Coronel Luis Antonio Martín Moreno (coordin.), *Op. cit.*, p. 272

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 272.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 273.

années dans les régions où il n'y a pas d'institutions étatiques, où la gouvernance reste faible. Il sera plus difficile de regarder vers l'étranger et d'avoir une réelle participation au niveau régional, hémisphérique et mondial. Ceci est attesté par le faible intérêt de la classe politique à préserver les territoires de l'héritage colonial, qui ont, peu à peu, été perdus.

D'ailleurs, tous les États sont affectés par la dynamique de la mondialisation. D'une certaine manière, il s'agit d'une deuxième révolution capitaliste. La globalisation économique s'étend aux coins les plus reculés de la planète, empêchant à la fois l'indépendance des peuples et la diversité des régimes politiques. À tel point que la Terre connaît une nouvelle ère de conquête, comme à l'époque de la colonisation. Mais si les principaux acteurs de la précédente expansion conquérante étaient des États, cette fois ceux qui prétendent dominer le monde sont des entreprises privées et des conglomérats, des groupes industriels et financiers<sup>1</sup>.

Les propriétaires de la terre n'ont jamais été si peu ou si puissants. Ces groupes sont principalement situés dans la triade États-Unis-Union Européenne-Japon. La moitié d'entre eux sont basés aux États-Unis. La mondialisation n'aspire pas autant à conquérir des pays qu'à conquérir des marchés. L'objectif de ce pouvoir moderne n'est pas l'annexion de territoires, comme à l'époque des grandes invasions ou des périodes coloniales, mais le contrôle des richesses<sup>2</sup>.

Dans cette perspective, l'économie de la guerre peut prendre également une autre forme outre son apparence classique d'une économie constituée par la guerre et pour la guerre. Il s'agit des gains illicites créés par une situation conflictuelle. Nous pourrions citer les conflits armés et les guerres civiles en Afrique noire, produits notamment par la nécessité des groupes non-étatiques d'accaparer les ressources naturelles des pays afin d'en tirer du profit pour leur propre compte, aussi bien que pour financer leurs armées privées.

L'exemple de l'économie guerrière développée pendant la guerre civile au Liberia paraît toujours éloquent. Dans les différents aspects de cette économie illégale, nous observons l'extraction et l'exportation de ressources comme le caoutchouc, le bois, les diamants et l'or à grande et à petite échelle, de même que des plantations et mines gérées par des commandants locaux au sein des « zones grises ». Ensuite, des accords entre les commandants locaux et des

---

<sup>1</sup> Ignacio Ramonet., *Guerras Del Siglo XXI, Nuevos miedos, nuevas amenazas*, Mandadori, Barcelona, 2016, p. 7.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 8.

expatriés pour l'exportation de ses produits naturels illégaux faisaient partie du contexte de l'économie de la guerre<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Philippa Atkinson., « The war economy in Liberia: a political analysis », *Relief and Rehabilitation Network*, No 22, Overseas Development Institute, London UK, 1997, p. 8.

## Section 2. Les répercussions du narcotrafic sur l'État de droit au Mexique et en Colombie

Le cas de l'économie belliqueuse au Mexique a pris également de formes rencontrées dans la guerre civile libérienne et les conflits armés en Afrique noire. Elle a également connu des évolutions au fur et à mesure des transitions politiques au pays, des changements des politiques de sécurité, aussi bien que l'adaptation des organisations criminelles face à ces évolutions. Chaque année, il y a plus de drogue qui passe les frontières. Il y a de plus en plus de personnes qui intègrent le narco-business en raison des sommes qui sont en jeu. Ainsi, le narco-business devient également plus compétitif avec une meilleure qualité de la drogue<sup>1</sup>.

Les diverses phases du narcotrafic rencontrées au Mexique ont été déjà abordées. Le pays est passé d'une première phase de « bonne entente », de « cohabitation » avec le pouvoir officiel, à une phase de « transition-opposition » avec l'arrivée du PAN à la présidence de la République, et ensuite, à une phase de « confrontation directe et ouverte » suite au déclenchement de la guerre par Felipe Calderón et peut-être à une quatrième phase différente suite à l'élection d'Andrés Manuel López Obrador et de son parti social-démocratique, Mouvement de régénération nationale (MORENA).

Le phénomène du narcotrafic s'est converti en une structure de pouvoir lorsqu'il défie et menace directement le pouvoir de l'État, en provoquant une confrontation violente. Cette « confrontation directe et ouverte » ne bénéficie pas pour autant aux organisations des narcotrafiquants, car elle n'est pas favorable au narco-business. Sur cette problématique nous devons prendre en compte le fait que le trafic de drogue en tant qu'entreprise illégale a besoin de discrétion et même d'anonymat pour fonctionner. Il est également nécessaire, entre autres choses, de trouver la capacité « d'acheter le gouvernement » -ou au moins les personnes nécessaires- afin que le trafiquant de drogue puisse fonctionner en toute impunité, ou l'incapacité du gouvernement à détecter les cercles de corruption liés au trafic au sein du gouvernement lui-même<sup>2</sup>.

D'ailleurs, le concept des « zones grises de présence non-physique » se fonde sur cette problématique de clandestinité, d'anonymat et la corruption. Les organisations criminelles au Mexique ont totalement besoin de ces trois facteurs afin d'instaurer leur domination sur les

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec un fonctionnaire de haut rang du Secrétariat Exécutif du Système National de Sécurité Publique, anonyme, le 23 novembre 2016.

<sup>2</sup> Oscar Contreras Velasco., *Op. cit.*, p. 2.



zones de leur contrôle. « La présence non-physique » sur les espaces maîtrisés permet l'épanouissement du narco-business en toute tranquillité sans confrontation avec les autorités étatiques. Néanmoins, lorsque cette situation évolue à partir de 2000, les OMTD (organisations mexicaines du trafic de drogue) ont dû s'adapter et diversifier leur gamme d'activités criminelles.

Revenant sur le cas de l'économie de la guerre issue par les activités illégales des FARC, nous tenons à faire la distinction entre deux aspects de la participation de la guérilla au trafic de drogue. Le premier volet repose sur le rôle « réglementaire » joué par les FARC à travers l'imposition de « grammage », et le deuxième se base sur l'association directe des guérilleros à la production et la vente de cocaïne. Le rapprochement des FARC au narcotrafic a présenté une tendance plus étroite dans les années 1990, même si la guérilla a accepté sa participation au trafic via l'impôt de « grammage » lors de sa VIII Conférence en 1989, lorsque les guérilleros cherchaient à augmenter leur puissance militaire et disputer le contrôle territorial à l'État officiel<sup>1</sup>.

Pendant longtemps, les cultures et les laboratoires ont été installés dans des zones contrôlées par les FARC. Bien que ces dernières n'aient pas toujours été les initiateurs, elles offraient aux colons, dans tous les cas, une protection contre les incursions des forces armées. À l'origine, les FARC ne voulaient bénéficier que du pourcentage qu'ils exigeaient des producteurs en contrepartie de la protection qui leur était offerte, non seulement contre la force publique, mais aussi contre les trafiquants depuis la prestation d'un rôle d'intermédiaires leur ayant permis de contenir leurs abus en fixant le prix d'achat et de forcer les colons à conserver une partie des récoltes dédiées aux produits alimentaires.

En effet, les FARC ont obtenu leur financement des contributions que les trafiquants leur ont faites en contrepartie de mise en place de laboratoires, de pistes d'atterrissage clandestines et de voies d'exportation. Les années plus récentes, les FARC ont créé leur propre laboratoires -les « *crystalliseurs* » qui leur fournissent des revenus beaucoup plus élevés que le « grammage » -, et ont utilisé leurs réseaux pour faire sortir la cocaïne, ont imposé des péages aux organisations des narcotrafiquants et ont négocié avec elles le prix d'achat du produit. Cependant, il est peu probable que nous puissions parler d'activités de prédation ; les FARC ont largement été présentes au point d'origine de la production. Il n'est pas évident, non plus, que

---

<sup>1</sup> Jerónimo Ríos Sierra., «La narcotización del activismo guerrillero de las FARC y del ELN 1998-2012», *Revista de la Unidad de Investigación sobre Seguridad y Cooperación Internacional*, N° 41, Universidad Complutense de Madrid, Madrid, mai 2016, pp. 213-214.

ce financement, au moins au début, ait brouillé les objectifs politiques. En tout cas, il est clair qu'il a permis à la guérilla de sécuriser son contrôle territorial sur les régions de culture d'une manière plus solide, en bénéficiant du réseau d'importation d'armes et de multiplier les nouveaux fronts dans d'autres parties du pays, dans le cadre d'une stratégie militaire de conquête de plusieurs régions<sup>1</sup>.

Au Mexique, les organisations criminelles ont besoin des « zones grises de présence non-physique » pour des raisons purement économiques. D'ailleurs, il s'agit de la raison pour laquelle, elles font également partie de la catégorie des « zones grises socio-économiques ». Il n'y avait aucune intention de pression de leur part vers les autorités politiques mexicaines pour des motifs politiques. Comme nous l'avons déjà expliqué, la période qui a marqué le début de l'ancrage territorial des organisations criminelles fut les années 1990, lorsque le cartel de Guadalajara -qui monopolisait le narco-business- a été dissout. Cet ancrage est devenu une nécessité d'emprise territoriale au cours des années 2000 pour deux raisons principales ; la protection de leur « business » par le nouveau cadre politique instauré au pays avec l'arrivée du PAN au pouvoir et la sécurisation de leurs « marchandises » par les offensives des organisations criminelles ennemies.

Sur ces deux facteurs nous devons rajouter également l'apparition des *Zetas*. Il s'agit d'un groupe d'ex-militaires mexicano-guatémaltèques, entraînés en tant que forces spéciales, qui à la base a été introduit comme le bras armé du cartel du Golfe. Ensuite, ils ont été détachés du cartel en formant leur propre organisation, mais même depuis leur apparition sur la carte criminelle mexicaine les *Zetas* ont amené une « hypermilitarisation » dans le narco-business. Afin d'équilibrer la concurrence, le reste des OMTD devait également suivre cette évolution dans l'environnement criminel, même s'il s'agissait d'organisations proches des *Zetas*. Ainsi, l'économie de la guerre, à travers cette organisation, s'est diversifiée.

Les *Zetas* ont commencé à diversifier leurs activités criminelles afin d'accumuler plus de ressources en plus du narcotrafic. En 2008 et 2009, la pratique des enlèvements contre rançon a été très répandue au pays, mais les *Zetas* tuaient leurs prisonniers, même après avoir reçu la rançon. Ils ont également introduit la pratique de décapitation de leur victime, comme nous l'avons évoqué précédemment, afin de semer la terreur. De plus, ils ont commencé à attaquer les business de nuit -comme les boîtes avec des activités de prostitution, clubs de

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., «Las FARC: fuentes de su longevidad y de la conservación de su cohesión», *Análisis Político*, N° 63, Bogotá, 2008, p. 39.

« rencontres »- en leur imposant des taxes d'exploitation. Ils ont dépossédé les agriculteurs de leurs ranchs afin de les utiliser comme maisons de sécurité ou cimetières pour leurs victimes<sup>1</sup>.

Dans cette optique, les *Zetas* ont établi leur hégémonie par le sang et le feu sur tout le territoire placé sous leur contrôle. Ils ont aussi rajouté à leur réseau de protection les polices municipales et étatiques. Au niveau organisationnel, les *Zetas* se sont adaptés aux changements introduits par les forces armées étatiques ou les organisations ennemies. Dans chaque région sous leur contrôle, il y avait une cellule comprenant un patron, un comptable, ainsi qu'une unité d'assassins<sup>2</sup>. L'économie de la guerre n'était plus que le business autour du narcotrafic, mais une économie prédatrice qui visaient également le patrimoine de la population civile, de même que d'autres ressources du pays.

Rappelons qu'en Colombie, la question de l'économie de la guerre instaurée par les FARC, et notamment leur implication dans le narcotrafic, reste, même de nos jours, ambivalente. Parmi les personnes interviewées dans le cadre de cette thèse, les réponses concernant la participation de la guérilla dans le trafic de la cocaïne et d'autres stupéfiants, sont aussi ambivalentes et parfois, contradictoires. Jaime Caycedo Turriago, Secrétaire Général du Parti Communiste Colombien (PCC) et professeur d'anthropologie à l'Université Nationale de Colombie, nous a expliqué que les narcotrafiquants lorsqu'ils ont commencé à fabriquer la cocaïne en Colombie, ont financé les paysans sans emploi de ces zones afin de semer les feuilles de coca. Au fur et à mesure de ce processus d'apprentissage, les paysans ont commencé enfin à produire seuls la pâte de coca, une situation qui a généré des conflits avec les narcotrafiquants. Suite à cette évolution, les FARC voulaient soutenir les paysans et ont imposé le « grammage » aux narcotrafiquants, mais la guérilla n'a jamais elle-même produit de la cocaïne. De plus, les FARC ne voulaient pas maintenir ce business pour des raisons idéologiques -puisque elles le considéraient comme un business capitaliste-, de même qu'elles ne pouvaient pas le continuer et en même temps poursuivre la guerre contre les autorités<sup>3</sup>.

Cependant, une partie de nos interlocuteurs a été d'avis différent par rapport à ce sujet. Concrètement, Eduardo Pizarro Leongómez, a évoqué le fait que les FARC ont atteint le seuil de 20.000 combattants et elles ont bénéficié également d'un soutien logistique très important ; on pourrait compter presque trois personnes par guérillero apportant une aide logistique. Ainsi,

---

<sup>1</sup> Ricardo Ravelo., *Zetas, la franquicia criminal*, *Op. cit.*, p. 41.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 42.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec Jaime Caycedo Turriago, Secrétaire Général du Parti Communiste Colombien (PCC) et professeur d'anthropologie à l'Université Nationale de Colombie, le 18 septembre 2017.

on pourrait estimer à 80.000 le nombre de personnes travaillant pour la guérilla ; et le maintien et le financement d'une armée de cette taille serait impossible sans le narcotrafic. Les FARC ont ainsi participé à la production et la vente de la drogue, mais pas au niveau international<sup>1</sup>.

En outre, Rodrigo Londoño, alias « Timochenko », le dernier leader des FARC, lors de son entretien avec le journaliste Jorge Rojas Rodríguez, a dénoncé l'association de la guérilla au trafic de drogue. Il a insisté sur le fait que les gouvernements colombiens, notamment du passé, ont « vendu » aux médias l'image selon laquelle les FARC furent des narcotrafiquants et des narco-terroristes. En réalité, dans une bonne partie des zones dans lesquelles opérait la guérilla, le narcotrafic existait et les FARC devaient lutter contre ce phénomène et la culture générale du narcotrafic de manière constante et quotidienne. « Timochenko » a connu ce phénomène dans les années 1980, lorsqu'il a été stationné dans la région de Caguán. Il croyait que le travail idéologique intense pour devenir guérillero devait être le double dans ces zones. Ainsi, il fallait exercer un contrôle plus important dans ces régions, afin d'éradiquer cette culture du narcotrafic<sup>2</sup>. Citons l'exemple de Gentil Duarte, un ex-combattant des FARC, qui comme d'autres dissidents de la guérilla, a décidé de créer ses propres *feudos* et il a été absorbé par cette culture du narcotrafic et l'argent facile, rajoutera de contradictions supplémentaires quant à la question du niveau de la participation des FARC au trafic de drogue.

En ce qui concerne l'économie belliqueuse dans le cas du Mexique, nous avons déjà abordé la contribution des *Zetas* au phénomène de sa diversification à partir des années 2000. Outre les pratiques des enlèvements contre rançon et l'extorsion, il serait également judicieux de noter que le trafic d'armes constitue une activité criminelle qui participe largement à cette économie lucrative de guerre. Les armes les plus utilisées par les cartels mexicains sont de type AR-15 -des fusils semi-automatiques- et de type AK-47 -connues comme Kalachnikov-. La vente des versions automatiques de ces types d'armes est illégale aux États-Unis. Néanmoins, il y a des manuels qui expliquent la façon de transformer les AR-15 et les AK-47 en armes totalement automatiques<sup>3</sup>. Ces armes sont aussi préférées par les narcotrafiquants, car leur démontage facile permet d'échapper aux inspections aux frontières.

Les *Zetas* constituent un des cartels les plus infiltrés dans le trafic d'armes. Ils opèrent notamment dans l'État de Tamaulipas -qui se situe au centre et sud du pays-, aux États-Unis et

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec Eduardo Pizarro Leongómez, Professeur en Science Politique à l'Université Nationale de Colombie, ambassadeur de Colombie aux Pays-Bas et auprès de l'Organisation Internationale pour la Prohibition des Armes Chimiques, le 16 avril 2018.

<sup>2</sup> Jorge Rojas Rodríguez., *Op. cit.*, 2017, p. 218.

<sup>3</sup> Ed Vulliamy., *Op. cit.*, p. 316.

au Guatemala. Étant donné qu'il s'agit d'ex-militaires des forces spéciales mexicaines, ils maîtrisent les armes à feu. Ils maintiennent aussi un réseau pour le trafic d'armes au Guatemala et dans d'autres pays de l'Amérique Centrale. À part les AK-47, les AR-15, les fusils en général et les armes légères qui constituent la majorité de l'arsenal utilisé par les cartels, les *Zetas* utilisent des armes comme des grenades, des explosifs et des missiles, proviennent du nord<sup>1</sup>.

En 2009, suite au lancement d'une grenade par les *Zetas* dans un bar dans l'État américain du Texas et la mort de trois agents de la police américaine, le Président des États-Unis de l'époque, Barack Obama, promut sa première réaction offensive contre le trafic d'armes, dans le cadre de l'Opération *Fast and Furious*. Il s'agissait d'une « Stratégie pour Combattre les Cartels Mexicains », guidé par le département du Bureau de l'Alcool, du Tabac, des Armes à feu et des Explosifs (ATF) à Phoenix, qui avait comme principale mission de formuler un plan pour améliorer les efforts du gouvernement des États-Unis visant à endiguer le flux illégal d'armes, qui alimentait la violence croissante des deux côtés de la frontière sud-ouest. La première recommandation du groupe de travail était la constitution d'un groupe de lutte contre le trafic des armes à feu, dans cette région spécifique, par le Procureur Général et le Secrétaire de la sécurité intérieure<sup>2</sup>. Cette opération a, par ailleurs, révélé l'agilité des contrôles effectués par le département régional d'ATF qui ont permis le transit illégal de presque 2.000 armes au Mexique<sup>3</sup>.

L'armement lourd faisant partie de l'économie guerrière au Mexique trouve également son origine dans trafic transfrontalier au sud du pays. Les arsenaux issus des guerres civiles en Amérique centrale, non détruits, ont créé une situation particulière qui repose sur deux dynamiques principales : *celle du Triangle Nord (Guatemala, Honduras et el Salvador) et celle du reste (Nicaragua, Costa Rica et Panamá)*. *Le Triangle Nord présente des caractéristiques de post-conflit, beaucoup d'armes et un taux d'homicides très élevé. L'un des problèmes centraux est la faiblesse des institutions centrales de contrôle ainsi que la porosité des frontières nord et sud de la région pour le trafic*<sup>4</sup>. Les *Zetas*, par exemple, maintiennent des relations étroites avec des organisations criminelles au Guatemala et étaient impliqués dans le

---

<sup>1</sup> Alain Rouquié., *Le Mexique, un État nord-américain*, *Op. cit.*, p. 422.

<sup>2</sup> United States Congress, *Part I of III Fast and Furious: The Anatomy of a Failed Operation*, Joint Staff Report, Washington D.C., 112 Congress July 31th, 2012, p. 19.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 134.

<sup>4</sup> Gabriel Kessler., *Op. cit.*, p. 19.

trafic d'armes comme des mitrailleuses M-60, des caches des mines, des grenades et des balles de munition<sup>1</sup>.

Quant à l'association des FARC au trafic de drogue, nous avons vu précédemment les diverses dimensions de ce phénomène. Il serait nécessaire de noter qu'au sein de la structure de la guérilla il y avait des fronts riches et des fronts pauvres, puisque l'accès à cette économie de coca n'était pas garanti pour tous les membres des FARC. Le financement dépendait, notamment à partir des années 1990, du contrôle des « zones grises de présence physique » dans lesquelles l'économie illégale trouvait ses racines. Avec l'arrivée d'Uribe à la présidence de la République en 2002, et les avancements territoriaux des paramilitaires, la guérilla a dû adapter ses plans stratégiques et se concentrer notamment dans des zones d'influence historique et d'importance financière.

Les FARC ont réussi à élargir leur économie de guerre via différentes activités illicites dans la zone frontalière. Plus particulièrement, à travers leur présence dans les départements de Guajira, de César, du Nord de Santander, de Vichada, d'Amazonas, de Putumayo, de Nariño et de Chocó les guérilleros ont bénéficié des ressources de cultures illicites développées dans ces zones. D'un côté, dans les départements d'Arauca, de Nariño et de Putumayo elles ont profité de l'exploitation du pétrole via l'extorsion. De l'autre côté, dans les départements de Guajira et de César elles ont voulu exploiter les activités minières et dans les régions de Guajira et d'Arauca elles ont enlevé plusieurs personnes du secteur agricole commercial<sup>2</sup>.

De plus, le Bloc du Sud basé dans les départements de Caquetá et de Putumayo -les deux régions les plus importants pour la production de coca- a été le bloc le plus puissant ayant en outre obtenu le plus de succès militaires à la fin des années 1990. Le Bloc du Sud<sup>3</sup> a également apporté une aide économique ainsi qu'au niveau des transferts des combattants à d'autres Blocs opérant dans d'autres zones. Au cours de la même période, un processus de décentralisation au sein de la structure organisationnelle de la guérilla, a permis une autonomie par rapport à la direction, ce qui explique la diversification des approches selon les régions s'agissant de l'économie découlant du narcotrafic<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Ed Vulliamy., *Op. cit.*, p. 327.

<sup>2</sup> Irene Cabrera Nossa., *Op. cit.*, p. 83.

<sup>3</sup> Pour aller plus loin sur l'importance du Bloc Sud des FARC : Nikolas Kouloglou., « L'apparition des « zones grises » comme conséquence de la violence accrue. Étude des cas : L'État de Sinaloa au Mexique et le Département de Caquetá en Colombie », dans *Perfiles de las Ciencias Sociales*, Año 5, No. 9, Julio-Diciembre 2017, pp. 78-113, México, UJAT. <http://revistas.ujat.mx/index.php/perfiles>

<sup>4</sup> Alain Labrousse., « Colombie : le rôle de la drogue dans l'extension territoriale des FARC-EP (1978-2002) », *Hérodote*, N°112, La Découverte, Paris, 2004, p. 38.

Outre le financement obtenu par les impôts sur les narcotrafiquants ou le trafic de drogue lui-même, les FARC ont imposé également une « taxe de paix » afin d'atteindre leurs objectifs politiques, et construire une « nouvelle puissance », un nouvel État. Dans l'optique selon laquelle la guerre a été déclenchée par la bourgeoisie colombienne contre les paysans -raison fondatrice de la guérilla- les FARC ont initié les enlèvements contre rançon en ciblant les familles riches. C'est ainsi que la « taxe de paix » a été conçue ; toute personne physique ou morale, et toutes les entreprises opérant en Colombie et réalisant des bénéfices de plus d'un million de dollars par an, devaient payer cet « impôt » équivalent à 10 pour cent de leurs profits. Les « débiteurs » ont été obligés d'entrer en dialogue avec ceux qui géraient les finances des FARC-EP pour payer cette somme. S'ils ne parvenaient pas à le faire, ces personnes étaient arrêtées et emprisonnées jusqu'à ce qu'elles remplissent leurs obligations envers ceux qui assumaient la responsabilité de ce nouvel État, construit et dirigé par les FARC-EP, agissant en tant qu'Armée du Peuple (*Ejército de Pueblo*)<sup>1</sup>.

Cette diversification d'une économie guerrière s'est accentuée au Mexique à partir de 2006 et des conséquences issues de la « guerre déclarée » de Felipe Calderón contre les organisations criminelles. Depuis « la transition vers la démocratie » en 2000, le monde du narcotrafic au pays a largement évolué en raison de trois raisons : la rupture des accords entre la classe politique et les cartels, la fragmentation des cartels et leur transformation en organisations criminelles et la nécessité graduelle et constante du contrôle des « zones grises de présence non-physique » par ces organisations. Les conséquences de ces paramètres reposent sur deux dynamiques : les disputes territoriales entre les cartels et les confrontations ouvertes avec les forces armées et les forces de sécurité. Tous ces facteurs ont affecté la diversification de l'économie de la guerre au Mexique.

Il serait également pertinent d'évoquer le fait que le Mexique est un pays utilisateur intensif d'armes. Les trafiquants de drogue figurent parmi les plus importants consommateurs de ces armes. Pendant les deux premières années du sextennat de Felipe Calderón 43.609 personnes liées à sept cartels mexicains et 124 groupes criminels fortement armés ont été arrêtées. Dès le début du gouvernement de l'ex-président mexicain, plus de 30.000 armes ont été sécurisées. En 2008, le nombre d'homicides liés au trafic de drogue s'est élevé à plus de 5.600, une augmentation soit de 200% par rapport à l'année précédente. Les organisations

---

<sup>1</sup> Rodrigo Granda interviewed by Jean Batou., « The Guerrilla in Colombia an Interview with Rodrigo Granda, Member of the FARC-EP International Commission », *Monthly Review*, Volume 59, N° 10, The Monthly Review Foundation, New York, march 2008, p. 17.

criminelles recourent aux armes de gros calibre, mais elles ne sont pas les seuls « consommatrices » d'armes. Chaque année, plus de 12 millions de crimes de droit commun sont recensés, dont plus de 10% à main armée<sup>1</sup>.

Les cartels mexicains se disputent entre eux pour les régions de cultures illicites de drogue et les routes du trafic. Il s'agit principalement des narcotrafiquants, mais ils commettent d'autres délits, comme la séquestration, l'extorsion et dernièrement « le droit du sol », un phénomène nouveau que nous avons étudié précédemment-. Sous l'intimidation, les organisations criminelles exigent des entreprises une sorte de loyer afin qu'ils les laissent opérer en toute normalité.

Concernant leurs zones d'activité, il s'agit de zones géographiques très vastes. L'extension territoriale permet le fonctionnement des laboratoires de méthamphétamines, de pavot et de marijuana. Il y a des États dans lesquelles les organisations criminelles sont plus présentes que dans d'autres, comme les États de Guerrero, de Michoacán, de Tamaulipas, de Coahuila, de Chihuahua et de Sinaloa. Les OMTD opèrent principalement au sein des zones qui leur servent de points stratégiques pour l'épanouissement de cette économie de guerre lucrative<sup>2</sup>. Ainsi, la diversification de l'économie belliqueuse au Mexique est entièrement liée à la multiplication des zones maîtrisées par les organisations criminelles.

Avant d'étudier l'évolution de l'économie de la guerre au cours des deux périodes présidentielles d'Alvaro Uribe en Colombie, il paraît judicieux de schématiser la manière dont la dynamique de l'économie guerrière produite par le narcotrafic a affecté l'État colombien jusqu'à sa remise en cause. Le phénomène du trafic de la cocaïne et des autres stupéfiants a changé la structure du conflit armé via l'introduction de nouveaux acteurs, a altéré la dynamique en permettant une escalade militaire, et a généré l'insertion du pays dans l'agenda sécuritaire internationale à la fois comme narco-État et État quasi-failli<sup>3</sup>.

Il convient de rappeler que Jacques Chevallier en se fondant sur l'analyse de Kelsen sur l'État de droit a démontré la relation étroite entre la puissance de l'État et la norme juridique. D'après lui, *la puissance étatique s'exprime dans/par la norme juridique : tout comme le droit prend appui sur l'État, l'État se présente comme une entité juridique, gouvernée et régie par le droit. [...] Le principe kelsénien de l'identité du droit et de l'État signifie non seulement que*

---

<sup>1</sup> Georgina Sánchez., *Op. cit.*, p. 119.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec le Général Leonardo González García, armée de l'air, retraité et doctorant en Administration Publique à l'Université Anáhuac, le 6 novembre 2016.

<sup>3</sup> Erika M. Rodríguez Pinzón., *Op. cit.*, p. 115.



*l'État et le droit sont un seul et même ordre de contrainte, mais encore-on l'a vu- que l'État est devenu « l'ordre juridique total » qui intègre et ramène à lui tous les autres*<sup>1</sup>.

Ainsi, comment pourrait-on parler d'État de droit, lorsque l'État colombien a été capturé par un phénomène criminel comme le trafic de drogue ?

L'État ne se réduit pas au droit et ni l'inverse. Afin qu'un État exerce sa puissance, il doit y avoir une structure basée sur des normes juridiques solides, mais aussi sur le « consentement » et la « raison » tels que conçus théoriquement par John Locke dans le *Traité du le gouvernement civil*. Plusieurs personnes ont mal-interprété la notion de « consentement du peuple » en recourant à la force des armes. Ils ont cru que les fondements des gouvernements sont les « conquêtes ». Même si les « conquêtes » nous aidaient à détruire un édifice étatique affaibli, nous ne serions jamais en mesure de former un nouveau gouvernement sans le « consentement du peuple »<sup>2</sup>.

L'économie de la guerre produite par le narcotrafic a été suffisamment forte pour renverser toute la dynamique entre la force étatique, la suprématie du droit et le « consentement du peuple » en Colombie -comme d'ailleurs au Mexique-. Paul Collier a introduit la variable de l'exploitation des ressources naturelles -en utilisant le terme « prédation »- de haute valeur dans le marché noir international comme explication de la longue durée des conflits armés<sup>3</sup>. Dans les guerres civiles en Afrique et notamment en Angola et au Sierra Leone les ressources naturelles ont constitué la plaque tournante de tous les conflits ; outre le financement continu des différents groupes armés, elles ont alimenté une violence extrême<sup>4</sup>.

Les ressources financières illicites ont joué un rôle prépondérant dans le conflit armé colombien. La longue durée temporelle des FARC jusqu'aux accords de paix de 2016, est partiellement due à cette économie de la guerre. À l'intérieur des « zones grises de présence physique », la lutte armée pour le pouvoir ne se fait pas contre l'État lui-même, mais contre les pouvoirs locaux non-étatiques. Il s'agissait des cas fréquents de combats entre les guérillas et les paramilitaires, entre différents groupes de guérillas, ainsi qu'entre les narcotrafiquants et les guérilleros. L'hypothèse selon laquelle l'économie politique de la guerre a fait tourner le conflit autour du contrôle des ressources économiques, a donné également naissance à un autre aspect

---

<sup>1</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit*, *Op. cit.*, pp. 49-50.

<sup>2</sup> John Locke., *Op. cit.*, p. 178.

<sup>3</sup> Paul Collier., «Economic causes of civil conflict and their implications for policy», *Report for World Bank*, Washington D.C., 15<sup>th</sup> of June 2000, p. 4.

<sup>4</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Op. cit.*, p. 80.

important. Les groupes armés non-étatiques ont assumé non seulement le contrôle économique, mais ont exercé également le contrôle social, politique et administratif dans les régions qu'ils ont pénétrées. C'est-à-dire qu'ils ont gouverné et ont réinvesti les ressources dans la formation idéologique de leurs bases.

Cette problématique peut s'appliquer également au concept que nous appelons « zones grises de présence non-physique » au Mexique. Les organisations du trafic de drogue n'ont pas l'intention de renverser l'État comme les FARC. Nous avons déjà vu qu'il s'agit d'acteurs armés non-étatiques qui visaient d'abord, les ressources économiques dans leurs zones de contrôle. Il y avait, dans certains cas, un contrôle social -comme la *Familia Michoacana* qui était infiltrée dans la société civile-, mais l'objectif principal des organisations criminelles restait toujours la maîtrise des zones productrices des stupéfiants et des routes stratégiques pour les différents trafics.

La fragmentation importante subie par les organisations criminelles en 2006, suite à la *kingpin strategy* planifiée par le gouvernement de Calderón, a entraîné l'émergence du phénomène des gangs locaux, des *pandillas*. Nous avons déjà signalé plus haut l'importance du déploiement des *pandillas* pour le contrôle des « zones grises de présence non-physique ». Leur rôle sur le fonctionnement actuel du crime organisé au Mexique a été particulièrement renforcé par la diversification de l'économie de la guerre, voire leur « criminalisation ».

La question de la taille de chaque organisation peut également mettre en évidence la gamme des activités illicites qui peuvent se développer. Par exemple, les organisations criminelles qui contrôlent les principales routes du trafic de drogue ont développé des activités illégales en matière de trafic d'êtres humains ou de vol de carburant, en profitant des routes qu'elles contrôlent. D'autre part, les plus petites organisations n'ont pas la capacité de jouer un rôle important dans d'autres activités illégales, comme le vol de pétrole et de carburant et la contrebande humaine, outre le trafic de drogue. Les organisations criminelles cherchent à diversifier leurs revenus afin de soutenir des conflits coûteux et prolongés contre leurs rivaux. De tels conflits impliquent des dépenses d'équipement et de personnel<sup>1</sup>.

La pratique d'extorsion a triplé entre 2004 et 2009. Le développement de marchés de protection illégale, basés sur des organisations prêtes à s'engager dans la violence intensive et à se battre pour le contrôle de ces marchés, explique cette augmentation sans précédent. Une

---

<sup>1</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., *Security, Drugs and Violence in Mexico: A survey*, *Op. cit.*, p. 38.

analyse des cinq principales catégories de crimes violents (l'homicide, l'enlèvement contre rançon, l'extorsion, le vol violent et le vol violent de voiture) a montré que durant les trois dernières administrations, et notamment celle de Calderón, l'extorsion a été la seule catégorie avec une tendance à la hausse soutenue. Il faut également noter que le vol de véhicule et les incendies volontaires criminels ont constitué deux pratiques récurrentes ces dernières années. Il s'agit des effets d'une violence criminelle ayant comme objectif l'extorsion qui alimente cette économie de la guerre dans des régions comme la Ciudad Juárez, Acapulco et l'État de Tamaulipas<sup>1</sup>.

L'extorsion a été également présente dans le conflit armé colombien. Il s'est agi d'une autre ressource financière outre l'économie de la drogue et les enlèvements. Dans la pratique d'extorsion nous pourrions évoquer plusieurs sous-catégories : en premier lieu, dans les zones pétrolières ou minières d'exploitation par les grandes entreprises, les FARC obtenaient des commissions directes ou indirectes pour « permettre » leur fonctionnement. En deuxième lieu, la guérilla prélevait des commissions sur les investissements à travers son contrôle sur les pouvoirs locaux. En troisième lieu, les FARC ont promulgué la loi 002 qui concernait la récupération des commissions par tout détenteur d'un certain capital<sup>2</sup>.

Au cours des deux mandats d'Álvaro Uribe (2002-2010), en Colombie, cette économie de la guerre est devenue la cible la plus importante de sa politique de sécurité intérieure. Le contexte géopolitique international -lutte contre le terrorisme, lutte contre le narcotrafic, combat contre l'« ennemi interne »- de l'époque a considérablement contribué à l'élaboration de sa stratégie d'extermination des FARC, ainsi qu'à la lutte contre l'économie belliqueuse. D'ailleurs, le renforcement du Plan Colombie a constitué l'axe principal de sa campagne pour la présidentielle. À partir de 2004, le « Plan Patriote », une redéfinition du Plan Colombie, a été mis en place. Ses volets principaux relevaient du renforcement de la lutte contre la drogue et le terrorisme et visaient également à combattre directement les zones contrôlées par les FARC notamment au sud du pays à travers des opérations militaires et des plans sociaux. Le « Plan Patriote » faisait partie de la doctrine de la « Sécurité Démocratique » d'Uribe avec le soutien financier des États-Unis<sup>3</sup>.

Par ailleurs, les pratiques d'extorsion et de chantage ont représenté, en 2003, selon le ministère de la Défense, 40% des ressources financières des FARC et les enlèvements 10%. La

---

<sup>1</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., *Ibidem*, pp. 55-57.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, pp. 81-82.

<sup>3</sup> Sandra Borda Guzmán., *Op. cit.*, p. 102.

participation à l'économie de la drogue a désormais constitué la plus grande partie du financement des FARC. Les estimations à cet égard sont aussi incertaines que celles des autres ressources, mais il est indubitable que ces dernières années, cela pourrait correspondre à 50% et 70%<sup>1</sup>. Ainsi, la coca a servi de passerelle vers un éventail beaucoup plus large d'activités économiques. Les FARC ont utilisé leurs pouvoirs militaires et de construction étatique, de plus en plus importants, afin de sortir de leurs zones de contrôle traditionnelles. En « colonisant » de nouvelles zones de l'État colombien, la guérilla est devenue une force puissante en Colombie<sup>2</sup>.

Álvaro Uribe, à travers sa politique de « Sécurité Démocratique » et les avancements territoriaux des paramilitaires, a réussi à repousser la guérilla d'une grande partie des « zones grises de présence physique ». Les FARC, en suivant un plan de restructuration et de réorientation sur le terrain, ont concentré leurs forces sur les régions d'importance économique et stratégique, notamment dans les départements du sud, le Caquetá et le Putumayo. De même, la question des frontières a joué un rôle significatif dans le cas du conflit armé en Colombie. La zone frontalière notamment avec le Venezuela et l'Équateur regroupait des routes du trafic de drogue et a également servi d'abri pour les groupes irréguliers lançant des offensives par là. La zone frontalière colombo-brésilienne a aussi offert un espace pour l'obtention de revenus par la drogue, l'acquisition d'équipement et d'armes, afin d'échapper à la pression militaire. Ces espaces frontaliers, en raison de leur emplacement géographique privilégié ont facilité la prospérité de l'économie de la guerre<sup>3</sup>.

La question des frontières du Mexique avec les États-Unis constitue également un enjeu particulier. Actuellement, avec l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, l'Accord de Libre Échange Nord-américain (ALENA), signé en 1994, a été remis en question en raison des divers trafics transfrontaliers se produisant dans la longue zone territoriale entre les deux pays. Les villes de Tijuana, de Juárez et de Nuevo Laredo ont été pendant plusieurs années des zones de disputes entre les cartels, des zones de passage pour les marchandises illicites, des « zones grises de présence non-physique ». À partir de 2012, la violence à Tijuana et à Ciudad Juárez a diminué. En 2006, lorsque l'Armée est entrée à Ciudad Juárez, la zone s'est transformée en une zone de guerre. Entre 2004 et 2005, la situation était, pratiquement, la même à Tijuana, mais

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., «Las FARC: fuentes de su longevidad y de la conservación de su cohesión», *Op. cit.*, p. 38.

<sup>2</sup> Thomas R. Cook., «The Financial Arm of The FARC: A Threat Finance Perspective », *Journal of Strategic Security* 4, N° 1, Henley-Putnam School of Strategic Security and University of South Florida, Florida, 2011, p. 26.

<sup>3</sup> Camilo Echandía Castilla., «Cambios en la conducta de las FARC en medio de la ofensiva militar en su contra. Elementos para un balance», *Op. cit.*, pp. 70-71.

moins violente. Le chef de police de Tijuana, suite au succès obtenu pour faire baisser le niveau de la violence, il a été transféré à Ciudad Juárez. Quant à la ville de Nuevo Laredo, elle était contrôlée par l'Armée, jusqu'en 2014. La police municipale a totalement disparue et la Marine est restée en charge des patrouilles<sup>1</sup>.

D'une façon générale, l'économie illégale qui alimente les pouvoirs guerriers non-étatiques dans la région de l'Amérique latine provient de la cocaïne, bien que la marijuana constitue toujours un aspect important de cette économie au Mexique. La proximité des frontières terrestres avec le marché lucratif des États-Unis alimente l'économie de la guerre dans le pays. D'ailleurs, l'histoire du trafic de drogue en Amérique latine montre que pour que l'économie illégale fonctionne sans degrés exponentiels de violence, il est nécessaire qu'une organisation offre des garanties -de conformité contractuelle- et impose un ordre sur un territoire. De ce point de vue, la baisse de la violence peut être un indicateur de consolidation locale et de stabilité du groupe criminel triomphant, à la fois dans sa relation avec d'autres factions criminelles comme avec les autorités. L'autre possibilité serait que l'État parvienne à imposer sa suprématie et à faire tomber le marché illégal à des proportions minimales<sup>2</sup>.

Cette économie de la guerre au Mexique a produit un autre aspect qu'il serait nécessaire de prendre en compte pour cette thèse. Il s'agit du phénomène de la corruption accrue, un facteur constant, durant toute l'histoire politique du pays. Les relations de corruption se développent entre les groupes de pouvoir politique et les groupes du crime organisé, et elles passent d'une simple distribution des profits dérivés d'activités criminelles vers le contrôle du territoire<sup>3</sup>. L'économie produite par le narcotrafic et les diverses activités criminelles ont alimenté aussi un cycle de corruption qui fait partie des causes de l'émergence des « zones de présence physique ». Contrairement, au cas des FARC, au Mexique *c'est le pouvoir lui-même qui concède des espaces d'impunités à certains cartels pour leur permettre d'agir*<sup>4</sup>.

Cette corruption remet en cause la structure hiérarchique des normes juridiques dont un État de droit est formé. Afin que l'État puisse exercer son omnipotence il faut que les règles

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec un fonctionnaire de haut rang du Secrétariat Exécutif du Système National de Sécurité Publique, anonyme, le 23 novembre 2016.

<sup>2</sup> Juan Carlos Garzón., «El futuro del narcotráfico y los traficantes en América Latina», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012, p. 34.

<sup>3</sup> Armando Rodríguez Luna y Patricia Quintanar., «Violencia, impunidad y corrupción contra la libertad de prensa en México», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, p. 80.

<sup>4</sup> Alain Labrousse., *Géopolitique des drogues*, Que sais-je ?, Paris, 2011, p. 45.

juridiques, qui relèvent d'une organisation hiérarchisée, soient suivies. D'ailleurs, selon Jacques Chevallier, *la conception formelle de l'État de droit repose sur le principe de hiérarchie des normes : elle suppose que le droit étatique se présente comme un édifice formé de niveaux superposés et subordonnés les uns aux autres : une norme n'est valide que si elle satisfait, par ses conditions d'émission et/ou dans son contenu, aux déterminations inscrites dans d'autres normes de niveau supérieur*<sup>1</sup>.

Avant de revenir sur la situation en Colombie, il serait pertinent de rappeler que les facteurs déterminants pour une « zone grise » en termes de science politique relèvent de l'impuissance de l'État de droit, de la fragilité de l'État, de l'extrémité de la violence, des polytrafics et de « l'économie de la guerre » et enfin, de la « militarisation » de l'État.

En Colombie, la stratégie d'Uribe de « Sécurité Démocratique » a considérablement diminué la force belliqueuse et l'emprise territoriale des FARC, mais ces résultats ont été limités s'agissant notamment de l'éradication de l'économie de la guerre liée au trafic de drogue. Même si, la démobilisation des AUC (*Autodefensas Unidas de Colombia*) a été considérée aussi comme un facteur important pour l'élimination de l'économie illicite, qui a alimenté le conflit armé pendant plus de cinquante ans, a produit deux nouveaux phénomènes : d'une part, la réactivation du paramilitarisme avec l'apparition des BACRIM (bandes criminelles) en tant que groupes néo-paramilitaires et d'autre part, les pratiques d'extorsion criminelle d'administration d'un territoire, produites par des disputes armées pour son contrôle<sup>2</sup>.

Ainsi, l'arrivée de Juan Manuel Santos au pouvoir a trouvé une guérilla affaiblie, installée surtout sur les zones frontalières, mais pas éliminée. La source principale de survie des FARC restait toujours l'économie de la guerre dérivée de l'économie de coca. Malgré l'affaiblissement de certains fronts, les FARC ont pu conserver des structures actives. En effet, d'une part, le Bloc Oriental est resté plus actif dans des zones avec des cultures illicites au sud-est du pays, en dépit d'être la structure plus touchée et avoir réduit sa présence de manière évidente dans le centre du pays. D'autre part, le Bloc Occidental est devenu la deuxième structure plus active et la seule à augmenter sa territorialité, en raison du déplacement de

---

<sup>1</sup> Jacques Chevallier., *L'État de droit*, *Op. cit.*, p. 42.

<sup>2</sup> Carlos Medina Gallego., *Op. cit.*, p. 87.

différents fronts du sud-est au Pacifique, une région dans laquelle se sont transférées les cultures de coca, en récompensant la baisse de la superficie plantée dans l'est et le sud du pays<sup>1</sup>.

La Politique de Sécurité Démocratique pour la Prospérité, continuation de la politique sécuritaire d'Uribe, sous le mandat de Santos ciblait également cette économie guerrière. Lors des deux premières années de l'administration de Santos la guerre a persisté. Néanmoins, Santos avait une perspective différente pour la Colombie visant la fin de la guerre contre les FARC et l'ELN -les deux dernières guérillas-, mais aussi le règlement de la question agraire - qui avait déclenché les mouvements rebelles à la base-, en éradiquant les cultures de coca. Dès lors, il a adopté la loi sur les victimes et la restitution des terres en juin 2011, et il a créé l'Unité de restitution, qui a fonctionné efficacement pour restituer la terre aux paysans dépouillés<sup>2</sup>.

Sur la situation mexicaine, suite à la vague de violence produite par la « guerre déclarée » de Calderón et les disputes territoriales des criminels, le phénomène de l'économie guerrière n'a pas vraiment diminué. Le Président sortant en 2018, Enrique Peña Nieto, a continué l'approche de lutte contre les divers trafics (de drogue, d'armes, de migrants) de son prédécesseur en ciblant les grands *capos*. Il ne s'est pas attaqué à la source du problème ; la consommation et l'éducation anti-drogue. Sur cette question, il faudrait également ajouter le trafic d'armes qui a constitué une évolution supplémentaire de la période de la présidence de Peña Nieto.

En 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur la signature du Traité de Commerce des Armes (TCA), les États-Unis, la Russie, la Chine et la Syrie ont suspendu la procédure de négociations afin de mieux étudier les textes du traité. Concrètement, les dispositions demandaient une réglementation claire du commerce et de l'exportation des armes, avec des documents clairs et transparents qui, pour le moment, ne convenaient pas aux principaux producteurs mondiaux. Le Mexique, d'ailleurs fut un promoteur actif de ce traité<sup>3</sup>. Malgré ces efforts internationaux pour restreindre les flux des armes légales et illégales dans le monde entier, dans la mesure où les marchés d'armes légaux et illégaux sont intrinsèquement liés, une méthode courante dans le trafic de la région du Mexique et de l'Amérique centrale

---

<sup>1</sup> Camilo Echandía Castilla., «Cambios en la conducta de las FARC en medio de la ofensiva militar en su contra. Elementos para un balance», *Op. cit.*, p. 71.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec Alejandro Reyes Posada, consultant au cycle des négociations à La Havane pour la question agraire, et conseiller du ministre de l'Agriculture de la Colombie sous l'administration Santos, le 23 avril 2018.

<sup>3</sup> Simone Lucatello., *Op. cit.*, pp. 48-49.

implique toujours le détournement de marchandises lors des expéditions légales d'un pays à l'autre, en raison de la corruption aux frontières qui facilite ce processus<sup>1</sup>.

Le trafic d'armes constitue une activité criminelle très liée à l'organisation des *Zetas*. En 2014, l'État de Tamaulipas a de nouveau été le théâtre des activités illicites alimentant cette économie belliqueuse, notamment en raison des querelles territoriales entre les *Zetas* et le Cartel du Golfe, qui rivalisaient pour le contrôle des routes du trafic de drogue et, surtout, les postes frontaliers de Matamoros, Nuevo Laredo et Reynosa. Outre la violence du crime organisé issue d'affrontements et d'exécutions, l'État est confronté à une situation délicate d'insécurité en raison de la forte incidence de crimes tels que les enlèvements et les extorsions. Ces activités criminelles, avec le vol d'hydrocarbures, sont devenues des sources complémentaires de revenus pour les groupes criminels qui ont été exclus de la grande entreprise du trafic transnational de drogue<sup>2</sup>.

En Colombie, une fois entamées les négociations en 2012, le gouvernement Santos avait également l'intention de résoudre la question agraire. L'objectif était de réintégrer les « zones grises de présence physique » occupées par les FARC dans la souveraineté territoriale de l'État officiel colombien. Le concept de la « paix territoriale » représentait en 2014, lors de la campagne pour la réélection de Juan Manuel Santos, la pierre angulaire de sa Politique de Sécurité Démocratique pour la Prospérité, afin de renforcer l'État de droit dans le pays<sup>3</sup>. Le défi soulevé reposait sur la gestion de ces zones de conflit potentiel, car il s'agit de régions présentant les conditions idéales et les ressources propices à l'épanouissement d'une économie illégale.

Le plan était à la base de restaurer la présence de l'État dans ces zones, mais la réalité est que d'autres organisations armées, telles que l'ELN, les dissidents des FARC et les gangs criminels, ont avancé pour couvrir les territoires abandonnés par les FARC<sup>4</sup>. Le paysage stratégique auquel la nation est actuellement confrontée, implique une transformation substantielle des besoins de sécurité. Le changement des prétentions d'un État qui doit faire face à un conflit interne afin de répondre aux attentes d'un pays en paix ne peut se produire de

---

<sup>1</sup> Simone Lucatello., *Ibidem*, p. 52.

<sup>2</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «¿Bajó la violencia?», *Nexos*, México D.F., 1 febrero, 2015.

<sup>3</sup> Gonzalo Vargas et Rafael Hurtado de Mendoza., « Les défis de la « paix territoriale » », *IdeAs*, N° 9, Printemps -Été, Revue de l'Institut des Amériques, Paris, juillet 2017, p. 1.

<sup>4</sup> Entretien de l'auteur avec Alejandro Reyes Posada, consultant au cycle des négociations à La Havane pour la question agraire, et conseiller du ministre de l'Agriculture de la Colombie sous l'administration Santos, le 23 avril 2018.



façon soudaine mais par une transition. Ce sera une période hybride combinant des éléments des deux *scénarii* : un conflit en clôture et le nouveau scénario d'un pays en paix<sup>1</sup>.

Au Mexique, sous l'administration de Peña Nieto, l'économie de la guerre produite par les activités illicites des OMTD est restée constante et a été diversifiée. D'ailleurs, l'extraction et la vente illégale d'hydrocarbures s'est convertie en principal marché émergent durant la période 2014-2018. Le Mexique dispose déjà d'un réseau clandestin de distribution et de vente de carburant, très vaste et très efficace. Le vol de carburant est une activité en plein essor car le risque est minime par rapport aux bénéfices potentiels, ce qui explique la croissance exponentielle observée dans la taille du marché -de 361 en 2013 à 10.397 en 2017-<sup>2</sup>. Cette activité a entraîné le déplacement du crime organisé à des régions où il n'avait pas jusqu'alors de présence significative.

La violence liée à la production, au transport et à la vente de drogues illicites est depuis longtemps un enjeu important. Dans le cadre tripartite de Paul J. Goldstein sur l'analyse des liens entre drogues et criminalité, ces phénomènes sont qualifiés de « crime systémique »<sup>3</sup>. La violence systémique dans certains pays de l'Amérique latine, associée à la production et au transport de stupéfiants pour répondre à la demande des consommateurs américains reste toujours élevée. L'escalade de violence au Mexique, qui a continué sous le gouvernement de Peña Nieto, a attiré l'attention sur les facteurs de la montée de la violence au sein des zones de non-droit -un phénomène aussi présent dans le cas des FARC-.

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec le lieutenant-colonel de la Réserve active de l'Armée Nationale, Jesús Eduardo Moreno Peláez, enseignant-chercheur à l'École Supérieure de Guerre, directeur du programme de Master en stratégie et géopolitique, le 19 avril 2018.

<sup>2</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «La segunda ola de violencia», *Nexos*, México D.F., 18 avril 2018.

<sup>3</sup> Paul J. Goldstein., «The Drugs/Violence Nexus: A Tripartite Conceptual Framework», *Journal of Drug Issues*, Vol. 15, Issue 4, College of Criminology and Criminal Justice, Florida State University, Florida USA, 1985.

## TITRE II

### LES FACTEURS DE LA MONTEE DE LA VIOLENCE AU SEIN DES ZONES DE NON-DROIT ET LA MANIPULATION DE LA POPULATION DANS LES CAS DU MEXIQUE ET DE LA COLOMBIE

Dans ce dernier titre de notre thèse, nous présenterons les facteurs qui ont conduit à l'augmentation sans précédent de la violence dans les deux pays ainsi que le comportement des groupes armés illégaux envers la population civile aux sein des « zones grises ». Dans un premier temps, nous verrons comment la violence extrême a transformé les « zones grises » en « zones de non-droit ». Dans un deuxième temps, notre recherche examinera l'importance que la population civile détient dans des situations comme le phénomène des « zones grises ». La fragilisation de l'État de droit fera également partie du deuxième chapitre.

## CHAPITRE I

### LA SITUATION DE VIOLENCE EXTRÊME DANS LES ZONES CONTRÔLÉES PAR LES FARC ET LES ORGANISATIONS CRIMINELLES MEXICAINES

#### Section 1. La violence physique illégitime au sein des zones de non-droit

La violence en tant que phénomène a pris, à travers le temps, des formes différentes, comme la violence sociale, politique, ainsi que la violence manifeste et la violence structurelle, termes auxquels nous allons recourir au cours de cette recherche. D'une façon générale, la notion de violence, et de violence physique plus particulièrement, exprime *un abus de force avec un caractère intense, brutal et aveugle sans relation à l'autre*<sup>1</sup>. Quant à la « violence sociale », le terme *implique une force dévastatrice et destructrice, sans projet et d'autant plus difficile à contrôler qu'il n'y a rien à négocier*<sup>2</sup>.

La violence manifeste exprime la violence comme action visible, instrumentale et expressive. C'est le type de violence qui est généralement défini comme un acte de souffrance

---

<sup>1</sup> Martine Timsitt-Berthier., «Violences... », *Actes du colloque La Violence du biologique au social*, Association Française de Science des Systèmes Cybernétiques, Cognitifs et Techniques Conseil d'État, Paris, ANDÉ, 18-19 mai 2000, p. 22.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 22.

physique. Bien que reconnaissant l'importance de l'étude de la violence manifeste, les approches fondées sur la structure des conflits violents plaident pour une compréhension plus large de la violence. La violence manifeste n'est que l'élément visible du phénomène. Ces actes de souffrance physique sont sous-jacents à d'autres formes de violence, divisées en structures (ou systémiques) et culturelles (ou symboliques). Il s'agit de la violence exercée sur les personnes de manière beaucoup plus diffuse et indirecte telles que les formes subtiles de coercition qui nient des relations d'exploitation et de répression<sup>1</sup>.

La question de la violence est un aspect central en science politique. D'ailleurs, nous parlons souvent de prolifération persistante de la violence politique car la violence a toujours été l'essence de la politique<sup>2</sup>. Hobbes dans la conception de son « État de nature » pré-étatique envisageait un espace de violence, de guerre perpétuelle<sup>3</sup>. John Locke croyait que lorsque les hommes vivent ensemble sans aucune autorité supérieure pour jouer le rôle de la force contraignante, nous sommes dans « l'État de nature ». Mais, sans cette instance supérieure, « l'État de nature » se transforme en « État de guerre », via la violence<sup>4</sup>.

De plus, la question de l'État moderne est liée à cette distinction des notions de sécurité et de sûreté<sup>5</sup>. Selon Pascal Brouillet, *elles ont été établies lors de la naissance de l'État moderne, liée au besoin de canaliser la violence tant à l'intérieur des États qu'entre États*<sup>6</sup>. Le concept de l'État et celui de la sécurité sont simultanément pensés, et pour les penseurs et philosophes de Machiavel à Locke la gestion de la violence, privée ou étatique était au cœur de la réflexion conduisant à l'État de droit<sup>7</sup>.

Selon Gaïdz Minassian, les « zones grises » sont définies par trois principes, comme nous l'avons déjà souligné : le principe de concurrence d'autorité, le principe de dérégulation sociale, le principe de privatisation du territoire. En ce qui concerne le principe de concurrence

---

<sup>1</sup> Demmers Jolle., *Theories of Violent Conflict an introduction*, Routledge Taylor & Francis Group, New York, 2016, p. 56.

<sup>2</sup> Vitorrio Bufacchi., «Two concepts of violence», *Political Studies Review*, Blackwell Publishing Ltd Oxford, 2005, p. 193.

<sup>3</sup> Thomas Hobbes., *Op. cit.*, *Première partie : De l'homme, Chapitre XIV*, p. 117.

<sup>4</sup> John Locke., *Op. cit.*, pp. 57-58.

<sup>5</sup> *La sûreté désigne la situation d'une personne ou d'un bien à l'abri de tout danger ; la sécurité est d'abord définie comme le sentiment de celui qui se croit, s'imagine ou se pense à l'abri du danger. La première est donc objective et relève de l'action, la seconde, subjective, et concerne le discours rassurant. Parler de sécurité intérieur c'est donc volontairement confondre les actes et les discours. [...] Mais, c'est le faire dans un espace donné et clairement identifié, qui se distingue d'un extérieur sans lequel l'intérieur n'existe pas. Cette partition territoriale est aussi à l'origine de la défense, qui consiste à protéger une collectivité ou un territoire contre une agression extérieure et non contre une menace intérieure, hormis le cas d'invasion.*, Pascal Brouillet., « Sécurité intérieure et gestion de la violence », *Sécurité intérieure, les nouveaux défis*, Magnard-Vuibert, Paris, 2013, pp. 3-4.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>7</sup> *Ibidem*, pp. 4-5.

d'autorité, la relation entre l'État et la « zone grise » met l'accent sur quatre critères : *la disqualification de l'ordre public, la bataille autour du politique, la banalisation de l'« État échoué » et enfin, la prééminence de la violence*<sup>1</sup>.

S'agissant du premier critère, la disqualification de l'ordre public, *pour tout groupe ou individu associé à une zone grise, l'État n'incarne plus cette autorité suprême régulatrice de la société*<sup>2</sup>. Dans ce cas, l'État ne représente plus l'acteur avec la capacité monopolistique à assurer la sécurité et la protection des individus et à lever les impôts. Au contraire, l'État se présente comme un acteur à caractère abusif envers les individus notamment par l'usage de la violence. Toujours selon l'analyse de Gaïdz Minassian, *l'État n'intervient plus contre les inégalités. Il est lui-même producteur d'inégalités. Pour ses adversaires, l'État qui a recours à la violence -et non plus à la force- sort de son état de culture et de sa vocation à harmoniser la société pour reprendre son état de nature, celui de Léviathan*<sup>3</sup>.

À ce point, deux stades d'ordre public émergent et s'opposent au sein des « zones grises ». D'un part, ces régions elles-mêmes sont la conséquence d'un système illicite et criminel et de l'autre, il existe les zones qui proposent un ordre alternatif à créer.

Dans le premier cas, comme l'évoque Gaïdz Minassian, *il s'agit des exemples propres aux mafias et aux bandes organisées, car à l'intérieur de ces zones grises, ces nouveaux référents n'ont pas vocation à s'incarner dans le politique. Ils déterminent des règles et codes de conduite qui ne sont pas de nature à créer un statut égalitaire concernant tout le monde, comme peut l'être le statut de citoyen dans le cadre d'un État*<sup>4</sup>.

Dans le second cas, les groupes concernés sont les guérillas et les mouvements de libération. La proposition d'ordre alternatif, ici, consiste à fonder une nouvelle conception de la politique. La population est demandeuse de plus d'égalité, de sécurité et de protection, mais les anciens pouvoirs publics ne peuvent plus l'assurer et par conséquent, elle se dirige vers des pouvoirs alternatifs.

Comme le précise Gaïdz Minassian, *pour obtenir une reconnaissance internationale, ces micropouvoirs se dotent d'institutions légitimes par le biais d'élections pluralistes et gagnent ainsi en crédibilité. Ces zones grises ont tout intérêt à se structurer de la façon la plus*

---

<sup>1</sup> Gaïdz Minassian., *Op. cit*, p. 27.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 28.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 28.

<sup>4</sup> *Ibidem*, pp. 28-29.

*autonome et méthodique possible pour gagner la confiance de la communauté internationale, lui démontrer qu'elles peuvent prendre leur destin en main et qu'elles ont atteint un stade de maturité qui les met à l'abri de tout retour à l'ancien ordre*<sup>1</sup>. Les FARC, d'ailleurs, ont essayé de gagner cette confiance à l'international, à travers le statut de force belligérante.

Quant au deuxième critère, la bataille autour du politique, les « zones grises » se sont divisées en trois sous-catégories. Nous allons nous intéresser aux deux premières, car la troisième se réfère aux zones tribales pakistanaises situées le long des frontières avec l'Afghanistan et leur statut remonte à l'empire britannique.

La première sous-catégorie consiste en une approche selon laquelle il faut combattre *le régime, ses méthodes arbitraires et ses capacités économiques, mais pas l'État en tant qu'unité juridique*<sup>2</sup>. Dans ce cas, les opposants accusent l'autorité de l'État d'usage abusif de la force. Selon Gaïdz Minassian, cette sous-catégorie comprend les mafias, les bandes criminelles et certaines guérillas communistes comme les FARC. Néanmoins, les guérillas, les mafias et les bandes criminelles diffèrent par les moyens utilisés, la nature de leurs activités et l'absence ou pas des fins politiques. S'agissant des méthodes utilisées, les guérillas emploient des méthodes hors la loi et parfois criminelles afin de financer leur combat politique, tandis que les mafias et les groupes criminels ont des fins purement économiques.

La deuxième sous-catégorie repose sur les « zones grises » dans lesquelles les groupes gérants luttent en faveur du séparatisme contre le pouvoir central. Comme le précise Gaïdz Minassian, *ces zones grises disputent à l'État sa souveraineté et son intégrité. [...] Dans l'hypothèse où le pouvoir central de l'État contesté voudrait reprendre le contrôle d'une zone rebelle, il n'y arriverait pas. Car, soit il n'en a pas les moyens, soit il ne jouit pas du soutien de la société, encore moins de l'appui des populations centrifuges, soit la zone en question jouit d'une protection étrangère, avatar d'un rapport de prince à vassaux qui ne dit pas son nom*<sup>3</sup>.

Le troisième critère repose sur la banalisation de l'État « failli » (*failed state*) ou de l'État « échoué ». Le phénomène des « zones grises » n'est pas inhérent à un État « échoué », mais apparaît également dans des États dont les institutions sont solides et dans des pays où l'État même peut reproduire sa propre existence. Si un pays bascule de plus en plus vers le contexte d'un État « failli », les « zones grises » deviennent une réalité. Or, même si on peut

---

<sup>1</sup> Gaïdz Minassian., *Ibidem*, p. 29.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 29.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 30.

parler d'un État « gris » -par exemple l'Afghanistan, la Somalie et le Liban lors de la guerre civile (1975-1990) -, en raison d'une multitude des « zones grises » au sein de son territoire, les « zones grises », elles-mêmes, ne sont pas forcément une exclusivité des États « faillis »<sup>1</sup>.

Toujours dans la catégorie de la concurrence de l'autorité, le quatrième critère consiste en la prééminence de la violence. Une « zone grise » ne peut pas être un espace sans violence. Comme Gaïdz Minassian nous explique, *contrairement à la construction de l'État moderne qui a progressivement dessaisi les chefs féodaux de l'usage de la violence, la sociogénèse des zones grises est surdéterminée par la violence, quelles que soient les expressions*<sup>2</sup>. L'État ne peut plus assurer son rôle protecteur ni sur la sphère militaire ni sur la sphère fiscale. Le *monopole de la violence légitime* de Weber perd également sa primauté.

Pierre Bourdieu nous rappelle que *dans les sociétés segmentaires où il y a des clans ou des ensembles de clans, mais pas d'organe central détenteur du monopole de la violence physique, pas de prisons, il y a entre autres problèmes, celui de la violence*<sup>3</sup>. Il est difficile de régler la violence quand il n'y a pas d'instance centrale. D'ailleurs, dans l'approche réaliste de la théorie des relations internationales, les États sont considérés comme les seuls acteurs capables de régler l'anarchie. Dans le système anarchique des relations internationales- dans lequel il n'existe pas cette instance centrale- les États constituent les seuls acteurs qui prédominent, mais à travers la violence qui prend la forme de guerre dans la majorité des cas.

Cette anarchie du courant réaliste existe également dans les cas des « zones grises » de notre recherche. Même si nous parlons des « zones grises de présence non-physique » au Mexique ou des « zones grises de présence physique » en Colombie, un des facteurs de fragilité de l'État de droit dans ces zones demeure toujours la violence et plus précisément, la violence accrue. L'origine de la violence provoquée par les FARC relève de la contestation contre la classe politique au pouvoir, caractéristique de la lutte révolutionnaire de la guérilla et des « zones grises de présence physique ». En effet, au sein de ce type de « zones grises », les acteurs non-étatiques illégaux qui dominent la zone imposent leur « présence physique » afin d'essayer de créer un État dans l'État. Les acteurs de ces zones déploient leurs partisans et combattants sur le territoire contrôlé afin de faire connaître à la population locale leurs projets politiques, qui tentent de saper l'autorité étatique officielle. Il s'agit du cas des FARC.

---

<sup>1</sup> Gaïdz Minassian., *Ibidem*, p. 32.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 35.

<sup>3</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 22.

*A contrario*, dans les « zones de présence non-physique » les acteurs non-étatiques illégaux n'ont pas besoin de cette présence, politique ou autre. Leurs motivations sont purement économiques. La maximisation du profit à travers les activités illicites, telles que le trafic de drogue, d'armes et de migrants, constitue leur principale raison d'être. La logique de la clandestinité sur le territoire contrôlé relève du fait de l'absence physique de ces acteurs non-étatiques illégaux, même si les habitants de la zone et les autorités sont au courant de leur activité paraétatique. Autrement dit, ces acteurs n'ont pas besoin d'imposer leur présence sur l'espace maîtrisé afin d'atteindre leurs buts économiques. L'essence de leur domination repose sur la clandestinité qui optimise leurs gains. Ce type de « zones grises » nous le retrouvons au Mexique sous la dominance des organisations mexicaines du trafic de drogue.

Dans les cas de la Colombie et du Mexique nous nous intéresserons à la violence sociale. Selon Olivier Dabène, *elle se manifeste à travers les mises à mort illégales, les affrontements avec les forces de l'ordre, les vols à mains armées, les guerres entre gangs [...]. La violence sociale peut être urbaine ou rurale, perpétuée par des jeunes ou par la police elle-même*<sup>1</sup>. Il s'agit d'une forme de violence fréquente dans les pays de l'Amérique latine liée aux caractéristiques des sociétés du continent : *Les facteurs sociaux viennent au premier rang. Les inégalités de revenus et le manque d'intégration entraîneraient une frustration génératrice de comportements violents, voire de véritables affrontements de classes. Le narcotrafic a aussi pour effet d'élever le niveau de violence des sociétés*<sup>2</sup>.

Il convient de noter que le concept de capital symbolique introduit par Pierre Bourdieu est un outil significatif pour mieux étudier la situation de violence au sein des « zones grises de présence physique » et de « présence non-physique ». En effet, l'enjeu émergeant de ces types de zones trouve son origine dans le contrôle de la violence, étatique ou non-étatique. Selon Bourdieu, il existe un effet de croyance et une espèce d'obéissance généralisée de la part des gens à l'État. *L'État est cette institution qui a le pouvoir extraordinaire de produire un monde social ordonné sans nécessairement donner d'ordres, sans exercer de coercition permanente*<sup>3</sup>. Tous les autres effets -la coercition militaire d'Elias<sup>4</sup> et la coercition économique par les impôts

---

<sup>1</sup> Olivier Dabène., *L'Amérique latine*, *Op. cit.*, p. 80.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 80-81.

<sup>3</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 264.

<sup>4</sup> Norbert Elias., *The Civilizing Process Sociogenetic and Psychogenetic Investigations*, Blackwell publishing, USA-UK-Australia, 2000, p. 268.

de Tilly<sup>1</sup>- constituent des effets secondaires par rapport à l'accumulation du « capital symbolique » et cette espèce de soumission des gens à l'État<sup>2</sup>.

La violence au sein des « zones grises » constitue à la fois la cause de leur émergence et la conséquence : la cause, car parfois les « zones grises » sont le résultat d'une violence générée et généralisée à l'intérieur d'un État, et la conséquence, puisqu'elles-mêmes constituent des zones de conflit. Dans le premier cas, nous pouvons observer qu'en Colombie les phénomènes de violence armée sont apparus avant l'existence des « zones grises de présence physique » sous les FARC. Nous avons déjà étudié la question du *state-building* dans ce pays d'Amérique du sud, et nous avons vu comment la question agraire et l'exclusion politique de partis de gauche ont entraîné la création des mouvements armés avec une idéologie révolutionnaire-séparatiste. Par la suite, les phénomènes de violence ont également fait partie de l'avancement militaire des FARC et d'autres guérillas, ainsi que de la création des « zones grises de présence physique », avec l'objectif de contester le pouvoir étatique officiel. Afin de compléter le contexte de violence du conflit armé colombien, il faut également noter l'apparition des groupes paramilitaires qui avaient comme raison d'être l'extermination des guérillas.

Au Mexique, la violence accrue-si on exclut l'activité et les revendications des mouvements zapatistes et néo-zapatistes- est plutôt la conséquence de la nécessité des « zones grises de présence non-physique » par les OMTD et la lutte militarisée adoptée par les autorités mexicaines pour diminuer la violence. Nous avons précédemment expliqué les raisons pour lesquelles les organisations criminelles mexicaines ont eu un fort besoin de la maîtrise du territoire, notamment après 2000. Ainsi, l'accroissement de la violence au Mexique a été plutôt la conséquence de l'apparition de ces zones de conflit. Cette différence repose également sur la différence conceptuelle des zones que nous appelons « zones grises de présence non-physique » : le caractère économique et la maximisation des profits illégaux. D'ailleurs, les organisations criminelles ont accaparé certaines zones du pays afin de bénéficier de cette économie parallèle.

Même si les deux types de « zones grises » trouvent leur origine dans des concepts différents, les phénomènes de violence présentent toujours une caractéristique commune. De la même manière, lorsque ces acteurs armés non-étatiques visent à accaparer certaines régions

---

<sup>1</sup> Charles Tilly., « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Op. cit.*, p. 114.

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 264.



d'un pays, l'État officiel va résister. Ainsi, même si l'objectif des FARC, au début, n'était pas de s'approprier des zones de leur intérêt par la voie de la violence, les autorités étatiques ont riposté par le recours aux armes. Au Mexique, les organisations criminelles ont contrôlé -et contrôlent toujours- les zones de leur intérêt par l'intimidation, l'extorsion et la violence armée.

Mais, dans quelle mesure cette violence a-t-elle constitué un problème pour l'État de droit ?

Comme le dit Hal Brands :

Gray zone conflict is best understood as activity that is coercive and aggressive in nature, but that is deliberately designed to remain below the threshold of conventional military conflict and open interstate war. Gray zone approaches are mostly the province of revisionist powers -those actors that seek to modify some aspect of the existing international environment- and the goal is to reap gains, whether territorial or otherwise, that are normally associated with victory in war. Yet gray zone approaches are meant to achieve those gains without escalating to overt warfare, without crossing established red-lines, and thus without exposing the practitioner to the penalties and risks that such escalation might bring<sup>1</sup>.

En dépit du fait que la violence au sein des « zones grises » devrait rester sous le seuil de la violence générée par une guerre conventionnelle de grande ampleur, il existe toujours le risque d'une escalade. Il s'agit du cas des « zones grises de présence physique » en Colombie, lorsque le mouvement armé des FARC a atteint son apogée entre 1998-2002 sur le plan militaire et celui de leur présence territoriale. Un exemple de cette violence accrue est l'enlèvement en 1999 de trois citoyens américains travaillant avec les communautés indiennes sur les frontières du Venezuela. Les FARC ont enlevé ces trois citoyens américains en pleine phase de négociation avec le gouvernement Pastrana à laquelle ont également participé les États-Unis. Par la suite, la légitimité et l'éventuel soutien politique des États-Unis au processus de paix ont été affaiblis et l'aide militaire a été mise en avant. D'ailleurs, la question émergente après ce changement de position, n'était pas seulement le retrait officiel des États-Unis de la table de négociation, mais aussi le changement radical de l'aide nord-américaine dans la lutte contre le

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en anglais : On comprend mieux le conflit d'une « zone grise » comme une activité de nature coercitive et agressive, mais qui est délibérément conçue pour rester en dessous du seuil des conflits militaires conventionnels et de la guerre inter-étatique ouverte. Les approches des « zones grises » relèvent principalement des puissances révisionnistes -ces acteurs qui cherchent à modifier certains aspects de l'environnement international existant- et le but est de tirer des avantages, territoriaux ou non, normalement associés à la victoire dans la guerre. Pourtant, les approches de la « zone grise » visent à réaliser ces gains sans dégénérer en une guerre ouverte, sans franchir les lignes de démarcation établies, et sans exposer le praticien aux sanctions et aux risques qu'une telle escalade pourrait entraîner., Hal Brands., *Op. cit.*, p. 2.

narcotrafic- « drapeau » de la politique étrangère et sécuritaire des États-Unis de cette époque-.

Les trois citoyens américains enlevés par les FARC, ont finalement été retrouvés morts par les autorités colombiennes. À cette époque, les deux raisons principales de l'échec de l'internationalisation politique du conflit vers les États-Unis ont reposé sur cette évolution et sur la décision de Pastrana de démilitariser la « Zone de Détente », laquelle est tombée par la suite sous le contrôle des FARC. Lors des échanges entre la Colombie et les États-Unis sur l'élaboration du Plan Colombie, Andrés Pastrana a voulu promouvoir l'implication active des militaires dans la lutte contre le trafic de drogue et l'insurrection. Selon Sandra Borda Guzmán, *son idée consistait à obtenir des ressources afin de moderniser et actualiser les Forces Armées utilisant des fonds des États-Unis, malgré le fait que traditionnellement l'aide des États-Unis était envoyée à la Police -institution qu'historiquement s'était en charge de la guerre contre la drogue*<sup>1</sup>.

Cette spirale de violence a été aussi importante au Mexique, lorsque les organisations criminelles ont décidé de procéder à la répartition des « zones grises de présence non-physique » en 2000 et rompre les pactes avec le parti du PRI. Afin d'illustrer cette forme de violence, nous évoquerons l'exemple d'assassinats répétitifs contre les journalistes. Entre 2000 et 2008, une cinquantaine de journalistes ont été assassinés à Ciudad Juárez, une des régions les plus conflictuelles à cette époque au Mexique. Des journalistes de deux principaux journaux d'*El Diario de Juárez* et de *Norte de Ciudad Juárez* ont été victimes de représailles pour leurs reportages sur le narcotrafic et la violence liée à ce phénomène<sup>2</sup>.

Ciudad Juárez et la ville d'*El Paso* constituent un cas particulier, car la configuration géographique de la région favorise les différents trafics. À *El Paso*, il existe un réseau déjà construit d'égouts pluviaux qui coulent depuis les montagnes Franklin et se jettent dans le Rio Grande. Ces tunnels naturels déjà existants depuis longtemps ils ont été utilisés pour le trafic d'opium chinois, la première drogue trafiquée dans le pays. La complexité géographique de la région -avec des montagnes escarpées, des gorges, des vastes desserts- rend le lieu idéal à l'épanouissement des différents trafics transfrontaliers.

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : Su idea consistía en obtener recursos para modernizar y actualizar las Fuerzas Armadas utilizando los fondos estadounidenses, puesto que tradicionalmente la ayuda de Estados Unidos era enviada a la Policía –institución que históricamente se había hecho cargo de la guerra contra las drogas-. Sandra Borda Guzmán., *Op. cit.*, p. 69.

<sup>2</sup> Howard Cambell., *Op. cit.*, p. 82.

La politique anti-drogue des États-Unis de l'époque elle s'est articulée autour de deux axes : en premier lieu, la mise en œuvre d'un modèle d'interdiction (conçu pour arrêter le flux de la drogue vers les consommateurs) et en second lieu, un modèle de dissuasion (destiné à arrêter la production de la drogue à sa source). L'approche d'interdiction a essayé de retirer la drogue du marché et de la rendre rare ou extrêmement chère dans les communautés américaines. Il s'est agi d'une tâche significative, impliquant simultanément la satisfaction de deux objectifs contradictoires: arrêter le commerce illégal tout en ne gênant pas le commerce légal et la libre circulation des personnes<sup>1</sup>. L'accord de libre échange des pays nord-américains (ALENA) et l'ouverture des frontières ont finalement rendu plus difficile la tâche de patrouille de la zone frontalière. D'ailleurs, la politique étrangère et sécuritaire de Donald Trump cherche à profiter de ces évolutions pour rompre les accords commerciaux avec le Mexique.

Si le type de violence ayant caractérisé le conflit armé en Colombie à ce jour est spécifié, on peut dire qu'il s'agit d'une violence politique. Ce genre de violence a compliqué la situation sociale du pays, au point de reconnaître l'existence d'un conflit armé interne, sous l'appellation de conflit armé non international, conformément au Protocole 2 additionnel des Conventions de Genève de 1949. De ce point de vue, la violence en Colombie à travers son histoire a acquis des nuances politiques et idéologiques qui ont rendu le conflit armé plus complexe. Le résultat actuellement visible avec la violence armée ne peut pas être compris comme un fait isolé de nature exclusivement idéologique, mais implique plutôt des processus historiques et des constructions sociales caractérisés par des acteurs sociaux<sup>2</sup>.

La violence politique peut être définie comme *l'action violente des groupes organisés pour modifier la structure du pouvoir, sa distribution ou la manière dont il est exercé. On parle de violence politique quand on peut attribuer à ses protagonistes un objectif lié au pouvoir et à ses principaux protagonistes politiques: partis, organisations, gouvernements ou institutions*<sup>3</sup>. Ainsi, les « zones grises de présence physique » établies par les FARC trouvent

---

<sup>1</sup> Howard Cambell., *Ibidem*, p. 175.

<sup>2</sup> Jonnathan Jiménez Reina, Henry Mauricio Acosta Guzmán y Andrés Felipe Múnera Cardozo., «Las disidencias de las Farc: estructuras criminales configuradas como Grupos Armados Organizados -GAO-», *Desafíos para la Seguridad y Defensa Nacional de Colombia: Teoría y Praxis*, Jaime Cubides Cárdenas y Jonnathan Jiménez Reina (éditeurs), Escuela Superior de Guerra Centro de Estudios Estratégicos sobre Seguridad y Defensa Nacionales ESDEGUE-SIIA, Bogotá D.C., 2017, pp. 366-367.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original en espagnol : La acción violenta de grupos organizados para modificar la estructura de poder, su distribución o la forma en que se ejerce. Se habla de violencia política cuando se puede atribuir a sus protagonistas un propósito relacionado con el poder y con sus principales protagonistas políticos: partidos, organizaciones, gobiernos o instituciones., William Ortiz Jiménez., «Violencia política en Colombia. Paradojas e institucionalización de una disfunción», *Civilizar*; 12 (22), enero-junio de 2012, Universidad Sergio Arboleda, Bogotá D.C., p. 130.

leur origine dans ce contexte des objectifs liés au renversement du pouvoir officiel par les guérilleros et leur tentative d'étendre cette idéologie révolutionnaire-séparatiste sur l'ensemble de la Colombie.

Au Mexique la violence créée par l'émergence des « zones grises de présence non-physique » a pris diverses formes, mais elle n'a jamais fait partie du concept de violence politique. Comme nous l'avons étudié précédemment, les motivations des OMTD sont constamment restées économiques. La première rupture importante entre les autorités mexicaines et les organisations criminelles, intervenue en 2000 sous l'administration Fox, et la fuite d'*El Chapo* Guzmán en 2001, ont été les facteurs principaux de la première vague de violence au Mexique liée au narcotrafic. Les politiques antérieures de lutte contre la violence étaient axées sur les attaques militaires contre toutes les organisations criminelles, la réduction des flux de drogues illicites et l'élimination des principaux barons de la drogue.

Le président mexicain Felipe Calderón a développé une stratégie différente pour combattre les criminels et les menaces à la sécurité nationale. Afin de soutenir les gouvernements locaux menacés par le crime organisé, Calderón a également cherché à affaiblir les capacités financières et opérationnelles des gangs criminels en saisissant des drogues, de l'argent et des armes. Afin de mieux mesurer les activités conduisant à des homicides, on pourrait inclure les homicides liés au crime organisé ou les taux d'homicides pour 100.000 habitants dans des régions géographiques spécifiques. Au-delà de l'utilisation de données d'homicides brutes, il est essentiel de prendre en compte la nature de la violence. Étant donné la priorité accordée à l'établissement d'une société civile très solide au Mexique, la catégorisation des victimes de la violence contribuerait à légitimer le score de violence. Par exemple, une évaluation peut avoir plus d'impacte sur la brutalité des organisations criminelles contre les agents de la force publique, les responsables gouvernementaux et les civils que sur la violence entre les OMTD<sup>1</sup>.

Plusieurs hypothèses clés sous-tendent la stratégie d'application ciblée. La première hypothèse est que des niveaux élevés de violence ne sont pas essentiels au commerce de la drogue au Mexique. Bien qu'il existe une longue histoire du trafic de drogue dans le pays, la violence liée à la drogue n'a atteint des niveaux records que ces dernières années. Pour que ce

---

<sup>1</sup> Jocelyn Chi, Lila Hayatdavoudi, Sarah Kruszona, Brad Rowe, Mark A. R. Kleiman., *Reducing Drug Violence in Mexico: Options for Implementing Targeted Enforcement*, UCLA Luskin School of Public Affairs and the Burkle Center for International Relations at UCLA, California, report submitted to the U.S Department of Justice, April 2014, Washington D.C., p. 23.

concept fonctionne, il faut en outre supposer que la violence liée au crime organisé est un effet secondaire du trafic de drogues illicites au Mexique. Même lorsque la violence ne semble pas être motivée par le profit, les possibilités d'incidents proviennent de la prévalence des armes transportées par les trafiquants<sup>1</sup>.

Rappelons qu'en Colombie à la fin des années 1940, l'oligarchie colombienne a recouru à la stratégie de la « terre brûlée »<sup>2</sup>. Avec des armes rudimentaires, les paysans organisés au sein des Autodéfenses ont fait face à des attaques conservatrices menées par les propriétaires des terres qui ont reproduit un développement capitaliste oligarchique. Cependant, l'action militaire paysanne était de nature défensive. Les communautés les plus avancées dans leur processus de prise de conscience ont construit des formes d'organisation qui, tant dans la production que dans les relations politiques et de la vie quotidienne, ont renforcé la protection et l'antagonisme avec les bourreaux. L'identification d'intérêts antagonistes contre d'autres groupes sociaux (en l'occurrence, les secteurs latifundistes, l'État et ses forces répressives) a renforcé les convictions politiques des paysans, leur fournissant une forme plus définie et consciente des contradictions vécues<sup>3</sup>.

Dans cette optique, les FARC sont nées. Ces Autodéfenses des paysans ont été les prédécesseurs des groupes insurgés comme les FARC. Le facteur qui a changé considérablement le taux de violence au sein des zones contrôlées par la guérilla portait sur leur implication dans le narcotrafic. Le point essentiel de la réalisation de la légitimité artificielle des FARC dans les communautés paysannes est que le trafic de drogue a entraîné ces communautés dans l'illégalité et la complicité au sein de la chaîne du trafic de drogue, et a favorisé ce processus par l'absence partielle ou totale de l'État qui a laissé les paysans sans alternatives majeures<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Jocelyn Chi, Lila Hayatdavoudi, Sarah Kruszona, Brad Rowe, Mark A. R. Kleiman., *Ibidem*, p. 29.

<sup>2</sup> *La stratégie de la terre brûlée consiste en l'exercice de la violence qui non seulement anéantit les gens mais détruit l'environnement matériel et symbolique des victimes. De cette manière, le territoire devient inhabitable en raison de la propagation de traces de terreur, ce qui force l'exode de la population.*

Traduction de l'auteur de l'original : La estrategia de la *tierra arrasada* consiste en el ejercicio de la violencia que no solo aniquila a las personas, sino que destruye el entorno material y simbólico de las víctimas. De esta manera, el territorio se vuelve inhabitable por la propagación de las huellas de terror, lo que fuerza el éxodo de la población., «Una guerra prolongada y degradada. Dimensiones y modalidades de violencia», Capítulo 1, *¡Basta ya! Colombia: Memorias de guerra y dignidad*, Informe del Centro Nacional de Memoria Histórica, Bogotá, 2013, p. 39.

<sup>3</sup> Sergio Quintero Londoño., *Op. cit.*, p. 43.

<sup>4</sup> Hamilton Jiménez Ortiz., «Narcotráfico como factor de legitimidad artificial para la insurgencia en Colombia», *Narcotráfico y control territorial, una mirada desde el ejército*, Montero Moncada Luis Alexander (editor), Escuela Superior de Guerra «General Rafael Reyes Prieto», Bogotá, D.C. 2017, p. 28.

Le phénomène du narcotrafic en Colombie, dès l'époque de Pablo Escobar et des grands barons de la drogue, a produit des conflits -entre les différents groupes qui envisageaient de s'impliquer dans la chaîne de commercialisation- et a eu des répercussions violentes. Les FARC, pour leur part, ont cherché à contrôler les zones de production de coca afin de financer leur force militaire. D'ailleurs, les forces irrégulières usurpant, à travers la violence armée, des prérogatives exclusives du pouvoir public, ont bouleversé tous les éléments qui donnent forme à l'État -c'est-à-dire la population, le territoire et la souveraineté-. Leur lutte trouvait son origine dans les conflits pour l'influence sur les habitants locaux. Leur objectif principal était la population et la conquête de son soutien qui constituait le centre de la gravité de la guerre irrégulière<sup>1</sup>.

La situation au Mexique fut distincte sur le plan de la violence exercée légitimement par les autorités étatiques contre les OMTD. Les FARC, et les autres guérillas marxistes, comme les groupes zapatistes au Mexique sont par définition contre le système politique établi et la classe bourgeoise. Les cartels au Mexique ont poursuivi une vie parallèle à l'État mexicain jusqu'aux années 2000 et la transition dite démocratique. D'ailleurs, le cartel du monopole de Guadalajara sous le leadership de Félix Gallardo-ancien policier- entretenait toujours une relation étroite avec les dirigeants du PRI. L'accord entre l'État mexicain et le cartel reposait sur la non-violence contre la société civile et un « laisser faire » des autorités sur les activités du narcotrafic.

Ainsi, la confrontation directe, même idéologiquement, entre le cartel et l'État était hors de question. La situation a évolué depuis la première fragmentation du cartel en 1990, mais le changement n'a pas été radical. La première évolution importante est intervenue après l'élection de Vicente Fox, candidat du PAN, qui a entraîné la première rupture du pacte tacite entre l'État et les cartels. La deuxième évolution importante a été présentée lorsque le gouvernement de Calderón en 2006 a « déclaré la guerre » contre les criminels. De même, les nombreuses fragmentations des cartels ont eu comme effet les disputes armées inter-cartels et par conséquent, nous parlons de la première vague de violence au Mexique. Cette première vague se situe entre 2008 et 2011<sup>2</sup>.

Les opérations militaires pour la « reconquête » des villes et la contrainte des phénomènes de violence ont commencé par l'État de Michoacán en raison de la croissance du

---

<sup>1</sup> Teniente Coronel Luis Antonio Martín Moreno (coordin.), *Op. cit.*, p. 161.

<sup>2</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «La segunda ola de violencia», *Nexos*, México D.F, 18 abril 2018.

défi criminel et du lien personnel du président Calderón, originaire de cet État. Les opérations se sont étendues à Basse Californie, à Guerrero et au « Triangle d'Or », sans compter les interventions sur le plan institutionnel<sup>1</sup>. L'enjeu additionnel de cette période reposait sur la dispersion géographique de la violence à la fin de 2009, plus particulièrement, dans six États (Basse Californie, Sinaloa, Chihuahua, Durango, Guerrero, Michoacán)<sup>2</sup>. Ainsi, la violence n'a pas diminué, malgré le succès des premières interventions militaires en 2007.

Comme évoqué précédemment, l'apparition des *Zetas* a changé la méthode de l'expansion territoriale des OMTD et de la gestion des disputes inter-cartels. La militarisation accrue combinée à la violence extrême afin de dissuader les organisations ennemies ont généré des représailles plus violentes. En 2008, des troupes de l'armée fédérale ont arrêté un de leurs commandants, Jaime González Durán, alias le *Hummer*, après un échange de tirs à Reynosa. L'armée a également saisi 428 armes de tous types et de toutes puissances -parmi lesquelles 288 fusils d'assaut et des mitrailleuses automatiques ou semi-automatiques-, des missiles antiaériens, 287 grenades et explosifs et un demi-million de cartouches de munitions<sup>3</sup>.

S'agissant de la Colombie les phénomènes de violence sont apparus de manière inhérente à son histoire politique. La « *Violencia* » entre 1948 et 1958, la création des guérillas dans les années 1960 et 1970, l'extermination des membres de l'Union Patriotique entre 1988 et 2002 regroupent les grands épisodes de violence politique dans ce pays sud-américain. À partir de 1998, la restructuration des forces armées a débuté en Colombie. Suite à la reconquête de la capitale du Département de Vaupés, Mitú, une série d'opérations militaires a eu comme objectif de rétablir l'autorité étatique dans des municipalités disputées par des groupes armés. Dans cette optique, la récupération de la zone de Sumapaz, à Bogotá, entre autres zones sensibles, a constitué un facteur crucial pendant les opérations de reconquête, parce qu'il s'agissait des zones permettant la communication avec la « Zone de Détente »<sup>4</sup>.

Le bilan des victimes entre 1958 et 2012 s'élève à plus de 200.000 morts et presque six millions de déplacés internes<sup>5</sup>. Après l'Afghanistan, la Colombie est le pays où les mines anti-personnel ont tué le plus de personnes et à cela, il faut ajouter le nombre élevé -25.000- de disparus et le recrutement forcé de mineurs par les groupes armés illégaux<sup>6</sup>, pour avoir une

---

<sup>1</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «Un decenio de violencia», *Nexos*, México D.F, 1 enero 2017.

<sup>2</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «Epidemias de violencia», *Nexos*, México D.F, 1 julio 2012.

<sup>3</sup> Ed Vulliamy., *Op. cit.*, p. 326.

<sup>4</sup> Irene Cabrera Nossa., *Op. cit.*, p. 79.

<sup>5</sup> Grupo de Memoria Historica de la Comision Nacional de Reparacion y Reconciliacion, *¡BASTA YA! Colombia: Memorias de guerra y dignidad*, Imprimerie nationale, Bogotá, 2013, p. 20.

<sup>6</sup> Guillaume Lasconjarias., *Op. cit.*, p. 45.

vision globale de la violence au pays. D'ailleurs, la guerre de l'État colombien contre les cartels de Medellín et de Cali, puis contre les différents acteurs du conflit armé ont constitué une militarisation importante du pays. L'émergence des groupes paramilitaires n'a fait qu'aggraver la situation.

Les phénomènes de violence au sein des « zones grises de présence physique » s'accordent sur deux raisons principales : les disputes armées entre les FARC contre d'autres guérillas et contre les paramilitaires, et les enlèvements. D'une part, les disputes de la guérilla contre les paramilitaires ont été le résultat du plan de reconquête des territoires par le gouvernement d'Uribe qui visait à affaiblir les FARC en limitant les ressources économiques de leur armement : la production de la drogue. De l'autre, la prise d'otages « politiques » et « économiques » a créé un état de guerre dans plusieurs régions occupées par la guérilla, puisqu'elle a entraîné une violence générale contre les victimes, les familles des victimes ainsi que le renforcement des interventions militaires de sauvetage.

Les FARC sont initialement entrées dans les régions où les cultures illicites ont commencé à prédominer sous le motif de protéger les paysans et de jouer le rôle de régulateur du marché entre eux et les narcotrafiquants. Ces régions ont non seulement été confrontées aux niveaux de violence précédemment évoqués, mais elles possèdent également les caractéristiques des zones marginales exploitées par le groupe insurgé dans le cadre de son récit de justice sociale et d'action contre un gouvernement corrompu et oligarchique. De cette façon, en s'implantant dans les régions productrices de coca, les FARC ont bénéficié des deux facteurs clés: d'une part, la guérilla a obtenu une source de revenus et s'est rendue autosuffisante et, d'autre part, elle a commencé à exercer des actions sociales, en se présentant comme une solution à de nombreuses doléances négligées par le gouvernement, concernant notamment le rôle des employeurs dans le trafic de drogue<sup>1</sup>.

Selon Machiavel, *si donc la France avait des forces suffisantes pour attaquer le royaume de Naples, elle devait le faire, si elle ne les avait pas, elle ne devait point le partager*<sup>2</sup>. Cette phrase cache soigneusement l'axe principal de la problématique de l'œuvre de Machiavel. Autrement dit, la politique du prince est basée exclusivement sur l'emploi de ces forces et par conséquent, la guerre.

---

<sup>1</sup> Hamilton Jiménez Ortiz., *Op. cit.*, p. 28.

<sup>2</sup> Nicolas Machiavel., *Op. cit.*, *Chapitre III*, p. 16.



L'emploi de la force constitue un élément majeur dans notre thèse des « zones grises de présence physique » en Colombie et « de présence non-physique » au Mexique, car les autorités de l'État doivent « reconquérir » le territoire national, par les organisations criminelles dans le cas mexicain et par la guérilla des FARC dans le cas colombien.

Comme le précise Machiavel, *la guerre, les institutions et les règles qui la concernent, sont le seul objet auquel un prince doit donner ses pensées et son application, et dont il lui convienne de faire son métier ; c'est la vraie profession de quiconque gouverne ; et par elle, non seulement ceux qui sont nés princes peuvent se maintenir, mais encore ceux qui sont nés simples particuliers peuvent souvent devenir princes. C'est pour avoir négligé les armes, et leur avoir préféré les douceurs de la mollesse, qu'on a vu des souverains perdre leurs États*<sup>1</sup>.

Cette citation tirée du « *Prince* » trouve écho à l'époque actuelle étudiée dans l'analyse comparée des zones de non-droit au Mexique et en Colombie. Les OMTD contrôlent le territoire dans certaines zones. L'État mexicain a d'une certaine manière « *négligé ces armes* », puisqu'il n'a pas géré la pauvreté, parfois extrême, et la croissance de la violence dans ces zones. L'État mexicain n'a pas été capable de « riposter » institutionnellement à cette augmentation de la violence et ni de trouver les moyens de faire face à des questions sociales, comme la pauvreté extrême. Ainsi, forcément, il a cédé sa place au crime organisé.

Dans le cas colombien, les raisons de la maîtrise du territoire par la guérilla des FARC sont différentes. Sous l'occupation des guérilleros la violence au sein des « zones grises de présence physique » était plus contrôlée, car les FARC assumait également le rôle de régulateur contre les narcotrafiquants et de police pour les litiges civils. D'ailleurs, la démobilisation de la guérilla et l'abandon de ces zones suite aux accords de paix de 2016, sape le risque d'apparition des nouveaux groupes armés -dissidents des FARC ou des néo-paramilitaires, connues sous l'appellation de BACRIM (Bandes criminelles)- qui visent à accaparer ces zones d'intérêt économique important<sup>2</sup>.

La population vivait aussi dans des conditions précaires. Les zones contrôlées par les FARC étaient plutôt des zones forestières et montagneuses. La phrase de Machiavel sur la négligence des armes, nous aide aussi à étudier les cas des FARC. L'État colombien en raison des faiblesses de la stratégie employée pour l'élimination des guérillas a laissé ces groupes insurgés pénétrer de plus en plus sur le territoire colombien sans éradiquer les racines du

---

<sup>1</sup> Nicolas Machiavel., *Ibidem*, Chapitre XVI, p. 91.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec le Colonel de l'Armée Nationale, Manuel José Santos, retraité, le 25 avril 2018.

problème. Autrement dit, l'État colombien n'a pas traité la question agraire, les inégalités sociales entre les paysans et les propriétaires et la marginalisation politique d'une partie de la population.

L'économie de la guerre constitue une des raisons provoquant cette situation conflictuelle dans les deux cas de notre thèse. L'économie illicite, comme nous avons vu précédemment, est omniprésente en Colombie et au Mexique. Le trafic de drogue, même s'il y a toujours un débat autour du niveau d'implication des FARC, a été le moyen financier le plus significatif de leur lutte armée. Concernant les organisations criminelles mexicaines, leur objectif principal repose sur l'exploitation des terres productrices de la drogue et ce qui explique pourquoi elles se sont dirigées vers un contrôle de type « de présence non-physique » sur des zones spécifiques.

Les OMTD ont divisé leurs zones d'influence en deux : les zones lucratives et les zones stratégiques. Le premier cas concerne les zones de production d'opium, de marijuana et d'autres stupéfiants. Il s'agit des zones ayant un climat propice à l'épanouissement des cultures illicites, difficilement accessibles par des acteurs qui ne connaissent pas très bien le terrain. Le second cas se fonde sur « les points de passage », notamment des zones frontalières au sud et au nord du pays qui permettent la naissance des différents trafics. Il faut également ajouter l'importance des routes stratégiques permettant d'arriver à ces « points de passage », méticuleusement protégées contre les forces étatiques et les organisations ennemies. Tous les deux cas consistent en zones de conflit, en zones d'affrontement armé potentiel.

La fragmentation importante des cartels en 2006, a renforcé la nécessité pour eux de contrôler les territoires. Les disputes inter-cartels notamment entre le cartel de Sinaloa et le cartel des *Zetas* -les deux organisations les plus puissantes de l'époque- ont accru le taux de violence dans l'ensemble du pays, dans des régions où le crime organisé n'était pas présent. À cela il faut rajouter la militarisation de la lutte contre ces phénomènes par l'administration Calderón. « L'effet cafard » expliqué auparavant, a fait son apparition au Mexique et la violence s'est étendue même sur des zones qui n'avaient pas véritablement d'intérêt pour les cartels.

L'apparition des *Zetas* a marqué un changement considérable sur les opérations des groupes criminels, puisqu'elle a provoqué la mise en place d'armées professionnelles privées. Les autres organisations se sont inquiétées de la consolidation du contrôle des *Zetas* sur les

territoires du cartel de Golfe et ont commencé à se réarmer<sup>1</sup>. Ainsi, nous observons la diversification des organisations du trafic de drogue dans d'autres marchés noirs comme celui des armes et dernièrement, le trafic d'êtres humains. Cette évolution a « produit » des générations des narcotrafiquants plus violentes avec un armement plus sophistiqué à leur disposition.

Entre 2007 et 2017, la violence -bien qu'elle soit d'origine criminelle et non politique- en tant que phénomène, représente le fil conducteur de l'histoire contemporaine du pays. Selon les chiffres de sources ouvertes compilés par *Lantia Consultores*, les homicides liés au crime organisé font état d'environ 97.000 personnes au cours de ces dix années de violence. Par ailleurs, selon l'INEGI, de 2007 à 2011, le taux d'homicides a pratiquement triplé. Une augmentation de cette ampleur est un fait sans précédent dans un pays de plus de 100 millions d'habitants au cours d'une période de relative stabilité économique et politique. Cependant, les dégâts causés par la violence vont beaucoup plus loin. Dans plusieurs États, l'incidence des autres crimes à fort impact a augmenté, en particulier en raison de la prolifération de mafias vouées à l'extorsion de fonds de citoyens ordinaires, d'entreprises et même des autorités. Bien que le budget étatique consacré aux institutions de sécurité soit beaucoup plus élevé, les officiers de police semblent identiques, voire plus corrompus ou plus inefficaces qu'en 2007<sup>2</sup>.

De même, l'économie illicite a également beaucoup influencé, notamment dans les années 1990 et 2000, la stratégie à travers laquelle les FARC ont choisi leurs zones d'occupation. D'ailleurs, dans l'ensemble de la question de l'économie de la drogue et surtout dans la dernière étape qui exigeait la protection des routes stratégiques pour l'acheminement des produits illicites, le contrôle du territoire a pris une importance primordiale. La zone de l'océan pacifique a constitué une de leurs priorités. À cet effet, elles ont dû consolider leurs forces militaires dans les départements du Chocó, du Putumayo et du Nariño. Les zones frontalières ont constitué également des points cruciaux pour le trafic de la drogue. Comme l'évoque Daniel Pécaut, *guérillas et paramilitaires se disputent en conséquence les régions limitrophes qui deviennent un enjeu essentiel : l'Arauca et le département du Santander du Nord pour le passage vers le Venezuela ; le Vaupés pour l'accès au Brésil ; le Putumayo pour l'entrée vers l'Équateur*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «El dominio del miedo», *Nexos*, 1 julio 2014.

<sup>2</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «Un decenio de violencia», *Nexos*, 1 enero 2017.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, pp. 84-85.

En 2000, le Service d'Intelligence Nationale (SIN) du Pérou a confisqué 10.000 fusils kalachnikov et AKM russes destinés aux FARC. Il s'agissait d'un réseau de trafics d'armes en provenance de la Jordanie via le Pérou et à destination de la guérilla. De plus, les FARC ont eu des contacts afin d'obtenir un soutien logistique de l'Armée Républicaine Irlandaise (IRA), notamment pour la fabrication des bombes, puisqu'elles voulaient consolider leur stratégie urbaine<sup>1</sup>. Ainsi, les frontières et les zones productrices de coca ont été choisies par les FARC afin de mener au mieux la guerre des guérillas.

Dans les premières années d'existence de la guérilla, les zones d'occupation ont été choisies sur des critères de rattachement organique sur le territoire. Les FARC, guérilla rurale dans son ensemble, avaient cette affiliation avec la terre et les régions proches idéologiquement de leur lutte politique. Après l'arrêt du financement par les pays socialistes et le PCC, les FARC ont transféré leurs Fronts dans des zones productrices de coca. Bien que la forme de violence dans le cas des « zones grises » en Colombie soit politique, elle change à partir du moment où le phénomène du narcotrafic entre dans la vie des guérilleros. Le « savoir-faire » et les laboratoires des cartels de Medellín et de Cali sont tombées entre les mains de la guérilla. Ainsi, par défaut, nous parlons de zones conflictuelles avec des taux de violence significatifs.

Une période historique d'accroissement de la violence dans les « zones grises de présence physique » des FARC correspond à l'émergence paramilitaire en 1997. Cette coexistence de plusieurs acteurs d'idéologie entièrement différente -des guérillas d'extrême gauche et des paramilitaires d'extrême droite- a démontré la multitude des dimensions du concept de la violence. Ainsi, des éléments indissociables de la violence sont évités, tels que la dimension structurelle, liée aux conditions socio-économiques de ces zones, et aux aspects symboliques-affectifs liés à la violence culturelle. Quoiqu'il en soit, le recours *stricto sensu* à la violence manifeste exercée par les groupes de guérilla permet de vérifier si, en même temps que le déploiement paramilitaire, il y a eu un impact sur les niveaux d'activisme et de présence des guérilleros<sup>2</sup>.

Selon Pierre Bourdieu, l'accumulation du capital économique -ressources économiques- est un aspect significatif pour la genèse d'un État<sup>3</sup>, ainsi que la concentration du capital de

---

<sup>1</sup> Sandra Borda Guzmán., *Op. cit.*, pp. 130-131.

<sup>2</sup> Jerónimo Ríos Sierra., «Determinantes geográfico-políticos de la acción violenta guerrillera: un análisis de la concurrencia regional de guerrillas y paramilitares en el conflicto colombiano», *Revista Española de Ciencia Política*, N° 44, Asociación Española de la Ciencia Política y de la Administración, Madrid, 2017, p. 124.

<sup>3</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 118.

coercition -instrument de la force-<sup>1</sup>. Si on rassemble les deux aspects, il y a trois phases de gestion de la violence : *d'abord, une phase de patrimonialisme fondé sur les forces féodales et les tributs ; puis une phase de courtage (brokerage), d'intermédiaires, de mercenaires et de prêteurs ; et enfin une phase de nationalisation : armée de masse et appareil fiscal intégré. Cette dernière phase est marquée par l'apparition d'une spécialisation dans l'armée et une séparation de l'armée et de la police*<sup>2</sup>.

Cette théorie de Bourdieu démontre les étapes de l'expression de construction de la violence légitime étatique. Au sein des « zones grises de présence non-physique » et « de présence physique », la violence est souvent privatisée. Ainsi, les acteurs armés non-étatiques qui contrôlent ces zones s'approprient les ressources économiques et forment des armées privées. La privatisation de la violence constitue un phénomène très présent dans les deux cas de notre recherche qui contrecarre les éléments fondamentaux d'un État de droit. Peut-on se demander quelles étaient les réactions de l'État mexicain et de l'État colombien face à cette croissance de violence ?

---

<sup>1</sup> Pierre Bourdieu., *Ibidem*, p. 212.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 215.

## **Section 2. Les politiques militarisées face aux organisations criminelles mexicaines et les FARC en Colombie**

La politique à laquelle s'accordent les deux États latino-américains repose sur la militarisation du combat contre les phénomènes des « zones grises » et de violence, comme nous l'avons précédemment étudié. L'implication directe de l'armée a été considérée nécessaire pour des raisons différentes dans les deux cas : d'une part, les différents corps de la police mexicaine ont été accusés de corruption et de collaboration avec les OMTD et d'autre part, les FARC avaient certainement dépassé la capacité militaire de la police colombienne à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

En 2006, date importante pour notre recherche, le Mexique a subi plusieurs changements sur le plan politique et le plan sécuritaire. La première raison d'accroissement de la violence trouve son origine dans le démantèlement du pouvoir qui dominait la vie politique au pays : le PRI. Même si le PAN a été installé au pouvoir à partir de 2000, en 2006, la situation pour le parti politique du monopole avait encore évolué : la défaite du PRI, la disparition de toute majorité dans les deux chambres du congrès, la division des 32 gouvernorats d'État en trois groupes, parfois se combattant entre eux et avec le pouvoir central, ont conduit à une telle dispersion et à un affaiblissement du pouvoir, que les différents cartels de narcotrafiquants, qui n'avaient déjà pas de limites, ont initié diverses guerres ayant conduit au carnage quotidien de ces temps<sup>1</sup>.

La deuxième raison repose sur la transformation du type de violence dans le pays. Il y a eu une diminution de la violence dans certains États et une augmentation dans d'autres. Or, cette diminution était liée au fait que dans des municipalités de moins de 10.000 d'habitants au centre et au sud du pays, comme dans le Chiapas, le Guerrero, l'Oaxaca et l'État du Mexique, la violence était la conséquence des luttes paysannes pour les terres. La problématique n'était pas la même dans les centres urbains et les grandes villes en raison des flux migratoires dans des États frontaliers, ainsi que du trafic de drogue dans des États historiquement liés à ce phénomène, comme le Sinaloa, le Chihuahua, la Basse Californie et le Durango<sup>2</sup>. Dans ces cas, l'État mexicain a rencontré des difficultés pour contrôler le taux élevé de violence, car il n'avait pas l'habitude d'affronter ces types de violence.

---

<sup>1</sup> Rubén Aguilar V. y Jorge G. Castañeda., *Op. cit.*, p. 21.

<sup>2</sup> Fernando Escalante., *Op. cit.*

L'indifférence envers le coût social constitue la troisième raison. L'ampleur du coût social n'est pas certaine, car les informations concernant le gouvernement Calderón ont fait l'objet de divergences fréquentes. Les exécutions sont passées de deux mille par an en 2006 à plus de douze mille en 2012, sans que l'on puisse déterminer avec exactitude si les victimes ont été tuées par des « balles officielles » ou des « balles criminelles »<sup>1</sup>. L'administration Calderón n'a pas évalué les répercussions au sein du pays de la « guerre déclarée » contre le crime organisé. Ainsi, l'accroissement de la violence et la crise humanitaire à laquelle le Mexique fait face ces dernières années, sont aussi liées à l'indifférence montrée par le gouvernement Calderón, pour calculer la capacité de résistance des cartels et les conséquences de cette guerre ouverte contre la population mexicaine. D'ailleurs, selon Carl Von Clausewitz, lorsqu'un conflit commence, il est clair que les affrontements commencent, mais il est très difficile de savoir quelle sera sa durée. Cela dépend de l'articulation de trois variables : de l'espace - territoire-, du temps et des forces impliquées par chaque concurrent<sup>2</sup>.

Comme quatrième raison de la croissance de la violence au Mexique, on pourrait évoquer l'augmentation de la capacité de feu des gangs criminels issue de la nécessité du contrôle territorial des « zones grises de présence non-physique ». La disponibilité remarquable d'armes d'assaut de grande puissance, facilement disponibles aux États-Unis constitue un des facteurs de cette augmentation de capacité militaire. Depuis l'investiture du président Calderón en décembre 2006 jusqu'en 2012, le gouvernement fédéral a saisi plus de cent mille armes de différents calibres, ainsi que des cartouches et des chargeurs, la plupart originaires des États-Unis. Le Mexique a également enregistré des mouvements d'armes par le biais d'opérations telles que « *Fast and Furious* », dans le cadre desquelles des agents du Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et explosifs (*Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives*, ATF en anglais) ont reçu l'ordre de permettre le trafic des armes des États-Unis au Mexique afin de traquer les gros trafiquants de drogue<sup>3</sup>.

En Colombie, l'implication des forces armées dans le combat contre les guérillas et l'émergence paramilitaire ont constitué les deux facteurs les plus significatifs de la violence accrue dans le conflit. Les négociations entre l'administration Pastrana et les FARC ayant échoué -pour diverses raisons qu'on a évoqué précédemment- la voie militaire été de nouveau

---

<sup>1</sup> Sergio Aguayo Quezada y Raúl Benítez Manaut., «Introducción: las violencias. Balance, efectos y prospectiva», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012, p. 12.

<sup>2</sup> Carl Von Clausewitz., *Op. cit.*, p. 238.

<sup>3</sup> Simone Lucatello., *Op. cit.*, p. 50.

mise en avant. La capacité militaire de la guérilla a atteint son apogée au cours de cette période et en conséquence, le renforcement et la modernisation des forces armées a été considérée inévitable. Sous l'impulsion du Plan Colombie initié en 2000 sous les administrations Pastrana en Colombie et Clinton aux États-Unis, les forces militaires ont été soumises à un processus de changement profond, dans les champs institutionnel, doctrinal et technologique, qui a été exprimé par la professionnalisation de l'armée, la pertinence de la doctrine militaire aux réalités de l'affrontement, la planification et la conduite des opérations, l'adoption d'un concept opérationnel proactif, offensif et mobile. Ensuite, l'amélioration du renseignement, de la technologie et des structures de commandement, de contrôle et de communications ont constitué des évolutions aussi importantes<sup>1</sup>.

Les interventions militaires sur le territoire colombien visaient, à cette époque, à lutter contre le trafic de drogue, axe principal de la doctrine sécuritaire nord-américaine. Les FARC ont été considérées comme des narcotrafiquants purs en raison de leur implication dans la chaîne du trafic de coca. La guérilla également, comme vu auparavant, avait augmenté sa capacité militaire à un tel point qu'elle avait construit des narco-sous-marins. L'investissement initial dans cette nouvelle technologie devait être extrêmement élevé. Les FARC ont investi des ressources financières et humaines considérables pour développer et améliorer les modèles. Selon un rapport publié par la DEA et la police nationale colombienne, certains membres d'équipage de narco-sous-marins ont été diplômés du SENA (Service National d'Apprentissage) en Colombie<sup>2</sup>.

La question des groupes paramilitaires doit être également prise en considération. Les Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) ont été composées de trois groupes sociaux : les anciens services de sécurité des cartels dissouts, les petits et moyens seigneurs de la drogue et les élites des propriétaires terriens régionaux. Les cartels de la drogue des années 1980 ont souvent engagé des gardes du corps et des escadrons de la mort, privés pour lutter contre la « subversion de gauche », en partie pour améliorer leur statut auprès des élites colombiennes. Les revenus de la drogue ont alimenté l'achat d'environ un million d'hectares de terres entre

---

<sup>1</sup> Camilo Echandía Castilla., *Op. cit.*, p. 50.

<sup>2</sup> Michelle Jacome Jaramillo., «The Revolutionary Armed Forces of Colombia (FARC) and the Development of Narco-Submarines», *Journal of Strategic Security*, 9, N°1, Henley-Putnam School of Strategic Security and University of South Florida, Florida, 2016, p. 56.



1979 et 1988, principalement dans les départements du nord-est de Magdalena, de Córdoba et de Sucre, où l'influence des AUC s'est développée pour la première fois<sup>1</sup>.

Une deuxième série de théories prédit la violence et les conflits entre les criminels organisés et les insurgés armés pour deux raisons. Un conflit peut éclater lorsque les insurgés menacent de pénétrer sur les marchés illégaux où des criminels se sont déjà établis ou lorsque leurs objectifs politiques menacent de saper l'État faible et acquiescent dans lequel les criminels organisés ont établi une base d'opérations. Par conséquent, les groupes criminels organisés tenteront de saper et de détruire toute organisation, criminelle ou insurgée, qui tente de s'établir sur le même marché illégal<sup>2</sup>. D'ailleurs, contrairement aux FARC, les AUC ne cherchaient pas à renverser l'État colombien et n'étaient pas opposées aux politiques économiques du gouvernement. La plupart des activités des AUC ont été axées sur l'accaparement du pouvoir politique et économique local et régional<sup>3</sup>. Il s'agit également de pratiques utilisés par les OMTD.

Il faut rappeler aussi que les organisations paramilitaires ont répondu à une idéologie d'extrême droite, totalement contraire à celle des guérillas, avec des motifs contra-insurrectionnels. Ces objectifs ont trouvé des points de repère dans la stratégie antisubversive de l'État colombien qui visait non seulement à éliminer les guérillas, mais aussi à éradiquer toute possibilité de reconstruction de l'ennemi. Ainsi, les deux doctrines, de l'ennemi interne et de l'idéologie anticomuniste, se sont superposées. Dans ce contexte, la situation du conflit armé colombien fait écho à l'application de la doctrine contre-insurrectionnelle appelée « Guerre de Basse Intensité »<sup>4</sup> en Amérique centrale dans les années 1980. Il s'agissait du cas d'El Salvador. L'objectif reposait sur le terrorisme de la population civile, considérée comme sympathisante de la guérilla, afin de détruire la base sociale. L'entrée des paramilitaires dans la dispute territoriale et l'exercice du contrôle social ont accentué la dégradation du conflit après le recours systématique à la violence et à la terreur contre la population civile dans les zones sous leur contrôle et dans les lieux touchés par leurs incursions. Le *modus operandi* des

---

<sup>1</sup> Bilal Y. Saab and Alexandra W. Taylor., « Criminality and Armed Groups: A Comparative Study of FARC and Paramilitary Groups in Colombia », *Studies in Conflict & Terrorism*, N° 32, Taylor & Francis Group LLC, Abindon, UK, 2009, p. 461.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 458.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 462.

<sup>4</sup> Le concept des guerres ou des conflits « de basse intensité » a été utilisé afin de regrouper tous les conflits armés qui se distinguent des guerres classiques, interétatiques. Ainsi, tous les conflits armés entre un État et des acteurs non-étatiques sont considérés comme de « conflits de basse intensité » car ces acteurs non-étatiques normalement n'ont pas les mêmes capacités militaires d'un État., Pascal Boniface et Hubert Védrine., *Atlas des crises et des conflits*, Armand Colin, Fayard, Paris, 2013, pp. 22-23.

paramilitaires consistait à pénétrer par la force les régions d'influence de la guérilla et à procéder à des massacres sélectifs qui terrorisaient la population et provoquaient des déplacements forcés<sup>1</sup>.

Il ne faut pas négliger le fait que les conséquences de la violence dans la société sont également multiples. Plus spécifiquement, en Amérique latine, d'après Olivier Dabène, *les coûts engendrés par la violence sont très élevés. Elle accroît le sentiment de l'insécurité et influe négativement sur le développement économique et sur la gouvernabilité des pays. Le coût en vies humaines est énorme*<sup>2</sup>. Au sein des « zones grises » de type « de présence physique » ou de « présence non-physique », les phénomènes de violence constituent la norme. Lorsque l'État de droit ne peut plus exercer sa puissance, pourrait-on parler de la division de souveraineté qui contredit les principes du contrat social de Jean-Jacques Rousseau ?

La souveraineté est « indivisible »<sup>3</sup> et les « zones grises » de tout type constituent une menace contre ce principe et contre l'État de droit. La violence extrême est un facteur important de remise en cause de l'État de droit et de l'édifice démocratique. L'enjeu de la fragilité de l'État de droit trouve également son origine dans la lutte contre cette violence par le seul moyen du recours à la violence. Tous constituent des facteurs de l'émergence des « zones grises ». Les politiques qui ont échoué au Mexique et en Colombie, évoquées précédemment, pour Olivier Dabène *se traduisent souvent par une perte d'authenticité démocratique. D'une part, les forces de l'ordre et/ ou paramilitaires, en combattant la violence par la violence, portent non seulement préjudice à la démocratie mais accroissent aussi le phénomène lui-même et le sentiment d'insécurité. D'autre part, ces politiques de lutte se caractérisent par des restrictions des libertés fondamentales, des violations des droits de l'homme ou encore par une militarisation de la société. Les appareils répressifs se durcissent*<sup>4</sup>.

Rappelons que le combat du gouvernement salvadorien contre les *maras* -bandes criminelles salvadoriennes- a aussi constitué un exemple très caractéristique de ces politiques. Le gouvernement du pays centroaméricain avait adopté une politique très dure, connue comme « *mano dura* » -main dure- ayant l'objectif d'emprisonner toute personne présumée appartenir à ces gangs du simple fait de ses tatouages ou de son comportement. Olivier Dabène nous rappelle qu'*une peine de deux à cinq ans de prison pouvait être appliquée à tout marero âgé*

---

<sup>1</sup> Alfonso Insuasty Rodríguez, José Fernando Valencia Grajales, Janeth Restrepo Marín., *Op. cit.*, pp. 38-39.

<sup>2</sup> Olivier Dabène., *L'Amérique latine, Op. cit.*, p. 81.

<sup>3</sup> Jean-Jacques Rousseau., *Op. cit.*, Livre III, Chapitre XIII, pp. 112-113.

<sup>4</sup> Olivier Dabène., *L'Amérique latine, Op. cit.*, p. 82.

d'au moins douze ans. Déclarée institutionnelle, cette loi a été remplacée par celle de la *mano super dura*, qui prévoyait jusqu'à cinq ans de prison pour les mareros de plus de dix-huit ans<sup>1</sup>. Ainsi, l'incapacité des institutions démocratiques à faire face d'une manière efficace aux phénomènes de violence, risque de discréditer l'authenticité des démocraties.

À partir de 2006, les actes de violence commis par les organisations criminelles mexicaines se sont multipliés en matière d'extorsion, d'enlèvement et de torture de civils. Ces actes portent également gravement atteinte à la société civile mexicaine et devraient être pondérés en conséquence pour être plus précisément mesurés. Ces indignités comprennent des exécutions de masse, des manifestations publiques de violence et d'autres actes visant à terroriser et à intimider le public<sup>2</sup>. Cette pratique a été introduite, comme on l'a vu précédemment, par les *Zetas* ayant comme objectif la dissuasion de l'ennemi.

Un facteur important qui nous permet de mieux comprendre la situation de violence au Mexique est la géographie du trafic de drogue. Par « géographie » on entend les zones de production et de distribution des stupéfiants. Les autorités étatiques ont attribué les types de drogue trafiquée à chaque OMTD<sup>3</sup>, et l'approche géographique nous permet d'identifier les régions les plus violentes au Mexique. Dans les années récentes, il semble également probable qu'il y ait quelques « violences cachées », en raison de grands charniers non enregistrés officiellement et du nombre significatif de personnes disparues. Du côté des États-Unis, les autorités devraient pouvoir poursuivre la drogue dans la région géographique ciblée par les autorités mexicaines comme étant la plus violente, afin de couper les circuits criminels. Néanmoins, une fois les produits illicites entrés aux États-Unis, il est extrêmement difficile de retrouver ces drogues au-delà de la frontière américano-mexicaine car il y a beaucoup de trafiquants aussi sur le sol américain<sup>4</sup>.

La violence des groupes criminels mexicains a affecté les villes frontalières entre le Mexique et les États-Unis avec une virulence particulière, puis s'est étendue à presque tout le territoire mexicain. Durant ces années, les deux cents mètres de terres qui séparent la Ciudad Juárez, au Mexique, de la ville d'El Paso, aux États-Unis, sont devenus une sorte de porte de passage entre la vie et la mort : en 2008, 1.569 décès violents ont été enregistrés dans la région, ce qui équivaut à 118 homicides pour cent mille habitants. L'année suivante, ce chiffre s'élevait

---

<sup>1</sup> Olivier Dabène., *Ibidem*, p. 82.

<sup>2</sup> Jocelyn Chi, Lila Hayatdavoudi, Sarah Kruszona, Brad Rowe, Mark A. R. Kleiman., *Op. cit.*, pp. 16-17.

<sup>3</sup> *Ibidem*, Table 1, p. 23.

<sup>4</sup> *Ibidem*, pp. 23-24.

à 2.371 morts, soit 178 homicides pour cent mille habitants. Un an plus tard, en 2010, Ciudad Juárez est officiellement devenue la ville la plus violente au monde, avec 2.980 meurtres, soit 224 personnes sur cent mille<sup>1</sup>.

Ces taux de violence accrue sont la conséquence des facteurs politiques et sociaux. La négligence des institutions et l'opportunisme de divers groupes de la société civile, l'oppression de la police contre la population au nom de la lutte contre le crime, la politique de limitation d'accès aux moyens d'information, caractérisent une forme de néo-esclavage<sup>2</sup>. La Ciudad Juárez a été, entre 2007 et 2011, l'exemple d'une « zone grise de présence non-physique » avec la présence clandestine des différents cartels dans la ville disputant le territoire, en raison de son emplacement géostratégique ayant un accès vers le marché plus lucratif du monde, celui des États-Unis.

Dans le cas du conflit armé colombien, la domination territoriale avait présenté également un aspect particulier avec la constitution d'« espaces avec des frontières non figées », entre les différents acteurs non-étatiques -guérillas et paramilitaires-. Plus particulièrement, les frontières dans la même municipalité n'étaient pas totalement définies, dans certains cas. Par exemple, *dans le Caquetá où les militaires et paramilitaires tiennent les bourgades, les FARC continuant à tenir des zones rurales*<sup>3</sup>. On pourrait signaler également les cas de conflit entre des groupes différents de guérilla installés dans la même région, comme la guerre entre les FARC et l'EPL dans l'Urabá et entre l'ELN et les FARC dans l'Arauca et dans le Nariño. Dans le dernier département, il y avait également d'autres acteurs impliqués, en dehors des deux guérillas, comme l'armée, des paramilitaires et des narcotrafiquants<sup>4</sup>.

Ainsi, les phénomènes de violence en Colombie jusqu'aux années 1990 ont présenté une certaine complexité. Cette particularité avait trouvé son origine dans l'implication de plusieurs acteurs dans le conflit armé. Jusqu'aux années 1990, à part les FARC, l'ELN, et certains petits groupes de paramilitaires, plusieurs guérillas avec une présence importante ont été toujours actives, comme le M-19 et l'EPL. Par la suite, lorsque ces deux dernières furent dissoutes et le regroupement des paramilitaires sous les AUC a été renforcé, la violence a pris d'autres formes. Sous les deux mandats d'Uribe (2002-2010), suite à la démobilisation des AUC, les FARC sont devenues l'ennemi principal de l'État colombien. L'ELN toujours actif

---

<sup>1</sup> Simone Lucatello., *Op. cit.*, p. 31.

<sup>2</sup> Héctor Domínguez Ruvalcaba., *Op. cit.*, p. 10.

<sup>3</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 115.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 115.

constituait également une menace, mais la politique sécuritaire colombienne était d'abord axée sur l'élimination totale des FARC.

Le processus de démobilisation des paramilitaires a également échoué -comme le processus de Pastrana avec les FARC et d'Uribe avec l'ELN- en raison du réarmement rapide dans différentes parties du pays et de violents réarrangements internes entre structures fragmentées, instables et en mutation, fortement imprégnées du trafic de drogue, plus pragmatiques dans leurs actions criminelles et plus difficiles à combattre pour l'État. Bien qu'ils n'aient pas réussi à reconstituer la présence territoriale des AUC, leur niveau d'activité a également rebondi entre 2011 et 2012. Au milieu de l'offensive militaire de l'État, les FARC, pour leur part, ont tenté de préserver l'initiative politique en s'engageant dans un échange humanitaire de guérillas emprisonnées contre les hommes politiques enlevés, ainsi que les retenues par l'armée et la police. Ils ont également persisté dans le siège et exercé une pression violente sur les autorités locales et régionales<sup>1</sup>.

Lorsque la terreur est liée à des projets de paralysie du tissu social ou de domination -comme les pratiques paramilitaires en Colombie-, elle a une intentionnalité, une dimension stratégique, et elle devient un outil de guerre. Les fonctions de dramatisation et de communication dans la violence sont accentuées, de même que leur charge symbolique et communicative. Guerre et terreur convergent pour transmettre des messages lorsque la répartition spatiale des corps est conforme à une tâche d'information claire en matière de violence. Les corps sont ainsi mutilés, démembrés et déformés avant d'être exposés (comme en Angola, au Libéria et en Sierra Leone) pour avoir un impact important sur le tissu social<sup>2</sup>.

Afin de mieux observer la situation conflictuelle dans les « zones grises de présence non-physique » au Mexique, il est nécessaire de mettre l'accent sur deux facteurs importants apparus dans le pays : l'arrivée des « *maquiladoras* » et le « *feminicidio* ». L'arrivée des « *maquiladoras* » a joué, également, un rôle prépondérant dans l'augmentation des activités criminelles dans la ville de Juárez, de Tijuana, ainsi que dans d'autres régions frontalières. Les « *maquiladoras* » sont des usines qui bénéficient d'une exonération des droits de douane afin de produire des marchandises à un moindre coût et, par la suite, la plus grande partie de

---

<sup>1</sup> Martha Nubia Bello (coord.), ¡BASTA YA! Colombia: Memorias de guerra y dignidad, Informe General Grupo de Memoria Histórica, Bogotá, 2016, pp. 179-181.

<sup>2</sup> Eric Lair., «Reflexiones acerca del terror en escenarios de guerra interna», *Revista de Estudios Sociales*, N° 15, Bogotá, Universidad de Los Andes, 2003, p. 100.

marchandises est exportée<sup>1</sup>. La tradition des citoyens de Juárez dans des tâches manuelles et les conditions financières difficiles d'une grande partie de la population de la ville, ont été des incitations supplémentaires pour favoriser l'intégration du personnel dans ces usines. Les cartels visaient à bénéficier du fait que ces usines permettent des transactions commerciales avec le marché nord-américain et en conséquence les narcotrafiquants ont commencé à cibler les ouvriers.

Ainsi, les frontières au nord du pays avec les États-Unis s'accordent sur certaines problématiques liées aux taux de violence accrue : *deux grands pouvoirs financiers sont réunis dans cette frontière ; d'une part, le marché de drogue, d'armes, le trafic illicite et la traite des blanches, qui inclut la prostitution infantine ; d'autre part, l'exploitation de la main d'œuvre pas chère, qui a fait de cette frontière un commerce attractif de maquiladoras*<sup>2</sup>. L'immense frontière du Mexique avec les États-Unis constitue un lieu propice à l'épanouissement des diverses activités criminelles, comme l'immigration clandestine dernièrement. Donald Trump veut arrêter cette nouvelle menace à la sécurité des Nord-américains en proposant la construction d'un mur artificiel entre les deux pays et la renégociation des accords de l'ALENA, afin de contrôler la libre circulation de personnes.

En ce qui concerne le facteur de « *feminicidio* », *le concept de féminicide est à peine en construction. Cependant, il est clair que cela encadre une série de phénomènes qui commencent par la violence systématique donnée à la violation de la dignité, de la liberté et de l'égalité des femmes, en passant par le silence de la victime, généré par celle-ci, par les actes de contrôle et de soumission encadrés par la discrimination*<sup>3</sup>. Lorsque les « zones grises de présence non physique » sont apparues au Mexique, la question de violence systématique contre les femmes a également émergé. Pour les raisons issues de cette définition du terme, nous nous rendons compte que les femmes qui travaillent notamment dans les « *maquiladoras* » sur les régions

---

<sup>1</sup> Lawrence Douglas and Taylor Hansen., «Los orígenes de la industria maquiladora en México», *Comercio exterior*, Vol. 53, Núm. 11, Banco Nacional del Comercio exterior, México, noviembre de 2003, p. 1045.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original : Dos grandes poderes financieros están unidos en esta frontera; por un lado, el Mercado de drogas, armas, contrabando y esclavitud blanca, que incluye la prostitución infantil; por otro lado, la explotación de mano de obra barata, lo que ha hecho de esta frontera un atractivo comercio de maquiladoras., Héctor Domínguez Ruvalcaba., *Op. cit.*, p. 17.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original : El concepto de feminicidio está apenas en construcción. Sin embargo, es claro que enmarca una serie de fenómenos que inician en la violencia sistemática dada en la violación a la dignidad, libertad e igualdad de la mujer, pasando por el silencio de la víctima, generado este último, por los actos de control y sometimiento encuadrados en discriminación., Rodrigo Orlando Osorio Montoya., *Feminicidio, Poder, desigualdad, subordinación e impunidad: no más invisibilidad*, Universidad Católica Luis Amigo, Medellín, 2017, p. 28.

frontalières ont été les premières victimes en raison de la précarité de leur travail et de la conflictualité accrue globale de cette partie du pays.

Selon Marcela Lagarde, le concept de « *feminicidio* » au Mexique est étroitement lié à l'inexistence institutionnelle de l'État de droit : *j'identifie autre chose qui contribue à ce que les crimes de ce type sont étendus dans le temps : c'est la non-existence de l'État de droit, dans laquelle se reproduisent la violence sans limite et les meurtres sans punition. Pour cette raison, afin de différencier les termes, j'ai préféré le terme féminicide pour dénoncer ainsi l'ensemble des crimes de l'humanité qui contient les crimes, les enlèvements et les disparitions de filles et de femmes en situation d'effondrement institutionnel. C'est une fracture de l'État de droit qui favorise l'impunité. Le féminicide est un crime d'État*<sup>1</sup>.

La situation des femmes dans le conflit armé en Colombie a été similaire à celle du Mexique. Dans les régions à forte présence paramilitaire et de guérilla, les femmes et en particulier les jeunes de moins de 25 ans devaient se conformer à des règles strictes qui déterminaient leur tenue vestimentaire, le type de relations qu'elles devaient entretenir, les lieux publics qu'elles ne devaient pas fréquenter et les horaires qu'elles devaient respecter, entre autres mesures. Le non-respect de ces obligations pouvait entraîner la dérision du public, la torture, la violence sexuelle, la disparition et même le meurtre. Dans ces régions, la présence de forces de l'État était minime, elles opéraient par négligence et impunité ou agissaient de concert avec des acteurs armés illégaux<sup>2</sup>.

Le recrutement de jeunes femmes et de filles par les groupes armés illégaux constitue une question également révélatrice du conflit armé colombien. Les conditions économiques et socioculturelles, la pauvreté, la subordination et le patriarcat dans lesquelles un nombre croissant de femmes, principalement des paysannes, grandissent, les mènent au fait que leur projet de vie est déterminé par la dépendance de la figure masculine, le travail domestique ou l'illégalité. Dans les zones où traditionnellement la loi, est la loi de l'acteur armé qui contrôle

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original : Identifico algo más que contribuye a que crímenes de este tipo se extiendan en el tiempo: es la inexistencia del Estado de derecho, en la cual se reproducen la violencia sin límite y los asesinatos sin castigo. Por eso, para diferenciar los términos, preferí la voz *feminicidio* para denominar así el conjunto de delitos de la humanidad que contienen los crímenes, los secuestros y las desapariciones de niñas y mujeres en un cuadro de colapso institucional. Se trata de una fractura del Estado de derecho que favorece la impunidad. El feminicidio es un crimen de Estado., Marcela Lagarde y de los Ríos., «Introducción. Por la vida y la libertad de las mujeres. Fin al feminicidio», Diana E. H. Russel y Roberta A. Harmes., *Feminicidio: una perspectiva global*, Centro de Investigaciones Interdisciplinarias en Ciencias y Humanidades UNAM, México, p. 20

<sup>2</sup> Margarita Rosa Cadavid Rico., «Mujer: blanco del conflicto armado en Colombia», *Analecta política*, Vol. 4 | N° 7, Medellín-Colombia, julio-diciembre 2014, p. 307.

la zone et où la violence fait partie de la vie quotidienne, travailler pour des groupes illégaux est présenté comme une option à vie<sup>1</sup>.

Les femmes recrutées par des groupes armés illégaux ont été élevées dans le conflit et une culture machiste profondément enracinée, dont le principal problème, à la ville comme à la campagne, est la violence intrafamiliale. De même la plupart d'entre elles n'ont pas de droits minimaux tels que l'éducation, ce qui les rend vulnérables au pouvoir de l'homme armé. Par conséquent, la guérilla, le paramilitarisme ou l'armée offrent une possibilité de fuir la faim et les abus. Les femmes entrent dans les groupes armés illégaux comme combattantes, mais ne mesurent pas forcément la réalité ce qui les attend. On appelle cette évolution « la militarisation féminine »<sup>2</sup>.

Dans ce contexte de violence accentué pendant les deux mandats de l'administration Uribe, au moins 13.634 personnes ont perdu la vie hors combat à cause de la violence sociopolitique. En outre, dans les cas où l'auteur générique présumé des violations est connu (8.049 cas), 75,4% des cas ont été attribués à la responsabilité de l'État : par la perpétration directe d'agents de l'État, 17,33% (1.411 victimes) ; et 57,77% (4.658 victimes) de tolérance ou de soutien pour les violations commises par des paramilitaires. La responsabilité présumée de 24,59% des cas (1.980 victimes) était attribuée aux groupes de la guérilla<sup>3</sup>.

Cette militarisation des régions conflictuelles, comme vu précédemment, a été la conséquence des politiques sécuritaires de l'élite colombienne et mexicaine afin de faire face au phénomène des « zones grises de présence physique » sous les FARC et des « zones grises de présence non-physique » sous les OMTD respectivement. La militarisation a été aussi une conséquence de la capacité de riposte de la guérilla en Colombie -qui a réussi à construire une armée révolutionnaire de 20.000 hommes au fur et à mesure du conflit- et de l'armement sophistiqué utilisé par les organisations criminelles au Mexique pour contrecarrer les interventions de l'armée mexicaine. La faiblesse de l'État de droit et des institutions afin de trouver des solutions non militarisées pour faire face aux menaces sécuritaires et à l'émergence des « zones grises » au sein des deux pays a également entraîné une violence extrême.

Au Mexique, la situation plus récente de la violence peut être analysée sous le prisme de taux d'homicides et de leur évolution. Nous allons voir cette transformation à travers deux

---

<sup>1</sup> Margarita Rosa Cadavid Rico., *Ibidem*, p. 308.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 308-309.

<sup>3</sup> Giacomo Criscione., «La muerte como técnica de gobierno en los tiempos de la Seguridad Democrática», *Nómadas 45*, Universidad Central Colombia, Bogotá, octobre 2016, p. 69.



périodes : entre 2008 et 2011, où l'on constate une augmentation significative de la violence, et entre 2012 et 2014, période durant laquelle la violence a constamment diminué. Au cours de la première période, à l'exception de Campeche, le taux d'homicide a augmenté dans tous les États fédérés<sup>1</sup>, même dans des régions n'entrant pas dans la logique des « zones grises de présence non physique ». Autrement dit, les homicides et la violence non attribués au phénomène du crime organisé et les opérations militaires ont augmenté sur l'ensemble du pays.

Lorsque le PAN et l'administration Calderón sont arrivés à leur terme, Enrique Peña Nieto, le président sortant en 2018, avait une conception moins militarisée concernant les questions sécuritaires et la diminution de la violence. Les premiers mois de sa gouvernance les résultats ont été satisfaisants : en 2012, le groupe des *Zetas* -l'organisation peut-être la plus violente- était en processus de démantèlement. Son principal leader, Heriberto Lazcano, avait été tué en octobre 2012 lors d'un affrontement avec des éléments de la marine. Il a été succédé par Miguel Treviño Morales, alias Z-40, capturé en juillet 2013, et Omar Treviño Morales, alias Z-42, arrêté en mars 2015<sup>2</sup>.

Peña Nieto a abandonné la « *kingpin strategy* » de son prédécesseur et a focalisé sa politique sécuritaire sur la prévention des crimes et la réduction de la violence. Le Pacte pour le Mexique -*Pacto por México*- visait à réduire les homicides, l'extorsion et les enlèvements. Sa politique sécuritaire a été aussi axée sur « la responsabilité partagée » avec les États-Unis, adoptant les principes du Plan Merida entre l'administration Calderón et celle de George W. Bush, en recherchant plus d'engagement des États-Unis dans la lutte contre le crime organisé et la violence au Mexique.

Une stratégie potentielle afin de réduire la violence pourrait être l'application ciblée de la loi. Comme l'indique son nom, l'application ciblée de la loi différencie le niveau de pression exercée sur les groupes criminels. Le but est de réduire les comportements offensants perpétrés sur la société ou un autre groupe. Dans le cas des trafiquants mexicains, la politique imposerait une contrainte plus forte à ceux qui causent plus de violence au Mexique qu'à ceux qui en causent moins. L'application ciblée vise traditionnellement à créer un avantage asymétrique favorisant l'application de la loi à l'intérieur d'une frontière définie. Sous cette pression, l'auteur, assiégé par la loi, est idéalement dissuadé, se rend et se démobilise entièrement. Une fois que la reddition et le démantèlement sont garantis, l'organisme chargé de l'application des règles

---

<sup>1</sup> Miguél Ángel Berber Cruz., «Trayectorias de violencia - Homicidios 2008-2014», *Nexos*, México D.F., 1 julio 2016. (Tableau 7 en annexes p. 465).

<sup>2</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «La segunda ola de violencia», *Nexos*, México D.F., 18 abril 2018.

peut transférer sa capacité accrue à submerger les organisations criminelles du prochain auteur qu'il juge digne de cette réaction différenciée<sup>1</sup>.

Pour revenir sur la situation en Colombie, durant les deux mandats d'Uribe, l'État a été également militarisé, comme au Mexique sous l'administration Calderón. En effet, le gouvernement du président Uribe considérait que le rôle du gouvernement, plutôt que de protéger la population civile, était de le promouvoir et de l'organiser pour gagner la guerre contre les guérillas. Au début du premier mandat d'Uribe, en 2002, la position de force du pays comptait 313.406 éléments, soit 203.283 membres des forces armées et 110.123 membres de la police nationale. En 2008, la force avait déjà atteint 430.000 hommes, soit au cours des six premières années de son gouvernement, et elle avait augmenté de 40%, pour lequel 8,25 milliards de pesos ont été utilisés grâce à la taxe au patrimoine pour l'acquisition d'équipements modernes pour toutes les forces armées. À cela il faut ajouter à peu près de 8 milliards de dollars de l'assistance militaire des États-Unis qui, issus du Plan Colombie, ont été utilisés pour renforcer les forces militaires sous le gouvernement du président Uribe<sup>2</sup>.

Uribe a utilisé les nouvelles forces de l'armée pour pousser les FARC hors des villes et de leurs zones d'occupation pour les replonger dans la jungle. À la fin de la présidence d'Uribe, le nombre de combattants des FARC était passé de 20.000 à 8.000 et les guérilleros d'ELN a été réduit de moitié, passant de 3.500 à 1.500. La sécurité accrue a stimulé l'économie, attirant les investissements directs étrangers et encourageant le développement économique. Néanmoins, la militarisation extrême du pays, appuyée par le gouvernement américain, a entraîné le déplacement de millions de personnes appartenant à des communautés vulnérables. Cette escalade de la violence et la militarisation du pays ont également entraîné l'assassinat de centaines de syndicalistes, de journalistes et de défenseurs des droits humains aux mains des forces gouvernementales, des paramilitaires et des FARC<sup>3</sup>.

Plus particulièrement, cette militarisation a également eu des conséquences importantes sur les communautés les plus marginalisées de Colombie. Les femmes ont souffert d'un taux accru de violence sexuelle, d'exploitation et d'abus. Les groupes autochtones et les Afro-Colombiens ont subi les effets majeurs du conflit. La plupart de ces groupes ont été déplacés

---

<sup>1</sup> Jocelyn Chi, Lila Hayatdavoudi, Sarah Kruszona, Brad Rowe, Mark A. R. Kleiman., *Op. cit.*, pp. 11-12.

<sup>2</sup> Informe del Observatorio de derechos humanos y derecho humanitario, *Ejecuciones extrajudiciales en Colombia 2002-2010, Crímenes de lesa humanidad bajo el mandato de la Seguridad Democrática*, Documentos temáticos N° 8, Coordinación Colombia-Europa-Estados Unidos, Bogotá, 2012, pp. 47-48.

<sup>3</sup> María Alejandra Silva., «Alvaro Uribe The most dangerous man in Colombian politics», *Council on Hemispheric Affairs*, Washington D.C., 20 October 2017, pp. 1-3.

de force de leurs terres puis soumis à la violence et à la discrimination. Tout cela montre que même si les politiques d'Uribe ont finalement abouti à une plus grande stabilité du pays, la violence n'a pas véritablement diminué<sup>1</sup>.

Trois ans après la publication de la directive 029 de novembre 2005 du Ministère de la Défense<sup>2</sup>, environ deux personnes ont perdu la vie chaque jour en raison d'activités illégales et délibérées de la force publique dans le pays. L'année 2007 a été la plus significative en termes de nombre de victimes, puisque 986 d'entre elles ont été sommairement exécutées par les forces de sécurité de l'État, stimulées par le climat d'incitation aux victimes, les pressions en faveur de résultats meurtriers et l'impunité structurelle pour ces pratiques illégales. Cela signifie qu'en 2007, année au cours de laquelle le point culminant de ce type de crimes contre l'humanité a été présenté, près de trois Colombiens ont perdu la vie chaque jour à cause d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par le personnel des forces de sécurité de l'État. Au cours de la période 2006-2008, on constate un processus d'urbanisation des victimes et de leur sélection parmi les jeunes marginalisés des grandes villes. Ainsi, alors qu'en 2005, 62,3% des victimes dont l'activité était documentée étaient des paysans et 10,3% des autochtones, pour l'année 2008, le pourcentage d'agriculteurs parmi les victimes est tombé à 36,8% et celui des autochtones à 6,6%. Cela signifie que pendant cette période, les victimes provenant de milieux ruraux sont passées de 72,6% en 2005 à 43,4% en 2008<sup>3</sup>.

Au Mexique, pendant les deux premières années du gouvernement de Peña Nieto, *Los Caballeros Templarios* semblait être la principale menace criminelle pour l'État mexicain. Ce groupe a perfectionné le pillage économique et la cooptation des autorités comme nul autre. Cependant, il s'agissait d'une menace limitée dans la zone territoriale de Michoacán -ses opérations à l'extérieur étaient marginales- et sa capacité opérationnelle était limitée par rapport à celles de l'organisation des Beltrán Leyva, de *Los Zetas* et actuellement, du Cartel Jalisco Nouvelle Génération (CJNG). L'optimisme initial concernant le gouvernement de Peña Nieto s'est éteint de manière éloquent en 2014. La disparition des 43 étudiants de l'École Normale Rurale d'Ayotzinapa témoigne du contrôle qu'un groupe criminel peut exercer sur les autorités municipales d'Iguala<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> María Alejandra Silva., *Ibidem*, p. 3.

<sup>2</sup> Directiva N° 29 sobre el pago de recompensas, Ministerio de Defensa Nacional, Bogotá Colombia, el 17 de noviembre de 2005.

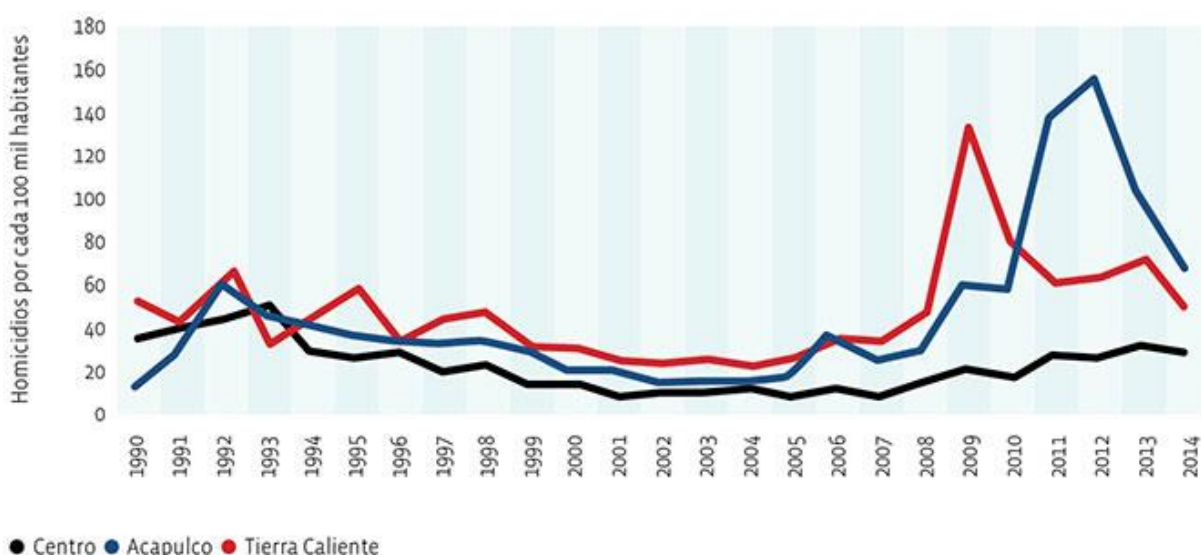
<sup>3</sup> Informe del Observatorio de derechos humanos y derecho humanitario, *Op. cit.*, p. 116.

<sup>4</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «La segunda ola de violencia», *Nexos*, México D.F., 18 abril 2018.

D’ailleurs, la situation globale dans l’État de Guerrero avec des taux de violence extrême importants nous permet de le considérer comme un cas particulier à part. Les taux moyens d’homicides masquent les différences régionales au sein des entités, mais même au sein des États, des trajectoires différentes sont observées dans les régions. Guerrero se caractérise par des niveaux de violence supérieurs à ceux du reste du pays. Il existe une perception selon laquelle l’État est convulsé dans une situation de violence extrême, mais la violence ne se manifeste pas de manière homogène dans l’entité. Certaines régions présentent une augmentation significative du nombre d’homicides, mais dans d’autres cela n’évolue pas de la même manière. Si on compare Acapulco -qui est en soi une région- et la *Tierra Caliente*, au centre de l’État de Guerrero, des trajectoires différentes sont observées. Tandis que dans les premiers cas il y a une tendance intermittente, dans le centre de l’État, il y a une augmentation progressive, peut-être modérée, mais constante depuis 2008. Guerrero est considéré comme un territoire pour l’ensemencement et le transfert de drogue. Diverses opérations fédérales de l’armée ont également été mises en œuvre depuis 2007, mais sans entraîner une diminution de la violence, comme nous pouvons l’observer sur le graphique ci-dessous<sup>1</sup> :

#### GRÁFICA 4

Evolución de los homicidios por regiones de Guerrero (Acapulco, Centro y Tierra Caliente), 1990-2014



● Centro ● Acapulco ● Tierra Caliente  
 Fuente: Elaboración propia con datos de homicidios del INEGI y estimaciones poblacionales entre 1990 y 2009 con base en conteos y censos del INEGI. A partir de 2010 se utilizan estimaciones poblacionales del Conapo.

<sup>1</sup> Traducción de l’auteur : « Evolution des homicides par regions de Guerrero », Miguel Ángel Berber Cruz., *Op. cit.*

Les événements de 26 septembre 2014, de persécution, d'attaque violente et enfin, de disparition forcée des 43 étudiants de l'École Normale Rurale d'Ayotzinapa ont constitué un cas particulier pour la politique sécuritaire et la lutte contre la violence extrême de Peña Nieto. L'implication des membres de la police municipale et étatique de Guerrero, de la police fédérale et des militaires de la SEDENA du 27<sup>e</sup> bataillon d'infanterie dans les attaques et la disparition forcée des 43 normalistes<sup>1</sup> ont remis en question les programmes de sécurité et de baisse de la violence du président sortant Peña Nieto et ont démontré que les « zones grises de présence non physique » sont un phénomène qui met en péril l'État de droit et la souveraineté interne du pays.

En Colombie, les dernières années du seconde mandat d'Álvaro Uribe (2002-2010), les exécutions de la part de l'armée ont diminué. Après le scandale des « faux positifs », ainsi que la directive tenue secrète pendant trois ans de rémunérer cette pratique systématique, le gouvernement d'Uribe a été contraint de prendre une série de mesures visant à prévenir et punir la pratique de ces comportements criminels, tâche correspondant au ministre de la Défense de l'époque, Juan Manuel Santos. Parmi ces mesures figurait la création d'une commission administrative chargée d'enquêter sur les événements, présidée par l'inspecteur des forces armées, le général Carlos Arturo Suárez, qui a produit l'un des rapports les plus complets sur les facteurs ayant conduit à cette pratique et la quasi-absence des contrôles dans la gestion des fonds réservés et des paiements pour récompenser les victimes<sup>2</sup>.

Ces mesures ont entraîné une réduction considérable des exécutions extrajudiciaires sous la responsabilité d'unités de l'armée nationale à partir de 2009. Il s'est agi d'une réalisation importante des dénonciations de familles, d'ONG et d'organisations accompagnatrices. Cela a également conduit au fait que les « faux positifs » en tant que modalité d'exécutions extrajudiciaires se produiront dans une proportion nettement moindre. Cependant, les exécutions de civils par des groupes paramilitaires dans le contexte des « homicides sélectifs » n'ont pas cessé dans les zones où ils opèrent, parfois avec la complicité de la force publique.

Dans de nombreux cas, les auteurs des crimes ne sont pas revendiqués, et ils restent comme des crimes perpétrés par des « auteurs inconnus » ou « indéterminés », comme c'est souvent le cas dans des départements de Córdoba ou de Sucre, où ces groupes néo-paramilitaires avaient une présence significative. En outre, le fait que le gouvernement national refuse de reconnaître ces groupes en tant que continuateurs des groupes paramilitaires et les

---

<sup>1</sup> Anabel Hernández., *La verdadera noche de Iguala, la historia que el gobierno trató de ocultar*, Grijalbo, México D.F., 2016, p. 282.

<sup>2</sup> Informe del Observatorio de derechos humanos y derecho humanitario, *Op. cit.*, p. 118.

considère comme de simples « gangs criminels » -inclus dans la catégorie des BACRIM- entrave encore plus la mise en place de leurs responsabilités et la poursuite de leurs crimes<sup>1</sup>.

Comme le précise Daniel Pécaut :

En ce qui concerne les 1.982 massacres recensés entre 1980 et 2012 avec un total de 11.751 victimes, les auteurs en sont dans 58,9 % des cas les groupes paramilitaires, dans 17,3 % des cas les guérillas, dans 14,8 des cas des groupes non identifiés, dans 7,9 % des cas la Force Publique, dans 12 % des groupes comprenant des membres de la Force Publique et des paras. En ce qui concerne les attentats sélectifs recensés entre 1981 et 2012 avec un total de 22.161 victimes, les auteurs en sont dans 34 % des paramilitaires, dans 27 % des auteurs non identifiés, dans 16,8 des guérilleros, dans 10,1 des membres de la Force Publique, dans 6,5 % des cas des inconnus<sup>2</sup>.

Ainsi, nous observons que les groupes paramilitaires sont majoritairement responsables pour les massacres et les « homicides sélectifs ». C'est le cas aussi des disparitions forcées. Néanmoins, les guérillas portent une plus grande responsabilité dans les attaques contre les villages et les infrastructures, les enlèvements et la dispersion des mines. Les groupes paramilitaires ont joué également un rôle primordial dans les cas de déplacement forcé de la population -seul le Soudan a connu un phénomène d'une telle ampleur- et de territoire foncier abandonné ou ayant changé des propriétaires<sup>3</sup>.

S'agissant du Mexique, en 2015, le gouvernement de Peña Nieto a perdu la capacité dont il disposait au cours des deux premières années de son gouvernement pour faire face aux crises de violence qui se multipliaient sur le territoire mexicain. De plus, dans plusieurs États, les réseaux de protection institutionnels superposés par les administrations des gouverneurs du PRI -qui fonctionnaient de manière autoritaire dans leurs domaines de compétence- ont été brisés. Les cas de César Duarte à Chihuahua, Roberto Borge à Quintana Roo et Javier Duarte à Veracruz sont emblématiques à cet égard. Dans les trois cas, le PRI a perdu le poste de gouverneur lors des élections de 2016. Des signes importants de corruption ont été constatés à l'encontre des gouverneurs sortants et de leurs principaux collaborateurs. Enfin, il convient de noter que Chihuahua, Quintana Roo et Veracruz ont enregistré une recrudescence accélérée de la violence commencée lorsque la défaite électorale du PRI était imminente ou pendant la période de transition<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Informe del Observatorio de derechos humanos y derecho humanitario, *Ibidem*, p. 119.

<sup>2</sup> Daniel Pécaut., « Une lutte armée au service du *statu quo* social et politique », *Problèmes d'Amérique latine*, N° 100, Éditions ESKA, Paris, 2016, p. 94.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 94-95.

<sup>4</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «La segunda ola de violencia», *Nexos*, México D.F., 18 abril 2018.

Il y a quelques années, en 2002, la plupart des crimes violents commis au Mexique étaient liés à l'utilisation d'armes tranchantes et d'autres matériels utilisés par le criminel pour intimider sa victime. En 2010, la situation a évolué, car dans 67,7% des cas, les criminels utilisaient des armes à feu. Suite à un changement comme celui-ci dans le comportement criminel, certaines questions ont émergé. Les armes utilisées dans les crimes-et, bien sûr, leur puissance de feu- devraient-elles être si différentes de celles présentes sur le territoire mexicain, il y a quelques années ?

Et pourquoi cette escalade s'est-elle produite si la législation mexicaine a été aussi restrictive dans la permissivité des armes de haut calibre depuis janvier 1972 ?

En effet, les données officielles de l'ATF du gouvernement américain révèlent que 75% des armes confisquées -et suivies- au Mexique entre 2010 et 2011 provenaient des États-Unis. Sur les 25% restants, leur origine n'était pas connue, ce qui n'exclurait pas non plus sa provenance du voisin du nord<sup>1</sup>, -et des pays de l'Amérique centrale d'ailleurs.

L'émergence d'un nouvel acteur dans le narcotrafic et le phénomène des « zones grises de présence non-physique » durant la période de l'administration Peña Nieto a démontré que la menace pour l'État de droit persiste encore. Le CJNG est le premier cartel mexicain à avoir une prédominance simultanée dans les États du Pacifique et du golfe du Mexique. Il participe également activement au vol de carburant et aux autres marchés émergents. Il convient de noter que le CJNG a mis au point un ensemble de pratiques lui permettant de coopter les autorités de tous les niveaux -lorsqu'il cherche à s'établir dans une nouvelle localité, il commence par menacer publiquement la police, comme ce fut le cas en 2017 à Morelos, à Puebla, à Veracruz et à Zacatecas-<sup>2</sup>.

L'expansion territoriale agressive du CJNG a entraîné des conflits avec différentes organisations criminelles -le conflit avec les *Zetas* a entraîné certains des incidents de violence les plus médiatiques en 2012-. Au cours de la seconde moitié du gouvernement de Peña Nieto, le conflit le plus intense a eu lieu entre le CJNG et le cartel de Sinaloa. Ce conflit est l'un des facteurs expliquant l'explosion de la reprise de la violence observée en 2017 à Nayarit, à Sinaloa et dans la péninsule de Basse Californie.

---

<sup>1</sup> David Pérez Esparza y Eugenio Weigend Vargas., «Más armas, más delitos, más homicidios», *Nexos*, México D.F., 1 septembre 2013.

<sup>2</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «La segunda ola de violencia», *Nexos*, México D.F., 18 avril 2018.

Le CJNG est l'organisation criminelle qui représente actuellement la plus grande menace pour la sécurité du pays. Cependant, le gouvernement fédéral de Peña Nieto n'avait pas élaboré de stratégie spécifique pour contenir son ascension. Des représailles ont eu lieu suite à une série d'attaques très médiatisées que le CJNG a commis en avril et en mai 2015 -notamment une embuscade à Jalisco dans laquelle 15 éléments de la police de l'État ont été tués, au cours de laquelle un hélicoptère de SEDENA a été abattu et une série de blocus ont été réalisés dans la région métropolitaine de Guadalajara<sup>1</sup>.

Dans le cas de la Colombie, la violence s'est étendue sur presque tout le territoire national. Nonobstant, certaines régions ont plus connu les phénomènes de violence que d'autres. Le département de Caquetá a été un bastion historique des FARC et un des refuges choisis par la guérilla afin de continuer sa lutte armée révolutionnaire pendant le dernier mandat d'Álvaro Uribe et le premier de Juan Manuel Santos (2010-2014), jusqu'aux accords de paix de novembre 2016.

Le Caquetá constituait un point stratégique significatif pour les guérillas, les paramilitaires et les narcotrafiquants, grâce à son emplacement géographique et comme lieu propice pour la production de la cocaïne.

La violence armée à Caquetá peut se diviser en trois grandes phases :

Premièrement, la période de 1990 à 1997, caractérisée par la violence politique du pouvoir local et la stagnation du conflit armé ;

Deuxièmement, de 2000 à 2006, lorsqu'ont eu lieu les dialogues entre le gouvernement Pastrana et les FARC, qui avaient comme épice centre la région de San Vicente del Caguán, et puis, l'offensive militaire menée contre les FARC-EP, mise en œuvre par le gouvernement d'Álvaro Uribe.

Troisièmement, de 2006 à 2012, lorsque s'est produite la réactivation de la guérilla avant l'affaiblissement produit par le plan de la « Sécurité démocratique » d'Álvaro Uribe<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., *Ibidem*.

<sup>2</sup> Teófilo Vásquez., *Op. cit.*, p. 22.



La violence accrue a persisté dans la zone ces dernières années, même après l'élection du président actuel Juan Manuel Santos et jusqu'en 2012 et le processus de négociation de paix<sup>1</sup>. Ce processus de La Havane entre l'administration Santos et les représentants des FARC-EP, a fait diminuer les phénomènes de violence également dans le bastion historique de la guérilla à Caquetá<sup>2</sup>. Après quatre ans de négociation, en 2016, les deux parties négociantes ont conclu un accord de paix et un cessez-le-feu définitif. Ainsi, la Colombie est entrée officiellement dans la phase de post-conflit ou post-accord et le processus de démobilisation des ex-guérilleros.

Les « zones grises de présence physique » en Colombie sous le contrôle des FARC ont été considérées comme une menace contre l'État de droit et la démocratie par les autorités. Le processus démocratique en Colombie ne peut pas se poursuivre sans avoir pris en considération les paroles d'Alexis de Tocqueville :

Il n'y a pas de longue guerre qui dans un pays démocratique ne mette en grand hasard la liberté. Ce n'est pas qu'il faille craindre précisément d'y voir, après chaque victoire, les généraux vainqueurs s'emparer par la force du souverain pouvoir, à la manière de Sylla et de César. Le péril est d'une autre sorte. La guerre ne livre pas toujours les peuples démocratiques au gouvernement militaire ; mais elle ne peut manquer d'accroître immensément, chez ces peuples, les attributions du gouvernement civil ; elle centralise presque forcément dans les mains de celui-ci la direction de tous les hommes et l'usage de toutes les choses. Si elle ne conduit pas tout à coup au despotisme par la violence, elle y amène doucement par les habitudes<sup>3</sup>.

Ainsi, même si Juan Manuel Santos a réussi à signer un accord avec les FARC-EP, la majorité de la population l'a rejeté par référendum. Les nouvelles menaces comme les dissidents des FARC-EP, les combattants de l'ELN et les BACRIM -groupes paramilitaires ou néo-paramilitaires- restent toujours actifs et laissent encore ouvert le recours à la violence. Suite

---

<sup>1</sup> Contrairement à la tendance nationale et de nombreuses autres régions du pays, à Caquetá le nombre de morts et de blessés au combat est supérieur au nombre total de victimes du Droit International Humanitaire (DIH). Dans ce département, le total des combattants morts et blessés était 1.616 et, par contre, le nombre de victimes du DIH était près de la moitié. La violence mortelle à Caquetá, à savoir, les assassinats politiques, les assassinats communs, les homicides intentionnels de personnes protégées et les personnes tuées au combat font un total de 10.323.

Traduction de l'auteur de l'original : A diferencia de la tendencia nacional y de muchas otras regiones del país, en el Caquetá es mayor el número de muertos y heridos en combates que el total de víctimas del DIH. En este departamento, el total de combatientes muertos y heridos fue de 1.616 y, en cambio, el número de víctimas del DIH fue casi la mitad, La violencia letal en el Caquetá, es decir, los homicidios políticos, los homicidios comunes, el homicidio intencional en persona protegida y los muertos en combate suman un total de 10.323., Teófilo Vásquez., *Ibidem*, pp. 31-32.

<sup>2</sup> Entre temps, en 2006, le groupe paramilitaire -certainement le plus important en Colombie-, les Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) fut officiellement dissous. En 2009, l'organisation qui leur a succédé, les Aigles Noirs, fut également dissoute, mettant fin à la quasi-totalité des groupes paramilitaires « traditionnels » colombiens.

<sup>3</sup> Alexis de Tocqueville., *Op. cit.*, Tome 4<sup>ème</sup>, Chapitre XXII, p. 573.

à la mise en œuvre de la Politique Intégrale de Sécurité et de Défense pour la Prospérité et des plans « Épée d'honneur » et « Cœur vert », 62 dirigeants des FARC, 31 dirigeants de l'ELN et 65 dirigeants des BACRIM ont été neutralisés<sup>1</sup>. D'ailleurs, le plan du gouvernement Santos visait à rétablir la présence de l'État dans les zones occupées par les FARC, mais la réalité est que d'autres organisations armées, telles que l'ELN, des dissidents des FARC et des gangs criminels, ont été déployés afin d'occuper les territoires abandonnés par les FARC<sup>2</sup>, comme nous le verrons plus en détail plus tard.

La situation de violence extrême au Mexique, reste toujours en débat, car l'émergence d'autres OMTD (organisations mexicaines du trafic de drogue) violentes comme le CJNG -non neutralisés pendant la présidence de Peña Nieto- occupe une place centrale dans l'agenda sécuritaire d'Andrés Manuel Lopez Obrador, président nouvellement élu, installé en décembre 2018. La diminution de la violence, ainsi que le renforcement de la souveraineté du pays dans les espaces contrôlés par les organisations criminelles sont des questions primordiales pour mettre un terme au sentiment d'insécurité dans la société mexicaine.

En définitif, comme l'évoque Pascal Brouillet :

Cette construction à la fois philosophique et juridique qui conduisit effectivement à justifier et mettre en œuvre la confiscation de la violence par le souverain par l'intermédiaire du droit, impose le lien entre la souveraineté et le territoire : la loi du souverain n'est pas valable que sur un espace donné. Ainsi, extérieur et intérieur se distinguent-ils clairement dans l'espace, même s'il fallut attendre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour que les frontières commencent à être fixées de manière linéaire. Dès lors, la sécurité ne pouvait et ne peut être qu'intérieure, la protection face à l'extérieur étant désormais la défense<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec le lieutenant-colonel de la Réserve active de l'Armée Nationale, Jesús Eduardo Moreno Peláez, enseignant-chercheur à l'École Supérieure de Guerre, directeur du programme de Master en stratégie et géopolitique, le 19 avril 2018.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec Alejandro Reyes Posada, consultant au cycle des négociations à La Havane pour la question agraire, et conseiller du ministre de l'Agriculture de la Colombie sous l'administration Santos, le 23 avril 2018.

<sup>3</sup> Pascal Brouillet., *Op. cit*, p. 6.

## CHAPITRE II

### **LA POPULATION AU CŒUR DE LA PROBLÉMATIQUE DANS LES DEUX CAS. LES « ZONES GRISES » AU NIVEAU RÉGIONAL ET SES EFFETS CONTRE L'ÉTAT DE DROIT À L'ÉCHELLE NATIONALE**

#### **Section 1. Les effets des « zones grises » sur la relation des acteurs non-étatiques avec la population**

Dans le cadre de son analyse sur l'État, Pierre Bourdieu se réfère à la notion la « coercition ». En s'appuyant sur l'analyse de Philip Corrigan et Derek Sayer dans « *The Great Arch* », il explique que *l'État n'est pas un simple instrument de coercition, mais un instrument de production et de reproduction du consensus, chargé de régulations morales*<sup>1</sup>. Néanmoins, un des éléments clés de la puissance que l'État peut exercer sur les « dominés », repose sur sa prééminence : *Un des effets de l'État est de faire croire qu'il n'y pas d'autre voie que l'État. La question se pose donc tout particulièrement à propos de l'État*<sup>2</sup>.

Lorsque l'on parle d'un État fort, la « coercition » est la projection de la puissance étatique. Elle doit s'étendre à l'ensemble du territoire étatique afin de manifester la présence de l'État et imposer le cadre des règlements juridiques pour protéger les individus qui entrent dans la sphère étatique et garantir leur sécurité. Dans ce contexte, le rôle de l'État est primordial pour empêcher tout autre acteur qui essayerait de le remplacer. Ainsi, les « zones grises de présence physique » en Colombie et « de présence non-physique » au Mexique apparaissent au moment où l'État n'a pas cette puissance pour contrecarrer les alternatives non-étatiques qui tentent de compléter ce vide.

Bourdieu fait également la distinction entre la « coercition » et la « contrainte » étatique : *un État bien constitué devrait, à la limite, pouvoir se passer de coercition. C'est ce qui appelle la violence symbolique ou la domination symbolique, c'est-à-dire des formes de contrainte qui reposent sur des accords non conscients entre les structures objectives et les structures mentales*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Pierre Bourdieu., *Op. cit.*, p. 232.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 219.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 239.

La violence et la domination « symboliques » ont été conceptualisées dans un contexte préservant la sécurité de la population civile d'un État afin qu'elle se sente protégée au sein de ses frontières. D'ailleurs, selon l'analyse de Carl Von Clausewitz la population civile constituait un facteur important dans les guerres conventionnelles :

L'histoire nous oblige à admettre que le risque d'un échec souvent pas atteint son apogée jusqu'au moment où l'attaque a perdu son élan et se tourne vers la défense. Nous devons chercher la raison. La supériorité que j'ai attribuée à la forme défensive de la guerre repose sur les éléments suivants : 1) l'utilisation du terrain, 2) la possession d'un théâtre d'opérations organisé, 3) le soutien de la population et 4) l'avantage d'être sur le côté de l'attente. Il est évident que ces facteurs ne seront pas trouvés partout de la même manière. Force, ou toujours être tout aussi efficace. Une défense n'est donc pas exactement comme un autre, la défense ne jouira pas toujours du même degré de supériorité sur l'attaque. Ce sera notamment le cas dans une défense qui suit directement l'épuisement d'une offensive, une défense dont le théâtre d'opérations est situé au sommet d'un coin offensif poussé en avant profondément dans territoire hostile<sup>1</sup>.

Ainsi, nous observons que le soutien de la population joue toujours un rôle primordial pour gagner une bataille qu'elle que soit, politique ou militaire. Dans les deux cas de notre thèse, la question de la population civile tient une place significative car sa « victimisation » peut déterminer le résultat d'un conflit entre les autorités et des acteurs non-étatiques et par conséquent le niveau de la fragilité de l'État de droit. D'une part, les origines des FARC reposaient sur les revendications d'un avenir plus décent pour les populations rurales de la Colombie et leur protection par les politiques des élites conservatrices et libérales<sup>2</sup>. D'autre part, les FARC ont été également accusées de collaboration avec les producteurs de cocaïne, et pas seulement de simple intermédiaire<sup>3</sup>.

S'agissant de la situation au Mexique la population est victime de la guerre contre le narcotrafic -sous plusieurs formes-, et de l'échec des politiques sécuritaires adoptées afin de lutter contre ce phénomène. Les civils sont devenus victimes de l'intensité de la guerre inter-

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original : History forces us to admit that the risk of a set-back often does not reach its peak until the moment when the attack has lost its impetus and is turning into defense. We must look for the reason. The superiority that I have attributed to the defense form of warfare rests on the following: 1) the utilization of terrain, 2) the possession of an organized theater of operations, 3) the support of the population, 4) the advantage of being on the waiting side. It is obvious that these factors will not everywhere be found in equal strength, or always be equally effective. One defense is therefore not exactly like another, nor will defense always enjoy the same degree of superiority over attack. In particular this will be the case in a defense that follows directly the exhaustion of an offensive, a defense whose theater of operations is located at the apex of an offensive wedge thrust forward deep into hostile territory., Carl Von Clausewitz., *Op. cit.* p. 571.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec Jaime Caycedo Turriago, Secrétaire Général du Parti Communiste Colombien (PCC) et professeur d'anthropologie à l'Université Nationale de Colombie, le 18 septembre 2017.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec María Helena Botero Ospina, Professeur en Science Politique à l'Université de Rosario, le 23 avril 2018.

cartels -notamment après 2006- et du fonctionnement des organisations criminelles, puisqu'ils ont parfois été conduits à intégrer le monde du crime organisé sans avoir d'autre alternative<sup>1</sup>.

Il est nécessaire de noter que dans la société -et notamment dans les pays latino-américains- la violence est une des conséquences du phénomène de la pauvreté et des inégalités importantes. La violence, comme nous l'avons étudié précédemment, est un phénomène multiforme. Afin de mieux expliquer les effets de violence contre la population civile, nous aborderons les questions de violence domestique et de violence sociale. D'après Olivier Dabène, *dans le premier cas, il s'agit d'une violence entre les personnes liées par le sang ou par le mariage. Elle a souvent lieu à l'intérieur des foyers. Dans le second cas, c'est une violence entre individus sans lien particulier. Ces deux types de violence sont liés. Il existe un autre type particulier : la violence politique qui s'illustre par exemple avec les guerres civiles*<sup>2</sup>.

Les causes du phénomène de la violence sont diverses. Nous pourrions parler des facteurs sociaux, les inégalités économiques et l'exclusion qui génèrent de comportements violents. Il existe des sociétés où les différences des classes sont très évidentes. Pour sa part, le narcotrafic a pour conséquence l'augmentation de la violence dans les sociétés<sup>3</sup>. Les inégalités et la pauvreté constituent des facteurs notables afin de mieux comprendre les phénomènes des « zones grises de présence physique » en Colombie et « de présence non-physique » au Mexique, ainsi que le rôle central de la population civile.

Selon le rapport de la Commission Économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et de la Corporation Andine de Développement (*Corporación andina de fomento* -CAF en espagnol), le taux de pauvreté pour l'ensemble des pays latino-américains -y compris le Mexique et la Colombie- a seulement touché les 10% de la population en 2017<sup>4</sup>. Néanmoins, les inégalités sociales continuent.

Dans le cas du Mexique, la différence entre les États fédérés du sud et du nord est importante. Jusqu'en 2017, selon un rapport du *Colegio de México* (COLMEX), les États du sud du pays présentaient les salaires les plus bas et il n'existait aucune tendance de rapprochement avec des régions bénéficiant d'un développement économique plus élevé. À

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec le Général Leonardo González García, armée de l'air, retraité, et doctorant en Administration Publique à l'Université Anáhuac, 6 novembre 2016.

<sup>2</sup> Olivier Dabène., *L'Amérique latine, Op. cit.*, pp. 79-80.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 80-81.

<sup>4</sup> OCDE/CAF/CEPAL, *Perspectivas económicas de América Latina 2018: Repensando las instituciones para el desarrollo*, Ediciones OCDE, Paris, 2018, p. 50, (Graphique 2 en annexes, p. 463).

travers ce rapport, nous pouvons constater également que les inégalités salariales sont étroitement liées aux inégalités et à la mobilité sociale. Les personnes nées dans les foyers dans le centile le plus défavorisé ont une plus grande chance d'améliorer leur position socio-économique si elles ont grandi dans les États nordiques, que si elles sont nées dans le sud dans des circonstances similaires. Autrement dit, sans tenir compte des caractéristiques de leur foyer d'origine ou de leurs efforts, les gens ont au Mexique des attentes en matière de salaire et de mobilité sociale supérieure ou inférieure par le simple fait d'être nés dans une certaine région<sup>1</sup>.

Dans le cas de la Colombie, il existe une certaine polarisation entre les principaux centres économiques géographiques et le reste des départements qui ont une plus forte densité de population que de revenus. Alors que Bogotá représente 16,9% de la population et 28,3% des revenus, les départements de Caquetá et de Chocó représentent respectivement moins de 1% du revenu total et 1,4% de la population. L'écart le plus important entre la part du revenu et la population se trouve dans les départements reconnus comme les plus pauvres ou en retard du pays, à savoir : Caquetá, Cauca, Chocó, Córdoba, Guajira et Sucre. Ces différences se reflètent également dans les hétérogénéités du marché du travail. Les départements à faible revenu ont des taux d'emploi très bas, ceux à plus forte participation au revenu ont des taux de participation élevés<sup>2</sup>.

Ces inégalités dans la vie de la population civile au Mexique et en Colombie sont également liées aux taux élevés d'homicides et de violence au sein des deux pays. En 2015, le taux d'homicides dans le monde atteignait 8,3% par 100.000 habitants, chiffre qui reflète une légère diminution par rapport à 2010. Dans ce contexte, tous les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté une augmentation du taux d'homicides, bien qu'avec une grande hétérogénéité. En Amérique centrale et le Mexique, la situation de violence s'est intensifiée et le taux a quintuplé par rapport à la moyenne mondiale, alors même que les pays des Caraïbes atteignaient un taux de 25,2 pour 100.000 habitants, ce qui signifie qu'ils se situent à la troisième place parmi les régions les plus violentes du monde. En Colombie, la moyenne avait été multipliée par un chiffre compris entre trois et sept<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> El Colegio de México, *Desigualdades en México 2018 / El Colegio de México* – 1a ed. – Ciudad de México, México: Red de Estudios sobre Desigualdades, 2018, pp. 56-57.

<sup>2</sup> Roberto Mauricio Sánchez Torres., *Desigualdad del ingreso en Colombia: un estudio por departamentos, Cuadernos de Economía*, 36(72), Universidad Nacional de Colombia, Bogotá D.C., marzo 2017, p. 271.

<sup>3</sup> Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)., *La ineficiencia de la desigualdad. Síntesis* (LC/SES.37/4), Santiago, 2018, pp. 55-56.

La violence et les taux d'homicides élevés ne sont pas des phénomènes nouveaux sur le continent américain en général, et en Amérique latine et aux Caraïbes en particulier. Bien que les taux élevés ayant existé depuis les années 1950 aient diminué à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, au cours des deux décennies du présent siècle cette diminution s'est arrêtée et il y a eu une augmentation marquée, en particulier au Mexique, dans le « Triangle du nord » de l'Amérique centrale -qui inclut le Guatemala, le Salvador et le Honduras- ainsi que dans certains pays des Caraïbes. Dans l'ensemble de l'Amérique latine, la violence a pour origine des motifs politiques, à des causes liées aux crimes de droit commun et au crime organisé. L'expression extrême des inégalités dans les relations de genre a également fait l'objet d'une augmentation du féminicide en plaçant les femmes dans la liste des victimes récurrentes de toute forme de violence<sup>1</sup>.

Au Mexique, les organisations criminelles ciblent la partie de la population civile la plus pauvre, à qui manquent les opportunités d'un travail décent et d'une vie exempte d'activités illégales. À travers l'intimidation et la menace, les OMTD forcent les civils à travailler à leurs côtés dans la culture, la production de drogue et éventuellement comme tueurs dans leurs organisations. Elles recrutent les civils dans des quartiers marginalisés du Mexique et ce phénomène de recrutement forcé est particulièrement connu dans la région du « Triangle d'or », l'État de Guerrero et Ciudad Juárez<sup>2</sup>.

En Colombie, la question de la relation de la population civile avec les FARC a été différente. La naissance des FARC, d'ailleurs, a été le résultat de la politique contre-insurrectionnelle des États-Unis depuis les années 1950. L'armée colombienne a mené des opérations violentes contre les paysans et les guérilleros en bombardant les zones rurales. Tout au long de l'histoire du pays la colonisation des paysans a été une conséquence de violences, d'atrocités et de déplacements forcés. Durant ces périodes de violence les grands propriétaires ont accaparé les terres des paysans et ainsi, la première organisation d'autodéfense armée paysanne a vu le jour. La résistance rurale n'avait pas d'autre option que le recours à la guerre des guérillas<sup>3</sup>. La relation est devenue ambivalente lorsque les FARC ont commencé à recruter

---

<sup>1</sup> Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), *Ibidem*, p. 55.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec le Général Leonardo González García, armée de l'air, retraité, et doctorant en Administration Publique à l'Université Anáhuac, 6 novembre 2016.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec Jaime Caycedo Turriago, Secrétaire Général du Parti Communiste Colombien (PCC) et professeur d'anthropologie à l'Université Nationale de Colombie, le 18 septembre 2017.

des mineurs et des adolescents comme futurs combattants<sup>1</sup>. Les mineurs ont formé une partie importante du noyau de la guérilla, car ils ont représenté jusqu'à 40% de sa force militaire et une grande majorité des combattants a intégré l'armée révolutionnaire avant leur dix-sept ans<sup>2</sup>.

Le concept des « zones grises de présence non-physique » repose sur une maîtrise territoriale clandestine. Les OMTD ont adopté cette pratique afin de contrôler les zones de production et d'intérêt stratégique pour les activités illicites et maximiser leurs profits. L'objectif des narcotrafiquants est de passer inaperçus de l'armée et de la police, ainsi que de la population civile, car les conflits et les altercations sont nuisibles pour le narco-business et coûtent chers. Les diverses fragmentations des cartels, que nous avons évoquées précédemment, ont été la principale raison des guerres intra-cartels. Lorsqu'une organisation criminelle gagne beaucoup de poids et de territoire le reste d'organisations veulent l'affaiblir. Il s'agit de la source du problème auquel est confronté le Mexique depuis ces dernières années.

Même si elles ont eu des trajectoires différentes, les organisations criminelles mexicaines ont développé deux types de relation avec la population civile : la coexistence pacifique ou le recrutement forcé. Dans le premier cas -qui n'est pas majoritaire-, les organisations criminelles ont développé des relations de sympathie avec la population qui faisait partie de leurs villages et de leurs régions d'origine, pauvres et marginalisées. Elles ont, ainsi, eu le soutien de la population par respect pour les services rendus dans ces communautés, comme la construction d'écoles, d'hôpitaux et de réseaux de communication en l'absence de l'État mexicain. Dans le deuxième cas, la main d'œuvre bon marché et échangeable a toujours fait partie de l'expansion territoriale des organisations criminelles mexicaines. Soit elles recrutaient par la force, l'intimidation et l'extorsion des personnes pauvres et marginalisées sans alternative de vie -comme les indigènes- et elles les obligeaient à travailler dans les laboratoires de production de drogue ; soit elles les forçaient à rendre des services mettant leur vie en danger, comme la participation dans les trafics d'armes ou de drogue sur la zone frontalière avec les États-Unis, ou la collaboration en tant qu'informateurs pour l'organisation.

Cette double relation avec la population a été présente à la fois au cours de la période hégémonique du cartel de Guadalajara et après sa fragmentation en 1990. De la même manière,

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec Alejandro Reyes Posada, consultant au cycle des négociations à La Havane pour la question agraire, et conseiller du ministre de l'Agriculture de la Colombie sous l'administration Santos, le 23 avril 2018.

<sup>2</sup> Francisco Gutiérrez Sanín., «Organizing minors: the case of Colombia», working paper of the group «Child Soldiers Initiative: Building Knowledge about Children and Armed Conflict», Ford Institute for Human Security, University of Pittsburgh Pennsylvania, 2007, p. 13.



les organisations criminelles ont suivi cette approche lorsqu'elles se sont divisées en plusieurs petites organisations locales à partir de 2006 et jusqu'à la fin des années 2010. Le soutien périodique de la population civile rend toujours plus difficile le travail d'interception et d'intervention des Forces Armées Mexicaines -ainsi que des drones américains- notamment dans des zones comme « le Triangle d'or » et la Sierra Madre Occidentale lorsque le facteur géographique est déjà favorable aux narcotrafiquants<sup>1</sup>.

Comme évoqué précédemment, la relation entre les FARC et la population civile en Colombie a présenté des particularités différentes. À cet égard, nous mettrons l'accent sur le recrutement des mineurs, une question controversée, qui englobe plusieurs aspects d'une situation de guerre. Le recrutement des adolescents chez les FARC a été une pratique récurrente, car dans des guerres nationales, la participation des enfants et des femmes a été considérée comme un symptôme de soutien massif, d'inclusion sociale et une des plus hautes formes d'héroïsme<sup>2</sup>. Le conflit armé en Colombie était à la base et continue à être jusqu'à présent -même dans la phase post-accord- un conflit d'idéologie politique dans l'esprit de la révolution des populations rurales, négligées par les partis Liberal et Conservateur. L'exclusion sociale a constitué également une des raisons de l'insurrection des FARC, ainsi que d'autres guérillas colombiennes, et elle a incité plusieurs jeunes durant le période de la Guerre Froide à intégrer la guérilla.

La question du recrutement des mineurs a été notamment soulevée suite aux révélations de « l'Opération Berlin » en 2000<sup>3</sup>. Les FARC-EP ont envoyé à la colonne « Arturo Ruiz », une unité mobile composée de quelque 380 combattants, de la « Zone de Détention » au

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec un Brigadier-Général actif, anonyme, travaillant actuellement chez PEMEX, le 10 novembre 2016.

<sup>2</sup> Francisco Gutiérrez Sanín., *Op. cit.*, p. 15.

<sup>3</sup> Un exemple clair des dangers auxquels sont exposés les enfants soldats est le destin d'environ 150 mineurs de la colonne mobile « Arturo Ruiz » des FARC-EP, composée de quelque 380 combattants. La majorité des enfants ont été recrutés dans la Zone (de Détente), souvent par de fausses promesses d'argent. La guérilla les a envoyés participer à une expédition de 1.100 km pour récupérer le territoire contrôlé par les paramilitaires dans le nord-est du pays. Au cours des derniers mois de 2000, la cinquième brigade et la Force de Réaction Rapide de l'Armée Colombienne ont tendu une embuscade et ont vaincu l'unité du département de Santander. L'armée a appelé l'embuscade «Opération Berlin».

Traduction de l'auteur de l'original : Un claro ejemplo de los peligros que enfrentan los niños combatientes es la suerte que corrieron unos 150 menores de la columna móvil «Arturo Ruiz» de las FARC-EP, integrada por unos 380 combatientes. La mayoría de los niños habían sido reclutados en la Zona, en muchos casos mediante presuntas promesas falsas de dinero. La guerrilla los envió en una expedición de 1.100 kilómetros para recuperar territorio controlado por los paramilitares en el nordeste del país. En los últimos meses de 2000, la Quinta Brigada y la Fuerza de Reacción Rápida del Ejército de Colombia emboscaron y derrotaron a la unidad en el departamento de Santander. El Ejército denominó la emboscada «Operación Berlín», *«Aprenderás a no llorar»: Niños combatientes en Colombia*, Informe de la División de las Américas de Human Rights Watch, 18 septiembre 2003, p. 61.

département Santander Nord. Plusieurs membres de cette colonne étaient des enfants. Au cours des derniers mois de 2000, la cinquième brigade et sa force de réaction rapide ont eu une série de confrontations sanglantes avec cette unité dans le cadre de « l'Opération Berlin ». En effet, une des conséquences de cette intervention militaire a été d'attirer l'attention sur le problème des enfants soldats en Colombie. Compte tenu du nombre important d'enfants capturés ou tués au cours des combats, cette opération a permis d'alerter les autorités et les agences humanitaires internationales sur le déploiement croissant d'enfants soldats<sup>1</sup>.

Le débat sur les enfants soldats dans le conflit armé colombien tourne autour du caractère coercitif que cette question avait dans l'organisation des FARC. Les enfants -et surtout les plus pauvres- ont été plus vulnérables que les adultes car leur horizon temporel était plus court et leur taux d'actualisation plus élevé dans des conditions de guerre. Les mineurs ont plus de raisons de s'échapper : une rébellion des pré-adolescents contre l'autorité parentale peut inciter à la recherche d'alternatives illégales, qui existent toujours en temps de guerre, dans le contexte des « zones grises ». Ces motifs ont tendance à aller de pair. Une petite contrariété peut entraîner des décisions lourdes qui ne tiennent pas compte du positif ou du négatif dans un avenir très proche. Au milieu d'une crise de fureur, la discipline familiale ou le retard mental peuvent sembler si consternants que la seule alternative est de partir. Ainsi, des centaines d'adolescents ont-ils cherché dans la guérilla et dans les groupes paramilitaires une alternative aux misères de la vie quotidienne familiale<sup>2</sup>.

Le recrutement des mineurs par les organisations criminelles au Mexique n'échappe pas des phénomènes que nous venons d'étudier dans le cas colombien. Il existe des enfants et adolescents de moins de 18 ans qui coopèrent activement avec le crime organisé au Mexique, exerçant des activités allant de l'extorsion de fonds et du trafic de personnes à la piraterie et au trafic de stupéfiants. D'après les informations fournies par l'État mexicain, les enfants adhèrent à des organisations criminelles dès l'âge de 10 ou 11 ans, voire avant, pour travailler pour des trafiquants de produits illicites (drogues ou armes à feu) ou comme *burreros*<sup>3</sup> ainsi que pour commettre des agressions, des attaques et des enlèvements<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Informe de la División de las Américas de Human Rights Watch, «*Aprenderás a no llorar*»: Niños combatientes en Colombia, 18 septembre 2003, p. 25.

<sup>2</sup> Francisco Gutiérrez Sanín., *Op. cit.*, pp. 31-32.

<sup>3</sup> Petits trafiquants qui passent les frontières avec les marchandises illicites sur le dos. Etymologiquement le mot vient de « *burro* » en espagnol, qui signifie l'âne.

<sup>4</sup> Report by the Inter-American Commission on Human Rights Organization of American States, *Violence, Children and Organized crime*, OEA/Ser.L/V/II. Doc. 40/15, 11 November 2015, p. 64.

Lorsque le manque d'options de vie est associé à un accès facile à la drogue et aux armes et que la violence envahit le quartier, rejoindre le crime organisé est une option tentante. De manière significative, de nombreux enfants décrivent cette option comme la seule, à un moment donné. Le crime offre à ces enfants les récompenses, la reconnaissance et l'argent qu'ils ne trouvent pas légalement dans la société. Parmi les principales raisons citées par les personnes impliquées dans le trafic de drogue figurent la pauvreté et l'exclusion sociale, la maltraitance, l'ambition de posséder des biens de consommation, l'argent facile et l'accès à un statut social élevé, la recherche d'identité et de reconnaissance, le besoin de protection et le désir de vengeance. En outre, le trafic de drogue a un impact culturel sur les enfants, car l'identité culturelle de beaucoup d'entre eux est en train de se transformer, en voulant être le chef d'un groupe criminel, en exaltant les actes des trafiquants de drogue et en les imitant<sup>1</sup>.

Au milieu de 2011, un long processus de réforme constitutionnelle a abouti à la modification de divers articles de la Constitution, dont l'article 1<sup>2</sup>. Cette réforme a permis d'introduire au Mexique un nouveau paradigme dans les relations entre l'État et la citoyenneté, qui, pour la première fois, se reconnaît comme garant des droits de l'homme. L'article en question ne suscite pas de doutes : il établit que toutes les autorités, dans le cadre de leurs compétences, ont l'obligation de promouvoir, respecter, protéger et garantir les droits de l'homme. Autrement dit, favoriser à tout moment la protection étendue des personnes, conformément au principe de la personne.

---

<sup>1</sup> Valeria Geremia., *Infancia y conflicto armado en México*, Informe alternativo sobre el Protocolo Facultativo de la Convención sobre los derechos del niño relativo a la participación de niños en los conflictos armados, Red por los Derechos Infancia en México, México D.F., enero de 2011, p. 36.

<sup>2</sup> Article 1 de la Constitution des États Unis Mexicains : « Aux États-Unis Mexicains, tout le monde jouira des droits de l'homme reconnus dans la présente Constitution et dans les traités internationaux dont l'État mexicain faire partie, ainsi que les garanties pour leur protection, dont l'exercice ne peut être restreint ni suspendue, sauf dans les cas et dans les conditions prévues par la présente Constitution. Normes relatifs aux droits de l'homme doivent être interprétés conformément à la présente Constitution et aux traités internationaux du sujet favorisant à tout moment au peuple le plus de protection large. Toutes les autorités, dans le cadre de leurs compétences, ont l'obligation de promouvoir, respecter, protéger et garantir les droits de l'homme conformément aux principes de l'universalité, interdépendance, indivisibilité et progressivité. En conséquence, l'État devrait prévenir, enquêter, punir et réparer les violations des droits de l'homme, selon les termes qui établit la loi ».

Traduction de l'auteur de l'original : En los Estados Unidos Mexicanos todas las personas gozarán de los derechos humanos reconocidos en esta Constitución y en los tratados internacionales de los que el Estado Mexicano sea parte, así como de las garantías para su protección, cuyo ejercicio no podrá restringirse ni suspenderse, salvo en los casos y bajo las condiciones que esta Constitución establece. Las normas relativas a los derechos humanos se interpretarán de conformidad con esta Constitución y con los tratados internacionales de la materia favoreciendo en todo tiempo a las personas la protección más amplia. Todas las autoridades, en el ámbito des competencias, tienen la obligación de promover, respetar, proteger y garantizar los derechos humanos de conformidad con los principios de universalidad, interdependencia, indivisibilidad y progresividad. En consecuencia, el Estado deberá prevenir, investigar, sancionar, y reparar las violaciones a los derechos humanos, en los términos que establezca la ley.

Avec cette réforme constitutionnelle, ainsi que les réformes du système de justice pénale et de l'institution de protection, les bases ont été jetées pour établir un cadre constitutionnel démocratique et moderne, en phase avec les transformations économiques et politiques du pays au cours des dernières décennies. Cette reconnaissance expresse des droits de l'homme en tant que source d'obligations pour toutes les autorités soulève la nécessité d'organiser l'appareil gouvernemental de manière à ce qu'il soit pleinement exercé au bénéfice de la population. Il est nécessaire non seulement de construire une société démocratique et de construire des droits, mais encore et surtout de le faire de manière urgente car le pays connaît l'une des situations les plus critiques en matière de droits de l'homme depuis les premières décennies du XXe siècle<sup>1</sup>.

La situation en Colombie sur la question des droits de l'homme a reflété l'intensité du conflit armé entre les différents acteurs pour la maîtrise du territoire. Les « zones grises de présence physique » ont été d'une importance cruciale pour les FARC afin de créer leur base sociale, former leur armée révolutionnaire et défier l'État officiel. Ainsi, avec l'avalanche paramilitaire et les interventions militaires et policières contre la guérilla, plusieurs violations des droits de l'homme ont été commises tout au long des disputes territoriales. Après la rupture définitive du processus de négociation entre le gouvernement du président Pastrana et les FARC-EP, le 20 février 2002, peu après l'enlèvement par ce groupe d'un avion à bord duquel se trouvait le sénateur Jorge Gechem Turbay, l'intensité et la fréquence des violations du droit international humanitaire ont augmenté. En avril de la même année, l'enlèvement du gouverneur d'Antioquia et de son conseiller pour la paix et ancien ministre de la Défense a aussi été mis en lumière<sup>2</sup>.

Lors des cérémonies d'inauguration du gouvernement d'Uribe, le 7 août 2002, dans un acte attribué aux FARC-EP, des explosifs ont provoqué la mort de 21 civils, ont blessé 100 autres et terrorisé le secteur dans le centre de Bogotá. Quatre jours plus tard, invoquant l'article 213 de la Constitution, le nouveau gouvernement a publié le décret N°1837 de 2002, par lequel l'état de commotion interne a été déclaré sur l'ensemble du territoire national. Le conflit armé a fortement dégénéré du fait de la crise économique et de l'augmentation de la confrontation de

---

<sup>1</sup> Mariclaire Acosta., «Proclamas y realidades de los derechos humanos en México», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017, p. 67.

<sup>2</sup> Alto Comisionado., *Informe de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos sobre la situación de los derechos humanos en Colombia*, Conforme al párrafo 8 de la resolución 53/208 B de la Asamblea General, E/CN.4/2003/13, 24 de febrero de 2003, p. 10.

la guerre et l'extension de la zone de conflit territorial, y compris dans les zones urbaines, qui touchaient de plus en plus la population civile<sup>1</sup>.

Des faits tels que les attentats des FARC-EP contre la population civile de la municipalité de Bojayá (Chocó) en mai 2002 ainsi que les affrontements entre les groupes armés illégaux et la force publique dans les communes de Medellín, dont le coût en vies humaines est élevé, ont montré les difficultés de l'État à protéger la population civile et à garantir l'accomplissement des principes de distinction et de proportionnalité. Le nouveau gouvernement a remplacé la stratégie de réaction au conflit armé par une politique de sécurité visant à renforcer la capacité militaire de l'État et à reprendre le contrôle de plusieurs régions du pays, en particulier celle du réseau routier. Une partie importante de la stratégie susmentionnée a été développée dans les zones de réhabilitation et de consolidation<sup>2</sup>.

Les groupes de la guérilla ont multiplié leurs incursions militaires. Dans leur volonté d'attaquer les structures de l'État à tous les niveaux, ces groupes -en particulier les FARC-EP- ont adopté de nouvelles stratégie de guerre, se retirant dans les campagnes et évitant de s'exposer trop à la force publique. Ces stratégies comprenaient des menaces et des attaques contre des agents publics, tels que des maires et des députés, ayant de graves répercussions sur les démocraties locales. Ces méthodes de lutte contre la population civile, notamment l'augmentation des prises d'otages et des actes de terrorisme, ainsi que l'intensification des attaques contre les infrastructures ont menacé l'intégrité politique et économique du pays et ont limité la vie de la population. L'utilisation sans discernement d'armes inadéquates a entraîné la victimisation de la population civile. La nouvelle stratégie de guerre ouverte à toute expression de la présence d'un État a eu un impact important sur la gouvernance et a durement touché les institutions régionales. Il semblerait qu' à leur tour les enlèvements des FARC-EP visaient non seulement à remplir leur butin de guerre mais aussi à montrer que ce groupe était un défi à la politique du gouvernement, déjà contesté par des actes de terrorisme<sup>3</sup>.

Il n'est pas nouveau que le Mexique, depuis sa transition en 2000 vers la démocratie, ait connu des avancées institutionnelles et politiques considérables. Les divers mécanismes créés pour protéger les droits humains des personnes<sup>4</sup> ont établi les bases de la transparence et

---

<sup>1</sup> Alto Comisionado., *Ibidem*, pp. 10-13.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 13.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 14.

<sup>4</sup> Pour aller plus loin sur la question de la protection des droits de l'homme au Mexique voir : Alfredo Islas Colín y Eglá Cornelio Landero., *Derechos humanos por la Corte Interamericana: temas selectos*, Tirant lo Blanch, Universidad Juárez Autónoma de Tabasco, Ciudad de México, 2018.

de la responsabilité des institutions publiques et les espaces de participation des citoyens qu'ils ont encouragés en sont la preuve. Cependant, la démocratie n'est pas tout à fait consolidée sur le plan sécuritaire. Même s'il y a eu des avancées le pays risque de perdre tout ce que les Mexicains ont gagné au prix de beaucoup d'efforts et, pire encore, de se plonger dans une situation permanente d'instabilité lorsque les réseaux de corruption s'entendent encore sur les bases des institutions<sup>1</sup>.

Le cas de Ciudad Juárez, et la question de « *feminicidio* », déjà étudiée auparavant, sont un exemple révélateur de ce phénomène d'absence de responsabilité des institutions publiques et d'inefficacité à combattre les racines du crime organisé et des effets produits par le narcotrafic. Les homicides récurrents contre les femmes dans la ville de Juárez, au moment de l'escalade des affrontements entre les Forces Armées Mexicaines et les OMTD, ainsi qu'entre les organisations criminelles elles-mêmes, se sont inscrits dans le cadre de la crise sécuritaire dans la région pendant la période de l'administration Calderón. La dispute territoriale entre les OMTD pour l'emprise de ce passage aux États-Unis et à l'État de Texas a transformé Ciudad Juárez en une zone de guerre et de violation massive des droits de l'homme.

Le cas des « mortes de Juárez » qui se réfère à la série d'assassinats de près de 400 jeunes filles et femmes à la Ciudad Juárez en 2009 illustre parfaitement la condition de la vulnérabilité de cette partie de la société civile et de la violence masculine contre ces personnes. À la suite de ce phénomène connu comme le cas « *Algodonero* » ou comme « *CoIDH, González y otras -Campo Algodonero- vs. México* », la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme a condamné l'État mexicain pour la torture et le viol des femmes ayant eu lieu entre 1990 et 2003, après l'investigation sur les morts de Claudia Ivette González, Esmeralda Herrera Monreal et Laura Berenice Ramos Monárrez, les trois jeunes assassinées dans le camp Algodonero<sup>2</sup>, et l'État mexicain a partiellement pris ses responsabilités.

Cette affaire résume toute l'injustice et l'impunité auxquelles le Mexique est confronté depuis des décennies. Les autorités ont comploté avec le crime organisé. La violation des droits de l'homme et des femmes, en particulier, a diminué dans les années qui ont suivi cette affaire, sans être tout à fait éradiquée. Même si une association civile nommée « *Nuestras Hijas de Regreso a Casa* » a été formée par des mères, des parents des victimes ou des disparus à Ciudad Juárez pour demander de la justice et même si l'État mexicain a mis en œuvre la stratégie

---

<sup>1</sup> Alain Rouquié., *Le Mexique, un État nord-américain*, Op. cit., p. 435.

<sup>2</sup> CoIDH, Caso González y otras («Campo Algodonero») VS. México, Sentencia de 16 noviembre de 2009, p. 9.

« *Todos somos Juárez* »<sup>1</sup>-un programme d'action intégrale du gouvernement fédéral avec la participation du gouvernement de l'État de Chihuahua, du gouvernement municipal de Ciudad Juárez et de la société civile de Juárez afin de reconstruire la région en 2010 à travers des programmes d'éducation-, la question de la violence contre les femmes est toujours d'actualité.

Suite au cas des « morts de Juárez » la reconnaissance de ces crimes comme des génocides, comme des violations systématiques des droits de l'homme, a aussi été en jeu : l'État devrait assumer ses responsabilités et ses obligations de les respecter dans un contexte de violences « de genre ». Cependant, la résistance à cette évolution reposait sur l'insistance des autorités à considérer que les femmes assassinées appartenaient à la sphère privée ou intime, et c'est pourquoi il était impossible de vérifier l'intention d'une attaque généralisée et systématique contre elles en tant que groupe social<sup>2</sup>.

Des cas de violations des droits de l'homme ont été observés également au cours de la période de l'accentuation du conflit armé en Colombie sous le deuxième mandat d'Uribe. Les FARC et l'ELN (les seuls groupes de guérilla actifs à cette époque) ont continué à refuser d'être tenus de respecter le droit international humanitaire. Outre la poursuite du recrutement de mineurs et la perpétration d'actes de violence sexuelle contre les femmes et les filles, les groupes de guérilla ont continué à placer des mines antipersonnel, à prendre des otages et à maintenir les personnes enlevées pendant de longues périodes dans des conditions inhumaines. Dans d'autres cas, des membres des FARC-EP ont commis, sur ordre, des assassinats sélectifs et au massacre de quatre éradicateurs de coca à Puerto Libertador (Córdoba) en février 2008. L'ELN aurait commis le meurtre, également en février, d'un membre de la communauté de Micohaumado (Bolívar) accusé d'être un informateur de l'armée. Les FARC-EP ont poursuivi leurs attaques aveugles, qui ont gravement touché la population civile, ayant notamment entraîné la mort par des explosifs de trois personnes à Corinto (Cauca) en mai 2008; citons également des actes de terrorisme, tels que des attaques contre le palais de justice de Cali (*Valle del Cauca*), ayant entraîné la mort d'une personne et fait 26 blessés, en septembre 2008 ou celle

---

<sup>1</sup> Estrategia Todos Somos Juárez, Reconstruyamos la Ciudad, Gobierno Federal, Secretaría de Educación Pública, 2010. Disponible sur : <http://www.sep.gob.mx/work/models/sep1/Resource/889/2/images/todossomosjuarez%281%29.pdf>, consulté le 23 janvier 2019.

<sup>2</sup> E. Dainzú López de la Lara y Ana Cristina Aguirre Calleja ., «El Femicidio como Violación a los Derechos Humanos: el caso de México desde una perspectiva internacional», *Revista de Estudios e Pesquisas sobre Américas*, Vol.11 N° 2, Departamento de Estudos Latino-americanos, Universidade de Brasília, 2017, p. 160.

menée à Ituango (Antioquia) en août 2008, dans laquelle 55 personnes ont été blessées et 7, dont un mineur, sont décédées<sup>1</sup>.

Tant l'ELN que les FARC-EP ont continué à recruter des garçons et des filles pour des activités de renseignement et de soutien logistique et à les impliquer dans les hostilités. Le bureau des Nations Unies en Colombie a enregistré plusieurs cas de violence sexuelle à l'égard de femmes et de filles attribué aux FARC-EP, comme le cas d'agression sexuelle d'une mineure de moins de 14 ans recrutée précédemment à Palmira (*Valle del Cauca*). Les groupes de guérilla ont continué à prendre des otages. À Nuqui (Chocó), en janvier 2008, les FARC-EP ont enlevé 6 touristes et à Puerto Asís (Putumayo), en septembre, 4 enquêteurs du bureau du procureur général<sup>2</sup>. La révélation publique des souffrances endurées par les personnes enlevées par les FARC-EP et par les proches des victimes d'exécutions extrajudiciaires a généré un sentiment généralisé de rejet et de solidarité dans la société colombienne. Les médias ont contribué à sensibiliser la société et la communauté internationale a soutenu des initiatives visant à protéger et à promouvoir les droits des victimes. Cela a permis aux organisations de victimes d'acquérir une visibilité et une efficacité accrues dans leur travail<sup>3</sup>.

La question du déplacement forcé d'une grande partie de la population civile a été aussi relevée dans les cas des « zones grises de présence physique ». L'augmentation du nombre de personnes déplacées s'est poursuivie, avec un effet disproportionné sur les communautés situées dans les régions où le conflit a été le plus intense. Parmi les causes de déplacement dans certaines régions ont figuré les actions de groupes armés illégaux issus du processus de démobilisation d'organisations paramilitaires cherchant à dépouiller la population civile de ses terres. D'autres facteurs ont inclus : l'augmentation de l'utilisation des mines antipersonnel par les FARC-EP et l'ELN, l'intensification du recrutement forcé par ces mêmes groupes de guérilla et les affrontements armés qui les opposaient, l'éradication des cultures illicites, et les opérations de la force publique contre les groupes armés illégaux<sup>4</sup>.

Dans le cas des « zones grises de présence non-physique » au Mexique, ce fonctionnement clandestin des OMTD -qui trouve son origine dans le concept de ce type des

---

<sup>1</sup> Alta Comisionada., *Informe anual de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos sobre la situación de los derechos humanos en Colombia*, A/HRC/10/32, 9 de marzo de 2009, p. 11.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 12-13.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 23.



« zones grises »<sup>1</sup> - est étroitement lié au phénomène de la corruption qui rend également plus difficile la lutte contre la violation des droits de l'homme. La corruption est surtout politique au niveau des gouverneurs et l'administration de chaque État fédéré. Il faut créer plus de postes de travail afin de combattre la corruption. Il s'agit d'un cercle vicieux, car le phénomène de la corruption ne diminuera pas si la pauvreté ne cesse d'augmenter. La stratégie qui doit être suivie doit être conjointe. Il faut diminuer les inégalités, améliorer les conditions de vie du pays, les salaires et les prestations de la population. Par exemple, comment peut vivre un policier dans l'État de Guerrero s'il gagne 300 *pesos* mexicains par mois ?<sup>2</sup>

En 2016, quatre gouverneurs des États fédérés se sont rendus coupables de cas de corruption. Le gouverneur de l'État de Veracruz se trouve déjà en prison. Son père aussi a été mis en examen. Dans les États de Quintana Roo, de Chihuahua et de Sonora les autorités ont découvert des activités illégales effectuées par ses propres gouverneurs. Ainsi, on peut dire que derrière le phénomène du narcotrafic, il y a la corruption politique. Ayant à l'esprit ces contradictions le gouverneur de l'État de Guerrero a voulu ouvrir la porte de la légalisation de la marijuana et du pavot, afin de diminuer le phénomène du narcotrafic et par conséquent tous les effets produits par ceci, comme la violation des droits de l'homme<sup>3</sup>. Comment, un État de droit peut combattre l'impunité et l'injustice lorsque ses propres fonctionnaires collaborent avec le crime organisé et ne remplissent pas leur mission de garant de protection des civils ?

À cet égard, la question de la corruption constitue un facteur significatif permettant aux organisations criminelles mexicaines de prendre le contrôle d'une zone. Ensuite, elles la transforment en « zone grise de présence non-physique », comme dans le cas de l'État de Sinaloa. Comme le dit John Bailey, *il suggère un équilibre bas, dans lequel les organisations criminelles corrompent, les acteurs fidèles à l'État désertent et ils complotent avec des groupes criminels ; à leur tour, les acteurs infidèles à l'État désertent dans une plus grande mesure*<sup>4</sup>.

Les organisations les plus violentes du Mexique opèrent sur la zone frontalière avec les États-Unis. La corruption et la pauvreté constituent les facteurs principaux qui déclenchent la

---

<sup>1</sup> N'oublions pas que les facteurs déterminants pour une « zone grise » en termes de science politique relèvent de l'impuissance de l'État de droit, de la fragilité de l'État, de l'extrémité de la violence, des polytrafics et de « l'économie de la guerre » et enfin, de la « militarisation » de l'État.

<sup>2</sup> 300 *pesos* mexicains est l'équivalent de 14,5€. Entretien de l'auteur avec un fonctionnaire de haut rang du Secrétariat Exécutif du Système National de Sécurité Publique, anonyme, le 23 novembre 2016.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur, *Ibidem*.

<sup>4</sup> Traduction de l'auteur de l'original : [...] sugiere un equilibrio bajo, en el que las organizaciones criminales corrompen, los actores del Estado leales desertan y se coluden con grupos criminales, y los actores desleales desertan en mayor medida., Bailey John., *Op. cit.*, p. 132.

spirale de violence. À *Ciudad Juárez*, la violence avait diminué ces dernières années, car le gouvernement avait mis en œuvre des programmes sociaux, d'alimentation et d'éducation. À Tijuana, la zone a été pacifiée il y a quelques années, mais actuellement la vague de violence a repris. La corruption est un phénomène transnational incluant aussi la responsabilité des États-Unis, car les shérifs des États américains à la bordure de l'État de Tamaulipas par exemple, connaissent les personnes impliquées dans le narcotrafic sur la zone mais les laissent opérer sans difficulté<sup>1</sup>.

La corruption n'a pas été un facteur considérable dans le cas de l'occupation du territoire par les FARC en Colombie, comme au Mexique, et par conséquent elle n'a pas été un aspect réglementaire dans la relation de la guérilla avec la population civile. C'est pourquoi le concept des « zones grises de présence physique » sous la domination des FARC ne trouve pas son origine dans des accords tacites de cession des territoires comme au Mexique, et la clandestinité à travers la corruption n'est pas nécessaire.

Néanmoins, c'est majoritairement le narcotrafic dans le cas des FARC, ainsi que dans d'autres exemples d'acteurs non-étatiques illégaux financés par l'économie de la drogue -comme le crime organisé au Mexique- qui a pu servir à la guérilla comme base de connexion avec la population. Plus particulièrement, les FARC ont retrouvé dans le narcotrafic leur idéologie perdue et la distanciation créée avec leurs bases sociales<sup>2</sup>. De plus, comme évoqué précédemment, cette économie illégale a également créé des emplois -même illégaux- pour la population dans les régions défavorisées et les zones rurales.

Dans le même esprit, l'économie de la coca a permis à plusieurs fronts des FARC de garder l'idéologie de la révolution paysanne vivante, mais lorsque la guérilla a perdu ses liens avec certaines régions de la population, elle a été amenée à se tourner davantage vers d'autres sources de financement comme les enlèvements et l'extorsion<sup>3</sup>, que nous allons étudier en détail plus tard. Le démarrage de ces pratiques de financement de la lutte armée a éloigné encore plus les guérillas de leurs partisans.

Toutefois, il y a eu des cas comme le département du *San Vicente de Caguán*, où l'application de la stratégie de la « Sécurité Démocratique » d'Álvaro Uribe n'a pas eu les

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec un Brigadier-Général actif, anonyme, travaillant actuellement chez PEMEX, le 10 novembre 2016.

<sup>2</sup> Miguel Ángel Villegas Beltrán., *Op. cit.*, p. 79.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 80.

résultats prévus, parce que les autorités étatiques ont mal analysé la question du contrôle du territoire dans cette région. La différence tenait à la relation particulière des FARC avec la population de ce département. Bien que les FARC aient commis des atrocités dans la région, elles ont continué à bénéficier d'une relation privilégiée avec les habitants -qui représentaient une base sociale pour la guérilla- et elles étaient très présentes dans la vie quotidienne des paysans, des commerçants et les agriculteurs<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Gerson Iván Arias Ortiz., «Las otras guerras de las FARC: la salida de Nestlé de San Vicente del Caguán», Eduardo Bechara Gómez (dir.), *¿Prolongación sin solución?: perspectivas sobre la Guerra y la paz en Colombia*, Universidad Externado de Colombia, Bogotá, 2012, p. 213.

## Section 2. L'emprise territoriale par les acteurs non-étatiques et la fragilisation de l'État de droit

Comme nous pouvons l'observer dans les cas des « zones grises de présence non-physique » et « de présence physique », la puissance de l'État n'est pas indivisible, comme elle a été envisagée par Carré de Malberg. Selon sa théorie, les diverses fonctions du pouvoir constituent les différents aspects de la totalité de cette puissance étatique. Ces différents aspects créent la « *domination parfaite* ». *En d'autres termes, il y a plénitude de puissance étatique par cela seul que l'État a, pour objets rentrant dans sa compétence, pouvoir législatif, pouvoir gouvernemental et administratif, pouvoir judiciaire*<sup>1</sup>.

Cette « *domination parfaite* » de l'État n'est présente ni dans la situation des « zones grises de présence non-physique » au Mexique ni dans les « zones grises de présence physique » en Colombie. Dans les deux cas, l'État en général, et l'État de droit en particulier, n'a pas été en mesure d'exercer ses fonctions régaliennes ni en matière de sécurité de la population civile contre les groupes armés illégaux ni en matière du renforcement de la justice et de suppression de l'impunité des forces armées contre les civils. Le « *pouvoir gouvernemental* » dans les deux cas des zones grises de notre recherche n'est pas exercé par les autorités étatiques. Même si dans l'exemple des organisations criminelles mexicaines l'objectif ne visait pas le renversement du pouvoir et la substitution de l'État officiel, comme dans l'exemple des FARC, la gouvernance de ces zones stratégiques a souvent été remise en cause par les organisations criminelles, soit par l'intimidation, soit par la corruption des fonctionnaires publics, soit par la subrogation totale des gouvernements locaux.

Si nous faisons appel à la typologie des États de Michaël R. Roudaut, le type d'État « *Symbiote* » de relation entre le crime organisé et l'État, se réfère à *la relation durable et établie entre le crime organisé et l'État au niveau local ou central, à travers un étroit maillage de corruption, de népotisme et de clientélisme*<sup>2</sup>. Comme exemple de cette relation « symbiotique », il propose les mafias italiennes dans le sud du pays. D'ailleurs, ce phénomène d'ancrage local ou central et du système clientéliste entre les groupes armés illégaux et les institutions étatiques est présent dans les « zones grises de présence non-physique » au Mexique.

---

<sup>1</sup> Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, p. 142.

<sup>2</sup> Michaël R. Roudaut., *Op. cit.*, p. 53.

Le contrôle du territoire constitue l'enjeu principal des disputes entre les cartels et le phénomène de leur implication dans la vie politique, notamment au niveau local, est de plus en plus récurrent. Le volet du clientélisme était majoritairement lié au phénomène des paramilitaires en Colombie puisque ces groupes illégaux, comme déjà évoqué précédemment, ont parfois constitué le bras armé de l'État pendant la période de leur action criminelle.

S'agissant du contrôle du territoire au Mexique, les cartels ont également besoin de « manipuler » la population par le biais du clientélisme et de l'infiltration dans la vie politique. L'exemple du cartel de la *Familia Michoacana* et de sa mutation depuis sa fragmentation -les Chevaliers Templiers (*Los Caballeros Templarios*)- est très caractéristique, car le cartel, dès son apparition, s'est toujours investi dans la vie politique locale de l'État de Michoacán et a surtout entretenu de bonnes relations avec le Parti de Révolution Démocratique (PRD) qui dominait la scène politique de l'État.

Comme le précise Michaël R. Roudaut, *ce pouvoir d'influence constitue le véritable enjeu de la lutte contre les puissances criminelles. Il s'agit d'éviter la création de potentats locaux ou zones de non-droit au sein desquelles les réseaux criminels peuvent s'épanouir en développant leurs activités à l'abri de la répression nationale, européenne et internationale. Là, ils peuvent muter et devenir une contre-société, un État dans l'État*<sup>1</sup>.

Cette « manipulation », cet endoctrinement de la population civile a été différent dans le cas des FARC car la guérilla ciblait toujours la partie de civils fidèles à son idéologie politique. L'ancrage des valeurs et des principes des FARC a constitué l'élément primordial du recrutement ou même de la « manipulation » de la population civile pendant le conflit armé. L'implication de la guérilla dans la vie politique locale était un des objectifs majeurs de son expansion territoriale, comme nous l'avons vu auparavant. D'ailleurs, l'emprise territoriale a toujours été un aspect significatif de l'ampleur et de la puissance de la guérilla des FARC -ainsi que des autres guérillas d'ELN et d'EPL-. Le contrôle des montagnes et des jungles amazoniennes, points stratégiques pour la guérilla, a instauré leur puissance et leur viabilité jusqu'aux accords de paix de novembre 2016.

Dans la catégorie « *en guerre contre l'État* » de la même typologie<sup>2</sup>, la nouvelle génération des OMTD est tout à fait présente. À partir de 2006, la « déclaration de guerre » ouverte de Felipe Calderón contre le crime organisé a entraîné une fragmentation significative

---

<sup>1</sup> Michaël R. Roudaut., *Ibidem*, p. 53.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 53. (Tableau 5 en annexe pp. 460-461, *supra* p. 153)

des cartels en sous-cartels locaux extrêmement violents, comme on l'a déjà vu. La riposte des organisations criminelles contre l'État a été sans précédent, avec l'apparition des « zones grises de présence non-physique » qui se sont transformées en véritables zones de non-droit. La population civile est depuis la victime principale de cette guerre et des effets de ces zones contrôlées par les organisations criminelles sur un État de droit, déjà fragilisé, au Mexique.

Cette situation particulière a eu des conséquences plus importantes que par le passé sur le proche voisin du nord, les États-Unis :

En s'exportant aux États-Unis, la narco-criminalité mexicaine, autrefois hâtivement perçu comme une question exclusivement mexicaine, a finalement, et tardivement été reconnu par Washington, comme la principale menace criminelle sur le sol américain, devant le terrorisme. Mexico s'attache donc à réduire l'impact de ces puissances criminelles d'une menace de sécurité nationale (justifiant l'action militaire) à une menace de sécurité publique<sup>1</sup>.

Bien que les FARC n'aient pas formé une organisation criminelle dans le sens idéologique, hiérarchique et structurel des organisations criminelles mexicaines et des groupes mafieux italiens, elles peuvent faire partie du type de « *guerre contre l'État* » en raison de leurs revendications et de leur opposition aux politiques adoptées par les partis conservateur et libéral colombien. Les « zones grises de présence physique » contrôlées par les FARC ont constitué le point culminant de cette opposition contre l'État officiel et ce phénomène a mis en péril la vie de la population civile car il a renforcé la fragilité déjà existante de l'État de droit en Colombie.

Cette situation complexe a ouvert le débat sur la relation entre les FARC et les civils dans les « zones grises de présence physique » qui reste actuellement contradictoire, même après les accords de paix de novembre 2016. Parmi nos interlocuteurs cette ambivalence a également pu être constatée. L'ex-ambassadeur de Colombie aux Pays-Bas, professeur à l'Université Nationale de Colombie, Eduardo Pizarro Leongómez, nous a expliqué que le contrôle du territoire par les FARC passait d'abord par un contrôle de la population. Ainsi, il y avait trois mécanismes de « manipulation » de la population civile : premièrement, l'addiction idéologique, deuxièmement, le pragmatisme -car les FARC assumaient les services de la police et des juges en représentant un État alternatif résolvant les conflits entre les civils dans ces zones- et troisièmement, l'intimidation, lorsqu'elles ont expulsé les autorités locales et empêché les partis des élites de mener leurs politiques au sein de ses zones<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Michaël R. Roudaut., *Ibidem*, p. 54.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec Eduardo Pizarro Leongómez, Professeur en Science Politique à l'Université Nationale de Colombie, ambassadeur de Colombie aux Pays-Bas et auprès de l'Organisation Internationale pour la Prohibition des Armes Chimiques, le 16 avril 2018.

D'ailleurs, toutes les guérillas dans le monde ont besoin de l'emprise territoriale pour se cacher. Comme l'avait évoqué lors de notre entretien l'ex-Colonel de l'Armée Nationale, Manuel José Santos, la tactique des guérillas est d'attaquer et de s'enfuir. Les FARC voulaient contrôler les zones stratégiques pour leur intérêts politiques et économiques mais leur objectif principal était la domination de la population par l'intimidation. Les guérilleros menaçaient les municipalités à travers les enlèvements et l'extorsion car ils avaient une capacité militaire majeure<sup>1</sup>. Cependant, le journaliste Jorge Enrique Botero -qui a eu accès aussi aux « zones grises de présence physique » des FARC- n'a pas été d'accord avec l'analyse de l'ex-Colonel Santos. D'après lui, les FARC dominaient dans ces zones avec le « pouvoir du feu », lorsqu'elles étaient une armée révolutionnaire très puissante, ainsi qu'avec le « pouvoir des paroles », car la guérilla avait une relation très étroite avec les paysans et s'est associée à la population villageoise afin de construire des écoles et des institutions de santé<sup>2</sup>.

L'ex-commandant du Front 29 des FARC à Nariño, Yesid Arteta Davila, avait une approche dans la ligne de l'analyse de Jorge Enrique Botero et différente de l'ex-Colonel Santos et d'Eduardo Pizarro Leongómez, notamment sur la question de l'intimidation de la part des FARC contre les civils. Selon cet interlocuteur, les FARC ont réussi à rester actives très longtemps et à accroître leur poids militaire, grâce à leurs bases sociales, car elles ont répondu aux besoins des habitants en matière de sécurité et de lutte politique. Les autres guérillas de caractère « foquiste » de la théorie de *Che Guevara*, qui n'avaient pas ces bases sociales importantes des FARC et d'ELN et ont finalement été démantelées<sup>3</sup>.

Quant au Mexique, la relation des organisations criminelles avec la population civile a changé à partir de 2006 et la fragmentation importante des groupes criminels. Comme étudié précédemment, cette fragmentation a modifié radicalement le *modus operandi* des groupes criminels car la nécessité du contrôle territorial sur le niveau local est devenue absolue. Les groupes criminels locaux -dédiés plutôt à l'extorsion et à l'intimidation qu'au narcotrafic- se sont transformés en une menace réelle contre la population civile. La guerre intra-cartel a eu des répercussions significatives contre les civils, à partir du moment où l'objectif des OMTD n'était plus forcément le profit par les activités illicites, mais une espèce d'« État de terreur » afin de dissuader moralement les cartels-ennemis et les forces étatiques.

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec le Colonel de l'Armée Nationale, Manuel José Santos, retraité, le 25 avril 2018.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec Jorge Enrique Botero, journaliste et spécialiste de la question des FARC, le 14 septembre 2017.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec Yesid Arteta Dávila, ex-commandant des FARC, chercheur à l'École de Culture de la Paix de l'Université Autonome de Barcelone, le 10 octobre 2017.

L'affaire emblématique de cet « État de terreur » est l'enlèvement massif de 43 étudiants de l'École Normale Rurale d'Ayotzinapa dans la ville d'Iguala, dans l'État de Guerrero le 26 septembre 2014. Les événements d'Iguala tels qu'évoqués par la journaliste Anabel Hernández dans son livre « *La verdadera noche de Iguala, la historia que el gobierno trató de ocultar* » ont dénoncé l'État de droit au Mexique, l'administration d'Enrique Peña Nieto, la violation des droits de l'homme de la part des forces étatiques et par conséquent, la « victimisation » de la population civile qui se situe au milieu d'une situation où le crime organisé a infiltré l'État officiel. Ces événements combinés avec des nombreuses affaires de corruption ont de nouveau remise en question la classe politique et ont rendu plus difficile l'exercice du pouvoir au pays<sup>1</sup>.

Selon ses investigations, dans une série de cinq attaques contre les étudiants ont participé des éléments de la police étatique de Guerrero, de la police municipale d'Iguala, de la Police Fédérale, du bureau du Procureur Général de la République (PGR) et du 27e bataillon d'infanterie<sup>2</sup>. La version officielle du gouvernement d'Enrique Peña Nieto, à travers les déclarations du Procureur Général de la République de l'époque, Jesús Murillo Karam, s'est basée sur l'affirmation que les 43 étudiants ont été assassinés et brûlés par le groupe criminel *Guerreros Unidos* opérant dans la région avec l'aide des polices municipales d'Iguala et de Cocula. Ensuite, leurs cendres ont été jetées dans une rivière.

Cette version officielle a été rejetée par l'investigation d'Anabel Hernández et par les avis scientifiques du Groupe Interdisciplinaire des Experts Indépendants (GIEI) que la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a envoyé au Mexique suite à des pétitions des parents des 43 étudiants disparus. Afin d'élaborer cette version officielle, au moins 33 détenus-clés ont été utilisés par le gouvernement mexicain et torturés systématiquement par les forces de l'administration fédérale<sup>3</sup>. Peut-on parler d'un État de droit lorsque dans ses municipalités le crime organisé a une relation étroite avec les autorités et les forces de l'ordre qui devraient défendre les droits des citoyens ?

S'agissant du traitement de la population civile dans les « zones grises de présence physique » occupées par les FARC, il est aussi pertinent d'évoquer la question des enlèvements qui reste également ambivalente quant aux motifs de la guérilla. La pratique des enlèvements s'inscrit dans le cadre du terrorisme à l'égard de la population. Cette activité illégale a commencé en Colombie dans les années 1980. Le M-19 et l'EPL et les autres guérillas ont y

---

<sup>1</sup> Alain Musset., *Le Mexique, Op. cit.*, 2017, p. 114.

<sup>2</sup> Anabel Hernández., *Op. cit.*, p. 359.

<sup>3</sup> *Ibidem*, pp. 240-241.



recouru souvent afin de tirer un bénéfice économique ou politique des échanges d'otages. Les FARC ont réalisé le plus grand nombre d'enlèvements contre rançon que d'autres groupes illégaux, voire le 25% (presque 8.000 personnes) entre 1981 et 2003<sup>1</sup>. Une fois que le conflit a commencé à s'apaiser, les enlèvements ont connu une diminution parallèle; « en 2006 le nombre d'enlèvements retombe à 1.652 et à 2007 à moins de 1.000 », contre un record de 3.211 cas en 2000<sup>2</sup>.

Les enlèvements, comme on l'a souligné ci-dessus, peuvent être différenciés entre économiques et politiques. D'une part, les enlèvements économiques visaient surtout à aider financièrement la guérilla et à diversifier, en général, ses ressources. Cette catégorie ciblait une certaine classe économique et la libération des victimes s'effectuait contre rançon. Dans cette optique, en rendant publique la loi 002, selon laquelle certaines personnes et entités économiquement puissantes devaient payer « un impôt sur la paix », les FARC avaient déjà donné un avertissement et les personnes concernées avaient également la possibilité de discuter et de résoudre leur situation s'inscrivant dans les délais impartis. Si cela avait été suivi d'effet, le nombre de détentions aurait certainement été diminué. Quant à savoir si cela séparait la guérilla de la population civile, les FARC ont considéré que ce n'était probablement pas un point important, car de nombreux secteurs de la population colombienne ont été pleinement conscients que, en général, les guérilleros n'arrêtaient que des personnes dont la situation économique était assez confortable. Il était hors de question d'enlever des personnes dans le seul but de les enlever<sup>3</sup>.

D'autre part, les enlèvements à caractère politique étaient organisés notamment dans les zones de contrôle des FARC et visaient des candidats locaux ou des dirigeants politiques de niveau national pour mettre la pression sur la classe politique. De surcroît, la capacité de l'État dans ces zones -que nous nous appelons « zones grises de présence physique » - était très faible. Les moyens de résistance des maires et des gouvernants étaient également faibles et l'État-nation n'avait pas la force d'imposer sa présence. Ainsi, les FARC ont bénéficié de ces faiblesses de l'État colombien<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Daniel Pécaut., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, *Op. cit.*, p. 77.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 78.

<sup>3</sup> Jean Batou., «The Guerrilla in Colombia, an interview with Rodrigo Granda, member of the FARC-EP International Commission», *Solidarités, Cahiers émancipations* N° 113, Genève, traduit par l'original en espagnol par Ian Barnett, 5 septembre 2007, pp. 17-18.

<sup>4</sup> Entretien de l'auteur avec María Helena Botero Ospina, Professeur en Science Politique à l'Université de Rosario, le 23 avril 2018.

La question des enlèvements a eu un impact crucial et peut-être fatal sur l'organisation des FARC car elle a entraîné la majorité des désertions de la part des guérilleros. Le plus grand nombre de personnes enlevées a été enregistré entre 2002 et 2009, période au cours de laquelle la plupart de membres des FARC ont été démobilisés. Durant ces années, la désertion concernait essentiellement les combattants et les miliciens. Les premiers, qui jouaient le rôle de gardiens, avait un contact plus direct avec les otages. Les miliciens étaient chargés pour leur part des activités logistiques destinées à garantir la survie des captifs : obtenir de la nourriture, des produits pour leurs soins et des médicaments<sup>1</sup>.

Ensuite, lors du processus d'engagement des négociations pour la libération des otages avec les FARC, des émissaires intéressés par leurs citoyens (Ingrid Betancourt et les Américains) et des proches des victimes, il est devenu possible d'en savoir plus sur l'organisation. Une communication constante avec les médiateurs et l'échange d'informations ont permis de connaître les détails ignorés auparavant et les données ont permis de déterminer, dans certains cas, l'emplacement des unités d'exploitation et le mode d'opération des fronts et des unités de la guérilla<sup>2</sup>.

Cette stratégie a accentué les divergences entre la direction du mouvement et certains cadres moyens et a conduit un grand nombre de cadres moyens et de soldats à désertir, puisqu'ils accueilli favorablement les programmes de démobilisation ou, comme dans le cas de l'enlèvement d'Ingrid Betancourt, ont négocié directement avec le gouvernement pour obtenir leur libération, dans le dos des FARC. Cela a également obligé les FARC à rendre unilatéralement les kidnappés qui faisaient partie de la liste des personnes échangeables et à mettre fin à cette pratique criminelle. Mais en termes de vie des otages, cette décision a eu des coûts très élevés, non seulement pour les familles de ceux qui sont morts en captivité, mais aussi pour ceux qui ont perdu de nombreuses années de leur vie dans la jungle<sup>3</sup>.

Pour revenir à l'affaire de la disparition forcée des 43 étudiants au Mexique, au fil des mois les victimes des incidents du 26 et 27 septembre 2014 se sont multipliées : plus de 100 étudiants d'Ayotzinapa ont été agressés, parmi lesquels les 43 enlevés et 6 civils ont été tués. Au cours de cette série d'attaques par les forces de l'ordre et l'armée mexicaine le bus de l'équipe de football *Avispones* a aussi été attaquée par des coups de feu - car il avait été

---

<sup>1</sup> María Del Pilar Castillo V. y Giacomo Balbinotto., «Las FARC y los costos del secuestro», *Revista de economía institucional*, vol. 14 N° 27, Universidad Externado de Colombia, Bogotá D.C., 2012, p. 160.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 160.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 161.

confondu avec les bus confisqués par les étudiants- et plus de 20 personnes ont été blessées par balles. De plus, il y a eu des dizaines de personnes arrêtées, d'accusés sans preuves et de victimes invisibles même à l'heure actuelle<sup>1</sup>.

Les forces étatiques -les différents corps de police et les éléments de 27<sup>e</sup> bataillon d'infanterie- présentes comme auteurs ou observateurs des attaques contre les étudiants dénommés « normalistes » n'avait pas, en principe, l'intention de les enlever, mais seulement d'arrêter les bus. Cependant, dans les deux bus par lesquels les « normalistes » voyageaient, se trouvait cachée grosse cargaison d'héroïne. Les éléments de police ont donc fait descendre du bus les étudiants par la force afin de sécuriser la cargaison. Certains des étudiants ont compris qu'il s'agissait d'une opération de récupération de la drogue et les policiers ont décidé de les *kidnapper* afin de n'avoir aucun témoin<sup>2</sup>.

Selon le premier rapport du GIEI publié le 6 septembre 2015 et remis aux autorités mexicaines, un des points clés de ces diverses attaques contre les étudiants « normalistes » repose sur l'utilisation du Centre de contrôle, de commande et de calcul -appelé C-4- dans la ville d'Iguala par les unités militaires avec les éléments de la police. À travers ce système d'information de contrôle de la circulation via des caméras dans les quartiers d'Iguala l'armée et la police ont réussi à coordonner les attaques simultanées contre les bus pris par les étudiants<sup>3</sup>.

Bien que la répression ait pu être dissimulée en laissant les bus quitter la ville et dans un contexte d'isolement accru, l'opération a été menée avec un recours à la force inadéquat et disproportionné en présence de nombreux témoins au centre de la ville. Cela est probablement dû au sentiment d'impunité des auteurs, mais aussi à un objectif de haut niveau qui justifiait toute violence, même si elle était aveugle, évidente et urgente.

D'une part, les informations publiques indiquent qu'Iguala est un lieu de trafic et de transport de stupéfiants, en particulier d'héroïne, vers États-Unis et en particulier Chicago. Le trafic d'héroïne est, d'ailleurs, une pratique habituelle dans la ville de Chicago. Les informations fournies au GIEI indiquent qu'Iguala était un centre de circulation très important. Selon ces informations, certains bus sont utilisés pour transporter l'héroïne, la cocaïne et l'argent résultant de ce trafic entre Iguala et Chicago. En d'autres termes, les nombreux réseaux des trafiquants

---

<sup>1</sup> Anabel Hernández., *Op. cit.*, p. 243.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 339.

<sup>3</sup> Grupo Interdisciplinario de Expertos Independientes (GIEI), *Informe Ayotzinapa, Investigación y primeras conclusiones de la desapariciones y homicidios de los normalistas de Ayotzinapa*, 6 de septiembre de 2015, pp. 316-317.

opérant dans la ville d'Iguala pourraient expliquer la réaction extrêmement violente et le caractère massif de l'attaque, sa durée et même l'attaque qui a suivi contre l'équipe d'*Avispones*<sup>1</sup>.

Le schéma d'action des auteurs fait apparaître deux moments et profils différents. D'un côté, il s'agit d'une attaque massive et aveugle, dans laquelle les auteurs cachent leur identité. Au-delà de l'utilisation de cagoules, ils relèvent de la police municipale et agissent ouvertement, bien qu'ils se cachent la nuit dans le centre-ville et à la sortie de celui-ci. Les faits se sont déroulés devant de nombreux témoins, bien que les auteurs aient également le pouvoir de d'imposer la règle du silence compte tenu du niveau/en raison du niveau de terreur et du contrôle territorial souligné par ces témoins, dans lesquels le crime organisé et en particulier l'organisation *Guerreros Unidos*, la police et différentes autorités ont agi de manière coordonnée pendant un certain temps.

Ce fait contraste avec un autre type d'actes de disparition forcée pour lesquels il existe depuis le début un *modus operandi* plus clandestin et qui auraient pu se produire dans des lieux où l'identification des auteurs est plus difficile, par exemple sur la route ou dans un lieu moins accessible ou en transit<sup>2</sup>. Ainsi, nous pouvons observer à partir de cette affaire de disparition forcée et d'attaque des civils que les régions qui servent de « zones grises de présence non physique » trouvent leur fondement dans la corruption, l'impunité, la clandestinité et la « négligence » institutionnelle des autorités mexicaines.

S'agissant de la disparition forcée en Colombie, jusqu'en 2000 et à travers la loi 589, ce phénomène a été considéré comme un délit. De nos jours, la Colombie a souscrit à la plupart des instruments internationaux relatifs à ce crime et a développé des mécanismes internes et légiféré en la matière. Le gouvernement colombien a décidé de présenter un projet de loi que permettant de ratifier la Convention Internationale des Nations Unies pour la Protection de toutes les personnes contre la disparition forcée. Il s'agissait d'un crime apparu en Colombie à la fin des années 1970, considéré comme perte de personnes ou comme la concentration de personnes dans des groupes rebelles.

Dans les années 1980, ce délit est devenu une pratique d'ampleur car les groupes paramilitaires ont beaucoup recouru à cette action inhumaine afin de semer la terreur au sein des populations paysannes. Ensuite, dans les années 1990, les paramilitaires ont réorienté cette

---

<sup>1</sup> Grupo Interdisciplinario de Expertos Independientes (GIEI), *Ibidem*, pp. 320-321.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 328.

pratique également à l'encontre des leaders politiques et sociaux afin d'exterminer des groupes sociaux hostiles à leur idéologie. Il était impossible de déterminer le chiffre des personnes disparues car les paramilitaires ont pu cacher les corps et les familles des victimes vivaient toujours sous la terreur de ce qui pourrait leur arriver si elles dénonçaient ces crimes<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les FARC et leur implication dans les enlèvements, qui s'est intensifiée entre 1970 et 2010, les membres des FARC ont été considérés comme les auteurs présumés de 9.447 enlèvements mais en réalité ils étaient les auteurs confirmés de 3.325<sup>2</sup>. L'enlèvement de membres de la force publique et de dirigeants politiques a été utilisé par les FARC comme un outil destiné à consolider un discours politique mettant en avant l'enlèvement comme un mécanisme de lutte contre le pouvoir croissant des élites corrompues du pays, qui transforme la personne enlevée en prisonnier de guerre d'un acteur politique qui se considère comme légitime en contestant le pouvoir d'un État qu'il déclare comme voleur, corrompu, injuste et oppressif<sup>3</sup>.

Il s'agissait d'une stratégie visant à éviter la criminalisation de leurs actions pénales sous prétexte de reconnaissance en tant qu'acteur politique à la fois en interne -vis à vis de leurs combattants- et en externe -face à l'opinion publique nationale et internationale-. C'est la raison pour laquelle les FARC, dans leur discours, parlaient de négociation d'échange de prisonniers et d'« échange humanitaire ». Ainsi, il est important de noter qu'entre 1970 et 2010, sur les 39.058 enlèvements enregistrés, seules 480 personnes ont été relâchées après un échange sans rançon pour l'acteur ayant commis le crime, parmi lesquels 134 correspondant à l'action des FARC<sup>4</sup>.

Dans une autre perspective, la Constitution politique des États-Unis mexicains régit, dans deux dispositions, la disparition forcée d'une personne, à l'article 73, fraction XXI, paragraphe a) (DOF du 10 juin 2015) sur les facultés du Congrès de l'Union ; et à l'article 29 sur la suspension des droits de l'homme.

---

<sup>1</sup> Alfredo Islas Colín y Eglá Cornelio Landero., *Op. cit.*, p. 600.

<sup>2</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica, *Una sociedad secuestrada*, Bogotá, novembre de 2013, p. 167.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 174.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 174.

Jusqu'en juin 2001 que le chapitre III intitulé « Crimes commis par des fonctionnaires »<sup>1</sup> a été ajouté au chapitre III bis intitulé « Disparitions forcées de personnes » afin de réglementer la disparition de personnes en tant que crime. Avant ledit règlement, il n'existait aucune forme pénale de disparition de personnes puisque cette violation des droits de l'homme était qualifiée de privation de la liberté individuelle<sup>2</sup>.

Le GIEI dans son second rapport sur le « cas Ayotzinapa », publié en avril 2016, a fait état des méthodes de recherche suivies, sous l'égide du GIEI, par les autorités afin de trouver les 43 étudiants. Le GIEI fait la différence entre les explorations et les diligences de recherches au sens strict. Les explorations sont des activités qui visent essentiellement à localiser exactement un lieu, soit pour l'évaluer et décider si, en fonction des informations recueillies et du lieu et des conditions du terrain, il convient de lancer ultérieurement une recherche, en définissant la méthodologie et l'équipement indispensables à sa pratique. La plupart des

---

<sup>1</sup> Les dispositions ajoutées non envisagées à la disparition de personnes comme une sorte de violation du droit à la vie :

Code pénal fédéral mexicain (ajouté aux articles qui le composent, publié dans le DOF en date du 1<sup>er</sup> juin 2001). Chapitre III Bis disparition forcée de personnes. Article 215-A. Commet crime de disparition forcée le fonctionnaire qui, indépendamment d'avoir participé à la détention légale ou illégale d'une ou plusieurs personnes, profite ou maintient de manière malveillante sa dissimulation sous quelque forme que ce soit.

L'article 215-B. Quiconque commet le crime de disparition forcée sera condamné à cinq à quarante ans de prison. Si la victime est libérée spontanément dans les trois jours qui suivent son arrestation, la peine est de huit mois à quatre ans d'emprisonnement, sans préjudice de l'application de celle correspondant aux actes exécutés ou omis constituant des crimes eux-mêmes. Si la libération a lieu dans les dix jours suivant son arrestation, la peine applicable est de deux à huit ans d'emprisonnement, sans préjudice de l'application de celle qui correspond aux actes exécutés ou omis qui constituent des crimes eux-mêmes. Ces peines peuvent être réduites à un tiers au profit de ceux qui ont participé à la commission de l'infraction, lorsqu'elles fournissent des informations permettant de clarifier les faits, et même de moitié, lorsqu'elles contribuent à permettre l'apparition de la victime vivante.

Article 215-C. Le fonctionnaire qui a été reconnu coupable du crime de disparition forcée de personnes sera également démis de ses fonctions et sera déchu, pour une période d'un an à vingt ans, de toute fonction, commission ou emploi publics.

Traduction de l'espagnol par l'auteur : CAPÍTULO III Bis Desaparición forzada de personas: Artículo 215-A. Comete el delito de desaparición forzada de personas, el servidor público que, independientemente de que haya participado en la detención legal o ilegal de una o varias personas, propicie o mantenga dolosamente su ocultamiento bajo cualquier forma de detención.

Artículo 215-B. A quien cometa el delito de desaparición forzada de personas se le impondrá una pena de cinco a cuarenta años de prisión. Si la víctima fuere liberada espontáneamente dentro de los tres días siguientes a su detención la pena será de ocho meses a cuatro años de prisión, sin perjuicio de aplicar la que corresponda a actos ejecutados u omitidos que constituyan por sí mismos delitos. Si la liberación ocurriera dentro de los diez días siguientes a su detención, la pena aplicable será de dos a ocho años de prisión, sin perjuicio de aplicar la que corresponda a actos ejecutados u omitidos que constituyan por sí mismos delitos. Estas penas podrán ser disminuidas hasta una tercera parte en beneficio de aquel que hubiere participado en la comisión del delito, cuando suministre información que permita esclarecer los hechos, y hasta en una mitad, cuando contribuya a lograr la aparición con vida de la víctima.

Artículo 215-C. Al servidor público que haya sido condenado por el delito de desaparición forzada de personas, además se le destituirá del cargo y se le inhabilitará de uno a veinte años para desempeñar cualquier cargo, comisión o empleo públicos.

<sup>2</sup> Alfredo Islas Colín., «Desaparición forzada de persona: Como debe protegerse y como se protege la persona», *Perfiles de las Ciencias Sociales*, Año 3, No. 6, Enero – junio 2016, UJAT, México, p. 207, <http://revistas.ujat.mx/index.php/perfiles>

explorations ont été menées conjointement avec des fonctionnaires du PGR mais d'autres ont été faites uniquement par l'Équipe argentine d'anthropologie médico-légale (EAAF en espagnol). Les perquisitions sont les procédures encadrées dans le cadre de l'enquête judiciaire sur l'affaire Ayotzinapa, toujours en présence de ministères publics et d'experts du PGR ainsi que d'experts de l'EAAF, avec du matériel ou des moyens techniques appropriés, dans le but de rechercher la preuve de la vie ou de la mort des étudiants manquants<sup>1</sup>.

La nouvelle unité de recherche du PGR pour le cas Ayotzinapa a commencé à se former vers la fin de la première semaine de novembre 2015 un groupe plus consolidé vers la fin de ce mois. Après le transfert du fichier et lorsque les nouveaux ministères publics ont eu une connaissance minimale de ce que le PGR avait fait jusqu'alors, les premières actions de recherche ont été relancées dans cette nouvelle étape vers la mi-décembre 2015. Ces procédures ont été menées par la nouvelle unité d'investigation du PGR, avec l'accompagnement du GIEI et l'appui du transport et de la sécurité de la police fédérale et la garde périmétrique du secrétariat de la marine<sup>2</sup>.

Dans son rapport le GIEI évalue 25 analyses et 9 procédures de recherche ont été effectuées au cours de cette deuxième étape ; que sa programmation a été retardée et n'a pas été réalisée tant un nombre qu'avec la célérité que mérite le cas de la disparition des 43 étudiants « normalistes »; qu'il n'y a pas de carte des fosses de cadavres et des restes de squelette trouvés à Iguala et dans des lieux proches; qu'aucune des explorations et recherches n'a permis de retrouver les 43 étudiants, vivants ou morts.. Le rapport conclut que :

Malgré ces résultats, les recherches ne doivent pas être interrompues car les 43 étudiants sont toujours portés disparus. Bien que les faits ne soient pas clarifiés et le lieu des « normalistes » toujours pas localisé, les recherches doivent continuer. C'est précisément la raison pour laquelle la disparition forcée est considérée comme une violation des droits de l'homme de nature permanente ou continue<sup>3</sup>.

En Colombie, le Groupe de Travail des Nations Unies sur les Disparitions Forcées ou Involontaires des Personnes a informé en 2003, période d'accentuation importante du conflit armé, qu'au moins 1.114 cas de disparitions forcées ont été retracés dans le pays à partir de

---

<sup>1</sup> Grupo Interdisciplinario de Expertos Independientes (GIEI), *Informe Ayotzinapa II, Avances y nuevas conclusiones sobre la investigación, búsqueda y atención a las víctimas*, 6 de abril de 2016, p. 308.

<sup>2</sup> Grupo Interdisciplinario de Expertos Independientes (GIEI), *Ibidem*, p. 321.

<sup>3</sup> Traducción de l'auteur de l'original : A pesar de estos resultados, las diligencias de búsqueda no deben interrumpirse puesto que los 43 estudiantes siguen desaparecidos. Mientras no se esclarezcan los hechos y no se ubique el paradero de los normalistas, las búsquedas deben continuar. Justo esta es la razón por la cual la desaparición forzada se considera una violación de derechos humanos de carácter permanente o continuado., *Ibidem*, p. 324.

1981, et parmi lesquels 850 restent encore non résolus<sup>1</sup>. La première mention du délit de disparition forcée dans la législation nationale colombienne se trouve dans les lois N°152 et 331 de 1992 et 1993 respectivement. Dans ces lois, il a été tenté de définir comme auteurs de ces crimes les agents étatiques et les guérilleros, lorsque la disparition de personnes résulte de l'intention de sanctionner les déserteurs, de problèmes de commandement ou de sécurité ou du fait des narcotrafiquants et des paramilitaires<sup>2</sup>.

Plus précisément, dans les cas des FARC, les enlèvements, outre les raisons économiques et politiques évoquées antérieurement, ont également servi d'outil leur permettant de se structurer militairement. En effet, la pratique du *kidnapping* leur a permis d'adopter une dynamique de formation et une mobilité permanente, renforçant leur capacité logistique et consolidant leur structure de commandement. De plus, la commission de ce crime donne aux combattants des rangs inférieurs un aperçu de la possibilité réelle et directe de contrôler et d'humilier leurs cibles idéologiques et militaires<sup>3</sup>.

Nous observons, ensuite, une stratégie claire de ce groupe de guérilla consistant à *kidnapper* des personnalités politiques dans un double objectif : faire pression sur l'État colombien et, deuxièmement, faire connaître un discours politique en même temps que son pouvoir et sa capacité militaires face à la faiblesse de l'État dans sa gestion au sein des zones de contrôle historiques des FARC. Cela découle de l'énorme couverture médiatique réservée aux enlèvements de cette guérilla car chaque signal d'enlèvement ou de libération -surtout lorsqu'il s'agit de personnalités publiques, comme l'enlèvement d'Ingrid Betancourt en 2001- réveille généralement l'intérêt de l'opinion publique. En ce sens, pour cette période de *Masificación* (1996-2000), on peut noter une croissance significative des enlèvements de personnalités politiques nationales -502 enlèvements au cours de cette période contre 173 dans la période d'*Escalamiento* (1990-1995)- où les FARC se sont consolidées pour devenir les auteurs d'enlèvements dont la presse nationale et internationale s'est le plus souvent fait l'écho<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Alfredo Islas Colín y Eglá Cornelio Landero., *Op. cit.*, p. 601.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 601.

<sup>3</sup> Centro Nacional de Memoria Histórica, *Una sociedad secuestrada*, *Op. cit.*, pp. 173-174.

<sup>4</sup> *Ibidem*, pp. 175-176.



En Colombie, la loi numéro 589, comme on l'a déjà vu, a instauré le cadre juridique en matière de protection des victimes des disparitions forcées. Dans son Article 268 A, la loi dispose que :

Artículo 268-A. Desaparición forzada. El particular que perteneciendo a un grupo armado al margen de la ley someta a otra persona a privación de su libertad cualquiera que sea la forma, seguida de su ocultamiento y de la negativa a reconocer dicha privación o de dar información sobre su paradero, sustrayéndola del amparo de la ley, incurrirá en prisión del veinticinco (25) a cuarenta (40) años, multa de quinientos (500) a dos mil (2.000) salarios mínimos legales vigentes y en interdicción de derechos y funciones públicas de cinco (5) a diez (10) años. A la misma pena quedará sometido, el servidor público, o el particular que actúe bajo la determinación o la aquiescencia de aquel, y realice la conducta descrita en el inciso anterior<sup>1</sup>.

Ainsi, nous avons la description complète du délit de disparition forcée qui concerne toute personne qui commet ce crime puis spécifie que les mêmes sanctions seront appliquées aux fonctionnaires publics ou à toute autre personne qui commet ce crime sur ordre d'un fonctionnaire public. Cette spécificité du crime en question a été incluse dans le contenu de la loi 599 de 2000, portant publication du Code Pénal actuel colombien, incluant le délit de disparition forcée dans le Titre sur les délits contre la liberté individuelle et d'autres garanties. C'est ainsi que la lutte contre le délit de disparition forcée de personnes a officiellement commencé avec cet appui juridique<sup>2</sup>.

Sur la même question au Mexique, selon le Code Pénal Fédéral, le phénomène de disparition forcée constitue non seulement une violation des divers droits de l'homme, mais également un délit de nature continue, dont le sujet actif de la violation de ces droits humains est l'État lui-même. Le comportement est l'acte et l'omission par lesquels une personne est privée de sa liberté, il n'y a aucune information sur l'endroit où il se trouve ou si l'autorité refuse de reconnaître cette privation de liberté, comme indiqué ci-dessus<sup>3</sup>.

S'agissant des éléments de preuve relatifs à la participation d'un agent de l'État à la disparition de personnes, il est indiqué que la charge de la preuve incombe à l'État, qui relève

---

<sup>1</sup> Traduction de l'auteur de l'original : ARTICLE 268-A. Disparition forcée. L'individu qui appartient à un groupe armé en dehors de la loi soumet une autre personne à la privation de liberté quelle que soit sa forme, suivie de sa dissimulation et du refus de reconnaître ladite privation ou de donner des informations sur l'endroit où il se trouve, la soustrayant de la protection de la loi, sera emprisonné de vingt-cinq (25) à quarante (40) ans, une amende de cinq cents (500) à deux mille (2 000) traitements minimums légaux en vigueur et en interdiction de droits et de fonctions publiques de cinq (5) à dix (10) ans. La même peine est infligée au fonctionnaire ou à la personne agissant en vertu de la décision ou acquiescement et exécuter le comportement décrit dans le paragraphe précédent., El Congreso de Colombia, Ley 589 de 2000, Diario Oficial No. 44.073, de 7 de julio de 2000, Artículo 268 A.

<sup>2</sup> Alfredo Islas Colín y Eglá Cornelio Landero., *Op. cit.*, p. 602.

<sup>3</sup> Alfredo Islas Colín., «Desaparición forzada de persona: Como debe protegerse y como se protege la persona», *Op. cit.*, p. 227, <http://revistas.ujat.mx/index.php/perfiles>

de sa compétence et qui est l'autorité présumée responsable de la disparition de personnes, critère soutenu par la Commission nationale des droits de l'homme sur la base de la résolution de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. De même, l'Ombudsman affirme que l'effet de la preuve circonstancielle sur cette violation joue un rôle très important en raison de l'intention des auteurs présumés de cacher ou de détruire la preuve de la disparition de personnes, conformément au critère retenu par la Commission nationale des droits de l'homme sur la base des critères suivis par la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour suprême de justice de la nation<sup>1</sup>.

Cependant, dans le cas de disparition forcée des 43 étudiants « normalistes », l'État mexicain et l'État de droit ont été tous les deux absents. Le phénomène des « zones grises de présence non-physique », n'est pas seulement un contrôle de territoire d'une zone échappant à la domination étatique, mais plus un espace où nous ne pouvons pas identifier l'ennemi. Dans le cas de 43 disparus, qui était l'ennemi ? La police, les militaires ou le crime organisé ? Ces questions font écho à un manque total de souveraineté nationale.

Comme le dit Michaël R. Roudaut, *pourant, il ne s'agit que de remettre la souveraineté au diapason du concert international. La renouveler pour la rendre plus flexible et dynamique. La refondre pour la moderniser. La mutualiser pour la faire fructifier dans une perspective plus globale où elle servirait de pivot à des partenariats à constituer un pôle d'influence, capable d'orienter et d'accompagner les évolutions internationales vers un monde moins chaotique, ce faisant plus prévisible et contrôlable*<sup>2</sup>.

Lorsque nous parlons de souveraineté nationale, chez Carré de Malberg cette notion prend d'autres dimensions : *Cette notion n'a été dégagée en effet qu'en vue d'affranchir la royauté française, soit de toute dépendance envers certaines puissances externes, soit des empêchements que lui opposait à l'intérieur la puissance seigneuriale : elle n'est que la négation de cette dépendance ou de ces empêchements*<sup>3</sup>.

D'après lui, la souveraineté est distincte du concept de la puissance étatique. *La puissance étatique consiste essentiellement en pouvoirs effectifs, en des droits actifs de domination : elle a nécessairement un contenu positif ; dans la pure idée de souveraineté il*

---

<sup>1</sup> Alfredo Islas Colín., *Ibidem*, p. 229.

<sup>2</sup> Michaël R. Roudaut., *Op. cit.*, p. 58.

<sup>3</sup> Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, pp. 75-76.

*n'entre au contraire qu'un élément négatif : le mot de souveraineté, pris en soi, ne relève en rien la consistance même de la puissance qui est souveraine*<sup>1</sup>.

En outre, Carré de Malberg attribue à la notion de puissance étatique une série de pouvoirs, qu'il ne faut pas confondre avec les pouvoirs attribués à la notion de souveraineté. *Une série de pouvoirs, tels que celui de faire les lois, de faire la paix et la guerre, de juger à titre suprême, de créer des offices. Ces droits ne découlent point de la notion de la souveraineté, puisque celle-ci est surtout négative : ils ont à proprement parler des parties intégrantes de la puissance étatique*<sup>2</sup>.

Dans les deux cas de notre recherche, les autorités étatiques afin de démonter cette « puissance étatique » et garantir la protection de la population civile face aux « zones grises de présence physique » sous les FARC en Colombie et aux « zones de présence non-physiques » sous les OMTD au Mexique respectivement, ont notamment eu recours à une seule politique : la militarisation de l'État. Comme nous l'avons vu précédemment, les deux périodes clés ciblées pour cette thèse se situent entre 1998 et 2012 en Colombie et à partir de 2006 jusqu'à la fin des années 2010 au Mexique.

Dans le cas colombien, suite à l'échec des négociations entre la guérilla et le gouvernement d'Andrés Pastrana et jusqu'aux accords de paix initiés en 2012 par l'administration Santos, les deux mandats d'Álvaro Uribe ont été marqués par une forte militarisation de l'État -souvent au travers de moyens et de pratiques paraétatiques-. S'agissant de la situation mexicaine, la guerre contre la drogue déclarée en 2006 par Felipe Calderón a elle-même entraînée l'apparition des « zones grises de présence non-physique », qui remettent en cause l'État mexicain de nos jours. Ces deux politiques de militarisation ont échoué sur le plan de la protection de la population civile, de l'éradication du sentiment d'insécurité et de la garantie de non violation des droits de l'homme.

Lorsque nous parlons des effets de la militarisation de l'État en Colombie sous l'administration Uribe, il est pertinent d'évoquer le cas des « *falsos positivos* ». Au cours du deuxième mandat présidentiel d'Álvaro Uribe Vélez, plus précisément en 2008, tout en appliquant la politique de Consolidation de la Sécurité Démocratique, le pays a connu le cas de 16 jeunes disparus de la municipalité de Soacha qui seraient ultérieurement présentés par l'armée nationale comme des miliciens des FARC ayant été renvoyés au combat et enterrés sous

---

<sup>1</sup> Raymond Carré de Malberg., *Ibidem*, p. 76.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 76.

le nom de NN dans une fosse commune à Ocaña, au Norte de Santander. La manière dont les cas ont été présentés a généré une réaction des familles des victimes quant à la version fournie par les institutions de l'État, révélant une pratique peu connue de la population civile : les « faux positifs »<sup>1</sup>.

Cette affaire nous a permis de connaître un phénomène affectant considérablement la population civile. Le phénomène, généralement rural, s'accompagne d'un taux d'impunité élevé. Ce qui s'est passé à Soacha avec les jeunes disparus a eu un impact considérable sur les citoyens car cela est intervenu en zone urbaine. Dans ce cas, la pratique a été connue et des enquêtes ont été développées pour connaître la réalité des faits.

Selon le rapport du Centre d'Investigation et d'Éducation populaire en 2009 :

Los «falsos positivos», que son casos reportados por Unidades de la fuerza pública como resultados positivos en la acción contra grupos armados ilegales, y que son reportados en los informes oficiales como «muertes en combate» de actores insurgentes y otras acciones legítimas de guerra según el DIH, pero que posteriormente debido a las denuncias de organizaciones sociales y defensores de Derechos Humanos, de víctimas directas de los hechos, de familiares de la víctimas y de fuentes de prensa del ámbito regional y nacional, se han develado como acciones contra la población civil no combatiente, lo cual significarían violaciones contra los derechos humanos e infracciones al Derecho Internacional Humanitario. Las acciones clasificadas por nuestro banco de datos, tiene tres móviles fundamentales: 1) persecución política, 2) intolerancia social y 3) el abuso o exceso de autoridad. Las modalidades específicas de victimización catalogadas por nuestro banco de datos alrededor de estos móviles de violación de derechos humanos y violencia política son, entre otros, las ejecuciones extrajudiciales, el homicidio intencional en persona protegida, la tortura, los heridos, las amenazas individuales y/o colectivas, las desapariciones y la utilización de civiles como escudos humanos<sup>2</sup>.

Il y a eu deux processus pour générer des « faux positifs » en Colombie. Le premier a consisté en l'élimination directe des civils par l'armée et la police nationale. Dans le second, les

---

<sup>1</sup> Álvaro E Moreno Castillejo., «Los falsos positivos en el marco del discurso de la Seguridad Democrática», *Revista de la Facultad de Ciencia Política y Gobierno*, Seminario de Metodología de Grado, Universidad Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario, Bogotá D.C., 2016, p. 31.

<sup>2</sup> Traduction de l'auteur de l'original : Les « faux positifs », qui sont des cas rapportés par les unités de la force publique comme des résultats positifs dans l'action contre les groupes armés illégaux, et qui sont rapportés dans les rapports officiels comme des « morts au combat » d'acteurs insurgés et d'autres actions légitimes de la guerre selon le Droit International Humanitaire (DIH), mais que par la suite des dénonciations d'organisations sociales et de défenseurs des droits de l'homme, de victimes directes des faits, de proches des victimes et de sources de presse de portée régionale et nationale ont été révélés être des actes dirigés contre la population civile non combattante, ce qui signifierait des violations des droits de l'homme et des infractions au DIH. Les actions classées par notre base de données, ont trois motifs fondamentaux : 1) la persécution politique, 2) l'intolérance sociale et 3) l'abus ou l'excès d'autorité. Les modalités spécifiques de victimisation répertoriées par notre banque de données autour de ces motifs de violation des droits de l'homme et de violence politique sont, entre autres, les exécutions extrajudiciaires, l'homicide volontaire de personnes protégées, la torture, les blessés, les menaces individuelles et / ou collective, les disparitions et l'utilisation de civils comme boucliers humains., Informe Especial - *Falsos Positivos: Balance del segundo semestre*, CINEP Programa Por la Paz, Bogotá D.C., abril 2009, p. 5.

autorités ont sélectionné les personnes et les ont mises à la disposition des groupes paramilitaires qui les ont assassinées. Dans les deux cas, plus tard, les victimes seraient déguisées en guérilleros, simulant un combat qui ne se serait jamais produit et augmentant le nombre de combattants insurgés. Comme mentionné précédemment, la situation particulière a porté sur la complicité entre les agents de l'État et les paramilitaires, causant des dommages irréparables à la population civile<sup>1</sup>.

Pour revenir à la situation mexicaine, d'autres préoccupations ont été soulevées concernant l'impact de la stratégie élaborée par le président Calderón sur les droits de l'homme, une « guerre déclarée » comme celle d'Uribe contre les guérillas. En particulier, le rôle des Forces Armées Mexicaines dans la sécurité publique a été mis en cause. En juin 2012 vers la fin du mandat de Calderón, le Bureau de Washington sur l'Amérique latine- une ONG américaine (WOLA en anglais) qui travaille pour la défense des droits humains- et plusieurs groupes mexicains de défense des droits de l'homme ont envoyé au Département d'État un mémorandum sur les violations significatives des droits fondamentaux commises par l'armée et la police mexicaines, questionnant le financement américain à ces institutions de sécurité<sup>2</sup>.

Dans ce mémorandum l'accent a été mis sur le non-respect des exigences du gouvernement mexicain en matière de droits de l'homme :

The Mexican government has taken some steps to comply with the human rights requirements, such as the transfer of a handful of individual cases of abuse out of military jurisdiction and the passage of protocols regulating the use of force. However, the extremely limited number of cases of abuse in which there has been adequate investigations while the continues to be ongoing human rights violations committed by security forces demonstrate that these are isolated efforts that have not changed overall patterns of abuse and impunity<sup>3</sup>.

Un grand nombre des obstacles auxquels se heurte le Mexique sur la voie d'un État de droit démocratique se traduisent par l'impunité, la perception d'insécurité et une augmentation

---

<sup>1</sup> Álvaro E Moreno Castillejo., *Op. cit.*, p. 33.

<sup>2</sup> Eric L. Olson., «El futuro de la cooperación entre México y Estados Unidos. Iniciativa Mérida», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012, p. 44.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original : Le gouvernement mexicain a pris des mesures pour se conformer aux exigences en matière de droits de l'homme, telles que le transfert d'une poignée de cas d'abus hors de la juridiction militaire et l'adoption de protocoles réglementant le recours à la force. Cependant, le nombre extrêmement limité d'abus dans lesquels des enquêtes adéquates ont été menées tout en continuant de commettre des violations des droits de l'homme par les forces de sécurité montre qu'il s'agit d'initiatives isolées qui n'ont pas changé les schémas globaux d'abus et d'impunité., Amnesty International USA, Ciudadanos en Apoyo a los Derechos Humanos, Fundar, Human Rights Watch-Latin America Working Group, Miguel Agustín Pro Juárez Human Rights Center, Robert F. Kennedy Center for Human Rights, Tlachinollan Human Rights Center, Washington Office on Latin America, *Mérida Memo to US Department of State*, 25 de junio de 2012, p. 1.

significative de la criminalité et de graves violations des droits de l'homme, en particulier parmi les populations les plus susceptibles d'être victimes de violences, en situation de vulnérabilité, comme les jeunes, les femmes, les filles et les migrants. La plupart de ces problèmes existent depuis longtemps mais leur pertinence et leur notoriété sont devenues prépondérantes ces dernières années, masquant d'autres problèmes sociaux et institutionnels. Parmi ceux qui n'ont pas mérité l'attention voulue, citons le manque d'accès à la justice. Si on y remédiait, on disposerait d'un antidote très efficace pour faire face à la crise de violence et d'insécurité subie par la population mexicaine<sup>1</sup>.

Si nous admettons que l'exercice des droits est la substance même de la démocratie et une condition nécessaire à la pleine réalisation des droits de l'homme dans tous les pays, il en va de même de l'existence d'un État de droit dans lequel les relations entre les citoyens, et entre ces derniers et les institutions, devraient être régies par des lois. Dans un État de droit démocratique, ces normes protègent et garantissent les droits de tous de manière égale et tous sont égaux devant la loi. Ce qui précède plaide pour la confiance dans les institutions gouvernementales avec lesquelles interagissent les citoyens toujours conscients de leurs droits<sup>2</sup>.

Dans son rapport de 2015, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), l'organe constitutionnel chargé de la protection des droits de l'homme, a souligné comme une préoccupation fondamentale la réalité actuelle de l'État de droit au Mexique et a noté que : *le non-respect et la non-application de la loi affectent directement notre démocratie et ses institutions, c'est donc un engagement et un devoir, avant tout pour les dirigeants, mais aussi pour les gouvernés, de se conformer à la loi et d'abandonner une attitude de mépris envers elle*<sup>3</sup>.

En d'autres termes, la CNDH maintient que, malgré les réformes constitutionnelles, les projets du gouvernement de Peña Nieto et l'activité des tribunaux, la réalité des droits de l'homme dans le pays est loin de ce qui est dicté par les normes existantes, programmes gouvernementaux et rhétorique officielle. L'impunité et le manque de responsabilité prévalent,

---

<sup>1</sup> Mariclaire Acosta., «La impunidad crónica y las violaciones de los derechos humanos», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012, p. 93.

<sup>2</sup> Mariclaire Acosta., «Proclamas y realidades de los derechos humanos en México», *Op. cit.*, p. 69.

<sup>3</sup> Traduction de l'auteur de l'original : [...] el incumplimiento y la falta de aplicación de la ley inciden directamente en nuestra democracia y afectan sus instituciones, por lo que es un compromiso y deber, en primer término de los gobernantes, pero también de los gobernados, cumplir la ley y abandonar una actitud de desprecio hacia la misma., Comisión Nacional de los Derechos Humanos, *Informe de Actividades del 1º de enero al 31 de diciembre de 2015*, primera edición, Ciudad de México, 2016, p. 9.

car au Mexique la loi n'est pas respectée et de vastes secteurs de la population manquent de sécurité juridique. Tout cela a des implications profondes pour la validité des droits de l'homme<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Mariclaire Acosta., «Proclamas y realidades de los derechos humanos en México», *Op. cit.*, p. 69.

## CONCLUSION

Un gouvernement qui n'aurait que la guerre pour faire obéir à ses lois serait bien près de sa ruine. Il lui arriverait probablement l'une de ces deux choses : s'il était faible et modéré, il n'emploierait la force qu'à la dernière extrémité, et laisserait passer inaperçues une foule de désobéissances partielles ; alors l'État tomberait peu à peu en anarchie.

S'il était audacieux et puissant, il recourrait chaque jour à l'usage de la violence, et bientôt on le verrait dégénérer en pur despotisme militaire. Son inaction et son activité seraient également funestes aux gouvernés.

Le grand objet de la justice est de substituer l'idée du droit à celle de la violence ; de placer des intermédiaires entre le gouvernement et l'emploi de la force matérielle<sup>1</sup>.

Dans ce passage de la *Démocratie en Amérique* d'Alexis de Tocqueville, nous retrouvons certaines des conditions préalables de l'émergence des « zones grises » au Mexique et en Colombie. Les failles dans les deux systèmes démocratiques n'ont pas permis l'instauration d'un État de droit fort ainsi que d'un État moderne pouvant garantir la souveraineté nationale dans l'ensemble du territoire.

En nous appuyant sur la théorie de Tocqueville, nous pouvons constater que le gouvernement de Felipe Calderón (2006-2012) et les deux mandats consécutifs d'Álvaro Uribe (2002-2010) en Colombie ont constitué la pure expression de l'inquiétude du théoricien classique pour l'avenir du système démocratique régi par le droit. Dans les deux cas, les gouvernements mexicain et colombien respectivement n'ont eu recours qu'à la force afin de rétablir l'État de droit dans les zones contrôlées par les organisations criminelles mexicaines et la guérilla des FARC. Les deux États se sont retrouvés dans une situation de faiblesse extrême et ont utilisé la force à « *la dernière extrémité* », comme le souligne Alexis de Tocqueville.

Ensuite, nous voyons apparaître « *un grand nombre de désobéissance partielle* ». Dans cette catégorie, nous pouvons intégrer le concept des « zones grises ». Nous avons déjà vu que le phénomène des « zones grises » constitue la conséquence des faiblesses fondamentales et institutionnelles de l'État dans les deux cas de notre thèse. Néanmoins, le recours à la violence seulement afin de lutter contre ce phénomène, à travers les politiques de militarisation de l'État, n'a fait que perpétuer les « zones grises ». Ainsi, suite à la violence de la part des forces étatiques, nous observons qu'une grande partie de régions affectées par le phénomène formeront cette « *désobéissance partielle* ».

---

<sup>1</sup> Alexis de Tocqueville., *Op. cit.*, Tome 1<sup>er</sup>, Chapitre VIII, pp. 119-120.



Le contre-argument d'Alexis de Tocqueville a été de remplacer la force matérielle par un système juridique fondé sur le culte des lois pour éviter le « *despotisme militaire* ». Dans le cas de la Colombie, la stratégie de militarisation de l'État sous l'administration Uribe a eu des répercussions importantes sur l'expansion territoriale des FARC. En instaurant la stratégie de « Défense et de Sécurité Démocratique » combinée avec la « guerre sale » des groupes paramilitaires, Álvaro Uribe, lors de son premier mandat, a réussi de reconquérir certaines des zones occupées par la guérilla. Cependant, le coût de cette stratégie -qui a eu une impulsion plutôt militaire qu'institutionnelle- pour la société colombienne a été considérable en terme de ressources humaines.

Ainsi, nous pouvons également aborder la question de la militarisation de la société outre celle de l'État pendant les deux mandats d'Uribe. Le principal argument en faveur de la militarisation extrême de la société et de l'État colombien dans le cadre de la Politique de Sécurité Démocratique était fondé sur une inversion des responsabilités constitutionnelles en matière de protection des droits et des libertés. Le gouvernement du président Uribe considérait que la fonction du gouvernement, plutôt que de protéger la population civile, était de la promouvoir et de l'organiser pour gagner « la guerre contre les guérillas ». À cette fin, il a déployé une stratégie intense d'augmentation des dépenses militaires, d'augmentation drastique des forces armées et de police, afin d'impliquer l'ensemble de la population dans des réseaux d'informateurs au service de la force publique, en recrutant des dizaines d'habitants dans les zones rurales en tant que « soldats paysans », en faisant preuve dans certains cas de complaisance à l'égard des activités de contrôle territorial des groupes paramilitaires<sup>1</sup>.

Dans ce contexte, entre 2002 et 2010, plusieurs milliers de faux cas de civils tués au combat ont été largement diffusés au niveau national et international, et dans les médias. Ces actes ont été connus sous le nom de « faux positifs ». Il ne s'agissait pas de faits isolés ou accidentels ni de coïncidences, mais de cas massifs, ayant touché plus de 3.500 personnes au cours de cette période, commis dans 31 des 32 départements du pays et dans lesquels la plupart des unités de la force publique ont été impliquées, en particulier l'armée nationale. Dans ces circonstances, les exécutions extrajudiciaires en Colombie ont acquis une connotation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui, dans la grande majorité des cas, demeurent impunis. Dans le contexte de la politique de Défense et de Sécurité Démocratique, les « *falsos positivos* » -des assassinats massifs et intentionnels de civils faussement présentés comme des

---

<sup>1</sup> Informe del Observatorio de derechos humanos y derecho humanitario, *Op. cit.*, p. 47.

victimes de combats pour mettre en évidence les résultats positifs de la politique susmentionnée en matière de lutte contre les organisations de guérilla et contre le terrorisme- sont devenus un crime international<sup>1</sup>.

Dans le cas du Mexique, la stratégie de lutte militarisée de Felipe Calderón contre le crime organisé, a réussi, dans un premier temps, à porter des coups significatifs aux criminels, mais elle a entraîné, dans un second temps, la fragmentation des puissances criminelles traditionnelles en déclenchant l'apparition du phénomène des « zones grises » dans la majorité des États fédérés du pays. Ainsi, cette stratégie a eu des effets contraires à celle menée par Uribe contre les FARC en Colombie. En première lecture, les politiques de Calderón n'ont pas eu les mêmes conséquences car la base conceptuelle des « zones grises » entre les OMTD et les FARC ne sont pas les mêmes. En effet au Mexique, les « zones grises de présence non-physique » justifient une approche différente du fait de l'ampleur de la clandestinité des groupes illégaux et de l'importance de leur infiltration au sein du système politique.

Ainsi, la crainte du « *pur despotisme militaire* » d'Alexis de Tocqueville est également bien présente dans le cas du Mexique. Les politiques adoptées pour des changements institutionnels dans le secteur de la sécurité publique dans le pays n'ont pas eu d'effets plus importants que la militarisation de l'État. Depuis 2006, 45.000 éléments de la SEDENA (*Secretaría de Defensa Nacional*, le Ministère de la défense) et 8.000 de la SEMAR (*Secretaría de Marina*, Ministère de la marine) ont été déployés en moyenne chaque année, pour des tâches de sécurité publique dans différentes régions du pays. De 2006 à décembre 2017, la SEDENA a participé au moins à 41 « opérations visant à réduire la violence », tandis que la SEMAR en a réalisé 547. Selon le procureur général de la justice militaire, 78 enquêtes judiciaires ont été engagées pour des cas de disparition forcée contre des membres du personnel de la SEDENA au cours de la période 2007-2017. Sur les 204 recommandations précitées de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) relatives à de graves violations des droits de l'homme, 43 font état de disparitions perpétrées par des éléments des forces armées, soit un total de 118 victimes<sup>2</sup>.

En février 2019, le secrétaire à la Sécurité et à la Protection des Citoyens a annoncé un premier déploiement d'éléments militaires dans 17 régions prioritaires. Il s'agit du premier déploiement réalisé dans le cadre de la stratégie de régionalisation qui, plus tard, devra inclure

---

<sup>1</sup> Informe del Observatorio de derechos humanos y derecho humanitario, *Ibidem*, pp. 7-8.

<sup>2</sup> José A. Guevara B., «Las fuerzas armadas y la seguridad pública», *Nexos*, México D.F., 1 marzo 2019.

des éléments de la Garde Nationale. La quasi-totalité de ces 17 régions sont situées notamment à Cancún, Monterrey, Tijuana et Guadalajara. Le gouverneur de Jalisco, Enrique Alfaro, est intervenu et pour demander l'envoi d'éléments dans les municipalités de l'*Altos de Jalisco*. Alors que les débats se poursuivent au Congrès, les zones rurales mettent en place leur propre force publique, à caractère paramilitaire. En 2018, les appels à la légitime défense ont connu une renaissance. Des groupes ont émergé, non seulement à Guerrero et à Michoacán (État dans lequel les premiers groupes d'autodéfense paysanne ont fait leur apparition entre 2012 et 2013), mais également à Nayarit, à Puebla et à Veracruz<sup>1</sup>.

Comme nous l'avons déjà étudié, la situation en Colombie a progressivement changé avec l'avènement de Juan Manuel Santos à la présidence de la République. L'accord de paix de la Havane entre l'administration Santos et les FARC a marqué la fin du phénomène des « zones grises » et le début d'un autre : celui de « la paix territoriale ». Une des causes de la formation des groupes de guérilla en Colombie a reposé sur la question agraire, la marginalisation des populations paysannes et le problème de la distribution des terres. Il s'agissait également d'une des causes de l'occupation du territoire et de l'émergence des « zones grises de présence physique » sous les FARC. Ainsi, dans le cadre des politiques pour la « paix territoriale » proposées par Santos dans l'accord de paix avec les FARC, sont incluses des actions gouvernementales menées en coordination avec les pouvoirs régionaux et les communautés locales afin de renforcer l'État de droit sur l'ensemble du territoire et les zones touchées par le conflit armé<sup>2</sup>.

La question de la « paix territoriale » est inhérente à la situation post-accord car elle déterminera en grande partie le succès ou l'échec de l'accord. En Colombie, il y a actuellement plusieurs activités illicites et criminelles et l'on peut craindre que les zones précédemment contrôlées par les FARC soient transformées en zones de conflit et d'économie illégale car de nombreux groupes criminels sont susceptibles à les accaparer<sup>3</sup>. Dans la catégorie des groupes potentiels d'instaurer des nouvelles « zones grises » à la place des zones occupées par les FARC, il convient de citer que l'ELN avec une force d'environ 1.500 combattants, les

---

<sup>1</sup> Eduardo Guerrero Gutiérrez., «Premisa correcta, proyecto inexistente, debate estéril», *Nexos*, México D.F, 1 marzo 2019.

<sup>2</sup> Gonzalo Vargas et Rafael Hurtado de Mendoza., *Op. cit.*, p. 1.

<sup>3</sup> Entretien de l'auteur avec Eduardo Pizarro Leongómez, Professeur en Science Politique à l'Université Nationale de Colombie, ambassadeur de Colombie aux Pays-Bas et auprès de l'Organisation Internationale pour la Prohibition des Armes Chimiques, le 16 avril 2018.

dissidents des FARC estimés entre 1.500 et 2.100 combattants, ainsi que les BACRIM (Bandes Criminelles) issues de certains groupes de narcotrafiquants liés peut-être aux paramilitaires<sup>1</sup>.

Dans cette optique, l'objectif de la « paix territoriale » a soulevé d'autres questions significatives pour la situation de post-accord. La volonté ambitieuse de l'ex-président Juan Manuel Santos sur la transformation des « zones grises » en zones pacifiques a également démontré qu'il y a une distance considérable entre ce que l'État colombien est capable de faire et ce qu'il peut faire. Il est nécessaire de prendre en considération le fait que pour que ces zones ne se transforment pas en zones de conflit armé de nouveau, une présence majeure de l'État -et pas seulement militaire- est indispensable. Il y a peu de coordination entre l'État, les maires et les autorités locales dans ces zones et l'État-nation ne constitue pas encore une force d'imposition importante<sup>2</sup>.

Ensuite, afin que la transformation de ces zones en zones pacifiques se mette en place, il faut avant tout dépasser trois problèmes politiques. Premièrement, réussir à coordonner les autorités centrales et locales sera un pas crucial pour le système institutionnel colombien. Dans la Constitution l'autonomie des pouvoirs locaux est largement reconnue et par conséquent les décisions de l'État central ont une application très restreinte. Deuxièmement, les actions de l'État colombien doivent équilibrer l'écart entre la partie urbaine et la partie paysanne de la société. Autrement dit, la croissance économique doit également passer par des travaux publics et des opportunités tant pour les régions rurales que pour les centres urbains ainsi que pour la limitation de la « ségrégation anti-paysanne ». Troisièmement, l'ouverture de l'accès au pouvoir politique à des forces progressistes et différentes des voies traditionnelles marquera des changements structurels profonds dans le pays. Il n'est pas encore sûr que l'accord de paix entre l'administration Santos et les FARC pourra entraîner cette évolution importante<sup>3</sup>.

Néanmoins, l'administration d'Enrique Peña Nieto et le retour du PRI au pouvoir en 2012, n'ont pas modifié la situation sécuritaire au Mexique. Malgré l'arrestation d'*El Chapo* Guzmán -leader du cartel de Sinaloa- et celle des leaders des *Zetas* (les deux organisations les plus puissantes du pays), des fragmentations successives dans la structure hiérarchique des OMTD ont perpétué le phénomène criminel et leur besoin accru de contrôle territorial. Les

---

<sup>1</sup> Entretien de l'auteur avec le lieutenant-colonel de la Réserve active de l'Armée Nationale, Jesús Eduardo Moreno Peláez, enseignant-chercheur à l'École Supérieure de Guerre, directeur du programme de Master en stratégie et géopolitique, le 19 avril 2018.

<sup>2</sup> Entretien de l'auteur avec María Helena Botero Ospina, Professeur en Science Politique à l'Université de Rosario, le 23 avril 2018.

<sup>3</sup> Gonzalo Vargas et Rafael Hurtado de Mendoza., *Op. cit.*, pp. 3-4.

« zones grises de présence non-physique » sont apparues dans un environnement criminel initialement axé sur le trafic de drogue pour nous signaler l'urgence de la situation dans le pays.

Une répercussion importante de cette transformation criminelle trouve son origine à l'émergence du *Cártel Jalisco Nueva Generación (CJNG)*. Depuis 2008, cette nouvelle organisation puissante a commencé à se développer, lorsque les frères Beltrán Leyva se sont attaqués aux intérêts du cartel de Sinaloa, à Jalisco. L'année 2012 marque la première apparition officielle de cette bande criminelle, alors que dans l'État de Guadalajara le trafic de drogue a été arrêté en 1990 lorsque le cartel homonyme a été démantelé. Ainsi, nous observons une émergence de nouveaux acteurs dans des régions qui ne présentaient pas forcément un intérêt pour le narco-business. Le CJNG est une organisation criminelle en pleine croissance, qui a démontré une grande capacité de perturbation et de violence, ainsi qu'une intégration très efficace dans le trafic transnational de drogues psychoactives, en particulier celles de nature synthétique. Cette organisation constitue la conséquence des ré-articulations d'anciennes organisations criminelles, qui ont apporté une expérience, directe ou indirecte, à leur accumulation de connaissances criminelles<sup>1</sup>.

Le CJNG, efficacement inséré dans les réseaux internationaux d'approvisionnement nécessaires à la production de drogues de synthèse psychoactives, a une grande capacité de production. En parallèle, il est relié à des contacts de premier niveau en termes de construction de réseaux d'impunité au sein de circuits institutionnels stratégiques de l'État, reliés à leur tour à des réseaux d'affaires intégrés à l'économie formelle, de sorte que leurs investissements puissent s'épanouir sans être trop pénalisés par l'État. L'intégration d'une branche armée capable d'exercer une gestion professionnelle des principes et des techniques de la guerre non conventionnelle lui permet d'instaurer facilement son hégémonie sur des territoires stratégiques avant ses ennemis et ses concurrents potentiels. Cette dernière dimension constitue un risque supplémentaire en termes de sécurité stratégique et de gouvernabilité pour l'État<sup>2</sup>.

Les caractéristiques de formation, la logique de fonctionnement et le capital social des membres de l'aile financière ne sont généralement pas les mêmes que ceux de l'aile armée. Dans ces conditions, et à la lumière des expériences historiques précédentes, il ne faut pas sous-estimer la possibilité que de rajustements ultérieurs du CJNG entraînent l'émergence d'une force paramilitaire de nature criminelle, avec la capacité d'essayer d'articuler de nouvelles

---

<sup>1</sup> Carlos Flores Pérez., «Cártel Jalisco Nueva Generación: elementos a considerar sobre la reconfiguración de las organizaciones del tráfico de drogas en México», *Op. cit.*, p. 228.

<sup>2</sup> *Ibidem*, pp. 228-229.

hégémonies territoriales à des fins criminelles. L'expérience des *Zetas* et des Chevaliers Templiers nous a appris que, même s'ils parvenaient à établir de telles hégémonies, ils étaient néanmoins incapables de construire ou de consolider une base efficace de légitimité et de soutien social, en soumettant la population des zones contrôlées à des pratiques prédatrices extrêmes<sup>1</sup>.

La possibilité que dans un scénario similaire le CJNG exerce des pratiques prédatrices contre la population locale ne peut être écartée. Par ailleurs, la capacité d'exercer une hégémonie territoriale à des fins criminelles constitue également un risque qui transcende la logique du marché des drogues psychoactives illégales et même celle de l'implantation éventuelle de schémas criminels prédateurs dans la population<sup>2</sup>.

Dans le contexte actuel et avec l'émergence de nouveaux acteurs dans le cas du Mexique, il est également important d'aborder de manière comparable la question des nouvelles menaces en Colombie suite à l'accord de paix. Nous avons déjà vu que les « zones grises de présence physique » sous les FARC ont eu une place prépondérante dans le texte de l'accord de paix et continuent d'en avoir une dans la phase post-accord. Le projet de la « paix territoriale » ne fonctionne pas comme prévu car de nouveaux acteurs illégaux tentent de remettre en cause les fondements pacifiques sur lesquels le peuple colombien peut reconstruire le pays.

L'émergence des formes de néo-paramilitarisme (*neoparamilitarismo*) constitue une nouvelle menace importante. La principale théorie concernant les groupes néo-paramilitaires trouve son origine dans la démobilisation des AUC en 2005-2006. Selon cette théorie, suite à la démobilisation des groupes paramilitaires de cette période, certaines zones, routes et centres urbains ont été laissés vides et ont été cooptés par ces groupes réussissant à maintenir les activités d'extorsion et du contrôle territorial précédemment exercé par les AUC.

Les membres de ces nouveaux groupes provenaient notamment des dissidents des vieux blocs qui ont refusé de se démobiliser pour différentes raisons ; des acteurs réarmés qui avaient d'abord accepté les conditions de la négociation de l'État puis se sont réintégrés dans le conflit,

---

<sup>1</sup> Carlos Flores Pérez., *Ibidem*, p. 229.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 229.

et des acteurs émergents, c'est-à-dire des groupes récemment apparus ou qui existaient avant le processus de démobilisation<sup>1</sup>.

Dans cette optique de nouvelles menaces, il est pertinent de noter qu'il ne faut pas confondre les BACRIM et les groupes néo-paramilitaires. L'appellation « BACRIM » est officiellement employée par l'État colombien afin de décrire les groupes dédiés à des activités illégales qui présentent une partie du prisme de la criminalité organisée dans le pays. Leurs actions ne sont dictées ni par une idéologie contre-insurrectionnelle ni de lutte contre les guérillas. Ces groupes ne peuvent pas être définis comme de nouvelles expressions d'un paramilitarisme basé uniquement sur le fait qu'ils cherchent à avoir des liens avec la force publique ou la classe politique, car cela fait également partie des activités d'une organisation criminelle.

De même, l'extorsion de fonds et les déplacements forcés sont des formes d'accumulation de richesses qui, d'une manière générale, font partie de la stratégie du crime organisé. L'élément clé pour distinguer le terme « BACRIM » de celui de néo-paramilitaires est la lutte contre l'opposition politique que ces derniers exercent et qui, comme on l'a vu, a une forte incidence dans diverses zones critiques de la Colombie<sup>2</sup>.

Ainsi, nous observons une des menaces importantes de la phase post-accord en Colombie car ces groupes visent non seulement les anciennes « zones grises de présence physique » des FARC, mais tentent aussi de faire renaître la violence politique contre des leaders sociaux et toute expression politique différente. Il s'agit donc d'une condition structurelle générée non seulement par des groupes néo-paramilitaires, mais aussi par les puissances économiques, les organisations civiles, les partis politiques et les institutions au sein de l'État qui les soutiennent. En ce sens, l'analyse implique de ne pas observer ces groupes qui tentent d'infiltrer l'État, comme le ferait le crime organisé, suivant une logique allant de l'extérieur vers l'intérieur de la structure. Au contraire, le phénomène doit être interprété comme une stratégie de certains secteurs de l'État et des puissances économiques qui, en lien avec des organisations criminelles, rendent possible l'existence de formes d'accumulation de capital et de maîtrise de la protestation sociale<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Joel Guerra Castañeda., «Neoparamilitarismo en Colombia: criminalidad, acumulación de capital y control social», *Mundo Siglo XXI*, revista del CIECAS, Núm.40, Vol. XII, Instituto Politécnico Nacional, México D.F., 2016, pp. 34-35.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 35.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 37.

Dans le cas du Mexique, outre l'émergence des nouveaux acteurs violents et puissants, comme le CJNG, dans l'environnement criminel, au cours de la présidence de Peña Nieto, une nouvelle menace est apparue : le crime organisé à l'encontre de la population. L'affaire Iguala relative à la disparition forcée et la mort éventuelle de 43 étudiants d'Ayotzinapa a démontré que les « zones grises de présence non-physique » constituent une menace à la fois contre l'État et la population civile. Ainsi, les révélations de l'implication de plusieurs autorités étatiques (armée, police étatique et police fédérale) dans les événements de la nuit du 26 septembre 2014 ont mis en évidence le fonctionnement des « zones grises de présence non-physique ». Lorsque la clandestinité des organisations criminelles opérant dans une zone bénéficie d'une sorte d'immunité de la part des autorités de l'État, nous observons que l'État de droit prend la forme d'un État dans lequel la criminalité prédomine.

Cette dimension des « zones grises de présence non-physique » montre que ce type de phénomène a la puissance d'affaiblir la structure étatique à ses différents niveaux. Dans l'affaire Iguala, la position initiale officielle de l'administration Peña Nieto voulait accréditer l'implication de l'organisation criminelle des *Guerreros Unidos* dans la disparition forcée des étudiants et par conséquent mettre en lumière la responsabilité du crime organisé dans l'affaire. Juridiquement les enquêtes sur les actes du 27<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie, de la police fédérale, de la police fédérale ministérielle et des polices étatiques et ministérielles de l'État de Guerrero, ont présenté des irrégularités importantes<sup>1</sup>.

Ainsi, le gouvernement mexicain est devenu l'otage d'une métrique auto-imposée. Peña Nieto avait déclaré au cours des premières semaines de son mandat que la réduction de la violence était une priorité, mais le résultat a été un taux d'homicides considérablement plus élevé qu'en 2012 (à savoir 27 pour 100.000 habitants environ, contre 22 en 2012). Son administration voulait miser sur la prévention du crime et a fini par discréditer le concept. Le Programme National de Prévention Sociale de la Violence et de la Criminalité a débuté avec un financement dans tous les domaines, et s'est achevé dans un discrédit presque absolu<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Anabel Hernández., *Op. cit.*, pp. 349-350.

<sup>2</sup> Alejandro Hope., «¿Seguirá la violencia?», *Nexos*, México D.F., 1 febrero 2019.



L'héritage du sextennat a été l'abandon institutionnel. La police fédérale a cessé de se développer. La gendarmerie est restée naine. Les faiblesses institutionnelles du cabinet du Procureur Général de la République (PGR) se sont accentuées. La dépendance à l'égard des forces armées a augmenté au lieu de se réduire. D'une façon générale, la consolidation et l'amélioration des institutions n'ont pas été réalisées comme promises<sup>1</sup>.

Le gouvernement actuel d'Andrés Manuel López Obrador et de son parti MORENA (Mouvement de Régénération Nationale) a élaboré un programme afin de combattre le crime organisé et réinstaurer l'État de droit au Mexique. Il s'agit du Plan National de Paix et de Sécurité 2018-2024 qui se focalisera sur la réduction de la corruption et la réactivation de l'application de la justice ; la garantie de l'emploi, de l'éducation, de la santé et du bien-être ; le respect total et la promotion des droits de l'homme ; la régénération éthique de la société ; la reprise du combat contre la drogue ; la construction de la paix ; le rétablissement et la dignité des prisons et enfin, la sécurité publique, la sécurité nationale et la paix<sup>2</sup>.

En principe, ce programme vise à lutter contre les caractéristiques de l'émergence des « zones grises » au Mexique, comme la corruption élevée. Le respect des droits de l'homme et la réinstauration de l'État de droit font également partie du programme. Enfin, la lutte contre le manque d'emploi et d'éducation, qui entraînent un accès plus facile aux activités criminelles, seront aussi mis en avance.

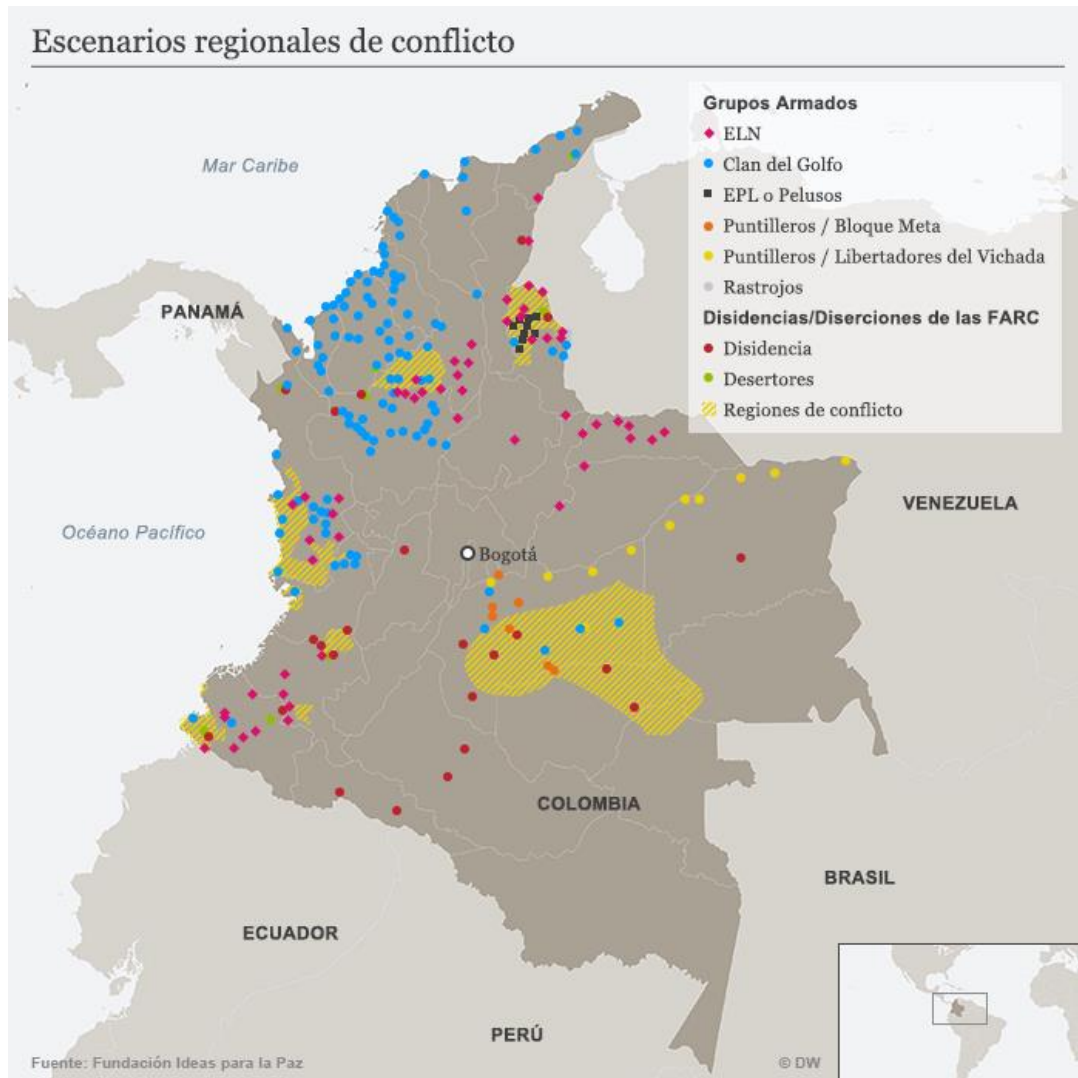
En Colombie, dans le contexte des nouvelles menaces lors de la phase post-accord, il faut également évoquer la présence des divers acteurs armés illégaux dans les anciennes zones des FARC, outre les BACRIM et les groupes néo-paramilitaires précédemment étudiés. Les zones frontalières avec le Venezuela et l'Équateur jouent toujours un rôle important : d'une part, dans les départements limitrophes entre la Colombie et le Venezuela, et notamment dans le Santander du Nord, les disputes territoriales sont nombreuses entre l'ELN, le *Clan del Golfo*, les dissidents de l'EPL (ou autrement *Los Pelusos*) et d'autres groupes.

---

<sup>1</sup> Alejandro Hope., *Ibidem*.

<sup>2</sup> Presidencia de la República, *Plan Nacional de Paz y de Seguridad 2018-2024*, Gobierno de los Estados Unidos Mexicanos.

D'autre part, la frontière avec l'Équateur demeure poreuse car les routes du narcotrafic et d'autres types de contrebande n'ont pas été démantelées suite à la démobilisation des FARC, comme nous l'observons sur la carte qui suit :<sup>1</sup>



L'absence des FARC dans les zones limitrophes entre les deux pays voisins en tant que « régulateur » des flux de divers types de trafic illicite a permis aux nouveaux acteurs d'accaparer le contrôle de ces activités. Dans le cas de la zone colombo-vénézuélienne, outre la dynamique du narcotrafic, la contrebande de carburant a émergé dans la phase post-accord. Cette activité varie en fonction des prix des hydrocarbures existant au Venezuela afin d'obtenir les loyers de la vente d'essence du pays voisin sur le territoire colombien. Les vendeurs illégaux d'essence connus sous l'appellation « *los pimpineros* » sont les représentants traditionnels de

<sup>1</sup> Eduardo Álvarez Vanegas, Andrés Cajiao Vélez y Irina Cuesta Astroz., «Siete regiones sin las FARC, ¿siete problemas más?», Fundación Ideas para la paz, Bogotá DC, marzo de 2017, p. 7.

la contrebande d'extraction. Ils obtiennent l'essence des camions qui chargent l'essence au Venezuela et puis le vendent aux contrebandiers colombiens<sup>1</sup>. Il ne faut pas négliger le fait que suite à la crise vénézuélienne des flux migratoires importants vers la Colombie ont intensifié la porosité de la zone frontalière ces dernières années. L'apparition du phénomène du trafic des migrants remet également en cause la souveraineté de l'État colombien dans cette phase de réconciliation et d'instauration de la paix<sup>2</sup>.

S'agissant de la situation actuelle de la zone limitrophe au sud de la Colombie avec l'Équateur -une zone d'intensité suite à l'Opération Fénix lancée en 2008 et le bombardement des campements des FARC sur la zone- l'absence de la « présence physique » des combattants des FARC a également permis l'émergence des réseaux des contrebandiers. Le trafic des migrants -outre le narcotraffic que nous avons évoqué précédemment- s'est intensifié ces dernières années. En mai 2016, une réunion plénière entre la Colombie et l'Équateur a été organisée afin d'élaborer des politiques pour neutraliser les réseaux transnationaux des trafiquants de migrants opérant dans la zone commune aux deux pays<sup>3</sup>.

L'abandon des « zones grises de présence physique » par les FARC a entraîné d'autres phénomènes qui ne sont pas traités comme prioritaires, dans un premier temps, par le Président entrant en août 2018, Iván Duque. La demande accrue de stupéfiants, qui ne peut pas encore être couverte suite à la démobilisation des FARC, ainsi que l'indolence de l'État colombien à intervenir sur les territoires laissés par la guérilla ont entraîné une reconfiguration du narcobusiness. La présence des organisations criminelles mexicaines, telles le cartel de Sinaloa, les *Zetas* et le CJNG, s'est intensifiée du fait de l'augmentation significative des cultures illicites sur le territoire colombien<sup>4</sup>.

L'intervention de l'État, qui n'est pas très importante dans ces zones, doit mettre l'accent sur une politique de sécurité intérieure commune, ainsi que sur une « stratégie de sécurité rurale intégrale ». Dans le cadre de cette dernière, il convient de noter que les aspirations de pouvoir laissées par les FARC dans les zones rurales reculées nécessitent une politique qui tienne compte de ces particularités, qui favorise la coexistence et établisse de

---

<sup>1</sup> Lieutenant-colonel Jesús Eduardo Moreno Peláez (editor), *Nuevos escenarios en las fronteras colombianas: perspectivas institucionales en material de migración irregular en el marco del pos-acuerdo*, Ediciones de la Escuela superior de guerra «General Rafael Reyes Prieto», maestría en estrategia y geopolítica, Bogotá D.C., 2018, pp. 47-48.

<sup>2</sup> *Idibem*, pp. 50-51.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 56.

<sup>4</sup> Informe del Instituto para las Transiciones Integrales y del Fondo de Capital Humano, *Seguridad y construcción de paz: desafíos y oportunidades*, Barcelona, 16 agosto de 2018, pp. 6-7.

nouvelles règles du jeu. Il est important de revoir la situation de l'UNIPPEP (Unité Policière pour la Construction de la Paix) et de la DICAR (Direction des carabiniers et de la sécurité rurale), système de police adopté dans les zones dédiées à l'abandon des armes par les FARC et à la préparation de leur passage à la légalité. Dans ces régions, les communautés ont commencé à reconnaître les autorités étatiques, à y recourir pour résoudre les problèmes de coexistence et de sécurité des citoyens et actuellement, elles ont peur, car après la transition, la présence de l'État n'est pas garantie<sup>1</sup>.

Dans le cadre de la lutte contre les « zones grises de présence non-physique » au Mexique, le gouvernement entrant de López Obrador, outre les réformes sur les différents domaines institutionnels que nous avons évoqués précédemment, vise à créer un corps de sécurité spécialisé dans la lutte contre les OMTD. Il s'agit de la Garde Nationale (*Guardia Nacional*). De fait, l'idée de la Garde Nationale n'est pas entièrement novatrice. Elle ressemble à la proposition initiale de la Gendarmerie, exposée par Enrique Peña Nieto en 2012 : créer un corps de sécurité intermédiaire, doté de fonctions de formation militaire et de police. Cette proposition répond au même diagnostic car la police à tous les niveaux est incapable de lutter contre la criminalité et le recours à l'armée est considéré indispensable pour combler ce déficit.

L'idée originale de Peña Nieto n'a pas eu de résultats tangibles pour deux raisons : en premier lieu, sa conception impliquait de rattacher la Gendarmerie au Ministère de l'Intérieur (*Secretaría de Gobernación*) et les forces armées réclamaient une indemnisation pour la perte d'effectifs et de budget. En second lieu, lorsque les gendarmes partaient à la retraite, ils perdaient les avantages sociaux de la carrière militaire, ce qui les obligeait à compenser cette perte. Ces deux ajustements ont fini par rendre la proposition initiale irréalisable et l'idée plus modeste de créer la division de gendarmerie au sein de la police fédérale a été retenue. La proposition actuelle pourrait avoir des résultats différents. En gardant la Garde Nationale au sein du Ministère de la Défense (SEDENA), la nécessité d'indemniser l'armée et de changer le système de sécurité sociale de ses membres est écartée. Néanmoins, les problèmes administratifs ne sont pas négligeables. L'intégration également d'éléments de la marine et de la police fédérale entraînera l'harmonisation de leurs grades et de leurs salaires et peut-être leur indemnisation sur un budget spécial. Et cela, sans tenir compte des conflits qui pourraient survenir en raison de différences de culture organisationnelle<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Informe del Instituto para las Transiciones Integrales y del Fondo de Capital Humano, *Ibidem*, pp. 12-13.

<sup>2</sup> Alejandro Hope., «¿Seguirá la violencia?», *Op. cit.*

L'objectif poursuivi avec la création de la Garde Nationale est peut-être de fournir à l'exécutif fédéral un instrument lui permettant de faire face au plus vite à la spirale de l'insécurité et de la violence que connaît le pays. Cependant, les brigades de la police militaire et de la police navale, ainsi que la police fédérale sont déjà déployées sur le territoire et effectuent déjà des opérations de sécurité publique. Cela signifie qu'au début de la Garde Nationale, il y aura le même nombre d'éléments, aux mêmes endroits, opérant avec la même tactique, le même leadership et le même équipement que jusqu'à présent, mais sous un uniforme différent. Ainsi, la Garde Nationale peut avoir plus d'impact à moyen terme si les objectifs de recrutement fixés par le gouvernement sont atteints (50.000 éléments en trois ans). Mais leur réalisation exigera un effort très significatif. Rappelons à cet égard que la croissance nette des forces armées était de 34.000 éléments entre 1998 et 2018<sup>1</sup>.

Nous observons que pour l'instant le combat contre les « zones grises de présence non-physique » n'échappera pas à moyen terme à une « remilitarisation », malgré les conséquences et les faiblesses précédemment évoquées. L'argument en faveur de la Garde Nationale est assez fragile. L'approbation de la réforme constitutionnelle en place résoudrait le problème de constitutionnalité de la participation des forces armées aux tâches de sécurité publique, mais de la manière la plus compliquée et la plus baroque possible (et peut-être va-t-elle créer un problème de conventionalité). La conception proposée pour le nouvel organe s'éloigne des modèles invoqués comme inspiration et nécessite des processus administratifs extrêmement complexes. Enfin, selon les termes proposés, le nouveau corps n'aurait pas d'impact particulièrement notable sur les conditions de sécurité dans le pays<sup>2</sup>.

En guise de conclusion, nous tenons à revenir sur les caractéristiques de l'émergence du phénomène des « zones grises » dans les deux cas de notre doctorat, afin d'évaluer la situation actuelle. Une potentielle « remilitarisation » avec la création de la Garde Nationale au Mexique mènerait à une impasse si d'autres politiques publiques axées sur le renforcement de la présence de l'État dans les « zones grises de présence non-physique » ne sont pas engagées. D'ailleurs, lorsque les acteurs criminels dans le cas mexicain demeurent « invisibles », une « remilitarisation » isolée ne devrait pas permettre de lutter de façon absolue contre le phénomène. Il est nécessaire de renforcer l'État dans les domaines de l'éducation, du travail et

---

<sup>1</sup> Alejandro Hope., «¿Para qué quieren la Guardia Nacional?», *Nexos*, México D.F., 1 marzo 2019.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

de la santé, et de réinstaurer l'État de droit afin de combattre la violence, l'économie parallèle et le polytrafic.

Par ailleurs, de la même façon, en Colombie la construction de la paix et la reconquête concrète par l'État des « zones grises de présence physique » laissées par les FARC, ne pourra s'effectuer que par une forte présence étatique dans ces régions dans les domaines évoqués ci-dessus catalyseurs de la lutte contre le phénomène lui-même et les nouvelles menaces de la souveraineté étatique colombienne.

La relation entre les intérêts de l'État et les intérêts individuels des membres de la société se situe au cœur de cette analyse. Il est pertinent de comprendre que *l'État n'est pas une fin, mais un moyen, c'est-à-dire une institution qui n'existe que dans un but humain*<sup>1</sup>. Cette relation particulière est renforcée par le fait que l'intérêt étatique est étroitement lié à l'intérêt individuel.

Jean-Jacques Rousseau précise sur ce sujet que :

En effet chaque individu peut, comme homme avoir une volonté particulière, contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen. Son intérêt particulier peut lui parler tout autrement que l'intérêt commun ; son existence absolue et naturellement indépendante peut lui faire envisager ce qu'il doit à la cause commune comme une contribution gratuite, dont la perte sera moins nuisible aux autres que le paiement n'en est onéreux pour lui ; et regardant la personne morale qui constitue l'État comme un être de raison parce que ce n'est pas un homme, il jouirait des droits du citoyen sans vouloir remplir les devoirs du sujet: injustice dont le progrès causerait la ruine du corps politique<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Raymond Carré de Malberg., *Op. cit.*, p. 25.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Rousseau., *Op. cit.*, *Livre I, Chapitre VII*, p. 24.

## INDEX DES AUTEURS

---

### A

Acevedo Tatiana · 37, 439  
Acosta Mariclaire · 372, 398, 399, 432  
Agathe Roman · 228, 446  
Aguilar Camín Héctor · 162, 169, 209, 222, 230, 241, 432  
Aguilar V. Rubén · 167, 171, 342, 424  
Aguilar V. Rubén y G. Castañeda Jorge · 167, 171, 342, 424  
Alain Rouquié · 25, 26, 260, 261, 283  
Alshenqeeti Hamza · 80, 432  
Álvarez Vanegas Eduardo, Cajiao Vélez Andrés y Cuesta Astroz Irina., · 410, 433  
Anacoreta Correia Miguel · 98, 433  
Araújo de Paula Luciana · 289, 433  
Arias Ortiz Gerson Iván · 379  
Aristote · 18, 428  
Aristotelis · 17, 57, 424  
Arnson Cynthia J. et Zartman I. William · 292  
Arturo Alvarado · 104, 113, 424, 437  
Astorga Luis · 129, 150, 195, 233, 433  
Atehortua Cruz Adolfo León · 186, 189, 433  
Atehortúa Cruz Adolfo León y Rojas Rivera Diana Marcela · 56, 433  
Atkinson Philippa · 303, 433

---

### B

Bagley Bruce · 56, 433  
Bailey John · 159, 166, 167, 172, 173, 192, 377, 424  
Balbinotto Giacomo · 386, 436  
Baluev Dmitry · 253, 254, 434  
Barrón Gruz Martín Gabriel · 201, 424  
Basilien-Gainche Marie-Laure · 38, 39, 43, 424, 453  
Batou Jean · 385, 434  
Baud Jacques · 212, 424  
Bayramzadeh Kamal · 21, 434  
Beaud Olivier · 62, 144, 289, 424  
Bechara Gómez Eduardo · 240, 242, 424, 437  
Beittel June S · 231, 234, 424  
Benítez Manaut Raúl · 156, 160, 162, 167, 197, 206, 228, 249, 343, 424, 432, 434  
Berber Cruz Miguél Ángel · 353, 356, 434, 467  
Berg Bruce L · 80, 81, 425  
Bergman Marcelo · 65, 170, 434  
Bertrand Christophe · 18, 183  
Blanquer Jean-Michel · 43, 89, 98, 138, 201, 204, 425, 434  
Blanquer Jean-Michel., · 43, 89, 98, 138, 201, 204, 425, 434  
Bodin Jean · 62, 425  
Bolívar R. Ingrid Johanna · 202, 425  
Bon Pierre · 217, 257, 258, 434

Boniface Pascal et Védrine Hubert · 345, 425  
Borda Guzmán Sandra · 91, 188, 197, 208, 315, 330, 340, 425  
Bourdieu Pierre · 20, 53, 124, 148, 151, 154, 162, 181, 326, 327, 328, 340, 341, 363, 425  
Braibanti Ralph · 74, 435  
Brands Hal · 263, 329, 435  
Brittain James J · 224, 425  
Brouillet Pascal · 195, 323, 362  
Bruce Victoria, Hayes Karin, Botero Jorge Enrique · 223, 425  
Bufacchi Vitorrio · 323, 435

---

### C

Cabrera Nossa Irene · 92, 175, 177, 202, 234, 310, 335  
Cadavid Rico Margarita Rosa · 351, 352, 435  
Cambell Howard · 72, 330, 331, 425  
Cárdenas Mauricio · 26, 425  
Carré de Malberg Raymond · 19, 63, 122, 137, 138, 145, 146, 147, 289, 290, 291, 380, 394, 395, 414, 425  
Carrier Louis-Philippe · 255, 435  
Centeno Miguel Ángel · 22, 23, 426  
Chabat Jorge · 113, 150, 164, 195, 203, 231, 235, 237, 435  
Chernick Marc · 186  
Chevallier Jacques · 20, 32, 33, 89, 90, 133, 134, 143, 144, 205, 257, 259, 277, 278, 313, 318, 426, 435  
Chi Jocelyn, Hayatdavoudi Lila, Kruszona Sarah, Rowe Brad, Kleiman Mark A.R · 332, 333, 354, 451  
Chincoya Teutli Héctor · 47, 435  
Clinchamps Nicolas · 60, 132, 271, 285, 426  
Clinchamps Nicolas et Monjal Pierre-Yves · 60, 132, 271, 285, 426  
Clinchamps Nicolas., · 271, 272  
Collier Paul · 313, 435  
Combes Hélène · 211, 435  
Contreras Velasco Oscar · 268, 304, 435  
Cook Thomas R · 316, 435  
Couffignal Georges · 257, 436  
Creswell John W · 78, 79, 80, 426  
Criscione Giacomo · 352, 436  
Cubides Cárdenas Jaime y Jiménez Reina Jonnathan · 331, 426

---

### D

Dabène Olivier · 111, 112, 284, 426, 461  
DAS Veena et Poole Deborah · 288, 426  
Davis D., Kilcullen D., Mills G. et Spencer D · 225, 426  
De Maillard Jean · 187, 436  
De Saint-Victor Jacques · 55, 436  
De Tocqueville Alexis · 57, 361, 400, 426  
Degen Bernard · 291, 436

Del Pilar Castillo V. María · 386, 436  
Domínguez Náñez Freddy E · 86, 87, 426, 453  
Domínguez Ruvalcaba Héctor · 244, 348, 350, 426  
Doneddu Jacqueline · 217, 436  
Dorantes Díaz Francisco Javier · 45, 436  
Douglas Lawrence and Hansen Taylor · 350, 436  
Drouhaud Pascal · 171, 174, 179, 427

---

## E

Echandiá Castilla Camilo · 143, 151, 168, 169, 171, 177, 196, 210, 240, 242, 247, 316, 319, 344, 436, 437  
Elias Norbert · 162, 327, 427  
Enciso Froylán · 104, 437  
Escalante Fernando · 203, 342, 436  
Esquivel Jesús J · 265, 279, 427

---

## F

Feinstein Yuval · 31, 449  
Fernández Menéndez Jorge et Ronquillo Victor · 157, 427  
Ferro Medina Juan Guillermo et Uribe Ramón Graciela · 174, 191, 198, 427  
Flores Nancy · 137, 241, 437  
Flores Pérez Carlos · 163, 212, 405, 406, 437  
Frédéric Debove et Olivier Renaudie · 427  
Freidenberg Flavia y Sánchez López Francisco · 101, 437  
Fukuyama Francis · 38, 97, 427

---

## G

Garay Salamanca Luis Jorge et Salcedo Albarrán Eduardo · 157, 427  
García Jean-René · 45, 59, 60, 61, 84, 89, 93, 99, 194, 259, 285, 427, 437  
García Villegas Mauricio · 41, 438  
Garibay David · 127, 131, 132, 134, 136, 438  
Garzón Juan Carlos · 317, 438  
Gerardo Rodríguez Sánchez et Judith A. Nieto · 98  
Geremia Valeria · 371, 451  
Giraud Olivier · 73, 77, 438  
Goldstein Paul J · 321, 438  
Gómez Buendía Hernando · 145, 452  
González Muñoz Carlos Andrés · 211, 248, 438  
González Posso Camilo · 214, 438  
González Rodríguez Sergio · 214, 249, 427, 466  
Goodwin Jeff · 125, 427  
Granda Rodrigo · 311, 438  
Grillo Ioan · 108, 113, 131, 133, 135, 427  
Grimm Sonja, Lemay-Hébert Nicolas et Nay Olivier · 22, 438  
Guerra Castañeda Joel · 407, 439  
Guerrero Gutiérrez Eduardo · 47, 192, 198, 203, 209, 211, 238, 243, 250, 272, 273, 274, 314, 315, 320, 321, 334, 335, 339, 353, 355, 358, 359, 360, 403, 428, 439, 465  
Guevara B. José A · 402, 439

Guevara Ernesto « Che » · 61, 63, 161, 428  
Gutiérrez Sanín Francisco · 37, 368, 369, 370, 439

---

## H

Hammet Brian R · 34, 101, 103, 106, 107, 109, 114, 118, 124, 126, 128, 428  
Hernández Anabel · 357, 384, 387, 408, 428  
Hernando Calvo Ospina · 36, 104, 105, 106, 110, 111, 112, 114, 115, 119, 120, 123, 125, 130, 132, 425  
Hobbes Thomas · 100, 115, 117, 144, 235, 323, 428  
Homère · 17, 18, 428  
Hope Alejandro · 408, 409, 412, 413, 439, 440  
Huertas Díaz Omar, Torres Vásquez Henry, Berkes Antal · 289, 440  
Hurtado de Mendoza Rafael · 320, 403, 404, 448  
Hurtado-González Luis Eduardo y Delgado Valdez Juana Lilia · 49, 440

---

## I

Insuasty Rodríguez Alfonso, Valencia Grajales José Fernando, Restrepo Marín Janeth · 243, 346, 428  
Islas Colín Alfredo · 373, 389, 390, 392, 393, 394, 428, 440  
Islas Colín Alfredo y Cornelio Landero Eglá · 373, 389, 392, 393, 428  
Iván Cortés Rodrigo · 275, 440

---

## J

Jacome Jaramillo Michelle · 344, 440  
Jean Batou · 311, 438  
Jiménez Ortiz Hamilton · 333, 336  
Joana Jean · 25, 26, 261, 283, 446  
Joaquín Villalobos · 170, 440  
Jolle Demmers · 323, 428  
Joly Émilie et l'Écuyer Gabriel · 66, 67, 440

---

## K

Kessler Gabriel · 146, 309, 440  
King Gary, Keohane Robert O. and Verba Sidney · 94, 428  
Koliopoulos Konstantinos · 187, 428  
Kouloglou Nikolas · 184, 440

---

## L

Labrousse Alain · 90, 227, 266, 310, 317, 428, 441  
Lagarde y de los Ríos Marcela · 351, 441  
Lair Eric · 349, 441  
Langston Joy · 101, 102, 441  
Lasconjarias Guillaume · 210, 225, 335, 441  
Leclerc Arnaud · 70, 454



Leech Garry · 127, 129, 130, 168, 213, 227, 428  
Lieutenant-colonel Moreno Peláez Jesús Eduardo · 411, 429  
Lijphart Arend · 74, 75, 441  
Linz Juan José · 86, 98, 99, 441, 442  
Locke John · 117, 313, 323, 429  
López Bermúdez Andrés · 105, 442  
López de la Lara E. Dainzú y Aguirre Calleja Ana Cristina · 375, 442  
Löwy Michael · 283, 442  
Lucatello Simone · 206, 319, 320, 343, 348, 442

---

## M

Machiavel Nicolas · 135, 205, 295, 336, 337, 429  
Mallory Stephen L · 221, 429  
Martz John D. · 261, 429  
Maurice Frédéric · 251, 442  
Mazzitelli Antonio Luigi · 54, 176, 178, 189, 442  
McGee Nicole · 233, 442  
McMillan James H. and Schumacher Sally · 78, 429  
Medina Gallego Carlos · 180, 213, 248, 318, 442  
Mesa Manuela y Gonzalez Mabel · 429  
Mesnard Philippe et Thanassekos Yannis · 50, 430  
Mill John Stuart · 75, 429  
Minassian Gaidz · 49, 51, 429  
Mira González Clara María · 42, 44, 443  
Misse Michel · 280, 281, 443  
Mojica Noreña Michelle · 220, 222, 232, 443  
Moloeznik Marcos Pablo · 48, 443  
Moncayo Víctor Manuel · 188, 443  
Mónica Serrano · 104, 113, 424, 437  
Montero Moncada Luis Alexander · 333, 429  
Montesquieu · 58, 59, 429  
Moreno Castillejo Álvaro E · 396, 397, 443  
Morlino Leonardo · 57, 429  
Musset Alain · 102, 103, 118, 123, 296, 384, 429, 430

---

## N

Nieto Nubia · 239, 267, 443  
Nouschi Marc · 255, 430

---

## O

O'Donnell Guillermo · 25, 443  
Olson Eric L · 397, 443  
Olson Jiménez Georgina · 207, 443  
Osorio Montoya Rodrigo Orlando · 350, 430  
Osorno Diego Enrique · 113, 194, 430  
Ottone Ernesto · 22, 444  
Oyarvide Morales César · 151, 444

---

## P

Pancracio Jean-Paul · 60, 141  
Pascallon Pierre · 430

Pécaut Daniel · 71, 88, 105, 109, 110, 118, 119, 120, 132, 145, 147, 148, 149, 152, 153, 158, 159, 163, 190, 193, 196, 202, 205, 208, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 234, 237, 239, 242, 300, 301, 306, 315, 316, 339, 348, 358, 385, 430, 444  
Pécoud Antoine · 29, 444  
Pérez Esparza David · 359, 444  
Piñeyro José Luis et Barajas Gabriela · 276, 444  
Pizarro Leongómez Eduardo · 267, 269, 430, 444

---

## Q

Quintero Londoño Sergio · 265, 333, 445

---

## R

Ramonet Ignacio · 36, 99, 302, 430  
Rangel Suárez Alfredo · 156, 445  
Raufier Xavier · 18, 19, 69, 140, 445  
Ravelo Ricardo · 47, 71, 97, 178, 198, 200, 237, 241, 307, 430  
Raymond Léo · 31, 445  
Rehm Lukas · 85, 88, 445  
Restrepo Riaza William · 87, 88, 445  
Revesz Bruno · 24, 257, 445  
Reyna Juan Carlos · 207, 430  
Ríos Sierra Jerónimo · 305, 340, 445  
Rivelois Jean · 278, 279, 430  
Rodrigues Thiago · 282, 283, 445  
Rodríguez Ferreira Octavio · 176, 446  
Rodríguez Luna Armando y Quintanar Patricia · 317, 446  
Rodríguez Pinzón Erika M · 177, 312, 446  
Rodríguez Ulloa Carlos · 215, 446  
Rojas Rodríguez Jorge · 186, 207, 219, 232, 308, 431  
Roman Agathe · 228, 446  
Romero Raúl · 28, 446  
Ronfeldt David, Arquilla John, Fuller Graham F. and Fuller Melissa · 52, 53, 430  
Rosen Jonathan D. y Zepeda Roberto · 279, 446  
Rotberg Robert I · 27, 28, 32, 431  
Rouquié Alain · 25, 26, 257, 261, 273, 283, 309, 374, 431, 446  
Rousseau Jean-Jacques · 87, 236, 346, 414, 431  
Roy C. Macridis and Richard Cox · 75, 446  
Rubio Luis · 137, 431  
Rufin Jean-Christophe · 140, 141, 431

---

## S

Saab Bilal Y. and Taylor Alexandra W · 345, 447  
Sader Eder · 283, 442  
Saint-Bonnet François · 39, 447  
Salazar Trujillo Boris · 156, 447  
Salazar Ugarte Pedro · 46, 447  
Sánchez Georgina · 201, 312, 447  
Sánchez Torres Roberto Mauricio · 366, 447  
Sartori Giovanni · 73, 76, 447

Sassòli Marco, Bouvier Antoine A., Quintin Anne · 278, 447  
Schmitt Carl · 38, 39, 431  
Seiler Daniel-Louis · 58, 431  
Silva María Alejandra · 354, 355, 447  
Singer J. David · 223, 448  
Stake Robert E · 79, 431  
Stepan Alfred · 99, 442  
Surel Yves · 74, 77, 431

---

## T

Teniente Coronel Martín Moreno Luis Antonio · 431  
Teniente Coronel Moreno Luis Antonio Martín · 300, 301, 334  
Thucydide · 228, 229, 431, 446  
Tilly Charles · 166, 260, 328, 431, 447  
Timsitt-Berthier Martine · 322, 448  
Tobón-Tobón Mary Luz y Mendieta-González David · 40, 44, 448  
Tokadian Juan Gabriel · 264, 448  
Tomassini Luciano · 23, 24, 448  
Torres-Vásquez Henry · 113, 448  
Tulkens Henry · 129, 448

---

## U

Uprimmy Yepes Rodrigo · 41, 438

---

## V

Valdés Castellanos Guillermo · 108, 116, 117, 118, 121, 122, 126, 130, 131, 146, 147, 148, 156, 159, 160, 165, 175, 223, 228, 263, 431, 448  
Vargas Gonzalo · 320, 403, 404, 448  
Vásquez Teófilo · 155, 360, 361, 432  
Velásquez Rivera Edgar de Jesús · 67, 242, 448  
Viatela Juan Manuel · 37, 439  
Villarraga Sarmiento Álvaro · 266, 448  
Villegas Beltrán Miguel Ángel · 122, 152, 158, 190, 218, 220, 230, 313, 378, 432  
Von Clausewitz Carl · 185, 343, 364, 432  
Vulliamy Ed · 93, 200, 239, 244, 246, 308, 310, 335, 432

---

## W

W. Deutsch Karl · 223, 448  
Waltz Kenneth N · 221, 448  
Weber Max · 21, 50, 432  
Weigend Vargas Eugenio · 359, 444  
William Ortiz Jiménez · 331, 449  
Wimmer Andreas · 31, 449  
Wyrwisz Anna · 112, 449

---

## Y

Yáñez Romero José Arturo · 178, 449

---

## Z

Zepeda Gil Raúl · 65, 449

## INDEX DES NOTIONS

---

### A

armée révolutionnaire .....53, 63, 66, 119, 125, 190, 207, 215, 216, 223, 251, 258, 290, 292, 294, 352, 360, 368, 372, 383

---

### C

cartel....35, 55, 56, 67, 71, 72, 93, 94, 113, 120, 121, 122, 126, 133, 135, 146, 147, 148, 153, 165, 172, 173, 176, 177, 186, 188, 189, 191, 194, 195, 197, 202, 207, 208, 209, 211, 214, 215, 216, 220, 221, 223, 225, 226, 228, 231, 233, 238, 239, 241, 243, 249, 250, 251, 264, 265, 268, 306, 334, 338, 339, 359, 368, 381, 383, 404, 405, 411, 431

corruption ... 21, 24, 27, 33, 34, 54, 71, 72, 86, 90, 97, 98, 109, 113, 121, 122, 126, 127, 131, 137, 142, 157, 160, 164, 176, 219, 235, 236, 249, 260, 261, 265, 268, 276, 296, 304, 317, 320, 342, 358, 374, 377, 378, 380, 384, 388, 409, 463

criminels..... 28, 47, 54, 69, 71, 82, 92, 93, 122, 132, 146, 147, 150, 153, 154, 159, 163, 167, 169, 172, 178, 179, 180, 183, 188, 192, 194, 197, 208, 211, 214, 216, 217, 218, 225, 229, 231, 235, 245, 246, 249, 251, 254, 263, 281, 298, 311, 315, 319, 320, 325, 332, 334, 338, 343, 345, 347, 353, 357, 358, 359, 362, 377, 381, 383, 402, 403, 406, 413, 463, 471

---

### D

domination... 19, 22, 23, 25, 26, 32, 33, 35, 39, 43, 49, 50, 51, 60, 61, 62, 63, 64, 71, 89, 90, 92, 107, 114, 118, 121, 126, 133, 134, 135, 138, 139, 144, 146, 147, 151, 154, 157, 159, 160, 161, 162, 165, 166, 171, 177, 179, 180, 181, 188, 189, 190, 194, 205, 209, 214, 221, 230, 231, 235, 236, 242, 246, 258, 261, 263, 265, 281, 296, 304, 327, 348, 349, 363, 364, 378, 380, 383, 394, 471

---

### E

économie de la guerre... 94, 141, 171, 246, 291, 296, 297, 298

emprise territoriale ..50, 51, 53, 56, 58, 60, 61, 64, 67, 68, 72, 90, 159, 172, 178, 180, 181, 229, 231, 232, 237, 239, 244, 245, 247, 249, 250, 255, 256, 306, 318, 380, 381, 383, 472

État « failli » ..... 19, 21, 27, 29, 30, 34, 60, 325  
état d'exception .37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49

État de droit... 14, 18, 19, 20, 24, 25, 27, 38, 39, 43, 48, 50, 51, 58, 62, 64, 65, 76, 77, 83, 84, 88, 89, 90, 91, 94, 95, 114, 122, 124, 132, 133, 134, 137, 138, 141, 143, 144, 146, 156, 159, 170, 172, 176, 181, 188, 195, 197,

205, 219, 246, 251, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 271, 276, 277, 278, 287, 294, 295, 296, 312, 313, 317, 318, 320, 323, 326, 329, 341, 346, 351, 352, 357, 359, 361, 364, 377, 380, 382, 384, 394, 397, 398, 400, 403, 408, 409, 414, 425, 427, 436, 454, 472

État de guerre..... 323

État de nature ..... 117, 323

État de police ..... 20

État faible..... 22, 345

État officiel ..... 18, 30, 62, 69, 70, 71, 160, 289, 293, 294, 297, 305, 320, 329, 372, 380, 382, 384

État ordinaire..... 50, 51

État souverain ..... 49, 51, 291

expansion territoriale ..... 55, 61, 63, 66, 69, 95, 150, 165, 169, 177, 193, 217, 220, 223, 224, 225, 231, 233, 235, 236, 237, 243, 244, 246, 247, 274, 335, 359, 368, 381, 401, 471

---

### F

FARC .. viii, 13, 14, 15, 19, 30, 31, 34, 36, 41, 43, 50, 51, 53, 56, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 75, 79, 82, 83, 84, 91, 92, 95, 96, 105, 109, 110, 112, 115, 116, 118, 119, 120, 122, 125, 127, 128, 129, 132, 134, 135, 136, 138, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 242, 244, 247, 248, 250, 251, 253, 254, 255, 256, 258, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 274, 275, 276, 277, 280, 285, 286, 288, 289, 290, 292, 293, 294, 297, 298, 300, 301, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 325, 326, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 336, 337, 338, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 348, 349, 352, 354, 360, 361, 364, 367, 369, 370, 372, 373, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 389, 392, 395, 400, 401, 402, 403, 404, 406, 407, 409, 410, 411, 414, 426, 428, 429, 431, 433, 434, 435, 436, 437, 439, 441, 442, 443, 444, 445, 448, 452, 458, 461, 470, 471, 472

---

### G

guérilla...30, 51, 53, 56, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 69, 70, 71, 76, 82, 83, 92, 105, 110, 111, 112, 114, 118, 120, 125, 127, 128, 129, 131, 132, 136, 138, 141, 142, 145, 146, 149, 152, 153, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 165, 168, 169, 171, 172, 173, 176, 177, 179, 180, 185, 187, 188, 190, 191, 193, 194, 196, 199, 202, 205, 207, 208, 209, 210, 213, 214, 215, 218, 219, 220, 222, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 234, 237, 239, 240, 242, 244, 248, 251, 254, 256, 263, 266, 267, 269, 274, 275,

279, 286, 290, 292, 293, 297, 298, 300, 301, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 315, 316, 318, 326, 333, 336, 337, 339, 340, 344, 345, 348, 351, 352, 360, 361, 368, 369, 370, 372, 373, 375, 376, 378, 379, 381, 383, 384, 385, 386, 392, 395, 400, 401, 402, 403, 411, 431, 461  
guerre ....14, 17, 18, 21, 22, 26, 32, 35, 36, 39, 40, 43, 45, 46, 47, 59, 60, 63, 72, 85, 90, 92, 93, 94, 104, 108, 112, 114, 116, 125, 130, 132, 133, 135, 136, 137, 141, 142, 143, 144, 151, 153, 154, 156, 158, 160, 161, 164, 166, 167, 169, 171, 179, 180, 185, 186, 187, 193, 196, 197, 199, 200, 201, 203, 205, 206, 208, 209, 210, 212, 213, 215, 216, 223, 225, 227, 228, 230, 232, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 248, 249, 251, 266, 268, 269, 270, 272, 274, 276, 278, 280, 282, 287, 288, 291, 294, 295, 296, 297, 298, 300, 302, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 321, 323, 326, 328, 329, 330, 334, 336, 337, 338, 340, 343, 348, 349, 354, 361, 364, 367, 369, 370, 373, 374, 377, 381, 382, 383, 389, 395, 396, 397, 400, 401, 405, 425, 437, 445, 448, 463  
69, 370, 440

---

## I

institutions .. 24, 28, 29, 30, 41, 49, 51, 54, 60, 63, 66, 72, 73, 85, 90, 91, 97, 98, 101, 129, 131, 137, 144, 149, 150, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 166, 168, 175, 176, 178, 179, 181, 209, 226, 241, 242, 243, 244, 249, 268, 272, 275, 276, 281, 295, 296, 302, 309, 324, 325, 331, 337, 339, 347, 348, 352, 373, 374, 380, 383, 396, 397, 398, 407, 409

---

## M

militarisation ..... 25, 93, 94, 95, 111, 122, 133, 141, 172, 197, 203, 207, 208, 216, 219, 239, 246, 264, 278, 279, 283, 284, 287, 290, 318, 335, 336, 338, 342, 346, 352, 354, 377, 395, 400, 401, 402, 443  
monopole de la violence .....148, 326

---

## N

narcotrafic... 14, 27, 35, 47, 61, 62, 65, 68, 71, 83, 90, 91, 92, 93, 97, 104, 108, 112, 113, 116, 120, 121, 123, 127, 144, 147, 148, 150, 153, 156, 157, 164, 167, 169, 173, 178, 185, 186, 187, 189, 194, 197, 198, 202, 203, 212, 219, 221, 223, 226, 234, 235, 238, 241, 246, 249, 250, 251, 260, 261, 262, 265, 266, 268, 273, 274, 280, 288, 296, 297, 298, 299, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 315, 317, 327, 330, 332, 333, 334, 340, 359, 364, 365, 374, 377, 378, 383, 410, 411, 460, 471

---

## O

OMTD ..... 15, 55, 60, 64, 66, 68, 69, 72, 75, 90, 92, 305, 306, 312, 328, 332, 334, 335, 337, 338, 342, 345, 347,

352, 362, 367, 368, 374, 376, 381, 383, 395, 402, 404, 412

---

## P

politiques publiques..... 37  
pouvoir étatique..... 36  
puissance de l'État.... 62, 89, 94, 122, 141, 144, 145, 146, 170, 205, 246, 289, 290, 312, 380, 425

---

## S

sécurité ..20, 21, 24, 27, 28, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 42, 47, 48, 52, 54, 60, 82, 84, 93, 104, 110, 115, 131, 132, 135, 136, 137, 143, 144, 149, 150, 159, 160, 162, 164, 165, 169, 170, 175, 178, 179, 185, 189, 192, 195, 201, 206, 208, 217, 222, 225, 226, 228, 237, 244, 247, 248, 249, 251, 256, 263, 264, 265, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 281, 282, 284, 285, 287, 288, 294, 299, 304, 307, 309, 311, 315, 320, 323, 324, 332, 339, 344, 350, 354, 355, 357, 360, 362, 363, 364, 373, 380, 382, 383, 391, 392, 397, 399, 402, 405, 409, 411, 412, 413, 455, 457, 460  
société civile ... 23, 24, 27, 31, 33, 39, 52, 53, 54, 66, 118, 218, 241, 244, 257, 314, 332, 334, 347, 348, 374, 375  
souverain ..... 26, 39, 87, 235, 361, 362  
Souverain..... 39, 62  
souveraineté .....21, 33, 38, 39, 40, 48, 50, 62, 63, 70, 87, 104, 110, 115, 125, 137, 144, 161, 217, 236, 255, 258, 271, 277, 289, 290, 291, 300, 301, 320, 325, 334, 346, 357, 362, 394, 395, 400, 411, 414

---

## T

trafic...19, 28, 29, 30, 34, 35, 42, 48, 49, 55, 58, 60, 61, 64, 92, 104, 119, 122, 126, 128, 129, 130, 134, 147, 150, 160, 163, 164, 172, 174, 177, 178, 179, 185, 186, 189, 192, 194, 196, 197, 200, 202, 206, 208, 216, 219, 221, 223, 225, 226, 230, 231, 233, 235, 236, 237, 239, 240, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 254, 255, 266, 267, 268, 272, 273, 276, 278, 279, 281, 289, 290, 292, 293, 294, 297, 298, 299, 300, 301, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 320, 327, 330, 332, 333, 336, 338, 339, 342, 343, 344, 347, 349, 350, 370, 371, 387, 405, 410, 411, 434, 460, 461  
trafic d'armes .. 35, 61, 178, 185, 186, 200, 202, 206, 208, 236, 239, 245, 246, 299, 308, 309, 310, 319, 320, 460

---

## V

violence..... 14, 20, 21, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 35, 36, 37, 47, 49, 51, 53, 56, 63, 64, 72, 76, 77, 83, 85, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 104, 109, 113, 116, 119, 121, 122, 125, 126, 127, 135, 136, 137, 138, 141, 142, 143, 147, 148, 149, 151, 157, 158, 159, 160, 162, 164, 165, 166, 167, 170, 172, 174, 178, 180, 181, 183, 184, 186, 189, 193, 194, 195, 197, 198, 200, 203, 204, 208, 209, 211, 212,

214, 215, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 231, 233, 239,  
243, 244, 246, 249, 255, 258, 266, 277, 280, 283, 284,  
290, 309, 310, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 320, 321,  
322, 323, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333,  
334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 345,  
346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 357,  
358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 371,  
374, 375, 376, 377, 378, 387, 396, 398, 400, 402, 405,  
407, 408, 413, 414, 436, 441, 472

---

## Z

zones grises...xii, 13, 14, 18, 19, 20, 29, 31, 32, 33, 35,  
37, 39, 41, 47, 49, 50, 51, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62,  
63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 75, 76, 77, 79, 81, 82,  
84, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 100, 110, 122, 125, 135, 137,  
139, 140, 141, 142, 143, 144, 148, 151, 153, 154, 160,  
161, 162, 164, 166, 167, 172, 181, 184, 197, 215, 216,  
217, 219, 251, 253, 254, 255, 256, 258, 260, 261, 263,  
268, 270, 283, 288, 289, 290, 291, 295, 302, 310, 323,  
324, 325, 326, 327, 328, 329, 340, 342, 346, 352, 363,  
370, 377, 400, 402, 403, 404, 409, 413, 441, 470, 471,  
472

## BIBLIOGRAPHIE

### I – OUVRAGES SPÉCIFIQUES

Aguilar V. Rubén y G. Castañeda Jorge., *EL NARCO: La guerra fallida*, Punto de Lectura, México, 2009.

Arturo Alvarado et Mónica Serrano (coordin.), *Los grandes problemas de México, Seguridad nacional y seguridad interior*, El Colegio de México, México, 2010.

Basilien-Gainche Marie-Laure., *État de droit et états d'exception, Étude d'une relation dialectique à partir du constitutionnalisme colombien*, Jean-Michel Blanquer (directeur), Thèse de doctorat en droit public, Université Paris 3 - Sorbonne Nouvelle, IHEAL, 4 décembre 2001.

Bailey John., *Crimen e impunidad, las trampas de la seguridad en México*, Penguin Random house, Mexico, 2014.

Barrón Gruz Martín Gabriel., *Violencia y seguridad en México en el umbral del siglo XXI*, Instituto Nacional de Ciencias Penales, México D.F., 2012.

Barrón Cruz Martín Gabriel., *Alternativa a la seguridad: Gendarmería o Guardia Nacional*, Ediciones del Instituto Nacional de Ciencias Penales, México D.F., 2015.

Baud Jacques., *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Éditions du Rocher, Monaco, 2003.

Bechara Gómez Eduardo (dir.), *¿Prolongación sin solución?: perspectivas sobre la Guerra y la paz en Colombia*, Universidad Externado de Colombia, Bogotá, 2012.

Beittel June S., *Colombia: Background, U.S. Relations, and Congressional Interest*, Congressional Research Service, Washington D.C., 2012.

Beittel June S., *Mexico: Organized Crime and Drug Trafficking Organizations*, Congressional Research Service, Washington DC, 2015.

Benítez Manaut Raúl (editor), *Crimen organizado e Iniciativa Mérida en las relaciones México-Estados Unidos*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2010.

Blanquer Jean-Michel., *La Colombie, Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, Paris, 2017.

Bolívar R. Ingrid Johanna., *Discursos emocionales y experiencias de la política, las FARC y las AUC en los procesos de negociación del conflicto (1998-2005)*, Ediciones de la Universidad de los Andes, Bogotá, 2006.

Boniface Pascal et Védrine Hubert., *Atlas des crises et des conflits*, Armand Colin, Fayard, Paris, 2013.

Borda Guzmán Sandra., *La internacionalización de la paz y de la guerra en Colombia durante los gobiernos de Andrés Pastrana y Álvaro Uribe: búsqueda de legitimidad política y capacidad militar*, Bogotá, Universidad de los Andes, Ediciones Uniandes, 2012.

Brittain James J., *Revolutionary social change in Colombia, the Origin and Direction of the FARC-EP*, Pluto Press, London & New York, 2010.

Bruce Victoria, Hayes Karin, Botero Jorge Enrique., *Hostage Nation, Colombia's guerrilla army and the failed war on drugs*, Knopf, Borzoi Books, New York, 2010.

Calvo Ospina Hernando., *Colombie : Derrière le rideau de fumée / Histoire du terrorisme d'État*, le Temps des Cerises, Pantin, 2008.

Cambell Howard., *Drug war zone: Frontline dispatches from the streets of El Paso and Juárez*, Austin University of Texas Press, USA, 2009.

Cárdenas Mauricio., *State Capacity in Latin America*, Global Economy and Development Program, Brookings Institution Press, Washington D.C., 2010.

Centeno Miguel Ángel., *Blood and Debt, War and the Nation-State in Latin America*, the Pennsylvania State University Press, University Park, Pennsylvania, 2002.

Cubides Cárdenas Jaime y Jiménez Reina Jonnathan (editores), *Desafíos para la Seguridad y Defensa Nacional de Colombia: Teoría y Praxis*, Escuela Superior de Guerra Centro de Estudios Estratégicos sobre Seguridad y Defensa Nacionales ESDEGUE-SIIA, Bogotá D.C., 2017.

Dabène Olivier., *L'Amérique latine*, le Cavalier Bleu, Paris, 2009.

Dabène Olivier., *L'Amérique latine à l'époque contemporaine*, 8<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, Paris, 2016.

Das Veena et Poole Deborah., *Anthropology in the Margins of the State*, Santa Fe: School of American Research Press, Harvard University, Cambridge Massachusetts, 2004.

Davis D., Kilcullen D., Mills G. et Spencer D., *A Great Perhaps? Colombia: Conflict and Convergence*, London, Hurst & Co, 2015.

Domínguez Nárez Freddy E., *Gouvernabilité et légitimation dans le régime autoritaire mexicain (1985-1995)*, Georges Couffignal (directeur), Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne, École doctorale de science politique de la Sorbonne, 5 juillet 1999.

Domínguez Nárez Freddy E., *Legitimidad y gobernabilidad en el autoritarismo*, Ediciones de la Universidad Juárez Autónoma de Tabasco, Villahermosa, 2004.

Domínguez Ruvalcaba Héctor., *Entre las duras aristas de las armas: violencia y victimización en Ciudad Juárez*, CIESAS, México, 2007.

Drouhaud Pascal., *FARC, Confessions d'un guérillero*, Choiseul Editions, Paris, 2008.

Esquivel Jesús J., *La DEA en México, una historia oculta del narcotráfico contada por los agentes*, Grijalbo, México D.F., 2013.

Frédéric Debove et Olivier Renaudie (coord.), *Sécurité intérieure, les nouveaux défis*, Magnard-Vuibert, Paris, 2013.

Fernández Menéndez Jorge et Ronquillo Victor., *De los maras a los Zetas, los secretos del narcotráfico de Colombia a Chicago*, Debolsillo, México D.F., 2007.

Ferro Medina Juan Guillermo y Uribe Ramón Graciela., *El orden de la guerra, las FARC-EP: Entre la organización y la política*, Centro Editorial Javeriano, Bogotá, 2002.

Garay Salamanca Luis Jorge et Salcedo Albarrán Eduardo., *Narcotráfico, corrupción y Estados cómo las redes ilícitas han reconfigurado las instituciones en Colombia, Guatemala y México*, Debate, Bogotá y México D.F., 2012.

Garcia Jean-René, Rolland Denis et Vermeren Patrice (direction)., *Les Amériques des Constitutions aux démocraties*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2015.



Garcia Jean-René., *La Bolivie : Histoire Constitutionnelle et ambivalence du pouvoir exécutif*, l'Harmattan, Paris, 2010.

González Rodríguez Sergio., *Campo de guerra*, Anagrama, Barcelone, 2014.

Goodwin Jeff., *No Other Way Out: States and revolutionary movements, 1945–1991*, Cambridge, UK: Cambridge University Press, 2001.

Grillo Ioan., *El Narco: en el corazón de la insurgencia criminal mexicana*, Ediciones Urano México, D.F. 2012.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., *Security, Drugs and Violence in Mexico : A survey*, North American Forum, Washington DC / Latia Consultores, México, 2011.

Guevara Ernesto « Che »., *La guerra de guerrillas*, Editorial de ciencias sociales, La Habana, 1985.

Hammet Brian R., *Histoire du Mexique*, Perrin, Paris, 2009.

Hernández Anabel., *La verdadera noche de Iguala, la historia que el gobierno trató de ocultar*, Grijalbo, México D.F., 2016.

Insuasty Rodríguez Alfonso, Valencia Grajales José Fernando, Restrepo Marín Janeth, *Elementos para una genealogía del paramilitarismo en Colombia*, Grupo de Investigación y Editorial Kavilando, Medellín, 2016.

Islas Colín Alfredo y Cornelio Landero Eglá., *Derechos humanos por la Corte Interamericana: temas selectos*, Tirant lo Blanch, Universidad Juárez Autónoma de Tabasco, Ciudad de México, 2018.

Jolle Demmers., *Theories of Violent Conflict an introduction*, Routledge Taylor & Francis Group, New York., 2016.

Labrousse Alain., *Géopolitique des drogues*, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, Paris, 2011.

Leech Garry., *The FARC, the longest insurgency*, Zed Books, New York, 2011.

Lieutenant-colonel Moreno Peláez Jesús Eduardo (editor)., *Nuevos escenarios en las fronteras colombianas: perspectivas institucionales en material de migración irregular en el marco del pos-acuerdo*, Ediciones de la Escuela superior de guerra «General Rafael Reyes Prieto», maestría en estrategia y geopolítica, Bogotá D.C., 2018.

Mallory Stephen L., *Understanding organized crime*, Jones & Bartlett Learning, Sudbury, Massachusetts, 2012.

Martz John D., *The Politics of Clientelism: Democracy and the State in Colombia.*, New Brunswick: Transaction Publishers, New Jersey, 1997.

Minassian Gaïdz., *Zones grises : Quand les États perdent le contrôle*, Éditions Autrement, Paris, 2011.

Montero Moncada Luis Alexander (editor), *Narcotráfico y control territorial, una mirada desde el ejército*, Escuela Superior de Guerra «General Rafael Reyes Prieto», Bogotá, D.C. 2017.

Musset Alain., *Le Mexique*, Que sais-je?, PUF, Paris, 2010.

Musset Alain., *Le Mexique*, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris, 2017.

Osorio Montoya Rodrigo Orlando., *Feminicidio, Poder, desigualdad, subordinación e impunidad: no más invisibilidad*, Universidad Católica Luis Amigo, Medellín, 2017.

Osorno Diego Enrique., *El cartel de Sinaloa, una historia del uso político del narco*, Random House Mondadori, México D.F., 2009.

Pascallon Pierre (direction), *Les zones grises dans le monde d'aujourd'hui- le non-droit gangrène-t-il la planète?*, l'Harmattan, Paris, 2006.

Pécaut Daniel., *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, Ligne de repères, Paris, 2008.

Pizarro Leongómez Eduardo., *Cambiar el futuro, Historia de los procesos de paz en Colombia (1981-2016)*, Debate, Bogotá DC, 2017.

Philippe Mesnard et Yannis Thanassekos., *La zone grise : entre accommodement et collaboration*, Éditions Kimé, Paris, 2010.

Ramonet Ignacio., *Guerras Del Siglo XXI, Nuevos miedos, nuevas amenazas*, Mandadori, Barcelona, 2016.

Ronfeldt David, Arquilla John, Fuller Graham F. and Fuller Melissa., *The Zapatista social netwar in Mexico*, RAND Arroyo Center, Santa Monica, California, 1998.

Ravelo Ricardo., *Narcomex: Historia e Historias de una guerra*, Vintage español, México–Estados Unidos, 2012.

Ravelo Ricardo., *Zetas, la franquicia criminal*, Ediciones B, México D.F., 2013.

Reyna Juan Carlos., *Confesión de un sicario, el testimonio de Drago, lugarteniente de un cártel mexicano*, Random House Mondadori, México D.F., 2011.

Rivelois Jean., *Droque et pouvoirs: du Mexique au paradis*, l'Harmattan, Paris, 1999  
Romero Mauricio., *Paramilitares y autodefensas, 1982-2003*, Editorial Planeta, Instituto de Estudios Políticos y Relaciones Internacionales, Universidad Nacional de Colombia, Bogotá, 2003.

Rojas Rodríguez Jorge., *Timochenko, el último guerrillero*, Ediciones B Colombia, Bogotá, 2017.

Rouquié Alain., *Le Mexique, un État nord-américain*, Fayard, Paris, 2013.

Rubio Luis., *Una utopía mexicana, el Estado de derecho es posible*, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington DC, 2015.

Rufin Jean-Christophe., *L'Empire et les nouveaux barbares*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1991.

Teniente Coronel Martín Moreno Luis Antonio (coord.), *El Control Territorial en el siglo XXI: Fundamentos Teóricos*, Ediciones de Escuela Superior De Guerra «General Rafael Reyes Prieto», Departamento Ejército, Bogotá DC., 2017.

Valdés Castellanos Guillermo., *Historia del narcotráfico en México*, Santillana, México, D.F., 2013.

Vásquez Teófilo., *Caquetá Análisis de conflictividades y construcción de paz*, Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD), Suède, 2014.

Villegas Beltrán Miguel Ángel., *Las FARC-EP (1950-2015): Luchas de ira y esperanza*, Ediciones Desde abajo, Universidad Nacional de Colombia, Bogotá, 2015.

Vulliamy Ed., *América: guerra en la frontera*, Tusquets Editores, Barcelone, 2012.

## II – OUVRAGES GÉNÉRAUX

Aristotelis., *Aristotelous Politika I-II*, traduction par Vasilis Moskovis, Ekdoseis Nomiki Vivliothiki, Athina, 1989.

Basilien-Gainche Marie-Laure., *État de droit et états d'exception, une conception de l'État*, Presses Universitaires de France, Paris, 2013.

Beaud Olivier., *La puissance de l'État*, Presses universitaires de France, Paris, 1994.

Berg Bruce L., *Qualitative Research Methods for the Social Sciences*, Allyn & Bacon, Boston, 2009.

Bodin Jean., *Les six livres de la République*, Fayard, Paris, 1986.

Bourdieu Pierre., *Sur l'État, cours au Collège de France 1989-1992*, Raison d'agir / Seuil, Paris, 2012.

Carré de Malberg Raymond., *Contribution à la théorie générale de l'État*, réédition par Éric Maulin, Dalloz, Paris, 2004.

Chevallier Jacques., *L'État de droit*, 5ème édition, L'extenso, 2010, Paris.

Chevallier Jacques., *L'État post-moderne*, 3ème édition, Lextenso, Maison des Sciences de l'Homme, 2008.

Clinchamps Nicolas et Monjal Pierre-Yves (dir.), *L'autonomie stratégique de l'Union européenne. Perspectives, responsabilité, ambitions et limites de la défense européenne*, Éditions Larcier, Bruxelles, 2015.

Creswell John W., *Qualitative inquiry and research design, Choosing among five approaches*, SAGE, Third Edition, 2013.

De Tocqueville Alexis., *De la Démocratie en Amérique*, Institut Coppet, Paris, réédition de 2012.

Elias Norbert., *The Civilizing Process Sociogenetic and Psychogenetic Investigations*, Blackwell publishing, USA-UK-Australia, 2000.

Fukuyama Francis., *State-building and nation building, governance and world order in the 21st century*, Cornell University Press, Ithaka, New York, 2004.

Fukuyama Francis., *The origins of political order. From prehuman times to the French Revolution*, Farrar, Straus and Giroux, New York, 2011.

Homère, *L'Iliade*, Chant IX 63-64, traduction par Nikos Kazantzakis et Ioannis Kakridis, Éditions Fondation Triantafyllidi, Université Aristote de Thessalonique, Thessalonique, 1955.

Hobbes Thomas., *Léviathan*, Gallimard, Paris, 2000.

King Gary, Keohane Robert O. and Verba Sidney., *Designing social inquiry, scientific inference in qualitative research*, Princeton University Press, New Jersey, 1994.

Koliopoulos Konstantinos., *Strategic thought from antiquity to the present*, Poiotita, Athens, 2008.

Locke John., *Traité du gouvernement civil*, Collection GF, Flammarion, Paris, 1999.

Machiavel Nicolas., *Le Prince*, Nathan, Paris, 2009.

McMillan James H. and Schumacher Sally., *Investigación educativa, una introducción conceptual*, Ediciones Pearson-Addison Wesley, 5a Edición, Madrid, 2005.

Mesa Manuela y Gonzalez Mabel (coords.), *Poder y democracia. Los retos del multilateralismo: Anuario CIP 2006*, Barcelona: Icaria; Centro de Investigación para la Paz, 2006.

Mill John Stuart., *A System of Logic*, Book III, Chapter 8, 8th ed., Longmans, Green, Reader, and Dyer Editions, London, 1872.

Morlino Leonardo., *Introduction à la politique comparée*, Armand Colin, Paris, 2013.

Montesquieu., *De l'Esprit des lois*, Éditions Ligarán, Paris, 2015.

Muller Pierre., *Les politiques publiques, Que je sais ?* , Presses Universitaires de France, Paris, 2013.

Nouschi Marc., *Lexique de géopolitique*, Armand Colin, Paris, 1998.

Rotberg Robert I., *State failure and State weakness in time of terror*, Brookings Institution Press / World Peace Foundation, Washington D.C., 2003.

Rousseau Jean-Jacques., *Du contrat social*, Nathan, Paris, 2009.

Stake Robert E., *Investigación con estudio de casos*, Ediciones Morata, Segunda edición, Madrid, 1999.

Schmitt Carl., *The concept of the Political*, expand edition, The University of Chicago Press, Chicago and London, 2007.

Schmitt Carl., *Political Theology*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts and London, 1985.

Seiler Daniel-Louis., *La méthode comparative en science politique*, Armand Colin, Paris, 2004.

Surel Yves., *La science politique et ses méthodes*, Armand Colin, Paris, 2015.

Tilly Charles., *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1975.

Thucydide., *Histoire*, Editions Mikros apoplous, Athènes, réédition de 1946.

Von Clausewitz Carl., *On War*, edited and translated by Michael Howard and Peter Paret, Princeton University Press, New Jersey, 1989.

Weber Max, traduit par Jacques Chavy et Éric de Dampierre., *Économie et société, Tome 1 : les catégories de la sociologie*, Collection Pocket, Éditions Agora, Paris, 2003.

Weber Max., *Le Savant et le politique*, traduction par Catherine Colliot-Thélène, La Découverte, Paris, 2003.

### III – ARTICLES SPÉCIFIQUES

Acosta Mariclaire., «La impunidad crónica y las violaciones de los derechos humanos», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012.

Acosta Mariclaire., «Proclamas y realidades de los derechos humanos en México», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017.

Aguayo Quezada Sergio y Benítez Manaut Raúl., «Introducción: las violencias. Balance, efectos y prospectiva», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012.

Aguilar Camín Héctor., «Narco Historias extraordinarias», *Nexos*, México D.F., 1 mayo 2007.

Aguilar Camín Héctor., «La captura criminal del Estado», *Nexos*, México D.F., enero 2015.

Álvarez Vanegas Eduardo, Cajiao Vélez Andrés y Cuesta Astroz Irina., «Siete regiones sin las FARC, ¿siete problemas más?», Fundación Ideas para la paz, Bogotá DC, marzo de 2017.

Anacoreta Correia Miguel., « L'État en Amérique latine et ses contraintes internes et externes », *L'évolution de l'État en Amérique latine et le rôle du partenariat européen*, Centre d'Etude et de Promotion des Relations entre les Pays de la C.E. et de l'Amérique Latine, CERCAL, Bruxelles, 1998.

Astorga Luis, «México, Colombia y las drogas ilegales. Variaciones sobre un mismo tema», *Análisis histórico del narcotráfico en Colombia*, Bogotá, octubre 2003.

Astorga Luis., «Transición democrática, organizaciones de traficantes y lucha por la hegemonía», *Atlas de la seguridad et de la defensa de México*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2009.

Astorga Luis et A. Shirk David., « Drug Trafficking Organizations and Counter-Drug Strategies in the U.S.-Mexican Context », *Working Paper Series on U.S.-Mexico Security Cooperation*, Woodrow Wilson Center for International Scholars; Trans-Border Institute, University of San Diego, San Diego California, 2010.

Atehortúa Cruz Adolfo León y Rojas Rivera Diana Marcela., «El narcotráfico en Colombia. Pioneros y capos», *Historia y espacio*, N° 31, Departamento de Historia de la Universidad del Valle, Santiago de Cali, año 2008.

Atkinson Philippa., «The war economy in Liberia: a political analysis », *Relief and Rehabilitation Network*, No 22, Overseas Development Institute, London UK, 1997.

Araújo de Paula Luciana., «The «Grey Zones» of Democracy in Brazil: The «Militia» Phenomenon and Contemporary Security Issues in Rio de Janeiro», *justice spatiale | spatial justice*, n° 8, Editions Comue Paris Lumières, Paris, July 2015.

Atehortua Cruz Adolfo León., « Les organisations du trafic de drogues en Colombie », *Cultures & Conflits*, Articles inédits, Paris, 2008.

Bagley Bruce., «Carteles de la droga: de Medellín a Sinaloa», *Criterios- Cuadernos de ciencias jurídicas y política internacional*, Vol. 4 N°1, Universidad de San Buenaventura, Bogotá, enero-junio 2011.

Baluev Dmitry., The Concept of « Gray Zones » of World Politics, Theoretical Introduction and Possible Use in Applied Policy Analysis and Foreign and Security Policy Formulation and Implementation, *Advances in Intelligent Systems Research Vol 47*, Atlantis press, Hong Kong, 2013.

Batou Jean., « The Guerrilla in Colombia, an interview with Rodrigo Granda, member of the FARC-EP International Commission », *Solidarités, Cahiers émancipations* N° 113, Genève, traduit par l'original en espagnol par Ian Barnett, 5 septembre 2007.

Bayramzadeh Kamal., « Les États faillis et le terrorisme transnational », *Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège*, Éditions Larcier, Bruxelles, 2015/1.

Benítez Manaut Raúl., « Sécurité et gouvernabilité au Mexique : criminalité et frontières », *Problèmes d'Amérique latine*, 2008/4, N° 70, Choiseuil, Paris.

Benítez Manaut Raúl., «La crisis de seguridad en México», *Nueva Sociedad*, No 220, marzo-abril, México, 2009.

Benítez Manaut Raúl., «Violencia y narcotráfico en México», *Revista de Administración Pública*, Volumen L, No. 1, UNAM, México D.F., 2015.



Berber Cruz Miguél Ángel., «Trayectorias de violencia - Homicidios 2008-2014», *Nexos*, México D.F., 1 julio 2016.

Bergman Marcelo., « Narco-politique et narco-économie en Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, Éditions Choiseul, Paris, 2010/2 N° 76.

Blanquer Jean-Michel., « Consolidation démocratique ? Pour une approche constitutionnelle », *Pouvoirs*, vol. 98, N° 3, 2001.

Blanquer Jean-Michel., « Les insitutions à l'épreuve de la pratique », dans *La Colombie à l'aube du troisième millenaire*, Jean-Michel Blanquer et Christian Cros (coordin.), CREDA, Éditions IHEAL, Paris, 1996.

Bon Pierre, « L'État en Amérique latine », *Pouvoirs*, Seuil, Paris, 2001/3 n° 98.

Brands Hal., « Paradoxes of the Gray Zone », *E-notes*, Foreign Policy Research Institute, Philadelphia, Pennsylvania, 5 february 2016.

Bufacchi Vitorrio., «Two concepts of violence», *Political Studies Review*, Blackwell Publishing Ltd Oxford, 2005.

Cadavid Rico Margarita Rosa., «Mujer: blanco del conflicto armado en Colombia», *Analecta política*, Vol. 4 | No. 7, Medellín-Colombia, julio-diciembre 2014.

Carrier Louis-Philippe., « Zone de non-droit, zone de conflit ? Réflexions sur les finalités et les outils de la démarche juridique », *Jurisdoctoria, revue doctorale de droit public comparé et de théorie juridique*, N°2 avril 2009.

Chabat Jorge., «Narcotráfico y estado: El discreto encanto de la corrupción», *Letras Libres*, Editorial Vuelta, México D.F., septiembre 2005.

Chincoya Teutli Héctor., «De la seguridad pública a la política criminológica en México: 2000-2012 (los gobiernos del Partido Acción Nacional)», *Revista del Instituto de Ciencias Jurídicas de Puebla*, N°34, Puebla, julio-diciembre de 2014.

Collier Paul., «Economic causes of civil conflict and their implications for policy», *Report for World Bank*, Washington D.C., 15<sup>th</sup> of June 2000.

Combes Hélène., « Cent ans de violence politique dans le Guerrero », *Etudes du CERI Amérique latine- L'année politique 2015*, N° 217-218, Paris, 2015.

Contreras Velasco Oscar., «La evolución del Narcotráfico en México», *ILASSA Conference proceedings*, Latin American Network Information Center, University of Texas, Austin, Texas, 2010.

Cook Thomas R., «The Financial Arm of The FARC: A Threat Finance Perspective », *Journal of Strategic Security* 4, N° 1, Henley-Putnam School of Strategic Security and University of South Florida, Florida, 2011.

Couffignal Georges., « La question de l'État en Amérique latine », *Cahiers des Amériques latines No16*, Université Paris 3, IHEAL Éditions, Paris, 1993.

Criscione Giacomo., «La muerte como técnica de gobierno en los tiempos de la Seguridad Democrática», *Nómadas 45*, Universidad Central Colombia, Bogotá, octubre 2016.

Degen Bernard., « Économie de guerre », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, Berne, Version du 09/11/2006.

Del Pilar Castillo V. María y Balbinotto Giácomo., «Las FARC y los costos del secuestro», *Revista de economía institucional*, vol. 14 N° 27, Universidad Externado de Colombia, Bogotá D.C., 2012, p. 160.

De Saint-Victor Jacques., « Crise des dettes souveraines et essor des mafias », *Études*, N° 416/3, Paris, mars 2012.

Dorantes Díaz Francisco Javier., «Estado de excepción y derechos humanos. Antecedentes y nueva regulación jurídica», *Alegatos*, Universidad Autónoma Metropolitana, Núm.81, México D.F., mayo-agosto 2012.

Douglas Lawrence and Hansen Taylor., «Los orígenes de la industria maquiladora en México», *Comercio exterior*, Vol. 53, Núm. 11, Banco Nacional del Comercio exterior, México, noviembre de 2003.

Escalante Fernando, «Homicidios 1990-2007», *Nexos* 381, septiembre, México, 2009.

Echandía Castilla Camilo., « Colombie : évolution du conflit armé à partir de l'analyse de la territorialité et des stratégies des FARC (1990-2011) », *Problèmes d'Amérique latine*, 2012/1 (N° 83), ESKA, Paris.

Echandía Castilla Camilo y Bechara Gómez Eduardo., «Conducta de la guerrilla durante el gobierno Uribe Vélez: de las lógicas de control territorial a las lógicas de control estratégico», *Análisis Político*, N° 57, mayo-agosto, Bogotá 2006.

Echandía Castilla Camilo., «La guerra por el control estratégico en el suroccidente colombiano», *Revista Sociedad y Economía*, Número 7, Ediciones de la Universidad del Valle, Cali, octubre de 2004.

Enciso Froylán., «Los fracasos del chantaje. Régimen de prohibición de drogas y narcotráfico», *Los grandes problemas de México, Seguridad nacional y seguridad interior*, sous la coordination de Arturo Alvarado et Mónica Serrano, El Colegio de México, México, 2010.

Flores Pérez Carlos., «Narcotráfico y política», *Atlas de la seguridad et de la defensa de México*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2009.

Flores Pérez Carlos., «Cártel Jalisco Nueva Generación: elementos a considerar sobre la reconfiguración de las organizaciones del tráfico de drogas en México», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017.

Flores Nancy, «Los 89 cárteles que arrasan México», *Contralínea*, México, 2 de junio de 2013.

Flores Nancy, «En Guerrero, 26 cárteles del narcotráfico», *Contra línea*, 13 de octubre de 2014.

Freidenberg Flavia y Sánchez López Francisco., «¿Cómo se elige un candidato a presidente? Reglas y prácticas en los partidos políticos de América Latica», *Revista de Estudios Políticos (Nueva Época)*, Núm. 118, octubre-diciembre 2002, Madrid.

Garcia Jean-René., «Las mutaciones de la noción de Estado de derecho en América Latina», *Políticas y Constitucionalismo*, Vol. I número 3, julio-diciembre 2014, Juridica & Law Press, Tabasco.

Garcia Jean-René., « L'influence de Montesquieu sur le constitutionnalisme latino-américain », *Corpus*, N° 65, revue de philosophie, CNL et Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Paris, 2014.

Garcia Jean-René., « El surgimiento de la noción de Tiempo Histórico Constitucional (TCH) en la doctrina Jurídica latino-americana: el caso de la Constitución Boliviana de Santa Cruz de

1831 » *Políticas y constitucionalismo*, revista de filosofía del derecho, Junio-Diciembre 2013, Volumen I, Número I, Jurídica & Law Press, Tabasco.

García Villegas Mauricio y Uprimmy Yepes Rodrigo., «¿Controlando la excepcionalidad permanente en Colombia? Una defensa prudente del control judicial de los Estados de excepción», *Dejusticia*, Centro de Estudios jurídicos y sociales, Bogotá D.C., diciembre 2005.

Garzón Juan Carlos., «El futuro del narcotráfico y los traficantes en América Latina», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012.

Garibay David., « Le conflit armé interne en Colombie : échec des solutions négociées, succès apparent de la solution militaire, poursuite des violences », *Résistances, insurrections, guérillas*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2010.

Garibay David., « Colombie : Vers une sortie militaire du conflit ? », *Ramses 2009*, Dunod IFRI, Paris, 2008.

Granda Rodrigo interviewed by Jean Batou., « The Guerrilla in Colombia an Interview with Rodrigo Granda, Member of the FARC–EP International Commission », *Monthly Review*, Volume 59, N° 10, The Monthly Review Foundation, New York, march 2008.

Grimm Sonja, Lemay-Hébert Nicolas et Nay Olivier., « Fragile States » : introducing a political concept, *Third World Quarterly*, 35 :2, Taylor and Francis Group, London, 2014.

González Muñoz Carlos Andrés., Diálogos de paz Gobierno-FARC-EP y las oportunidades para la paz en Colombia. *Estudios Políticos*, 46, Instituto de Estudios Políticos, Universidad de Antioquia, Medellín, 2015.

González Posso Camilo., «En la Habana: El laberinto con salida», dans *Conversaciones en La Habana: claves para construir la paz, Parte 1*, Oveja Negra, Bogotá, 2013.

Goldstein Paul J., «The Drugs/Violence Nexus: A Tripartite Conceptual Framework», *Journal of Drug Issues*, Vol. 15, Issue 4, College of Criminology and Criminal Justice, Florida State University, Florida USA, 1985.

Guerra Castañeda Joel., «Neoparamilitarismo en Colombia: criminalidad, acumulación de capital y control social», *Mundo Siglo XXI*, revista del CIECAS, Núm.40, Vol. XII, Instituto Politécnico Nacional, México D.F., 2016.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «Políticas de seguridad en México: análisis de cuatro sexenios», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «La estrategia fallida», *Nexos*, 1 diciembre 2012.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «Epidemias de violencia», *Nexos*, 1 julio 2012.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «El estallido de Iguala», *Nexos*, México D.F., 1 noviembre 2014.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «El dominio del miedo», *Nexos*, 1 julio 2014.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «¿Bajó la violencia?», *Nexos*, México D.F., 1 febrero, 2015.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «Un decenio de violencia», *Nexos*, 1 enero 2017.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «Seguridad, ¿hasta cuándo?», *Nexos*, México D.F., 1 enero, 2018.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «La segunda ola de violencia», *Nexos*, México D.F., 18 abril 2018.

Guerrero Gutiérrez Eduardo., «Premisa correcta, proyecto inexistente, debate estéril», *Nexos*, México D.F., 1 marzo 2019.

Guevara B. José A., «Las fuerzas armadas y la seguridad pública», *Nexos*, México D.F., 1 marzo 2019.

Gutiérrez Sanín Francisco., «Organizing minors: the case of Colombia», working paper of the group «Child Soldiers Initiative: Building Knowledge about Children and Armed Conflict», Ford Institute for Human Security, University of Pittsburgh Pennsylvania, 2007.

Gutiérrez Sanín Francisco, Acevedo Tatiana y Viatela Juan Manuel., «*Violent Liberalism? State, conflict and political regime in Colombia, 1930-2006, An analytical narrative on State-making*», *Working papers series*, N° 2, paper N° 19, Crisis States Research Center, London, 2007.

Hope Alejandro., «¿Seguirá la violencia?», *Nexos*, México D.F., 1 febrero 2019.

Hope Alejandro., «¿Para qué quieren la Guardia Nacional?», *Nexos*, México D.F., 1 marzo 2019.

Huertas Díaz Omar, Torres Vásquez Henry, Berkes Antal., « «Grey zones» in international law: areas controlled by the Colombian FARC-EP», *Justicia, Revista de la División de Ciencias Jurídicas y Políticas*, Ediciones del Universidad Santo Tomás, Bucaramanga, enero-diciembre 2016.

Hurtado-González Luis Eduardo y Delgado Valdez Juana Lilia., «La Guerra contra la delincuencia organizada durante el sexenio 2006-2012 y el respeto a los derechos humanos en México», *Investigación Universitaria Multidisciplinaria*, N°12, Universidad Simón Bolívar, México D.F., enero-diciembre 2013.

Islas Colín Alfredo., «Desaparición forzada de persona: Como debe protegerse y como se protege la persona», *Perfiles de las Ciencias Sociales*, Año 3, No. 6, Enero – junio 2016, UJAT, México, <http://revistas.ujat.mx/index.php/perfiles>

Iván Cortés Rodrigo., «La seguridad de los mexicanos. Visión del PAN», *Atlas de la seguridad et de la defensa de México*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2009.

Jacome Jaramillo Michelle., «The Revolutionary Armed Forces of Colombia (FARC) and the Development of Narco-Submarines», *Journal of Strategic Security*, 9, N° 1, Henley-Putnam School of Strategic Security and University of South Florida, Florida, 2016.

Joaquín Villalobos., «Doce mitos de la guerra contra el narco», *Nexos*, México D.F., enero 2010.

Joly Émilie et l'Écuyer Gabriel., « Le néozapatisme à l'heure du centenaire de la Révolution mexicaine : où en est l'EZLN ? », *Cahiers de la Chaire Nycole Turmel*, Institut d'études internationales de Montréal, Montréal, février 2010.

Kessler Gabriel, « Crime organisé et violences en Amérique latine et dans les Caraïbes », *Problèmes d'Amérique latine*, Choiseuil, Paris, 2010/2 N° 76.

Kouloglou Nikolas., « L'apparition des « zones grises » comme conséquence de la violence accrue. Étude des cas : L'État de Sinaloa au Mexique et le Département de Caquetá en Colombie », dans *Perfiles de las Ciencias Sociales*, Año 5, No. 9, Julio-Diciembre 2017, pp. 78-113 México, UJAT, <http://revistas.ujat.mx/index.php/perfiles>.

Lagarde y de los Ríos Marcela., «Introducción. Por la vida y la libertad de las mujeres. Fin al feminicidio», Russel Diana E H y Harmes Roberta A, *Feminicidio: una perspectiva global*, Centro de Investigaciones Interdisciplinarias en Ciencias y Humanidades UNAM, México.

Lair Eric, «Reflexiones acerca del terror en escenarios de guerra interna», *Revista de Estudios Sociales*, N° 15, Bogotá, Universidad de Los Andes, 2003.

Langston Joy., « The birth and transformation of the Dedazo in Mexico », *Informal Institutions and democracy: Lessons from Latin America*, Gretchen Helmke and Steven Levitsky (editors), Johns Hopkins University Press, Baltimore, Maryland, 2006.

Lasconjarias Guillaume., « Colombie : la longue marche vers la paix ? », *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 2016/3 (Automne).

Labrousse Alain., « Colombie : le rôle de la drogue dans l'extension territoriale des FARC-EP (1978-2002) », *Hérodote* 2004/1 (N°112), Paris, 2004.

Labrousse Alain, « Colombie : le rôle de la drogue dans l'extension territoriale des FARC-EP (1978-2002) », *Hérodote*, N°112, La Découverte, Paris, 2004.

Labrousse Alain., « La géopolitique des drogues en 2003 », *Futuribles*, N° 289, Paris, - septembre 2003.

Lasconjarias Guillaume., « Colombie : la longue marche vers la paix ? », *Politique étrangère*, Institut français des relations internationales (IFRI), Paris, 2016/3 (Automne).

Linz Juan José., «El régimen autoritario», *Antologías para el estudio y la enseñanza de la ciencia política, Régimen político, sociedad civil y política internacional, Volumen II*, Herminio Sánchez de la Barquera y Arroyo (editor), UNAM, Instituto de investigaciones jurídicas, México D.F., 2017.

Linz Juan José., «Una interpretación de los regímenes autoritarios», *Papers*, revista de sociología, N° 8, Ediciones de la Universitat Autònoma de Barcelona, Barcelona, 1978.

Linz Juan José., «Transiciones a la democracia», *Revista española de investigaciones sociológicas*, N° 51/90, Madrid, 1991.

Linz Juan José and Stepan Alfred., «Toward consolidated democracies», *Journal of Democracy* 7.2, National Endowment for Democracy and the Johns Hopkins University Press, Baltimore, Maryland, 1996.

López Bermúdez Andrés., «Las leyes del Llano, 1952-1953: conceptos fundamentales», *Dialéctica libertadora*, Fundación Universitaria Los Libertadores, Colombia, septiembre 2015.

López de la Lara E. Dainzú y Aguirre Calleja Ana Cristina., «El Femicidio como Violación a los Derechos Humanos: el caso de México desde una perspectiva internacional», *Revista de Estudos e Pesquisas sobre Américas*, Vol.11 N° 2, Departamento de Estudos Latino-americanos, Universidade de Brasília, 2017.

Löwy Michael et Sader Eder., « La militarisation de l'État en Amérique latine », *Tiers-Monde*, tome 17 n°68, Unité thématique : L'Amérique latine après cinquante ans d'industrialisation (sous la direction de Pedro Calilpadis), Paris, 1976.

Lucatello Simone., «El desafío del tráfico de armas en México y Centroamérica», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017.

Mazzitelli Antonio Luigi., «¿Mafias en México? », *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017.

McGee Nicole., « Mexico, Drug Trafficking Organizations, Realism, and Human Security », Volume 7 Issue 1 *Exploring Transformation: An Analysis of Culture, Identity & Borderlands*, PSU McNair Scholars Online Journal, Portland Oregon, 2013.

Medina Gallego Carlos., «Guerra y paz durante el gobierno de Santos», *Solución política y proceso de paz en Colombia: a propósito de los diálogos entre el gobierno y las FARC-EP*, Jairo Estrada Álvarez (coordin.), Ocean Sur, México D.F., 2013.

Mira González Clara María., «Los estados de excepción en Colombia y aplicación del principio de proporcionalidad: un análisis de seis casos representativos», *Revista Opinión Jurídica*, Universidad de Medellín, Medellín, Vol.15, N°29, enero-julio 2016.

Misse Michel., «CRIME ORGANIZADO E CRIME COMUM NO RIO DE JANEIRO: DIFERENÇAS E AFINIDADES», *Revista de Sociologia e Política*, V. 19, N. 40, Universidade Federal do Paraná, Curitiba, 2011.

Mojica Noreña Michelle., «Las FARC-EP, ¿Degradación de la lucha?», *El Ágora*, V. 11 N°2, Universidad San Buenaventura, Medellín-Colombia, Julio - diciembre 2011.



Moloeznik Marcos Pablo., «Las fuerzas armadas de Méxicio bajo la administración de Enrique Peña Nieto (2012-2018): ¿Cambio o continuidad?», *Journal CESLA*, N° 20, University Of Warsaw, Warsaw, 2017.

Moncayo Víctor Manuel., «Las conversaciones de la Habana: una compleja oportunidad para la paz en Colombia», dans *Solución política y proceso de paz en Colombia: a propósito de los diálogos entre el gobierno y las FARC-EP*, Jairo Estrada Álvarez (coordin.), Ocean Sur, Mexico, 2013.

Moreno Castillejo Álvaro E., «Los falsos positivos en el marco del discurso de la Seguridad Democrática», *Revista de la Facultad de Ciencia Política y Gobierno*, Seminario de Metodología de Grado, Universidad Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario, Bogotá D.C., 2016.

Nieto Nubia., «Political Corruption and Narcotrafficking in Mexico», *Transcience* Vol. 3, Issue 2, Humboldt-Universität zu Berlin editions, Berlin, 2012.

O'Donnell Guillermo., « Redéfinir le rôle de l'État : quelques pistes », Bradford Jr. et Colin I. (coordinateurs), *Redéfinir l'État en Amérique latine*, Éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

Olson Eric L., «El futuro de la cooperación entre México y Estados Unidos. Iniciativa Mérida», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2012*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2012.

Olson Jiménez Georgina., «El tráfico de armas de Estados Unidos hacia México», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017.

Ottone Ernesto., «The State in Latin America », United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean, Lecture in University of Pavia, Italy, 3 May 2006.

Oyarvide Morales César., «La guerra contra el narcotráfico en México. Debilidad del Estado, orden local y fracaso de una estrategia», *Revista de ciencias sociales*, Fundación Friedrich Ebert, Buenos Aires, 2011.

Pécaut Daniel., «Acerca de la Violencia de los años cincuenta», *Boletín socioeconómico*, No 17, Centro de Investigaciones y Documentación Socioeconómica (CIDSE), Ediciones de la Universidad del Valle, Cali, marzo 1987.

Pécaut Daniel., « Les FARC : longévité, puissance militaire, carences politiques », *Hérodote*, n° 123, 4<sup>e</sup> trimestre, La Découverte, Paris, 2006.

Pécaut Daniel., « La « guerre prolongée » des FARC », *EchoGéo*, Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique, Paris, décembre 2008.

Pécaut Daniel., «Las FARC: fuentes de su longevidad y de la conservación de su cohesión», *Análisis Político*, N° 63, Bogotá, 2008.

Pécaut Daniel., « Une lutte armée au service du *statu quo* social et politique », *Problèmes d'Amérique latine*, N° 100, Éditions ESKA, Paris, 2016.

Pérez Esparza David y Weigend Vargas Eugenio., «Más armas, más delitos, más homicidios», *Nexos*, México D.F., 1 septiembre 2013.

Piñeyro José Luis et Barajas Gabriela., «La seguridad nacional con Fox: avances analíticos, retrocesos reales», *Foro Internacional*, Vol. XLVIII, 1-2 (191-192) enero-junio, 2008, COLMEX, México D.F.

Pizarro Leongómez Eduardo., « Colombia : ¿Una Guerra de perdedores? », *Revista de Estudios Sociales*, N° 16, Editorial el Malpensante, Universidad de los Andes, Bogotá DC, octubre del 2003.

Quintero Londoño Sergio., Guerra y paz en Colombia: introducción al caso de las Farc, *EM PAUTA*, n. 39, v. 15, Edições da Faculdade de Serviço Social da Universidade do Estado do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro, 1o Semestre de 2017.

Rangel Suárez Alfredo., «La guerra irregular en el fin de siglo», *América Latina Hoy*, N°23, Ediciones de la Universidad de Salamanca, Salamanca, diciembre 1999.

Raufer Xavier., « La menace des « zones grises ». Sur la nouvelle carte du monde », *Le Débat*, 1992/1 (n° 68), Paris, 1992.

Raymond Léo., « La relation État-nation(s) en Colombie : le cas des rapports des forces à propos d'une zone de réserve Campesina dans le Caquetá », *Trayectorias Humanas Transcontinentales*, Números especiales, No2, Conflictos y procesos de paz : el caso de Colombia, Institut Français de Géopolitique, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, 2018.

Rehm Lukas., «La construcción de las subculturas políticas en Colombia: los partidos tradicionales como antípodas políticas durante la Violencia, 1946-1964», *Historia y sociedad*, N° 27, julio-diciembre de 2014, Medellín.

Restrepo Riaza William., «Problemas de la representación política en Colombia», *Actes de conférence*, organisée par la Convention Andrés Bello et l'Institut d'études politiques de l'Université d'Antioquia, Medellín, novembre 1999.

Revesz Bruno., «Redéfinition de l'État de gouvernabilité démocratique », *Cahiers des Amériques Latines*, N° 26, IHEAL-CREDA, Paris, 1997.

Ríos Sierra Jerónimo., «La narcotización del activismo guerrillero de las FARC y ELN 1998-2012», *Revista de la Unidad de Investigación sobre Seguridad y Cooperación Internacional*, N° 41, Universidad Complutense de Madrid, Madrid, mai 2016.

Ríos Sierra Jerónimo., «Determinantes geográfico-políticos de la acción violenta guerrillera: un análisis de la concurrencia regional de guerrillas y paramilitares en el conflicto colombiano», *Revista Española de Ciencia Política*, N° 44, Asociación Española de la Ciencia Política y de la Administración, Madrid, 2017.

Rodrigues Thiago., «Drug trafficking and security in contemporary Brazil», *World Politics of Security, International Security: A European – South American Dialogue*, Konrad-Adenauer-Stiftung, Rio de Janeiro, 2015.

Rodríguez Ferreira Octavio., «De casus belli: Violencia y delincuencia organizada en México», *Mercados ilegales y violencia armada: los vínculos entre la criminalidad organizada y la conflictividad internacional*, Josep Ibáñez Muñoz y Constanza Sánchez Avillés (dir.), Tecnos, Madrid, 2015.

Rodríguez Luna Armando y Quintanar Patricia., «Violencia, impunidad y corrupción contra la libertad de prensa en México», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017.

Rodríguez Pinzón Erika M., «Narcotráfico y conflicto armado en Colombia», *Mercados ilegales y violencia armada: los vínculos entre la criminalidad organizada y la conflictividad internacional*, Josep Ibáñez Muñoz y Constanza Sánchez Avillés (dir.), Tecnos, Madrid, 2015.

Rodríguez Ulloa Carlos., «Sinaloa: fin de la hegemonía y epicentro de la guerra que comienza», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017.

Romero Raúl, « A brief history of the Zapatista Army of National Liberation », *Roar Magazine*, Foundation for Autonomous Media, January 2014.

Rosen Jonathan D. y Zepeda Roberto., «Una década de narcoviolenca en México: 2006-2016», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017.

Rouquié Alain., « Le rôle politique des forces armées en Amérique latine : États des travaux », *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, 19<sup>e</sup> année, N°4, Paris, 1969.

Rouquié Alain., entretien à Jean Joana., « Amérique latine : l'État militaire à l'épreuve des transitions », *Revue internationale de politique comparée*, De Boeck Supérieur, Louvain-la-Neuve et Paris, 2008/1 Vol. 15, Paris.

Saab Bilal Y. and Taylor Alexandra W., « Criminality and Armed Groups: A Comparative Study of FARC and Paramilitary Groups in Colombia », *Studies in Conflict & Terrorism*, N° 32, Taylor & Francis Group LLC, Abindon, UK, 2009.

Salazar Trujillo Boris., « Conflit et contre-révolution en Colombie : une hypothèse », *Problèmes d'Amérique latine* 2012/1 (N° 83), Éditions ESKA, Paris.

Salazar Ugarte Pedro., «Estado de excepción, suspensión de derechos y jurisdicción», *Derechos humanos en la Constitución. Comentarios de la jurisprudencia constitucional e interamericana*, Tomo 1, Suprema Corte de Justicia de la Nación y UNAM y Fundación Konrad Adenauer, México D.F., 2013.

Sánchez Georgina., «Las armas: alcances y ¿límites?», *Atlas de la seguridad et de la defensa de México*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, México, 2009.

Sánchez Torres Roberto Mauricio., Desigualdad del ingreso en Colombia: un estudio por departamentos, *Cuadernos de Economía*, 36(72), Universidad Nacional de Colombia, Bogotá D.C., marzo 2017.

Sassòli Marco, Bouvier Antoine A., Quintin Anne avec la collaboration de Juliane Garcia., « Un droit dans la guerre ? », Volume 93 Numéro 884, *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, Éditions CICR, Genève, décembre 2012.

Silva María Alejandra., «Alvaro Uribe The most dangerous man in Colombian politics», Council on Hemispheric Affairs, Washington D.C., 20 October 2017.

Tilly Charles., « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, Vol. 13, N°49, De Boeck Supérieur, Paris, Premier trimestre 2000.

Tobón-Tobón Mary Luz y Mendieta-González David., «Los estados de excepción en el régimen constitucional colombiano», *Revista Opinión Jurídica*, Universidad de Medellín, Medellín, Vol.16, N°31, enero-julio 2017.

Tokadian Juan Gabriel., «Seguridad nacional y drogas ilícitas: ¿un vínculo real o un problema abierto?, Una reflexión a partir del caso de Colombia», *América Latina Hoy*, N°23, Ediciones Universidad de Salamanca, Salamanca, diciembre 1999.

Tomassini Luciano., «Estado, gobernabilidad y desarrollo», *Revista de Ciencia Política*, Pontificia Universidad Católica de Chile, Santiago de Chile, 1992.

Torres-Vásquez Henry., «La operación Cóndor y el terrorismo de Estado», *Revista Eleuthera*, 20, enero-junio 2019, Universidad La Gran Colombia, Bogotá.

Timsitt-Berthier Martine., «Violences... », Actes du colloque *La Violence du biologique au social*, Association Française de Science des Systèmes Cybernétiques, Cognitifs et Techniques Conseil d'État, Paris, ANDÉ, 18-19 mai 2000.

Valdés Castellanos Guillermo., «La senda del crimen», *Nexos*, México D.F., 1 enero, 2017.

Vargas Gonzalo et Hurtado de Mendoza Rafael, « Les défis de la « paix territoriale » », *IdeAs*, N°9, Printemps -Été, Revue de l'Institut des Amériques, Paris, juillet 2017.

Velásquez Rivera Edgar de Jesús., «Historia del paramilitarismo en Colombia», *HISTÓRIA*, Scielo Brazil, SÃO PAULO, v. 26, n. 1, 2007.

Villarraga Sarmiento Álvaro., *Biblioteca de la paz 1982-2014, Los procesos de paz en Colombia, 1982-2014*, Fundación Cultura Democrática, Bogotá DC, 2015.

William Ortiz Jiménez., «Violencia política en Colombia. Paradojas e institucionalización de una disfunción», *Civilizar*, 12 (22), enero-junio de 2012, Universidad Sergio Arboleda, Bogotá D.C.

Wyrwisz Anna., «America's longest war – the war on drugs», *Nauki Społeczne*, N° 10, Zeszyty Naukowe Towarzystwa Doktorantów UJ, Institute of American Studies and Polish Diaspora, Krakow, 2015.

Yáñez Romero José Arturo., «Drug-Trafficking-Related Violence in Mexico: Organization and Expansion», *Voices of Mexico*, núm. 84, UNAM, Ciudad de México, enero-abril de 2009.

Zepeda Gil Raúl., «Violencia en Michoacán: de la guerra a la captura del gobierno estatal», *Atlas de la Seguridad y la Defensa de México 2016*, Colectivo de Análisis de la Seguridad con Democracia, A. C., Ciudad de México, 2017.

#### IV – ARTICLES GÉNÉRAUX

Alshenqeti Hamza., «Interviewing as a Data Collection Method: A critical review», *English Linguistics Research*, Vol.3, N°1, Sciedu Press, Toronto, 2014.

Blanquer Jean-Michel., « Bon, vrai et beau droit : réflexions sur le rapport entre droit et esthétique », *Raisons politiques*, N°3, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2000.

Braibanti Ralph, « Comparative Political Analytics Reconsidered », *The Journal of Politics*, Vol.30, N° 1, The University of Chicago Press, Chicago, February 1968.

Chevallier Jacques, « État de droit et relations internationales », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Volume VII, Paris, Janvier 2007.

De Maillard Jean., « De la visibilité du crime et du privilège de l'illégalité légitime », *Raisons politiques*, Presse Sciences Po, Paris, 2005/1 N° 17.

Doneddu Jacqueline., *Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?*, Journal officiel de la République française, Mandature 2010-2015 - Séance du 22 novembre 2011.

Giraud Olivier., « Le comparatisme contemporain en science politique : entrée en dialogue des écoles et renouvellement des questions », *Stratégies de la comparaison internationale*, Lallement Michel et Spurk Jan (coordinateurs), CNRS Éditions, Paris, 2016.

Lijphart Arend., « Comparative politics and the comparative method », *American Political Science Review*, Vol. 65, No3, American Political Science Association, Washington D.C., 1971.

Maurice Frédéric., « L'ambition humanitaire », *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, 74(796), Genève, 1992.

Pécoud Antoine., « L'ONU face aux migrants : une mission inaboutie ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 142 | Paris, 2019.

Roman Agathe , « Le choix de la forme du dialogue : le dialogue des Athéniens et des Méliens (Thucydide, V, 85-113) », *Dialogues d'histoire ancienne* 2007/1 (33/1), Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon.

Roy C. Macridis and Richard Cox., « Research in Comparative Politics », *American Political Science Review*, Vol.47, Issue 3, American Political Science Association, Washington D.C., September, 1953.

Saint-Bonnet François., « L'abnégation des hommes, le sacrifice de la légalité, la grande guerre et l'impossible naissance d'un droit administrative d'exception », *Jus politicum*, N°15, Le droit public et la Première Guerre mondiale, revue électronique, Paris, janvier 2016.

Sartori Giovanni., « Comparing and Miscomparing », *Journal of theoretical politics*, 3(3), SAGE Publications, Los Angeles, 1991.

Tulkens Henry., « Pourquoi le fédéralisme ? », *Revue économique* 2003/3 (Vol. 54), Presses de Sciences Po, Paris, 2003.

W. Deutsch Karl et Singer J. David., «Multipolar power systems and international stability», *World Politics*, 16(3), Princeton University, New Jersey, 1964.

Waltz Kenneth N., « Structural Realism after the Cold War », *International Security*, Vol. 25, No. 1, The MIT Press Journals, Massachusetts, 2000.

Wimmer Andreas and Feinstein Yuval « The Rise of the Nation-State across the World, 1816 to 2001 », *American sociological review*, SAGE Publishing, Thousand Oaks, California, 75(5), 2010.

## V - DOCUMENTS OFFICIELS

Code pénal fédéral mexicain, Chapitre III Bis disparition forcée de personnes. Article 215-A. (ajouté aux articles qui le composent, publié dans le DOF en date du 1<sup>er</sup> juin 2001).

Code pénal fédéral mexicain, Article 215-C.

CoIDH, Caso González y otras («Campo Algodonero») VS. México, Sentencia de 16 noviembre de 2009.

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Article 2§a, Terminologie.

Corte Constitucional de Colombia, Sentencia C-802/02, *Control de constitucionalidad de decreto declaratorio de conmoción interior*.

Corte Constitucional de Colombia, Sentencia C-135/09, *Decreto declaratorio de Estado de emergencia social*.

Directiva N° 29 sobre el pago de recompensas, Ministerio de Defensa Nacional, Bogotá Colombia, el 17 de noviembre de 2005.

Décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil de l'Union Européenne du 11 novembre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée, JO L 300, 11.11.2008, Article 1§1.

El Congreso de Colombia, Ley 589 de 2000, Diario Oficial No. 44.073, de 7 de julio de 2000, Artículo 268 A.

Ministerio del Interior y de Justicia., *Decreto N° 20 de 2011 por el cual se declara el Estado de Emergencia Económica, Social y Ecológica por razón de grave calamidad pública*, Diario Oficial N° 47.945 de 7 de enero de 2011,

dispuesto en: [http://www.secretariassenado.gov.co/senado/basedoc/decreto\\_0020\\_2011.html](http://www.secretariassenado.gov.co/senado/basedoc/decreto_0020_2011.html)



Presidencia de la República, *Plan Nacional de Paz y de Seguridad 2018-2024*, Gobierno de los Estados Unidos Mexicanos.

Presidencia de la República, *Plan Nacional de Desarrollo 2001-2006*, Gobierno de los Estados Unidos Mexicanos.

Presidencia de la República de Colombia, *Decreto 3929 de 2008*, Diario Oficial N° 47.137 de 9 de octubre de 2008.

República de Colombia, *Constitución Política de Colombia de 1991*, modificada en enero de 2018.

Secretaría de Gobernación, *Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos de 1917*, modificada en 2018.

Senado Federal, *Constituição da República Federativa do Brasil de 1988*, modificada en 2017.

Suprema Corte de Justicia de la Nación (2000). *Tesis P. /J. 38/2000.*, *Semanario Judicial de la Federación y su Gaceta XI*, abril de 2000, número de registro 192,080, Jurisprudencia constitucional, Novena época, Instancia del pleno México.

UNODC, *Transnational Organized Crime in Central America and the Caribbean: A Threat Assessment*, Vienne, 2012.

## **VI - RAPPORTS OFFICIELS**

Amnesty International USA, Ciudadanos en Apoyo a los Derechos Humanos, Fundar, Human Rights Watch-Latin America Working Group, Miguel Agustín Pro Juárez Human Rights Center, Robert F. Kennedy Center for Human Rights, Tlachinollan Human Rights Center, Washington Office on Latin America, *Mérida Memo to US Department of State*, 25 de junio de 2012.

Centro Nacional de Memoria Histórica, *Una sociedad secuestrada*, Bogotá, noviembre de 2013.

Centro Nacional de Memoria Histórica. *Guerrilla y población civil. Trayectoria de las FARC 1949-2013*. Tercera edición. Bogotá: CNMH, 2014.

Centro Nacional de Memoria Histórica., *Una nación desplazada: informe nacional del desplazamiento forzado en Colombia*, CNMH – UARIV, Bogotá, 2015.

Centro Nacional de Memoria Histórica, *¡Basta ya! Colombia: Memorias de guerra y dignidad*, CNMH – UARIV, Bogotá, 2013.

Chi Jocelyn, Hayatdavoudi Lila, Kruszona Sarah, Rowe Brad, Kleiman Mark A. R., *Reducing Drug Violence in Mexico: Options for Implementing Targeted Enforcement*, UCLA Luskin School of Public Affairs and the Burkle Center for International Relations at UCLA, California, report submitted to the U.S Department of Justice, April 2014, Washington D.C.

Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), *La ineficiencia de la desigualdad. Síntesis* (LC/SES.37/4), Santiago, 2018.

Comisión Nacional de los Derechos Humanos, *Informe de Actividades del 1º de enero al 31 de diciembre de 2015*, primera edición, Ciudad de México, 2016.

El Colegio de México, *Desigualdades en México 2018 / El Colegio de México – 1a ed.* –Ciudad de México, México: Red de Estudios sobre Desigualdades, 2018.

Geremia Valeria., *Infancia y conflicto armado en México*, Informe alternativo sobre el Protocolo Facultativo de la Convención sobre los derechos del niño relativo a la participación de niños en los conflictos armados, Red por los Derechos Infancia en México, México D.F., enero de 2011.

Gómez Buendía Hernando., *El conflicto, callejón con salida*. Informe nacional de desarrollo humano para Colombia, Bogotá: Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, 2003.

Grupo Interdisciplinario de Expertos Independientes (GIEI) *Informe Ayotzinapa, Investigación y primeras conclusiones de la desapariciones y homicidios de los normalistas de Ayotzinapa*, 6 de septiembre de 2015.

Grupo Interdisciplinario de Expertos Independientes (GIEI), *Informe Ayotzinapa II, Avances y nuevas conclusiones sobre la investigación, búsqueda y atención a las víctimas*, 6 de abril de 2016.

Grupo de Memoria Histórica de la Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación, *¡BASTA YA! Colombia: Memorias de guerra y dignidad*, Imprimerie internationale, Bogotá, 2013.

Alta Comisionada, *Informe anual de la de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos sobre la situación de los derechos humanos en Colombia*, A/HRC/10/32, 9 de marzo de 2009.

Alto Comisionado, *Informe de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos sobre la situación de los derechos humanos en Colombia*, Conforme al párrafo 8 de la resolución 53/208 B de la Asamblea General, E/CN.4/2003/13, 24 de febrero de 2003.

Informe del Observatorio de derechos humanos y derecho humanitario, *Ejecuciones extrajudiciales en Colombia 2002-2010, Crímenes de lesa humanidad bajo el mandato de la Seguridad Democrática*, Documentos temáticos N° 8, Coordinación Colombia-Europa-Estados Unidos, Bogotá, 2012.

Informe de la División de las Américas de Human Rights Watch, «*Aprenderás a no llorar*»: *Niños combatientes en Colombia*, 18 septiembre 2003.

Informe Especial - *Falsos Positivos: Balance del segundo semestre*, CINEP Programa Por la Paz, Bogotá D.C., abril 2009.

OCDE/CAF/CEPAL, *Perspectivas económicas de América Latina 2018: Repensando las instituciones para el desarrollo*, Ediciones OCDE, París, 2018.

Presidencia de la República, *Sexto Informe del Gobierno*, 1 de septiembre de 2012.

Rapport des Nations Unis, *Results of a Pilot Survey of Forty Selected Organized Criminal Groups in Sixteen Countries*, September 2002.

Report by the Inter-American Commission on Human Rights Organization of American States, *Violence, Children and Organized crime*, OEA/Ser.L/V/II. Doc. 40/15, 11 November 2015.

Informe del Instituto para las Transiciones Integrales y del Fondo de Capital Humano, *Seguridad y construcción de paz: desafíos y oportunidades*, Barcelona, 16 agosto de 2018.

United States Congress, *Part I of III Fast and Furious: The Anatomy of a Failed Operation*, Joint Staff Report, Washington D.C., 112 Congress July 31th, 2012.

## VII - LIENS

<http://correlatesofwar.org/data-sets> et plus particulièrement : <http://correlatesofwar.org/data-sets/COW-war/intra-state-war-data-codebook?searchterm=intra>, consulté le 10 avril 2019.

Estrategia Todos Somos Juárez, Reconstruyamos la Ciudad, Gobierno Federal, Secretaría de Educación Pública, 2010. Dispuesto en:

<http://www.sep.gob.mx/work/models/sep1/Resource/889/2/images/todossomosjuarez%281%29.pdf>, consulté le 23 janvier 2019.

Gobierno del Estado de Guerrero, *Plan Estatal de Desarrollo 2016-2021*, Guerrero, 2015, [http://www.congresogro.gob.mx/files/PLAN%20ESTATAL%20DE%20DESARROLLO/PROPUESTA PLAN ESTATAL DE DESARROLLO 2016-2021.pdf](http://www.congresogro.gob.mx/files/PLAN%20ESTATAL%20DE%20DESARROLLO/PROPUESTA%20PLAN%20ESTATAL%20DE%20DESARROLLO%202016-2021.pdf), consulté le 20 février 2019.

Leclerc Arnaud., *Introduction à la science politique : Quelles sont les formes de l'État?*, cours en ligne :

[https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/235/Cours/07\\_item/support07.pdf](https://cours.unjf.fr/repository/coursefilearea/file.php/235/Cours/07_item/support07.pdf), consulté le 13 mai 2019.

Le concept des États « faillis » (failed states) a été initialement employé par l'ex-président des États-Unis, George W. Bush, les directives de sécurité nationale en 2002, publié sur : <https://georgewbush-whitehouse.archives.gov/nsc/nss/2002/>, consulté le 20 mars 2019.

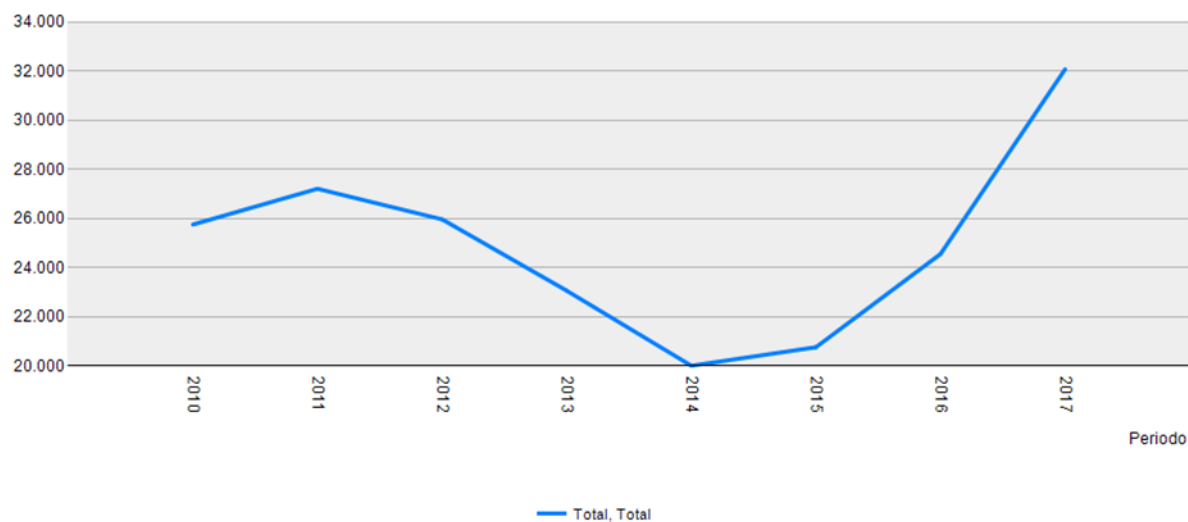
Statistiques de l'INEGI :

[https://www.inegi.org.mx/app/tabulados/pxweb/inicio.html?rxid=75ada3fe-1e52-41b3-bf27-4cda26e957a7&db=Mortalidad&px=Mortalidad\\_08](https://www.inegi.org.mx/app/tabulados/pxweb/inicio.html?rxid=75ada3fe-1e52-41b3-bf27-4cda26e957a7&db=Mortalidad&px=Mortalidad_08), consulté le 15 avril 2019.

## ANNEXES

### GRAPHIQUE 1

Defunciones por homicidio por Entidad federativa de registro, Sexo y Periodo



Source : L'Institut National de Statistique et Géographie (INEGI) au Mexique

[https://www.inegi.org.mx/app/tabulados/pxweb/inicio.html?rxid=75ada3fe-1e52-41b3-bf27-4cda26e957a7&db=Mortalidad&px=Mortalidad\\_08,](https://www.inegi.org.mx/app/tabulados/pxweb/inicio.html?rxid=75ada3fe-1e52-41b3-bf27-4cda26e957a7&db=Mortalidad&px=Mortalidad_08)

**TABLEAU 1 - ENTRETIENS**

NOM	STATUT / FONCTION	DATE D'ENTRETIEN	PAYS ÉTUDIÉ
Général Juan Alfredo Oropeza	Armée de terre, retraité et ex-responsable de la défense ministérielle	30 octobre 2016	Mexique
Général Leonardo González García	Armée de l'air, retraité et doctorant en administration Publique à l'Université Anáhuac	6 novembre 2016	Mexique
Anonyme	Brigadier-General, Actif travaillant actuellement chez PEMEX ( <i>Petróleos Mexicanos</i> )	10 novembre 2016	Mexique
Anonyme	Policier retraité, de la police étatique de la Ville du Mexique (CDMX), actuellement chef d'entreprise de sécurité privée	17 novembre 2016	Mexique
Anonyme	Fonctionnaire de haut rang du Secrétariat Exécutif du Système National de Sécurité Publique	23 novembre 2016	Mexique
Anonyme	Général de l'armée de terre mexicaine, actif	25 novembre 2016	Mexique
Martín Gabriel Barrón Cruz	Enseignant-chercheur à l'INACIPE (Institut national de sciences pénales), spécialiste de la politique criminelle	10 décembre 2016	Mexique

Jorge Enrique Botero	Journaliste et spécialiste de la question des FARC	14 septembre 2017	Colombie
Jaime Caycedo Turriago	Secrétaire Général du Parti Communiste Colombien (PCC) et professeur d'anthropologie à l'Université Nationale de Colombie	18 septembre 2017	Colombie
Yesid Arteta Dávila	Ex-commandant des FARC, chercheur à l'École de Culture de la Paix de l'Université Autonome de Barcelone	10 octobre 2017	Colombie
Eduardo Pizarro Leongómez	Professeur en Science Politique à l'Université Nationale de Colombie, ambassadeur de Colombie aux Pays-Bas et auprès de l'Organisation Internationale pour la Prohibition des Armes Chimiques	16 avril 2018	Colombie
Lieutenant-colonel Jesús Eduardo Moreno Peláez	Réserve active de l'Armée Nationale, retraité et enseignant-chercheur à l'École Supérieure de Guerre, directeur du programme de Master en stratégie et géopolitique	19 avril 2018	Colombie

Alejandro Reyes Posada	Consultant au cycle des négociations à La Havane pour la question agraire, et conseiller du ministre de l'Agriculture de la Colombie sous l'administration Santos	23 avril 2018	Colombie
María Helena Botero Ospina	Professeur en Science Politique à l'Université de Rosario	23 avril 2018	Colombie
Colonel Manuel José Santos	Armée Nationale, retraité	25 avril 2018	Colombie



**TABLEAU 2**

<b>Thématiques des questions des entretiens sur le Mexique</b>
<b>Les évolutions du système de sécurité publique au Mexique à partir de 2012 et l'élection du président sortant, Enrique Peña Nieto</b>
<b>Le fonctionnement du nouveau système pénal au Mexique</b>
<b>La contribution de la Gendarmerie Nationale Mexicaine dans le combat contre la criminalité organisée</b>
<b>Le contrôle territorial de la zone de « <i>Triángulo Dorado</i> » (Chihuahua, Sinaloa, Durango) par les organisations criminelles</b>
<b>Le contrôle territorial de la zone de la <i>Sierra de Guerrero</i> par le crime organisé</b>
<b>Les évolutions à la <i>Ciudad Juárez</i> et les zones frontalières en matière de lutte contre le crime organisé</b>
<b>La contribution des États-Unis en matière de sécurité (logistique, militaire)</b>
<b>Les évolutions dans le phénomène du trafic d'armes et du narcotraffic. Diminution ou augmentation des phénomènes ?</b>
<b>Les changements structurels des cartels de drogue à partir de 2012</b>
<b>Les plus grands objectifs et défis de la sécurité nationale à court terme</b>

**TABLEAU 3**

<b>Thématiques des questions des entretiens sur la Colombie</b>
<b>Le contrôle du territoire par les FARC. Les raisons pour lesquelles les FARC avait besoin du territoire</b>
<b>Comment ce contrôle du territoire avait fonctionné et pourquoi les FARC ont choisi des régions spécifiques (p. ex. les départements de Caquetá, le Putumayo, la Huila, etc.)</b>
<b>La participation des FARC au trafic de drogue comme une nécessité absolue</b>
<b>Outre le trafic de drogue, les FARC ont participé à la contrebande d'armes ?</b>
<b>Comment les FARC ont réussi à rester la plus longue guérilla du monde (plus de 50 ans d'activité) ? En d'autres termes, en quoi consiste leur différence avec les autres guérillas ?</b>
<b>Le Plan de Sécurité Démocratique d'Álvaro Uribe. De quoi s'agissait-il et quel a été son impact sur les FARC ?</b>
<b>Est-ce qu'il existe un changement dans la politique colombienne depuis l'arrivée de Juan Manuel Santos en 2010, à la présidence de la République ?</b>
<b>Conversations à La Havane. Pourquoi les FARC ont décidé de négocier avec le gouvernement de Juan Manuel Santos</b>
<b>Quel est le plan du gouvernement colombien pour les zones contrôlées par les FARC après l'accord politique ?</b>
<b>Les attentes des FARC dans la phase post-conflit</b>

**TABLEAU 4****Les coups d'États préventifs, 1962-1969**

<b>Pays</b>	<b>Date du coup d'État</b>	<b>Président renversé</b>	<b>Mode d'accession au pouvoir</b>
Argentine	Mars 1962	Arturo Frondizi	Élection
Pérou	Juillet 1962	Manuel Prado	Élection
Guatemala	Mars 1963	Gén. M. Ydígoras	Élection
Équateur	Juillet 1963	Carlos J. Arosemena	Succession
Rép. Dominicaine	Septembre 1963	Juan Bosch	Élection
Honduras	Octobre 1963	Ramón Villeda Morales	Élection
Brésil	Avril 1964	João M. Goulart	Succession
Bolivie	Novembre 1964	Víctor Paz Estenssoro	Élection
Argentine	Juin 1966	Arturo Illía	Élection
Pérou	Octobre 1968	F. Belaúnde Terry	Élection
Panama	Octobre 1968	Arnulfo Arias	Élection

Source : Olivier Dabène., *L'Amérique latine à l'époque contemporaine*, 8<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, Paris, 2016, pp. 131-132.

**TABLEAU 5****Typologie d'États**

1. Prédateur	Activités criminelles violentes et destructrices visant des profits/ avantages immédiats	Gangs de rue
2. Parasite	Activités criminelles visant des bénéfices continus traduisant un solide ancrage territorial- ex. : extorsion	Maras 13 et 18 en Amérique centrale
3. Deep State – Bras armé	Crime organisé créature de l'État – utilisé pour ses basses œuvres	Loup gris
4. Symbiote	Relation durable et établie entre crime organisé et État (niveau local et / ou central) à travers un étroit maillage de corruption, népotisme et clientélisme	Mafias italiennes dans le sud du pays
5. En guerre contre l'État	Crime organisé en opposition déclarée et frontale avec l'État	Sicile des années Riina, Mexique, Colombie des grands cartels
6. Phagocyte l'État	État ne maîtrisant pas son territoire. Différents marchés criminels s'y déroulent dans un climat d'impunité	Guinée-Bissau, Guatemala
7. État trafiquant	État (ou un segment de l'appareil d'État) partie prenante dans différents marchés criminels	Roumanie et Bulgarie communistes
8. État « hors-la-loi »	État agissant de façon dissimulée et illicite dans le	De façon générale, des États, démocratiques ou non, dotés

	prolongement de l'action diplomatique et/ou militaire (assassinats, enlèvements, attentas, coups d'État contre des régimes démocratiques, propagande et désinformation)	de moyens et d'ambitions. Ils sont généralement mus par des intérêts stratégiques
--	---	---

Source : Roudaut Michaël R., « Sécurité intérieure et crime organisé au XXIe siècle », *Sécurité intérieure, les nouveaux défis*, Magnard-Vuibert, Paris, 2013., pp. 48-49.

**TABLEAU 6**

Drug Trafficking Organizations Typology

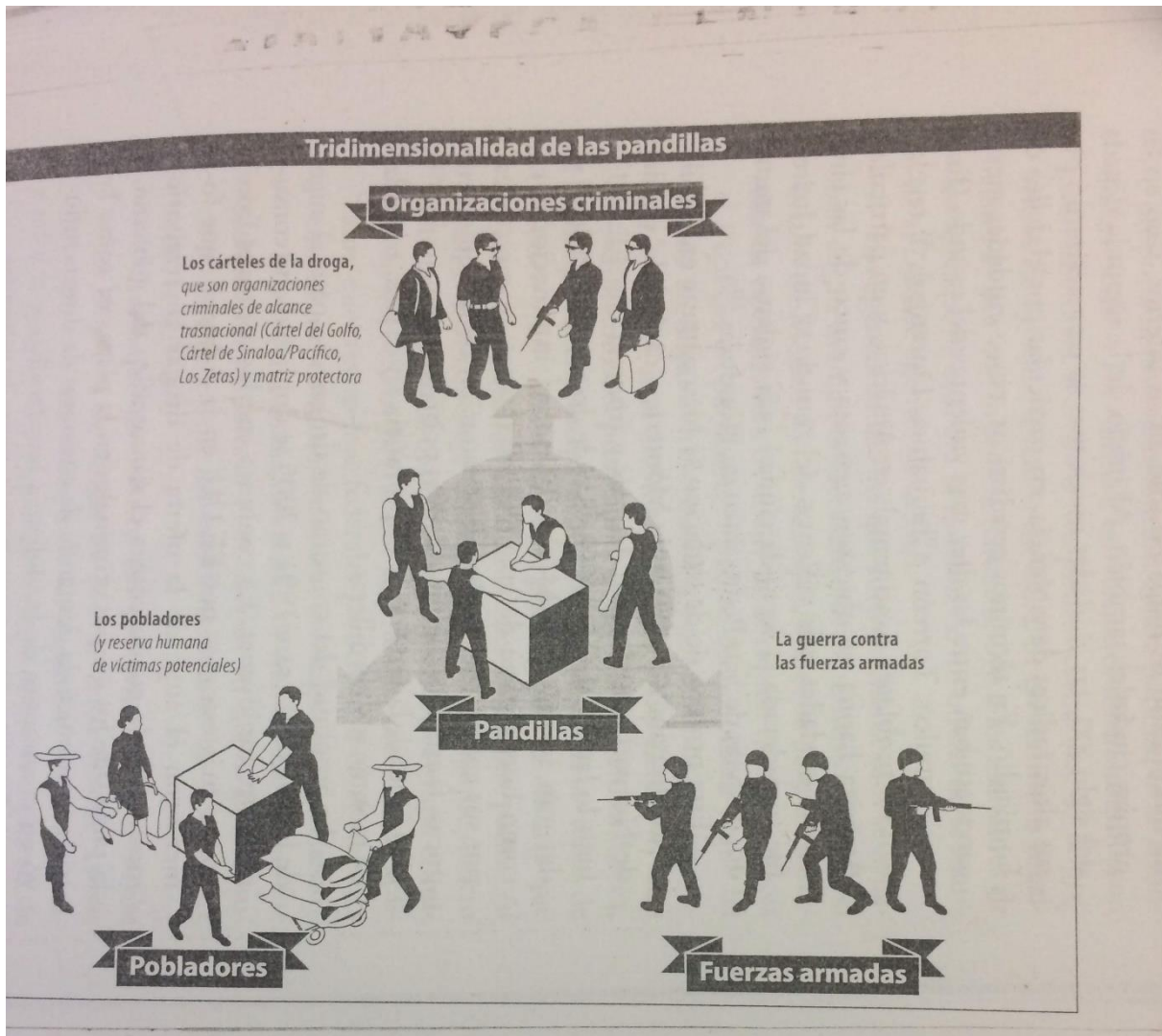
<b>Category</b>	<b>Organizations</b>
<p><b>National cartels</b></p> <p>These DTOs control or maintain presence on numerous drug routes, including points of entry and exit along the northern and southern borders. Also, they operate major international routes to and from the country. Regardless of their wide territorial presence, they actively seek to expand control over new routes that lead to the north. These organizations have sought to build upon the profits they receive from drug trafficking to diversify their illegal portfolio mainly toward oil theft, a highly lucrative and low-risk activity.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jalisco-Nueva Generación</li> <li>• Los Zetas</li> <li>• Sinaloa</li> </ul>
<p><b>Regional cartels</b></p> <p>These DTOs keep limited control over segments of drug trafficking routes passing through their territory. They play a secondary role in the drug trading business because they receive relatively smaller profits from it. However, these DTOs have aggressively diversified toward other criminal activities, such as extortion, kidnapping, oil theft, smuggling of goods and people, and vehicle theft.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Golfo</li> <li>• La Familia Michoacana</li> <li>• Los Caballeros Templarios</li> <li>• Pacífico Sur (Beltrán Leyva)</li> </ul>
<p><b>Toll collector cartels</b></p> <p>These are DTOs whose main income comes from toll fees received from other organizations that convey drug shipments through their controlled municipalities along the northern border. Given that these cartels are largely confined to some border municipalities, they cannot diversify their illegal activities as actively as other DTOs. If these DTOs eventually lose control of their respective border areas, they will probably disappear.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Juárez (Carrillo Fuentes)</li> <li>• Tijuana (Arellano Fulix)</li> </ul>

<p><b>Drug trafficking cells</b></p> <p>These DTOs are mostly disbanded cells from larger organizations. These are locally based; however, their range of operations can extend from a few contiguous localities to several states. Their business activities are mainly focused in small-scale drug distribution. In some cases, they have extended their illegal businesses toward extortion, kidnapping, and vehicle theft.</p>	<p>In total, have been identified 202 mafia cells. The states with the highest number of mafia cells are Tamaulipas (42), Guerrero (25), and Distrito Federal (24).</p>
--	---

Source: Guerrero Gutiérrez Eduardo., *Mexico: Organized Crime and Drug Trafficking Organizations*, June S.Beittel (coord.), Congressional Research Service, Washington DC, 2015, p. 31.

Notes: Information provided to by analyst to CRS on July 14, 2015. Spanish names used in this table are translated as Jalisco-Nueva Generación=Jalisco Cartel-New Generation; Golfo=Gulf; Los Caballeros Templarios=Knights Templar.

IMAGE 1



Source : González Rodríguez Sergio., *Campo de guerra*, Anagrama, Barcelone, 2014, p. 51.



TABLEAU 7

**TABLA**

**Evolución de los homicidios en las entidades por periodo  
(2007-2011; 2011-2014)**

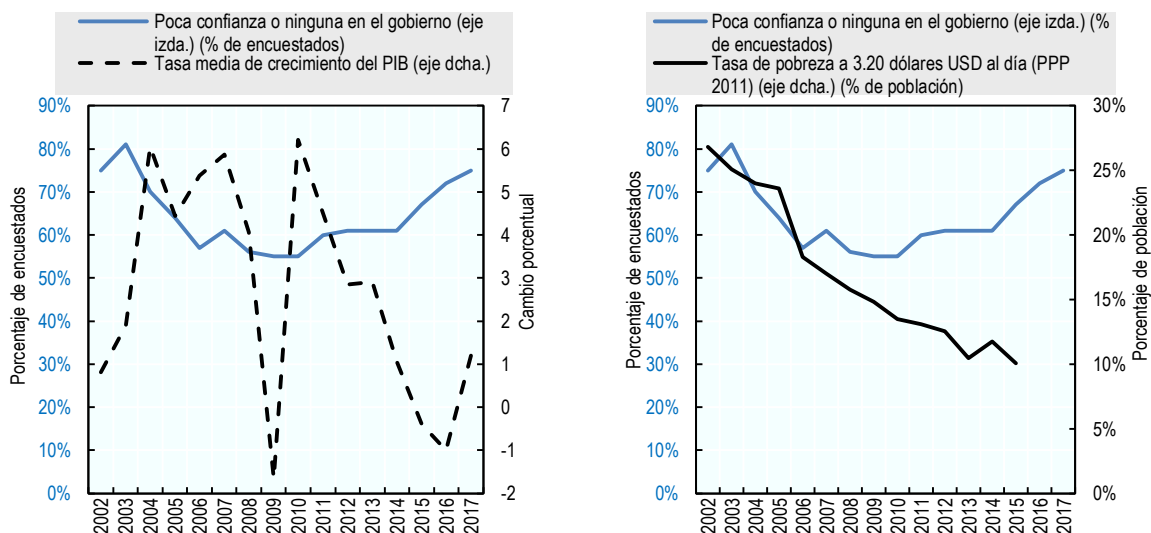
Entidades	Tasa de homicidios		Variación	Tasa de homicidios	Variación
	2007	2011	2007-2011 (%)	2014	2011-2014 (%)
Aguascalientes	3.9	8.6	123%	3.6	-58%
Baja California	12.1	25.1	107%	20.8	-17%
Baja California Sur	6.0	7.4	24%	12.5	69%
Campeche	6.3	6.0	-5%	8.7	46%
Chiapas	2.2	3.9	83%	8.9	125%
Chihuahua	15.3	126.1	722%	47.9	-62%
Coahuila	4.0	25.5	534%	16.2	-36%
Colima	7.0	25.1	261%	19.4	-23%
Distrito Federal	9.5	12.3	30%	12.3	0%
Durango	11.1	64.2	479%	19.9	-69%
Guanajuato	4.1	11.0	169%	13.9	27%
Guerrero	22.8	69.0	203%	48.7	-29%
Hidalgo	2.9	7.7	168%	7.4	-4%
Jalisco	6.3	20.2	219%	13.3	-34%
México	8.4	16.6	97%	17.6	6%
Michoacán	13.0	19.1	48%	20.4	7%
Morelos	7.3	23.8	226%	23.1	-3%
Nayarit	10.4	51.5	394%	14.4	-72%
Nuevo León	6.2	44.8	620%	11.5	-74%
Oaxaca	14.9	17.6	18%	18.7	6%
Puebla	4.8	7.4	53%	9.2	24%
Querétaro	3.2	5.8	81%	5.4	-6%
Quintana Roo	9.9	11.8	18%	8.2	-30%
San Luis Potosí	5.6	13.7	144%	9.9	-28%
Sinaloa	14.4	68.3	374%	39.0	-43%
Sonora	12.4	19.6	58%	23.0	17%
Tabasco	6.7	10.1	50%	10.0	-1%
Tamaulipas	6.1	32.5	436%	26.0	-20%
Tlaxcala	3.2	7.4	132%	7.4	0%
Veracruz	5.1	12.8	153%	11.0	-14%
Yucatán	2.6	2.6	2%	2.3	-13%
Zacatecas	5.0	19.2	283%	12.6	-34%

Fuente: Elaboración propia con datos de homicidios del INEGI y las estimaciones poblacionales del Conapo.

Source : Berber Cruz Miguél Ángel, «Trayectorias de violencia - Homicidios 2008-2014», Nexos, México D.F., 1 julio 2016.

## GRAPHIQUE 2

### CONFIANZA DANS LES GOUVERNEMENTS ET TAUX DE CROISSANCE ET DE PAUVRETÉ EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES



Source : OCDE/CAF/CEPAL sur la base de CEPALSTAT (2017), Indicateurs de développement de la Banque Mondiale (2017) et de *Latinobarómetro* (2017).  
<http://dx.doi.org/10.1787/888933663471>

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	18
PARTIE I - LES DIFFERENCES CONCEPTUELLES DES « ZONES GRISES » A TRAVERS L'ANALYSE DES ORGANISATIONS CRIMINELLES MEXICAINES ET DES FARC EN COLOMBIE .....	96
TITRE I - LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT ET LA NOUVELLE CONFIGURATION DES « ZONES GRISES » .....	97
CHAPITRE I - GENÈSE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT AU MEXIQUE ET EN COLOMBIE. LES DÉFIS DE DEUX CAS AMBIVALENTS.....	97
Section 1 - La construction de l'État moderne au Mexique en Colombie de 1930 à 2000 .....	97
Section 2 - L'évolution de l'État mexicain et colombien à partir des années 2000 jusqu'à la fin des années 2010.....	125
CHAPITRE II - LES « ZONES GRISES » AU MEXIQUE ET EN COLOMBIE, RETOUR SUR UN PHÉNOMÈNE ACTUEL.....	140
Section 1 - Les concepts des « zones grises » applicables dans les cas mexicain et colombien.....	140
Section 2 - La naissance des « zones grises » au Mexique et l'évolution du contrôle territorial en Colombie dans les années 2000.....	162
TITRE II - ANALYSE CONCEPTUELLE ET FACTUELLE DU FONCTIONNEMENT DE GROUPES ARMES ILLEGAUX AU SEIN DES « ZONES GRISES » .....	182
CHAPITRE I – CONSIDÉRATIONS ANALYTIQUES SUR LA STRUCTURATION DES FARC EN COLOMBIE JUSQU'AUX ACCORDS DE PAIX ET SUR L'ORGANISATION DES CARTELS MEXICAINS DEPUIS LES ANNÉES 2000.....	182
Section 1 - Les raisons divergentes de l'accaparement du territoire dans les deux cas .....	182

Section 2 - La réadaptation des organisations criminelles mexicaines et des FARC en Colombie à partir de 2000 jusqu'à la fin des années 2010.....	200
---	-----

CHAPITRE II - LES PRATIQUES DES FARC REJOignent-ELLES L'EXPANSION DES ORGANISATIONS CRIMINELLES MEXICAINES DANS LES ESPACES CONTRÔLÉS ?.....	217
--	-----

Section 1 - Le déploiement des guérilleros des FARC dans les « zones grises » et l'expansion territoriale des groupes criminels mexicains avant 2000.....	217
---	-----

Section 2 - La domination territoriale des groupes criminels au Mexique et des FARC en Colombie dans les années plus récentes.....	235
--	-----

PARTIE II – LES « ZONES GRISES » AU MEXIQUE ET EN COLOMBIE, UNE REMISE EN CAUSE DE L'ÉTAT DE DROIT ?.....	252
---	-----

TITRE I - GENÈSE DE L'APPARITION DES « ZONES GRISES » DANS LES DEUX PAYS. ANALYSE DES RAISONS DE L'ACCROISSEMENT DE LA VIOLENCE. MILITARISATION DE L'ÉTAT.....	253
--	-----

CHAPITRE I - LES CONSÉQUENCES DES ÉCHECS DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LUTTE CONTRE LES GROUPES ARMÉS ILLÉGAUX : UNE CERTAINE « TOLÉRANCE » POLITIQUE À L'ÉGARD DES FARC ET DES CARTELS MEXICAINS ?.....	253
--	-----

Section 1 - La fragilité particulière de l'État mexicain et de l'État colombien face à l'émergence des « zones grises » .....	253
---	-----

Section 2 - Le changement radical des politiques publiques face aux « zones grises » à partir des années 2000 dans les deux pays.....	268
---	-----

CHAPITRE II - L'ÉCONOMIE DE LA GUERRE ET LES ENJEUX PRODUITS PAR LE PHÉNOMÈNE DU NARCOTRAFFIC.....	288
--	-----

Section 1 - Les enjeux politiques au sein des « zones grises » au Mexique et en Colombie.....	288
---	-----

Section 2 - Les répercussions du narcotrafic sur l'État de droit au Mexique et en Colombie.....	304
---	-----

TITRE II - LES FACTEURS DE LA MONTEE DE LA VIOLENCE AU SEIN DES ZONES DE NON-DROIT ET LA MANIPULATION DE LA POPULATION DANS LES CAS DU MEXIQUE ET DE LA COLOMBIE.....	322
CHAPITRE I - LA SITUATION DE VIOLENCE EXTRÊME DANS LES ZONES CONTRÔLÉES PAR LES FARC ET LES ORGANISATIONS CRIMINELLES MEXICAINES.....	322
Section 1 - La violence physique illégitime au sein des zones de non-droit.....	322
Section 2 - Les politiques militarisées face aux organisations criminelles mexicaines et les FARC en Colombie.....	342
CHAPITRE II - LA POPULATION AU CŒUR DE LA PROBLÉMATIQUE DANS LES DEUX CAS. LES « ZONES GRISES » AU NIVEAU RÉGIONAL ET SES EFFETS CONTRE L'ÉTAT DE DROIT À L'ÉCHELLE NATIONALE.....	363
Section 1 - Les effets des « zones grises » sur la relation des acteurs non-étatiques avec la population.....	363
Section 2 - L'emprise territoriale par les acteurs non-étatiques et la fragilisation de l'État de droit.....	380
CONCLUSION.....	400
INDEX DES AUTEURS.....	415
INDEX DES NOTIONS.....	419
BIBLIOGRAPHIE.....	422
ANNEXES.....	453
TABLE DES MATIÈRES.....	467